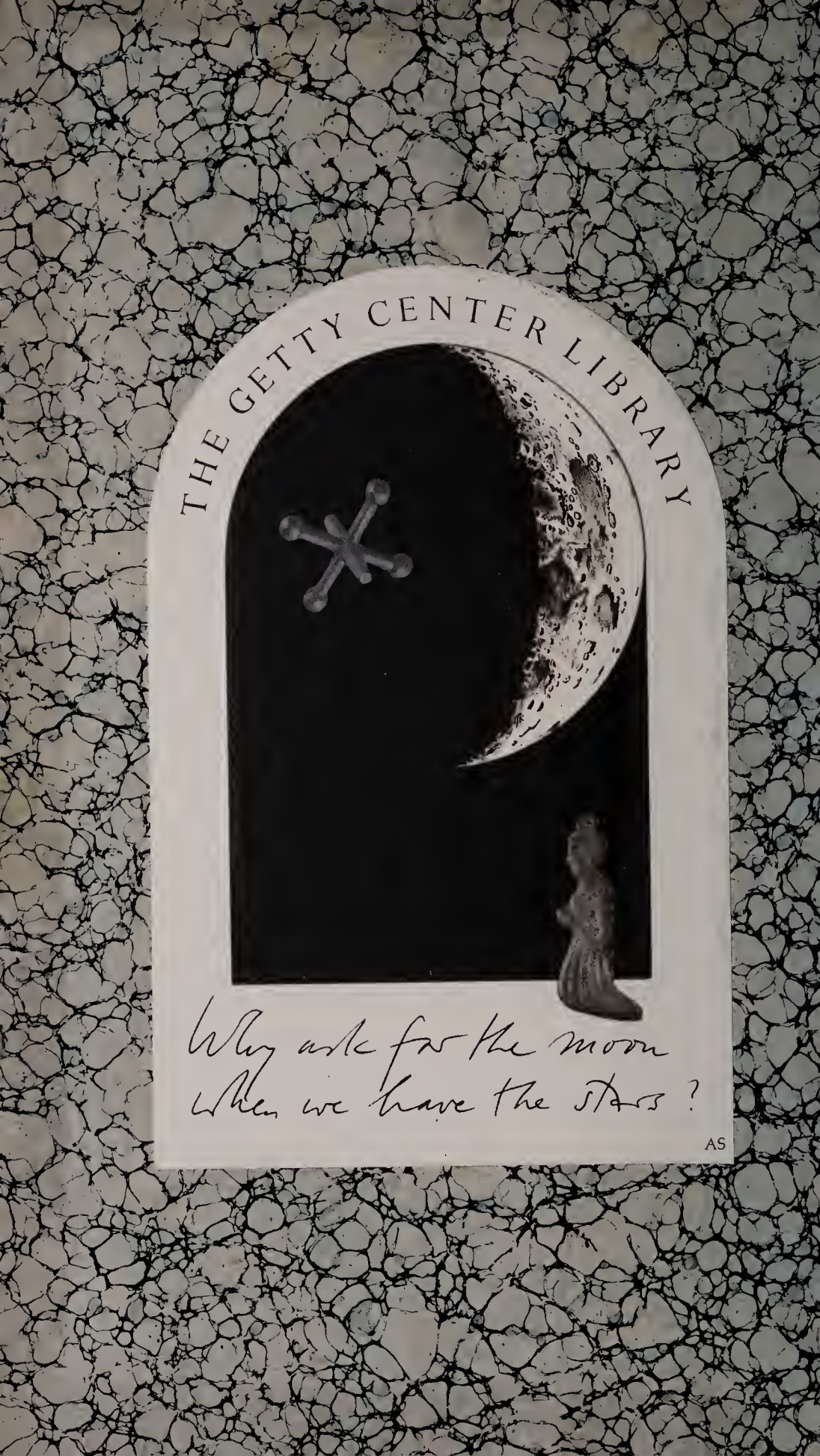
THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

ACADÉMIE
DES SCIENCES,
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1845.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LE CONSEILLER BÉCHET.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

En chargeant tour à tour chacun de vos collègues du soin de présider cette savante Compagnie, vous exigez avec raison que celui à qui vous conférez cet honneur donne l'exemple du zèle et vous apporte du moins le tribut de sa bonne volonté. En le faisant, Messieurs, j'ai besoin de réclamer aujourd'hui plus que jamais les sentiments de bienveillance auxquels vous m'avez accoutumé.

Que n'ai-je à vous présenter, comme mes honorables prédécesseurs, soit une de ces légendes historiques (1), trésor d'érudition, où l'intérêt du récit s'allie si bien à la profondeur des recherches; soit un de ces articles précieux, où notre savant biographe (2), évoquant les siècles passés et épuisant toutes les sources, semble ranimer à nos yeux un homme et son époque.

Heureusement, Messieurs, vous n'exigez pas de tous cette perfection si rare, et vous daignez accueillir avec indulgence le travail et les efforts.

Je vais essayer d'esquisser une de ces grandes figures du moyen âge, qui semblent être là comme pour attester combien cette époque est peu connue et souvent calomniée.

La vie de Guy de Bourgogne, si célèbre sous le nom de Calixte, et dont je vais présenter quelques traits, doit être d'autant plus intéressante pour nous, que ce grand homme était né en Franche-Comté.

Vous le savez, Messieurs, la fin du XIe. et le XIIe. siècle tout entier offrent dans la vie sociale des contrastes extraordinaires. Vous vous rappelez encore l'éloquent tableau (3) qui vous fut présenté, il y a quelques années, de ce mélange bizarre de la barbarie la plus grossière et de la subtilité la plus raffinée, du sensualisme et de la mortification, de la plus complète ignorance et de la science la plus abstraite.

Ne croyez pas, Messieurs, que notre province soit

(1) M. Ed. Clerc.
(2) M. Weiss.
(3) M. Pérennès, *Notice sur Abailard.*

THE GETTY CENTER
LIBRARY

demeurée étrangère à ce mouvement général des esprits. Elle a eu sa part des contrastes qui caractérisaient alors la société européenne. Au milieu de cette apparente barbarie, de cette ignorance presque générale, nous voyons Jean de Salins écrire la chronique de saint Bénigne de Dijon; le chanoine Hubert de Besançon raconter les miracles de saint Jacques, et l'impératrice Agnès, petite-fille d'un de nos comtes, briller sur le premier trône de l'Allemagne, par son goût pour les lettres et par la noble protection qu'elle accordait à ceux qui les cultivaient avec succès.

Sous un autre rapport, le contraste n'était pas moins frappant : tandis que nos châteaux, le rendez-vous des chevaliers et des troubadours, étaient le théâtre des tournois, des passes d'armes et des cercles les plus brillants, où les dames rivalisaient d'élégance et de beauté, de pieux anachorètes cherchaient un refuge dans le désert : à leur exemple, saint Simon de Crépy, par une abnégation sublime dont une foi ardente pouvait seule inspirer le courage, dédaignant les joies du monde et foulant aux pieds la pourpre royale, allait avec ses frères s'ensevelir dans les sombres et antiques forêts du Jura; il y pénétrait la hache à la main, trouvant à peine où reposer sa tête et disputant aux ours le fruit sauvage dont il composait son unique nourriture.

A cette époque remarquable, le comté de Bourgogne était gouverné par Guillaume le Grand, si justement surnommé *Tête-Hardie*, dont le règne fut un long tissu de gloire et de bonheur presque sans mélange. On sait que ce prince joignit bientôt à ses titres celui de comte de

Vienne, par son mariage avec Etiennette, qui lui donna une si belle et si illustre postérité.

Parmi les nombreux domaines que possédait alors le comte de Bourgogne, un des plus considérables était le château de Quingey (1). Situé à l'extrémité d'une plaine agréable et fertile, bordé d'un côté par les eaux limpides de la Loue, touchant de l'autre à l'immense forêt de Chaux, ce séjour devait être le rendez-vous de chasse de tous les seigneurs du comté. Guillaume le Grand et Etiennette y tenaient leur cour dans la belle saison : il est même probable qu'ils y faisaient leur résidence habituelle, car Besançon était alors ville impériale, les châteaux de Gy et de Gray appartenaient à l'archevêque, et celui de Dole ne date que du siècle suivant.

C'est dans le château de Quingey que la comtesse Etiennette mit au monde un prince auquel on donna le nom de Guy, qui était déjà celui de son oncle, alors retiré à l'abbaye de Cluny. Sans parler ici du merveilleux que la tradition a attaché à sa naissance, ni des horoscopes plus ou moins hasardés sur son avenir, on peut dire que dès son enfance Guy de Bourgogne montra les plus heureuses dispositions. Il apprenait sans effort et retenait tout ce qu'il avait appris. Une intelligence si extraordinaire et si précoce donna l'espérance que le jeune comte pourrait un jour faire partie du clergé, seul corps qui se distinguât alors dans les lettres et dans les sciences. Placé par ses nobles parents dans l'école cléricale de Saint-Etienne de Besançon, il y fit de si rapides

(1) Dunod, *Hist. du comté de Bourgogne*, tom. II, page 155.

progrès, qu'avant d'avoir atteint l'âge fixé par les canons, il fut élevé au sacerdoce et pourvu d'un canonicat au chapitre de Saint-Jean. Fait remarquable, Messieurs, et qui prouve qu'à cette époque reculée, déjà le chapitre de Besançon était assez illustre pour que nos souverains tinssent à honneur d'y faire entrer leurs enfants.

Guy de Bourgogne, devenu chambrier de l'archevêque, fut appelé en maintes circonstances à gouverner le diocèse, et bientôt ses talents, plus encore que sa naissance, le firent élever jeune encore à l'archevêché de Vienne en Dauphiné. C'est alors que se manifestèrent sans entraves et sa haute sagacité et ces sentiments énergiques qu'il tenait de son père et de son aïeul Otte-Guillaume.

On connaît les longues querelles qui avaient existé, quelque temps auparavant, entre l'empereur Henri IV et le pape Grégoire VII, relativement aux investitures; querelles fort sérieuses, et qui n'étaient point, comme le dit Voltaire (1), un prétexte pour couvrir le désir qu'avaient les papes d'anéantir la puissance impériale. Cette guerre était loin d'être éteinte, et Grégoire VII l'avait léguée tout animée encore à ses successeurs.

Pascal II, qui occupait alors le siége pontifical, n'avait pas l'énergie nécessaire pour la continuer avec succès contre l'empereur Henri V; aussi abandonna-t-il bientôt, dans la conférence de Sutry, les prétentions de la papauté sur les investitures.

Guy de Vienne, sentant toute la portée de cet acte de

(1) *Essai sur les mœurs*, chap. 46.

condescendance, et voulant sauver Pascal de sa propre faiblesse, assembla dans sa métropole un concile qui frappa d'anathème Henri V, chargea le souverain pontife de confirmer cette importante décision et de la notifier à l'empereur.

Pascal fit à cet égard ce que demandaient les évêques, et parvint à rentrer dans Rome où il mourut peu de temps après, sans avoir eu la consolation de voir la paix rétablie entre l'église et l'empire.

Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Jean de Gaëte, qui prit le nom de Gélase II ; mais l'empereur, qui, selon l'expression d'un contemporain (1), regardait l'église romaine comme *un fief mouvant de son royal caprice*, pensant que le nouveau pontife serait moins complaisant que Pascal, fit élire un antipape dans la personne de Maurice Bourdin, archevêque de Brague.

Tourmenté de toute manière par le *sultan tudesque* (2), Gélase fut bientôt forcé de quitter l'Italie.

Il vint en France, et, comme son prédécesseur, il eut recours à l'archevêque de Vienne. De là il se rendit à Cluny, où ses craintes pour la cause de l'Eglise et des chagrins de toute espèce le mirent en peu de jours aux portes du tombeau.

Il fit alors appeler les cardinaux qui l'avaient suivi, et leur proposa d'élire à sa place Conon, évêque de Palestrine. Conon s'en excusa, disant : « Si vous voulez » croire mon conseil, nous élirons l'archevêque de

(1) Pandulfe; Baronius, *Chron. can.*, l. IV, ch. 46.
(2) Idem, *ibid.*

» Vienne, qui, avec la piété et la prudence, a encore la » puissance et la noblesse séculière; car nous espérons » qu'il délivrera le St.-Siége de cette longue vexation. » Le pape approuva cet avis, et rendit le dernier soupir le 29 janvier 1119 (1).

L'urgence d'élire un pape se faisait sentir, soit à raison de la guerre avec l'empereur, soit à cause du schisme de l'antipape Bourdin : aussi les cardinaux et les évêques qui avaient suivi Gélase s'en occupèrent-ils sans délai, et tous les suffrages se réunirent sur Guy de Bourgogne, qui, outre les qualités que donnent la sagesse, le courage et la science, avait, pour les circonstances actuelles, l'immense avantage d'être l'oncle de la reine de France, le parent rapproché des souverains d'Allemagne et d'Angleterre.

L'élection du nouveau pape, qui prit le nom de Calixte II, fut accueillie à Rome avec enthousiasme, en France avec bonheur, et publiée dans tous les états de

(1) « Déjà, » dit Voltaire, « les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome; ils étaient voisins et jaloux des empereurs qui voulaient dominer sur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. » — Puis il ajoute : « Pascal II ayant solennellement rendu les investitures avec serment sur l'Evangile, fit annuler son serment par les cardinaux, nouvelle manière de manquer à sa parole. Il se laissa traiter de lâche et de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. » (*Essai sur les mœurs*, ch. 47.)

Cette manière de présenter la renonciation de Pascal, dont nous venons de parler, est inexacte. Il résulte de tous les historiens du temps et des mémoires du concile de Vienne, que c'est à l'énergie de Guy de Bourgogne, ainsi que nous l'avons dit, qu'est due la rétractation de Pascal. (V. Concil. x, p. 736.)

l'Europe. Calixte fut solennellement couronné à Vienne, par Lambert d'Ostie, le 9 février 1119, dimanche de la Quinquagésime.

En arrivant au souverain pontificat, il ne se dissimulait ni les difficultés qu'il aurait à vaincre du côté de l'empereur, ni les contrariétés que lui susciterait l'antipape (1).

Mais les obstacles que prévoyait sa sagacité, son énergie devait les renverser.

Pour arriver à la paix, objet de tous ses vœux, Calixte avait indiqué un concile à Reims, où devaient se traiter différentes affaires du plus haut intérêt; et afin de préparer les voies, il avait député vers l'empereur Guillaume de Champeaux, évêque de Châlons-sur-Marne, et Pons, abbé de Cluny.

Henri V, qu'ils trouvèrent à Strasbourg, leur demanda conseil. « Seigneur, » lui dit l'évêque, « si vous voulez » avoir une paix véritable, il faut que vous renonciez à

(1) Il semble que le merveilleux soit attaché à l'histoire de Calixte. Voici comment l'abbé Suger (*Hist. de Louis le Gros*, p. 115) raconte l'élection de ce pontife. Après avoir décrit les obsèques du pape Gélase, il ajoute : « On y remarqua Guy, archevêque de Vienne, vénérable entre tous les hommes, distingué par sa descendance directe du noble sang des empereurs et des rois, mais encore beaucoup plus distingué par ses mœurs. La nuit précédente et pendant son sommeil, ce prélat, dans un songe miraculeux qui le regardait clairement, quoiqu'il n'en saisit pas d'abord le sens, vit un être puissant qui portait la lune cachée sous son manteau et la lui donnait à garder : mais il reconnut parfaitement la vérité de cette vision, quand ceux de l'Eglise romaine, réfugiés alors en France, l'élurent bientôt après souverain pontife, afin que les intérêts de l'église ne souffrissent pas de la vacance du siége apostolique. »

» l'investiture des évêchés et des abbayes ; et pour vous » assurer que vous n'en souffrirez aucune diminution » de votre autorité royale, sachez que quand j'ai été élu » dans le royaume de France, je n'ai rien reçu de la » main du roi, ni avant ni après mon sacre : et je le » sers aussi fidèlement que vos évêques vous servent » dans votre royaume, en vertu de l'investiture qui a » attiré cette discorde dans l'église, et l'anathème sur » votre personne royale. »

« Eh bien, soit ! » répondit l'empereur, « je n'en de- » mande pas davantage. » Puis il fit serment entre les mains de l'évêque d'observer fidèlement ce qui serait décidé. Quand les articles de cette convention furent rédigés, les députés retournèrent à Reims où le pape s'était déjà rendu et avec lui des évêques d'Italie, d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de toutes les provinces de l'occident.

Le lundi 20 octobre (1119), Calixte fit l'ouverture du concile dans la cathédrale. Un trône avait été élevé pour le pontife près de la porte de l'église, et devant le crucifix était le siége des prélats, parmi lesquels on comptait quinze métropolitains, deux cents évêques et autant d'abbés.

Les plus distingués par leurs lumières étaient Conon de Préneste, Bozon de Porto, Lambert d'Ostie, Jean de Crême et Althon de Viviers, tous fort habiles et choisis pour discuter les affaires qui seraient présentées.

Tous ayant pris séance, et les prières des conciles ayant été récitées, le pape fit en latin un discours fort éloquent sur les tempêtes dont le vaisseau de l'église était battu,

et que le Seigneur, qui commande aux vents et à la mer, apaise quand il le juge à propos ; venant ensuite à l'objet qui devait plus spécialement occuper le concile : « Seigneurs, » dit-il, « vous savez combien de temps l'église » a combattu contre les hérésies, et comment Simon le » magicien a péri par le jugement de l'esprit saint et le » ministère du bienheureux Pierre. Le même Pierre n'a » pas cessé jusqu'à nos jours, par ceux qui tiennent sa » place, d'extirper de l'église de Dieu les sectateurs de » Simon. Et moi, qui suis son vicaire, quoique indigne, » je désire ardemment et par tous les moyens, avec le » secours de Dieu, chasser de sa sainte église l'hérésie » de Simon, qui a été renouvelée principalement par » les investitures. Pour vous instruire de l'état où est cette » affaire, écoutez le rapport de nos frères qui ont porté » des paroles de paix au roi de Germanie, et donnez-» nous conseil sur ce que nous devons faire, puisque » notre cause est commune.

L'évêque d'Ostie fit alors en latin le rapport de ce qui s'était passé avec l'empereur, et l'évêque de Châlons, en faveur des laïques, le répéta en français. On proposa ensuite plusieurs articles dont la décision fut remise à la fin de la session.

Plusieurs personnages de la plus haute distinction s'étaient rendus à Reims, pour soumettre au concile de graves difficultés.

Le roi de France Louis le Gros fut introduit le premier, accompagné de ses principaux seigneurs, tous en habit de cour ; étant monté respectueusement au trône du pontife, il exposa ses griefs contre le roi d'Angleterre

dans un discours qu'il prononça avec grâce, et dont nous donnons l'abrégé : « Je viens, » dit-il, « à cette sainte » assemblée avec mes barons, pour vous demander con- » seil, seigneur pape et vous Messieurs. Le roi d'Angle- » terre (Henri Ier.), qui a été longtemps mon allié, a » fait à moi et à mes sujets plusieurs injures. Il s'est em- » paré de la Normandie qui est de mon royaume, et il » a traité le duc Robert contre toute justice et d'une ma- » nière qui fait horreur. Je l'ai souvent requis de me re- » mettre le duc, mais je n'ai rien pu obtenir. Il a même » retenu dans un noir cachot le comte de Bellesme, mon » ambassadeur. Thibaud, par ses ordres, a fait prison- » nier Guillaume, comte de Nevers, que vous connaissez » pour un seigneur d'une rare piété, lorsqu'il revenait » d'assiéger le château d'un brigand excommunié, qui » avait fait de cette place une caverne de voleurs et un » antre du diable. »

Tous les Français présents applaudirent à la harangue du roi et à la justice de sa plainte. Geoffroy, archevêque de Rouen, se leva avec les évêques de Normandie, et chercha à justifier la conduite du roi d'Angleterre; mais les murmures de l'assemblée l'interrompirent, et il fut forcé de reprendre sa place.

Bientôt après, la belle Hildegarde, comtesse de Poitiers, entra avec les dames de sa suite, et s'attira toute l'attention du concile. Elle se plaignit amèrement d'avoir été répudiée par le comte Guillaume, son mari, qui avait épousé la jeune Maubergeon, femme du vicomte de Châtellerault. Le pape demanda si, suivant ses ordres, le comte s'était rendu au concile. Guillaume, évêque de

Saintes, et plusieurs évêques d'Aquitaine, tâchèrent d'excuser le comte, en assurant qu'il s'était mis en chemin pour se rendre aux ordres du pontife, mais qu'une maladie subite l'avait forcé de s'arrêter. — Le pape reçut cette excuse, et marqua un terme au comte pour se présenter à sa cour et reprendre sa femme légitime.

Plus tard vint Audin le Barbu, évêque d'Evreux, se plaignant d'Amauri de Montfort, qu'il accusait de l'avoir chassé de son siége et d'avoir brûlé son évêché. Un chapelain d'Amauri se leva, et interpellant Audin devant toute l'assemblée : « Ce n'est pas Amauri, » dit-il, « c'est votre méchanceté qui est cause de votre ex-
» pulsion et de l'incendie de votre palais. Votre malice
» ayant engagé le roi d'Angleterre à dépouiller Amauri
» du comté d'Evreux, il a recouvré sa dignité par sa va-
» leur et par la force de ses armes. Le roi d'Angleterre
» est venu ensuite assiéger la ville; c'est par votre ordre
» qu'il y a mis le feu, et qu'ainsi ont été brûlés les
» églises et l'évêché. Que le saint concile décide donc
» lequel est coupable, d'Audin ou d'Amauri! »

Nous trouvons dans tous ces faits un exemple bien remarquable de ces contrastes bizarres que nous avons signalés en commençant. Des crimes graves sont commis par de hauts personnages, et aucun tribunal régulier n'est institué pour les punir. Au clergé seul appartient la puissance, parce que lui seul avait alors les lumières. Et les parties lésées, pour obtenir justice, sont obligées d'attendre la convocation d'un concile, c'est-à-dire d'une de ces assemblées extraordinaires qui ne se tiennent qu'à de longs intervalles. Mais aussi quelle grandeur

dans ce tribunal auguste! On voit là, selon l'expression d'un auteur moderne (1), comme les grandes assises de l'Europe chrétienne, présidées par le chef de la chrétienté entière. Les causes des empereurs, des rois, des grands du monde, y sont plaidées souvent par les parties elles-mêmes. Elles le sont devant les députés de toutes les provinces de l'Europe : si le pontife romain ne prononce pas toujours la sentence à l'instant même, il donne des avertissements qui valent des sentences. Mais pour en agir ainsi, il fallait avoir l'influence dont jouissait Calixte à un si haut degré.

Il y a, Messieurs, un rapport singulier et qui vous a déjà peut-être frappés, entre notre province et cette antique cathédrale de Reims, où un pontife d'origine franc-comtoise présidait, il y a sept cents ans, cette auguste assemblée.

Deux siècles plus tard, Richard La Pie, né à Besançon, élu archevêque de Reims, versait dans la même cathédrale l'huile sainte sur le front d'un roi de France (2).

De nos jours aussi, un prélat franc-comtois (3), qui nous est cher à tant de titres, devait faire briller encore sur ce siége illustre l'assemblage si précieux et si rare de la science et de la vertu.

L'homme, quel que soit son génie, peut rarement

(1) L'abbé Rohrbacher, *Hist. universelle ecclésiastique*, tom. XV.

(2) Richard La Pie, de Besançon, a sacré Charles VI dans l'église de Reims, en 1380.

(3) Monseigneur Gousset.

maîtriser les événements, ceux même qu'il a cru d'abord pouvoir gouverner à son gré.

Calixte, qui avait convoqué le concile de Reims dans le but de terminer les querelles de l'Eglise et de l'empire, et qui avait placé là ses plus chères pensées, fut forcé d'y renoncer. Le parjure empereur refusa de tenir ce qu'il avait promis par serment aux députés du pape, et persista plus que jamais à demeurer maître des investitures, ce qui entre ses mains n'était réellement que le trafic des évêchés.

Le pontife, voyant ses espérances déçues, fit la clôture du concile en prononçant une nouvelle excommunication contre Henri V. Il partit ensuite pour la Normandie, où il eut une longue conférence avec le roi d'Angleterre, son filleul et son parent.

Plus heureux cette fois, Calixte termina les différends élevés entre le monarque anglais, le duc de Normandie et le roi de France. « Les châteaux, » dit un contemporain, « qui avaient été pris de part et d'autre, soit par » force, soit par fraude, furent rendus à leurs seigneurs : » les prisonniers furent mis en liberté et rentrèrent » joyeusement dans leurs familles. »

Ayant ainsi fait renaître la paix entre la France et l'Angleterre, Calixte s'achemina vers l'Italie. En Lombardie et en Toscane, les peuples accouraient de toute part pour le fêter. La nouvelle de son arrivée étant parvenue à Rome, partout éclata la plus grande joie. La milice vint à trois journées au-devant de lui. Quand il approcha de la ville, les enfants, portant des branches d'arbres, le reçurent avec des acclamations de louanges.

Il entra couronné dans Rome. Les Grecs et les Latins chantaient de concert; les Juifs mêmes y applaudissaient. Les processions étaient si nombreuses qu'elles durèrent depuis le matin jusqu'au soir. Enfin, au milieu des acclamations et des chants d'allégresse, le pape fut conduit par les magistrats au palais de Latran.

L'antipape Bourdin, craignant pour sa personne, avait été s'enfermer avec quelques cavaliers dans la forteresse de Sutry. Bientôt il y fut assiégé par les troupes de Calixte, que commandait le cardinal Jean de Crême. Les habitants de Sutry, voyant battre leurs murailles, se saisirent de l'antipape et le livrèrent aux soldats de Calixte. Voici comment l'illustre abbé Suger raconte cette expédition (1) : « A peine le pape Calixte eut-il séjourné » quelque temps dans la ville du St.-Siége, que les Ro- » mains, charmés de sa grandeur et de sa libéralité, » s'emparèrent du schismatique et intrus Bourdin, créa- » ture de l'empereur, qui faisait sa résidence à Sutry, » et forçait à fléchir le genou devant lui tous les clercs » qui se rendaient à la cité des saints apôtres. Ensuite » ces hommes, plaçant en travers sur un chameau, ani- » mal tortu, ce tortueux antipape, ou plutôt cet ante- » christ, le revêtirent d'un manteau de peaux de boucs » encore crues et sanglantes, pour figurer la chape » rouge; puis, pour venger sur lui avec la plus grande » publicité la honte de l'Eglise, ils le conduisirent par » la route royale à travers la ville de Rome, le jetèrent » dans une prison voisine du monastère de St.-Benoît,

(1) *Vie de Louis le Gros*, page 116.

» le condamnèrent à y finir ses jours, et, pour conserver
» la mémoire de cette punition exemplaire, le peignirent,
» dans une des salles du palais pontifical, foulé aux pieds
» du seigneur pape. »

A peine débarrassé de ce premier ennemi, Calixte, toujours infatigable lorsqu'il s'agissait des intérêts de l'Eglise, s'occupa de remporter sur l'empereur une victoire plus importante encore, celle des investitures, querelle toujours renaissante et jamais apaisée.

Pour y parvenir, le pape convoqua une diète extraordinaire à Worms, où après douze jours de conférence la paix fut enfin conclue. La grande difficulté était de concilier les droits et les usages de l'empire avec les droits et les libertés de l'église. Les princes regardaient comme un droit héréditaire de donner l'investiture par la crosse et l'anneau. Mais depuis longtemps ils abusaient de cette cérémonie pour confisquer à leur profit la liberté des élections. On trouva un moyen terme. L'empereur renonçait à l'investiture par la crosse et l'anneau, il laissait libres les élections et les consécrations, mais l'évêque ou l'abbé librement élu et sacré devait recevoir de l'empereur l'investiture des *régales* par le sceptre, et lui rendre tous les devoirs attachés à ces *régales* ou droits royaux. L'accord se fit à ces conditions, dans la confiance que le pape le ratifierait. On dressa deux écrits qui furent échangés dans une plaine sur les bords du Rhin, où s'était rendu un peuple immense (le 23 septembre 1122). L'évêque d'Ostie célébra la messe, il y reçut l'empereur au baiser de paix, et les légats donnèrent au peuple et à l'armée une absolution générale ; l'assemblée se sépara

avec une joie infinie. Au mois de décembre suivant, le pape écrit à l'empereur une lettre où il le félicite de s'être soumis à l'église, et témoigne s'en réjouir particulièrement à cause de la parenté qui les unit.

Il était donc réservé à la haute sagesse de Calixte de terminer, à la gloire du Saint-Siége, cette querelle des investitures qui durait depuis si longtemps, et qui était une source perpétuelle de guerre entre l'Eglise et l'empire.

La paix et la tranquillité étant rétablies, le pape tint un concile à Rome pendant le carême de 1123. Ce concile, qui est le neuvième œcuménique et le premier de Latran, était composé de plus de mille prélats. Outre la promulgation solennelle de la paix avec l'empire, on y publia vingt-deux canons sur différents points de dogme et de discipline.

Calixte s'occupa ensuite sans relâche à embellir la ville de Rome, et à établir dans ses états l'ordre et la police. Il fit détruire les forteresses qu'avaient fait élever Sancio Frangipane et quelques autres petits tyrans. Il soumit les comtes qui pillaient les biens de l'Eglise, et réprima les brigands de l'Italie et de la Pouille qui désolaient l'état romain. Les chemins furent libres pour aller à Rome, et personne n'insultait plus aux étrangers qui y étaient arrivés. « En un mot, » dit Suger (1), « ce » flambeau de la chaire pontificale ne se cacha point sous » le boisseau; mais placé sur le haut de la montagne, il » brilla du plus vif éclat. Et les Romains, heureux sous la

(1) *Vie de Louis le Gros*, loc. cit.

» protection d'un maître si grand, recouvrèrent en peu » de temps tous les biens qu'ils avaient perdus. »

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'une si belle vie ait été tranchée si prématurément? Calixte, dont le zèle ne s'était jamais ralenti, et qui était sur le point de réaliser tout ce que lui inspirait son grand cœur, fut enlevé le 11 décembre 1124 au monde chrétien et à l'amour de ses peuples. Cet illustre pontife, tout préoccupé qu'il était de ce moment suprême, put encore néanmoins donner un soupir d'adieu aux souvenirs de son enfance, au château de son père et à la Franche-Comté (1).

(1) Cet essai étant destiné à une lecture publique, j'ai dû, pour ne point fatiguer l'attention des auditeurs, me borner à indiquer les principaux traits de la vie de Calixte II. Mais mon intention est de compléter ce travail et de publier séparément une notice sur le pontife qui fut l'un des personnages les plus éminents dont notre province s'honore d'avoir été le berceau.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. L'AVOCAT TRIPARD.

SCIENCE DU DROIT.

Messieurs,

Il y a peu de temps, un homme distingué siégeait au milieu de vous. Doué de grandes qualités de cœur, il vivait à l'Académie comme dans sa propre famille. Esprit fin, conteur aimable, il trouvait dans cette langue française qu'il connaissait si bien, une source féconde de richesse. Vous avez tous goûté ses brillantes causeries, ses histoires qu'il redisait avec art, toujours variées, toujours piquantes, tant son esprit était souple. Travailleur infatigable, il a consacré sa vie aux rudes épreuves de l'enseignement; bientôt il y eut montré toute l'étendue de sa haute capacité. Il se fit un nom dans la littérature, et d'honorables travaux sur la linguistique accusent assez tout ce qu'il y avait de sève et de pénétration dans sa noble intelligence. L'Université l'appela aux premières fonctions administratives; longtemps il fut recteur de l'Académie de Besançon. Jean-Jacques Ordinaire se montra le digne représentant de cette famille à laquelle l'intelligence vient en première

dot; il l'honora par sa vie, comme il honora l'Académie par ses travaux. Le souvenir d'un tel homme fait assez comprendre quel vide il a laissé parmi vous. Appelé à cette place qu'il occupait, je sens trop mon impuissance à la remplir dignement pour ne point apprécier tout ce qu'il y a de bienveillance dans le choix de l'Académie. Cette bienveillance seule peut m'expliquer, Messieurs, ma présence au milieu de vous.

Ayant pour la première fois à parler dans cette enceinte, je cède à la spécialité de mes études. Permettez-moi donc de vous soumettre quelques aperçus philosophiques sur la science du droit.

Le mot *droit* a une double origine qui correspond directement aux deux grands systèmes qui divisent les philosophes. Si nous recherchons la source du mot *droit* dans les langues modernes, nous voyons qu'il dérive du mot latin *rectum*, en français *droit*, en allemand *recht*, en anglais *right*, trois vocables qui sortent de la même source et expriment la même idée. Ici l'idée du *droit* semble née de l'idée de la ligne droite, de ce qui est conforme à cette ligne. Ne reconnaît-on pas là l'influence d'un esprit positif, géométrique ? Ou je me trompe, ou bien cette origine provient de la philosophie de la sensation, de la prépondérance d'Aristote à l'époque de la formation des langues modernes.

La philosophie de Platon, au contraire, envisage le droit sous le même point de vue que les sociétés antiques. Le mot *droit*, dans les langues anciennes, est synonyme du mot *Dieu*. En grec le *droit*, Δικαιον, primitivement Διαιον, dérive de Διος, génitif de Ζευς. En latin *jus*,

le droit, vient du mot grec Ζευς, et plus directement de *Jupiter*, ou *jus-pater*, ou *juris-pater*. Le mot *jusjurandum*, jurer par la Divinité ou par le droit, montre assez qu'à l'origine des sociétés antiques, Dieu a toujours été considéré comme la source et la plus haute expression du droit. Alors l'interprète du droit fut l'interprète de la Divinité, roi, prêtre, législateur. Dans ces temps primitifs, l'accusation ou la défense en justice empruntait ses formes de la prière, *oratio*, et celui qui accusait ou défendait, parlant au juge comme à la Divinité, était appelé *orator*.

Cette diversité d'origine du mot *droit* remonte à la division même de la philosophie sur la grande question de l'origine des idées. Sur ce point, deux grandes écoles sont opposées. L'une prétend que toutes nos connaissances nous viennent par le moyen des sensations (selon le principe d'Aristote : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*); l'autre soutient, au contraire, que les sensations ne sont pas les seules sources de nos idées; que nous avons en nous la manifestation de certaines idées nécessaires, que nous concevons non-seulement comme vraies, mais comme ne pouvant pas ne pas être vraies, qui sont indépendantes de l'expérience et parmi lesquelles on range l'idée du *bien* et du *mal*. Ces idées nécessaires constituent le patrimoine intellectuel de l'homme, c'est la dot que Dieu fait à l'humanité. Si l'on s'attache à l'école expérimentale, on arrive fatalement à cette conséquence que le bien c'est le plaisir, l'utilité personnelle, l'égoïsme. Hobbes, Helvétius et Bentham sont les grands représentants de cette école. Est-il besoin

de dire qu'un tel système mutile l'homme et qu'il implique la négation de tout droit, de toute morale? Si l'on suit, au contraire, les principes de l'école rationnelle, on arrive à cette idée que le bien, conçu dans sa forme la plus élevée, est en Dieu et qu'il se revêt des caractères même de la Divinité. Pour la première école, le droit s'appelle *rectum;* pour la seconde, c'est le *jus.*

Le droit ne peut se comprendre isolément; pour en avoir une idée claire, il faut voir comment il découle de la morale, comment la morale découle de Dieu, selon le plan divin de la création. Arrêtons-nous un instant à ces idées fondamentales.

Dieu, en créant le monde, a réalisé extérieurement les idées qui étaient en lui. Ces idées sont essentiellement bonnes : *et vidit Deus quod esset bonum.* Elles subsistent et se conservent en vertu de leur propre virtualité, et ce sont ces idées que nous appelons les lois de la création. Chaque objet créé a sa raison d'être, il entre donc dans les lois de la création d'assigner à chacun de ces objets un but, un motif, une fin. L'évolution de chacun de ces êtres est de se conformer à la loi, à la pensée qui les a créés. Les uns y sont appelés par la loi de la *nécessité,* ce sont les êtres inorganiques ou organiques, mais non intelligents; les autres par la loi de la *liberté,* ce sont les êtres organiques intelligents. L'accomplissement de la fin de chaque être conduit à l'harmonie de la création, à l'ordre universel.

C'est donc par la liberté que l'homme, se distinguant du reste de la création, peut parvenir à sa fin. Cette fin, quelle est-elle? c'est le bien. Pour le pratiquer, il faut

le connaître, et nous le connaissons par cette révélation interne, par cette conception de la raison pure, sans laquelle il ne serait pas donné à l'homme de distinguer le bien du mal. A l'instant même où nous concevons le bien, nous sentons l'obligation de l'accomplir, et l'idée de devoir est concommitante à l'idée de bien. Le devoir est de tendre au bien; mais ce bien, quel est-il? L'Évangile le résume dans deux préceptes bien simples. S'élever à Dieu par l'amour, tel est le premier précepte. Dieu aime ses œuvres, et son amour il le déverse sur l'homme qu'il a fait à son image, avec lequel il s'est en quelque sorte associé en lui communiquant un souffle de sa raison : *prima homini cum Deo rationis societas*, dit Cicéron (1). L'homme doit donc aimer son prochain comme lui-même, tel est le second précepte (2). Mais cet amour doit se révéler par des actes : l'histoire du Samaritain en est une touchante leçon. Ainsi, travailler pour Dieu, travailler pour l'homme, placer le centre de son activité non en soi mais en Dieu, pratiquer la charité, élever son âme au-dessus des tendances égoïstes de la chair, passer sur la terre comme le Christ, en faisant le bien, c'est réaliser la vie de l'homme juste, c'est accomplir sa destinée. Toute la morale est dans ces deux préceptes : *In his duobus mandatis universa lex* (3).

Mais la morale ne subsiste qu'à la condition de la li-

(1) *De leg.*, lib. I, § 7.

(2) Evang. S. Math., cap. 22, § 37 et s.

(3) Déjà Platon écrivait à Architas que l'homme ne devait pas vivre pour lui seul : *Non sibi se soli natum meminerit, sed patriæ, sed suis, ut perexigua pars ipsi relinquatur.* (*Cic. de finib.*, lib. II, § 14.)

berté ; la liberté est donc la base de la moralité humaine. Elle consiste dans la détermination de la conscience entre le bien et le mal, et cette détermination constitue pour l'agent le mérite ou le démérite ; de là l'idée de récompense et de châtiment. La liberté, Messieurs, ne peut s'expliquer dans l'homme que par la dualité de sa nature qui se compose de l'âme et du corps. C'est par elle que s'établit en lui ce double penchant vers le bien, vers le mal. Une fois dégagée du corps, l'âme perd en quelque sorte sa liberté (1), car de ce moment elle se sent invinciblement attirée vers le bien, et si pour elle cette tendance est satisfaite, elle jouit d'un bonheur sans limite ; si, au contraire, elle n'est point satisfaite, elle est tourmentée d'un éternel malheur ; c'est qu'alors elle est irrévocablement séparée de Dieu qui est le bien. Si telle n'était point la sanction de la morale, la liberté humaine ne serait qu'un jeu, le devoir une dérision. Dieu lui-même aurait abdiqué devant l'homme, il serait impuissant contre lui. L'homme alors ne serait pas réellement distinct de Dieu, puisque Dieu n'aurait pu creuser entre l'homme et lui cette éternelle séparation. L'homme serait donc une émanation, un écoulement de Dieu, il serait Dieu même : le panthéisme serait justifié. Si le panthéisme est vrai, il faut dire que toute causalité est en Dieu. Si toute causalité est en Dieu, elle n'appartient point à l'homme ; donc l'homme n'est pas libre. Or la liberté est un fait irrécusable de la nature humaine, et à elle seule elle justifie le dogme chrétien des peines et des récompenses. Si les portes de l'avenir s'entr'ouvrent

(1) *Cic. Tuscul.*, lib. I, § 19.

pour nous montrer ce redoutable mystère, c'est qu'il fallait à notre faiblesse, non-seulement un motif désintéressé, l'amour du bien pour le bien, mais un mobile plus actif, une excitation plus puissante au bien, c'est-à-dire un motif égoïste pour nous appeler à l'accomplissement de notre destinée. Sans ce terrible mobile de la justice divine, que deviendrait l'homme, que deviendrait la société? qui pourrait contenir les passions tumultueuses qui agitent la conscience humaine? Ah! si puissante que soit la raison de l'homme, que pourrait-elle, même à l'aide de l'échafaud, du jour où elle aurait effacé de la conscience publique la foi au dogme fondamental de l'éternité du châtiment?

Si pour arriver au droit nous passons par la morale, c'est que le juste, qui est le but du droit, présuppose le bien, qui est la fin de la morale; c'est que la morale féconde le droit par ses principes et confère à la justice humaine le droit de sanctionner ses arrêts. Ainsi le juste, comme le vrai, comme le beau, est un côté du bien; il a le même centre, mais il n'a pas la même circonférence; de là la possibilité de les distinguer.

Confondre le droit avec la morale, comme l'ont fait très-souvent les philosophes (1) et en particulier M. Jouf-

(1) Les philosophes allemands considèrent généralement la morale comme renfermant des principes positifs, et le droit des principes purement négatifs. Cette distinction est fausse, car le droit non-seulement *défend*, mais souvent *commande*; il va jusqu'à punir les omissions (art. 1383 C. civ. et s.); elle n'a d'ailleurs aucune influence philosophique, si ce n'est de réduire à un simple *veto* toute la puissance du législateur. Or, *legis virtus hæc est : imperare, vetare, permittere, punire...* (*Dig.* lib. 1, tit. 3, l. 7.)

froy [1], c'est commettre une fatale erreur. En effet, si le droit et la morale se confondent, ce qui sera devoir pour l'un sera droit pour l'autre; entre le devoir et le droit il y aura une relation réciproque et nécessaire, et comme le principe de morale est d'aimer son prochain comme soi-même, il y aura pour le riche *devoir* d'aimer le pauvre, et pour celui-ci *droit* à cet amour. Cet amour, comme nous l'avons vu, devra se signaler par des actes, et le riche ne pourra le réaliser qu'en partageant sa fortune avec le pauvre. Si un législateur survient qui convertisse ce principe de morale en loi, il ne fera que consacrer un principe de droit naturel, il n'aura point excédé ses pouvoirs. Conséquence étrange qui bouleverse la société par sa base en effaçant le principe de propriété, et légitime à l'avance toutes les utopies, toutes les spoliations !..... Où donc est l'erreur? Nous croyons l'avoir reconnue dans la confusion que l'on fait du droit et de la morale. Sans doute tout droit correspond à une obligation, à un devoir, mais tout devoir n'engendre pas un droit correspondant. De ce que le devoir impose au riche d'aimer le pauvre, il n'en résulte pas pour celui-ci un droit à partage. Le droit, il est vrai, et nous l'avons reconnu, repose essentiellement sur la morale, mais il s'en distingue comme la spécialité de la généralité. Si le droit est assujetti aux lois de la morale, la morale est indépendante du droit, par la raison que nous avons signalée : c'est que tous les devoirs n'engendrent pas un droit correspondant, tandis que tout droit présuppose

(1) Dans son Cours de droit naturel.

un devoir. Cette distinction est fondée sur la diversité de but de la morale et du droit. Le droit tend au juste, la morale tend au bien. La morale tend à régler jusqu'aux actes internes de la conscience, le droit n'a de prise que sur les actions. La morale est la condition de l'ordre divin dans les sociétés, le droit est la condition de l'ordre humain; celui-ci n'impose à l'homme que le juste, la morale exige plus que le juste, elle veut le bien; l'une régit la destinée de l'homme, l'autre la destinée du citoyen. La morale subsiste indépendamment de la société; de la société, au contraire, naît la nécessité du droit. Le droit a donc un but social et une condition de nécessité; il supplée à la morale qui n'a point de sanction sur la terre. Le droit a donc ses limites. Si le droit, qui agit par voie de contrainte, s'étendait arbitrairement dans le domaine de la morale, l'homme alors cesserait d'être libre. La liberté, ce premier élément de toute moralité, manquant à l'homme, celui-ci agirait comme un automate, il perdrait sa qualité d'homme. Cette magnifique destinée à laquelle il est convié lui manquerait, car en cessant d'être libre, il n'y aurait plus pour lui d'imputabilité, de mérite ou démérite; sa destinée rentrerait dans la destinée des êtres inintelligents; la société ne serait qu'un troupeau; l'ordre divin lui-même en serait troublé.

Le droit donc a des limites qu'il ne peut impunément franchir. Son but étant essentiellement social, il n'a de vie qu'autant que l'exige la vie sociale; il ne doit donc apparaître que sous une condition d'utilité ou de nécessité. *Sunt enim quædam publice, utilia quædam priva-*

tim, dit Ulpien sur la distinction du droit public et privé [1]. De ce caractère d'utilité, il ne faut pas conclure, comme le fait l'école expérimentale, que ce qui est utile est juridique, quoique destitué de toute moralité; non sans doute. Si le droit doit se limiter à l'utile, ce n'est qu'autant que l'utile est conforme à ce qui est juste, à ce qui est bien, et cette limite est fondée sur le principe du libre arbitre, sans lequel l'homme ne peut accomplir sa destinée. — Que si l'on nous demande maintenant d'où naît la variété infinie des législations humaines? De ce principe d'utilité, répondrons-nous, lequel, mal défini, plus mal interprété, se prête avec une merveilleuse élasticité à tous les caprices des hommes et des temps. — A la naissance des états, le besoin d'être fait que l'utile prédomine au détriment de la liberté. Le législateur sent que l'état est faible, que contre la guerre du dedans et du dehors il faut constituer une autorité forte. Entouré de passions ennemies, il se protége par le triple rempart de la religion, du droit et des armes. La liberté est sacrifiée, parce qu'avant tout l'état veut vivre : *salus populi suprema lex esto*. Or, chacun le sait, les vues d'utilité sont infinies. Mais une fois la guerre apaisée, les voies de contrainte légale perdent leur motif d'utilité. Les consciences froissées réclament, et le législateur, désormais maître de sa puissance, concède à la liberté ce que la raison d'état lui avait fait perdre. Alors commence la voie du progrès; la morale reprend son empire, la liberté rentre dans le domaine de chacun, et

(1) Loi 1re., au Digeste.

le progrès du peuple se reconnaît au chemin qu'il a parcouru pour reconquérir l'unité de principe du droit naturel. C'est ici que l'on peut dire en toute vérité : Donnez-moi la législation d'un peuple, et je vous dirai sa civilisation.

Ainsi il n'y a pas de droit sans devoir, comme il n'y a pas de justice sans morale. La morale à son tour n'existe qu'à la condition d'un ordre supérieur, qui lui-même implique la nécessité d'un Dieu. Dieu donc est la clef de voûte du droit, sa justice en est le type immortel, et c'est la religion qui nous en fait connaître la redoutable sanction. Séparez par la pensée l'idée de Dieu de tout ce qui est, et le droit cesse à l'instant d'exister. Pour le monde moral comme pour le monde physique, il y a des accidents, mais point de loi ; il y a de la force, de la violence, mais point de droit. Que si vous rétablissez Dieu à sa place légitime, vous ressaisissez aussitôt la source de ces lois infinies qui, s'étendant à toutes choses, manifestent dans leur étonnante multiplicité un ensemble et une harmonie qui est la plus belle expression de l'unité. Si donc nous voulons pénétrer à la racine infinie de la science du droit, c'est dans Dieu que nous devons la rechercher. La notion de Dieu, qui est le droit par excellence, deviendra la notion du droit, et s'il n'est pas donné à l'homme de connaître le dernier mot du droit, c'est qu'il ne lui est pas donné de pénétrer l'absolu, la substance infinie, Dieu. Qu'est-ce que Dieu ? C'est un être un, immuable, universel, éternel. — Comme Dieu, le droit est un. L'unité du droit se révèle à l'homme par la conscience. L'identité de la conscience humaine produit

l'identité dans le jugement; et c'est ainsi que d'un bout de la terre à l'autre, la conscience adhère à ce qui est vrai, à ce qui est juste, à ce qui est bien. Si le droit est un, il ne peut être contradictoire à lui-même; l'antinomie est donc un signe caractéristique de l'erreur. C'est ce que Bossuet a exprimé d'une manière bien énergique quand il a dit : Il n'y a point de droit contre le droit. Les philosophes, les savants, les jurisconsultes, doivent donc s'efforcer d'atteindre, pour la science, des formules générales, universellement reconnues, incontestées et incontestables, car le dualisme dans le droit est aussi monstrueux que le manichéisme dans la croyance.

Ce qui est un, ce qui est indivisible, est perpétuellement identique à lui-même. Les accidents de la nature ne peuvent l'atteindre, car il plane au-dessus d'elle. Le temps lui-même ne peut le corrompre, car il cesserait d'être ce qu'il est, c'est-à-dire un et indivisible. Comme mode de la substance spirituelle, il doit conserver la majesté de cette forme inaltérable dont le type est Dieu, et comme lui le droit est immuable.

L'universel est en Dieu, l'universel est dans le droit. L'homme, la famille, la cité, la nation, l'humanité, tout cela n'est qu'un même être au point de vue du droit. A tous et à chacun sa part dans le droit et dans le devoir. A tous la même règle, à tous la même loi, comme à tous le même Dieu. Cherchons donc l'universel dans la variété, l'unité dans la multiplicité.

Enfin le droit est éternel, parce qu'il est immuable comme Dieu. Il subsiste toujours vivant, impérissable. Le temps ne l'a point fait naître, le temps ne le fera

point périr. Déjà les jurisconsultes romains avaient entrevu cette vérité, quand ils formulaient cette règle toute philosophique : *Tempus non est modus constituendi vel dissolvendi juris*. Si le droit revêt ces formes infinies, c'est dire assez qu'il n'est point le fait de l'homme, puisque, placé dans le temps, l'homme ne peut contenir ce qui est infini, l'idéal du droit.

L'idéal du droit, Messieurs, n'est pas une conception vaine, reléguée dans les études spéculatives, et sans conséquences utiles pour la pratique. Il est pour le jurisconsulte ce qu'est le beau idéal pour l'artiste : c'est le type, c'est le modèle, c'est l'exemplaire parfait que l'intelligence humaine conçoit au sein de Dieu et qu'elle essaie de réaliser dans la sphère de son activité. Elevé à cette puissance, le droit prend une forme plus déterminée, et ce n'est qu'à cette condition que la science est possible. Et quand je parle de la science du droit, je n'entends pas la science ainsi que l'expose tel ou tel jurisconsulte, mais une science organisée à la façon des sciences positives, mathématiques, une science ayant un principe unique, duquel découlent d'autres principes, lesquels enfantent à leur tour des principes plus spéciaux et qui, par un enchaînement rigoureux, s'étendent aux applications les plus variées de la pratique. Ces principes secondaires ne doivent jamais sortir du cercle tracé par le premier principe, car il est leur centre, leur point de départ, leur point d'ajustement et leur point de retour. C'est ce lien des principes, c'est cette communication réciproque, qui donne à la science la puissance et la vie. Si cette science peut se constituer, le droit idéal étant

mieux connu, le législateur s'en inspire, le magistrat l'interroge, et le jurisconsulte en tire des germes féconds pour pénétrer le sens moral et caché des textes. Tout prend alors un caractère nouveau ; le droit apparaît identique à lui-même, il a saisi les formes immortelles de la pensée divine, et bientôt, faisant invasion chez tous les peuples, il s'assurera la conquête définitive de l'humanité.

Si le droit idéal est universel, le droit positif, au contraire, se montre personnel à chaque peuple, tant il se revêt de sa vie, de ses mœurs, de ses idées. Il fractionne l'humanité, divise ses vues et ses intérêts, et crée entre les peuples un principe d'antipathie qui aboutit à la guerre. Le droit idéal plane au-dessus de ces divergences et voudrait les effacer. En imprimant aux sociétés une destinée commune, il tend à les ramener à l'unité de principe et de vie, dont la conséquence n'est plus la guerre, mais l'union, la consécration du principe de la fraternité des peuples. Sous prétexte que la loi doit être en harmonie avec les habitudes d'un peuple, on a donné à la loi toutes les couleurs, toutes les physionomies bizarres des costumes et des mœurs. Les habitudes ont pris une forme inflexible, et lorsqu'on a voulu perfectionner la loi, les mœurs ont soulevé contre elle une opposition rétrograde. Le droit romain déjà avait essayé de prendre une forme universelle ; suivant l'essor victorieux des aigles romaines, il en était venu à dominer le monde. Mais son principe reposait sur la loi des douze tables, et malgré les efforts du stoïcisme et du christianisme, il se ressentit toujours de sa barbare origine.

La loi des douze tables, Messieurs, c'est le moi romain poussé à son plus monstrueux excès.

Après la chute de l'empire, l'église catholique, par l'organe de ses papes, essaya d'asseoir sur les ruines du droit romain un droit supérieur, universel, qui, réglant tout à la fois peuples et rois, tendait à l'union visible des peuples par l'identité de la foi, l'identité du droit, l'identité des intérêts. C'est à ce sublime effort de la puissance religieuse que nous devons le droit public de l'Europe. Toutefois, si la papauté n'a pu réussir dans cette vaste tentative d'association universelle des peuples, faut-il donc s'en étonner? A quelle époque se produisait un tel essai? Dans un temps où les peuples étaient tombés dans une sorte de chaos. La guerre était la sanglante expression de l'état social, la barbarie en constituait les mœurs. Il n'y avait plus ni ordre, ni gouvernement. Toute la science était dans la vigueur du bras, dans la bonne trempe des armes. Le château féodal, avec ses ponts-levis et ses tours crénelées, était le centre et l'emblème du pouvoir. Le droit suivait les mœurs du castel, et comme la loi ne subsiste que pour la société et que la société manquait, en quelque sorte, à elle-même, la loi aussi lui faisait défaut. En l'absence de la loi, la coutume prit naissance. Elle apparut tout empreinte des instincts barbares de la société. La lance, l'épée, devinrent les symboles du droit. Ainsi, le château avait sa coutume, sa justice seigneuriale; pour procédure, il avait les préparatifs d'une lutte, la lutte elle-même, le combat ou le triomphe de la force brutale. Or, c'était à cette époque que la papauté essayait de substituer à cette loi de fer

la loi de paix et d'amour, au fractionnement universel l'association catholique sous l'empire d'une loi métaphysique et sublime, le droit idéal et divin. Cet essai gigantesque mit en marche la civilisation.

Mais là seulement devait aboutir un tel système, car il était trop en contradiction avec son époque, il devançait le présent; oserais-je le dire? il devançait même l'avenir. Ce que la papauté a tenté au moyen âge, la philosophie, dans ses spéculations, l'entrevoit à peine. Pour elle, le droit idéal et universel n'est encore qu'à l'état d'idée spéculative, et ce qu'elle rêve dans ses hardiesses les plus progressives égale à peine ce que le monde a vu dans l'Eglise, la tentative grandiose d'une application du droit universel, le vaste nivellement du monde sous l'empire d'une loi unique, n'ayant pour consécration qu'une autorité sans glaive, la puissance seule de la vérité.

Pour la France, ces tentatives ne furent point perdues. Cette tendance à l'unité du droit se formula bientôt sous la plume du chancelier de l'Hôpital. Dès le XVIe. siècle jusqu'à la révolution, se manifesta par des actes solennels le besoin d'unité législative qui tourmentait l'esprit français. Cette conquête obtenue fut associée à d'autres conquêtes, et le code Napoléon, qui ne semblait destiné qu'au peuple français, prit bientôt rang parmi les lois de l'Europe. Ainsi, l'unité législative marche en s'agrandissant. En s'agrandissant, elle s'épure par le contact d'une pratique plus universelle, et ce que la papauté n'a pu constituer en un jour, s'opère peu à peu par l'effet des idées, des progrès et du temps.

Ce qui manque aujourd'hui à la science du droit, c'est de n'être point une science organisée. Nous voyons çà et là des principes épars se rattachant à telle ou telle partie du droit; mais des principes généraux classés dans un ordre géométrique, s'engendrant l'un l'autre et formant un ensemble scientifique et régulier, voilà ce qui manque totalement à la science du droit. Il faut étudier dix années cette science avant d'en connaître les premiers éléments, les principes fondamentaux. On écrit des milliers de volumes pour mettre en lumière les textes de loi, on n'en écrit pas un seul pour donner un tableau scientifique des principes du droit. L'exégèse, les dissertations historiques et philosophiques, nous inondent, mais la source génératrice du droit nous est encore inconnue. Cependant l'esprit humain ne peut-il s'élever à la hauteur des principes, ne peut-il les dominer assez pour les ramener en maître à un ordre classique, de manière à les faire sortir tous, par une série de génération logique, d'un seul et même point? Les Romains, quoique entraînés par les préoccupations de la pratique, avaient compris le besoin de remonter ainsi aux principes primitifs de la science. Déjà ils avaient compris que le juste repose sur le bien et que les premiers principes du droit doivent découler des principes de la morale. C'est en remontant ainsi l'échelle des principes, qu'ils étaient parvenus à réduire tout le droit aux trois principes générateurs : *Juris præcepta sunt hæc : honeste vivere, — alterum non lædere, — suum cuique tribuere.* Pour le jurisconsulte romain, toute la science est là. Le stoïcisme n'avait pu remonter plus haut. *Ho-*

neste vivere, c'était honorer sa vie par le respect des lois ;—*alterum non lædere* n'est qu'un principe négatif, — et le *suum cuique tribuere* ne renferme guère qu'un principe de respect pour la propriété. Si la science s'était arrêtée à ce point, l'humanité gémirait encore sous les chaînes de la tyrannie et de l'esclavage. Mais le christianisme apprit au monde qu'il y avait des principes plus féconds et plus conformes à la destinée humaine. En changeant et renouvelant la base de la morale, il changea et bouleversa la science du droit. Au lieu de principes purement négatifs, il nous révéla les premiers principes de la morale : tu aimeras Dieu de toutes tes forces, et, par voie de conséquence, tu aimeras ton prochain comme toi-même. Le premier principe règle les rapports de l'homme à Dieu, le second est la loi des rapports sociaux. Aimer son prochain comme soi-même est donc le principe fondamental du droit humain. C'est un principe de morale, il est vrai, mais qui, pénétrant la science du droit de ses germes bienfaisants, y répandra une source de vie. Voyons plutôt.

Aimez votre prochain comme vous-même, c'est-à-dire chérissez en lui ce que vous aimez en vous, premièrement *la liberté*. Si vous aimez la liberté pour vous, vous l'aimerez pour votre frère, et partant vous ne voudrez point qu'il soit *esclave*. Aimez votre prochain comme vous-même, c'est-à-dire désirez pour votre frère ce que vous désirez obtenir : l'*égalité* devant la loi.

Aimez votre prochain, c'est-à-dire que celui qui tient en ses mains le pouvoir, ne l'exerce qu'avec un sentiment d'amour pour le peuple et de respect pour ses

droits, que celui-ci l'accepte avec réciprocité des mêmes sentiments ; — donc point de tyrannie, donc point de révolte : c'est la base du droit politique.

Aimez votre prochain, c'est-à-dire, dans les rapports de peuple à peuple, comme d'individu à individu, poursuivez toujours la conquête de votre droit de manière à faire le moins de mal possible à votre adversaire : c'est la base du droit international.

Aimez votre prochain, c'est-à-dire recevez l'étranger dans la patrie, qu'avec lui comme avec les citoyens les conventions fassent loi, ne lui fermez pas le sanctuaire de la justice, surtout ne l'appelez point *barbare, ennemi,* et que dans la loi on ne lise point : *adversus hostem æterna auctoritas esto :* c'est la base du droit des gens.

Aimez votre prochain, c'est-à-dire, si entre vous et le public il y a lutte d'intérêt, sacrifiez le vôtre au profit du public, parce que si, dans la balance de la justice, votre prochain ne peut l'emporter sur vous, le grand nombre, la masse, doit nécessairement l'emporter : c'est le sacrifice de l'intérêt privé au profit de l'intérêt de tous, c'est la base du droit public.

Aimez votre prochain, c'est-à-dire s'il a troublé l'ordre social, ne soulevez point contre lui un luxe de torture et de rigueur ; que la peine suffise à prévenir la faute, de sa part par le fait du châtiment, de la part de tous par la crainte d'un tel supplice, — rien de plus, rien de moins : c'est la base du droit pénal.

Aimez votre prochain, c'est-à-dire respectez sa personne, son état, ses biens, les conventions faites avec lui : c'est la base du droit civil.

Ainsi, aimez votre prochain comme vous-même, c'est-à-dire cherchez les lois d'harmonie qui sauvegardent les droits de chacun et de tous, donnent paix et bonheur aux individus, aux peuples, à l'humanité : telle est la parole du Christ, telle est la constitution du droit.

Si nous sommes en possession des vrais principes, que reste-t-il à faire à l'avenir, si ce n'est de les coordonner dans un ordre méthodique et scientifique? Par là on rendra la science plus simple et plus accessible au vulgaire. Il en saisira le côté moral et religieux. La loi ne sera plus pour lui ce tyran capricieux qui n'obtient le respect que par la crainte qu'il inspire, *oderint dum metuant*, mais un lien d'espérance et de bonheur. Par là aussi les développements de la science seront plus variés et plus féconds. L'unité de principes fera naître l'unité de législation. L'ordre dans la science consolidera l'ordre dans les sociétés. Alors le droit, considéré dans sa précision géométrique et pratique, pourra s'appeler *rectum*, comme nous l'appellerons *jus* toutes les fois que nous le considérerons théoriquement dans sa source originelle, dans son immensité. Ainsi, les deux conditions de la science, le fait et l'idée, la théorie et la pratique, concourant à un même but, nous donneront la réalisation la plus complète du droit, qui est, selon la belle expression de Platon, *le juste dans l'unité !*

Nota. Par *droit* on entend dans ce discours tout ce qui est, ou peut, ou doit être mis en loi et soumis à une sanction.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Votre goût prononcé pour les études sérieuses, et les heureux essais auxquels vous vous êtes livré dans ce genre, vous assignaient parmi nous une place que votre modestie prétend en vain ne devoir qu'à la bienveillance de l'Académie.

C'est en son nom que je vous remercie, Monsieur, d'avoir rappelé la mémoire d'un homme qui nous avait longtemps servi de modèle avant d'être pour nous le collègue le plus aimable et le plus précieux. M. J.-J. Ordinaire, par l'aménité de son caractère autant que par l'étendue de son savoir, faisait l'honneur et le charme de cette Compagnie.

Vous lui succédez aujourd'hui, Monsieur, et sous le double rapport que je viens de signaler, vous avez en vous de quoi aspirer à le remplacer un jour.

CORIOLAN,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES,

PAR M. LE PRÉSIDENT TRÉMOLIÈRES.

PERSONNAGES.

CAIUS MARCIUS, surnommé CORIOLAN.
APPIUS, son ami, Sénateur.
ATTIUS TULLUS, chef des Volsques.
HERDONIUS, } capitaines
LAVINUS, } volsques.
VÉTURIE, mère de Coriolan.
VOLUMNIE, femme de Coriolan.
Des Dames romaines.
Des Prêtres romains.
Des Sénateurs romains.
Des Officiers volsques.
Des Licteurs romains.
Des Gardes volsques.

ACTE PREMIER.

A Rome. Une salle de la maison de Coriolan.

SCÈNE PREMIÈRE.

VÉTURIE, VOLUMNIE.

(Entrant ensemble.)

VÉTURIE.

Les dieux permettraient-ils un si noir attentat?
Que, dans mon noble fils, attaquant le sénat,
Des tribuns factieux la fanatique rage
Lui prodigue, au forum, la menace et l'outrage :
De leur acharnement je ne puis m'étonner,
En pesant tous les torts qu'ils ont à pardonner.
Sa royale origine, et cette âme bouillante,

Ses exploits si nombreux, sa gloire si brillante,
Le surnom dont l'armée honora sa valeur
Dans Coriole ouverte à ce jeune vainqueur,
Tout contre Marcius doit soulever l'envie :
Mais l'accuser d'un crime, et demander sa vie....
Ah ! c'en est trop sans doute, et dans Coriolan
Rome, non plus que moi, ne peut voir un tyran.

VOLUMNIE.

Vous connaissez le peuple, et vous savez, ma mère,
Qu'il accueille aisément la plus vaine chimère :
Il est partout des mots, d'un magique pouvoir,
Qui peuvent l'abuser par la crainte ou l'espoir.
Nos tribuns nouveau-nés en ont déjà l'usage ;
Des seuls amis du peuple ils prennent le langage ;
Et, pour son défenseur chacun d'eux se donnant,
Lui montre un ennemi dans tout homme éminent.
Ma mère, c'est pourquoi vous me voyez tremblante,
Quand de ces furieux la haine turbulente,
Poursuivant mon époux, arme un peuple ignorant
Contre tout ce que Rome eut jamais de plus grand.

VÉTURIE.

Mais sa grandeur, ma fille, est toute dans sa gloire,
Dans chacun de ses pas marqué par la victoire :
Et ce rang qu'il soutient avec tant de fierté,
Nul, parmi les Romains, ne l'a mieux mérité.

VOLUMNIE.

Et de ce même rang, conquête légitime,
Ses fougueux ennemis savent lui faire un crime.

VÉTURIE.

Que sur lui leur fureur épuise tous ses traits :
Fera-t-elle oublier ses vertus, ses hauts faits ?

VOLUMNIE.

Eh non ! mais, plus adroits, leur infernal génie
Y signale un chemin sûr pour la tyrannie :
C'est ce qu'a proclamé ce premier jugement,
D'un pouvoir usurpé monstrueux monument.

VÉTURIE.

Mais d'un acte odieux le peuple a fait justice.

VOLUMNIE.

Mais, sans perdre de temps, ils rentrent dans la lice ;
A préparer le peuple ils ont passé la nuit :
Et Marcius peut-être à présent est proscrit....
On vient.... C'est Appius !...

(Appius s'avance lentement par le fond du théâtre, dont la porte reste ouverte.)

Hélas ! sur son visage
Ne lisez-vous donc pas un sinistre présage ?

VÉTURIE.

Non ! je n'y veux pas croire.....

SCÈNE SECONDE.

LES MÊMES, APPIUS.

VÉTURIE.

Eh bien, cher Appius,
Vous son ami, parlez !.... Il se tait.... Marcius !...

VOLUMNIE.

O dieux ! il est perdu.

VÉTURIE.

Non, non ! c'est impossible :
Ah ! ne prolongez pas ce silence terrible !

De ses brillants exploits mon fils est-il puni ?
Que fait-on de mon fils ?

APPIUS.

Votre fils... est banni.

(Volumnie se laisse tomber sur un siége.)

VÉTURIE.

Rome a pu consommer une telle infamie !

APPIUS.

Si l'on doit nommer Rome une horde ennemie
Qui, ramassant partout les plus vils plébéiens,
L'emporte sur les vœux des meilleurs citoyens...
(A Volumnie.)
Cédons à cet orage ! il passera, je pense :
De tant d'iniquité, de tant d'extravagance
Tout ce peuple égaré sans doute rougira ;
Et bientôt près de vous Marcius reviendra.

VOLUMNIE.

Lui, si fier ! pourra-t-il supporter cet outrage ?
Que je prévois de maux !

APPIUS.

Je crois à son courage.
(A Véturie.)
Oh ! qu'il l'a bien montré, dans ce jour solennel !

VOLUMNIE.

Et ce peuple pourtant l'a trouvé criminel !

APPIUS.

« Eh quoi ! s'écriait-il, un tribun ose dire
» Qu'émule des Tarquins, à leur trône j'aspire !

» Quels sont donc les devoirs que, comme eux, j'ai trahis ?
» Ai-je, comme eux, bravé les lois de mon pays ?
» Et, quand Rome en danger sous les aigles m'appelle,
» Me voit-on hésiter à combattre pour elle ?
» Vous sous qui j'ai servi, vous que j'ai commandés,
» Vous que j'ai tour à tour ou suivis ou guidés,
» Parlez ! De ce projet, à mes yeux exécrable,
» Lequel de vous jamais m'a soupçonné capable ?
» Quand j'ai pu, compagnons, vous offrir mon secours,
» Auquel ai-je manqué, pour épargner mes jours ?... »
Puis, ouvrant sa tunique, et montrant vingt blessures,
« La voilà, ma réponse à de lâches injures ! »
Il dit : quelques guerriers, s'écriant à la fois,
En faveur du héros ont élevé la voix ;
Des hommes que distingue ou l'âge ou la fortune
Font entendre une plainte aux tribuns importune ;
Et maint groupe, autour d'eux, enfin désabusé,
Demande le renvoi de l'illustre accusé.
C'est alors qu'un tribun, redoutant la sentence,
Rappelle une cité dont le butin immense,
Après un triple assaut, fut, dit-il, au soldat
Livré par Marcius, et perdu pour l'état.
« Oui, répond votre fils, l'usage de la guerre,
» Au défaut de la loi, me permit de le faire :
» Mais ajoutez du moins, en blâmant cet emploi,
» Que du butin conquis rien n'est resté pour moi !
» Mes soldats sont présents : tous rendront témoignage
» Qu'on m'a vu sur les murs, mais non pas au partage. »
« Oui ! s'écrie un vieillard ; oui ! c'est la vérité ! »
Or, bien que par cent voix ce cri soit répété,
Il est bientôt couvert par la foule nombreuse,
Du butin partagé bassement envieuse :
Mais Marcius n'est plus un traître dangereux ;

C'est un chef, jeune encor, qui, dans un jour heureux,
Abandonne au soldat une riche capture
Que sans doute attendaient le fisc ou la questure.
La faute, assurément, n'avait rien d'odieux ;
Pour la première fois on y jetait les yeux ;
Les consuls, le sénat, la jugeaient graciable :
Les tribuns, l'érigeant en crime abominable,
Ont échauffé le peuple; et ce peuple trompé,
Cédant à leur fureur, en aveugle a frappé.

VOLUMNIE.

Ah ! je l'avais prévu.

VÉTURIE.

Mais, par ce récit même,
Je vois dans le sénat une faiblesse extrême.
Quoi ! quand mon fils paraît, en tyran transformé,
C'est le peuple, ce peuple à le perdre animé,
Qui manque à ses tribuns, trompe leur espérance,
Et du noble accusé proclame l'innocence :
Puis, dans le même instant, mon fils est condamné
Pour je ne sais quel tort à d'autres pardonné !
Dans le juge qui vient de prendre sa défense,
Il ne retrouve plus ni pitié, ni clémence !
Les grands votent pour lui.... mais c'est tout, Appius....
Ah ! les grands n'ont rien fait pour sauver Marcius.

APPIUS.

Ou du moins, je le crois, ils pouvaient davantage.

VÉTURIE.

Eh ! comment en douter ? De plus d'un autre orage
N'ont-ils pas su dans Rome apaiser les fureurs ?
N'ont-ils pas des clients, de l'or et des faveurs ?

Mais, pour avoir la paix, ce corps pusillanime
Aux tribuns a laissé le choix d'une victime :
Et chaque sénateur, pour soi-même effrayé,
A vu choisir mon fils, et l'a sacrifié.
Rome est déshonorée.... Et lui, grands dieux !...

APPIUS.

Madame !
Un homme au moins a pu, contre une indigne trame,
Non tout prévoir, hélas ! mais ne rien épargner.

VÉTURIE.

Oui, mais vous seul !...

(On aperçoit Coriolan qui arrive accompagné de plusieurs sénateurs, et s'arrête à la porte du fond.)

C'est lui !... pourquoi l'accompagner?
Pensent-ils effacer une honte éternelle?
Ils lui tendent la main ! Dérision cruelle !
Il la refuse ! Bien !

(Coriolan salue les sénateurs, et les regarde s'éloigner.)

SCÈNE TROISIÈME.

LES MÊMES, CORIOLAN.

CORIOLAN (se parlant à soi-même).

Dans ce tumulte affreux,
J'aurais tout exposé pour le moindre d'entre eux :
Et, lâches citoyens, magistrats inutiles,
Sous leurs yeux on m'accable.... ils restent immobiles.....
Et, quand je ne suis plus que l'ombre d'un Romain,
Pour honorer ma chute ils me tendent la main !...
Ils m'ont abandonné, m'ont livré sans défense :
Que m'importe, à présent, leur froide bienveillance ?

Il fallait, au forum, montrer quelque vigueur;
Il fallait d'Appius partager la chaleur,
Et tomber avec moi sur ce peuple imbécile,
D'un tribun insolent esclave trop docile....

(Il s'avance : Appius va au-devant de lui.)

Appius !

(Il lui serre la main.)

Et ma mère !

(Il l'embrasse.)

(A Volumnie.)

Et toi !

(Il la presse sur son cœur.)

Je vous revois....
Je vous embrasse, hélas ! pour la dernière fois !

VÉTURIE.

Je ne le verrais plus ! O douleur trop amère !
Ne plus revoir mon fils !

CORIOLAN.

Je suis banni, ma mère....

VOLUMNIE.

A nous tous, avant peu, tu seras réuni,
Si j'en crois Appius....

CORIOLAN.

Jamais !... Je suis banni.

APPIUS.

Ami, dans ton malheur j'invoque ton courage;
Ce malheur imprévu, s'il est né d'un orage,
Comme un orage aussi ne peut-il donc passer?
Pour moi, j'en ai l'espoir, ton exil doit cesser.
Le peuple est un enfant qu'on pousse et qu'on ramène;
On lui fait son amour, comme on lui fait sa haine:

Tel brouillon le domine et l'égare aujourd'hui,
Tel sage vient demain qui l'entraîne avec lui.
De leur gloire laissons les tribuns se repaître !
Combien durera-t-elle ! un mois, un an peut-être :
Un grand homme est proscrit par un peuple abusé ;
Mais que faut-il enfin pour que, mieux avisé,
Ce peuple tout à coup le rappelle à sa tête,
Et du dernier degré l'élève jusqu'au faîte ?
Souvent un autre orage, un caprice, un revers....
Ami ! Rome, où sur toi tous les yeux sont ouverts,
Rome, au moindre danger, soigneuse de sa gloire,
Saurait bien retrouver l'enfant de la victoire.

CORIOLAN.

Tu vois avec douleur la blessure, et ta main
Veut y verser le baume.... Ami, ton zèle est vain.

APPIUS.

Et pourquoi, Marcius, la juger incurable ?

CORIOLAN.

Ne l'est-elle donc pas ? Oh ! laisse un misérable !
Jusqu'au fond de mon cœur le trait a pénétré....
Sais-tu le seul remède à ce cœur ulcéré ?
Appius ! le sais-tu ?... Quoi ! ton intelligence....
Tu ne devines pas ?... Eh bien.... c'est la vengeance !

APPIUS.

La vengeance, dis-tu ?

VOLUMNIE (à part).

Je le craignais.

VÉTURIE.

Mon fils !

VOLUMNIE.

Mais ta mère, mais moi, tes enfants !

APPIUS.

Ton pays !

CORIOLAN.

Ces noms sacrés de fils, et d'époux, et de père,
On me les a ravis.... Non ! je n'ai plus de mère,
Plus d'épouse, d'enfants !... Un banni n'a plus rien.

APPIUS.

Ami ! quand nous perdons les droits du citoyen,
Un lien reste encor de nous à la patrie.
Déjà n'entends-tu pas une voix qui te crie
Que Rome, injuste ou non, dans l'exil te suivra ;
Qu'elle est toujours ta mère, et partout la sera ;
Que ses droits sont sacrés, même quand elle opprime ;
Et que, malgré ses torts, t'en venger est un crime.

CORIOLAN.

Ainsi, pour les Romains j'aurai versé mon sang ;
J'aurai pu, sans faveur, atteindre au premier rang :
Et quand un vil tribun veut m'en faire descendre,
Quand un lâche sénat n'ose pas me défendre,
Et qu'un peuple d'ingrats me brise sans retour,
Je dois souffrir.... heureux qu'on me laisse le jour !
Et, si le désespoir me montre la vengeance,
Je dois en rejeter jusques à l'espérance ;
Et, pour bénir encor le sol qui m'a nourri,
Des coups qu'on m'y porta je dois rester meurtri !
Oh !... non !... écoute !... on peut à certaines victimes
Etaler de sang-froid ces pieuses maximes ;
Mais pour les suivre, ami, bien qu'émises par toi,

Il faut être plus fort.... ou plus faible que moi....
Je ne sais si les dieux me réservent la joie
De rentrer dans vos murs..., d'y déchirer ma proie....
Mais du moins Marcius n'aura rien négligé,
Et mourra satisfait, s'il peut mourir vengé.

(On aperçoit des licteurs arrivant au fond du théâtre.)

Vois !... déjà m'arracher à ma triste demeure !
On se reprocherait de m'accorder une heure !...

(Appius se porte vers les licteurs.)

Vous le voyez, ma mère !...

APPIUS (revenant).

Il est vrai, Marcius....

CORIOLAN.

Allons, puisqu'il le faut.... Adieu, cher Appius !
Adieu, ma bonne mère !... adieu, ma Volumnie !
Oh !... rendre à mes bourreaux cette horrible agonie !...

(Il fait quelques pas et revient.)

Vous disiez que dans Rome, un jour, je reviendrais....
Ah ! Rome doit trembler de me revoir jamais !

(La toile se baisse, pendant qu'il se précipite vers les licteurs.)

Nota. Le temps limité de la séance publique n'a permis la lecture que du 1er. acte de cette tragédie.

RAPPORT DE M. PERRON,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL,

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

MESSIEURS,

Il en est des produits de l'intelligence comme des fruits de la terre, toutes les années ne sont pas également abondantes : celle qui vient de finir ne comptera point parmi les années fécondes pour notre Société. Si, pendant cette période, le travail de conception et de préparation ne s'est point ralenti, nous n'avons à signaler qu'un très-petit nombre d'œuvres nouvellement mises au jour. Quelle en est la cause? Ne la cherchons pas, Messieurs, dans une coupable négligence, moins encore dans une déplorable stérilité. Les trésors de l'esprit ne sont point inépuisables; il se fatigue en produisant, et son activité ne se soutient que par les alternatives du repos. Mais le repos n'est pas plus stérile que l'action; c'est à la fois le grand réparateur du passé et le préparateur de l'avenir.

Le besoin de repos, telle est sans doute, Messieurs, l'unique cause de l'apparente stérilité de notre Compagnie. Mais nous ne sommes pas seuls à nous plaindre : une stérilité qui n'est pas uniquement apparente se fait sentir dans la France entière, et ne peut malheureuse-

ment alléguer la même excuse; elle a d'autres causes moins légitimes et bien plus puissantes : les affaires, les plaisirs et la vanité, sont aujourd'hui les trois grands fléaux des productions de l'esprit. Permettez-moi, Messieurs, de vous les signaler rapidement.

Les affaires semblent être le domaine de tout le monde; chacun en parle, chacun les discute, chacun prétend y mettre la main : quiconque se sent un peu de valeur intellectuelle, veut pousser à sa manière le char de l'état. Depuis que les nouvelles formes de notre gouvernement ont ouvert cette carrière, elle est devenue la plus vaste, par conséquent la plus facile, et malheureusement aussi la plus fructueuse; c'est la grande route des honneurs, du pouvoir et de la fortune. Pareille à un courant irrésistible, elle attire et entraîne toutes les ambitions. Certes, les grands talents naturels ne sont pas plus rares aujourd'hui que jamais. Pourquoi donc tant de médiocrités et si peu de véritables hommes d'élite? C'est que les grands talents ont faussé leur voie. Celui que la nature avait fait poëte, en le remplissant du feu divin, va s'ensevelir dans la poussière de la bureaucratie; le mathématicien devient administrateur; l'astronome quitte le ciel pour les mesquins intérêts de la terre; l'artiste lui-même oublie ses ciseaux ou sa palette pour rêver des triomphes de tribune, et voudrait échanger sa couronne de lauriers contre une couronne civique. La presse quotidienne, cette grande voix aux mille bouches, cette personnification moderne de la poétique Renommée des anciens, achève de fourvoyer les intelligences et de tarir le génie dans sa source. La multitude innombrable de

feuilles volantes que le souffle du temps balaie chaque jour, emporte des milliers d'idées qui passent inaperçues, et dont quelques-unes, élaborées par la méditation, eussent pu fournir les matériaux de livres utiles au monde : le journalisme, en un mot, ce métier le plus ingrat et le plus stérile, est aussi le plus funeste fléau de l'esprit; il dévore les talents naissants, il absorbe l'avenir au profit d'un présent qui ne laisse aucune trace.

L'attrait du plaisir vient se liguer avec celui des affaires contre les travaux sérieux de la pensée. Autrefois les plaisirs étaient rares, généralement purs et pris à leur temps. De nos jours ils sont de tous les âges, et qui songe à s'informer s'ils sont ou ne sont pas légitimes? L'enfant n'attend pas même l'adolescence pour s'y précipiter, et l'âge mûr ne trouve plus dans la coupe de la volupté que ses amertumes. La vieillesse oublie les glaces de son froid hiver; ne sachant pas finir, elle semble prendre à tâche de justifier la jeunesse de n'avoir pas su commencer. A une pareille vie on consume mieux que son temps, on détruit la vigueur de l'âme autant que celle du corps; les facultés s'étiolent, les caractères s'énervent, une faiblesse universelle s'empare de l'homme : il n'est plus le roi de lui-même comme de la création; son énergie morale a disparu.

On se plaint, et avec juste raison, de la corruption politique qui, descendant de haut en bas et s'étendant sur la France entière comme un réseau immonde, nous rend le présent si humiliant et nous menace d'un désolant avenir : on ne s'aperçoit pas que la corruption politique a été devancée et préparée par la corruption mo-

rale. Quand le souffle des passions a déraciné la vertu du cœur et a emporté les barrières qui en défendaient l'entrée au vice, toute corruption peut y pénétrer; c'est une terre ouverte et prête pour toute mauvaise semence. Mais la corruption ne se borne pas à énerver l'âme; elle la flétrit, et l'âme flétrie est incapable d'aucune œuvre d'art. L'art, Messieurs, c'est le beau; et le beau, c'est le bien dans sa splendeur : pour le rendre il faut le comprendre, pour le comprendre il faut l'aimer, et pour l'aimer il faut le sentir. Comment une âme envahie par le vice en serait-elle capable? L'enthousiasme est mort en elle; il n'y reste plus qu'un égoïsme triste et impuissant.

La vanité est de tous les lieux et de tous les temps, mais jadis on remarquait généralement dans la jeunesse cette réserve polie et cette légitime défiance de ses forces qui la portaient à rechercher les conseils du talent mûri par l'expérience, qui l'empêchaient de se croire arrivée au but avant d'être sérieusement entrée dans la carrière, et qui lui permettaient de marcher de progrès en progrès, en corrigeant ses faux pas, en s'affermissant de jour en jour dans la bonne voie. Aujourd'hui on ne veut plus de progrès successifs; c'est d'un seul bond qu'on prétend franchir la double colline de l'art et s'élancer au sommet olympique du beau. A peine au sortir du collége, le jeune homme est parfait : son génie complet embrasse tout, sait tout, peut tout. Cette sève vigoureuse du premier âge, qui n'est que la condition de tout vrai talent futur, il la prend pour la surabondance même d'un talent formé. Ces idées excentriques, ces sentiments exa-

gérés, ces métaphores inouïes, produits informes de l'ébullition naturelle aux jeunes têtes, ne s'appellent plus que de sublimes hardiesses!

Des hommes qui ne sont pas sans valeur ont malheureusement favorisé ces dangereuses illusions, les uns en caressant la jeunesse dans un but politique dont elle devait être l'aveugle instrument, les autres en jetant la littérature et l'art dans une voie si spacieuse et si facile, qu'il était presque impossible, même aux médiocrités les plus vulgaires et aux plus ridicules extravagances, de ne pas y marcher. Pourquoi alors demander au travail de quoi combler un vide que rien ne fait sentir? Ces jeunes talents restent ce que la nature et leurs premières études les ont fait être. Que dis-je? ils ne s'arrêtent pas longtemps à ce point. Privées de nourriture, leurs facultés ne tardent pas à dépérir : après avoir jeté, du premier coup, tout le feu, tout le peu d'idées qu'ils avaient, on les voit baisser rapidement pour s'éteindre dans une stérile impuissance, et l'on est tout étonné de retrouver ces prétendus phénix, qui promettaient tant, confondus dans la foule des intelligences les plus ordinaires.

Ce n'est généralement pas à la jeunesse franc-comtoise que s'adressent ces justes observations : le dernier concours ouvert devant vous, Messieurs, nous a prouvé que nos talents nouveaux ne comptent pas moins sur le travail que sur la nature pour obtenir les nobles distinctions qu'ils ambitionnent; ils comprennent que les portes d'un avenir brillant ne cèdent qu'à des efforts sérieux et répétés. Deux jeunes poëtes, dont vous avez admiré les

strophes patriotiques, promettent de donner d'éclatants démentis à cette opinion si fausse, que les esprits francs-comtois ne sont point faits pour sentir ni pour exprimer les charmes de la poésie.

M. Richard-Baudin et M. Alexandre de Saint-Juan ne sont pas seuls à se distinguer dans cette belle et difficile carrière; M. Louis de Ronchaud y a noblement débuté par deux recueils de poésies pleines de verve, d'harmonie, d'originalité. Son jeune et vigoureux talent semble se plaire à la recherche de régions inconnues; et la meilleure preuve des succès qui l'attendent, c'est qu'il ne regarde ses premières productions que comme des essais imparfaits. Vous connaissez tous, Messieurs, les poésies si gracieuses de M. l'abbé Devoille; quelques-unes de ses pièces ne dépareraient pas les œuvres des plus illustres poëtes de l'époque. Chaque jour la muse franc-comtoise nous donne de nouvelles marques de sa fécondité : un jeune Dolois, M. Charles Domet, vient de publier un petit volume d'*Impressions poëtiques*, remplies d'une suave mélancolie, où la justesse des pensées et le charme des vers s'allient à un goût presque partout irréprochable.

Parmi les concurrents dans la carrière historique, nous avons compté cette année de jeunes prêtres qui n'ont point été au-dessous de leur tâche ni de vos espérances : l'un a été couronné, l'autre distingué et encouragé. Je ne vous parle pas, Messieurs, du vénérable abbé Busson, que ses vertus, son abnégation et son dévouement, recommandent à la reconnaissance des pauvres et aux respects de tous. En couronnant son Mémoire sur

l'*état de la domesticité*, vous n'avez fait que rendre justice à ses talents, tout en vous félicitant qu'un homme de sa valeur ait bien voulu éclairer cette importante question des lumières de son expérience.

L'Académie éprouve une véritable satisfaction à voir le jeune clergé se lancer dans les études sérieuses et s'efforcer de renouer avec ses devanciers la chaîne glorieuse du clergé franc-comtois. Il y a de la sève et de l'avenir dans les jeunes prêtres de notre diocèse; pour reproduire les d'Olivet, les Bullet, les Bergier, il ne leur manque que les occasions et peut-être quelques stimulants : le digne prélat que la Providence a mis à leur tête saura bien faire tourner ces heureuses dispositions à l'avantage de son église et à l'honneur de la province.

Notre jeune clergé n'a pas même besoin de chercher ses modèles dans les siècles passés; parmi nos prêtres contemporains, plusieurs lui donnent de beaux exemples à suivre. MM. Gousset, Doney, Cart; M. Receveur, M. Blanc; MM. les abbés Gaume, Ducreux, Clerc, Gainet, bien d'autres encore, se distinguent, ceux-là dans les fonctions éminentes de l'épiscopat, ceux-ci par des travaux savants et utiles.

Vous savez, Messieurs, que le savant archevêque de Reims, digne successeur des Hincmar, ne s'est pas contenté des occupations attachées à son siége; il a publié un Cours de théologie en français; heureuse innovation qui, outre le mérite incontestable du fond, a celui d'exposer en langue vulgaire une science qui appartient à toutes les langues, et qui ne peut rien perdre à se débarrasser du manteau de basse latinité dont elle s'est

couverte jusqu'ici. En même temps, M. Gousset faisait marcher la publication des *Actes* et des monuments de son église, dont le dernier volume a paru depuis peu : entreprise utile s'il en fut, et qu'il serait à désirer que toutes les églises de France pussent accomplir avec autant de bonheur et d'habileté. L'église gallicane aurait alors le recueil complet de ses annales : son histoire serait pour ainsi dire toute faite.

Vous avez compris, Messieurs, toute la portée de la pensée de Mgr. l'archevêque de Reims, et vous n'avez pas hésité de vous l'approprier au profit de notre diocèse; vous avez décidé que l'Académie publierait les actes de l'église de Besançon et tous les documents utiles à son histoire. Mais cette entreprise était impossible sans la haute approbation et la coopération active du prélat qui préside aujourd'hui aux destinées de cette église. Vous savez, Messieurs, avec quel empressement il a bien voulu s'associer à votre projet, et mettre à notre disposition, non-seulement toutes les ressources des archives du diocèse et ses relations avec les évêques suffragants, mais encore la collaboration des prêtres qui sont le plus à même de participer à cette œuvre. Nous n'attendons plus, pour la commencer, que d'être en possession de certains renseignements que nous avons été obligés de demander à l'Allemagne et à la Suisse. Bientôt un prospectus fera connaître au public éclairé l'objet et les conditions de cette entreprise importante.

La publication de ce recueil ne doit rien diminuer du prix des travaux de nos savants confrères sur le même objet. En poursuivant ses recherches sur l'histoire de

l'église de Besançon, M. l'abbé Richard, curé de Dambelin, nous facilite l'accomplissement d'une tâche qui, une fois remplie, facilitera la sienne, car son but n'est pas le nôtre. Nous nous bornerons à publier des documents, et M. l'abbé Richard veut faire sur ces documents un ouvrage que le public puisse lire, non-seulement avec utilité, mais avec intérêt. Le talent de notre confrère est un sûr garant qu'il ne trompera point cette attente.

La tâche que s'est imposée M. l'abbé Receveur est plus vaste : ce n'est pas seulement l'histoire d'un diocèse, mais celle de l'Eglise tout entière, qu'il a entrepris de publier. Depuis l'année dernière, son activité ne s'est point ralentie : le cinquième volume vient de paraître; les autres se suivront à de courts intervalles, et dans très-peu de temps nous aurons une nouvelle histoire ecclésiastique universelle, plus courte et non moins complète que celle de l'abbé Fleury et celle de M. Rohrbacher; plus correcte, plus exacte et mieux écrite que l'histoire de Bérault-Bercastel continuée par Robiano.

C'est une chose assez remarquable que, parmi tant de grands hommes qui se sont succédé dans le christianisme, il ne s'en soit pas trouvé un seul pour nous donner une bonne histoire de l'Église. Je sais bien qu'on peut exprimer la même plainte pour l'histoire de France, que chacun s'accorde à regarder comme étant encore à faire; mais quelle différence entre ces deux sujets ! Qu'est-ce que la France, malgré son importance, sa grandeur et sa gloire, en comparaison de l'Église universelle, considérée dans toutes les phases de son ma-

gnifique développement? Plus humble et plus obscure à son berceau que ne le fut jamais aucune société, bientôt elle enveloppe et transforme le monde. Faible arbrisseau d'abord, cet arbre immense qui couvre toute la terre, et qui pendant longtemps y a seul laissé tomber les fruits de science et de vie, a été arrosé par des torrents de larmes et de sang, et battu par le souffle de toutes les tempêtes. Depuis son avènement jusqu'à nos jours, le christianisme s'est mêlé à tous les actes du drame de l'humanité, à tous ses progrès, à toutes ses souffrances, à toutes ses révolutions, à toutes ses conquêtes. Le souffle de la civilisation moderne est son esprit vivant, et ceux-là même qui l'ont attaqué en le blasphémant, il les animait à leur insu. Que de joies et de douleurs! que de luttes et de triomphes! Qu'elle est belle, cette longue série d'hommes extraordinaires, commençant à saint Paul, se continuant par les Pères de l'Église, embrassant les sectaires, les réformateurs, les philosophes, et se prolongeant à travers les siècles dans un avenir indéfini! Quelle grande et magnifique épopée! Est-il rien dans le monde d'aussi digne d'occuper la pensée du génie, d'exciter l'intérêt et l'admiration des hommes? Comment n'a-t-elle pu trouver encore un fidèle interprète? Au lieu d'une œuvre qui la retrace dans son unité vivante, nous avons ce qu'on appelle des histoires, où les faits, juxtaposés selon l'ordre des lieux et des temps, ne présentent que de froides nomenclatures, ou que des récits inanimés et souvent tronqués, que des discussions sur le dogme, presque toujours stériles quand elles ne sont pas inintelligibles. Dans son beau

sermon sur l'unité de l'Église et dans son *Discours sur l'histoire universelle,* où il montre la main de la Providence conduisant les nations vers un but unique, Bossuet nous donne une idée de ce qu'il faudrait faire, de ce que lui seul peut-être eût pu faire pour l'histoire de l'Église.

En attendant le nouveau Bossuet qui se chargera de l'écrire, un autre Franc-Comtois, l'un des prêtres les plus distingués de notre époque, M. l'abbé Gerbet, publie sur cet objet important d'utiles matériaux. Son dernier ouvrage, dont il a offert un exemplaire à l'Académie, l'*Esquisse de Rome chrétienne*, est digne, par la gravité des pensées et la perfection du style, du beau talent de l'auteur. Depuis longtemps M. l'abbé Gerbet a fait ses preuves. D'abord l'ami, le compagnon de travaux et de gloire de M. de Lamennais, il ne s'est séparé de cet homme extraordinaire que quand les hardiesses de M. de Lamennais sont devenues des témérités dangereuses pour la foi ; et ce qui prouve que le mérite de M. Gerbet n'était point un reflet de son illustre chef, c'est qu'après leur séparation, notre compatriote n'a fait que grandir dans l'esprit des hommes de science et de goût. Vous ne pouviez, Messieurs, laisser plus longtemps en dehors de votre Compagnie un prêtre aussi éminent, un écrivain aussi justement remarquable. En l'agrégeant à notre Société, vous avez fait une acquisition précieuse, en même temps que vous donniez à M. Gerbet le témoignage le plus frappant de votre haute estime.

Comme M. l'abbé Gerbet, notre honorable et savant confrère, M. Désiré Monnier, a voulu aussi visiter la Rome

chrétienne. Il en est revenu plein d'une religieuse admiration, riche de souvenirs et de précieuses découvertes. Vous avez lu, Messieurs, une partie des lettres où il a décrit ses impressions et consigné ses remarques ; vous y avez retrouvé ce qu'on était en droit d'attendre du spirituel voyageur : le mélange habile d'une narration intéressante avec l'expression douce et naïve des sentiments d'une belle âme.

Puisque je suis à parler de nos voyageurs, je ne puis passer sous silence le jeune et déjà célèbre explorateur des régions du nord de l'Europe. Outre ses impressions et ses observations personnelles déjà connues, notre confrère, M. X. Marmier, a été chargé par l'Etat de publier le résultat du voyage de la corvette la *Recherche* dont il faisait partie. Le premier volume, qui vient de paraître, a reçu du public l'accueil que méritait un ouvrage où les découvertes scientifiques et historiques sont présentées avec cet intérêt du récit, cette élégance et cette pureté de style qui caractérisent la plume de l'habile écrivain.

Un autre de nos jeunes confrères, qui a conquis sa place dans le monde savant par de laborieuses recherches et des travaux sérieux, M. Pauthier, n'a pas besoin de voyager pour nous révéler les mœurs et les idées des peuples les plus lointains : c'est à leurs monuments, c'est à l'étude approfondie de leur langue, qu'il demande les secrets de leur histoire. Tout récemment il nous a donné une *Esquisse de la philosophie des Chinois ;* travail difficile et d'autant plus important qu'il manquait complétement à la science. Le célèbre Colbrooke avait

publié le sommaire de la philosophie des Hindous ; grâce à M. Pauthier, ce profond ouvrage avait passé dans notre langue ; mais il ne suffisait point pour nous faire connaître tous les systèmes philosophiques de l'antique Asie. M. Pauthier a complété la tâche en en remplissant la dernière et peut-être la plus difficile partie. La Chine se laisse difficilement pénétrer ; elle oppose comme un mur d'airain à la curiosité des voyageurs européens ; M. Pauthier, en l'étudiant dans les livres que le commerce dérobe à l'avidité de ses marchands, l'a peut-être mieux connue que s'il eût fait partie de ce voyage fameux dont nous ne connaissons encore que le dîner chinois donné à nos envoyés par un mandarin du Céleste-Empire.

M. Charles de Bernard ne va pas chercher si loin l'objet de ses études : comme Molière et Walter Scott, il les trouve sous ses pas, autour de lui, dans les vices et les ridicules de notre époque, dans ces caractères originaux ou vulgaires que nous voyons tous, mais que tous ne peuvent voir et que très-peu pourraient rendre avec cette finesse d'observation, ce tact et ce coup d'œil pénétrant qui caractérisent notre spirituel confrère. Dans son dernier roman, *Un beau-père*, M. Charles de Bernard a donné plus que jamais la preuve des rares et précieuses qualités qui le distinguent : l'intérêt du récit, la fidélité des peintures, la noblesse et la pureté du style, ne se démentent pas un instant. Il y a là deux ou trois types qu'on ne saurait trop recommander à ceux qui veulent juger du talent de l'auteur, et goûter le plaisir d'une lecture attachante.

Sous une autre forme, plus vive et plus gaie, quoique

les traits n'en soient ni moins fins ni moins fidèles, un de nos académiciens se plaît aussi à poursuivre les ridicules de notre temps. Sa verve, toujours si heureusement inspirée, n'en laisse échapper aucun sans lui faire sentir en passant le fouet de sa piquante critique. Les hommes et les choses, la grande politique et les petites affaires, il va butinant partout. Vous le connaissez, Messieurs: dans la poésie sérieuse comme dans la chanson légère, son talent, aussi fécond que varié, s'est mille fois révélé devant vous. Le public l'aime et l'attend comme on attend et comme on aime les poëtes populaires, et il semble que nos séances ne pourraient se terminer dignement sans un chant de sa voix harmonieuse.

Vous venez d'entendre des vers de M. Trémolières. L'impression qui vous en est restée est le meilleur éloge que je puisse faire de son talent; nous regretterions doublement que l'état de sa santé ne lui ait pas permis de vous les lire lui-même, s'il n'avait trouvé dans mon honorable prédécesseur un éloquent et fidèle interprète. Ces vers ne sont qu'un fragment de la tragédie de *Coriolan,* que la tragédie d'*Annïbal* avait précédée. A voir cette heureuse fécondité dans une époque de la vie que la plupart des hommes consacrent au repos, ne dirait-on pas que la muse de notre confrère se rajeunit et se fortifie avec l'âge?

Dans un autre genre, vous connaissez aussi, Messieurs, un talent qui ne vieillit pas. Le pinceau de M. Lancrenon n'a rien perdu de sa première fraîcheur. Il est difficile de voir quelque chose de plus naturel, de plus charmant, que le tableau représentant sa petite fille jouant avec un

chien : c'est l'enfance dans toute sa grâce et sa naïveté. Une œuvre plus importante et non moins parfaite est le portrait de M. Courvoisier, exécuté par M. Lancrenon pour la ville de Baume. Cette noble figure, à la fois si bienveillante et si grave, semble revivre sur la toile : on sent que l'artiste a travaillé son œuvre avec amour, animé qu'il était par le souvenir des qualités éminentes et de la précieuse affection dont l'ancien garde des sceaux savait honorer tous les membres de notre Société. En contemplant ces traits qui doivent nous être chers à tous, nous n'avons qu'un regret, c'est que le tableau qui les reproduit si fidèlement ne reste pas dans une ville où M. Courvoisier était tant aimé, et dans un lieu où son image serait si bien placée parmi celles des hommes qui ont le plus honoré la province.

M. Marnotte a formé un magnifique projet, celui de restaurer d'une manière complète et dans le style le plus en harmonie avec le monument, notre antique métropole. Vous avez entendu, Messieurs, la lecture de son Mémoire et vous avez vu les beaux dessins du plan qui l'accompagne; ils seront d'ailleurs publiés en partie dans le recueil qui va paraître. Chacun ainsi pourra apprécier combien notre ville gagnerait d'embellissements à l'exécution du projet de notre habile confrère.

Dans cette revue de vos travaux, me serait-il permis, Messieurs, de vous rappeler quelques pages qui ont passé et qui devaient passer inaperçues? Le vénérable abbé Bardenet venait de mourir, laissant sur tous les points de notre province des monuments impérissables de son habile et féconde charité. Cet autre Vincent de

Paul m'avait honoré de son indulgente affection; j'en étais justement fier, et j'ai cru devoir lui en témoigner ma reconnaissance en retraçant dans quelques lignes sa vie si pleine de bonnes œuvres. Je l'ai fait avec toute la simplicité que réclamait le souvenir de l'homme le plus simple et le plus modeste que j'aie connu.

L'Académie en corps n'a point suspendu les importantes occupations auxquelles elle se consacre depuis quelques années, et qui la font bien mériter du pays. Grâce au zèle du savant M. Duvernoy, et à la haute direction de celui qui est l'âme de nos travaux intellectuels, nous avons fait marcher de front la publication des *Papiers d'état du cardinal de Granvelle* et celle des *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*. Le cinquième volume des *Papiers d'état* va paraître, le troisième de nos *Documents* a été publié cette année, et le quatrième est sous presse. Vous connaissez tous, Messieurs, les pièces importantes de cette publication : je m'abstiendrai donc de vous en donner ici une analyse aussi superflue qu'elle serait imparfaite.

D'autres travaux se préparent en silence : bientôt notre savant confrère, M. Ed. Clerc, livrera au public, qui l'attend avec une juste impatience, le second volume de son histoire de la province; et M. Guyornaud, qui fait souvent ses preuves de talent dans la *Revue franc-comtoise*, nous donnera l'histoire complète de Frédéric Barberousse, dans laquelle il s'attachera surtout à faire ressortir l'influence de ce prince sur la Franche-Comté.

M. Dalloz va faire paraître la nouvelle édition de la

Jurisprudence du royaume, à laquelle il travaille depuis dix ans et qui ne formera pas moins de quarante volumes in-quarto. Ce travail gigantesque est un des plus utiles services qu'on puisse rendre à ceux qui ont besoin d'un fil conducteur pour se diriger dans le labyrinthe inextricable de nos lois. Vous le savez, Messieurs, notre code, proclamé immortel, œuvre à la fois du génie, de la science et d'une grande révolution, n'est plus qu'un texte ouvert à tous les commentaires : les décrets et ordonnances, les lois nouvelles et les arrêts des tribunaux, le développent indéfiniment et le surchargent de mille interprétations diverses ; on dirait la Bible étouffée sous le Talmud des rabbins. Pour peu que le gouvernement représentatif dure encore, et certes il n'est pas près de finir, personne en France ne pourra se vanter de savoir notre jurisprudence.

La cause de cette déplorable surabondance, vous venez, Messieurs, de l'entendre : elle est dans l'absence de principes philosophiques qui devraient fournir à nos législateurs une base ferme et leur permettre d'enchaîner nos lois les unes aux autres comme autant de rigoureuses conséquences. M. Tripard vous l'a signalée dans un discours qui annonce un talent déjà mûr et une tendance prononcée vers les études sérieuses : vous connaissiez, Messieurs, ces heureuses dispositions quand vous l'avez appelé dans vos rangs : c'étaient ses titres à votre choix, que l'avenir ne fera que justifier.

Les mêmes raisons vous ont déterminé à vous associer M. le professeur Tournier. Son activité au travail, le zèle dont il a donné tant de preuves, et son habitude

de s'occuper de la partie théorique de son art, avaient marqué sa place parmi vous.

Pour la classe des correspondants nés dans la province, vous n'avez pu nommer cette année que M. Guichard. Un homme de sa valeur est une acquisition précieuse dont l'Académie doit se féliciter : vous avez cependant regretté de ne pouvoir vous associer en même temps un autre de nos compatriotes, M. Francis Wey, qui ne nous fera pas moins d'honneur, et qui vient encore de se donner un nouveau titre à vos suffrages.

C'est par de semblables choix que notre Société s'efforce de réparer ses brèches. Mais nous n'en ressentons pas moins douloureusement les pertes qui nous frappent. Il y a un an qu'à pareille époque la mort enlevait à ses amis dont il était l'idole, aux jeunes Francs-Comtois dont il était le père, et aux lettres dont il était la gloire, un des plus illustres enfants de cette ville. La perte de Ch. Nodier n'a pas été seulement pleurée dans son pays natal, elle a été un deuil pour la France entière et pour toute l'Europe lettrée. Il ne m'appartient pas, Messieurs, de faire ici son éloge. Empressés de vous associer aux nobles sentiments de notre administration municipale qui lui votait un monument par acclamations, vous avez appelé tous les talents à concourir pour vous raconter la vie et les travaux de cet homme doublement célèbre par les trésors de l'esprit et du cœur.

Quelques mois après, nous déplorions la perte de M. Maurice.

Dans une carrière honorable, dans des fonctions éminentes, M. Maurice a su se distinguer par de rares qua-

lités. Au banc du ministère public, il trouva quelquefois de véritables mouvements d'éloquence, et sa parole, toujours claire, facile, abondante, le rendait précieux pour ces délicates fonctions. Son zèle pour la justice, ses études approfondies dans le droit, dont le Commentaire de Voët est une preuve irrécusable, avaient marqué sa place parmi nos magistrats les plus honorables. Le fardeau de la députation ne fut point au-dessus de ses forces. Son désintéressement, son amour pour le bien public, choses si rares aujourd'hui, la variété de ses connaissances et la pénétration de son esprit, en avaient fait le digne représentant de cette cité. Aussi sa mort a-t-elle été pour la ville, pour le département tout entier, un des événements les plus douloureux. Les regrets qui se sont manifestés unanimement dans ce jour de deuil étaient pour sa mémoire une éloquente oraison funèbre. Je craindrais, Messieurs, de l'affaiblir, si je ne me bornais à rappeler que la mort de M. Maurice n'a été nulle part aussi péniblement ressentie qu'au sein d'une Société où il comptait autant d'amis que de confrères.

Vous avez sagement fait, Messieurs, de rétablir cette année un ancien et pieux usage (1), que des événements mal interprétés dans leur caractère avaient fait tomber momentanément en désuétude. Aux yeux de la saine philosophie comme aux yeux de la religion, c'est une chose *sainte et salutaire que la pensée aux morts.* Cette pensée devient plus salutaire et plus sainte encore quand elle a pour objet de perpétuer l'union entre les

(1) Le service annuel pour les Académiciens décédés.

membres d'une Société. Ici-bas nous formons une même famille de frères; pourquoi ne consacrerions-nous pas quelques heures chaque année à penser à nos frères qui ne sont plus? S'ils nous ont précédés dans cette autre terre où nous irons tous, notre souvenir est resté vivant dans leur âme immortelle; leur commémoration est comme un pont jeté par la religion sur l'abîme du tombeau, pour que nous puissions encore leur donner la main.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

PAR M. LE Dr. TOURNIER,

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE BESANÇON.

Messieurs,

Lorsque vous appelez parmi vous des hommes dont les moindres travaux sont autant de titres à cette distinction, celle-ci devient une récompense qui ne fait pas moins honneur à l'esprit de justice de ceux dont elle émane, qu'au mérite de celui qui en est l'objet. Mais comment l'envisager, quand vos suffrages vont surprendre dans l'isolement du cabinet l'humble travailleur dont les faibles lumières ont peut-être suffi à peine jusqu'alors aux exigences des fonctions modestes qu'il remplit dans l'enseignement médical? Dans ce cas, Messieurs, votre choix ne serait plus qu'un acte de bienveillance excessive, s'il n'était une preuve de confiance et d'estime, et si vous ne croyiez pouvoir fonder quelques espérances sur le zèle de votre élu.

Mais dans quelle voie m'engager, Messieurs, sans risquer de faire fausse route sur les terrains divers que vous exploitez avec tant d'avantage, ou sans craindre de me laisser entraîner au delà de justes limites sur le do-

maine d'une science qui ne peut être l'objet spécial des travaux de votre Compagnie?

Toutefois, en m'appelant à succéder à un honorable confrère, vous m'avez permis d'espérer que vous accueilleriez avec bienveillance quelques communications relatives à l'art médical. D'importantes recherches et d'utiles publications, qui attestent la profonde érudition non moins que le zèle infatigable de M. le docteur Marchant, ont fait briller d'un nouvel éclat à vos yeux les trésors de l'antiquité; puisse son successeur contribuer du moins pour sa faible part à rattacher l'ère actuelle à tant de respectables traditions! Au surplus, Messieurs, je prendrai bien moins conseil de mes forces que du besoin de répondre en quelque manière à la confiance dont vous venez de me donner un témoignage si flatteur; mais de votre côté n'allez pas oublier, je vous prie, que l'étendue même des devoirs est un titre à l'indulgence.

Maintenant, Messieurs, puisque c'est surtout dans les sciences médicales que je me propose de puiser la matière d'une collaboration que vous n'avez pas dédaignée, permettez-moi de vous présenter dès aujourd'hui quelques considérations sur les principaux rapports de la médecine avec les sciences, belles-lettres et arts qui font l'objet de vos travaux.

S'il était vrai que la médecine, comme l'ont pensé quelques-uns de ses détracteurs, ne fût point une science, parce que les phénomènes dont elle s'occupe sont inconnus dans leur essence; s'il était vrai qu'elle ne fût autre chose que l'art d'appliquer aux diverses modifications dont l'organisme est susceptible, certaines connais-

sances empruntées aux sciences physiques et naturelles, elle ne serait que l'ensemble de ces sciences elles-mêmes, considérées d'un point de vue spécial, et il serait plus qu'oiseux de rechercher par quels rapports elle peut leur être unie. Mais la médecine est évidemment une science dont le sujet est l'homme, et dont l'objet est la connaissance des modifications heureuses ou funestes dont est susceptible l'économie humaine. Si ces modifications sont pour la plupart inconnues, comme on le dit, dans leur essence, ce n'est pas une raison pour qu'elles ne puissent faire l'objet d'une science : sans mieux connaître l'essence de la lumière, de la chaleur, du magnétisme et de l'électricité, a-t-on jamais contesté ce titre à la physique qui en étudie les lois? Ainsi la médecine prend rang parmi les sciences physiques et naturelles, ou plutôt elle marche à leur tête, comme l'homme à la tête de l'univers. Elle les résume toutes, de même que l'homme est un résumé de toutes les lois qui se répartissent si diversement entre tous les autres êtres. Elle est leur tributaire, mais à son tour elle reflète sur toutes une éclatante lumière : n'est-il pas dans les êtres inférieurs une infinité de phénomènes qui resteraient inconnus, parce qu'ils y sont à l'état rudimentaire, si dans l'homme on ne les retrouvait plus manifestes? Combien aussi l'étude des lois de la vie considérées dans les deux règnes, n'est-elle pas éclairée par la connaissance de l'homme malade?

Mais d'un autre côté, l'on ne connaîtrait qu'imparfaitement la science de l'homme, si l'on ne comparaît cet être avec les animaux. N'est-ce pas en portant ses

investigations dans le sein de l'animalité, que le médecin parvient à découvrir de nombreux secrets que lui dérobe une organisation trop complexe? L'observation des lois qui régissent tous les êtres, ne facilite-t-elle pas l'intelligence de toutes celles auxquelles est soumise la nature humaine?

Les sciences physiques doivent beaucoup moins à la médecine que les sciences naturelles : elles n'en reçoivent pas un secours à beaucoup près égal à celui qu'elles lui prêtent. Pourtant c'est à l'art de guérir qu'est due l'impulsion si énergique qu'elles ont reçue encore dans ces derniers temps. L'extrême variété des formes que revêtent les maladies, a dû conduire à la recherche de toutes les variétés de combinaison et d'altération des éléments constitutifs du corps humain. Aussi tous ont-ils été soumis à l'analyse ainsi qu'à l'observation microscopique, et il est fort probable que le résultat de toutes ces recherches sera au moins aussi profitable aux sciences qui les ont accomplies qu'à celle qui en a fourni l'occasion. Pourtant on ne peut nier que la chimie ait rendu de très-grands services à la médecine. Peut-être même est-elle véritablement destinée, comme l'a dit Fourcroy, « à en changer la face. » Ces deux sciences font sans cesse entre elles des échanges plus intimes et plus fructueux. La chimie, sans contredit, n'a pas seulement éclairé la connaissance des humeurs, elle a même répandu quelque lumière sur certains phénomènes vitaux; si les découvertes de Lavoisier, Guyton de Morveau, Fourcroy et Berthollet, ont eu la plus grande part dans les conquêtes de la médecine au XVIIIe. siècle, les travaux de

MM. Dumas, Denis, Lecanut, Liebig, Lhéritier, etc., tendent chaque jour au but indiqué par Fourcroy. Mais la chimie aussi a eu ses excès, et il faut se tenir en garde contre ceux où l'enthousiasme pourrait nous entraîner encore. Nos organes ne sauraient être considérés comme des agrégats de molécules unies sous l'empire absolu des lois de l'affinité chimique, pas plus que les fonctions de l'organisme ne peuvent être assimilées à une série d'actions et de réactions de cette espèce. Ce sont là des prétentions qui, lors même qu'elles pourraient s'appuyer sur des résultats analytiques, ne sauraient soutenir l'épreuve de la synthèse. Dans toute substance organique, entre les éléments que décèle l'analyse, il en est qui lui échappent, c'est-à-dire dont elle ne peut faire connaître les caractères distinctifs en vertu desquels cette substance est telle et non pas telle autre, et je ne crois pas même que ce soit là une lacune dans la science du chimiste, lacune que l'avenir puisse jamais combler; ne semble-t-il pas plutôt que ce soit sa véritable limite, la limite entre la science des lois physiques et celles de la vie? Pourtant il faut reconnaître que les corps organisés ne sont point affranchis d'une manière absolue des lois générales de la matière; que le principe de la vie qui imprègne nos tissus et nos humeurs, s'il modifie l'influence des affinités chimiques, ne les anéantit pas partout et toujours, et qu'il est dans l'organisme même une foule de phénomènes dont la production nécessite leur concours.

La physique aussi est l'introduction indispensable à la physiologie et à l'hygiène. Elle fait connaître une multitude de modificateurs de l'économie, et ses lois, partout

où elles ne sont point en opposition avec les besoins de l'organisme, exercent leur empire absolu. C'est ainsi que la théorie des leviers trouve d'innombrables applications dans l'appareil locomoteur, où le plus répandu, celui qui, gagnant en vitesse et en étendue ce qu'il perd en force, est véritablement tout à l'avantage de la mécanique animale, celui que les physiciens appellent *levier du troisième genre*, ou *interpuissant*. Mais il y a certains phénomènes de l'organisme qui, au premier abord, semblent être du domaine de cette science, et dont elle ne rend pas complétement compte : telles sont la vision, l'audition, la voix, la circulation du sang, phénomènes qui nous révéleraient à eux seuls la multiplicité des lois de la nature, et nous montrent un nouveau point de contact entre celles de la vie et les lois générales de la matière.

Il est une science qui touche de près à la physique, et qui par cela seul ne saurait rester étrangère à la médecine, quand elle ne lui fournirait pas d'aussi nombreuses applications : c'est celle des mathématiques. Par la statistique, la médecine s'empare des faits et les rassemble pour tirer des conséquences de leur comparaison, bien que les faits de cet ordre ne puissent présenter tous ce cachet d'identité qui seul peut imprimer à une conséquence toute la rigueur scientifique. D'un autre côté, la géométrie nous aide à nous rendre compte, non-seulement des formes et des rapports de nos organes, mais même de certains phénomènes de l'organisme.

Pourtant, comme le mal n'est que trop souvent voisin du bien, ici la science encore peut déplorer de fâcheux

abus qui ont entravé sa marche ; vers le milieu du VIIe. siècle, une secte d'iatromathématiciens compara les phénomènes de l'organisme à ceux de l'hydraulique et de la mécanique, et prétendit expliquer ces phénomènes par des calculs mathématiques, d'où résultèrent des abstractions innombrables.

C'est à la philosophie qu'il appartenait de réprimer de tels abus, et de faire la part à chacune des sciences qui peuvent contribuer à élargir le cercle des connaissances médicales, de même qu'à elle seule il était réservé de constituer la médecine à l'état de science. Celle-ci, sans la philosophie, serait encore ce qu'elle était dans les temples d'Esculape, un art tout à fait empirique. Elle serait restée telle si la raison ne se fût emparée des faits pour déterminer la loi de leur production, et en déduire les conséquences qui constituent aujourd'hui ses dogmes et ses axiomes. Il appartenait aux philosophes de la grande Grèce de briser les tables votives, et d'élever la médecine au niveau des plus hautes conceptions de l'intelligence, en alliant son enseignement à celui de la philosophie. Si cette alliance a parfois été fatale à l'une et à l'autre, c'est par les abus de la spéculation qui doit avoir ses bornes. Mais l'intelligence a besoin d'une mesure, d'une règle, pour apprécier les données expérimentales, et cette règle, elle la trouve dans les préceptes qu'elle a déduits de ce qu'on nomme des *lois*. Or, du moment où elle reconnaît une loi, elle entre sur le sentier de la théorie d'où la science prend sa forme comme les faits en constituent le fond, et la science, la loi à la main, dit l'avenir en le rattachant au passé.

Sans elle, dis-je, l'art ne serait qu'un empirisme aveugle, le plus souvent impuissant, en présence des formes si variées que revêtent les innombrables infirmités humaines. Avec cette expérience seule, qui n'est trop souvent que l'habitude de l'erreur, et dont on fait peut-être trop grand bruit, l'empirique peut ramper à travers des succès faciles, sans même soupçonner la possibilité d'un revers; mais tôt ou tard il va se briser contre le premier écueil, parce qu'il marche à travers les ténèbres : tandis que celui qu'éclaire le flambeau de la science peut aller d'un pas plus assuré; son expérience est celle de tous les siècles passés, et si la science n'a pas tout recueilli ni pu tout prévoir, elle doit pourtant tout embrasser; elle est comme un fil conducteur qui ne peut faillir à celui qui le tient en ses mains.

Aussi la médecine, comme toutes les sciences, a-t-elle sa philosophie, et longtemps elle a dû être considérée comme une branche de la philosophie elle-même, puisque celle-ci n'est autre chose que la recherche de la vérité ; qu'est-ce en effet que la médecine, sinon la philosophie appliquée à la connaissance des lois de l'organisme ? Aussi ne peut-on s'étonner que chaque époque médicale ait offert le cachet d'une époque philosophique correspondante. Pythagore appliqua à la médecine la doctrine des nombres; Platon créa une théorie toute spéculative, empreinte de ses idées erronées sur les éléments, sur la formation du corps et la nature de l'âme, etc. Hérophile bannit les spéculations, et soumit à l'expérience l'étude de l'organisme : il était de la secte des dogmatiques. Dès le XIVe. siècle l'étude de l'anatomie eût

fait faire d'immenses progrès à la médecine, sans les déplorables égarements de l'astrologie judiciaire et de toutes les autres parties de la théosophie. Bientôt Paracelse et tous les alchimistes vinrent se joindre aux fauteurs de cette prétendue science. Si F. Hoffmann posa dans le XVIIIe. siècle les fondements de la philosophie médicale dynamique, ses idées se sentirent encore des doctrines iatromathématiciennes; et c'est seulement dans la dernière moitié du même siècle, que cet esprit philosophique qui changea presque entièrement la face des sciences physiques, s'introduisant dans la médecine, donna une nouvelle impulsion à l'esprit d'observation et d'analyse qui sera la gloire de notre époque, à laquelle il faut rendre cette justice qu'elle tend de plus en plus à l'exactitude de l'observation, à l'entente et à l'application des règles analytiques.

Ainsi la philosophie, en faisant justice de ses propres erreurs, a seule préparé les conquêtes de l'art; comme la logique seule, en indiquant au médecin les moyens de mettre à profit les révélations de l'expérience et jusqu'à ses propres inspirations, contribue pour la plus grande part à son habileté.

Mais à son tour la philosophie ne doit-elle rien à la médecine? Si, comme on ne saurait en douter, il existe dans l'homme deux natures dont l'une est esprit et l'autre matière, n'est-ce pas de leur union que résulte l'unité humaine, et cette union si intime pourrait-elle se concevoir, si l'on ne connaissait chacune de ces deux natures en ce qui la distingue quant à ses attributs et ses lois? Combien ne serait pas incomplète l'étude de l'âme, si

l'on ne tenait compte des modifications que les organes peuvent imprimer à ses facultés, par le fait seul des modifications dont eux-mêmes sont susceptibles? Et combien l'intérêt de cette étude ne s'accroît-il pas, par les applications qu'elle fournit à la science de l'homme malade? Assurément la psychologie est l'auxiliaire de la médecine, mais auparavant elle est sa tributaire; car la médecine est l'introduction nécessaire à l'étude des passions, des habitudes, des phénomènes de la pensée; et jamais ces deux sciences n'auraient dû être séparées : les médecins, trop habitués à ne considérer dans l'homme que la matière, n'auraient sans doute jamais fourni le prétexte de reproches parfois exagérés, qui pourtant n'ont pas laissé que d'être en partie justifiés; et la psychologie, de son côté, eût infailliblement gagné à ce rapprochement.

Il est une autre branche de la philosophie qui ne réclame pas moins impérieusement les lumières de la médecine : c'est la *pédagogie* ou science de l'éducation. S'il existe un rapport intime entre l'organisation et les facultés de l'âme, le développement de ces facultés doit être lié à celui des organes. Sans admettre, à Dieu ne plaise ! que chacune de celles-ci corresponde à une seule partie matérielle déterminée de l'organisation physique, cependant il n'est pas douteux que les aptitudes psychologiques, au moins les plus saillantes, ne se traduisent par certaines manières d'être de l'organisation tout entière, et que ces manières d'être ne se manifestent souvent dès l'âge le plus tendre; d'où il résulte que de certaines prédominances organiques, de la connaissance des lois de l'hérédité, de l'observation des divers phénomènes physiologiques, le

médecin peut de bonne heure tirer des conséquences, former des inductions non moins utiles pour la direction des penchants moraux que pour la détermination des règles hygiéniques, et que personne mieux que lui ne peut apprécier quel est le mode d'éducation le plus approprié à tel ou tel individu, ce qu'on peut exiger de chacun et les ménagements particuliers que chacun réclame.

Le médecin, s'il est le meilleur précepteur de l'enfance, doit être aussi le guide le plus éclairé de la société humaine. Personne n'en connaît mieux les mœurs, les aptitudes, les besoins. N'est-ce pas par l'organisation de l'homme qu'on reconnaît qu'il est appelé à vivre en société, qu'il est un être essentiellement politique? et serait-il possible de régler ses rapports avec ses semblables, avec le monde physique et moral, avec tout ce qui n'est pas lui, c'est-à-dire de poser les bases des grandes institutions humaines, sans tenir compte des facultés dont la connaissance appartient à la médecine? Si les Hébreux déclarèrent les médecins impropres à la royauté, cette exclusion, que ne justifiaient que trop sans doute l'ignorance et la mauvaise foi de ceux qui s'arrogeaient si impudemment un pareil titre, n'atteignait nullement la véritable science de la médecine, qui était alors même en grande vénération. Mais c'est dans la Grèce que l'on sentit d'abord quel secours elle pouvait prêter à la politique. Pythagore, après l'avoir arrachée des mains des prêtres spéculateurs et fanatiques, la fit entrer parmi les éléments de l'art de gouverner les hommes.

Les gouvernements modernes n'ont-ils pas sans cesse aussi recours à ses lumières, en soumettant à des aréo-

pages de médecins de hautes questions d'administration publique?

Les sciences morales et politiques, qui semblent attacher une certaine importance à prouver scientifiquement que l'homme n'a été créé qu'après les animaux, comme nous l'apprennent les saintes écritures, ne peuvent tirer cette preuve que de la science de l'organisme. Combien aussi n'a-t-on pas agité la question fondamentale de la perfectibilité humaine? Or, comment espérer la résoudre sans s'appuyer sur les principaux fondements de l'organisation? Si notre force physique et intellectuelle, employée en tel ou tel sens, en un ou plusieurs organes, diminue en proportion dans les autres en vertu de cette loi d'équilibre que la physiologie démontre d'une manière incontestable, peut-on admettre avec Condorcet que l'homme est perfectible à l'infini?

Enfin, la juste application des lois répressives serait-elle jamais possible sans les révélations de la science, à qui seule il appartient, dans le plus grand nombre des cas, de déterminer la culpabilité morale, la seule véritablement punissable?

Ainsi la médecine prend rang entre les sciences philosophiques et les sciences naturelles, participe à la fois des unes et des autres, et non-seulement prête à ces dernières un concours indispensable, mais encore éclaire de son flambeau la philosophie, la politique, la législation et la justice humaine.

D'un autre côté, il n'est pas jusqu'à la politique qui ne doive exercer sur elle une remarquable influence. Chaque organisation sociale établissant un genre d'habitudes, d'é-

ducation, un régime particulier, influe nécessairement sur la constitution et la santé des hommes ; or, comment le médecin saisira-t-il les nuances parfois imperceptibles et pourtant essentielles qui peuvent distinguer les maladies développées sous le joug de l'esclavage, de celles qui naissent au sein de la civilisation ou au milieu des agitations ambitieuses qu'entraînent avec elles les diverses formes de gouvernement représentatif ? Comment appropriera-t-il les moyens de l'art à ces diverses conditions, s'il n'en a la plus parfaite connaissance ? N'est-il pas d'ailleurs des circonstances solennelles, où le médecin peut tenir en ses mains le sort d'une dynastie, les destinées d'un empire, et dans lesquelles il faut qu'il fasse un choix entre deux partis que la morale avoue également, mais dont l'un peut être fatal à son pays ? Déxippus, qui ne consentit à se rendre auprès d'Hécatomnus, roi de Carie, qu'à la condition qu'il cesserait de faire la guerre à sa patrie, ne pouvait-il pas exiger pour elle d'autres avantages, s'il en connaissait tous les intérêts et les besoins ?

Tels sont donc les rapports de la médecine avec la plupart des autres sciences, que sans ces dernières elle ne serait plus, il est vrai, qu'un art fort incertain, mais que, d'un autre côté, ces sciences sans elle perdraient elles-mêmes une grande partie de leur importance.

Elle en a de bien moins essentiels avec les lettres : elle ne leur prête que fort peu sans doute, si ce n'est par ces analogies plus ou moins heureuses qu'elle fournit aux littérateurs et surtout aux poëtes ; mais à plus d'un titre elle est leur tributaire.

N'est-ce pas à la littérature ancienne que la médecine est redevable des abondantes moissons recueillies sur le domaine des siècles passés ? Sans la connaissance de la langue grecque, Nicolas Léonicénus eût-il fait justice des théories des Arabes et mérité le titre de restaurateur des doctrines hippocratiques ? Qui ne sait aussi combien la connaissance des langues anciennes facilite et perfectionne les moyens d'acquérir et de transmettre les notions utiles? Comment exprimer d'une manière plus parfaite le sens des mots que par la connaissance des étymologies ? Un mot emprunté à la langue grecque ne vaut-il pas souvent toute une description, et quelquefois mieux encore ?

Quant à la littérature moderne, n'est-ce pas à elle qu'il appartient de léguer à l'avenir tant de richesses chaque jour accumulées ?

Quel enseignement plus précieux enfin que celui de l'histoire, qui déroule à nos yeux la déplorable série des faux systèmes, et nous prémunit contre l'erreur en nous montrant ses fatales conséquences ? Or, ce n'est pas seulement dans les livres écrits par des médecins qu'on trouve l'histoire de la science : au milieu même des fictions, on trouve dans les poëtes des vérités précises pour la médecine.

La géographie nous fournit encore des renseignements utiles. Les relations des médecins voyageurs nous apprennent quelle est la véritable influence que la nature des divers climats, le sol et les mœurs, exercent sur les indigènes et les étrangers. Chaque jour enfin, au sujet des épidémies, n'avons-nous pas besoin d'apprécier les in-

fluences locales, d'acquérir et de transmettre la connaissance exacte des lieux ?

Mais ce n'est pas seulement en enrichissant le présent et l'avenir des traditions du passé, que les belles-lettres prêtent à la médecine un appui efficace : elles élargissent la sphère d'intelligence de celui qui les cultive, ornent son esprit, forment son cœur, et rendent plus doux, plus faciles et souvent plus salutaires, ses rapports avec ceux dont il est appelé à soulager les souffrances.

Les lettres sont une nourriture d'autant plus utile à l'esprit de celui qui cultive la médecine, qu'elle exige de sa part une double dépense d'intelligence et d'activité, puisqu'en même temps qu'elle est une science aussi vaste qu'admirable, elle est encore un art aussi difficile dans ses applications qu'important par ses résultats. Aussi a-t-elle plus d'un rapport avec les arts, soit par les échanges qu'elle fait avec eux, soit par les facultés particulières qu'elle exige de la part de celui qui l'exerce.

Quelque constants que puissent être les principes de la médecine, il est souvent difficile d'en faire l'application à des cas particuliers ; quelquefois même il est utile de s'écarter des routes connues et de donner quelque chose à ce qu'on nomme le *hasard*, et qui n'est alors qu'une sorte d'inspiration qui découle de cette intelligence toute particulière qui appartient à l'homme de l'art. C'est cette intelligence qui dans tous les arts est la condition du succès ; l'homme le plus savant ne peut être médecin malgré *Minerve*, parce qu'il est des rapports que la science seule ne peut saisir et qui nécessitent un tact particulier. Le poëte le plus érudit n'est pas tou-

jours le plus sublime dans ses inspirations. La vigueur du pinceau et la délicatesse du coloris ne sont pas toujours chez le peintre en raison directe des connaissances théoriques et de la perfection des sens. Le musicien qui connaît le mieux la théorie des sons et les lois de l'harmonie, peut bien n'être pas susceptible des conceptions les plus heureuses. La médecine, de même que les autres arts, a ses inspirations, sans lesquelles elle ne serait qu'un ensemble de connaissances le plus souvent insuffisantes en présence des maladies. Aussi a-t-elle ses hommes de génie, comme la poésie, la peinture et la musique; ses hommes de génie qui nous ont laissé de précieux exemples, mais non des préceptes qui puissent dispenser d'une certaine étincelle de ce feu sacré qui, s'emparant de la science, peut seul féconder ses plus importantes révélations. C'est ce contingent nécessaire au médecin praticien qui constitue le *tact médical,* ou cette faculté de saisir des rapports et des nuances qui ne peuvent se formuler, faculté que l'expérience développe plus ou moins, mais qu'elle ne saurait donner.

Si la médecine avait la certitude mathématique, elle ne nécessiterait pas ce concours de facultés merveilleuses dont a besoin celui qui la cultive; l'art disparaîtrait aussitôt pour faire place à la science. Mais elle a évidemment sa place marquée parmi les arts comme dans les sciences, et, comme avec ces dernières, elle est avec eux dans des rapports faciles à saisir.

Le peintre et le sculpteur qui veulent rendre avec vérité l'habitude extérieure du corps humain et les modifications innombrables qu'impriment à son visage et à

ses attitudes les passions et les souffrances, ne peuvent se dispenser de certaines connaissances médicales.

« Si les monuments du goût et du génie des anciens » restent encore sans rivaux, » dit M. Gerdy, « c'est par la » beauté, la grâce, l'élégance et le grandiose des formes » et du dessin, et peut-être les anciens doivent-ils ces » qualités précisément à ce qu'ils s'occupaient beaucoup » plus d'embellir la nature que de l'imiter. »

Les arts, de leur côté, et surtout le dessin et la peinture, donnent au médecin la possibilité de conserver et de transmettre fidèlement l'aperçu des différentes altérations organiques, et lui facilitent l'intelligence de parties tellement compliquées, qu'il est souvent presque indispensable d'en acquérir une première notion à la faveur de procédés artificiels, avant de les étudier d'une manière plus approfondie dans la nature elle-même. Les arts peuvent donc aplanir au médecin de grandes difficultés, et perpétuer des notions toujours péniblement acquises, ainsi que le souvenir de faits qu'il a rarement occasion d'observer.

Sans parler de la théorie d'Hérophile, qui distinguait dans le pouls un rhythme en quelque sorte musical, soumis à des calculs au moyen desquels il serait possible d'y reconnaître une cadence et une mesure relatives à l'âge, au sexe, au tempérament de chaque individu, on ne saurait contester que la musique ne soit d'une certaine utilité en médecine. Aussi Esculape traitait-il certains malades en leur faisant entendre des chants agréables, et l'on enseignait la musique avec la médecine dans les écoles philosophiques de la Grèce et de l'Egypte. Cet art

fit aussi partie de la médecine magique, astrologique et théosophique. Il est vrai que la confiance des anciens était sur ce point portée à l'excès ; mais il n'en est pas moins vrai que David dissipait avec sa harpe les fureurs de Saül ; que Timothée excitait, en jouant sur le mode phrygien, la colère d'Alexandre, qu'il calmait en passant au mode lydien ; que plus d'une fièvre violente, au rapport de plusieurs auteurs très-dignes de foi, et surtout plus d'une affection nerveuse, a cédé au pouvoir de la musique. J'ai eu occasion, il y a quelques années, d'observer dans une petite ville d'un département voisin un fait assez singulier, qui prouve quelle influence elle peut avoir sur l'organisme. Une demoiselle d'une vingtaine d'années était affectée d'une toux nerveuse continuelle, qui ne se calmait que quand la jeune personne, très-heureusement constituée et très-bien portante d'ailleurs, se mettait à pincer de la guitare ; nul autre instrument ne pouvait produire cet effet merveilleux ; mais, soit qu'elle prît sa guitare et fît même le simple simulacre d'en tirer des sons, soit que toute autre personne exécutât un morceau de musique sur cet instrument, la toux se calmait comme par enchantement, pour recommencer à l'instant même où devait cesser la dernière vibration. Cette incommodité, après avoir persisté pendant plus de deux années malgré tous les moyens imaginables, a disparu tout à coup comme elle était venue.

Il est certain que la musique peut, en charmant l'imagination, mettre un terme à diverses maladies ; mais son influence sur notre organisme est proportionnée au tempérament et au type individuel. Aussi la musique a-t-elle

des caractères bien différents dans les différentes contrées : partout elle est analogue au climat, au langage, aux mœurs, aux institutions, etc. Voyez par quels accents mélodieux se traduit cette disposition mélancolique développée sous le beau ciel de l'Italie; voyez si la mélodie monotone et triste des habitants de l'Helvétie ne peint pas la simplicité primitive de leurs mœurs; si les mœurs allemandes, qui semblent exclure la mélodie, ne se traduisent pas dans l'harmonie des accents; si la musique anglaise, si peu harmonieuse, n'est pas également dénuée de mélodie, tandis que la nôtre est l'expression des nobles sentiments qui distinguent notre nation.

S'il était possible, comme le prétendait Platon, de déterminer de quelle nature doivent être les sons musicaux, pour développer dans notre âme les sentiments qu'on veut y faire naître, nul doute que la musique ne devînt bientôt un des agents thérapeutiques les plus efficaces.

Tels sont, je crois, Messieurs, les principaux rapports qui unissent la médecine aux sciences, aux belles-lettres et aux arts. Sans doute il en est beaucoup d'autres encore, car il n'est rien qui ne se rattache plus ou moins directement à la science de l'homme. Mais peut-être résulte-t-il suffisamment de cet aperçu, quelque incomplet et surtout quelque imparfait qu'il soit cependant, que la médecine occupe une assez large place dans le domaine de l'intelligence, pour fournir la matière de nombreux travaux qui se rattachent aux divers objets de vos méditations. Loin de moi la prétention d'en accomplir une partie tant soit peu notable; mais puissé-je du moins

vous offrir de temps en temps quelques ébauches qui ne vous paraissent pas trop indignes de votre approbation.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

En vous admettant parmi ses membres, l'Académie a en effet compté sur votre active coopération et sur votre zèle. Celui dont vous avez donné des preuves dans la partie du haut enseignement qui vous est confiée, et les remarquables opuscules que vous avez déjà publiés, auraient été des titres réels à votre entrée dans cette Compagnie, si vous ne veniez encore de justifier son choix par l'intéressante dissertation que vous nous avez fait entendre, sur les rapports de la médecine avec les autres sciences, les lettres et les arts.

Nous pouvons donc espérer, Monsieur, trouver en vous un digne successeur du savant docteur Marchant, dont la mémoire nous sera toujours chère.

LA FIN DU MONDE.

ÉPITRE A MES CONFRÈRES DES ACADÉMIES DE PROVINCE,

PAR M. VIANCIN.

Dies iræ....

Mes chers amis, la fin du monde approche :
Il faut songer tous à nous convertir;
Pour n'avoir pas à me faire un reproche,
J'ai pris à cœur de vous en avertir.
Oui, je le dis, sans être un astrologue,
Tout va finir.—Pourtant je ne viens point
Fort longuement vous prêcher sur ce point;
Mais vous allez comprendre mon prologue.

Que nous touchions à nos derniers moments,
Pour moi la chose est des mieux démontrées;
N'entend-on pas de toutes les contrées
Venir des bruits d'affreux événements?
Partout ce sont des tremblements de terre,
Des feux errants sous la voûte des cieux,
D'horribles chocs d'éléments furieux,
Des ouragans, de grands coups de tonnerre:
Naguère encor leur voix nous éveillait,
Au vingt janvier, comme au cœur de juillet.
L'observatoire, au bout de sa lunette,

Découvre et perd comète sur comète :
Demain peut-être on verra flamboyer
Celle qui doit enfin nous balayer.

De notre fin l'on voit d'autres indices
Dans la chaleur de nos dissensions,
Qui vont toujours creusant des précipices
Et fomentant des révolutions.
La politique envahit le village :
Où l'on devrait ne parler que ménage,
Agriculture, on s'érige en sénat
Pour discuter les intérêts d'état.
Sur ce sujet, parfois entre les frères,
La controverse en vient à des colères.
Puis on raisonne aussi, tant bien que mal,
Chemins de fer, du siècle la merveille,
Et l'on y met une ardeur sans pareille,
En négligeant le chemin vicinal.

Ce n'est pas tout : — Dans nombre de cervelles
Se font aussi des bouleversements :
Certains auteurs, dans leurs routes nouvelles,
Marchent tout fiers de leurs égarements ;
Des inventeurs de merveilleux systèmes,
Lassés de voir que tout va de travers,
Rectifiant les volontés suprêmes,
A leur façon refondent l'univers.
Mais ce n'est pas dans nos humbles provinces
Qu'on marche au gré de ces réformateurs ;
Bien rarement, dans nos écrits tout minces,
Sont imités les féconds novateurs.
Nous restons loin des grandes incartades,
Des bonds hardis que font d'illustres fous ;

Et l'on voit bien que, des esprits malades,
Les plus fiévreux n'existent pas chez nous.
Si de Paris nous lisons les *Mystères*,
Nous nous plaignons tout bas de l'écrivain
Qui, méprisant les censures austères,
Aime à pétrir un dangereux levain.
Du *Juif-Errant* la course vagabonde
Nous fait douter si nous pourrons avoir
La fin du livre avant la fin du monde;
L'auteur lui-même en perd, dit-on, l'espoir.
Fort peu jaloux de remuer les âmes
Et dans la fange et dans l'atrocité,
Nous n'oserions faire d'horribles drames,
Comme on en fait dans la grande cité.
C'est là surtout qu'un bizarre mélange
Vient bigarrer les plus brillants essais;
C'est là surtout qu'on recherche l'étrange
Et qu'en argot se traduit le français.
Enfin c'est là qu'abondent les présages
Du jour affreux dans nos destins écrit;
C'est là surtout qu'on se moque des sages,
C'est là surtout que prêche l'antechrist.

Il faut pourtant faire à chacun son compte:
On trouve aussi, dans nos départements,
D'autres faiseurs qui, sans beaucoup de honte,
Tournent le dos aux bons enseignements.
On s'en plaint fort dans nos académies,
Du mauvais goût terribles ennemies;
Mais ce n'est pas que dans chaque fauteuil
Où l'on se croit, avec un noble orgueil,
Aux lois du beau, du vrai, toujours fidèle,
Tout ce qu'on fait soit cité pour modèle.

Convenons-en : — Là, sur beaucoup d'esprits
L'inévitable et funeste influence
Du temps fatal où nous voilà surpris,
Révèle aussi clairement sa présence.
Là, comme ailleurs, on entend des discours
Fort érudits, mais longs, diffus et lourds ;
Là, tel savant met toutes ses lumières
En un faisceau lentement apprêté,
Où son sujet est tellement traité
Qu'il se rattache à toutes les matières.
Les tours pompeux et les tons familiers
Ont aussi là des rapports singuliers.
Plus d'un lecteur, en s'efforçant de plaire,
Sort brusquement de son rôle ordinaire :
Tel qu'on a vu simple, léger, badin,
Rimer la fable ou le conte malin,
Voulant aussi courtiser Melpomène,
Comme Ponsard se chausse à la romaine.
Pour échapper à l'uniformité,
Chacun s'impose une tâche nouvelle,
Change de thème, et, dupe de son zèle,
Tombe à l'excès dans la diversité.
Le médecin parle de la musique ;
L'historien frise un peu le roman ;
L'avocat tourne à la métaphysique,
Ou nous sermone à désoler Satan.
Du sanctuaire abjurant l'éloquence,
Le docte abbé parle jurisprudence ;
Le magistrat qui, jugeant les humains,
Peut-être a peur des infernales griffes,
Fait, en dévot, l'éloge des pontifes,
Pour mériter place au nombre des saints.
D'un corps savant, chose encor plus étrange,

Tel secrétaire à perpétuité,
Pour réformer l'abus de la louange,
Devient critique avec sévérité.
Le prosateur, tant qu'il peut, poétise,
Et le poëte, oubliant son devoir,
Tout en rimant quelquefois prosaïse,
Comme Jourdain, sans s'en apercevoir.
Moi, dont le luth n'est qu'une humble guitare,
Qui n'ai reçu qu'un lot de chansonnier,
Plus que tout autre à mon tour je m'égare
En voulant suivre un plus large sentier.
Cadet Buteux, saisi d'un beau délire,
Dans les secrets des maîtres de la lyre
De temps en temps veut paraître versé :
Vous voyez bien que tout est renversé.

Fatal concours d'accidents effroyables,
Peuples livrés à des troubles divers,
Dans les cerveaux changements incroyables,
Tout nous prédit la fin de l'univers;
Fin qui mettra d'accord nos politiques,
Vaincra l'esprit de la rébellion,
Et fermera grand nombre de boutiques,
En défrisant plus d'un jeune lion.

Amis, avant la terrible débâcle
Qui sur nos fronts doit bientôt éclater,
Daignez encore entendre le miracle
Simple et touchant que je vais vous conter.

Dans un canton de la fière Helvétie,
Tout récemment, deux malheureux époux,
Sans doute en proie à des soupçons jaloux,

Traînaient ensemble une pénible vie.
Pour mettre un terme à leurs fâcheux débats,
Un jour d'accord, au divorce ils conclurent;
Et, sans délai, sans appel, résolurent
D'aller briser le plus saint des contrats.
Pour arriver jusque chez le notaire
Qu'ils destinaient à commencer l'affaire,
Un lac profond devait se traverser.
Sur l'autre bord comme ils allaient passer,
Soudain mugit le souffle des tempêtes,
La foudre gronde, éclate sur leurs têtes;
En vain l'on tâche à maîtriser les eaux;
Sous un ciel noir les vagues se soulèvent,
Et sur le lac tous les nuages crèvent.
Plus d'espérance! inutiles travaux!
C'est l'agonie un moment prolongée,
Puis, tout à coup, la barque est submergée.
D'abord l'époux, nageur habile et fort,
En peu d'instants met le pied sur la rive;
Mais lorsqu'il voit sa compagne plaintive,
Qui sans secours lutte contre la mort,
Son cœur s'émeut, le repentir le presse,
Il se souvient des beaux jours de tendresse
Qu'il dut longtemps à sa douce moitié;
N'écoutant plus alors que sa pitié
Et son amour, car au réveil de l'âme,
D'un amour vrai se rallume la flamme,
Il se replonge au sein des flots grondants,
S'anime aux cris à sa voix répondants,
Sauve sa femme à force de courage,
Et la dépose enfin sur le rivage.
Elle, à son tour, abandonnant son cœur
Au vif élan d'un sentiment vainqueur,

Se jette au cou du sauveur de sa vie ;
Dans ces deux cœurs saisis d'heureux transports,
Sont oubliés, effacés tous les torts,
Et les voilà couple digne d'envie.

« Que fait ici, me demanderez-vous,
» Cet épisode ? En quoi la fin du monde
» S'annonce-t-elle entre ces deux époux
» Qu'ont réunis les menaces de l'onde ?
» Puisqu'il s'agit d'un raccommodement,
» Augurons mieux d'un tel évènement. »
C'est fort bien dit ; mais est-il ordinaire
De voir ainsi l'hymen en désaccord,
Entre deux eaux se renouer plus fort ?
C'est un prodige encor, la chose est claire
Pour qui veut bien de près y regarder.
Sur ce sujet aimez-vous mieux fronder ?
Fort peu m'importe au point où nous en sommes ;
Mais, n'en déplaise aux plus malins des hommes,
C'est là du Ciel une grande leçon ;
On en devrait faire graver l'image :
Son seul aspect, dans un mauvais ménage
Ramènerait la paix et la raison.
Se refroidir, se tromper, se déplaire,
Et, le cœur plein de haineuse colère,
Se séparer, quand les plus tristes jours,
Hélas ! s'en vont si fugitifs, si courts,
Quand chaque instant nous menace d'orages,
De coups de foudre et d'horribles naufrages ;
Quelle démence ! — Un péril incessant,
Qui toujours parle à la foule insensée,
S'il revenait souvent à la pensée,
A nos travers mettrait un frein puissant :

Il calmerait les vains désirs de gloire,
L'ambition, l'ardente soif de l'or,
De maints griefs ferait perdre mémoire,
Des passions réprimerait l'essor;
On n'entendrait que paroles amies;
Nul écrivain n'aurait de vanité;
On serait franc, même aux académies,
On s'y dirait gaiement la vérité,
On l'entendrait avec docilité,
Sans déplaisir et sans faire la moue;
On aimerait, comme celui qui loue,
Celui qui sait critiquer à propos;
Chacun saurait ménager son repos;
Personne enfin ne connaîtrait l'envie;
On apprendrait à jouir de la vie,
Et, quand la mort viendrait trancher le fil,
On la verrait sans peur : —
Ainsi soit-il.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION.

Les lettres qui suivent nous ont été communiquées par notre confrère M. Guillaume, qui a bien voulu les tirer de sa précieuse collection. Elles sont toutes inédites.

La 1re. est de Rollin à l'abbé d'Olivet.

La 2e., de J.-B. Rousseau au même.

La 3e., de J.-J. Rousseau à M. de Luc.

La 4e., de Voltaire à la seigneurie de Montbéliard.

La 5e., de Fréron à M. Legouvé.

La 6e., de Beaumarchais à M. Framery.

A MONSIEUR L'ABBÉ DOLIVET,

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La lecture de tout ce qui part de votre plume, Monsieur, m'a toujours fait un grand plaisir : mais je ne puis pas vous en dire autant de la brochure que vous m'avez fait l'honneur de m'envoier. Je suis véritablement affligé de voir que, pour une question de rien, vous en veniez à une rupture ouverte avec un ancien ami (car c'est ainsi que vous me parlez de Mr. Crevier), et que vous le traitiez avec un air de hauteur et de mépris, qui certainement, Monsieur, permettez-moi de vous le dire, ne vous convient point à son égard, et ne

peut point vous faire honneur. Quel si grand crime a-t-il donc commis? Il pense que vous vous êtes trompé dans un endroit de Cicéron, et il l'a marqué dans un petit écrit, après vous en avoir demandé permission et l'avoir obtenue. Mais l'a-t-il fait d'une manière piquante? Y a-t-il dans la remarque quelque trait injurieux, ou quelque terme capable de blesser l'esprit le plus difficile et le plus délicat? Avez-vous pu croire de bonne foi qu'il ait eu dessein de vous faire la moindre peine? Il ne vous avoit pas même nommé dans la remarque. Cependant avec quelle aigreur, avec quelle dureté le traitez-vous? En pourriez-vous user autrement avec un ennemi déclaré, qui auroit pris à tâche de vous décrier? Les traductions que vous avez données au public m'ont toujours paru excellentes; et vous savez, Monsieur, que j'en ai parlé sur ce pié-là dans mon ouvrage. Ne se peut-il pas faire pourtant qu'il vous soit échapé quelques fautes, soit par inadvertance, soit autrement? Pour moi je sens que cela ne m'arrive que trop souvent. Si Mr. Crevier, par un esprit de malignité dont il est bien éloigné, s'étoit appliqué à découvrir ces fautes, s'il les avoit relevées, s'il vous en avoit fait des reproches amers, et qu'il ait accompagné sa critique de railleries piquantes et de termes offensants, agiriez-vous autrement avec lui que vous le faites ici? Je ne sais pas, Monsieur, quel parti il prendra pour vous répondre. S'il a le malheur de rencontrer, comme vous, *quelque ami* imprudent *qui le mette de mauvaise humeur*, voilà donc une guerre déclarée entre deux amis, qui peut donner lieu à des écrits et à des reproches peu agréables et peu honorables à l'un et à l'autre. S'il me consulte, je sais bien quel conseil je lui donnerai. Mais je ne puis m'empêcher de vous marquer de quelle douleur votre procédé en cette occasion m'a pénétré. Je vous supplie donc de ne point prendre en mauvaise part la liberté peut-être indiscrète avec laquelle je m'explique.

avec vous. Elle ne diminue rien de l'estime et du respect avec lesquels je suis, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

C. ROLLIN.

Ce 8 juillet 1737.

A MONSIEUR L'ABBÉ D'OLIVET,

de l'Académie française,

RUE DE LA SOURDIÈRE A PARIS.

A Bruxelles, le 6 octobre 1738.

J'ai ouvert votre lettre, Monsieur, avec tout l'empressement qu'une longue et impatiente espérance peut donner à un homme occupé de l'objet le plus essentiel de sa vie. Je ne puis vous rien dire de l'effet que cette lecture a produit sur moi, si ce n'est que j'y ai reconnu avec plus de reconnaissance encore que de surprise, la vérité de vos sentimens pour moi, et du zèle qui vous attache à ma malheureuse fortune. Les évènemens que j'essuie, et tout ce que je pressens, abattroient tout autre que moi. C'en est un furieux que la mort imprévue de Mr. Drouet; car où en suis-je, s'il faut attendre la levée de son scellé pour savoir de quelle façon me comporter. J'ai sollicité par mes amis un sauf conduit qui seroit le seul moyen que j'aurois de travailler à mes affaires, et de mettre efficacement en œuvre les amis que j'ai à Paris et à la Cour même, d'où il me revient par des voies sures que les deux personnes que je regardois comme mes plus cruels ennemis, je veux dire le Chancelier et Mr. le Duc de Noailles, étoient aujourdhui les personnes les mieux intentionnées pour moi. Mr. Gordon m'avoit mandé que vous aviez

imaginé de mettre aussi dans mes interets Mr. Gilbert de Voisins. J'esperois de trouver dans votre lettre quelque chose à ce sujet. Je me flatte encore que dans celles que je recevrai de vous par la suite il s'y trouvera quelque chose de rélatif à cette idée.

Soiez donc, je vous en conjure, un peu plus diligent à m'écrire et songez que de toutes les angoisses, celles qui naissent d'une esperance reculée sont les plus insupportables. Je ne sai ce que mes amis pourront obtenir de l'infléxibilité de Mr. de Maurepas, qui s'est trouvé jusqu'ici un fagot d'épines inabordable. Tant y a que je regarde vos lettres comme la ressource la plus puissante contre l'ennui qui commence à me surmonter. Ne refusez pas ce secours à l'homme du monde qui vous honore et vous chérit le plus parfaitement.

ROUSSEAU.

A MONSIEUR DE LUC PÈRE,

AU HAUT DE LA CITÉ, A GENÈVE.

A Môtiers, le 18 novembre 1762.

Si tôt que j'eus reçu, très cher concitoyen, vôtre lettre du 10, je la communiquai à Mr. de Montmolin qui me fit dire qu'il viendrait le soir en causer avec moi, et comme quand il vint, le courrier était déjà parti, je ne pus vous répondre le même jour.

Il m'apprit que M. S. lui avait paru fort allarmé d'un prétendu projet de faire imprimer la lettre dont vous demandez copie, comme si, quand même ce projet eut existé, il eut beaucoup importé au dit M. S. que cette lettre fut ou ne fut pas imprimée ; mais il est aisé de voir que cette homme mal

intentionné ne cherche que des prétextes pour ne pas montrer ladite lettre, de peur qu'elle ne me fasse quelque bien, et la raison de sa mauvaise volonté se découvre dans les liaisons que j'apprends qu'il a avec les jongleurs.

M. de M. qui de son côté craint de se compromettre, lui a écrit en lui donnant l'option; savoir, ou lui, M. S. de montrer lad^e^. lettre à ceux qui lui en demanderont communication, ou de trouver bon que lui, M. de M. en envoye une copie à quelqu'un qui s'engagera à ne la pas faire imprimer. Je sens bien que toutes ces négociations retardant l'usage de cette lettre feront qu'on l'aura quand elle ne servira plus de rien; mais comme ce n'est ni ma faute ni la vôtre, il convient de prendre son parti sur tout cela.

J'en ai esquissé une pour M. de M. pour répondre à votre désir; mais cette lettre ne disant et ne pouvant rien dire de plus que la première ne doit pas pouvoir faire plus d'effet; et d'autant moins qu'ennuyé de l'air rogue qu'il plait à ces M^rs^. de prendre avec moi, et peu fait pour prendre un ton suppliant avec des gens qui ont tort, j'ai un peu changé de stile, et reprends insensiblement celui qui me convient. Ainsi vous trouverez dans cette lettre un ton ferme qui n'est pas fait pour plaire à des gens qui s'imaginent qu'on doit ramper dans l'adversité. Si vous jugez à propos que cette lettre, telle qu'elle est soit écrite, elle le sera le jour même que vous m'en aurez donné l'avis.

Je suis très sensible à l'intérest que veut bien prendre à moi M. d'Ivernois, je vous prie de l'assurer de ma reconnaissance et de mon attachement de même que vos chers et dignes fils que j'embrasse de tout mon cœur. Je languis perplex dans l'état de crise où je me trouve, je donnerois tout au monde pour être au moment qui doit m'instruire si je suis encore votre concitoyen ou si je ne le suis plus. Donnez-moi des nouvelles cher ami, je vous en supplie, aussitôt qu'il y

en aura qui pourront m'interesser. Recevez les embrassements de l'amitié. J. J. ROUSSEAU.

NOTE

Écrite par Jean-André de Luc, petit-fils du correspondant de Rousseau.

Note. Ce fut le 19 juin 1762 que le conseil d'état de Genève rendit un jugement contre le Sr. Jean-Jaques Rousseau et deux de ses ouvrages, l'Emile et le Contract social ; ces ouvrages furent lacérés et brûlés par l'exécuteur de la haute justice. On soupçonna que ce fut Voltaire, jaloux à l'excès de Rousseau, qui porta le conseil à prononcer un jugement aussi inique et illégal. Rousseau écrivant à Moulton, disait : *Il y a dans les traitements qu'on m'a faits une méchanceté si intrépide, qu'elle fait horreur à tout homme neutre.*

LETTRE DE VOLTAIRE

A LA SEIGNEURIE DE MONTBÉLIARD.

Au château de Ferney, 8 décembre 1767.

Messieurs,

Je reçois la lettre dont vous m'honorez du 4 décembre. Permettez-moi d'abord de vous dire que le compte de M. Jeanmaire n'est pas juste. Il prétend par vôtre lettre *qu'au* 1er. *octobre dernier on me doit environ cinquante cinq mille sept cent livres, après déduction faite de quatre mille cinq cent livres qu'on m'a fait passer en lettres de change sur Lyon, paiables au* 12 *novembre.*

Or, Messieurs, par le compte de Messrs. Jeanmaire et Surleau du 30 septembre 1767 et par leur compte joint à leur lettre, il m'est dû d'une part soixante et un mille quarante et une livre, et de l'autre cent cinquante ; le tout fesant soixante et un mille cent quatre vingt onze livres.

De ces 61191 l., il faut déduire 4500 l. que j'ai touchés à Lyon à la fin de novembre, sans préjudice de mes droits. Reste cinquante six mille six cent quatre vingt onze livres qui me sont dues.

Et à la fin du mois ou nous sommes, il me sera dû un quartier, montant à la somme de quinze mille cinq cent trente et une livres.

Total au 1er. janvier. . .	72222 l.
Ajoutez à ce compte qui est très juste, neuf cent livres qu'il m'en a couté tant à Bezançon qu'à Colmar, pour m'oposer aux poursuites illégales de mes co-créanciers, et pour soutenir l'antériorité de mes hipothèques, desquelles 900 l. je produirai l'état, cy.	900 l.
Le tout se monte au 1er. janvier à. .	73122 l.

Voilà, Messieurs, sur quoi vous pouvez tabler. Il s'agit donc maintenant de me paier cette somme, et de m'assurer le courant. J'entre dans ma soixante et quinzième année ; je n'ai pas de temps à perdre, et ce courant ne vous sera pas longtemps à charge.

Vous ne pouvez m'envoier actuellement que dix mille livres, soit. Aiez donc la bonté d'abord de me les faire envoier en lettres de change sur Lyon paiables à vue.

Vous me promettez dix mille francs au mois de janvier ; très volontiers encor. Donnez moi donc, Messieurs, des délégations acceptées pour le reste, délégations en bonne forme : délégations irrévocables, tant pour ma vie durant

que pour celle de mes neveux et nièces, pour ce qui leur apartiendra après ma mort. Cela finira toute discussion.

Vous sentez, Messieurs, à quel triste état vous m'avez réduit en ne me paiant point. Je dois actuellement plus de vingt cinq mille livres. Je suis un père de famille à la tête d'une grosse maison. Je ne puis trouver à emprunter n'aiant que du viager. Je me flatte que vous ne voudrez pas remplir de tant d'amertume la fin de ma vie.

J'ai l'honneur d'être avec tous les sentiments que je vous dois,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VOLTAIRE.

LETTRE DE FRÉRON, LE CRITIQUE.

A Fantaisie, vendredi matin 23 février 1776.

A MONSIEUR, MONSIEUR LE GOUVÉ, AVOCAT AU PARLEMENT, rue Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Je saisis, Monsieur, la première lueur de santé dont je jouis, pour vous remercier bien sincèrement et bien vivement de l'intérêt que vous avez pris à ma maladie, et de la bonté que vous avez eu d'envoyer sçavoir de mes nouvelles. Il y a trois semaines à peu près que je suis sur le grabat d'une goutte remontée à la tête. J'ai été saigné du pied; on m'a fait prendre quatre fois de l'émétique. La goutte n'a pas encore quitté tout à fait le domicile qu'elle avoit choisi; elle déménage petit à petit; j'espère que, moyennant quelques

médecines qu'on doit me faire prendre encore, j'en serai débarassé sous huit jours. Il me tarde de la voir hors de chez moi ou du moins de ma tête, qui cependant est beaucoup plus libre qu'elle ne l'a été. Ce qui m'a le plus affligé, Monsieur, dans cette circonstance, est qu'il ne m'a pas été possible de travailler et de vous tenir la promesse que je vous avais faite de donner l'extrait d'Attilie dans un de mes prochains numéros. J'ai été obligé d'employer des articles déjà faits depuis longtemps, soit pour les n°. 31 et 32, soit pour 33, 34 et 35, qui sont presque achevés; en sorte qu'Attilie ne pourra paraître que dans le n°. 36. C'est un article que je veux faire moi-même, et dont je désire ardemment que vous soyez satisfait; je me flatte que vous le serez, ainsi que Mme. Le Gouvé, que je prie de recevoir mes hommages respectueux.

J'ai l'honneur de vous envoyer, Monsieur, huit exemplaires du premier et du second volume de mon Année littéraire 1775. Dès que les autres volumes seront brochés, je vous les enverrai, afin que vous ayez huit exemplaires complets de mes feuilles de 1775.

Le retard de mon année 1776 m'a mis dans un très-grand embarras, et je ne vous dissimule pas, Monsieur, que cette maladie inattendue qui est venue à la traverse, m'a enlevé le peu de ressources que j'avois. Si votre intention, Monsieur, est de souscrire pour huit exemplaires de 1776 comme vous avez fait pour 1775 (et je souhaite bien ardemment que vous ayez ce dessein), je vous aurois la plus grande obligation de m'avancer les huit louis de la souscription prochaine. Si cet arrangement ne vous convenoit pas pour 1776, j'ajouterois ces huit louis aux vingt-cinq que vous avez eu la bonté de me prêter, et lorsque mon n°. 1 de 1776 auroit paru, je vous remettrois un effet de mon libraire. Je vous prie, Monsieur, de me rendre ce service; c'en sera un très-

important dans la position où je suis. Vous pouvez confier cette somme au porteur.

J'ai l'honneur d'être avec un attachement inviolable et une vive et sincère reconnaissance,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

FRÉRON.

Je n'ai pas perdu une ligne de tout ce qu'on vous a écrit au sujet d'Attilie, et que vous m'avez envoyé. Je vous ferai passer l'épreuve de cet article, comme j'ai fait de celle de votre annonce.

Londres, ce 4 novembre 1792.

A MONSIEUR, MONSIEUR FRAMERY,

BOULEVARD DE LA COMÉDIE ITALIENNE, A PARIS.

Ha! ha! Monsieur, croyez-vous donc qu'on défende comme on accuse? Une calomnie de quatre mots emporte au moins 4 ou 5 pages! Et puis, *être en prison à Londres, à Kingsbanch, pour dix mille louis* que j'y dois, parce que je voulois m'en aller à Paris, prouver que je ne suis peureux ni émigré, et que mon créancier a eu peur qu'on ne m'y égorgeât. Heureusement, mon cher Monsieur, que beaucoup de méchants sont bêtes! mes ennemis le sont à en lécher ses doigts. Sans ma femme, et ma fille, et ma sœur qui se désolent, tout prisonnier que je suis, je m'en inquiéterois fort peu. Mais, au fait, je ne le suis presque plus. D'honestes négociants anglais m'ont cautionné, sous ma parole de rester dans ma chambre à Londres, jusqu'à ce que j'aye pris des

arrangements solides avec mon créancier de *dix mille louis*, de sorte que je n'entens plus le tapage de la prison.

Si vous allez ou envoyez au faubourg, vous aurez ma pétition, et bientôt la 1re. partie de mon très-grand mémoire qu'on imprime à Paris. Ah ! le françois prend des siècles à Londres. Il faut que vous ayez bien bonne opinion de moi, pour me parler musique au milieu de l'enfer ? Eh bien ! pour la rareté du fait, j'y répondrai, comme si je n'étois pas damné.

Je vous laisse le maître de répondre au desir obligeant de la Comédie italienne pr. *le Barbier en musique*, sous la seule condition que la direction de la rue Feideau règlera rigoureusement la distribution du théâtre qui tourne le cul au boulevard. Je vous salue, vous estime et vous aime.

BEAUMARCHAIS.

M. Framery.

LISTE ACADÉMIQUE.

JUIN 1845.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. L'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✡, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'Observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✡, Lieutenant-Général; à Paris (mars 1838).

L'Abbé Calmels, ancien Recteur, Vicaire Général; à Alby (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coetlosquet, ✡, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Courtois, Curé de Pontarlier (25 janvier 1844).

Le Comte de Coutard, ✡ C ✡, Lieutenant-Général; à Paris (février 1833).

Mgr. Doney, Evêque de Montauban (24 décembre 1835).

Droz, Joseph, ✡, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✡, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française (janvier 1841).

L'Abbé Gattrez, ✡, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

Golbéry (de), ✡, Député, Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✡, Chef de bataillon du génie; à Paris (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✡, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G C ✡, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✡, Recteur de l'Académie de Corse (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✡, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Frasne (Haute-Saône) (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✡, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet de St.-Marc, ✡, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Micaud, ✡, ancien Maire de Besançon.

Michelot, ✡, ancien élève de l'école polytechnique ; à Paris (août 1838).

Le Comte de Montalembert, Pair de France ; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✡, Ingénieur en chef des ponts et chaussées ; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, Homme de lettres ; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Servois, ✡, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin ; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✡, Pair de France, ancien Préfet du Doubs ; à Paris (janvier 1819).

Lefaivre, C ✡, Colonel honoraire du génie (24 novembre 1836).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✡, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie* (30 décembre 1805).

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon (4 décembre 1806).

De Boulot, ✡, membre de l'Académie de Dijon (11 juin 1807).

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions) ; (4 août 1808).

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, de la Société des sciences

du Bas-Rhin, de la Société d'agriculture du Doubs (février 1814).

Vertel, ✡, Directeur honoraire de l'Ecole préparatoire de médecine, de la Société d'agriculture du Doubs (6 février 1811).

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (12 mars 1812).

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance (26 août 1814).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura (14 août 1820).

Desfosses, Professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la Société d'agriculture du Doubs (24 août 1822).

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture du Doubs (24 août 1826).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (24 août 1826).

Le Baron Desbiez de Saint-Juan, membre du Conseil général (29 janvier 1827).

Pérennès, Doyen et Professeur de littérature française à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel honoraire* (28 janvier 1829).

Demesmay (Auguste), Député du Doubs, membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques du Var et du Puy-de-Dôme (26 décembre 1833).

Bretillot (Léon), ✡, Maire de Besançon, membre du Conseil général (12 novembre 1835).

Bourgon, ✠, Président à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (2 avril 1835).

Béchet, ✠, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura (26 août 1835).

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier (28 janvier 1836).

Ponçot, ✠ O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

Jobard, ✠, ancien Député, Avocat général à la Cour royale (28 janvier 1836).

Éd. Clerc, ✠, Conseiller à la Cour royale (28 janvier 1837).

Louis de Vaulchier (24 août 1837).

Convers, Ingénieur civil, membre du Conseil général (24 août 1837).

Perron, Professeur de philosophie à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel* (24 août 1838).

Kornprobst, ✠, Ingénieur des ponts et chaussées (24 août 1840).

Gardaire, Inspecteur de l'Académie (24 août 1840).

Villars, Professeur à l'école préparatoire de médecine (28 janvier 1841).

Dusillet (Aug.), Conseiller à la Cour royale (24 août 1841).

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

CARBON, ✵, Recteur de l'Académie (24 août 1841).

NAVAND, Conseiller à la Cour royale (28 janvier 1842).

MEUSY, Professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres (28 janvier 1842).

ROTALIER (Ch. DE) (24 août 1842).

GUYORNAUD (Clovis) (28 janvier 1843).

TOURNIER, Docteur et Professeur à l'école de médecine de Besançon (24 août 1844).

TRIPART, Avocat à la Cour royale (24 août 1844).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne (1).

Messieurs,

DUSILLET (Léon), ✵, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

MARC, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Remiremont (Vosges) (octobre 1806).

GUYÉTANT, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

(1) Une délibération du 5 juillet 1854 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

Colin, ✠, Conseiller à la Cour de cassation (février 1811).

Roux de Rochelle, ✠, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✠, de l'Académie française, Pair de France, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✠ C ✠, Lieutenant-Général, Pair de France, membre du Conseil général du Jura, chevalier de la Couronne de fer d'Autriche, membre de l'Académie royale de Marseille, de la Société d'émulation du Jura; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✠, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Professeur de physique à la faculté des sciences de Paris, l'un des fondateurs et professeurs de l'École centrale des arts et manufactures, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, O ✠, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, O ✠, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris et à l'École centrale des arts et manufactures, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✵, Député du Jura, ancien Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✵, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin, ✵; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or et de celle d'émulation du Jura (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Paris (août 1834).

Charles Magnin, ✵, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, ✵, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, ✵, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales), médecin en chef de la Salpétrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grillet, Docteur-médecin; à Dole (août 1841).

Tissot, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

L'abbé Richard, Correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✵, Inspecteur général de l'Université; à Paris (août 1843).

Gravier, ancien Receveur des Domaines; à Remiremont (Vosges) (août 1843).

Marquiset (Armand), ✵, ancien Sous-Préfet à Dole, chef de bureau au ministère de l'intérieur (janvier 1844).

Guichard (Jean-Marie), Conservateur adjoint à la Bibliothèque royale (août 1844).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs,

PEIGNOT, Inspecteur honoraire des études, membre résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Marquis DE VILLENEUVE-TRANS, ✵, membre correspondant de l'Institut; à Nancy (janvier 1824).

CIVIALE, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron TAYLOR, ✵ O ✵; à Paris (août 1825).

PARISET, ✵, membre de l'Académie des sciences, Secrétaire-perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

DE CAILLEUX, ✵ O ✵, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

FLATTERS, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

DAVID, ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

PÉRICAUD, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

MATTER, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université, Inspecteur général des bibliothèques de France; à Paris (janvier 1834).

NADAULT-BUFFON, Chef de division au ministère des

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

travaux publics, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porrentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

Raynaud, ✵, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale (août 1842).

Dubeux, Conservateur adjoint de la Bibliothèque royale (août 1842).

Pautet (Jules), Bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).

Leglay, Bibliothécaire de la ville de Lille (août 1844).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS [1].

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✵, membre du Sénat belge; au château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Humbert, ✵, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur de langue arabe; à Genève (janvier 1820).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Le Baron de Gingins la Saraz ; à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzera, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur; à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'Académie royale de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France (Acad. des inscript.) (mars 1841).

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vulliemin, historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

G. Groen van Prinsterer, membre du Conseil d'État de Hollande, ancien chef du cabinet du roi (août 1843).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. . . . . *Pag.* 1
Discours de réception de M. l'avocat Tripard. — Science du droit. 19
Réponse de M. le Président. 39
Coriolan, tragédie, par M. le président Trémolières (1er. acte). 40
Rapport de M. Perron, secrétaire-perpétuel, sur les travaux de l'année. 51
Discours de réception, par M. le docteur Tournier, professeur à l'école de médecine de Besançon. 71
Réponse de M. le Président. 90
La Fin du monde, épître à mes confrères des académies de province, par M. Viancin. 91

Pièces dont l'Académie a ordonné l'impression.

LETTRES INÉDITES.

Lettre de Rollin à l'abbé d'Olivet. 99
— de J.-B. Rousseau au même. 101
— de J.-J. Rousseau à M. de Luc. 102
— de Voltaire à la seigneurie de Montbéliard. . . . 104
— de Fréron à M. Legouvé. 106
— de Beaumarchais à M. Framery. 108

Liste académique. 111

FIN DE LA TABLE.

DE SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1845.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. LE CONSEILLER BÉCHET.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Lorsqu'une province s'honore d'avoir vu naître un homme éminent, le plus beau monument qu'elle puisse ériger à sa mémoire, est de lui consacrer un éloge public. Le caprice des révolutions, la fureur populaire, peuvent, dans les accès d'un délire politique, renverser des statues, détruire des tombeaux, anéantir les plus solides mausolées. Ces passions haineuses demeurent impuissantes contre les pages de l'histoire.

C'est donc une pensée tout à la fois nationale et conservatrice, que celle qui vous porte, Messieurs, à proposer tous les ans pour sujet de prix l'éloge d'un homme dont la mémoire se recommande par de hauts faits, par des talents, par des vertus.

Heureuse la province qui, comme la nôtre, trouve toujours dans son sein de quoi fournir à de si nobles sujets.

L'éloge des Mairet, des d'Olivet, des Millot, des Suard et de tant d'hommes célèbres dont se glorifie la Franche-Comté, a tour à tour exercé la verve de nos poëtes et le talent de nos orateurs.

Naguère, cette compagnie déplorait la perte d'un de ses membres les plus illustres, d'un homme qui comptait ici autant d'amis que de confrères, et qui laisse un vide immense à l'Académie française, comme parmi nous; d'un homme dont on peut dire comme de La Fontaine: *qu'il vivait avec sagesse en se livrant dans ses écrits à toute la liberté de l'enjouement;* qui, s'il pouvait être témoin des honneurs qu'on lui rend aujourd'hui, serait étonné de sa gloire, et aurait besoin qu'on lui révélât le secret de sa célébrité.

Aussi vous êtes-vous empressés, Messieurs, de mettre au concours l'éloge de Charles Nodier.

Un premier appel fut sans résultat. Cette année, cinq discours vous ont été présentés. Malgré le mérite que vous y avez remarqué, vous avez trouvé que l'on n'avait pas dit sur un si beau sujet tout ce qu'on aurait pu dire, et le laurier destiné au vainqueur est resté dans vos mains.

C'est aussi par leurs actions que doivent être loués ceux qui méritent de l'être : l'éloge d'un homme de lettres doit sans doute consister dans l'appréciation de ses travaux ; mais il n'est pas moins utile de faire connaître ce qu'il a été, et de peindre l'homme en même temps que l'écrivain. Le caractère des hommes célèbres est aussi digne que leurs talents de fixer nos regards.

C'est ce dont les concurrents ne se sont pas assez pénétrés : ils ont apprécié les œuvres de Nodier avec justesse, quelques uns même ont parlé avec élégance, mais l'homme est trop souvent oublié.

Cependant sous ce double rapport l'éloge de Nodier pouvait être complet, et le panégyriste n'avait point à craindre l'écueil signalé par d'Alembert, « ou de trou- » ver dans son sujet quelque vice qui vint ternir l'éclat » des talents, ou d'être contraint à ne louer en lui que » l'homme vertueux » : titre très-estimable, ajoute le philosophe, mais très-peu littéraire.

Ceux des concurrents qui se montrent le moins avares de faits, les disposent à leur manière sans suivre l'ordre des temps, et commettent ainsi des erreurs qui tiennent à l'histoire même.

Aucun, par exemple, n'indique avec exactitude ni l'époque ni le lieu où fut composée *la Napoléone*, ce premier titre de célébrité littéraire et poétique de Nodier.

Quand les orages de la révolution furent apaisés, et que la France respirait enfin sous le Consulat, Nodier se rendit à Paris. Les liaisons qu'il y forma avec quelques personnages connus par leur opposition au nouvel ordre de choses, ne firent que fortifier les opinions qu'il

avait puisées dans ses premières lectures. Son esprit libre et franchement républicain ne pouvait supporter les formes monarchiques qu'affectait déjà le chef de la république française.

« L'ambition de Napoléon marchait à découvert de-
» puis l'acte extra-constitutionnel qui lui conférait le
» Consulat à vie. C'était mieux que César, pour qui
» cette dignité n'avait été prorogée qu'à dix ans. On
» savait, à n'en pas douter, que la monarchie des
» Gaules lui était décernée d'avance dans son capitole,
» et que, trois mois après, il allait ceindre le bandeau
» impérial. »

Ce passage de Nodier ne vous semble-t-il pas, Messieurs, comme le préambule de ces vers de la *Napoléone*,

Quand le peuple gémit sous sa chaîne nouvelle,
Je m'indigne d'un maître, et mon âme fidèle
Respire encor la liberté.

Cette ode, publiée pour la première fois en 1802 dans un journal de Londres, avait été composé en 1800. Au printemps de la même année, Nodier revint en Franche-Comté. Sans s'arrêter à Besançon, il se rendit à Ornans, où il devait rencontrer notre confrère M. Weiss, le compagnon de son enfance et l'ami de toute sa vie.

On se figure aisément la scène attendrissante qui dut se passer entre les deux amis si heureux de se revoir, après une séparation que les vicissitudes de l'époque avaient rendue plus amère encore.

La conversation tomba naturellement sur les circonstances politiques dans lesquelles s'était trouvé Nodier. La *Napoléone* était écrite, mais personne ne la con-

naissait encore. Confiant dans la discrétion de son ami, Nodier en communiqua la première ébauche à M. Weiss, qui, parmi tant de beaux vers, fut frappé de l'heureuse application du mot sublime de Mirabeau :

La roche tarpéienne est près du Capitole.

Le printemps était alors dans toute sa parure. Les eaux bleuâtres de la Loue, encadrées dans de longues files de cerisiers en fleur, offraient aux derniers rayons du soleil un spectacle ravissant, et la vallée d'Ornans, embaumée de mille parfums, semblait une salle immense ornée de guirlandes, comme en un jour de fête, pour recevoir nos deux amis.

Je voudrais pouvoir, Messieurs, suivre Nodier dans toutes les phases de sa vie. Mais, quelqu'intéressants que soient les détails de sa captivité, de son exil, de sa fuite à Besançon, où il eut le bonheur de trouver dans le préfet, J. Debry, un protecteur, ou plutôt un ami, qui s'empressa d'adoucir la surveillance à laquelle il était soumis, je suis obligé de les passer sous silence, et j'arrive au moment où Nodier se rendit à Dole. Affranchi dès lors de la surveillance de la police, il y vécut dans l'intimité du sous-préfet, M. de Roujoux, de notre ami M. L. Dusillet et de toutes les personnes qui aimaient les lettres et qui bientôt, appréciant les rares qualités de Nodier, firent de lui leur société la plus aimable.

Il ouvrit à Dole un cours particulier de belles-lettres, qui fut suivi par une foule empressée, *pendens dicentis ab ore*. Ceux qui l'ont entendu se rappellent encore avec délices, et cette éloquence naturelle que l'art ne saurait égaler, et la manière simple et lucide avec laquelle il ex-

pliquait nos classiques, donnant les règles d'un art dont il ne connaissait lui-même que la pratique. Mais, l'habitude d'analyser ses idées, et ce goût exquis dont Nodier a toujours fait preuve, remplaçaient chez lui ce qui pouvait lui manquer en théorie.

C'est là, c'est à Dole qu'il connut la femme ou plus tôt l'*ange*, comme il l'appelle lui-même, qui pendant trente ans devait faire son bonheur. Immédiatement après son mariage, Nodier alla s'établir à Quintigny.

Ce nom ne vous rappelle-t-il pas, Messieurs, ces vers charmants qu'il faisait d'inspiration quelques années plus tard, lorsque les événements le conduisirent en Illyrie :

O riant Quintigny, vallon rempli de grâces,
Temple de mes amours, trône de mon printemps,
Séjour que l'espérance offrait à mes vieux ans :
Tes sentiers mal frayés ont-ils gardé mes traces?
Le hasard a-t-il respecté
Ce bocage si frais que mes mains ont planté,
Mon tapis de pervanche et la sombre avenue,
Où je plaignais Werther que j'aurais imité.....
Et les secrets abords de la cime âpre et nue,
Où mon cœur pénétré d'une ardeur inconnue
Respirait avec liberté;
Tandis que sous mes pas, comme un lac argenté,
A son visage altier venait mourir la nue?

Ces vers étaient inspirés à Nodier non moins par un sentiment de reconnaissance que par son admiration pour les beautés de la nature; car c'est à Quintigny que se sont écoulés ses plus beaux jours.

C'est à Quintigny qu'il entreprit et termina son dictionnaire des *onomatopées françaises*. Il y travaillait de mémoire, et écrivait à un de ses amis : « envoyez-moi » les premiers volumes de Du Cange, dont j'ai grand » besoin : je suis occupé ici à faire *un livre, sur des li-* » *vres, sans livres.* »

C'est aussi dans cette charmante retraite qu'il composa son *Commentaire* sur La Fontaine, commentaire qu'il ne put faire accepter à aucun libraire de Paris, tant la police impériale inspirait alors d'effroi, et que plus tard on s'est disputé avec un si vif empressement.

Quelque noble que soit l'état d'homme de lettres, quelque beau qu'il puisse être lorsqu'on l'exerce comme le faisait Nodier, il était devenu difficile sous un gouvernement ombrageux qui ne laissait pas de liberté à la pensée. D'un autre côté l'auteur de la *Napoléone* ne pouvait non plus se plier de bonne grâce à des fonctions publiques. Il fallait pourtant prendre un parti, Nodier prit celui de s'expatrier.

Un homme qui, par ses talents aurait mérité de nous appartenir, M. Tercy, son beau-frère et son ami, qui joignait à une instruction solide le talent des beaux vers, venait d'être nommé sous-intendant en Illyrie. Il proposa à Nodier d'aller le rejoindre dans cette nouvelle France. Nodier hésita longtemps. Sa haine contre l'homme du 18 brumaire était loin d'être éteinte. Il avait peu de confiance dans la durée du gouvernement impérial qui, pourtant, paraissait alors aussi solide qu'aucune puissance de la terre.

On tint conseil. Quelques amis parmi lesquels était

l'auteurde *la Marseillaise,* Rouget de Lisle, furent appelés à délibérer : et le départ de Nodier fut décidé.

C'est dans l'été de 1810 que Nodier partit avec sa femme qui était alors dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté, et sa jeune Marie, héritière des talents comme du nom de son père.

Nodier, que sa réputation avait précédé en Illyrie, y reçut l'accueil le plus flatteur. Dès son arrivée, on lui confia la direction du journal politique et littéraire de l'Illyrie, et peu de temps après, il fut nommé conservateur de la bibliothèque publique de Laybach; mais le souvenir de son pays était toujours avec lui : Il l'a prouvé dans la charmante pièce du *Bengali*, datée de Leopoldsruhe 1811, où, après avoir exprimé ses regrets de la patrie absente, il s'écrie :

Séduit par l'espoir mensonger
Je traîne dans l'exil une chaîne pesante
Au milieu d'un monde étranger.

Les fonctions qu'il remplissait en Illyrie absorbaient tous ses instants. Voici ce qu'il écrivait, le 13 mai 1813, à un de ses amis qui lui reprochait son silence :

« Je vous prie de vous rappeler que j'en suis arrivé » ce matin au n°. 940 de ma correspondance; que la » moitié de mon journal est traduite sur les journaux » italiens, ceux de France nous arrivant rarement et » avec difficulté, et que je fais ce journal à moi tout » seul, à la composition et au tirage près. Joignez à cela » la bibliothèque qui exige résidence, mais où je ne vais » guère, et les visites éternelles auxquelles il faut se » condamner malgré qn'on en ait; vous verrez qu'il

» reste très-peu de temps pour écrire à ses amis, quoi-
» qu'on les aime autant et mieux que jamais.

» Je veux de vous une lettre détaillée. Je vous par-
» lerais ici de tout ce qui m'entoure avec peu d'intérêt.
» Vous ne vous êtes jamais promené à travers les neiges
» des Alpes Juliennes, ou le long de cette belle rivière de
» Save, qui a vu le voyage des Argonautes, ou sous les
» sapins d'*Unter-Thourm.* Vous ne connaissez ni mes
» Carnioliens ni mes Croates. Pour moi, c'est tout le
» contraire : il n'y a pas un nom qui ne me touche, pas
» un souvenir qui ne m'intéresse. »

Les événements de 1814 ramenèrent Nodier en France. Il se fixa immédiatement à Paris, pour y être au centre des ressources de l'art et de la littérature.

De cette époque datent ses véritables travaux littéraires.

Il y publia successivement ces compositions si suaves, si fraîches, quelquefois si originales, auxquelles il doit sa juste célébrité.

L'étude sérieuse qu'il avait faite de la littérature allemande lui inspira *Jean Sbogar* et le *Peintre de Saltzbourg*. C'est à son penchant pour le merveilleux que nous devons *Trilby, Smarra*, la *Fée aux miettes*. Les aventures de sa jeunesse ont exalté sa sensibilité. De là cette vive imagination qui se retrouve encore dans ses *Souvenirs*, ses *Portraits*, celui de ses ouvrages qui a paru le dernier, et auquel les journaux ont fait un reproche bizarre, en disant que *Nodier n'avait pas su conserver à ses caractères l'uniformité nécessaire en pareil cas.* Comme si Nodier avait voulu composer un roman? comme s'il n'était pas certain que l'art seul crée des

caractères d'une constante unité, et que la nature n'en produit point qui ne se démente jamais dans les différentes circonstances de la vie ?

Les concurrents ont apprécié successivement ces diverses productions littéraires de Nodier. En général, les jugements qu'ils en ont portés ne manquent ni d'exactitude ni de goût, s'ils revoient leurs ouvrages, s'ils les complètent par de nouvelles recherches, et qu'ils en écartent cette tendance au néologisme qui gâte aujourd'hui les plus belles compositions, vous vous empresserez, Messieurs, de couronner leurs efforts.

Quelle que soit la manière dont on envisage les ouvrages de Nodier, il est un point sur lequel on doit s'accorder, c'est qu'ils sont de véritables chefs-d'œuvre de style. Nodier avait pour le style un culte réel. Écoutons de quels hommages il l'entourait dans ses œuvres poétiques :

Peu m'importe que la pensée,
Qui s'égare en objets divers,
Dans une phrase cadencée
Soumette sa marche pressée
Aux règles faciles des vers,
Ou que la prose journalière
Avec moins d'étude et d'apprêts
L'enlace vive et familière,
Comme les bras d'un jeune lierre
Un orme géant des forêts,
Si la manière en est bannie,
Et qu'un sens toujours de saison
S'y déploie avec harmonie,
Sans prêter les droits du génie
Aux débauches de la raison.

Celui des concurrents qui a eu l'heureuse idée de rappeler ces vers de Nodier, termine en appréciant les qualités de son cœur de la manière la plus juste et la plus délicate. Ce morceau m'a paru digne d'être cité en entier.

« Quelle que soit l'admiration que fassent naître les » écrits de Nodier, ils ne renferment pourtant que la » moindre partie de lui-même. Voulez-vous savoir ce » que la France littéraire vient de perdre? Demandez-le » à tant de nobles écrivains qui s'étonnent amèrement » du silence de leur guide accoutumé ; interrogez, si la » faveur du Ciel vous rapproche d'eux, tous ces amis de » cœur dont il se plaisait à *parsemer* les noms dans ses » œuvres de prédilection : M. Weiss, son compagnon » d'enfance, ...

. . . . . .

. . . . . M. Droz, dont les » ouvrages ont révélé à la France l'âme si pure et si » *limpide*, Ballanche, Victor Hugo, Lamartine, Châ- » teaubriand! car eux, ils pouvaient lire familièrement » dans ce cœur généreux qui s'est éteint. Voyez tous ces » jeunes talents, dont les pas sont devenus plus assurés, » quand ils ont trouvé un fanal pour éclairer la nuit qui « menaçait de les couvrir de son ombre, et demandez- » leur qui fut pour eux souvent un père, un frère, » toujours un juge et un conseiller bienveillant; ils vous » répondront : Charles Nodier.

» Si vous approchez du seuil dont la littérature con- » temporaine a si bien connu le chemin, car un de ses » *bonheurs* était d'admirer dans la douce intimité de No-

» dier ce que la causerie légère a de plus délicat, de plus
» spirituel, de plus enchanteur, vous vénérerez dans sa
» douleur silencieuse et sublime, cette femme forte
» comme Cornélie, aimante comme Antigone, qui par-
» tagea les triomphes et les épreuves de l'auteur de
» *Trilby,* et profondément ému de ce concert de lou-
» anges, de ces regrets unanimes; vous oublierez peut-
» être combien Charles Nodier fut admiré, en songeant
» combien il fut aimé ! »

RAPPORT DE M. ED. CLERC,

SUR LES MÉMOIRES HISTORIQUES

ENVOYÉS AU CONCOURS.

MESSIEURS,

Votre programme, en indiquant, pour sujet du concours historique de cette année, l'étude d'une ville, d'une abbaye ou d'une grande famille du comté de Bourgogne, ouvrait un champ vaste et fécond aux recherches de tous les amis de notre histoire nationale. Laissant les concurrents maîtres en quelque sorte du choix de leur sujet, vous aviez l'espoir d'obtenir des dissertations écrites sur les lieux mêmes, au milieu des documents, des traditions, des monuments historiques qu'il s'agit de mettre en lumière ou de sauver de l'oubli. Plusieurs de nos villes et de nos établissements ecclésiastiques sont encore sans historiens ; les archives des puissants Montfaucon, des comtes de la Roche aux populaires souvenirs, recèlent encore des trésors inconnus ; et, dans le tableau des temps héroïques de nos annales, qui peut se flatter d'avoir dignement reproduit les grands faits d'armes des Vaudrey, ou relevé d'une main assez ferme la bannière des Toulonjon ?

Au surplus, ce n'est point dans les scènes animées de

chevalerie, mais sous les voûtes paisibles des cloîtres que les trois concurrents, qui cette année ont répondu à votre appel, ont choisi le sujet de leurs études. Par une singulière coïncidence, chacun d'eux s'est attaché à l'histoire de l'un de nos anciens monastères.

Quoique vous ayez accueilli ces travaux, Messieurs, avec cette sympathie bienveillante qui tient compte de tous les efforts tentés dans l'intérêt du pays, vous avez remarqué que leurs auteurs n'ont pas compris, à un égal degré, ce que vous attendiez de leurs recherches. Dans celles qui ont pour objet l'un de nos établissements religieux, vous voulez connaître les circonstances et l'esprit qui ont présidé à sa création, sa discipline, les changements qu'elle a subis, l'influence de ce corps dans les événements extérieurs, dans l'avancement des études, dans les défrichements du sol; les grands hommes qu'il a produits, la puissance politique qu'il a possédée, les causes qui en ont amené l'accroissement ou le déclin : voilà les grandes lignes du sujet sur lesquelles l'auteur doit sans cesse diriger la lumière. Les faits secondaires doivent être rejetés dans les notes, ou placés sur le plan reculé du tableau. Et ces règles elles-mêmes seront presque toujours impuissantes en dernier résultat, si l'auteur n'en a pas médité une autre non moins importante, le choix judicieux du sujet.

Ces considérations prémises, nous nous hâtons d'examiner les trois dissertations qui forment tout le concours d'histoire de cette année.

Dans le mémoire qui porte le n°. 1er. et l'épigraphe :

Interroga majores tuos, et dicent tibi, l'auteur a pris pour sujet l'histoire de l'abbaye de *Moutier-Haute-pierre.* La situation de ce monastère situé entre les précipices de la Loue et un rocher gigantesque, est aussi curieuse, que l'histoire en a été peu explorée jusqu'à nos jours. Une nuit obscure couvre son berceau ; avant l'an 1000, il n'est nommé qu'une fois, nul homme éminent n'est sorti de ses cloîtres. Promptement déchu de sa splendeur première, réuni vers l'année 1120 à l'abbaye de Cluny, et dès lors simple prieuré, il est parmi les établissements religieux de la Franche-Comté l'un de ceux qui ont laissé le moins de place dans les monuments historiques.

L'auteur lutte dès l'abord contre l'obscurité de son sujet. A défaut de documents perdus pour jamais, une imagination hardie lui aide à recréer les premiers temps. Puis il pénètre dans l'époque féodale. Pour assurer sa marche dans ces siècles reculés, il prend un guide : il sera excusable de s'égarer sur ses traces : c'est Dunod.

Depuis la source de la Loue au territoire d'Ornans, dans un espace de trois lieues longtemps peuplé de cerfs, d'ours et de chevreuils qu'on y rencontrait encore au XVIe. siècle, l'auteur aperçoit plusieurs châteaux forts, dont aucun n'appartient au prieuré de Mouthier qui n'en posséda jamais. L'un d'eux domine tous les autres par la puissance et par l'antiquité. Il est bâti sur la rive gauche de la Loue, au-dessus d'une montagne, entre le ruisseau du Bief-Blanc et celui du Bief-Noir. Le maître de cette forteresse est le seigneur de beaucoup

de villages ; nombre de vassaux lui obéissent. Là sont portés les hommages, là est la bannière que suivent en temps de guerre tous les habitants du vallon : à côté, les fourches patibulaires où les coupables sont pendus sans appel, car le seigneur est à la fois capitaine et juge.

Ce château fort est le Châteauvieux de Vuillafans que les anciens titres appellent le GRAND-VUILLAFANS. Le seigneur est le gardien du monastère de Mouthier, dont les sujets sont ses justiciables et suivent aussi sa bannière.

Ce château qui domine sur toute la vallée de la Loue, quelle puissance l'a élevé, et quelle puissance y réside ?

L'histoire répond avec les documents des premières années du XIIIe. siècle, que c'est la grande maison de Salins.

Et cette grande maison de qui tient-elle cette terre si curieuse ? Selon toute apparence, de l'abbaye d'Agaune, de qui elle reçut ses plus grandes possessions, et qui obtint elle-même une grande partie de nos montagnes, alors inhabitées, de Sigismond l'un des derniers rois du premier royaume de Bourgogne. Là s'éteint le flambeau de l'histoire ; mais nous ne sommes qu'à deux siècles de la fin de l'empire romain. C'est dans cette période que le monastère de Mouthier-Hautepierre fut construit.

Arrêtons-nous, Messieurs, aux premières années du XIIIe. siècle. La maison de Salins possède le Grand-Vuillafans, qui se démembre alors ; puis elle s'éteint au milieu des discordes les plus fatales en 1224. Jean de Châlons l'Antique avait déjà paru. Devenu par un heureux échange possesseur de toutes les terres de la maison de Salins, il donne le Grand-Vuillafans au plus cher

de ses amis, Amé de Montfaucon, dont la famille le possède pendant 150 ans. Ces Montfaucon, Messieurs, étaient bien puissants : leurs terres s'étendaient des rivages du Doubs près de Besancon, à la frontière du pays vers Morteau, et se prolongeaient sur une largeur de huit lieues jusqu'aux frontières de Montbéliard. Ils étaient réellement les rois de nos montagnes.

On ne peut donc, Messieurs, admettre les hypothèses du concurrent qui place, avec Dunod, l'antique domination des rives de la Loue entre les mains des sires de Montgesoye, vassaux du second ordre, et qui n'y établit celle des sires de Montfaucon qu'en 1366.

L'auteur cependant a fait une découverte dont il faut rendre compte. Possesseurs dès 1242 du Grand-Vuillafans ou Châteauvieux, les Montfaucon, protecteurs du monastère de Mouthier, avaient usé avec modération de leur puissance. Mais arrive l'année 1349 de terrible mémoire : les neuf dixièmes de la population périssent, les colons manquent, les terres tombent en friche. Tyrans par nécessité, les Montfaucon forcent alors les hommes de la terre de Mouthier à venir cultiver leurs vignes renommées de Vuillafans, à garder les murs de leurs châteaux ; même en temps de paix... s'il y avait alors quelque paix ! ! Une servitude destructive du travail va peser sur cette partie de la vallée. Mais on annonce une expédition guerrière, une des plus importantes de ce siècle. Toute la chevalerie comtoise va partir avec le comte Verd de Savoie, pour délivrer l'empereur Paléologue des mains du roi des Bulgares. Elle part, combat, et le délivre. Avant de s'embarquer,

un des plus jeunes seigneurs de la maison de Montfaucon, Jean, sire de Châteauvieux, avait interrogé sa conscience. Elle lui dit de ne pas porter au-delà des mers le poids de l'injustice de son père, et de la sienne propre envers les hommes du monastère : il voulut assurer à jamais leur liberté, et la reconnut par un acte solennel du mois de mars 1366 (N.-S.). Ce monument, que le concurrent a heureusement retrouvé, devint dans tous les siècles suivants le *palladium* de la terre de Mouthier ; elle continua à former un petit état indépendant ; et, comme sous le gouvernement paternel des prieurs la main-morte n'y règna jamais, cette terre heureuse se peupla sous la triple égide de la paix, du travail et de la liberté.

Tel est, Messieurs, le grand aperçu que vous auriez voulu voir développer davantage par l'auteur du Mémoire n° 1er. Vous avez rendu justice à sa diction attachante et facile, à l'exactitude de ses descriptions, aux recherches dont il a fait preuve. Quoique ce Mémoire ne vous ait point paru offrir assez d'importance pour mériter la couronne, vous avez voulu que le nom du concurrent fût proclamé dans cette enceinte, en lui décernant une mention honorable.

L'histoire de l'abbaye de Bellevaux forme le sujet du second Mémoire, dont l'auteur a choisi pour devise ces mots trop souvent justifiés par les événements : *Sic transit gloria mundi.*

Son sujet est plus heureux et ses recherches bien plus multipliées que celles du premier concurrent. Nombre

de pièces sont jointes à ce Mémoire, qu'enrichissent encore des plans, des inscriptions tumulaires, et des dessins de tombeaux du moyen âge.

L'abbaye de Bellevaux existait dès 1119. Son origine se rattache à ces temps de rénovation et de ferveur religieuse, où saint Bernard, avant de conduire l'Europe à la croisade, réveillait en Occident les antiques vertus prêtes à s'éteindre dans les vieux monastères.

Ce siècle de la fondation de Bellevaux est le plus beau de son histoire, et l'auteur l'a présenté avec intérêt. Le nom et les travaux de Ponce, son fondateur, son zèle ardent qui se répand au dehors dans la fondation de sept nouveaux monastères, le choix du site sur les rives de l'Ognon, les ruines romaines qui l'entourent, les villages auxquels il donne naissance, ses cloîtres, témoins de la mort de saint Pierre de Tarentaise l'ami et le conseil de l'empereur Barberousse, son tombeau, ses reliques dès lors vénérées, tout à cette époque anime l'auteur et soutient l'intérêt du récit.

Mais au siècle suivant un écueil se présente. Les événements n'ont plus la même importance, et nul écrivain ne peut ignorer que, dans les œuvres de l'esprit, l'impression diminue si elle n'augmente. Il fallait un art singulier pour déguiser le vice historique du sujet. L'écueil était visible, et l'auteur vient s'y briser sans l'apercevoir ou sans penser à l'éviter. Quoique imminent, le danger n'était cependant pas sans ressource : quelques grands faits se présentaient encore dans le cours des siècles. Au XIIIe. siècle le fameux traité de paix conclu près du monastère entre l'empereur Rodolphe et le

comte de Bourgogne ; au XIVe. le concours immense de toute la chevalerie bourguignonne rassemblée sous les voûtes sombres de l'église de Bellevaux, pour les obsèques de Jean de Vienne, le plus grand des chevaliers de cette époque, mort glorieusement à Nicopolis ; au XVe. le caractère remarquable de Guillaume de Mouthier, abbé de Bellevaux, accusé de sédition, de sortilége, triomphant de ces accusations, et nommé évêque de Césarée. Mais loin de rassembler toutes ses forces pour soutenir une narration qui languit, l'auteur se borne à réunir, par chapitre et sous chaque abbé, les plus minutieux détails, ventes, échanges, recensements, donations, objets secondaires et sans intérêt dont l'art le plus exercé n'aurait pu dissimuler l'uniforme sécheresse.

Poursuivant sa route à travers ces sentiers arides, l'auteur arrive au terme de la carrière, à la mort du dernier abbé de Bellevaux dont le tombeau sert aujourd'hui d'auge à une pompe, profanation dont il faut peu s'étonner quand on pense que, dans la ville de Besançon, la tombe de l'un des plus grands hommes de nos contrées, du chef des conseils, de l'ami de Charles V, du chancelier Perrenot, est encore aujourd'hui, sous vos yeux, malgré vos efforts, réservée à cet indigne usage.

Nous abrégeons une critique facile, nous rappelant combien, dans le champ laborieux de l'histoire locale, les auteurs ont besoin d'indulgence, combien surtout, trop sobres de sacrifices, ils sont enclins à juger de la valeur de leurs recherches par la peine qu'elles leur ont coûtée. Si devant une compagnie littéraire il était

permis d'oublier un moment le mérite difficile de la forme et de l'ensemble, et que la palme pût s'obtenir par des efforts courageux et soutenus, elle était acquise à l'auteur du Mémoire n°. 2. Du moins, Messieurs, vous lui avez tenu compte de son ardeur patiente et de ses longues recherches, vous avez voulu les encourager, et ne pouvant, surtout à côté du troisième Mémoire dont nous allons parler, leur accorder le prix, vous avez décidé qu'une médaille de la valeur de cent francs avec mention honorable serait accordée au concurrent laborieux comme une preuve de votre juste satisfaction.

La devise choisie par l'auteur du Mémoire n° 3 : *Honos alit ingenium,* annonce un écrivain inspiré par l'espoir du triomphe, ou soutenu par de précédents succès. Cette dissertation historique a pour sujet l'abbaye de Lure; Lure qui remonte aux Mérovingiens et qui doit son origine à saint Delle, le compagnon de saint Colomban, fondateur lui-même du monastère célèbre de Luxeuil; Lure ville d'Allemagne, presque étrangère à la Bourgogne, Lure où l'allemand était écrit et parlé; qui ne tient que des empereurs ses droits et ses priviléges, dont l'abbé, prince du Saint-Empire, sut conserver, si près de nos puissants comtes, son énergique indépendance. Ce seul aperçu annonce assez que l'auteur a fait choix de l'un des grands sujets qui restaient à traiter dans l'histoire de nos établissements ecclésiastiques. Dès l'abord il l'envisage d'un coup d'œil élevé ; son sujet lui apparaît dans son heureux ensemble, et dès le début il indique la route qu'il va suivre.

« L'auteur de ce mémoire, à qui les suffrages de » l'Académie sont toujours chers, n'a pas cru pouvoir » mieux répondre à l'appel de ce corps savant, qu'en » choisissant la ville et l'abbaye de Lure pour sujet de » son travail. L'antiquité de ce monastère, ses richesses, » le grand nom de ses abbés, le rôle politique qu'ils ont » joué, leurs relations avec l'empire, les fortunes diverses » qui ont tour-à-tour établi, ébranlé, renversé leur » puissance, offrent des tableaux qui ne sont point in- » dignes de la majesté de l'histoire. En se plaçant à un » autre point de vue, il n'est pas moins intéressant » d'étudier la naissance de la ville sous les murs du mo- » nastère, les agrandissements qu'elle a pris, ses fran- » chises, obtenues par une longue fidélité et augmentées » peu à peu par les empiétements et par la révolte. Des » détails minutieux, l'écueil de l'histoire locale, auraient » été déplacés au milieu d'un ensemble de faits si im- » portants. »

Fidèle à ses promesses, l'auteur rejetant a la fin de son Mémoire une notice particulière sur les villages de la terre de Lure, s'attache aux grands faits que son sujet lui présente, et reproduit dans un style large et facile l'histoire de la ville et de l'abbaye à travers les différents siècles jusqu'à la révolution française. Ce travail est complet. Votre commission, après un examen attentif, n'y a remarqué qu'un bien petit nombre d'omissions ou d'erreurs. L'auteur, qui paraît avoir eu dans les mains toutes les archives de l'abbaye, en a rassemblé, médité, copié les monuments. Ses vues sont élevées ; son jugement, toujours dirigé par la modération, est à la fois impartial

et ferme. Un mérite si réel est soutenu par l'avantage d'une diction toujours appropriée au sujet, et qui, revêtant habituellement les formes sévères de l'histoire, emprunte des couleurs plus douces quand le sujet le permet ou l'exige. Tel est le morceau suivant, empreint d'une sensibilité vraie et d'une religieuse émotion, par lequel l'auteur termine son long travail. Nous regrettons que les limites de ce rapport nous interdisent toute autre citation.

« Et nous-même qui, pour raconter les splendeurs de » l'abbaye, avions dévoué notre temps à de longues re- » cherches dont l'exactitude fait tout le mérite; étranger » à ces lieux, nous les avons visités avec les préoccu- » pations de l'historien, en interrogeant tous les monu- » ments et en recueillant de la bouche des vieillards les » traditions des anciens jours. Ce n'est point sans douleur » que nous avons remarqué combien peu d'hommes » s'intéressaient à ces souvenirs; combien de débris » s'effaçaient encore sous les pas de l'indifférence, et de » quel œil on voyait s'engloutir dans les abîmes de l'oubli » les derniers restes d'une puissance religieuse et poli- » tique de huit siècles. Rempli de ces tristes pensées, » nous avons tourné nos regards vers l'humble chapelle » dépositaire de ces reliques qui furent le commencement » de la gloire de Lure, et qui en ont été les derniers » témoins. Ainsi, au milieu de tant de ruines, elles seules » ont conservé leur nom. Lure a adopté la France et ses » destinées. Elle a oublié les disputes du cloître pour les » intérêts civils et industriels, une indépendance inquiète » pour une obéissance honorable. Mais saint Delle est

» encore servi et aimé dans ses murs. Son nom triom-
» phera dans l'avenir de tous les bouleversements qui
» renouvelleront la face de cette terre : tant il est vrai que
» la religion imprime aux souvenirs qu'elle adopte un
» caractère particulier, et que ses pieuses traditions,
» quelque humbles qu'elles soient, survivent par elle
» aux œuvres du travail, aux prestiges de la puissance,
» aux magnificences de la gloire. »

Vous avez été frappés, Messieurs, du mérite incontestable de cette dissertation historique ; vous avez voulu réaliser pour l'auteur la devise qu'il a choisie, et, tout en réservant pour ses concurrents les distinctions que nous avons rappelées, vous lui avez décerné le prix.

Après avoir décacheté les noms des concurrents M. le Président a proclamé :

M. Prélat, curé de Mouthier, auteur du mémoire n° 1, qui a obtenu une mention honorable ;

M. Viard, curé de Cirey, auteur du mémoire n° 2, qui a obtenu une médaille avec une mention honorable ;

M. l'abbé Besson, professeur de rhétorique au collége de Gray, auteur du mémoire n° 3, qui a obtenu le prix.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LE DOCTEUR BULLOZ,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE,

PAR M. PERRON.

Messieurs,

Pardonnez-moi de mêler des regrets douloureux à cette solennité; mais, comment nous retrouver dans cette enceinte, sans penser à celui qui naguère y occupait si dignement sa place, et que la mort a frappé dans toute la force de l'âge et du talent? Le souvenir des amis que nous avons perdus n'est pas un devoir moins impérieux pour nous que de décerner des couronnes aux vainqueurs dans nos joutes littéraires.

Messieurs, je vous parlerai simplement d'un homme éminemment simple. La mémoire de M. Bulloz s'indignerait si, pour vous entretenir de lui, qui fut toujours si modeste, j'allais recourir à des phrases pompeuses. Il n'aimait ni le bruit ni l'éclat; ses amis ne doivent pas l'oublier en rappelant son souvenir.

Je n'ai donc point à vous faire un ambitieux panégyrique. Les illustrations scientifiques et littéraires ont droit à la gloire, et la postérité la leur décerne tôt ou tard: l'homme bon, laborieux et utile ne peut prétendre aux mêmes honneurs; mais serait-il juste de le con-

damner à l'oubli ? Sa mémoire doit occuper une large place dans tous les cœurs qui l'ont connu. Pourquoi réserver exclusivement les éloges pour ceux qui ont fait du bruit dans le monde?

Bulloz (Michel-Marie-Antoine), directeur de notre école de médecine, médecin des épidémies, conservateur du vaccin, président de la société médicale, membre de l'académie de Besançon et de plusieurs autres sociétés savantes, naquit à Avrigney le 19 février 1796, et mourut à Besançon le 2 juin 1845. Telles sont les limites de sa trop courte existence.

Avrigney est un joli village des bords de l'Ognon, situé sur le revers d'un coteau fertile, où l'on jouit d'un air pur et d'un magnifique coup d'œil. C'est là que, dans la simplicité des mœurs de la campagne, et entouré des soins affectueux d'un père et d'une mère qui n'avaient pas d'autre enfant, notre ami passa les premières années de sa vie : il y puisa ces goûts modestes, et cette noble franchise qui faisaient une partie des traits saillants de son beau caractère.

Bulloz perdit son père, qu'il n'avait pas plus de quatre ans. Son excellente mère a pu le suivre dans les différentes phases de sa vie et jouir de tous ses succès. « Il ne m'a jamais fait qu'un seul chagrin, disait-elle, c'est de mourir avant moi. » Nous l'avons vue assistant aux derniers moments de son fils, qui ne la reconnaissait plus, supporter avec une douleur calme et digne le coup affreux qui la frappait, montrant ainsi que la force de l'âme s'allie très-bien avec la simplicité des mœurs.

C'est à Gy, petite ville voisine d'Avrigney, chez un maître qui enseignait un peu de tout, que Bulloz fit ses premières études. Quand il y eut appris tout ce qu'il pouvait y apprendre, il vint à Besançon continuer ses classes au collége royal, d'où il ne sortit que pour commencer ses études médicales. Il les fit avec fruit, avec de solides succès. Bulloz n'a jamais brillé, pas plus dans ses classes que dans le monde, il se contenta d'être toujours un homme distingué : distingué comme élève par son zèle, son application, la justesse de son jugement et sa déférence pour ses maîtres ; distingué dans son honorable carrière par le tact et le coup d'œil médical, par le dévouement à ses malades, par une simplicité savante qui excluait tout appareil, tous les grands mots thecniques, tout charlatanisme, par toutes les qualités sérieuses qui font l'excellent praticien ; distingué dans le monde par un caractère si franc, si bienveillant que tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître devenaient presque forcément ses amis.

Tandis qu'il était ainsi l'un des élèves les plus laborieux et les plus habiles de notre école de médecine, il ne prévoyait pas, il ne pouvait prévoir que bientôt il succéderait à ces savants professeurs qui l'ont illustrée ; il prévoyait moins encore que cette école se féliciterait un jour de le voir à sa tête. Sa modestie n'ambitionnait que les fonctions modestes. S'il a parcouru succesivement tous les degrés de sa carrière, s'il est parvenu au plus élevé, s'il s'est acquis la plus belle clientèle médicale, ce fut tout naturellement, sans efforts ni calculs de sa part. Il ne demanda et ne désira jamais rien. La

confiance publique lui arrivait d'elle-même, et ses amis étaient obligés, souvent malgré lui, de le pousser aux fonctions dont tous, excepté lui-même, le jugeaient digne.

Son caractère admirablement peint sur sa physionomie calme et douce, semblait appartenir à un autre âge ; il avait le mérite et ne s'en doutait pas, il *était*, en un mot, et n'aspirait point *à paraître*. Rare et noble exemple de modération à une époque où l'ambition travaille toutes les têtes ; condamnation vivante de ceux qui, dans les fonctions les plus honorables, s'abaissent quelquefois à d'indignes moyens pour se concilier la réputation et la fortune !

Ses études achevées à l'école de médecine de Besançon, et pourvu du grade d'officier de santé, Bulloz se retira deux années dans sa famille pour y réparer ses forces épuisées par le travail. Dès ce moment la confiance des malades, dont il fut plus tard si universellement honoré, les poussait près de lui. Il leur donnait gratuitement ses soins, comme s'il eut voulu marquer d'un caractère de noble désintéressement les débuts d'une carrière où il devait se montrer si désintéressé.

Le grade d'officier de santé ne pouvait suffire à sa valeur intellectuelle, aux vues que la providence avait sur lui ; il se rendit à Paris pour y compléter les conditions de ses examens et obtenir le grade de docteur.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, qu'il sortit avec honneur de toutes les épreuves auxquelles son talent fut soumis ; mais ce qu'il n'est pas sans importance de constater, c'est la vie laborieuse, économe à laquelle

il s'astreignit pendant la durée de ses études médicales. La jeunesse d'aujourdhui ne s'imagine pas combien, à cette époque, il en coûtait peu d'argent pour faire un homme de mérite ; la faible somme qui suffisait à tous les besoins d'une année couvre maintenant à peine les dépenses de quelques mois. C'est qu'alors vivre simplement et laborieusement était la règle essentielle de l'existence d'un élève ; les superfluités n'étaient point encore devenues nécessaires, et le travail ne passait jamais après les plaisirs.

Muni de son grade de docteur, Bulloz vint se fixer à Besançon. Il eut le bonheur d'y mériter l'estime d'un homme de cœur et de beaucoup d'esprit, d'un médecin éminemment regrettable, qui lui eut appris le zèle et le désintéressement par son exemple, si déjà Bulloz n'avait compté ces qualités au nombre de ses vertus. M. Barrey se prit d'une tendre affection pour le jeune praticien et le plaça dans sa famille en lui donnant sa fille unique. Dès lors la clientèle et les travaux de l'art de guérir se partagèrent entre ces deux hommes si bien faits pour s'entendre ; et lorsque M. Barrey mourut, laissant dans toutes les classes de la population et particulièrement parmi les pauvres des regrets si unanimes et si bien mérités, M. Bulloz hérita de la confiance qui avait honoré son beau-père, ainsi que des fonctions généreuses, où le dévouement et l'habileté de M. Barrey ne pouvaient être mieux remplacés que par l'habileté et le dévouement de son gendre.

Nommé conservateur de la vaccine et médecin des épidémies pour la ville et l'arrondissement de Besançon,

il trouva dans ces deux emplois mille occasions de montrer les nobles qualités de son âme. On citerait à peine dans toute la France un homme plus empressé à répandre l'inestimable préservatif de la vaccine. Son zèle ardent était devenu une véritable passion. Ce caractère, en apparence si calme, s'exaltait en pensant à la sublime découverte de Jenner et aux conséquences heureuses qu'elle avait produites pour l'humanité : il gémissait, il s'indignait des obstacles qu'il rencontrait encore à la propager; il n'épargnait ni soins, ni démarches, ni sacrifices pour en doter les enfants, non seulement de la ville, mais de la province toute entière. Toutes les semaines et quelquefois plus souvent, mais sans y avoir jamais manqué, il employait un jour à vacciner de nouveaux enfants, à revoir ceux qui l'avaient été, à observer, à décrire les symptômes des éruptions vaccinales, à étudier tous les phénomènes importants qui pouvaient s'y rattacher. Chaque samedi on le voyait courir la ville de maisons en maisons, suivi de nourrices ou de pauvres femmes qui portaient des enfants sur leurs bras, cherchant des sujets à vacciner ou propres à transmettre le vaccin, poursuivant les récalcitrants jusque dans les réduits de la misère, suppliant les mères de laisser vacciner leurs enfants, menaçant les unes, payant les autres et ne recevant souvent, pour prix d'un si admirable dévouement, que de grossières injures.

Ces services étaient heureusement mieux appréciés dans les régions de la science. L'Académie de Besançon ne pouvait laisser hors de son sein un homme si digne d'y occuper une place; Bulloz y fut admis en 1831 : en

même temps que les sociétés médicales de Toulouse, de Metz, de Marseille, de Dijon, de Montpellier, la société d'agriculture du Doubs et la société d'émulation du Jura le plaçaient parmi leurs membres. Plusieurs fois, l'Académie de médecine récompensa son zèle en lui donnant la médaille, et chaque année son nom figurait sur la liste des médecins généreux qui honorent leur carrière et la France en consacrant leur talent à l'intérêt de l'humanité.

Bulloz lui rendait, dans les épidémies, des services sinon plus importants, du moins plus dangereux pour lui. Ces terribles fléaux de notre espèce n'avaient pas d'adversaire plus habile, plus courageux. Notre digne confrère avait toutes les vertus de la famille; il avait surtout la tendresse du meilleur des époux et des pères : cependant, au premier signal que l'épidémie sévissait quelque part, il oubliait tout ce qui lui était le plus cher, il s'oubliait lui-même pour voler au-devant de l'ennemi et le braver au péril de la vie. Sa famille alors se composait de tous ceux que menaçait le danger; il devenait leur père comme il était leur défenseur et leur espoir. Les haillons de la misère, les bouges infects, les grabats repoussants, l'air pestilentiel, rien ne le rebutait : il s'asseyait au chevet du malade, maniait ses membres, respirait son souffle, et souvent lui administrait lui-même les remèdes avec un calme héroïque et une sublime insouciance. Que de fois nous l'avons vu, au milieu des brûlantes chaleurs ou des frimats glacials, quitter tout, clientèle, parents, amis, pour courir dans quelque pauvre village où le fléau s'était montré. Il

n'en sortait qu'après avoir visité tous les malades et prescrit les mesures les plus efficaces : il y retournait dix fois, vingt fois s'il le fallait, jusqu'à ce que les populations épouvantées fussent à l'abri du danger et dans une sécurité complète.

Tant de vertus n'ont point été sans récompense : si le signe de l'honneur, spécialement destiné à décorer ceux qui ont exposé leur vie dans l'intérêt de la société, n'a pas brillé sur sa noble poitrine, le peuple, souvent juste dans sa reconnaissance, l'a traité comme il traite ses bienfaiteurs : des villages entiers ont pleuré sa mort, et, sans y être poussés que par l'instinct du cœur, ils ont fait célébrer un service funèbre pour le repos de celui qui souvent les avait sauvés.

Vous savez, Messieurs, ce qu'était Bulloz dans cet hôpital, charitable asile de la pauvreté souffrante, où les ressources de son talent appartenaient à tous, où son zèle n'avait de rival que dans celui de ces généreuses femmes qui consacrent toutes les forces de leur corps, tous les trésors de leur âme au soulagement des malheureux. Mais je laisse à ses collègues et à ses élèves, plus compétents que moi, le soin de dire avec quelle scrupuleuse exactitude, quelle clarté et quel esprit pratique il faisait son cours.

Depuis le jour où il s'est trouvé chargé des importantes fonctions de professeur de clinique, il ne manqua jamais ses leçons aux élèves, qu'il regardait comme ses enfants, ni ses visites au lit des malades. Les pauvres étaient à ses yeux la plus précieuse partie de sa clientèle ; c'est par eux qu'il commençait sa journée si bien

remplie : il leur eut sacrifié des princes ; il n'eut sacrifié à personne et pour aucun motif ses devoirs envers eux. Son zèle les poursuivait partout, et ils le connaissaient trop bien pour ne pas se confier a ses lumières, à son dévouement. Que d'actions généreuses il accomplit en silence, sans autres témoins que la pauvreté qu'il soulageait, sa conscience qui l'y poussait, et l'œil de Dieu qui le voyait et qui s'en est souvenu dans le ciel ! Il ne se contentait pas de donner ses soins sans aucun espoir de rétribution ; souvent c'était lui qui payait les honoraires de la misère, en y laissant son linge et quelquefois sa bourse. Que ne puis-je, Messieurs, dévoiler ici quelques-unes de ses actions généreuses ! Mais je n'ai pas le droit de soulever le voile étendu par sa modestie.

Nous savons tous, Messieurs, ce qu'il était pour ses malades : c'était plus qu'un médecin habile, c'était un ami tendre, prenant dans le fond de son cœur la plus grande part de nos souffrances ; guérissant l'âme en même temps que le corps, ou souffrant de toutes les douleurs causées par une perte que son talent et son dévouement n'avaient pu prévenir. Je l'ai vu pleurer souvent à la mort de ses clients comme aurait pu le faire le père ou le fils de la victime. Aussi, comme il était aimé, et que d'amis il comptait dans la ville, dans la province entière ! Ils en ont donné la preuve, lorsque sa mort si inattendue, si désolante est venue nous frapper de stupeur. Jamais obsèques de grands et illustres personnages n'ont attiré un plus grand concours et n'ont été accompagnées d'une douleur aussi sincère ; depuis les premiers fonctionnaires jusqu'au plus menu peuple ;

les diverses classes se pressaient autour des dépouilles mortelles du médecin excellent, du meilleur des amis. Les larmes coulaient de tous les yeux. Noble et touchant panégyrique, cent fois plus éloquent que toutes les pompes dont s'entoure l'opulence; admirable accord de l'opinion des hommes avec le jugement de celui dont l'éternelle justice ne laisse point la vertu sans récompense.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE,

PAR M. AUG. DUSILLET.

MESSIEURS,

Le prix de poésie, trop négligé depuis long-temps, qu'on me permette de le dire, a donné lieu cette année à un brillant concours. Douze prétendants sont entrés en lice. Félicitons-nous, Messieurs, de ce retour à des études qu'il faut encourager et chérir, car elles ont une importance réelle sous un air de futilité. La culture des lettres et de la poésie éveille l'imagination, développe les nobles penchants, agrandit les idées et répand du lustre sur tous les trésors de l'esprit; elle donne des ailes à la pensée, du coloris et de l'harmonie au langage; elle perfectionne les relations sociales en les polissant, et contribue de la sorte au progrès des mœurs autant que les profondes recherches des philosophes et des moralistes. Considérée d'ailleurs comme un simple délassement, on aurait encore à bénir son heureuse influence, car elle porte avec elle un charme ineffable qui embellit les douces heures du loisir, et qui fait plus promptement renaître dans un cœur fatigué cette énergie nécessaire pour mener à fin de longs et utiles travaux.

Vous aviez demandé, Messieurs, *la description de quelques-uns des sites pittoresques de la Franche-Comté :* ce sont les termes de votre programme. Chargé de rendre compte ici des résultats du concours, je voudrais qu'il me fût possible de passer en revue tous les ouvrages dont votre commission s'est occupée, afin d'attribuer, à titre d'encouragement, à chacun des auteurs, en le désignant par sa devise, la part d'éloges qui lui est due ; mais les bornes de ce rapport ne le permettent point. Vous m'avez donc recommandé de mettre à l'écart un certain nombre de pièces trop imparfaites pour soutenir un examen sérieux. Elles sont inscrites sous les n°s. 1, 2, 6, 7, 8 et 12. Le n°. 2 a pour titre : *Les Chalets du Jura;* le n°. 8 est un poëme en trois chants sur Baume-les-Messieurs. On distingue par les épigraphes suivantes les quatre autres numéros éliminés : *Que l'Éternel est grand dans la simple nature ! — L'homme faible est comme la ronce emportée par le vent. — Cette montagne, Louise, est un charmant but de promenade. — L'homme sensé espère peu et ne désespère de rien.*

Vous m'avez prescrit en outre de glisser rapidement sur plusieurs compositions qui sont loin d'être à dédaigner, qui même auraient été remarquées en d'autres circonstances, car elles offrent çà et là des passages assez heureux pour racheter bien des fautes ; mais aujourd'hui, Messieurs, ces pièces viennent en concurrence avec un poëme dont le mérite n'admet point de partage. Elles sont au nombre de quatre, sous les n°s. 3, 4, 9 et 10.

La première est une épître de trois cents alexandrins

avec cette devise : *J'ai visité mes montagnes ;* ouvrage écrit à la hâte, je le suppose; on y trouve du moins quelques-uns des caractères de la précipitation. Il y a du désordre dans le plan, de l'inégalité dans le style. Le terme fatal du concours aura surpris l'auteur avant que son travail fût complet, et c'est dommage. Vous y avez en effet reconnu, Messieurs, une plume élégante et facile, de la chaleur, de la sensibilité, et cet amour du sol natal qui ennoblit tout ce qu'il inspire. Si j'en avais le temps, je lirais ici la description entière d'une nuit d'orage au saut du Doubs. Permettez-moi du moins d'en citer les premiers vers :

L'air devient rare et lourd ; l'azur plombé des cieux
Est au loin sillonné d'éclairs silencieux.
Aigle aux ailes de feu, l'ouragan se déploie ;
Fait craquer les sapins sous son vol qui flamboie.
Le tonnerre s'éveille, et, d'échos en échos,
Roule, et mêle sa voix à la chûte des flots.
Pareils à des fanaux les rochers étincellent,
Et le Jura répond aux Alpes qui l'appellent.
Nuit sublime !.....

Et, plus loin, au réveil de l'aurore :

Où pourrais-je trouver des couleurs assez vives,
Pour rendre d'un matin les teintes fugitives?
Ces effets, ces tons chauds, si légers, si nombreux,
Tissu d'or et d'azur voltigeant dans les cieux?
Ces pâles demi-jours glissant parmi les ombres,
Ces clairs-obscurs jouant sous les forêts plus sombres...

Le n°. 4 porte la devise grecque : Φίλην ἐς πατρίδα γαῖαν. Condé fait avec Louis XIV le premier siége de Besançon.

Des députés, choisis dans tous les rangs du peuple, sont envoyés au camp pour demander la paix. Condé les reçoit en l'absence de Louis; et, durant la conférence qui a pris un tour favorable, une jeune fille, à la prière du prince, chante la moyenne Montagne qui fut son berceau; un pâtre, habitant de la plaine, vante à son tour et décrit les bords de la Saône et de l'Ognon. Enfin, un soldat, que l'on dit être le dernier des Montfaucon, ramène l'attention des auditeurs vers les hautes vallées du Jura, esquisse d'un trait rapide le cours de la Loue et celui du Doubs; puis adresse au manoir de ses aïeux, dont les vastes débris dominent, à l'orient, le fleuve et la prairie, un hymne de regrets sur sa splendeur éclipsée :

Salut, toi dont je vois les verdoyantes cimes,
Salut, ô Montfaucon, noble voisin des cieux !
Salut à tes rochers; salut à tes abîmes,
A tes antres profonds, à tes flancs vaporeux !
Et toi, *loyal* château, vieux donjon de mes pères,
Toi qui, vainqueur du temps, règnes sur ces hauteurs,
Comme un chêne au milieu des rochers solitaires,
Comme un roi détrôné, plus grand que ses malheurs !
Salut, etc.

L'ordonnance de l'ouvrage n'était point mal entendue; mais l'exécution en est trop peu soignée. Il y a des longueurs, des redondances, des expressions impropres, des rimes insuffisantes. Toutefois, les défauts tiennent ici moins au fond qu'à la forme. Le mal serait donc réparable au moyen d'une révision générale du style et de plusieurs coupures exécutées à propos.

Le Mont Poupet et le Vallon des Planches : Tel est le titre et le sujet de la pièce n°. 9. C'est une description exacte et correcte, mais faible comme œuvre poétique de ces deux sites intéressants. Elle se compose d'une trentaine de couplets de formes diverses. Les trois suivants donneront une idée assez juste de la manière de l'auteur :

Si vous aimez, bien loin du monde,
Une solitude profonde,
Un bois sombre où l'on va rêver,
Une cascade blanche et pure,
Dont le flot sans cesse murmure
Un chant sans jamais l'achever ;

Si vous aimez des roches nues,
Où les corneilles *éperdues*
Font retentir leurs rauques voix ;
Une chapelle, un cimetière,
Où, devant une croix de pierre,
Viennent prier les villageois :

Oh ! vous voudrez avoir, aux Planches,
A demi-caché dans les branches
Du saule au feuillage tremblant,
Un hermitage et sa tourelle,
Où tourne, à la brise fidèle,
Une colombe de fer-blanc.

Voilà, Messieurs, d'agréables détails ; ils ont de la grâce et de la simplicité ; mais ces deux qualités ne suffisent point, tout estimables qu'elles soient d'ailleurs, pour obtenir les honneurs d'un triomphe au concours de cette année.

Enfin, sous le n°. 10, portant la devise : *Glebâ ferax, potens armis*, un homme qui joint à la connaissance des secrets du rhythme le sentiment de la poésie, mais qui paraît aussi doué d'une facilité dont il abuse un peu, je crois, a soumis à votre jugement quatre à cinq cents vers, divisés en trois parties, avec introduction et final. Voici la fable qu'il adopte, le cadre qu'il a choisi. Un poëte, enfant de nos montagnes, se plaint avec amertume de l'aridité de leur sol, et de la rigueur d'un climat fait pour éteindre la verve, pour paralyser l'imagination engourdie :

Oh ! pourquoi suis-je né loin des tièdes rivages,
Que les mers du Midi baignent avec amour,
Loin des bois d'orangers, où le ciel sans nuages
Brille plus doux la nuit, plus splendide le jour?
Là s'échappe à flots d'or la riche poésie;
L'enthousiasme y naît comme un fruit du bonheur;
Un soleil plus ardent fait bouillonner la vie,
Et donne plus d'ivresse au cœur.

Mais que peut inspirer l'aride Séquanie,
Et ce pâle soleil qui se voile à mes yeux?
La muse née aux bords de la molle Ionie
Fuirait ces noirs sapins et ces rocs sourcilleux.
Le souffle sacré tombe, et le vers n'a point d'aile
Dans ces champs engourdis par de trop longs frimats.
La muse est comme l'hyrondelle,
Délicate, elle craint les sauvages climats.

C'est au milieu des prés-bois de Maîche et non loin de la rive escarpée du Dessoubre que le poëte exhale son humeur chagrine. Bientôt le sommeil appesantit sa pau-

pière, sa lyre lui échappe, ses yeux se ferment ; il tombe sous le charme d'une vision magique : c'est la ronde des fées. D'abord, on entend sonner dix heures *au beffroi d'un château.*

La lune éclaire au loin l'agreste paysage.
C'est une nuit d'été : l'air est doux, un ciel pur,
Où le vent endormi ne roule aucun nuage,
De son dôme étoilé fait resplendir l'azur.

Les fées dansent ainsi au clair de la lune sur le gazon parfumé, tout éblouissantes de grâces et de pierreries. Soudain leur reine fait un signe ; et trois d'entre elles, trois belles filles aux grands yeux de saphirs, aux longs cheveux d'ébène, aux fronts étoilés de rubis, s'emparent tour à tour de la lyre et chantent les merveilles de cette contrée féconde en sites pittoresques, en points de vue ravissants : le lac de Chailleson, les bassins et le saut du Doubs, la délicieuse fontaine Saint-Dèsle, près de Lure, le joli hameau de Corravillers, dans les Vosges franc-comtoises, enfin le lever du soleil au Mont-d'Or. On devine l'effet de ces accents presque divins. Il est superflu d'ajouter qu'à son réveil le poëte a repris courage et abjuré d'injustes préventions.

Les strophes déjà citées ne sont pas les seules qui méritent des éloges ; la suivante est aussi fort belle. On sait que le peuple désigne sous le nom de tête de Calvin une des roches voisines du saut du Doubs.

Au sommet d'un rocher s'avance un bloc énorme.
O Calvin, si j'en crois les pâtres du vallon,
Cette tête aride et difforme,
C'est ton front que gonflait tout l'*orgueil* du démon.

On croit voir vaciller cette masse hautaine ;
Le pic qui la soutient semble trop faible à l'œil.
Ainsi ta raison incertaine
Fléchissait sous le poids de ton immense *orgueil.*

Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas mieux senti le besoin de perfectionner son ouvrage, d'en resserrer les bornes, d'en effacer les superfluités qui l'énervent et le déparent. Sans le connaître, on peut affirmer que ce travail lui eût été facile et qu'il n'en est pas à son premier succès :

Même quand l'oiseau marche on sent qu'il a des ailes.

La onzième composition, pièce remarquable à certains égards, est formée de plusieurs séries de couplets réguliers et notamment de quatrains, avec la devise que voici :

La plaine brille heureuse et pure,
Le bois jase, l'herbe fleurit.
Homme ! ne crains rien : la nature
Sait le grand secret et sourit.

Le choix de cette épigraphe nous montre à quelle école poétique l'auteur se fait gloire d'appartenir. Il a divisé son ouvrage en sept parties ayant chacune un titre distinct, et prétend les rattacher toutes à l'objet spécial du concours ; mais la plupart n'y tiennent que par des fils imperceptibles. Les chants intitulés : *Le mois de mai*, — *Les foins*, — *Dans une barque*, — *En montagne*, — *Dans les bois*, sont de tous les pays et n'ont rien de local, si je puis ainsi parler. Ce sont des généralités poétiques, où l'on trouve du sentiment et de la

verve, mais où la condition essentielle du programme, qui veut une description de sites particuliers à notre province, n'est point observée.

On ne saurait faire un semblable reproche aux stances sur *la Loue*, ni au chant final : *A vol d'oiseau*. Mais, tout en y reconnaissant l'œuvre d'un homme d'esprit et même d'un versificateur assez habile, vous avez éprouvé le regret de ne pouvoir accorder une mention favorable à ce travail. Votre mission, Messieurs, est de maintenir et garder les saines doctrines littéraires, d'honorer autant qu'il est en vous l'obéissance aux lois immuables du goût et de la raison ; vous n'avez donc pas dû sanctionner de votre suffrage un écrit où les règles et les convenances de l'art sont trop souvent négligées. L'oubli volontaire et systématique des préceptes consacrés par l'usage, fondés sur les travaux du génie, appuyés de l'assentiment des siècles, expose les novateurs et ceux qui les imitent à de fréquentes et graves méprises. L'auteur dont nous parlons en a commis plus d'une que tout son talent ne suffit point à racheter. Justifions ce qui vient d'être dit par la lecture de quelques vers. La première strophe du poëme est ainsi conçue :

Enfant, plus de chagrin, plus de soucis *moroses*,
Voici venir le temps des feuilles et des roses,
Le joli mois de mai, qui donne à tout buisson
Sa verdure, son nid, sa fleur et sa chanson.

Il y a de la fraîcheur et de la grâce dans ce début ; mais poursuivons.

Viens, je sais des endroits tout pleins de marguerites
Et d'esparcettes, et — de nos fleurs favorites,

De *vergiss-mein-nicht*, que tes mains tresseront
En couronne, — et qu'après je mettrai sur ton front.

Pourquoi cette omission de la césure? d'où vient cet enjambement que rien ne motive ou n'excuse? Est-ce négligence, impuissance de mieux faire? Non, sans doute. Prenons quelques stances de la pièce intitulée *Dans les bois*. Un bûcheron adresse à un grand sapin cette apostrophe menaçante, à l'occasion de la chûte d'un pauvre enfant qui s'était glissé parmi ses hautes branches pour y chercher un nid d'aigle :

Le garde, sans respect pour ta morgue brutale,
T'a frappé l'autre jour de sa marque fatale.
Ma hache impatiente au soleil resplendit.
A nous deux maintenant, sapin trois fois maudit!

Ne t'enorgueillis plus de ta superbe taille;
Car je vais te prouver, par ma première entaille,
Combien m'importe peu ton sourire hautain.
Gare...., voici David, ô géant philistin!.....

Ton front aérien, faveur inopinée,
Dormira cette nuit sur une taupinée,
Et le dernier brin d'herbe, avec un air frondeur,
Pourra t'y contempler du haut de sa grandeur.....

Ces stances, nous le répétons, Messieurs, sont d'un homme qui se joue des difficultés de la versification, mais qui prend quelquefois les inspirations emphatiques pour des élans chaleureux, et qui s'est engagé dans une route, où bien souvent on n'aperçoit le but qu'après l'avoir dépassé. Voyons comme il parle de la Loue ou Louve (*Lupa*) :

L'entendez-vous hurler dans sa tanière immense,
Et bondir sur le seuil comme un tigre en démence,
Hérissée, et faisant bien voir toutes ses dents
Aux flaneurs qui voudraient s'aventurer dedans.

Mesurez du regard cette coupole étrange,
Dont chaque entablement symétrique se frange
D'herbages malheureux, d'arbustes rabougris,
Tout surpris d'avoir cru contre ce rocher gris.

Et dites-moi, d'après ce que votre âme éprouve,
Si ce n'est pas bien là le palais d'une louve,
Farouche majesté qu'un meunier va pourtant
Brider, comme un baudet, d'un licol insultant.

Ces meuniers ont vraiment d'incroyables idées !
Comme s'il lui fallait plus de quelques ondées,
A cette masse d'eau, pour adoucir le ton
Qu'affecte ce cher homme en bonnet de coton.....

La pièce entière est de ce style, Messieurs ; elle porte le même cachet que les imprécations au sapin, et provoque les mêmes remarques. Vous y avez désapprouvé surtout l'étrange affectation de terminer par un mot ou une image vulgaire, des strophes dont le début avait donné de meilleures espérances :

Desinit in piscem mulier formosa supernè.

Il me reste, Messieurs, à vous entretenir d'un ouvrage, dont l'incontestable supériorité ne vous a pas permis d'hésiter à lui donner le prix. La pièce couronnée porte le n°. 5, et cette devise bien adaptée au sujet : *Ut pictura poesis.* Un jeune peintre, enthousiaste de son art, s'est mis en route pour l'Italie. Les leçons, les

exemples de l'école ne sauraient lui suffire. Il veut voir des sites variés, des climats divers, étudier la nature, en contempler les merveilles, afin de les reproduire sur la toile avec plus de vérité et d'éclat. En traversant la Franche-Comté pour gagner les Alpes, il rencontre un poëte, son ami, qui l'arrête au passage, le conduit au sommet de la Dole, et lui fait admirer le sublime aspect de nos montagnes, et les riches paysages dont les vallons et la plaine abondent autour de nous. Il le promène par la pensée, tantôt sous la voûte de nos forêts les plus sombres, tantôt parmi nos plus riantes prairies; il fait briller à ses regards, et la neige éternelle des hauts monts, et la blanche écume des cascades, et nos lacs aux flots d'azur, et nos cavernes aux parois de cristal. Il lui montre avec orgueil les ruines féodales de nos superbes donjons, de nos moutiers célèbres, dont il évoque aux yeux de l'artiste ébloui les souvenirs pieux et chevaleresques. Il le décide enfin à borner ici le cours de son voyage, en lui prouvant qu'il n'existe nulle part rien de plus beau.

D'accord; on ne peut qu'applaudir au choix de cette ingénieuse fiction....., si ç'en est une.

L'auteur a donné la forme du dialogue à son œuvre. Les deux amis prennent la parole tour à tour, ce qui rompt la monotonie inhérente aux longues descriptions de lieux. Le style, toujours correct, a cette heureuse facilité qui décèle un travail intelligent et opiniâtre. Souvent à l'élévation de la pensée, à la pureté de l'expression, se joint la richesse de la rime, mérite secondaire, si l'on veut, mais réel, quand il s'obtient sans gêne ap-

parente ni recherche puérile. Enfin, à l'exception de quelques vers un peu durs, comme le premier de tous :

Est-ce bien toi, cher peintre?—Oui, c'est moi, cher poëte.

vers qui se justifie jusqu'à un certain point par les nécessités de l'*entrée en scène;* à l'exception de quelques passages empreints d'exagération, lorsque, par exemple, le poëte, pressé par son ami de lui montrer les plus beaux sites de notre pays, à son choix, s'écrie :

Choisit-on quand partout on rencontre un miracle !

à l'exception, ai-je dit, d'un petit nombre de taches légères, vous n'avez que des éloges à donner au concurrent victorieux. Avec quelle élégante exactitude il peint l'effet d'un premier coup d'œil jeté sur le versant des montagnes, et parcourt de la base au sommet les degrés successifs de l'échelle végétale dans le Jura ? c'est le poëte qui parle :

Tu respires, ami, l'air plus vif de nos monts;
Mais, de leur humble pied jusqu'à leur cime ardue,
Remarque avec quel soin le Créateur gradue
La végétation dont leurs flancs ombragés
Te montrent les produits l'un sur l'autre étagés.
Leurs premières hauteurs, de moissons couronnées,
De pampres verdoyants sont encor festonnées.
Après, sur leurs versants paraissent les chalets
Des bergers montagnards ces modestes palais.
Enfin, plus de troupeaux, de parcs, de métairies.
Le mélèze et le pin, succédant aux prairies,
Décorent ces sommets, leur antique berceau;
Et dressés en colonne ou voûtés en arceau,

Soutiennent de leur front des temples de nuages,
Ou s'élancent, vainqueurs, par de là les orages.

Comme il sait bien décrire

. . . . . ce fleuve aux longs detours,
Qui toujours cherche à fuir et qui revient toujours,
Le Doubs. Tantôt, coulant par une faible pente,
Pacifique ruisseau, lentement il serpente,
Sillonne les vallons et trace dans leur sein
D'une baie ou d'un cap le sinueux dessin;
Tantôt, fougueux torrent, écumante cascade,
Il bondit sur les rocs que sa chûte escalade,
Se précipite, et livre en tourbillons mouvants
Sa poussière limpide au caprice des vents.

Ecoutez ce dénombrement rapide de tant de vieux manoirs dont les débris attestent les ravages du temps et de la guerre.

. . . . . Montferrand, Présilly,
Arlay, de ses tournois longtemps énorgueilli,
Oliferne, jadis palais de la féerie,
Autrey d'où, s'enivrant d'une voix trop chérie,
Gabrielle écoutait, aux feux mourants du jour,
Le fidèle Coucy chantant un lai d'amour.

Et lorsque le jeune peintre, interrogeant son ami, lui montre au loin la cité capitale de la province, quelle noble réponse, Messieurs !

Ce hardi boulevard, assis sur le rocher,
Ces larges bastions, ces épaisses murailles
Composent ta cuirasse et ta cotte de mailles.
Besançon, toi qui, seule en tête du danger,
Briserais d'un regard l'orgueil de l'étranger !

D'une province illustre, illustre capitale,
Conserve les trésors que ton enceinte étale :
Tes vieux arcs triomphaux et ces débris romains
Qui meublent tes maisons ou pavent tes chemins.
Mais sois fière avant tout, qu'à l'humide ceinture
Des flots que pour rempart te donna la nature,
L'art ait su joindre encor l'inflexible ruban
D'un mur fortifié par la main de Vauban.
Garde toujours la France et veille bien sur elle,
Du haut de ton courage et de ta citadelle !

Enfin, qu'il me soit permis de citer la dernière page du poëme, où brille un élan patriotique toujours sûr de trouver de l'écho dans cette enceinte :

. . . . . Salut !
Salut, terre du Celte, antique Séquanie,
Pays de liberté, d'honneur et de génie !
Dans les camps de Brennus tu combattis. César,
Pour toucher ton vieux sol, descendit de son char,
Et daigna d'une page honorer ton histoire,
Dans son livre guerrier dicté par la victoire.
La Bourgogne et l'Espagne unirent, en passant,
Ta formidable épée à leur sceptre puissant.
Tu devins du Grand-Roi la plus grande conquête.
Dès lors, accoutumée à porter haut la tête,
La France t'applaudit, soit que tes fiers enfants
La couvrent d'un rempart de lauriers triomphants,
Soit que la palme éclose aux champs de l'industrie
Couronne, par leurs mains, le front de la patrie.
Devant toi la carrière est ouverte. Poursuis,
Et, de tous les travaux développant les fruits,
Préfère, en tes guérêts que la paix fertilise,
Au glaive qui détruit le soc qui civilise.

Que toujours, dans Morteau, du cuivre et de l'acier
La lime aux sons aigus morde le bloc grossier.
Qu'en ses forges jamais la Ferrière n'apaise
Le souffle haletant de l'ardente fournaise.
Sois l'immense atelier où s'agite à la fois
La scie au bord des eaux, la hache au fond des bois.
Joins les blondes moissons aux vendanges vermeilles.
Des feuilles de l'absynthe et du miel des abeilles
Récolte la richesse, et, des cieux bienfaisants
Aux besoins du progrès consacre les présents.
Ton sol favorisé renferme cette houille,
Des âges primitifs végétale dépouille;
Du marbre et du porphyre il contient le trésor,
Et le fer, pour les arts plus utile que l'or.
L'Eternel, s'il t'arma de force et de puissance,
Te revêtit surtout, dans sa munificence,
De ravissants aspects, ornements précieux
Qui ne disparaîtront qu'avec l'astre des cieux.
Les œuvres des humains comme eux-mêmes périssent:
Ces forts et ces châteaux dont tes flancs se hérissent,
Ces cloîtres, ces palais, ces tours au large front,
Sous le temps ravageur un jour s'écrouleront;
Mais, si chacun des coups de sa main meurtrière,
Frappant tes monuments, en détache une pierre,
Il n'empêchera pas tes fleuves de couler,
Tes plaines de verdir, ton ciel d'étinceler.
Ces miracles que Dieu pour toi voulut produire,
Dieu seul put les créer, Dieu seul peut les détruire.
Que jusqu'au dernier jour tes sites enchanteurs,
Spectacle contemplé par d'autres spectateurs,
Enfantent après nous des peintres, des poëtes,
De la création, solennels interprètes,

Dont les chefs-d'œuvre, empreints du sceau de la gran-
De l'univers vivant reflètent la splendeur ! [deur,
Dans le temple bâti par le souverain Maître,
La nature est l'autel, le génie est le prêtre.

Certes, Messieurs, il serait difficile d'exprimer des sentiments plus généreux, plus élevés, et de le faire en termes plus énergiques, mieux choisis, plus harmonieux. L'auteur méritait une couronne à ce double titre; car si la pompe du langage est de l'essence de la poésie, ce sont les nobles pensées qui font surtout le charme des beaux vers.

CORIOLAN,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES,

PAR M. LE PRÉSIDENT TRÉMOLIÈRES.

ACTE SECOND [1],

Une salle du palais de Tullus, à Antium.

SCÈNE PREMIÈRE.

CORIOLAN (seul).

(Le jour baisse.)

(Il a le costume romain, mais d'un homme du peuple. Il est assis près du foyer : deux esclaves sont à la porte, et semblent hésiter à l'aborder. Il se lève : son aspect impose aux esclaves, qui se retirent.)

Personne ! On dit pourtant que ce palais s'apprête
Pour les grands d'Antium.... un conseil.... une fête....
Une fête ! des chants, du plaisir, du bonheur !
Et moi, j'y viens, errant, seul avec la douleur....
Et ce palais heureux, et cette heureuse ville
M'ont dû souvent leurs deuils : et j'y cherche un asile,
De l'accueil qui m'attend, hélas ! trop incertain !...
Moi suppliant ici ! caprices du destin !
Tullus mon protecteur ! Ah ! c'est qu'ici j'espère
Autre chose, Romains, que traîner ma misère :
A qui ne veut que vivre et cacher son malheur
Un refuge suffit.... il faut plus à ce cœur....

(1) Le premier acte de cette tragédie a été lu à la séance du 28 janvier 1845.

Antium ! donne-moi ta milice aguerrie !
Et je saurai punir mon ingrate patrie....
J'entends du bruit.... couvrons les traits de Marcius !
Qu'ils ne frappent d'abord que les yeux de Tullus !

(Il va s'asseoir près du foyer.)

Quelqu'un vient.

SCÈNE SECONDE.

CORIOLAN. UN OFFICIER VOLSQUE

(entrant par la gauche.)

CORIOLAN.

(Il a la figure à peu près couverte de son manteau.)

Ce foyer, selon les mœurs antiques,
Est consacré, je pense, à vos dieux domestiques ;
J'attends ici Tullus : veuillez l'en prévenir !
Je suis connu de lui.

(L'officier paraît étonné du ton de Coriolan qui contraste avec son costume, et obéit comme malgré lui.)

SCÈNE TROISIÈME.

CORIOLAN (seul).

Sans doute il va venir :
Mais a-t-il oublié cette étoile rivale
Parmi tant de combats, à la sienne fatale ?
Des murs de Coriole où le sort le trahit,
N'a-t-il pas rapporté quelque secret dépit ?
Enfin, dans ce palais que j'attristai naguère,
Tullus ne peut-il pas, heureux de ma misère,
Et blessé des succès qu'il a dû m'envier,
Punir sur le proscrit le bonheur du guerrier ?

SCÈNE QUATRIÈME.

CORIOLAN. TULLUS.

TULLUS (entrant par la droite.)

Dans les murs d'Antium, étranger, qui t'amène?
Qui t'amène chez moi?

CORIOLAN.

Le malheur.... et la haine.

TULLUS.

Ton malheur, puis-je donc l'adoucir?

CORIOLAN.

Tu le peux.

TULLUS.

Mais ta haine....

CORIOLAN.

Ma haine est commune à tous deux.

TULLUS.

Parle, qui donc est-tu, toi qui, dans l'infortune,
Avec moi peux nourrir une haine commune?
Apprends-moi le malheur qui t'accable!

CORIOLAN.

L'exil.

TULLUS (avec plus d'intérêt).

Et l'objet de ta haine, étranger, quel est-il?

CORIOLAN.

Rome....

TULLUS.

Rome !... il suffit : oui, Rome t'a vu naître....
Et t'a banni.... Pardon ! j'ai pu te méconnaître
Et me laisser tromper par l'humble vêtement
Que pourtant ce maintien, à tous les yeux, dément.
Marcius ! de tes coups j'ai gardé la mémoire :
Mais je dois maintenant te pardonner ta gloire....
(Il lui tend la main.)
Sois mon hôte ! chez nous le malheur est sacré :
Sous ce toit tu vivras, ou de Rome ignoré,
Ou même connu d'elle et bravant sa colère.
Tu n'es plus son enfant ; mais tu seras mon frère :
Et dans le calme heureux où tes jours couleront,
Tu pourras oublier, et Rome et ton affront.

CORIOLAN.

Oublier !... non ! frapper !.... faut-il te le redire ?
Je hais.... et me venger est le but où j'aspire :
C'est l'unique faveur que je demande aux dieux ;
C'est le premier besoin qui m'amène en ces lieux.
Penses-tu que j'y cherche une retraite obscure
Où dérober aux yeux les tourments que j'endure ?
Ne me faut-il qu'un gîte où vieillir et mourir ?
La première forêt aurait pu me l'offrir.
Pour acquérir des droits à ma reconnaissance,
Ouvre-moi le chemin d'une prompte vengeance !
Voilà ce que je veux ; voilà pourquoi je viens
A toi, noble Tullus, à tes concitoyens :
Vous ne m'eussiez point vu, si l'Italie entière
M'eût promis, quelque part, une race guerrière
Plus ennemie encore d'un peuple que je hais,
Et plus capable enfin de l'abattre à jamais.

TULLUS.

L'oracle est accompli ! le rêve de ma vie !...
Mais non ! ce n'est qu'un rêve, hélas ! une folie.

CORIOLAN.

Non, Tullus ! car ton peuple est fort dans les combats ;
Emules des Romains, vous êtes moins soldats :
Le devenir comme eux est-il donc impossible ?
Ton peuple m'est connu : pour le rendre invincible,
Quelques jours suffiraient.

TULLUS.

Avec toi, Marcius ?

CORIOLAN.

Oui ! je veux dans vos rangs prendre place, Tullus.
Quand nous aurons formé votre jeunesse ardente
A cette discipline où Rome est si savante,
A ces secrets de l'art qui donnent les succès,
Combattre sera vaincre : et je te le promets.
Rome, à présent, Tullus, n'est plus invulnérable ;
A qui veut l'attaquer l'instant est favorable :
La discorde jamais n'y causa tant de maux ;
Chaque jour y produit des orages nouveaux.

TULLUS.

Je comprends, à l'aspect du guerrier son idole,
Le désordre qui règne au pied du Capitole.

SCÈNE CINQUIÈME.

LES MÊMES. HERDONIUS,

(suivi d'un garde, et entrant par la gauche.)

HERDONIUS.

Vos ordres, général ? Le conseil les attend :
Où doit-il s'assembler ?

TULLUS

(indiquant la salle du fond).

Là, mais dans un instant.

Herdonius va parler au garde qui est resté à l'entrée de gauche; il revient aussitôt; le garde sort.

Approche, Herdonius!... Je n'ai pu reconnaître
Cet étranger..... Tes yeux y verront mieux peut-être.

HERDONIUS.

Que vois-je? Marcius!... Marcius en ces lieux!

TULLUS.

Et mon hôte.

HERDONIUS.

En croirai-je et Tullus, et mes yeux?
La visite et l'accueil....

TULLUS.

Ont de quoi te surprendre:
Un mot, Herdonius, et tu vas les comprendre.
Marcius avec Rome a brisé tous liens:
Les foyers de Tullus désormais sont les siens.

HERDONIUS.

J'entends..... il est donc vrai que c'est Rome en délire
Qui, de ses propres mains, aujourd'hui, se déchire!

TULLUS.

Le sort, Herdonius, à la fin, nous sourit:
Des pertes que fait Rome, Antium s'enrichit.

CORIOLAN.

Laissons ces mots flatteurs! Du moins si votre ville
Daigne à mon infortune accorder un asile,

J'espère m'acquitter : Mais dites au Sénat
Qu'il n'attende de moi que le cœur d'un soldat
Brûlant de livrer Rome au plus affreux ravage,
Dût-il même y périr au milieu du carnage !

TULLUS.

Le Sénat d'Antium, qui connaît Marcius,
Le tient pour le plus grand des fils de Romulus :
Nos revers, trop nombreux, ont rempli ta carrière ;
Et te voir t'élancer, franchir notre frontière,
Suivi de nos guerriers, à ta voix pleins d'ardeur,
Sera pour nous, sans doute, un gage de bonheur.
Qui peut offrir à Rome un pareil adversaire,
Ne doit pas perdre un jour pour lui porter la guerre ;
Nous la ferons : dans peu (j'en ouvrirai l'avis),
Nous irons, Marcius, frapper tes ennemis.
Toutefois, d'un projet de si haute importance
Le Conseil, avant tout, doit prendre connaissance :
Ici, dans un moment, il va se rassembler ;
Et, présenté par moi, tu pourras y parler :
Tes plans seront les miens ; tu les feras connaître.....
Mais sous ce vêtement tu ne peux y paraître :
Suis-moi !

CORIOLAN.

Que Tullus dispose d'un proscrit
Qui déjà du Romain n'avait plus que l'habit !

(Ils sortent par la droite).

SCÈNE SIXIÈME.

HERDONIUS (seul).

(Des esclaves apportent des lampes).

Combattre ! c'est un vœu, parmi nous unanime :
Et demain, au Sénat, si le Conseil l'exprime,

La guerre est résolue..... Heureux Herdonius !
Ta fortune en ces murs a conduit Marcius.
Le nom de ce banni, sa fougueuse vaillance,
Son bonheur si constant et son expérience
Des Volsques réveillés vont enflammer les cœurs ;
Les *fils de Romulus* connaîtront des vainqueurs :
Cependant notre chef, trop affaibli par l'âge,
Ne peut plus désormais écouter son courage ;
Oui, Tullus doit enfin renoncer aux combats.....
Et c'est moi qu'on appelle à guider nos soldats ;
Car on n'oserait pas, malgré sa renommée,
A ce Volsque nouveau confier une armée.

SCÈNE SEPTIÈME.

TULLUS. HERDONIUS.

TULLUS.

Comme le sort confond tous les plans des humains !
Le voilà donc pour nous, et c'est bien aux Romains
Qu'après tant de revers, nous allons devoir l'homme
Destiné par les dieux à nous venger de Rome !

HERDONIUS.

Cet espoir est le mien ; mon cœur en est comblé :
Mais le sage Tullus a-t-il déjà réglé
Le rang que, parmi nous, ce Romain allait prendre ?
Il n'en demande aucun : mais il devra prétendre
A telle autorité qui pourrait, dans ses mains,
Justement alarmer d'autres que les Romains.

TULLUS.

Je concevrais sans doute une crainte ordinaire
A qui solde le bras d'un transfuge vulgaire ;
De l'homme qui se vend on doit se défier ;
Car l'honneur n'est point là. Mais un noble guerrier

Est chassé du pays dont il a fait la gloire
Par quelques factieux que flétrira l'histoire ;
Il ne vient pas ici chercher un vil secours ;
Il ne se vend pas, lui, mais il donne ses jours,
Et pour le seul espoir d'assouvir sa vengeance :
Et c'est lui que tu crains ? Apprends ce que j'en pense !
De ses ressentiments portés à cet excès
Je puis bien le blâmer : m'en défier, jamais.
Dis-moi qu'il cesse d'être une victime pure
En s'unissant à nous pour venger son injure ;
J'en conviendrai (la haine égare sa raison) :
Mais ne soupçonne pas en lui la trahison !
Au Volsque belliqueux et souvent téméraire
La chance des combats fut trop longtemps contraire :
Mais un oracle ancien lui promet le bonheur,
Quand il aura pour chef obtenu son vainqueur....
Cet oracle étonnant répond à ta demande ;
Rien n'est plus clair ; il veut que Marcius commande :
Et pour nos grands desseins, comment nous en servir,
Si, perdu dans nos rangs, il ne peut qu'obéir ?
Il faut, pour que sa voix arrive au cœur des braves,
Que son génie ardent le guide, sans entraves,
Que notre confiance égale ses talents,
Et qu'un respect aveugle accueille tous ses plans.
Pour moi, voilà mon vœu ! qu'on l'écoute, et j'espère
Que l'illustre banni, seul conduisant la guerre,
Le succès est certain ; il y pourra mourir ;
Mais c'est ma seule crainte : il ne peut nous trahir.

HERDONIUS.

On pourrait craindre aussi que, dans ce poste insigne,
Il ne fît des jaloux, encor qu'il en soit digne.

TULLUS.

Il comprend, comme toi, qu'on puisse l'envier,
Et par l'éclat du rang il ne veut point briller :
Ce nouveau citoyen que tu vas voir paraître
N'est qu'un simple soldat.....

HERDONIUS (à part).

Dont on ferait mon maître !

SCÈNE HUITIÈME.

LES MÊMES. CORIOLAN.

CORIOLAN
(en costume de soldat Volsque).

Naguère encor, Tullus, j'étais ton ennemi :
Maintenant ton soldat, et surtout ton ami,
Je viens, avec la foi d'un cœur franc et fidèle,
T'offrir, pour les combats, et mon bras et mon zèle.
Oui, quel que soit le poste où m'appelle ta voix,
Tu m'y trouveras ferme et docile à la fois :
Ordonne donc, ordonne ! il n'est rien qui m'arrête ;
Car je sais obéir.

TULLUS.

Eh bien, c'est à la tête,
Et non pas dans les rangs de nos jeunes guerriers
Qu'est le poste où mes vœux te couvrent de lauriers.

CORIOLAN.

Qui? moi !

TULLUS.

Tu m'as promis entière obéissance.....

CORIOLAN.

Mais se peut-il?....

TULLUS.

Ma voix n'est pas sans influence:
Personne, Marcius, au Conseil, au Sénat,
Ne combattra, je crois, l'avis du vieux soldat.

HERDONIUS (à part).

Personne!

TULLUS.

Tu seras le chef de notre armée;
Tu la verras, nombreuse, à te suivre animée
Par l'éclat de ton nom, par un noble désir
D'effacer, sur tes pas, le triste souvenir
D'une lutte, pour nous, jusqu'ici désastreuse,
Mais dont la fin approche et m'apparaît heureuse.
Viens! aux Grands de l'Etat je vais te présenter:
C'est à la voix du ciel qu'il faudrait résister,
Pour repousser un chef que l'Italie admire,
Qu'en son aveuglement Rome vient de proscrire,
Qu'Antium, aujourd'hui, ne peut trop honorer,
Et que nous attendions, sans oser l'espérer.
Viens donc, viens!

CORIOLAN.

Je te suis, fier de ta confiance,
Et par-delà tes vœux portant mon espérance.....
Rome! C'est le banni qui t'appelle au combat:
Le banni se souvient..... et le voici soldat!

RAPPORT

SUR LE PRIX DE STATISTIQUE DES BIENS COMMUNAUX EN FRANCHE-COMTÉ,

Par M. l'avocat TRIPART.

MESSIEURS,

La première scène que nous offre le spectacle de l'humanité est celle de la vie pastorale. Toutes les pages de notre histoire primitive nous représentent l'homme commençant le grand œuvre de la civilisation en parcourant les solitudes avec ses troupeaux. Avant de s'emparer exclusivement de la terre, l'homme prit possession des animaux, et le premier symbole de la propriété fut l'image d'un bœuf ou d'un mouton, *pecus*, *pecunia*. La propriété s'exerçant ensuite sur la terre, établit les cultures, restreignit le champ des pâturages et modifia ainsi la vie, les mœurs des sociétés désormais agricoles. Malgré le développement progressif de ces sociétés, malgré leur tendance à ramener le sol à la condition de propriété exclusive et privée, toujours on fit la part des animaux, en leur réservant, en quelque sorte, une propriété à côté de celle de l'homme. En vain chez les Romains les vétérans essaient d'envahir les champs ré-

servés aux pâtures, les empereurs luttent contre cette usurpation et maintiennent ces terres dans leur état primitif. *Sed eam manere decernet quam statuit antiquitas* (1). Quand les hordes de conquérants inondent la Gaule, les Visigoths, les Francs, les Bourguignons, avides de terre et de richesses, respectent le sol consacré aux pâturages. Et si plus tard les seigneurs essaient d'usurper ces terres que l'épée de leurs aïeux n'a point voulu conquérir, sur la représentation des Etats, Henri III et ses successeurs lutteront contre leurs envahissements, réduiront leurs droits au niveau de ceux des manants et garantiront aux populations la paisible jouissance de ces terres qui produisent le pain quotidien des troupeaux. Au moment des grandes agitations de la République française, quand le peuple demande des terres, la convention, il est vrai, non contente de lui concéder les biens de la noblesse et du clergé, lui livre encore, par la loi du 10 juin 1793, les terrains communaux ; mais bientôt revenant sur ses proprès actes, le pouvoir supprime le partage définitif et par tête, et conserve la destination naturelle de ces terres. Ce que ni la conquête ni les révolutions successives n'ont pu exécuter contre les communaux, la science, la civilisation, les besoins nouveaux pourront-ils l'opérer ? Eh quoi ! la vie pastorale doit-elle s'effacer devant l'activité envahissante de la civilisation ? Les exigences des générations nouvelles doivent-elles supprimer les dernières traditions de la vie primitive de l'humanité ? Pleurez, Florian, vos bergers

(1) De pascuis pub. cod.

et vos bergères vont disparaître des montagnes. Et quand, hier encore, vous les couronniez de rubans et de fleurs, vous croyiez inaugurer des mœurs champêtres, une civilisation nouvelle, hélas ! vous prononciez leur oraison funèbre, et vos fleurs devaient se faner sur leurs tombeaux !

La vie réelle vient nous disputer les dernières terres qui ont échappé à l'activité humaine. Cédons-les lui, s'il le faut, pourvu qu'on nous laisse la poésie, la religion du souvenir. Toutefois, Messieurs, une si importante transformation ne pouvait s'opérer sous vos yeux sans attirer votre attention. Toujours préoccupés des hautes questions qui intéressent l'avenir du pays, vous avez voulu exciter l'émulation, encourager les intelligences qui donnent à leurs études cette heureuse direction.

La question que vous avez posée est celle-ci : « Donner la statistique des biens communaux, des terrains incultes et des marais de l'un des trois départements de la Franche-Comté, et indiquer les moyens d'utiliser ces terrains dans l'intérêt général et particulièrement dans celui des classes pauvres. »

Cette question renferme les trois éléments qui constituent les bases essentielles de toute question économique. Par la statisque, vous avez voulu connaître l'état matériel des communaux. En demandant quels sont les moyens d'utiliser ces terrains, vous soulevez une question de production de la richesse ; et quand vous voulez que cette production tourne au profit général et particulièrement à celui des classes pauvres, vous vous préoccupez de la question de la distribution de cette richesse.

1°. La statistique était nécessaire à l'étude que vous demandiez, parce qu'avant tout vous avez voulu connaître quelle était l'étendue, l'importance des terrains incultes, et leur rapport avec le chiffre des populations, afin de s'assurer si, par un travail intelligent, par des défrichements sérieux, on pourrait donner à ces terres inproductives une valeur égale à celle des propriétés privées. La statistique doit exercer encore une grande influence lorsqu'il s'agit d'opter entre les divers modes d'exploitation des communaux. Car tel mode, le partage viager et par tête, par exemple, excellent lorsqu'il s'agit de vastes communaux à distribuer entre quelques-uns, serait déplorable dans des conditions opposées, c'est-à-dire lorsque les communaux seraient de faible étendue et la population considérable.

2°. Quel est maintenant le moyen d'utiliser ces terrains? Comment leur donner cette force de production que le cultivateur a su communiquer à sa terre?

Ici la solution doit varier selon les aptitudes du sol, sa situation, son étendue. Les terrains en pente sont peu propres à la culture, l'intérêt public et communal demande qu'ils soient boisés. Les terrains trop éloignés des habitations, si on les divise, recevront peu d'engrais, les améliorations seront lentes, les produits minimes, le cultivateur finira par les abandonner; mieux vaudrait les affermer en bloc. C'est à ce résultat que l'on doit tendre lorsque le fractionnement par tête ou par feu donne à chacun des habitants une trop petite quantité de terre. Dans les conditions contraires, le partage viager et par tête, le bail à longs termes, devraient presque

toujours être préférés. Dans tous les cas, il ne faut pas perdre de vue que le mode d'exploitation doit toujours être combiné avec ce principe, que les communaux doivent profiter non seulement à la génération présente, mais encore aux générations à venir.

D'un autre côté, si l'on veut obtenir un résultat sérieux, l'on ne doit pas perdre de vue que la culture exige des capitaux et du travail. L'un et l'autre s'incorporent à la terre sous forme d'instruments aratoires, de bétail, de clôture, de canaux, de plantations, d'engrais, de réserve de semence ; ils s'y rattachent surtout par le coût et le travail des défrichements. Avant de savoir si le changement est utile, il faut tenir compte du produit antérieur des communaux, de l'intérêt du capital et du prix du travail, car il faut d'abord couvrir les dépenses avant d'espérer un revenu net, et si le produit n'équivaut pas aux valeurs consommées, il y aura eu déplacement, transformation de richesse, mais non pas accroissement, le but sera manqué. Cet emploi du capital et du travail, transporté sur d'autres terrains, aurait augmenté la richesse publique. Il y a perte de ce bénéfice qu'une direction plus intelligente aurait assuré.

La question agricole se complique encore de celle des bestiaux. La suppression de la pâture sera-t-elle sans fâcheux effets pour la vie, la santé, l'avenir des animaux ? Renfermés dans l'étable, privés d'air, sans activité, n'ayant qu'à manger et dormir, la surabondance de nourriture n'engendrera-t-elle pas un excès d'embonpoint, une pléthore ? Et le jeune bétail, par quel exercice développera-t-il ses forces, acquerra-t-il ce libre

mouvement des membres qui est une des premières conditions de sa santé ? Voyons quel est le régime du bétail dans les riches montagnes de la Suisse. C'est de vivre en plein air le jour, la nuit, et de ne rentrer au chalet que quand il y est contraint par la violence des orages. C'est par cette vie libre, active, naturelle, que le bétail des montagnes atteint sa puissance et sa beauté. Espère-t-on, dans nos pays, obtenir le même résultat par un régime diamétralement contraire ?... Ces réflexions s'élèvent surtout lorsque l'on se préoccupe de la zône des montagnes du Jura. Les céréales y sont d'un minime produit, les fromageries, l'abondance du bétail constituent sa principale richesse. Et l'on peut se demander avec anxiété si la suppression des pâtures n'étiolerait pas le bétail, n'altèrerait pas la qualité de son lait, double conséquence qui entraîne la dégénérescence des races, la décadence des fromageries, en somme la ruine des habitants des montagnes.

Est-il nécessaire de s'arrêter à un mode d'exploitation directe par la commune ? Quelques tentatives heureuses en Alsace pourraient séduire. C'est d'ailleurs la tendance générale des esprits de confier la terre à une haute direction administrative. Cependant un tel mode laisse peu à espérer. Disons avec un homme d'un grand tact et compétent en cette matière, avec M. Rossi : « Cela exi-
» gerait des capitaux, du travail, une direction habile
» et de l'esprit de suite. Des faits irrécusables ont assez
» prouvé, soit en France, soit ailleurs, que les pro-
» priétés forestières sont à peu près les seules que les
» communes puissent posséder sans inconvénients pour

» elles-mêmes et sans perte pour la richesse natio-
» nale. »

3°. Quand la richesse est produite, il reste à la distribuer dans l'intérêt général et particulièrement dans l'intérêt des classes pauvres.

Il ne faut pas perdre de vue que les produits communaux appartiennent directement aux habitants et non aux communes.

De tout temps, en effet, on a distingué les biens de commune, plus particulièrement appelés patrimoniaux, de ceux qu'on nomme communaux. Les biens patrimoniaux, proprement dits, sont ceux dont la commune jouit immédiatement par elle-même, ou en percevant au profit de la caisse communale le revenu qui en provient, comme un particulier perçoit le revenu de ses fonds. Les biens communaux sont au contraire ceux dont la commune ne perçoit pas directement le revenu par elle-même, mais qui sont abandonnés à la jouissance commune des habitants, parce que c'est là leur destination naturelle. (Cette distinction résulte de l'édit du 12 avril 1683, sur les dettes des communautés.) Les produits des biens communaux sont donc spécialement affectés aux habitants, et cependant dans la pratique, lorsque les biens communaux sont amodiés, le prix, le produit net est presque toujours détourné de sa véritable destination. Selon les vrais principes, la jouissance appartenant directement aux habitants, le prix du bail devrait être réparti entre tous, et cependant l'argent est versé dans la caisse municipale, comme s'il provenait de *revenus patrimoniaux*, pour me servir du langage de l'édit

de 1683. Cette altération de principes, ce changement de destination des produits communaux blesse une partie des habitants, engendre un germe d'opposition dans ceux-là même qui ont le plus d'intérêt à la culture de ces terrains. En rentrant dans la légalité, tous ces obstacles disparaîtraient.

Deux mémoires soulement ont été adressés à l'Aeadémie sur la question proposée. Le premier a pour épigraphe : *La science est un des plus beaux ornements de l'homme;* il s'occupe du département de la Haute-Saône. Le n°. 2 porte pour épigraphe : *L'agriculture est la mamelle des nations,* il s'occupe du département du Jura.

Le n°. 1 n'a pas satisfait à la première partie de la question posée par l'Académie, c'est-à-dire qu'il ne nous a point fourni la statistique du département de la Haute-Saône. Son travail aussi n'a rien de ce cachet local qui devait être le côté distinctif des œuvres des concurrents. Cela étonne moins lorsqu'on voit qu'au lieu de s'attacher à la question que vous aviez si bien formulée, il répond aux questions soumises aux conseils généraux par M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Il divise les terrains communaux en quatre classes : 1°. Les terrains propres à la culture; 2°. les prés naturels; 3°. les terrains à boiser; 4°. les terrains incultes. Ces derniers doivent seuls conserver le caractère de pâture comme impropres à toutes autres productions, et les trois premières classes subir les transformations qu'exige la nature particulière de leurs aptitudes ou qualités. Le mode d'exploitation le plus utile, à ses

yeux, est le bail à prix moyen de six à neuf années de durée pour les bons terrains et de plus longs termes pour les mauvais. Mais ces améliorations, pour être utilement tentées, demandent une grande intelligence dans le choix des terrains. Des inspecteurs parcoureront les campagnes pour déterminer ces choix. De par la loi, les conseils municipaux concourront à ces progrès, et les sociétés et comices agricoles seront conviés à seconder ces essais par un ferme et généreux concours.

Le n°. 2 a pensé avec raison qu'il ne s'agissait point de formuler quelques propositions uniformes sans conséquences possibles, sans applications déterminées ; qu'en réduisant à une localité distincte le sujet de la question, l'Académie voulait quelque chose de précis, d'arrêté, de certain, susceptible d'une application immédiate. A son point de vue, il n'a reconnu d'obstacle au progrès que l'ignorance et la mauvaise volonté, mauvaise volonté dans ceux qui peuvent tout arrêter par leur seule force d'inertie. Ecoutons-le : « Au-dessus des législateurs, des ministres et des conseils généraux, il existe une autorité qui est posée de manière à pouvoir renseigner toutes les autres sur la situation, la nature, la valeur et le meilleur mode d'exploitation des quatre millions d'hectares de terres incultes ; mais elle n'aura garde de le faire. En attendant qu'on ait trouvé et décidé le moyen de mettre en rapport le bien commun et d'en répartir les fruits, elle continue de l'exploiter comme son domaine propre, laissant aux autres la gloire de formuler, en faveur d'une jouissance moins exclusive,

des opinions hasardées et des vœux mal motivés. Cette autorité sait comment la réforme serait possible, voit où elle serait utile, mais elle ne la veut nulle part ; la résistance des conseillers municipaux s'explique facilement par leur position même. Cultivateurs pour la plupart et propriétaires du plus grand nombre de bestiaux dans chaque commune, s'ils ne tirent pas un bien bon parti des pâquis et des friches, du moins ils en jouissent presque seuls et se considèrent comme les représentants des quelques privilégiés qui en partagent avec eux le monopole. Il faut encore concevoir ici un autre motif qui ne fait pas honneur à l'humanité des conseillers municipaux, et qui, toutefois, n'est pas seulement vrai, mais même assez crûment avoué par plusieurs. Les cultivateurs riches ou aisés se soucient à peine d'ajouter un arpent à leurs cultures ; il est au contraire d'une très-grande importance pour eux de ne pas livrer aux mains du pauvre travailleur cet arpent dont le produit lui constituerait un premier degré d'indépendance. »

Le système, selon l'auteur de ce Mémoire, le plus avantageux, est l'allotissement ou partage par feux ou par chef de famille de la jouissance à vie des communaux, sous la condition d'une réserve pour pourvoir à l'accroissement accidentel comme au mouvement général de la population. Son système, toutefois, ne se renferme point dans des formules exclusives, absolues. Discutant la statistique du Jura, il constate que dans ce département le partage peut s'effectuer dans 414 communes et que la moyenne par tête donnera à chaque chef de famille un hectare trente-cinq ares de terrains ; mais

il reconnaît en même temps que ce système serait impraticable dans 133 communes qui ne possèdent en tout que 1,541 hectares ; qu'il serait également vicieux dans les pays de fabrication du fromage de Septmoncel, là, à raison de la faible étendue des communaux, ici, à raison même de l'importance du produit actuel de ces communaux. Le système de l'allotissement à vie, a subi les épreuves de la pratique à Brazey (Côte-d'Or), à Roville (Vosges), et en Suisse. Partout il a obtenu d'admirables résultats. Il vous le montre supérieur surtout à l'amodiation fractionnée et temporaire. Chaque fait articulé dans ce Mémoire porte avec soi sa justification.

Il demande une loi qui assure aux habitants la jouissance des communaux, qui substitue à l'autorité résistante, égoïste des conseillers municipaux, celle de la majorité des habitants, et qui laisse aux inspirations de leurs intérêts la faculté d'opter entre les divers modes d'exploitation. Cette loi, il la formule, et nous n'aurions à y critiquer que le versement à la caisse municipale de la redevance qui, selon nous et dans l'intérêt des pauvres et des principes, doit être directement perçue par les habitants. Tel est en substance le résumé des deux Mémoires.

Ces deux mémoires, il faut le dire, ne se sont pas assez attachés à la question que vous aviez posée. Ils n'en ont pas suivi les termes, ils n'en ont pas compris toute la portée. Pour eux, la question était seulement économique et agricole ; pour vous, elle était encore progressive et sociale. Vous avez demandé quels sont les moyens d'utiliser les communaux, particulièrement dans

l'intérêt des classes pauvres ; ces termes de la question indiquaient assez quelle était la préoccupation de vos esprits. Ce que vous vouliez surtout, c'était de provoquer des études dans l'intérêt des classes pauvres, c'était d'apporter quelques soulagements à leurs misères. Votre question sous ce point de vue était toute d'à-propos. En effet, quelles sont les grandes questions du jour ? D'une part la suppression de la vaine pâture, de l'autre l'extinction de la mendicité. Par l'extinction de la mendicité, la société arrache des mains du pauvre le pain de la charité ; par la suppression de la vaine pâture, on lui ravit le produit des champs récoltés qui sustentait son bétail. En même temps, par un même coup, on prive le pauvre de son pain et de son bétail. Or vous avez pensé que cet état de choses exigeait des améliorations dans les communaux. Vous avez espéré qu'en les livrant à la culture du pauvre, celui-ci pourrait par les céréales retrouver son pain, par les herbes artificielles conserver son bétail. Heureuse et bien désirable compensation ! Nous regrettons que les concurrents aient négligé cette belle partie de la question.

Recherchons maintenant le mérite propre de chacun de ces mémoires. Nous avons constaté que le n°. 1 se distingue par de nobles et généreux sentiments. On aime à y reconnaître quelques vues utiles, quelques aperçus heureux. Mais dans son ensemble ce travail laisse à désirer du côté de la science. L'auteur se complaît à reproduire des vérités utiles, sans doute, mais qui sont acquises depuis longtemps, et qui ont passé à l'état d'axiome. On peut lui reprocher de n'avoir abordé que le

côté vulgaire et connu de la question ; travail excellent à l'adresse des agriculteurs, mais qui ne remplit pas suffisamment le but proposé par l'Académie.

Le n°. 2 se distingue par des qualités contraires. On reconnaît aussitôt un homme versé dans la science ; on voit qu'il en dit beaucoup moins qu'il le pourrait, qu'il est loin, en arrivant au terme, d'avoir épuisé son savoir. Il marche droit à la question avec des idées qui lui sont propres ; il les expose avec l'habileté d'un théoricien, avec la sûreté d'un homme pratique. Il ne s'arrête pas à ses idées parce qu'il les a conçues, il y croit parce qu'il les a vues heureusement pratiquées ; il vous les montre sanctionnées par l'autorité de l'expérience. Son style comme sa méthode, concourt dignement au but qu'il veut atteindre. Son Mémoire est d'une belle et large composition.

La commission, Messieurs, a été frappée des mérites divers du n°. 2 ; elle vous a proposé de décerner le prix à l'auteur de ce Mémoire. Le n°. 1, quoique moins remarquable, est cependant digne de l'attention publique ; la commission vous a proposé de lui accorder une mention honorable. Vous avez acquiescé à ces conclusions.

L'auteur du mémoire couronné est M. Amyot, propriétaire à Brazey (Côte-d'Or).

L'auteur du mémoire qui a obtenu une mention honorable est M. l'abbé Froissard, curé à Quincey, membre de la société d'agriculture de la Haute-Saône.

QUELQUES SITES DE FRANCHE-COMTÉ,

PAR M. A. BIGNAN.

PIÈCE COURONNÉE,

LUE PAR M. VIANCIN.

LE POETE.

Est-ce bien toi, cher peintre?

LE PEINTRE.

Oui, c'est moi, cher poëte.

LE POETE.

Au nom de l'amitié permets que je t'arrête.
Ami parisien de l'ami franc-comtois,
De la cité des arts vers nos modestes toits
Qui t'appelle? où vas-tu?

LE PEINTRE.

Parcourir l'Italie.
De préceptes savants si ma tête est remplie,
C'est peu : l'aspect des lieux enflamme le talent,
Qui s'empare du monde et grandit en allant.
Comme à la poésie il faut à la peinture
Un champ illimité; ce champ, c'est la nature.

LE POETE.

Tu dis vrai; mais pourquoi chercherais-tu si loin
Le spectale vivant dont ton art a besoin,

Lorsqu'en sites divers notre France féconde
T'offre un vaste abrégé des merveilles du monde ?
Parmi tant de joyaux, de fleurons éclatants,
A sa riche couronne ajoutés par le temps,
La France en possède un resplendissant de gloire,
Prodige de beauté, présent de la victoire,
Ce diamant royal que, jeune conquérant,
A la pointe du fer ravit Louis le Grand,
C'est la Franche-Comté. Si d'un pareil modèle
Les charmes revivaient sous ton pinceau fidèle,
Les plus brillants travaux des grands maîtres passés
Par la splendeur des tiens pâliraient effacés.
Viens, le cœur tout rempli de glorieux présages,
T'inspirer à l'aspect de ces beaux paysages.
Artiste voyageur, viens donc, viens visiter
Des sites que tes yeux ne voudront plus quitter,
Et qui, de ton talent devenus la conquête,
Te feront peintre aussi comme ils m'ont fait poëte.

LE PEINTRE.

De les admirer tous aurais-je le loisir ?
Montre-moi les plus beaux ; je te laisse choisir.

LE POETE.

Choisit-on quand partout on rencontre un miracle ?
De ces trésors nombreux je veux que le spectacle,
Réuni sur un point, vienne de toutes parts
De sa magnificence accabler tes regards.
Aperçois-tu ce mont dont la tête lointaine
Domine du Jura la longue et vaste chaîne ?
C'est la Dole ; c'est là qu'un belvéder altier,
Dressé par l'Éternel, sur l'horizon entier
Règne, et, contemplateur d'une immense étendue,
Exalte la pensée en étonnant la vue.

Ami ! Si tu daignais étudier un sol,
Que tu vas effleurer d'un trop rapide vol,
Je te dirais : Suis-moi dans les grottes d'Osselles,
Dont les parois, foyer d'humides étincelles,
Riches de stalactite, à des pleurs de cristal
Donnent la dureté du marbre et du métal.
De là nous marcherions vers les sources profondes,
D'où, prompte à déchaîner ses mugissantes ondes,
La Loue avec fracas tombe parmi des rocs,
En trois énormes jets sur trois énormes blocs,
Et bientôt se calmant, des campagnes voisines
Fait refleurir les prés et mouvoir les usines.
Plus loin, une cascade aux bonds capricieux
De sa chûte élevée éblouirait tes yeux,
Et tu verrais ses flots répandre sur Saint-Claude
De transparents bouquets de perle et d'émeraude,
Quand, pour les embellir, le soleil vient encor
A leurs nappes d'argent mêler ses rayons d'or.
Si de ces grands effets toi-même tu te prives,
Du moins sur ton chemin que d'autres perspectives
Attirent tes regards ! Vois-tu ces peupliers
Ornant de ce canal les deux bords réguliers,
Ici le haut platane et le sorbier qui penche
La grappe de corail balancée à sa branche,
Le robuste alisier, le frêne tortueux,
Et le chêne qui dresse un front majestueux;
Là de ces rocs massifs le vaste amphithéâtre,
Le creux de ces vallons et le dôme bleuâtre
De ces monts qui, debout, spectateurs orgueilleux,
Tracent le dernier plan d'un tableau merveilleux ?
Comme cet horizon à chaque pas varie !
Comme avec la grandeur la grâce se marie !
Crois-tu qu'ailleurs les cieux aient d'aussi purs rayons?

LE PEINTRE.

Ne puis-je m'arrêter et saisir mes crayons?

LE POETE.

Attends! tout va changer; car nous quitons la plaine;
Le sein même des fleurs exhale une autre haleine.

LE PEINTRE.

Je sens un souffle pur rafraîchir mes poumons.

LE POETE.

Tu respires, ami! l'air plus vif de nos monts.
Mais de leur humble pied jusqu'à leur cime ardue
Remarque avec quel soin le Créateur gradue
La végétation, dont leurs flancs ombragés
Te montrent les produits l'un sur l'autre étagés.
Leurs premières hauteurs, de moissons couronnées,
De pampres verdoyants sont encor festonnées.
Après, sur leurs versants paraissent les chalets,
Des bergers montagnards ces modestes palais.
Enfin plus de troupeaux, de parcs, de métairies!
Le mélèze et le pin succèdant aux prairies,
Décorent ces sommets, leur antique berceau,
Et, dressés en colonne ou voûtés en arceau,
Soutiennent de leur front des temples de nuages,
Ou s'élancent vainqueurs par de là les orages.
Si l'œil, sur d'autres pics, de neige et de frimas
Découvre avec tristesse un éternel amas,
Rien ne lui cache ici la nature vivante;
Rien n'appelle le deuil, tout bannit l'épouvante.
Quand s'ouvre un précipice, un gouffre dévorant,
Qui n'est jamais sondé que par l'eau du torrent,
Quand de rocs suspendus la route menacée

Monte ou descend, la croix, sur le faîte placée,
Céleste sentinelle, annonce au passager
Le signe du salut à côté du danger.
La foi sert de compagne à l'industrie humaine,
Qui creusa les rochers de la *Coupe romaine* (1),
Et s'ouvrant dans les airs un intrépide accès,
Du chemin de Mouthier fit un Simplon français.
Aborde donc sans peur ce Jura gigantesque,
Qui sauvage parfois, mais toujours pittoresque,
Séjour du pâtre libre et de l'aigle indompté,
Protège au loin le sol de la Franche-Comté,
Et du haut de son trône avec orgueil promène
L'œil d'un maître et d'un roi sur son vaste domaine.
Bientôt nous atteindrons le faîte..... encore un pas!
Mais ton pied citadin ne se lasse-t-il pas?

LE PEINTRE.

Quand le pays m'enchante et l'amitié me guide,
Est-il chemin si long qui ne semble rapide?

LE POETE.

Nous arrivons.

LE PEINTRE.

Déjà!

LE POETE.

Vois, admire, jouis!

LE PEINTRE.

D'un amas de trésors mes regards éblouis.....
Quel océan de terre un coup d'œil me déploie!

(1) On appelle ainsi la route qui passe entre deux rocs de 150 pieds de hauteur, en allant de la Tour-du-Meix au mont de la Pile.

LE POETE.

A gauche l'Allemagne ! à droite la Savoie !
En face l'Helvétie !

LE PEINTRE.

O splendide tableau !

LE POETE.

Contemple maintenant un spectacle plus beau.
Retourne-toi !

LE PEINTRE.

La France ! ô surprise ! ô merveille !
Aurais-je pu rêver une image pareille ?
Que la nature est grande et que l'art est borné !
Des prestiges de l'art quel paysage orné
Reproduira jamais l'harmonieux contraste
Des aspects si pompeux d'un théâtre si vaste ?
Miraculeux décors ! vivant panorama,
Que le peintre éternel de son souffle anima !

LE POETE.

Étudie avec moi les beautés qu'il rassemble ;
Observe les détails pour mieux juger l'ensemble.
Les Alpes d'un côté, les Vosges d'autre part
Forment à leurs deux bouts les deux points de départ
Des anneaux que du nord au midi te présente
La chaîne du Jura dans sa masse imposante.
Les monts de la Bourgogne et leurs sommets d'azur
Se dessinent là bas au fond de ce ciel pur,
Et le sol franc-comtois déroule sa richesse
Des champs de la Lorraine aux sillons de la Bresse.

LE PEINTRE.

Ce lieu divin, de bois et d'eaux entrecoupé.....
Son nom ?

LE POETE.

Le Val d'Amour. C'est un nouveau Tempé.
La fabuleuse Grèce avec idolâtrie
De ses dieux fortunés en eût fait la patrie.

LE PEINTRE.

Je vois une forêt à l'immense contour.

LE POETE.

Oui, la forêt de Chaux ; il faudrait un grand jour
A l'homme qui voudrait de sa verte frontière
Mesurer, en marchant, la longueur toute entière.
Majestueuse et sombre, elle a des profondeurs
Que jamais du soleil ne percent les ardeurs,
Et qui semblent encor sous leurs voûtes austères
Du terrible Druide abriter les mystères.

LE PEINTRE.

De loin en loin mon œil, curieux de tout voir,
D'une onde scintillante aperçoit le miroir.

LE POETE.

De Bonlieu, de Saint-Point, ce sont les lacs tranquilles.
D'autres, d'un calme frais voluptueux asiles,
Charment aussi la vue, et l'un d'eux (1) sur ses flots
Promène une île errante, une sœur de Délos.
Quand le chaud coloris qui du soleil émane,
Empourpre le cristal de leur eau diaphane,

(1) Le lac du Grand-Sas, sur le territoire ds Serviu.

On dirait, en voyant leurs reflets radieux,
Que des étoiles d'or se détachent des cieux,
Pour s'encadrer parmi les masses de verdure,
De ces riants bassins florissante bordure.

LE PEINTRE.

Comment l'appelles-tu ce fleuve aux longs détours,
Qui toujours cherche à fuir et qui revient toujours?

LE POETE.

Le Doubs. Tantôt, coulant par une faible pente,
Pacifique ruisseau, lentement il serpente,
Sillonne les vallons et trace dans leur sein
D'une baie ou d'un cap le sinueux dessin;
Tantôt, fougueux torrent, écumante cascade,
Il bondit sur les rocs que sa chûte escalade,
Se précipite et livre en tourbillons mouvants
Sa poussière limpide au caprice des vents.

LE PEINTRE.

Quels rochers blancs ou noirs, jetés par intervalle,
Apparaissent, levant une tête rivale?

LE POETE.

Ceux-ci, près de Sirod, dans leur entassement
Sur un mont escarpé suspendus hardiment,
Sculptés par le hasard, affectent mille formes
D'animaux monstrueux et de géans énormes;
Ceux-là, les rocs *Galgals*, servirent autrefois
De tombeaux aux Romains et peut-être aux Gaulois.
L'autre se nomme encor la *Quenouille des Fées* (1).
Du culte et de l'histoire immobiles trophées,

(1) Monument druidique.

Ces fragments de pilastre et ces restes épars
De vastes aqueducs, de belliqueux remparts,
Ces lambeaux mutilés du temple d'Isernore (1),
Ces reliques des jours dont la France s'honore,
Animent la contrée, et leur sévère aspect
Aux charmes d'un beau site ajoute un saint respect.

LE PEINTRE.

Témoins d'un autre temps, ces châteaux en ruine
N'en révèlent pas moins une noble origine.

LE POETE.

Par eux du moyen âge un souvenir revit.
Si cette tour contait les exploits qu'elle vit !
Elle porte un grand nom, le nom de Charlemagne !

LE PEINTRE.

Et ce fort crénelé sur cette âpre montagne ?

LE POETE.

Châteauvillain. Ailleurs, Montferrand, Présilly,
Arlay de ses tournois longtemps enorgueilli,
Oliferne, jadis palais de la féerie,
Autrey d'où, s'enivrant d'une voix trop chérie,
Gabrielle écoutait, aux feux mourants du jour,
Le fidèle Coucy chantant un lai d'amour.

LE PEINTRE.

Respect à ces castels, à ces manoirs gothiques,
Débris contemporains de nos gloires antiques !
Le passé, le présent, tout est superbe ici.
Du pied de ce donjon par les siècles noirci

(1) Ce temple était, dit-on, consacré à Mars.

Je tourne mon regard vers une forteresse,
Colosse de granit qui fièrement se dresse?
Quel ennemi jamais pourrait en approcher?

LE POETE.

Ce hardi boulevard assis sur le rocher,
Ces larges bastions, ces épaisses murailles
Composent ta cuirasse et ta cotte de mailles,
Besançon, toi qui, seule en tête du danger,
Briserais d'un regard l'orgueil de l'étranger!
D'une province illustre, illustre capitale,
Conserve les trésors que ton enceinte étale,
Tes vieux arcs triomphaux et ces débris romains
Qui meublent tes maisons ou pavent tes chemins.
Mais sois fière avant tout, qu'à l'humide ceinture
Des flots que pour rempart te donna la nature,
L'art ait su joindre encor l'inflexible ruban
D'un mur fortifié par la main de Vauban!
Garde toujours la France et veille bien sur elle
Du haut de ton courage et de ta citadelle!

LE PEINTRE.

Ainsi, gloire et valeur, opulence et beauté,
Dieu de tous ses bienfaits a largement doté
Ce pays dont l'aspect, merveille inattendue,
Comme un tableau magique a fasciné ma vue!

LE POETE.

Eh bien! à tes regards avides d'admirer
Faut-il un autre ciel digne de t'inspirer?
Te faut-il l'Italie?

LE PEINTRE.

Il suffit de la France ;
Car la réalité passe mon espérance.
O présage ! en mon cœur j'ai senti tressaillir
L'enthousiasme ardent d'où le feu va jaillir.
Un instinct de triomphe et m'anime et m'excite.
J'irai, j'étudierai, je peindrai chaque site,
Et ces monts, ces forêts, ces torrents, ces ruisseaux
D'un trésor de couleurs tremperont mes pinceaux.
Mes pinceaux ! une toile ! à l'ouvrage ! à l'ouvrage !
Va ! je n'ai plus besoin qu'un ami m'encourage,
Et pour m'électriser, les beautés que je vois
Elèvent assez haut leur éloquente voix.
Si, toujours simple et grande, et féconde et splendide,
De ton art et du mien la nature est le guide,
Tu peux comme Gessner mériter un autel,
Et comme le Lorrain je puis être immortel.

LE POETE.

Oui, ce but glorieux, aspirons à l'atteindre.
La nature, sachons la chanter et la peindre.
Tu prendras ta palette et, saisissant mon luth,
Des hauteurs du Jura je m'écriairai : « Salut !
» Salut, terre du Celte, antique Séquanie !
» Pays de liberté, d'honneur et de génie !
» Dans les camps de Brennus tu combattis. César,
» Pour toucher ton vieux sol, descendit de son char,
» Et daigna d'une page honorer ton histoire
» Dans son livre guerrier dicté par la victoire.
» La Bourgogne et l'Espagne unirent en passant
» Ta formidable épée à leur sceptre puissant.

» Tu devins du grand Roi la plus grande conquête ;
» Dès lors, accoutumée à porter haut la tête,
» La France t'applaudit, soit que tes fiers enfants
» La couvrent d'un rempart de lauriers triomphants,
» Soit que la palme éclose aux champs de l'industrie
» Couronne par leurs mains le front de la Patrie.
» Devant toi la carrière est ouverte. Poursuis;
» Et de tous les travaux développant les fruits,
» Préfère en tes guérets que la paix fertilise,
» Au glaive qui détruit le soc qui civilise.
» Que toujours dans Morteau du cuivre et de l'acier
» La lime aux sons aigus morde le bloc grossier.
» Qu'en ses forges jamais la Ferrière n'apaise
» Le souffle haletant de l'ardente fournaise!
» Sois l'immense atelier où s'agite à la fois
» La scie au bord des eaux, la hache au fond des bois!
» Joins les blondes moissons aux vendanges vermeilles!
» Des feuilles de l'absinthe et du miel des abeilles
» Récolte la richesse, et des cieux bienfaisants
» Aux besoins du progrès consacre les présents.
» Ton sol favorisé renferme cette houille,
» Des âges primitifs végétale dépouille;
» Du marbre et du porphyre il contient le trésor,
» Et le fer pour les arts plus utile que l'or.
» L'Éternel, s'il t'arma de force et de puissance,
» Te revêtit surtout dans sa munificence,
» De ravissants aspects, ornements précieux,
» Qui ne disparaîtront qu'avec l'astre des cieux.
» Les œuvres des humains comme eux-mêmes périssent.
» Ces forts et ces châteaux dont tes flancs se hérissent,
» Ces cloîtres, ces palais, ces tours aux large front
» Sous le temps ravageur un jour s'écrouleront;

» Mais si chacun des coups de sa main meurtrière,
» Frappant tes monuments, en détache une pierre,
» Il n'empêchera pas tes fleuves de couler,
» Tes plaines de verdir, ton ciel d'étinceler.
» Ces miracles que Dieu pour toi voulut produire,
» Dieu seul put les créer, Dieu seul peut les détruire.
» Que jusqu'au dernier jour tes sites enchanteurs,
» Spectacle contemplé par d'autres spectateurs,
» Enfantent, après nous, des peintres, des poëtes,
» De la création solennels interprètes,
» Dont les chefs-d'œuvre, empreints du sceau de la grandeur,
» De l'univers vivant reflètent la splendeur !
» Dans le temple bâti par le souverain maître
» La nature est l'autel, le génie est le prêtre. »

DISSERTATION

SUR LA NOUVELLE POSITION

ASSIGNÉE PAR M. LE BARON VALCKENAER,

A LA VILLE D'AMAGÉTOBRIE

ET AU CHAMP DE BATAILLE DE CÉSAR ET D'ARIOVISTE (1),

PAR M. GRAVIER,

ASSOCIÉ CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE.

M. le baron Walckenaër, dans sa géographie ancienne des Gaules (2), discutant sur la position d'Amagétobrie, s'exprime ainsi : « J'ai tâché de démontrer ailleurs que » le lieu nommé *Amage* sur le Breuchin, près de Sainte-» Marie-en-Chanois, à l'ouest de Faucogney et à l'est de » Luxeuil, est celui qui satisfait le mieux à toutes les » conditions exigées par le texte de César. »

Il ne fallait rien moins que cette assertion de l'illustre académicien pour me décider à des recherches sur un sujet en quelque sorte épuisé par les écrivains les plus

(1) Voir le recueil de l'Académie de 1844, où se trouve un rapport de M. de Golbéry sur le présent mémoire, qui n'a pu être imprimé alors parce qu'il était égaré.

(2) Tome 1er., page 318 et suiv.

recommandables. Le Mémoire de M. Walckenaër n'est connu que par ce passage de sa géographie ; mais cela suffit pour lui assurer tout le mérite de la découverte. C'est en 1811 que M. Walcknaër rédigeait le premier tome d'un ouvrage qui rectifie tant d'erreurs, et déjà son Mémoire sur Amagétobrie reposait en porte-feuille où il est resté.

Quelque zèle que j'aie mis à justifier l'opinion qui attribue à l'humble village du canton de Faucogney l'honneur d'avoir été témoin de la défaite des anciens dominateurs des Gaules (1), je n'en ai pas moins regretté d'être privé d'un guide qui eût ajouté à ses indications tout le poids de son suffrage.

Il existait entre deux peuples gaulois voisins une rivalité, qui ne pouvait cesser que par leur asservissement commun sous un joug étranger. Les Séquaniens ne voulaient pas de supérieurs, les Eduens ne voulaient pas d'égaux. Séparés par la Saône, ils auraient pu conserver longtemps en paix leur orgueil national, si l'intérêt matériel n'eût provoqué les premiers actes d'hostilité. Les deux peuples se disputaient comme riverains le péage de la Saône (2). C'était le débouché le plus avantageux aux Séquaniens pour l'exportation de leurs viandes salées ; mais il leur répugnait de se soumettre au tarif de leurs voisins, et ceux-ci en exigeaient la plus sévère exécution. Les Eduens plus puissants en nombre font irruption dans la Séquanie. Les Séquaniens, trop faibles pour se délivrer du joug le

(1) « Summa autoritas antiquitus erat in Æduis. » *Cæs. lib.* VI, *cap.* 12.

(2) *Strabon. lib.* IV.

plus intolérable, celui de peuple à peuple, appellent à leur secours d'anciens amis qui avaient fait avec eux les guerres d'Italie, les Allemands, ennemis des Éduens, par la seule raison que ceux-ci étaient les alliés de Rome. Arioviste, leur roi, séduit par des largesses et de grandes espérances, accourt à la tête de quinze mille hommes et vient camper au centre des contreforts de la chaîne des Vosges, au milieu des marais, près de la ville d'*Amagétobrie*. Il s'y fortifie, il y passe plusieurs mois sans rien entreprendre pour la défense des Séquaniens (1). Il épiait l'occasion favorable de battre les Eduens, qui occupaient l'ouest et en partie le nord de la province jusqu'aux Vosges.

Les Eduens, trompés par cette prudente réserve, s'avancent avec confiance devant Amagétobrie et provoquent les Allemands. Arioviste saisit le moment où les Eduens témoignent le plus de sécurité et les défait dans une seule bataille (2).

Notre point de départ sera le camp d'Arioviste. A deux kilomètres d'*Amage* est un reste de digue élevée par les eaux du Breuchin, composée de terre, sable et cailloux roulés. Cette digue domine en partie le village de Sainte-Marie assis sur son versant, et se prolonge en mourant jusqu'au lit du Breuchin. Elle reprend au delà de cette rivière sa première hauteur sur quelques points correspondants. Toute la plaine en amont de Sainte-Marie a dû être submergée et présente encore beaucoup de parties marécageuses. L'agent qui a élevé la digue est le

(1) « Cum multos menses, castris ac paludibus se continuisset. » *Cæs. lib.* I, *cap.* 40.

(2) Réponse d'Arioviste à César. *Lib.* I, *cap.* 41.

même qui l'a rompue. Les eaux se sont retirées sur la partie la plus basse du sol, et c'est dans le marais qu'elles y ont formé qu'Arioviste établit son camp, à environ deux kilomètres d'Amage. La montagne au pied de laquelle ce village est construit, est moins élevée et plus déclive que la chaîne opposée. Le camp occupe un angle rentrant sous la forme d'un parallélogramme irrégulier. L'une de ses extrémités, celle qui regardait l'ennemi, finit en pointe et renferme le petit village de l'Angle, qui a reçu ce nom de sa position dans l'angle aigu du camp et sur l'angle saillant de la montagne. L'extrémité opposée, le derrière du camp où en était l'entrée, a près d'un demi kilomètre de largeur et sépare les villages de Fessey-Dessus et Fessey-Dessous. La longueur totale du parallélogramme est d'un kilomètre. Les lignes du retranchement sont encore élevées sur plusieurs points correspondants de plus de deux mètres. On a employé à leur construction les matériaux de la digue, qui ont acquis une telle consistance que l'on a pu ouvrir un chemin vicinal sur le retranchement supérieur. Un second chemin est ouvert sur la seconde terrasse de l'entrée du camp. Le point le plus abordable sur l'angle saillant est beaucoup plus élevé et plus épais qu'ailleurs. Le derrière du camp n'était pas défendu par un retranchement. On voit seulement que le sol intérieur de ce camp est plus élevé que les prés qui l'entourent, et qu'il était protégé par un confluent du Breuchin, qui coulait du retranchement supérieur jusqu'à la dernière terrasse contre le marais. Ce confluent, réduit à un ruisseau, s'est ouvert un lit de cinq à six mètres de largeur, aujourd'hui couvert d'un

pré qu'il arrose. Cette entrée du camp, offrant une pente plus rapide que le surplus, a été divisée en trois plateaux soutenus par des terrasses qui n'en dépassent pas le niveau. Le plateau supérieur est beaucoup plus large que les deux autres. Tous pouvaient être consacrés au parc des charriots et bagages et de la cavalerie. Ces trois plateaux occupaient la large ouverture du camp sur une profondeur égale.

Tout l'extérieur est environné de prairies, dont la plus marécageuse et la plus étendue en avant du camp confine au Breuchin.

Arioviste se trouvait ainsi campé au milieu des marais qui faisaient sa plus forte défense. C'est de cette position qu'il faisait dire à César, par ses messagers, qu'il apprendrait à ses dépens de quoi était capable une nation invincible versée dans l'art de la guerre, et qui depuis quatorze ans n'avait pas couché sous un toit (1). Il y avait autant d'années que les Allemands étaient campés devant Amagétobrie.

Entre le camp et Amage, est une plaine qui appartient aux deux communes d'Amage et Sainte-Marie. Sur le territoire de celle-ci, à peu près à égale distance du camp et d'Amage, existe un tertre que l'on serait tenté de regarder comme le lieu de l'entrevue de César et d'Arioviste, si l'on pouvait admettre que les Allemands aient été battus devant Amagétobrie. C'est un *tumulus* gaulois que la tradition du pays présente comme un ancien cimetière. Cette tradition est due aux ossements que la

(1) *Cæs. lib.* I, *cap.* 36.

charrue a mis au jour, si elle ne vient directement des habitants qui ont survécu à la ruine de cette ville. Dans la ferveur du moyen âge, on a construit sur ce *tumulus*, pour en arrêter la destruction, une chapelle sous l'invocation de saint Roch. L'architecture de cette chapelle est à plein cintre. Au sud où l'anticipation est plus remarquable, le *tumulus* est sur une largeur de plus de 50 mètres soumis au travail de la charrue. Quelques pieds d'arbres et une croix plantés devant la chapelle ont protégé la partie seulement qui devait être le centre du *tumulus*. Ne serait-ce pas l'ossuaire des Eduens? Le roi des Allemands, si orgueilleux et si cruel envers ses otages, si féroce, si emporté, si furieux (1), n'aurait-il pas fait élever ce trophée en vue de son camp, pour rappeler aux Gaulois sa victoire? Les fermes du *Grand fait* n'en sont pas éloignés.

César instruit du projet d'émigration des Helvétiens, quitte Rome pour venir défendre la province gallo-romaine, dont le gouvernement lui était confié : il arrive assez à propos pour refouler les émigrants dans leurs montagnes et pour en tuer un grand nombre. Après cette expédition les Gaulois accourent féliciter le vainqueur et lui présenter leurs doléances contre les Allemands. Le druide Divitiacus à la tête des députés d'Autun, dit à César « qu'au lieu des quinze mille Allemands amenés » par Arioviste, pour disputer aux Eduens la souve- » raineté en faveur des Séquaniens et des Auvergnats, » le nombre s'en était porté successivement à cent vingt

(1) Discours de Divitiacus à César. *Lib.* I, *cap.* 31.

» mille ; que ceux d'Autun et leurs alliés avaient perdu
» en bataille leur cavalerie, leur noblesse et leur sénat ;
» qu'outre ces pertes, ils avaient été forcés de donner
» les principaux d'entre eux en otage avec serment de ne
» les redemander jamais et de ne jamais recourir aux
» Romains pour se soustraire à la domination des vain-
» queurs. Que l'état des Séquaniens était plus triste
» encore que celui des Eduens : Arioviste s'était établi
» dans les pays dont il tenait le tiers et dont il exigeait
» un autre tiers pour les 24 mille Harudes qui l'étaient
» venus joindre depuis peu ; qu'enfin il n'y avait que le
» peuple romain et l'autorité de César qui pussent em-
» pêcher les Allemands de s'emparer des Gaules (1). »

On voit par ce discours que les Séquaniens foulés par leur protecteur, s'étaient reconciliés avec les Eduens leurs anciens ennemis qui parlent en leur faveur. Ils faisaient en effet cause commune et leur position était plus malheureuse encore ; ils avaient chez eux un maître impitoyable. César sollicité par les amis du peuple romain, envoie vers Arioviste et lui demande une entrevue pour traiter d'affaires importantes. Arioviste répond avec hauteur aux envoyés que s'il avait besoin de César, il l'irait trouver et refuse l'entrevue. César informé que les cent cantons des Suèves étaient arrivés sur le Rhin à dessein d'entrer dans les Gaules, résolut de marcher contre Arioviste. Trois jours après sa sortie de la province romaine, il apprend qu'Arioviste avait quitté ses frontières (2) pour se diriger vers Besançon dont il voulait

(1) Discours de Divitiacus à César. *Lib.* I, *cap.* 31.
(2) A finibus suis processisse. *Cœs. lib.* I, *cap.* 38.

s'emparer. Il hâte sa marche pour le prévenir et se rend maître de cette ville.

Que devait faire Arioviste, à cette nouvelle qui déconcertait ses projets ? Rétrograder vers son camp avec son immense bagage et attendre les Romains dans le lieu où il avait vaincu les Gaulois. La servitude qu'il avait imposée aux Séquaniens ne devait pas lui assurer des partisans bien dévoués hors de ses frontières, c'est-à-dire hors du tiers de la Séquanie qu'il occupait. Ce tiers comprenait les Tribocques, les Rauraques et la partie de la Séquanie touchant aux Vosges, séparée du reste de la province par une ligne tirée de Mandeure à la Marche (1).

César passe quelques jours à Besançon pour amasser des vivres ; ce séjour faillit être fatal à son armée. Les Gaulois et surtout les marchands répondant à la curiosité des soldats romains, exagèrent tellement la haute-taille, la valeur, l'expérience dans la guerre et le regard terrible des Allemands que la frayeur devient générale. Chacun fait son testament et cherche à pallier son effroi, par des craintes mieux fondées en apparence : la difficulté des chemins, la profondeur des forêts à traverser pour atteindre l'ennemi, la privation forcée des vivres par l'impossibilité de leur transport (2). Telle devait être en effet la route directe de Besançon à Luxeuil.

César rassure son armée prête à se débander ; il montre dans sa 10e. légion une confiance exclusive. Les autres légions rougissent d'avoir donné cette preuve de

(1) *Essai sur l'origine de la Séquanie* par M. Monnier. chap. 10.
(2) *Cæs. cap.* 39.

Camp d'Ariovistes près d'Amagetobrie.

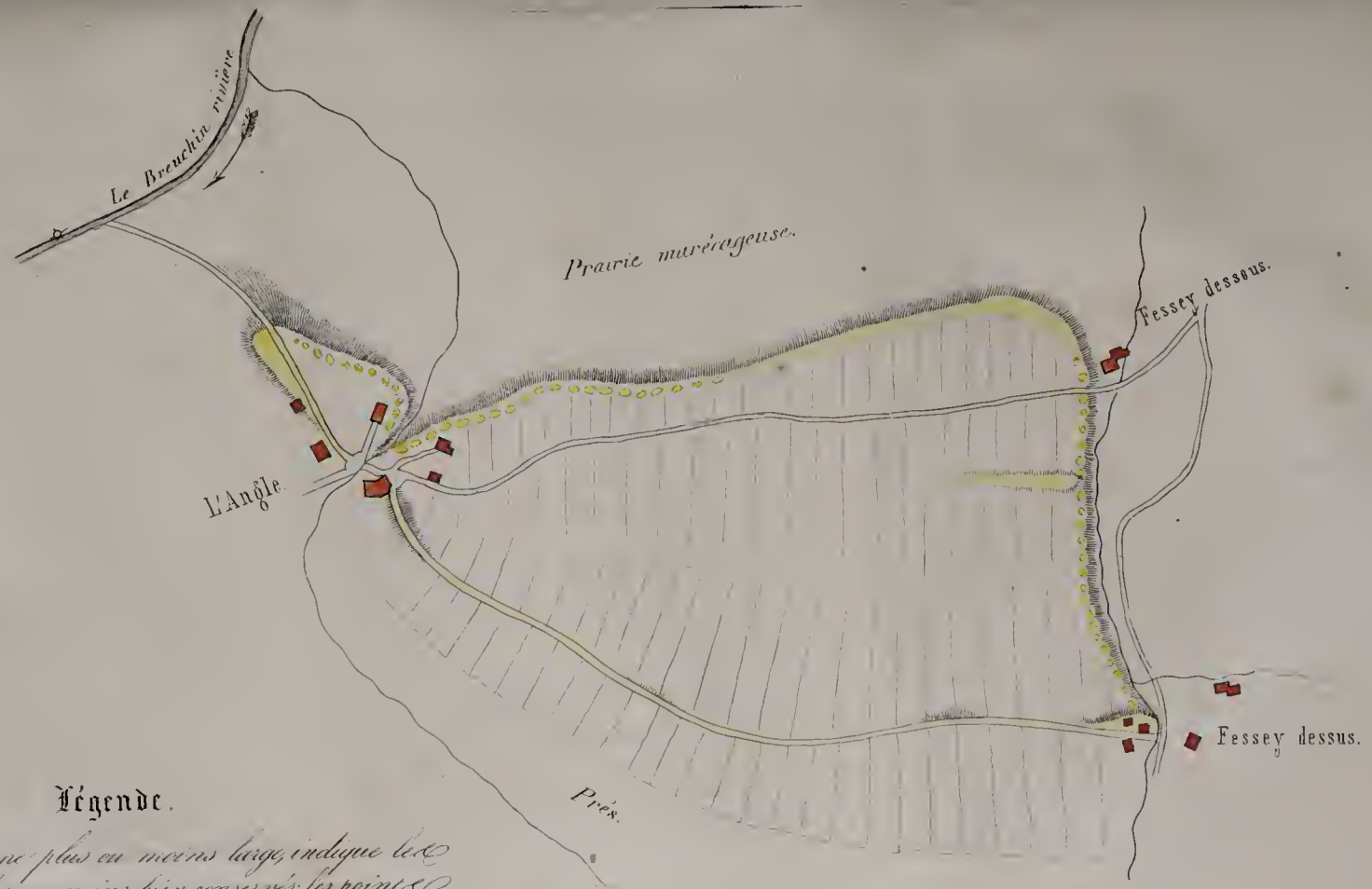

Légende.

La teinte jaune plus ou moins large, indique les retranchemens plus ou moins bien conservés: les points jaunes indiquent les limites que devrait avoir le camp en raison de l'escarpement du terrain.

Sud.

Echelle d'un Kilomètre.

10 100 2 3 4 5 6 7 8 9 1000 mètres

Lith. de l'armée Agasse à Besançon

lâcheté. Divitiacus lui trace un itinéraire qui rassure les Romains sur l'arrivage des vivres et les conduit par un pays découvert moyennant un détour de 40 milles. Les Leucois et les Lingons dont les moissons étaient prêtes, s'étaient obligés de lui conduire des vivres. Cette circonstance indique la saison où César se mit en marche, c'était probablement en juillet, cinquante-huit ans avant notre ère. Arioviste l'avait précédé de quatorze ans.

Après avoir laissé à Besançon une forte garnison, César se confie à la conduite de Divitiacus ; d'après l'opinion de Chifflet adoptée par Schoëpflin (1). Les 24 mille Harudes arrivés récemment, occupaient le Jura compris dans le second tiers de cette province. Toutefois Schoëpflin oubliant cette occupation et le pays découvert choisi par César, conduit l'armée romaine par le Jura. C'eût été bien mal rassurer son armée, que de lui faire cotoyer cette chaîne de montagnes où les Harudes pouvaient la harceler sans cesse, la décimer même à l'aide des défilés qui leur offraient une retraite sûre. Comment d'ailleurs César aurait-il pu recevoir les vivres venus d'outre Saône ? Cette dernière considération suffisait seule pour lui interdire cette route. On sait tout le prix que les Romains attachaient aux provisions de bouche dont la pénurie détruit plus de monde qu'une bataille (2). La voie la plus sûre pour marcher constamment en pays découvert et pour recevoir sans obstacle les vivres des Lingons et des Leucois, c'était la contrée opposée, les

(1) *Vesontio, pars* I, *cap.* 35. Schoepflin, tom. I, pag. 106, § 132.
(2) Vege. *lib* III. *cap.* III.

bords de la Saône. Noublions pas que César marchait sous la direction de l'Eduen Divitiacus, celui des Gaulois qui jouissait de toute sa confiance. C'est pour venger sa nation qu'il allait faire la guerre à Arioviste ; c'est donc chez les Eduens qu'il devait passer de préférence, eux qui étaient les alliés des Romains, et c'est là seulement que l'on peut trouver la justification d'un détour de plus de 40 milles (1). La rive droite de la Saône offrait seule à César tous les avantages de la sécurité en mettant cette barrière entre lui et son ennemi.

César était à son septième jour de marche, lorsque ses éclaireurs lui apprennent qu'il n'est plus qu'à 24 milles d'Arioviste, ou deux journées de marche ordinaire. Il avait dû faire dans les six jours précédents 72 mille qui joints aux 24 milles qui lui restaient à faire, supposent une distance de 96 milles. Le septième jour, il continue d'avancer et choisit la position de son camp sur la colline qui s'étend jusqu'au bois de Maudron et finit à Provenchères par une sorte de dépression. Les vestiges de ce camp existent vis-à-vis le village de Villers-les-Luxeuil, à 12 milles de celui d'Arioviste. César avait fait ainsi 84 milles en sept jours au lieu de quarante-deux qu'il eût fait par la voie directe de Besançon à Luxeuil pour arriver au même but ; différence en plus, 42 milles exprimés par l'*amplius*.

Le camp de Villers est connu sous le nom de camp de César, c'est probablement par erreur qu'on la placé à Visoncour, commune voisine. J'ai parcouru le territoire

(1) Multorum ampliùs quadraginta circuitu. *Cæs. cap.* 41.

de cette commune sans y découvrir autre chose que des tuileaux romains. C'est sans doute au voisinage du camp et après la conquête, que sont dues les constructions qui existaient au champ des *Murgers*, sur une surface d'environ trois hectares. Ces constructions occupaient le versant de la colline à l'est du village. Du centre de cette face, découle une fontaine qui diminue à peine dans les plus longues sécheresses. On en a extrait des pierres de grande dimension dont la seule que j'ai vue, n'est que dégrossie. On indique au côté opposé dans une tourbière au bas des prés, une source que l'on dit thermale et entourée de débris romains ; l'eau de cette source n'a plus aucun degré de chaleur et les alentours ne sont que tourbe et prairie ; il est douteux que celle qui est a mi-côte ait jamais, dans sa position élevée, mérité l'épithète de thermale.

Le camp de César est situé sur une éminence dite *Aigremont*. Ce camp m'a paru trop resserré pour y loger les six légions qui suivaient César. Ce ne pouvait être qu'un camp d'observation dominant sur la plaine, comme les donjons du moyen âge. C'était la tête de la castramétation romaine qui couvre une bonne partie de la colline, et qui est recouverte d'un bois très-épais. Ce camp, de forme ovale, n'a que 40 mètres de longueur sur 20 de largeur. Il est entouré de retranchements dont les parties les mieux conservées ont près de 3 mètres de hauteur. A 500 mètres environ de cette redoute est un chemin creux qui descend dans la plaine, et qui correspond au grand camp, que l'on ne pourrait décrire sans en venir à un abatis.

« Si fut adonc, » dit le traducteur de Plutarque, « l'insolence et la braverie d'Arioviste bien refroidies » quand il entendit cette armée, à cause que les Ro- » mains venoient assaillir et cercher les Allemands, qui » ne fesoient pas leur conte qu'ils les deussent seulement » attendre [1]. » Cependant Arioviste, informé de l'approche de César, lui fait dire par ses envoyés qu'il accepte l'entrevue qu'il lui a demandée, à présent qu'il s'est rapproché [2]. C'est le langage de l'homme qui attend, qui a repris son ancien poste, ou qui veut paraître ne l'avoir pas quitté. L'entrevue est fixée d'un commun accord à cinq jours de là, dans une vaste plaine, à peu près à égale distance des deux camps [3]. On ne saurait se méprendre à cette vaste plaine; elle commence à 5 kilomèt. du camp d'Arioviste, et se termine derrière Baudoncourt, s'étendant au nord jusqu'au delà de Breuche. Le tertre [4] assigné pour lieu de rendez-vous, c'est le plateau qui domine le Breuchin, actuellement occupé par le faubourg du Chêne-de-Luxeuil, dont le versant du côté d'Arioviste est appelé *Tête-au-Lard.* Ce plateau était assez éloigné des sources thermales pour avoir été alors sans habitations, quand même il en eût existé près de ces sources. Le relief du terrain en faisait un plateau isolé. Après l'occupation des Romains et la fondation de *Luxovium* autour des sources thermales, la ville resta séparée de *Tête-au-Lard* par le champ du Repos.

(1) Amyot.

(2) Quoniam propiùs accessisset, *César, lib.* I, *caput* 42.

(3) *Ibidem, cap.* 43.

(4) Tumulus terrens satis grandis, *ib.*

C'est dans cet intervalle que l'on découvre chaque jour des tombeaux.

Le délai de cinq jours était nécessaire aux deux généraux pour faire leurs dispositions. Arioviste, habitué à la ruse, cherchait probablement des partisans parmi les auxiliaires de César, composés de cavaliers gaulois. Le fait est qu'il ne consentit à l'entrevue que sous la condition que les deux généraux ne seraient accompagnés que de cavalerie. César accepte la condition; mais dans l'intention d'en paralyser tout l'effet, le jour même de l'entrevue, il fait monter la 10e. légion sur les chevaux gaulois, et se rend avec sécurité sur le tertre.

L'entrevue des deux généraux fut loin d'être pacifique. C'étaient deux ambitieux mis en présence pour se disputer l'empire des Gaules; l'un comme ancien possesseur, se disant même donataire; l'autre méditant cette conquête pour arriver à l'asservissement de sa patrie par le triomphe. Quelques hostilités de la cavalerie allemande firent rompre l'entretien. C'est à ce signe que devait répondre la cavalerie de César, si elle n'eût été remplacée par les légionnaires. Ces hostilités ne cessèrent que parce que personne n'y répondit.

Deux jours après, Arioviste demande une nouvelle entrevue. César ne pouvait oublier le mouvement hostile des Allemands, et l'aveu qu'Arioviste lui avait fait, qu'en le tuant, il ferait chose agréable aux grands de Rome, et refuse l'entrevue pour lui-même, mais il se fait représenter par deux de ses officiers. Arioviste, déjoué par cet envoi, traite en espions les deux ambassadeurs devant son armée, et les fait charger de fers. Le viol du

droit des gens fit connaître à César ce qu'il devait attendre d'un tel compétiteur. Le même jour, Arioviste quitte son camp d'Amagétobrie, et vient se porter à 6 milles de César, au pied d'une colline. En partant du camp d'Arioviste et se dirigeant vers le nord, le terrain jusqu'à Quers est hérissé de coteaux qui ceignent des vallons plus ou moins profonds. Cette station d'Arioviste n'a dû laisser aucune trace reconnaissable; il n'y a passé qu'un nuit. Eût-il fait quelques terrassements, leur position au pied d'une colline ne pouvait leur assurer une longue durée. Cette manœuvre d'Arioviste était une espèce de bravade, à l'aide de laquelle il voulait remonter le courage de son armée, qui n'avait quitté son camp que pour ravager le pays.

Le lendemain, l'armée d'Arioviste abandonne les environs de Brotte, et passe à la vue de celle des Romains. Arioviste, voulant couper à César les vivres qu'il tirait des Lingons et des Leucois, va poser son camp à 2 milles plus loin que celui des Romains (1). César ne dit pas si cette dernière position était en plaine ou sur une hauteur. Mais il n'est pas probable qu'Arioviste ait choisi le pied d'un coteau, comme au camp de la veille, à une si faible distance de son ennemi qui occupait un point culminant; c'est donc sur une colline qu'il faut rechercher le camp d'Arioviste. Le second camp de César nous l'indiquera avec autant de précision que comportent les distances fournies par les commentaires.

Pendant les cinq jours suivants César range ses troupes

(1) *Cæsar, cap.* 48.

à la tête de son camp, pour donner à Arioviste l'occasion de livrer bataille. Mais, pendant tout ce temps, le roi des Allemands se tient renfermé, et se borne à quelques escarmouches pour cacher l'enlèvement des vivres qui arrivaient par Faverney.

César, s'apercevant enfin que les vivres lui manquaient, choisit un poste à 600 pas plus loin (1) que le camp d'Arioviste, toujours sur la même colline qu'il occupait. Il retrogadait ainsi de 2,600 pas vers la Saône. Ce second camp se retrouve sur le territoire de Meurcourt, à la distance indiquée par César. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un bouleversement de terrain, auquel la tradition donne encore le nom de *Camp-Romain*. Il est situé dans un canton du bois appelé le Champ-Vaulot. Entre le camp de Villers et celui de Meurcourt, on a exhumé des ossements humains et quelques médailles; ce qui démontre que les deux camps de César devinrent stationnaires. Le camp de Meurcourt n'était qu'à 600 pas de l'ennemi.

Le lendemain, César fait sortir à son ordinaire les troupes des deux camps pour engager la bataille. Arioviste ne répondant pas à cette provocation, César fait rentrer ses troupes vers midi. Alors Arioviste détache une partie des siennes contre le nouveau camp, où l'on se battit jusqu'au soleil couché. César apprit des prisonniers qu'Arioviste avait refusé la bataille, de l'avis des femmes qui suivaient son armée, et qui faisaient profession de prédire l'avenir. Après avoir consulté les tour-

(1) *Cæsar, cap.* 49.

noiements des rivières, les tourbillons et le bruit que font les eaux en coulant (1), elles lui avaient défendu d'accepter la bataille avant la nouvelle lune. Il est plus probable qu'Arioviste cherchait à gagner du temps pour augmenter son armée de tous les Allemands qui étaient prêts à passer le Rhin. Ses escarmouches journalières et sa dernière attaque qui pouvaient engager la bataille, démontrent que la superstition n'était pour lui qu'un prétexte.

César, résolu d'en finir, marche le lendemain droit au camp d'Arioviste avec ses légions. Après avoir fait escarmoucher les Allemands *jusques dans leurs forts et jusques sur les coteaux et collines où ils s'étaient logés et fortifiés, il les irrita tant, qu'à la fin ils descendirent tous courroucés en la plaine* (2).

Ce passage de Plutarque rend parfaitement la situation du pays, où toutes les montagnes se réduisent à des collines. Il supplée au silence de César (3) sur l'emplacement du camp d'Arioviste situé, comme ceux de César, sur une éminence. Nous le découvrons, à l'aide des distances données par César. A 600 pas à l'est du camp de Meurcourt, et 2,000 à l'ouest de celui de Villers, est un plateau (4) situé au sud de Velorcey, d'une superficie de 25 à 30 hectares, et aussi élevé que le camp de Villers. Il est divisé, sur les états de section de Velorcey, en trois cantons de terres arables, dont les

(1) Plutarque, traduction d'Amyot. *Casar, cap.* 50.

(2) Plutarque, traduct. d'Amyot.

(3) *Cap.* 51. *Usque ad c stra hostium accessit.*

(4) La carte de Cassini indique exactement ce plateau isolé.

dénominations ne sont pas sans intérêt, les Salés, la Vivandière et les Champs aux Prêtres (1). Le versant sud de ce plateau est couvert de bois. On chercherait en vain, parmi les champs cultivés de temps immémorial, quelques vestiges de retranchements. Les Romains attachaient à leurs œuvres l'immortalité, ne fut-ce que par des médailles dont ils signalaient leurs passages. Il est rare que les Germains laissassent après eux d'autres traces que celles de la destruction.

D'après la position de ces trois camps, la bataille provoquée par les Romains a dû se livrer au centre de ce triangle, débordant le village de Meurcourt.

Le zèle que tant d'écrivains célèbres ont mis à rechercher la position d'Amagétobrie et le champ de bataille d'Arioviste et de César, démontre l'importance de ce point historique de nos annales. C'est là, en effet, que se sont accomplies les destinées des Gaules. Ce qui ajoute à l'incertitude qui résulte de la concision de César, ce sont les variantes des manuscrits du général Romain sur la distance du champ de bataille au Rhin. Les uns portent cinq mille pas, d'autres cinquante mille. Les divers auteurs qui ont traité la question ont assigné des positions analogues au chiffre qu'ils adoptaient. Plusieurs même n'y ont eu aucun égard. *Beatus-Rhe-*

(1) Les Champs aux Prêtres tirent leur dénomination de l'ancienne maison religieuse de Velorcey. La vivandière contiguë indique que cette maison était un ordre militaire, et la tradition nomme les Templiers. Quant aux Salés, le plus vaste de ces cantons, n'aurait-il pas quelques rapports avec *Tête-au-lard?* C'est dans ces lieux qu'a été discutée et terminée la querelle des salaisons comtoises. Ceci d'ailleurs n'est qu'une conjecture.

nanus, copié par Gollut, adopte le *quinque* et indique St.-Apollinaire, près de Bâle. D'autres nomment Augstadt, Montbéliard, Porentruy, Cernay, Ensisheim, Meizières; d'autres Dampierre, Broye-les-Pesmes, Pontailler-sur-Saône, Geney, Dole, Gray, partout enfin où l'on exhume quelques monuments romains que l'on ne peut rattacher à des villes anciennes dont l'emplacement est incontestable.

Les éditeurs les plus célèbres, Vascosan, Robert-Etienne, Gryphius ont adopté le *quinque* que les traducteurs de 1559 et de 1582 ont religieusement conservé. Les modernes, Wailly et Panckouke tiennent pour le *quinquagenta*. Chacun de ces éditeurs prétend avoir consulté les manuscrits les plus exacts. Ainsi, en ne sortant pas de ces manuscrits qui se contredisent, la question resterait à jamais indécise.

Plutarque, dans sa vie de César (1), exprime la distance du champ de bataille au Rhin par 400 stades. Or le stade grec étant la 8e. partie du mille romain, ou 125 pas, ce chiffre représente exactement les 50 milles de César. La traduction de Plutarque par Amyot ne donne pas les mesures grecques comme la version latine. « Ils » furent (les Allemands) chassés par l'espace de bien » 18 lieues de pays jusqu'à la rivière du Rhin. »

Paul Orose, qui a suivi les commentaires (2), adopte le *quinquagenta*. Paul Diacre donne le même chiffre (3).

(1) Version latine, édition de 1521, fol. CCLX.

(2) Histor., lib. VI, cap. VII, p. 389.

(3) Histor. miscel., lib. VI, cap. 16. Per quinquaginta millia passuum insatiabiliter cæsi sunt.

César, en effet, ne pouvait établir ses camps qu'à portée de recevoir les vivres des Leucois, des Lingons et des Éduens, ses amis, avant qu'il n'eût conquis les Gaules. Comment les vivres qu'ils lui fournissaient, et qu'Arioviste avait réussi à lui couper en avançant de 2,000 pas son camp vers la Saône, auraient-ils pu traverser la province dont le second tiers était occupé par les Harudes, si César eut été campé à 5,000 pas du Rhin?

Laguille, dans son *Histoire d'Alsace*, critiquant la distance de 50 milles, la traduit par 33 lieues. C'est traduire un nombre peu connu par un nombre incertain. Il ne dit pas que ce sont des lieues gauloises de 1500 pas que les nôtres ont doublées. Ainsi la distance ne serait guère que de moitié; mais comme il adopte le *quinque*, il fonde son opinion sur le danger qu'aurait couru César en poursuivant son ennemi l'épée aux reins, à travers de dangereux défilés, à la distance de 33 lieues. Cet auteur oublie qu'une armée à la débandade et démoralisée comme devait l'être celle d'Arioviste, après la prédiction vraie ou supposée de ses prophétesses, ne peut se refaire que derrière des troupes fraîches ou à l'abri des remparts d'une forte place. Il est douteux d'ailleurs que cette distance de 33 de nos lieues eût arrêté César; il avait un intérêt aussi pressant à éloigner les Allemands des Gaules que celui qu'il avait témoigné à repousser les Suisses dans leurs montagnes; il voulait rester le seul maître des Gaules.

Schoëpflin adopte le *quinquaginta* et fonde son opinion sur le témoignage non seulement de Plutarque et

d'Orose, mais encore d'autres écrivains qui ont traité la même question [1].

Les motifs qui ont décidé M. Walckenaër à placer Amagétobrie à Amage ne m'étant pas connus, je pense qu'il a dû fonder son opinion sur les 50 mille qui représentent en effet la distance d'Amage au Rhin. Nous retrouvons encore à peu près la même distance du Rhin au champ de bataille dans le *circiter quinquagenta*. Quelques écrivains prétendent que la défaite d'Arioviste a eu lieu devant Amagétobrie. Il suffit de lire attentivement César et de suivre ses campements et ceux d'Arioviste pour se convaincre que la bataille ne s'est livrée qu'à près de 25 kilomètres de cette ville.

Quant au nom d'Amage, il n'est pas besoin de recourir à la flexibilité des étymologies, aux transpositions des lettres, aux inversions pour y chercher une douteuse analogie avec la ville détruite et remplacée par un village. La moitié du nom seulement a subi le sort de la ville. On a vu par la situation que j'ai décrite, qu'Amagétobrie, placée à Amage, est conforme à son étymologie celtique: *amag* ou *mag*, ville, *eto* près, *bri* marais [2]. Ce n'est pas sur l'emplacement même du village qu'il faut chercher les vestiges d'Amagétobrie, c'est plutôt dans la plaine qui sépare Amage du *tumulus* gaulois. Le village n'occupe que la coupure pratiquée par le confluent du Breuchin, et c'est depuis les dernières maisons à l'est, qui occupent le bord de la cou-

(1) Alsat. illust. periodus celticæ, pag. 107.
(2) Diction. celt. de Bullet. Verbo.

pure, qu'il conviendrait d'ouvrir des fouilles que l'on étendrait vers les marais.

Ce qui démontre l'antiquité du nom tel qu'il nous est transmis, c'est que placé, comme le village de Raddon son plus près voisin, dont le nom du moyen-âge annonce la situation sur un confluent, ils ont porté le même nom distingué par l'adjectif, comme on le remarque dans les Vosges : Ravon et Raon, haut ou bas. Dans le comté de Bourgogne, la même dénomination se répète, avec le changement d'une seule lettre, aux deux extrémités de la province : Radon, près de Luxeuil, Rhadon, près de Fresse, et Rahon près de Chaussin. On en pourrait citer d'autres exemples en France et même jusque dans le palatinat de Sandomir.

L'ANNIVERSAIRE.

Un an s'est écoulé depuis l'heure suprême
Où je t'ai vu, mon fils, expirer dans mes bras,
Où Dieu, trompant les vœux de ma tendresse extrême,
A livré ta jeunesse à la faux du trépas.

Heure à jamais lugubre ! Hélas ! à ta naissance
Le bonheur vint s'asseoir à mon humble foyer ;
Le premier, tu venais doubler mon existence,
Et du nom le plus doux m'appeler le premier.

O combien j'étais fier de ce titre de père,
Lorsque tu m'enlaçais dans tes bras caressants ;
Lorsque, te disputant aux baisers de ta mère,
J'imprimais sur ton front mes baisers délirants !

Avec quel sentiment de bonheur et de joie
Je reçus ton sourire et vis tes premiers pas,
Quand ce regard si pur, où l'âme se déploie,
M'assura qu'à l'honneur tu ne faillirais pas !

Et tu n'as pas failli ! De ta courte carrière
Il n'est aucune voix qui retranche un seul jour :
La vertu, sans effort, l'éclaira tout entière,
Et tu fus toujours digne et d'estime et d'amour.

A ton âme à la fois si candide et si pure
S'unissait d'un beau corps le charme séducteur ;
Une aimable franchise animait ta figure,
Et tout y décelait bienveillance et douceur.

Tes discours et tes jeux respiraient l'innocence ;
De ton cœur, chaque jour, éclatait la bonté ;
Et, sans avoir connu la peine et la souffrance,
Le malheur éveillait ta sensibilité.

Il ne t'a pas suffi de vivre pur et sage,
D'être de tes parents l'espérance et l'honneur ;
Tu devais signaler le plus noble courage,
Quand le mal t'enchaîna sur le lit de douleur.

Et rien n'a pu du sort désarmer la colère !
Dix-neuf fois seulement tu vis naître les fleurs ;
Et de cette existence et si douce et si chère
Il reste un souvenir, des regrets et des pleurs.

Des pleurs ! Ah ! de nos yeux ils couleront sans cesse :
A ton nom pour jamais leur source doit s'ouvrir :
Pour nourrir notre amère et profonde tristesse,
N'avons-nous pas ta vie et ton dernier soupir ?

Ce soupir ! nuit et jour sur mon cœur il retombe !
Je vois encore tes yeux qui s'attachent sur moi !
Etait-ce donc à moi de voir creuser ta tombe,
Et ne devais-je pas y descendre avant toi !

Mais non, tu nous entends ; tu nous dis : « De vos larmes
» Cessez, parents chéris, de prolonger le cours.
» Au bonheur éternel dont je goûte les charmes
» Vous manquez.... Sommes-nous séparés pour toujours ?

» Non : vous me rejoindrez dans ce séjour sublime,
» Dont les maux des humains n'atteignent pas le seuil :
» Ici nulle souffrance ; ici nulle victime ;
» Protégés du Très-Haut, nous vivons sous son œil.

» Poursuivez, sans gémir, la course passagère,
» Où Dieu plaça la joie à coté des douleurs :
» Vous avez près de vous et ma sœur et mon frère ;
» Ils seront vos appuis et vos consolateurs.

» Ici, de vos aïeux les ombres paternelles
» M'environnent des soins de leur pieux amour ;
» Je les entends vous dire et vous dis avec elles :
» —Supportez vos chagrins, nous nous verrons un jour ! »

J. Bousson de Mairet.

Mai 1845.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1846 ET 1847.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1846, décernera les prix suivants :

PRIX D'HISTOIRE. — Médaille de 300 fr. — Mémoire historique sur *une Maison, une Abbaye, une Eglise ou une localité quelconque de la province.*

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — *Peindre le caractère franc-comtois*, dans un discours, une épître ou un dialogue en vers.

PRIX DE LITTÉRATURE. — Médaille de 300 fr. — L'Académie remet au concours *l'Eloge de* CH. NODIER.

PRIX DE PHILOSOPHIE MORALE. — Médaille de 300 fr. — *Rechercher les causes de l'affaiblissement de l'autorité paternelle, et indiquer les moyens de la relever.*

L'Académie met au concours pour 1847 :

1°. *L'Eloge du maréchal* MONCEY.—Médaille de 300 fr.

2°. *De la sainteté du serment, des causes qui ont affaibli sa puissance, et des moyens de la rétablir.* — Médaille de 300 fr.

Les concurrents ne signeront point leurs mémoires; ils y attacheront seulement une sentence ou devise qu'ils

répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces mémoires seront envoyés *francs de port* à M. Perron, *Secrétaire-Perpétuel de l'Académie*, avant le 1er. juin.

ÉLECTIONS.

Ont été nommés :

Académiciens honoraires.

Séance du 17 avril 1845.

M. Bonafous, de l'Académie royale de Turin, membre de l'institut de France.

Séance du 7 juillet 1845.

M. l'abbé Busson, ancien secrétaire-général du ministère des affaires ecclésiastiques.

Séance publique du 24 août 1845.

Associés résidants.

M. Deville, doyen de la faculté des sciences.

M. Person, professeur de physique à la faculté des sciences.

M. Monin, professeur d'histoire à la faculté des lettres.

Associé correspondant
(né dans la province),

M. Francis Wey, homme de lettres à Paris.

Associé correspondant
(né hors de la province),

M. MALLARD, archéologue-dessinateur, notaire à Pagney.

Président annuel, M. le conseiller DUSILLET, en remplacement de M. BÉCHET.

Vice-Président, M. MEUSY, en remplacement de M. LANCRENON.

FIN.

Table.

Discours de Mr Béchet. président. 1
rapport sur le Concours d. hist. 13
1 Montticers - Ste - Sierre.
2 abbaye de Bellevaux.
3 d. Lure
Le Docteur Bulot 25
Concours d. poésie 35
Coriolan 59
amagétobriq 89.
L'anniversaire 100

ACADÉMIE
DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1846.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. AUGUSTE DUSILLET,

CONSEILLER A LA COUR ROYALE.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Vous m'avez décerné la présidence annuelle de cette compagnie, et c'est aujourd'hui que, pour la première fois en public, je viens occuper un fauteuil où tant d'autres auraient dû s'asseoir avant moi. Rien de plus imposant qu'un tel début, au milieu du silence profond et subit de l'auditoire, et en présence d'un prélat éminent dont l'arrivée inattendue ajoute encore à la solennité

de cette réunion [1]. Du reste, nous jouissons ici d'une heureuse liberté : vers ou prose, discours familiers ou sérieux, histoire ou conte, peu importe, pourvu que le sujet soit de nature à intéresser ou à plaire. Mais, Messieurs, intéresser, délasser un instant des gens du monde n'est pas chose facile. Essayons toutefois de captiver l'attention de ceux qui m'écoutent, en leur parlant d'un homme qu'ils ont dû connaître au moins par ses ouvrages, et que plusieurs d'entre vous, Messieurs, ont tendrement aimé; d'un homme qui fut à la fois savant et bon, spirituel et inoffensif; d'un illustre enfant de notre pays, pour qui la postérité commence, et qui a déjà reçu plus d'un hommage dans cette enceinte où bientôt son éloge sera, j'aime à le croire, l'objet d'un triomphe digne de lui, de Charles Nodier.

Rappeler ici que l'éloge de cet écrivain si remarquable a été mis au concours par l'Académie elle-même, c'est assez dire que mon intention ne saurait être ni de traiter cette matière, ni de l'effleurer mal à propos. Mon seul but au contraire est de fournir aux panégyristes de Nodier des détails peu connus sur quelques mois de sa vie qui font époque dans la mienne; de leur signaler un ouvrage encore inédit, où se révèlent et sa vaste érudition et l'ensemble de ses opinions littéraires à l'âge de vingt-huit ans. Il m'a semblé qu'un tel document ne leur serait pas inutile, puisqu'il leur donnerait le moyen d'observer, soit les changements que ces opinions ont pu éprouver

(1) Mgr. Gousset, archevêque de Reims et membre de l'académie, assistait à cette séance.

dans la suite, soit les modifications qu'elles avaient déjà subies, et d'apprécier ainsi plus sûrement les idées et le caractère de celui dont ils ont à juger le mérite et à célébrer la gloire. Il m'a semblé aussi que ces détails pourraient être écoutés avec faveur dans une assemblée dont les membres s'honorent presque tous d'avoir eu Nodier pour concitoyen ou pour confrère.

Charles Nodier était fort jeune quand la révolution éclata. Doué d'une imagination vive et d'un cœur généreux mais passionné, il contracta de bonne heure, avec l'amour des réformes utiles, une haine profonde des abus et de ce qu'on appelait alors la *tyrannie*. Cette haine lui inspira plus tard le chant plein d'énergie et de verve qui fut pour son auteur le signal d'un premier succès littéraire et d'une disgrâce politique, *la Napoléone*.

Des vers sont de faibles armes contre un soldat heureux. Nodier, suspect au chef de l'État, craignit pour sa liberté. Cependant on lui permit de vivre ignoré à Dole, où quelques amis se chargèrent d'adoucir son exil. L'un d'eux était Benjamin Constant, surveillé comme lui, mais de plus près, qui se voyait banni sans regrets, disait-il, de la tribune devenue muette, et profitait du loisir que lui avait fait César pour composer, d'après Schiller, sa tragédie de *Wallstein*; l'autre était le baron de Roujoux, administrateur éclairé et laborieux, écrivain estimable et correct, qui achevait alors son histoire des révolutions des sciences et des beaux-arts; le troisième..... celui-là me touche de trop près, Messieurs, pour que j'ose en parler quand je viens de citer des noms devenus célèbres.

Une liaison étroite et durable ne tarda point à s'établir entre des hommes qui avaient du moins les mêmes goûts, s'ils n'avaient pas les mêmes talents. Ils furent bientôt recherchés de tous ceux qui, dans le pays, aimaient et cultivaient les arts. C'est qu'en effet rien n'était plus instructif, plus animé que leurs conversations intimes. J'en profitai souvent, quoique trop jeune encore pour y prendre part. Je n'aurais point osé mêler ma voix de quinze ans à ces voix dont l'apparente légèreté cachait une instruction profonde, et même une expérience consommée, car l'expérience s'acquiert vite dans les temps de troubles où les événements se pressent. Mais j'écoutais, et ce brillant échange de bons mots et de propos sérieux, de graves réflexions et de saillies est encore présent à ma mémoire. C'est là que Nodier, naturellement timide, se trouvait plus à l'aise et reprenait sa verve et sa gaîté. Il y avait du nerf et de la grâce dans ses paroles empreintes d'une bonhomie railleuse. Il savait bien conter sur tout; il en possédait l'art ou plutôt il en avait reçu le don. De politique, on n'en parlait jamais, et pour cause: il eut été mal aisé de se mettre d'accord sur ce point; mais de littérature, on en parlait toujours. C'était le sujet intarissable de l'entretien, c'était le goût, la passion des interlocuteurs. C'était aussi, mais en secret, mon étude favorite; et je compris alors de quelle ressource elle pouvait être aux jours de l'infortune, cette étude charmante qui adoucissait jusqu'aux peines de l'exil et semblait en faire oublier les ennuis.

L'un récitait une scène de sa tragédie, et je me sou-

viens des applaudissements unanimes et mérités que reçut un jour le monologue de Wallstein, au cinquième acte; l'autre lisait un chapitre de son histoire littéraire; le troisième déclamait une strophe d'ode ou quelques vers d'élégie; Nodier à son tour lisait deux ou trois articles de son dictionnaire des onomatopées, ouvrage plein d'érudition, qu'il faisait de mémoire, sans conseils et sans livres.

Et c'est ici, Messieurs, que pénétré d'estime pour un mérite si rare, je me plais à vous rappeler une des qualités les plus frappantes de Nodier, je veux dire son excessive facilité à tout comprendre et à tout retenir. Ses recherches sur la grammaire devaient être le résultat d'une longue étude, et presque jamais on ne le voyait étudier. C'était donc en se jouant qu'il recueillait tant d'observations justes, d'aperçus fins, de pensées neuves. Ses meilleurs amis (l'un d'eux me l'a souvent répété) ne devinaient point cette énigme, et croyaient que, pareil à Démosthènes, il demandait à la nuit seule de secrètes inspirations.

A part la faible gêne d'une résidence obligée, la vie qu'il menait à Dole lui convenait; car s'il avait l'esprit vif, il avait l'humeur indolente, et jamais homme suspect d'ambition ne s'inquiéta moins de l'avenir, n'eut moins de souci du lendemain.

Poëte distingué, savant grammairien, délicieux conteur, Nodier était de plus un entomologiste habile. Il s'évertua longtemps à rechercher où réside chez les insectes le sens de l'ouïe. Il fallait le voir courir après ces insectes brillants, un filet de soie à la main, effleurant comme nous et avec nous l'herbe des prairies, ou s'égarant parmi les joncs d'un marais. La jeunesse trouvait en lui

un maître, un modèle, un ami dévoué, qui se mêlait à ses jeux, qui s'intéressait à ses travaux. L'affection qu'il portait à cette jeunesse studieuse lui suggéra le dessein d'ouvrir pour elle, à Dole, un cours de littérature, et c'est dans les leçons de ce cours inédit et probablement inachevé que l'on peut trouver l'utile renseignement dont je parlais tout à l'heure. J'ai recueilli ces précieuses leçons de la bouche de Nodier lui-même; et quoique mes condisciples les aient écrites comme moi sous sa dictée, je doute qu'il en existe aujourd'hui deux exemplaires. J'ai déposé le mien dans la bibliothèque publique de Dole, à laquelle ce volume devait naturellement appartenir. C'est, du reste, qu'on veuille bien ne pas l'oublier, c'est le manuscrit d'un jeune écolier dont ce cours transcendant excédait la portée, et qui plus tard s'est bien gardé d'en effacer les incorrections dues à l'impéritie du copiste et à la rapidité de la plume, de peur de diminuer l'authenticité de l'ouvrage. Permettez-moi, Messieurs, d'en rapporter ici quelques extraits.

Dans son discours d'ouverture, prononcé le 4 juillet 1808 au sein d'une assemblée nombreuse et choisie, Nodier sut présenter avec autant d'élégance que de précision l'analyse complète des objets d'instruction que le cours devait embrasser. Ce morceau, qu'il composa sans autre guide que son goût épuré et sa prodigieuse mémoire, est une nouvelle preuve de l'étonnante facilité qu'il avait reçue du ciel en partage. La plupart des auteurs célèbres de l'antiquité et des temps modernes y sont passés en revue selon l'ordre des matières, et judicieusement appréciés en peu de mots. Aux sages recommandations

qu'on y trouve sur l'importance des études grammaticales, on reconnaît la prédilection du maître pour une science aux progrès de laquelle il devait contribuer dans la suite, la *linguistique :* c'est le cas d'employer ce mot dont il ne se servait point alors, mais qu'il emprunta depuis à l'Angleterre, et que l'Académie française a récemment accepté de sa main.

« La grammaire, nous disait-il, est à la littérature ce » que le portique est à un vaste édifice. Quiconque n'est » point pénétré des plus simples notions de la grammaire, » est hors d'état d'apprécier les beautés de l'éloquence » et de la poésie.... La littérature tout entière tire son » nom du signe le plus commun, *littera*, comme si on » avait voulu indiquer en la désignant ainsi, que l'étude » des lettres, prise dans le sens le plus élevé de ce mot, » était inséparable de l'étude approfondie des lettres pro- » prement dites. »

En parcourant le résumé trop succinct qu'il nous a laissé de ses premières leçons, j'y trouve une comparaison ingénieuse et juste. « Le discours est comme un » corps dont la pensée est l'âme ou la vie, dont les pé- » riodes et les phrases sont les membres, dont le style » est la couleur. » Cette idée n'est pas neuve, je crois, mais je crois aussi qu'elle n'avait jamais été si bien rendue.

Ne pourrait-on pas en dire autant de la définition du style sublime, qui se trouve un peu plus loin? « Le su- » blime est une qualité du style qui résulte d'un rappro- » chement très-nouveau entre de grandes idées, ou de » l'emploi extrêmement heureux d'une image belle et

» vraie, ou de l'expression simple d'un pensée touchante » et profonde. »

Le chapitre intitulé *Du génie, du goût et de l'esprit*, me semble aussi contenir une série de remarques exprimées avec une rare concision, et toutes intéressantes, bien qu'elles ne soient pas toutes d'une justesse incontestable.

« L'homme ne peut s'élever aux grandes qualités du » style, s'il n'est doué de génie, de goût ou d'esprit.

» Le génie ne se définit pas, mais le mot de Mirabeau » à Barnave en donne une idée assez juste; il disait à cet » orateur facile et pur, mais sans génie, qu'il n'y avait » point de divinité en lui.

» Si l'on veut se faire sur ce point une idée plus pré- » cise, qu'on se rappelle que le goût juge les idées, » que l'esprit en saisit les rapports et que c'est le génie » qui les trouve.

» Le goût appartient au jugement, l'esprit à l'ima- » gination, le génie à la sensibilité.

» Le goût se rencontre plus fréquemment chez les » peuples policés, l'esprit chez les peuples corrompus, » le génie chez les peuples neufs.

» Le goût se compose d'une suite de préceptes, l'es- » prit d'une suite d'observations; le génie est tout en » lui-même.

» Le goût varie suivant les siècles, l'esprit suivant » les occasions; le génie est immuable et éternel.

» Le goût fait les hommes instruits et judicieux, l'es- » prit les hommes aimables, le génie seul les grands » hommes.

» La plupart des rhéteurs n'ont que du goût : leur » lecture accable. La plupart des écrivains à la mode » n'ont que de l'esprit : leurs prétentions importunent. » Shakspeare n'avait que du génie : il est sublime. »

Vous voyez, Messieurs, aux derniers mots de ce chapitre, dont je ne donne ici qu'un extrait parce qu'une citation doit avoir des bornes, quelle était à cette époque la haute estime de Nodier pour Shakspeare. Plus loin, il en parle encore avec enthousiasme. C'est, à son avis, un des plus prodigieux génies qui aient illustré les temps modernes, un géant qui cache son front dans la nue, bien qu'il ait des pieds d'argile comme le colosse des prophètes. Il le défend contre Voltaire qui, après s'être enrichi de ses dépouilles dans ses meilleures tragédies, l'a indignement injurié dans ses pamphlets et dans ses lettres. Il le plaint surtout d'avoir été défiguré et réduit à des proportions mesquines par Ducis. « L'idée de » rendre Shakspeare supportable aux nerfs délicats des » petites maîtresses et aux sens émoussés des oisifs de » Paris, ressemble, dit-il, à celle du peintre qui ferait » de la transfiguration un sujet de chevalet, et qui arran- » gerait en miniature les larges crayons de Michel-Ange, » pour l'ornement d'un boudoir. »

Nodier, Messieurs, était jeune lorsqu'il écrivit ces lignes; et d'ailleurs son zèle ardent pour l'auteur de Macbeth et d'Othello n'a point le caractère d'une passion exclusive. Nos grands tragiques français, hâtons-nous de le dire, étaient aussi l'objet de son culte. Dans le chapitre même dont je viens de rapporter plusieurs passages, il reconnaît que Racine avait toujours du

génie, du goût et de l'esprit, et que le goût était le seul de ces trois dons du ciel qui manquât souvent à Corneille.

Son cours se divise en deux parties : art oratoire, art poétique. Dans le deuxième livre de la première partie, il s'occupe des divers genres d'éloquence, et met au premier rang celle de la tribune, comme la plus brillante et la plus féconde en résultats importants. Puisque nous recherchons quelles étaient en 1808 les idées de Nodier, il est bon de constater ici qu'il regardait Mirabeau comme ayant au moins égalé Cicéron et Démosthènes, et possédé toutes les qualités du grand orateur, excepté la vertu. Durant la république en France, les discours et les écrits, inspirés par des passions énergiques et semés de traits admirables, lui semblent en général manquer d'ordre comme les opérations de ce temps. « L'éloquence des » révolutions, dit-il en terminant, est un phénomène » heureusement très-rare et moins sublime encore que » terrible. Elle ressemble à ces feux éclatants et colorés » qui frappent de surprise et d'admiration le voyageur » de nuit, mais à l'aspect desquels il s'arrête saisi d'effroi, » en se rappelant qu'ils décèlent un volcan. »

L'éloquence du barreau, qu'il tient pour la plus utile de toutes, a dû perdre de son importance et de sa grandeur à mesure que la civilisation a marché, que les terres se sont divisées et que les luttes d'intérêts privés sont devenues plus nombreuses et plus mesquines. « La » chicane dès lors s'est emparée sans retour du sceptre » de Thémis. Aussi l'antiquité avait des orateurs, et » nous n'avons guère que des avocats. » C'est Nodier qui parle, Messieurs.

« Si quelquefois, ajoute-t-il, le génie a reconquis » ses droits dans le barreau moderne, c'est que des événements puissants ont créé au milieu de la société des » intérêts tout nouveaux. Tel est le fameux plaidoyer » de Mirabeau contre le droit de tester. Telles sont les » grandes causes qu'une révolution sans exemple a multipliées dans nos tribunaux, et qui ont fourni une si » magnifique carrière à l'éloquence courageuse. Pourquoi faut-il que nous ayons à regretter de la trouver » si timidement parcourue et par un si petit nombre de » concurrents. Desèze, Chauveau-Lagarde et quelques » autres ont honoré leur profession, et l'ont presque » lavée de l'opprobre d'avoir été exercée par tant de » lâches. »

Ceci, Messieurs, fut écrit en 1808. De nouvelles commotions politiques, de grandes luttes judiciaires ont depuis lors illustré de nouveaux noms, celui de Martignac, par exemple, et montré plus d'une fois encore que le barreau moderne trouvait au besoin des orateurs courageux sous la toge de ses avocats.

Nodier fait grand état de l'éloquence militaire, qui ordinairement éclate en un seul trait, un trait sublime, au milieu des plus graves conjonctures, des plus affreux désordres, des plus dangereuses irrésolutions, et qui sait gagner une bataille ou sauver un empire de sa chute; mais en revanche il dédaigne fort, je dois en convenir, l'éloquence académique, presque toujours froide et compassée, dont l'objet est moins de convaincre et d'émouvoir que de plaire à l'esprit et de flatter l'oreille. « Genre pitoyable, *dit-il,* qui a pu compter des savants,

» des critiques, des érudits, des philosophes, mais non
» pas un homme éloquent. »

A propos de philosophes, veut-on savoir ce que Nodier pensait de ceux du dix-huitième siècle? Qu'on lise le premier paragraphe de son chapitre sur l'éloquence de la chaire. « Ce genre d'éloquence, dit-il,
» n'était pas connu des anciens. Il ne paraît pas, du
» moins, que leurs prêtres aient eu l'usage de prononcer
» dans les temples des discours périodiques sur le culte
» et sur la morale. C'était alors l'emploi des philosophes,
» *qui en ont bien changé depuis.* »

Ce sarcasme est assez intelligible ; mais le sentiment de Nodier se manifeste sans équivoque à l'occasion de deux auteurs fameux (celui du contrat social et celui de l'essai sur les mœurs et l'esprit des nations), qu'il signale comme ayant exercé sur le sort de leur patrie, même au-delà du tombeau où ils étaient descendus, une influence pernicieuse. C'est au chapitre du roman qu'il met en parallèle ces deux hommes célèbres, et qu'il cherche à pénétrer le fond de leur pensée et à démêler le secret de leur caractère, en examinant les peintures de mœurs qu'ils se sont plu à tracer. Parmi les grandes qualités dont ils brillent tous deux, et que Nodier se garde bien de méconnaître, il remarque dans le second « un penchant invincible à fronder les sentiments reçus,
» les opinions consacrées, un talent unique pour les
» présenter sous un côté ridicule ou odieux, un esprit
» de critique peu judicieux ou plutôt peu sincère » ; dans le premier « une liberté d'opinions qui va jusqu'à
» la témérité, une mobilité de jugement qui va jusqu'à

» l'inconséquence, une chaleur de passion qui va jus-
» qu'au délire, un amour pour le paradoxe qui étonne
» d'abord et qui finit par révolter. »

Sa conclusion est fort sévère, je ne la rapporterai point ici ; qu'on me permette seulement de citer un mot de Nodier sur la *Julie*. Rapprochant l'une de l'autre deux phrases de la préface de ce roman : *j'ai vu les mœurs de mon siècle et j'ai publié ces lettres..... Celle qui en osera lire une seule ligne est une fille perdue :* « Que
» penseriez-vous, s'écrie-t-il, de l'herboriste qui fré-
» quenterait des campagnes semées de plantes véné-
» neuses, et qui se croirait autorisé à composer et à ré-
» pandre des poisons ! »

Mon intention, vous le savez, Messieurs, n'est pas d'analyser le cours de rhétorique de Nodier, mais d'y rechercher sa manière de voir sur quelques points sujets à controverse en littérature. Qu'il fasse donc un pompeux et juste éloge de Plutarque, de Tacite, de Bossuet dans son chapitre intitulé *De l'histoire;* qu'ailleurs il se moque du jargon entortillé de Marivaux, du style précieux et sentimental de Dorat et de Demoustier ; qu'il attaque enfin ou qu'il prône les écrivains sur le compte desquels s'accorde avec lui l'opinion générale, y eût-il des traits saillants et neufs dans ses portraits et dans ses jugements, je les néglige. Ce que je voudrais constater, c'est, par exemple, la pensée de Nodier sur le *Télémaque :* est-ce un poëme, est-ce un roman ? sur Macpherson : est-ce le traducteur d'Ossian, est-ce le barde Ossian lui-même ? sur le drame ou tragédie bourgeoise ; sur la tragédie en prose ; sur la règle des unités théâtrales, etc.

Bien que la plupart de ces questions soient aujourd'hui surannées, on peut être curieux encore de savoir comment Nodier les envisageait à une époque où le monde littéraire s'en occupait, et si son avis est celui que le temps a ratifié.

Ouvrons la deuxième partie du cours, nous y trouverons qu'en fait d'épopée notre nation n'a rien produit de comparable à Télémaque ; que c'est de tous les écrits des modernes celui qui se rapproche le plus des chefs-d'œuvre d'Homère, et qu'il doit prendre sa place à côté d'eux ; que la mesure et la rime peuvent ajouter à la grâce de l'élocution et à l'harmonie du style, mais ne constituent point la poésie ; qu'enfin, si l'on examine quel a été le plus grand poëte de l'auteur de Télémaque ou de celui de la Henriade, il est douteux que le prestige des vers puisse faire pencher la balance en faveur de celui-ci.

Quant à Macpherson, « il serait étonnant, dit Nodier, » qu'un homme dont le génie a pu enfanter les chants » qu'on attribue à Ossian, se dépouillât volontairement » d'une gloire justement acquise, et prit plaisir à en re- » vêtir un chantre inconnu que ce mensonge officieux » va placer à côté d'Homère. Mes recherches sur la » langue gallique, ajoute-t-il, et celles de Smith qui m'ont » guidé, ont produit en moi une assez profonde convic- » tion ; mais il est peu de raisons plus puissantes à allé- » guer pour la même cause, que celle qui jaillit des ou- » vrages d'Ossian même. On peut prononcer hardiment » que ces conceptions simples, ces plans nobles et sans » ornements, ce style tout primitif, caractérisent le poëte

» d'un peuple neuf, antique et même un peu grossier.
» On contrefait assez aisément le coin d'une médaille,
» mais on n'en imite pas le fruste. Ce n'est pas au milieu
» d'un peuple très-civilisé qu'un homme du monde im-
» provise, pour ainsi dire, des poëmes qui portent un pareil
» cachet. Il faut non seulement, pour se faire Ossian,
» avoir reçu du ciel le génie d'Ossian ; il faut encore sa
» patrie, sa mythologie, ses passions, ses déserts, son
» siècle tout entier et jusqu'à son heureuse ignorance. »

Sur les unités et la tragédie en prose, après avoir rappelé les arguments pour et contre : « je suis bien
» loin, dit-il, de prendre un parti dans cette grave que-
» relle, ou plutôt je ne crois pas qu'on en puisse prendre
» un autre que celui qui a été adopté par les modèles du
» genre.... On peut établir en principe que nos poëtes
» doivent respecter les lois auxquelles Racine a daigné
» s'astreindre ; mais s'il paraît jamais une tragédie où
» l'unité de temps et de lieu sera dédaignée, où la coupe
» ordinaire des actes sera remplacée par une autre, où
» le nombre élégant, rhythmique, harmonieux d'une
» prose noble et cadencée sera substitué au mécanisme
» de la versification, il ne s'en suivra peut-être pas,
» selon moi, si elle est d'ailleurs excellente dans tout le
» reste de ses parties, qu'il ne faille pas l'admirer. »

Enfin le drame proprement dit, ou tragédie bourgeoise, qui n'est qu'une représentation de malheurs vulgaires et non d'illustres infortunes, lui paraît peu propre à émouvoir profondément les spectateurs. Aussi repousse-t-il avec humeur ce genre d'ouvrage, qui, en dépit de ses prédictions, a fait fortune de nos jours.

« C'est du sein de l'Allemagne, dit-il, qu'est sortie cette » muse équivoque, inconnue aux anciens dont elle n'a » pas reçu de nom, qui porte à un de ses pieds le bro- » dequin, à l'autre le cothurne, à une de ses mains le » masque et la marotte, à l'autre le poignard, et qui, » singulièrement accoutrée de vêtements étrangers les » uns aux autres, déploie un manteau composé de lam- » beaux de pourpre et de bure inégalement assortis. » C'est d'elle que nous vient ce genre mixte du drame » qui florit encore sous la plume fertile, romanesque, » ingénieuse de Kotzbüe, et qui, longtemps naturalisé » en France dans les déclamations froides mais souvent » intéressantes de Lachaussée, dans les boutades impé- » tueuses et entraînantes de Diderot, a enfin borné son » essor aux boulevards. Tout fait présumer qu'il n'en » sortira plus. »

Il s'en faut que l'événement ait justifié cette conjecture; et, d'autre part, on ne croit guère aujourd'hui qu'Ossian, fils de Fingal, ait vécu.

Je ne pousserai pas plus loin, Messieurs, ces citations déjà trop nombreuses; je laisse à ceux qui voudraient en savoir davantage le soin de consulter l'ouvrage même. Ils y liront, sans l'approuver entièrement peut-être, l'opinion trop absolue de Charles Nodier sur les histoires de Voltaire « qu'il faut, dit-il, retrancher du nombre des » livres qui méritent ce nom; » sur le roman de *Werther*, dont il fait cas outre mesure, bien qu'il y reconnaisse la mise en action d'un effroyable paradoxe; sur les *factums* de Beaumarchais, écrits spirituels et piquants, mais nuls, d'après lui, comme œuvres d'éloquence, et peu dignes de

la majesté du prétoire. « La statue de Pasquin, dit-il à » cette occasion, se trouve parmi les monuments de Rome, » mais ce n'est ni au *forum* ni au Capitole. » Ils y verront de quelle affectueuse admiration l'auteur du cours était pénétré (et ceci fait l'éloge de son esprit et de son cœur) pour le bon Rollin, pour le sage et vertueux Plutarque, pour Lafontaine surtout, dont il disait que quiconque avait cru l'aimer, à l'enthousiasme près, ne l'avait pas même senti. Ils y verront aussi avec quelle indignation chaleureuse il blâme l'immoralité de certains ouvrages, et particulièrement de deux poëmes trop connus, dont l'un flétrit la mémoire de cette héroïne à qui la France malheureuse dut son salut, et que la France ingrate abandonna aux bourreaux; dont l'autre, mille fois plus condamnable encore, lui inspire cette déclaration foudroyante : « L'homme qui cherche à arracher à ses » semblables les croyances qui les dédommagent de l'a- » mertume de la vie, est certainement un monstre. » Ils y démêleront, à l'ironie de certaines allusions, ce qu'il pensait tout bas des affaires du temps. Enfin ils y trouveront çà et là des traces du profond découragement qui s'emparait quelquefois de cette âme ardente, rêveuse, mais facile à distraire. C'est ainsi qu'après avoir parlé de la poésie pastorale, « qui a péri chez nous, dit-il, sur » l'échafaud d'André Chénier, » il ajoute :

« J'ai dû vous entretenir de ce genre, parce qu'il sera » longtemps encore compris parmi ceux dont se compose » l'art poétique; mais les âges où il pouvait florir sont » irrévocablement passés. La civilisation, quelque per- » fectionnée qu'elle fût, n'était point une chance con-

» traire à ses progrès ; mais la corruption trop générale,
» trop exclusive, devait les borner pour jamais. Il ne faut
» plus parler ni d'Eden ni d'Elysée aux cœurs qu'ont dé-
» vorés les passions et que l'égoïsme a flétris. C'est vrai-
» ment à propos des heureuses inclinations de la nature,
» et de la poésie des scènes champêtres, qu'on peut répéter
» ce mot mystérieux qui fut autrefois entendu sur les
» mers : *Le grand Pan est mort.* » Et plus loin, au sujet de la poésie élégiaque : « Il en est de l'élégie comme de
» la pastorale, dit-il ; un moment arrive dans les sociétés
» dépravées où le cœur perd tous ses mystères, où les
» affections naturelles se dépouillent de tout leur charme,
» où un cynisme effronté usurpe la place du sentiment ;
» et ce moment funeste, avant-coureur d'une dissolution
» générale et terrible, est peut-être venu pour nous. »

Tels sont, Messieurs, les derniers mots que Nodier nous a dictés. Nous touchions alors au terme du cours. Il ne l'acheva point, et je ne saurais dire aujourd'hui pourquoi il fut obligé de l'interrompre. Mais ce que je n'ai eu garde d'oublier, c'est la haute portée littéraire de cet esprit d'élite, c'est la docte simplicité de cet excellent homme dont je me féliciterai toute ma vie d'avoir été un instant le disciple, quoique j'aie mal profité de ses leçons.

DISCOURS DE RÉCEPTION,

Par M. l'abbé BUSSON.

IMPORTANCE DE L'ACTION SACERDOTALE.

Messieurs,

En m'appelant au sein de l'Académie, vous avez voulu sans doute, fidèles à vos traditions et à vos usages, honorer dans ma personne un caractère sacré que l'Académie environna de son respect dans tous les temps. Je n'avais que ce titre pour obtenir la distinction dont je suis l'objet. Votre choix, Messieurs, ne m'en est que plus précieux et plus cher : j'aime à le devoir au sacerdoce, et je suis heureux de pouvoir lui dévouer l'académicien comme le prêtre lui est dévoué. Je n'en regrette pas moins d'être si peu digne, par mon mérite personnel, de prendre rang dans votre savante Compagnie, et ce regret est la mesure de ma reconnaissance pour une faveur si honorable et si gratuite.

Le domaine intellectuel de l'Académie est d'une immense étendue ; il embrasse, dans ses trois divisions, toutes les conceptions de l'intelligence humaine. Vous avez cependant, Messieurs, une prédilection marquée pour les questions morales ; témoin les programmes de

vos concours annuels, dans lesquels se lisent constamment et en première ligne des problèmes de ce genre. En présence de ce fait, je n'ai point hésité à vous demander la permission d'exposer devant vous quelques réflexions puisées dans cet ordre d'idées. Je veux parler de l'IMPORTANCE DE L'ACTION SACERDOTALE.

Ce sujet, sous plus d'un rapport, appartient à la théologie, ou rentre dans le champ des méditations pieuses de la foi; mais il appelle aussi l'attention de la sagesse humaine, et il m'a paru qu'un prêtre académicien pouvait, sans inconvenance, jeter sur lui un coup d'œil philosophique dans une réunion de ses confrères. Je ne prétends pas l'approfondir; pour en interroger tous les points de vue, il faudrait un travail que je n'ai pu lui consacrer. J'omettrai donc, j'abrégerai du moins les détails; je toucherai seulement les sommités des choses.

Je n'ai pas besoin d'affirmer que je n'apporte à cette étude aucune pensée d'intérêt personnel, aucune d'intérêt de classe ou de parti. La question est trop grande pour la considérer sous des faces si étroites. Elle présente un côté plus large et d'intérêt général; c'est ce côté seul que je me suis proposé d'examiner. J'espère le faire avec impartialité et sans déclamation.

Afin d'éviter toute équivoque, je dirai d'abord que, par le mot SACERDOCE, j'entends le sacerdoce catholique exclusivement, et ce sacerdoce personnifié, non dans telle ou telle des individualités qui le composent, mais dans la collection de ses membres. Ainsi le sacerdoce, dans ma pensée, c'est ce corps, dont l'origine remonte à la naissance du christianisme et qui fut institué par

Jésus-Christ pour exercer, après lui, son autorité parmi les hommes à des degrés hiérarchiques différents; c'est l'Église dans son chef, ses évêques et ses prêtres.

Pour juger de l'importance de l'action sacerdotale, il faut la considérer dans son objet, dans ses caractères, dans sa nécessité.

I.

Objet de l'action sacerdotale.

L'objet de l'action sacerdotale, dans son entière compréhension, c'est de développer, au degré le plus parfait, tous les éléments de notre nature morale, d'en régler l'énergie, d'en diriger les mouvements, et de rendre par là l'homme capable d'accomplir toutes ses destinées. Or, la nature morale de l'homme se compose, si je puis me servir de cette expression, de cinq éléments essentiels : la raison, la conscience, le désir du bonheur, la sociabilité, le sentiment religieux. Voilà le sol que le sacerdoce a mission de cultiver, et l'objet total de son action.

L'homme désire de savoir; mais ce qu'il veut connaître avant tout, c'est son origine, sa nature, son avenir, la cause première de ce qui est et les attributs de cette cause. Il veut savoir d'où il vient, où il va, et si l'être qui pense en lui est ou n'est pas spirituel, libre, immortel. Il veut savoir pourquoi et par qui le monde existe, si ce monde a été fait librement par une puissance créatrice, ou si, effet sans cause, il est l'ouvrage de la nécessité, la production du hasard. Il veut savoir

si Dieu est une nature infinie ou bornée dans ses perfections, s'il gouverne le monde, ou si, par ignorance, par faiblesse, par indifférence, il le laisse flotter sans direction, au gré de la fatalité, dans le temps et dans l'espace. L'homme poursuit la solution de ces problèmes dès qu'il est capable de réflexion; les intelligences supérieures et le vulgaire s'en occupent; l'ancienne philosophie les étudia, la philosophie moderne les a médités, et il n'est aucun de nous, Messieurs, qui, en remontant le cours de ses années sur la trace de ses souvenirs, n'y rencontre de ces stations intellectuelles, où sa pensée fit une pause, pour chercher avec une attention plus sérieuse quelque lumière dans ces obscurités mystérieuses.

Ne nous étonnons pas de cette ardente curiosité. La raison est une puissance trop sublime pour ne pas s'élancer aux plus hautes régions de la pensée. Faite pour voir la vérité face à face, elle s'élève d'un vol hardi vers l'infini dans le désir de le contempler. D'ailleurs, privé de ces hautes connaissances après lesquelles il soupire, l'homme sent que quelque chose d'essentiel à son bonheur lui manque; il est malheureux, et c'est la raison elle-même qui fait son malheur.

Oui, malheureux par le sentiment de ce qu'il est. A quoi bon, se dit-il, cette soif insatiable de la vérité, puisque je ne saurais la satisfaire? A quoi bon les nobles instincts de mon âme, si je n'ai pour sphère que le cercle étroit et rabaissé du monde visible? Ignorant tout, comme il s'ignore lui-même, il ne sait s'il est le roi de la nature, et s'il peut, sans injustice, s'arroger quelque

supériorité sur elle. Sans intérêt que dans un présent fugitif, sans espérances pour l'avenir, il faut qu'il devienne indifférent à tout. Que lui importent les événements, les hommes, le monde? Son existence, ses facultés, sa raison le fatiguent. Tout ce qui l'environne lui est à charge; son être même est un fardeau qui l'accable. On dirait un infortuné subissant la vie sous le poids de la tombe.

Malheureux par les angoisses qu'il souffre, lorsque, dans certains moments, il s'adresse ces questions, sans pouvoir y répondre : « Où suis-je! que suis-je? qu'est-ce » que mon corps ? qu'est-ce que mon âme? Et vous, » formes humaines, vous, formes animales, qui vous » mouvez autour de moi, qu'êtes-vous? qu'est-ce que » le ciel? qu'est-ce que le monde? qu'est-ce que Dieu? » O mon père! ô ma mère! vous que la mort a ravis à » mon amour, dans quel lieu habitez-vous à présent? Je » vais mourir à mon tour; vous reverrai-je, ou sommes- » nous perdus à jamais, vous pour moi, moi pour vous, » dans un néant éternel ? » Qui pourrait dire ce qui se passe dans une âme, lorsque, après ces tristes monologues, une voix intérieure lui fait entendre ces lugubres paroles : « En vain tu interroges, en vain tu voudrais » savoir; tu ignoreras toujours !!... » Là se trouvent le désespoir, le suicide, la folie.

Malheureux enfin, et souverainement malheureux, lorsque, d'un esprit borné, d'un caractère facile ou timide, il est sous la dépendance d'hommes méchants ou de subtils sophistes. Il se précipite alors dans toutes les extravagances; il est capable de tous les forfaits, d'autant

plus à plaindre qu'il voit moins son abjecte dégradation.

Heureusement ces questions ne sont pas insolubles. A la vérité, la raison laissée à ses propres pensées, n'y répond guère que par des mots vides de sens, et, au lieu de lever le rideau, elle le rend plus épais, plus ténébreux encore. Il n'en est pas ainsi du sacerdoce. A tous ces importants problèmes il donne une solution positive; et, tel est son enseignement, qu'à la magnificence des idées, à la clarté des leçons, il joint tout ce que la certitude morale offre de plus convaincant. Venant ainsi en aide à la raison, le sacerdoce lui apporte, sur ces objets, des lumières qu'elle chercherait inutilement ailleurs, ou qu'elle ne trouverait qu'avec un mélange d'obscurité.

Dieu, dit le sacerdoce, est un être improduit, éternel, indépendant, souverainement sage, tout puissant. Cause première de l'universalité des êtres, il a fait le temps et toutes les réalités. Sa voix, quand il le voulut, féconda le néant; il créa la terre, les cieux, et soumit tout à des lois. Il ne livra rien aux caprices du hasard; ni la durée des existences, ni le mouvement, ni la vie; une providence générale et particulière veille sur l'ensemble des choses et sur chacune d'elles, les protége, les conserve. Image du Créateur, l'homme est libre, immortel, et, parmi les choses visibles, c'est le chef-d'œuvre des mains de Dieu. Le monde est le palais de l'homme, mais l'homme ne l'habite qu'en passant; lorsque le trépas a frappé la victime et conduit le corps au tombeau, l'âme, dégagée de ses liens et ne vivant plus que de sa vie propre, entre dans un ordre de choses où la mort n'a

point d'empire. Là son sort est immuable, heureuse ou malheureuse, suivant que, dans sa course mortelle, elle mérita des châtiments ou des récompenses pour l'avenir. Les animaux, ajoute le sacerdoce, serviteurs attachés à la maison terrestre de l'homme, n'ont pas une autre destinée qu'elle; ils ne partagent ni les félicités, ni les peines éternelles de leur maître. Je m'arrête; un plus long détail des dogmes proclamés par le sacerdoce serait superflu. Vous les connaissez, Messieurs; ils ont été souvent le sujet de vos méditations.

Et sur quoi reposent ces doctrines? Sont-elles autre chose que des spéculations, sublimes il est vrai, mais enfin de pures spéculations, des systèmes dénués de preuves, ou trop peu démontrés pour produire la conviction? Le sacerdoce les publie comme les pensées de Dieu, et c'est sur le témoignage de Dieu, témoignage incontestable, qu'elles reposent. Là rien de problématique, rien d'incertain. Le sacerdoce n'est point l'auteur de ce qu'il enseigne; il n'est, et il le démontre, que l'organe de la vérité elle-même.

A sa voix, la lumière se fait, les esprits s'éclairent; l'homme cesse d'être à lui-même une énigme, et son existence de lui paraître un phénomène sans objet. La foi lui montre ses nobles instincts en harmonie avec ses destinées, et, replacé au rang supérieur qu'il doit occuper dans le monde visible, ses sentiments s'élèvent au niveau de sa dignité. A ses yeux, l'univers n'est plus une œuvre bizarre et sans dessein; c'est l'expression réalisée d'une pensée grande, l'exécution d'un plan magnifique. En un mot, le chaos intellectuel se débrouille,

les origines se révèlent, les fins se manifestent, les moyens se découvrent, l'ordre moral commence, la religion se produit, la vertu naît, l'homme devient homme. Les fondements du bon, du juste, du beau, de l'ordre social sont posés ; il n'y a plus qu'à construire l'édifice.

Il y a loin de là, Messieurs, aux atômes, au dieu-TOUT, à la substance unique et universelle, au fatalisme, au matérialisme, à la nécessité, au destin, à toutes les inventions de l'esprit humain, pour expliquer l'homme, le monde et leurs destinées. Le sacerdoce a fait justice de toutes ces chimères. A la clarté de son enseignement, les idées païennes nous paraissent absurdes ; mais, sans lui, elles domineraient encore nos convictions : voilà l'effet de l'action sacerdotale sur la raison. Quel est-il sur la conscience ?

Tous les êtres ont été créés pour un but final qu'ils doivent atteindre : cette loi est la première de toutes les lois. Est-elle observée, l'ordre règne; est-elle inaccomplie, il y a perturbation, désordre. Les créatures irraisonnables lui obéissent forcément, emportées qu'elles sont vers la fin de leur existence par un mouvement invincible. Il n'en est pas ainsi de l'homme; libre, il lui résiste ou s'y conforme à son gré. Delà la double moralité de ses actions : bonnes essentiellement, si elles le conduisent à sa fin; essentiellement mauvaises, si elles l'en détournent; et dignes, devant Dieu, de récompense dans la première supposition, de châtiment dans la seconde. Telle est la raison fondamentale du mérite ou du démérite de nos œuvres : et telle est aussi celle de la conscience, tribunal intérieur qui prononce sur la bonté

ou la malice des actes humains ; tribunal que chacun porte dans son cœur, et dont les païens eux-mêmes ont reconnu l'équité.

Cependant, ce tribunal peut s'égarer, il peut même se pervertir. L'éducation, les préjugés, l'exemple, l'intérêt personnel, les passions exercent sur lui assez d'influence pour lui faire illusion, pour le séduire, et ils y réussissent trop souvent. Le mal est alors à son comble; c'est un torrent qui a brisé ses digues. La raison se fait son auxiliaire ; elle l'instruit de tous les moyens de nuire, lui apprend à tromper l'œil de la loi, et, centuplant ainsi sa puissance, le rend mille fois plus funeste. Les erreurs de la conscience sont une des causes les plus fécondes des crimes qui déshonorent l'humanité. Il est donc important 1°. d'éclairer la conscience ; 2°. de la prémunir contre tout entraînement au mal par faiblesse ou par séduction ; 3°. de la ramener au bien, en la punissant de ses coupables complaisances. C'est ce que fait le sacerdoce.

1°. Il éclaire la conscience. Sans cesse il proclame, dans les dogmes chrétiens, les vrais principes de la morale ; sans cesse il promulgue les lois saintes du Législateur suprême. Le décalogue est le thème de tous ses discours, le sujet de toutes ses instructions. Toutes les questions qui s'y rattachent, il les examine, les discute ; il dissèque tous les cas, les raisonne, les décide : il n'est pas jusqu'aux pensées qu'il ne pèse, qu'il ne juge. Constamment aux prises avec les passions, il en fait connaître les artifices, il en démasque les ruses. Il signale les tromperies de l'intérêt personnel et les déceptions

de l'amour propre; il met à nu les illusions de l'orgueil, les pièges de l'ambition, les mensonges de la volupté. Non seulement il éclaire les consciences individuelles, il forme encore une conscience publique, dont celles-là empruntent la lumière dans beaucoup de circonstances; de là les mœurs plus pures des pays catholiques; de là cette probité sévère, ces usages délicats qui distinguent les nations chez lesquelles l'action sacerdotale a plus d'influence.

2°. Le sacerdoce préserve la conscience de la corruption. Le doigt levé vers le ciel, voyez, dit-il, cet œil ouvert la nuit et le jour, arrêtant sur vous son inévitable regard. Les ténèbres vous couvrent de leurs ombres, le désert vous enveloppe du manteau de sa solitude, les profondeurs de votre cœur cachent vos desseins dans des abîmes; mais qu'est-ce que cela pour celui qui entend le silence et qui voit l'invisible? Juge et témoin de vos pensées, de vos actions, Dieu punira tout ce qu'il y trouvera d'opposé aux règles du bien. Le repentir seul peut désarmer sa justice, et vous soustraire à ses châtiments. Vous échapperiez aux pénalités des lois par la ruse, vous auriez encore à subir les sévérités du Juge suprême. Son bras est suspendu, toujours prêt à frapper, sur les coupables endurcis, et l'histoire raconte les colères du ciel. Si les punitions du présent sont inutiles, il a celles de l'avenir; mais celles-ci sont éternelles, et il n'y a plus d'expiation pour le mal qu'elles châtient. Oserez-vous braver de si terribles menaces? Ne tremblerez-vous pas de fouler aux pieds des lois que protège une sanction si formidable?

3°. Si néanmoins la conscience fléchit; si, malgré des motifs si puissants pour la détourner de toute connivence au mal, elle ne retient pas la volonté dans le devoir, trois cas peuvent se présenter : elle peut s'enfoncer davantage dans le mal, et il faut trouver un moyen de la préserver de ce malheur; elle peut demeurer insensible à ce qu'elle a fait, et il faut lui en inspirer de l'horreur; elle peut pousser le repentir à l'excès, et il faut modérer sa douleur. Le sacerdoce lui donne ces trois sortes de secours, et complète ainsi sur elle son action.

Dans ce dessein, il l'appelle devant un tribunal de correction, pour rendre compte de ses jugements. Là, sur ses allégations, le prêtre, ministre à la fois de justice et de grâce, examine les faits, apprécie les circonstances. Tout est mis dans le jour de la vérité, et la conscience peut voir ses erreurs. Est-elle peu touchée du mal? le sacerdoce insiste, descend dans le cœur, et s'efforce d'y exciter des regrets. Quand au contraire des larmes coulent, quand des sanglots s'échappent de la poitrine, quand surtout l'âme se sentant défaillir, se voit sur le point de tomber dans le désespoir, alors le sacerdoce console, soutient, encourage. C'est ainsi qu'il redresse les écarts de la conscience et dissipe ses illusions; c'est ainsi qu'il punit ses fautes et modère ses remords. Sous une telle direction, elle marche avec assurance dans la voie du bien, elle se relève plus circonspecte et plus forte, lorsqu'un éblouissement, une faiblesse l'ont entraînée dans quelque chute.

A la vue de cette influence heureuse du prêtre sur la conscience, je ne puis, Messieurs, me défendre de ré-

pèter ici comme un éloge ce qu'on lançait naguère contre lui comme un anathème. Oui, le sacerdoce, réalité bienfaisante, est présent aux entretiens les plus confidentiels; oui, il assiste aux entrevues les plus cachées, les plus mystérieuses; oui, il entend jusqu'aux soliloques de l'homme le plus solitaire : mais il est là comme l'air dans le poumon pour vivifier, comme la lumière dans l'atmosphère pour éclairer, comme la Providence dans l'univers pour préserver du chaos. Il y est, non point en personne, mais par l'empire de son ministère sur la conscience, et c'est la conscience elle-même qui lui assigne ces rendez-vous, en se rappelant ses instructions et ses conseils. Serait-il préférable, qu'au lieu d'obéir à à cette action salutaire, elle se soumit en esclave aux aveugles volontés de l'ignorance, aux désirs coupables du libertinage et des passions? Un écrivain du dernier siècle a dit : « Si la confession n'existait pas, il faudrait » l'inventer. » Celui-là du moins en reconnaissait l'utilité; mais il oubliait que la confession n'est pas une de ces choses que l'on invente. L'homme était incapable d'en concevoir et d'en réaliser l'idée. Pensée de Dieu, Dieu seul pouvait instituer la confession et l'imposer comme un devoir.

Je passe au désir du bonheur. Ce désir est aussi naturel à l'homme que la raison, que la conscience. Il n'est point en nous, comme chez les animaux, un pur appétit, c'est un désir véritable, c'est-à-dire une tendance volontaire, une recherche réfléchie qui appartient également à la raison et au sentiment. Né avec l'homme, il ne meurt qu'avec lui, ou plutôt la mort lui donne une

ardeur nouvelle. Le ciel même, dans les idées chrétiennes, le rassasie et le stimule à la fois. Ce désir est tout puissant, c'est la cause la plus active de nos vices et de nos vertus; rien de si grand dans le sublime ou dans l'atroce qu'il ne produise. Cette double fécondité est l'effet de la vérité ou de l'erreur qui le dirige dans la poursuite de son objet. Le cherche-t-il dans les félicités que Dieu nous destine, il conduit l'homme au bien, l'ennoblit, le perfectionne; le cherche-t-il dans les jouissances d'un autre ordre, il mène l'homme au mal, le dégrade, le pervertit. De là la nécessité d'imprimer à cette puissance une bonne direction; c'est à quoi s'applique le sacerdoce, en détrompant l'homme de ses illusions sur l'objet du bonheur, et en le lui montrant dans les seuls biens qui peuvent le procurer.

Vous voulez le bonheur, dit-il, et vous croyez le trouver dans les choses créées. Vous accumulez des trésors, vous recherchez les plaisirs, vous cédez au charme fascinateur des voluptés sensuelles; il vous faut des émotions sensibles, des sympathies vives, des amitiés tendres; les jouissances de l'esprit vous passionnent; les délectations de la science, une grande renommée, la gloire, une mémoire immortelle exaltent vos désirs; les honneurs, la puissance excitent dans votre âme une soif ardente. Connaissez mieux votre nature; rien de tout cela ne peut remplir votre cœur; à peine vous le possédez, que le dégoût survient et le repousse. Un bonheur passager, fut-il immense, ne saurait vous satisfaire; la pensée qu'il doit finir en empoisonnerait les douceurs. Vous regardez dans l'avenir, et, pour être

heureux dans le présent, il vous faut l'espérance de félicités sans fin. Appropriés à l'état de l'homme sur la terre, les objets créés ne sont, les uns, que des moyens pour soutenir sa fragile existence; les autres, que des hochets pour amuser ses goûts d'enfant; le reste, que des êtres d'imagination plutôt que des réalités, et tous passent avec la vie. Aussi leur possession ne rendit-elle jamais heureux, et, soit parmi les vivants, soit parmi les morts, vous ne trouverez personne dont ils aient comblé les désirs. Cessez donc de placer le bonheur dans des chimères, et tournez vos regards vers les biens réels que la foi vous propose.

Faisant alors la peinture des félicités immortelles, le sacerdoce dit les espérances de l'homme, son corps rendu à la vie, sa jeunesse renouvelée pour ne se flétrir plus, toutes ses facultés agrandies et perfectionnées, l'immensité devenue son domaine. Il dit sa pensée pénétrant dans l'infini, y marchant pendant l'éternité, de découverte en découverte, sans pouvoir jamais l'épuiser; ses joies sans mélange, ses vertus sans défaut. Il dit son union avec Dieu, union ineffable, mais union d'amour et non de personnalité, union de volonté et non d'essence. Il dit tout cela, en regrettant que la faiblesse de ses discours rende si mal des choses si grandes.

Il est vrai, continue le sacerdoce, que le bonheur à venir est la récompense des œuvres vertueuses de la première vie; mais ces œuvres, bien que difficiles quelquefois, sont déjà les plus douces jouissances de l'homme durant sa course mortelle. La vertu, oh! quelles paroles pourraient en exprimer les délices? Alors même qu'elle

impose des sacrifices, qu'elle commande le mépris de la vie, elle répand des suavités célestes sur toutes les amertumes. Goûtez et voyez. Des idées si ravissantes ne sauraient manquer de faire impression sur l'esprit de l'homme, ni d'émouvoir son cœur. Il veut goûter en effet, il veut voir; l'expérience répond aux promesses, et c'est dans la vertu qu'il se décide à chercher son bonheur ici-bas, c'est dans les espérances de la foi qu'il met son bonheur à venir. C'est ainsi que le sacerdoce développe et règle le désir du bonheur inné dans l'homme. Comment développe-t-il sa sociabilité?

Je distingue quatre sortes de sociétés : la société conjugale, la société domestique, la société civile et politique, la société internationale. De là quatre sortes de sociabilité.

Cinq mots résument la doctrine du sacerdoce sur la société conjugale : indissolubilité, unité, égalité, charité, sainteté.

Indissolubilité. Le sacerdoce enseigne que la société conjugale doit durer aussi longtemps que la vie des époux; que la volonté des conjoints, les lois humaines, les tribunaux sont impuissants à la rompre, et que la nature seule peut briser par la mort un contrat que la nature et Dieu veulent permanent.

Unité. Il enseigne que les époux se font réciproquement donation complète de leur personne, quant aux devoirs conjugaux; que, sous ce rapport, parties essentielles d'un tout unique, ils forment dans leur dualité une seule personne morale devant les lois divines, prohibitives de la polygamie.

Égalité. Il enseigne qu'ils sont égaux devant la nature et devant Dieu, que l'un, il est vrai, est le chef de la société, mais non point, à proprement parler, le maître de l'autre, ni celui-ci son esclave, et qu'ils se doivent réciproquement de la déférence, des égards, sans préjudice toutefois des droits que la primauté confère à l'homme.

Charité. Il enseigne qu'ils doivent s'aimer mutuellement d'un amour sincère, tendre, constant; mais par des motifs qui, spiritualisant cet amour, l'élèvent au rang de la charité chrétienne, et en fassent une vertu digne des récompenses à venir.

Sainteté. Enfin, il enseigne que des mœurs pures doivent être l'ornement de la société conjugale, que le vice, que l'infidélité la troublent, la déshonorent, et que Dieu, tôt ou tard, en punit les profanateurs.

Par ces principes, le sacerdoce fait du mariage une société morale et sainte. La femme n'y est point comme un être dégradé, destiné à servir de jouet aux passions, aux caprices d'un dominateur impérieux. Elle y occupe une place honorable, y trouve un appui pour sa faiblesse, un protecteur pour sa vertu. L'homme y trouve une compagne affectionnée, désireuse de lui plaire, soutien nécessaire de sa constance dans les rudes travaux qui lui sont échus en partage. Le mariage offre à tous deux un ami, un confident, un conseil. Vieillesse et maladie ne sont point, pour eux, synonimes de solitude, de délaissement; dans ces tristes moments de la vie, ils peuvent espérer, l'un et l'autre, des attentions affectueuses, des soins assidus, et leur tombe se verra conso-

lée par des pleurs et des prières. L'existence des enfants n'est plus en péril, leur éducation est assurée, ils auront des guides dans l'âge des imprudences et des passions. Les époux vivent heureux, les générations se succèdent vertueuses et animées de nobles sentiments ; le monde n'est point envahi par ces populations d'une naissance équivoque, sans famille, grossières, turbulentes, fange impure où croupissent et se développent tous les vices, et l'un des plus terribles fléaux des sociétés corrompues.

Les doctrines du sacerdoce touchant la société domestique, celle des parents et des enfants vivant en communion, ne sont ni moins sages ni moins favorables au bien de tous. Dans les principes du sacerdoce, les parents sont les dépositaires de l'autorité de Dieu sur les enfants, jeunes plantes dont il leur impute la stérilité ou la mort, lorsque ces malheurs arrivent par leur faute. De là, pour les chefs de famille, l'obligation d'instruire les enfants, d'en corriger les défauts et les vices, de les former à la pratique des vertus civiles, morales et religieuses. Le sacerdoce les menace, de la part de Dieu, de châtiments terribles, s'ils négligent ces devoirs, et de peines encore plus redoutables, s'ils deviennent eux-mêmes les corrupteurs des enfants. S'adressant en même temps aux enfants : soyez, leur dit-il, la couronne des cheveux blancs de votre père, la gloire de votre mère dans sa vieillesse. Quand la famille est constituée sur ces bases, quand ces principes la régissent, l'ordre y règne, les mœurs s'y conservent pures, les enfants y prennent des sentiments élevés, les grands caractères s'y forment peu

à peu. C'est comme l'atelier préparatoire ou s'ébauchent les illustrations d'un pays.

Le sacerdoce ne s'en tient pas aux exhortations ; il prend une part active dans l'éducation des enfants, et, sous ce rapport, il est autant le père de la jeunesse que les pères eux-mêmes. Inutile de citer des faits connus du monde entier ; ceux des siècles passés sont consignés dans l'histoire, ceux des temps postérieurs dans nos souvenirs. Quant au présent, chaque jour en produit de nouveaux exemples, et le sacerdoce ne demande qu'à les multiplier encore davantage. Voilà son action dans la société domestique. Que fait-il pour la société civile et politique ?

Il en proclame les principes fondamentaux et les principaux devoirs : les principes fondamentaux, c'est-à-dire la justice et la charité ; les principaux devoirs, c'est-à-dire les conséquences pratiques de l'une et de l'autre. La justice qui rend à chacun ce qui lui est dû ; la charité qui cède de ses droits pour un plus grand bien. La justice qui commande aux citoyens de respecter les souverains et de leur obéir ; aux souverains de protéger les citoyens et de travailler à leur bonheur ; aux uns et aux autres d'être soumis aux lois générales, et à celles qui les regardent respectivement en particulier ; la charité qui ordonne à tous de s'entr'aimer comme des frères. La justice qui récompense le bien et punit le mal ; la charité qui, dans l'intérêt de la société, renonce à des récompenses méritées, lui sacrifie son repos, son bien-être, sa vie. Justice et charité, bases également essentielles de l'édifice social, lequel ne peut se soutenir qu'appuyé sur

l'une et sur l'autre. La justice, dans son austère raison, ne parlerait pas assez au sentiment; la charité, dans ses dispositions affectueuses, parlerait trop peu à la raison. L'une serait d'une rigidité trop inflexible; l'autre d'un laisser-aller trop facile. L'une, dans beaucoup de cas, sous prétexte du respect des droits, détruirait le droit; l'autre, dans une foule de circonstances, nuirait au bien, sous prétexte de faire le bien. Mélange de faiblesse et de malice, l'homme ne parvient pleinement aux fins de la société, que si, d'une part, contenu dans le devoir par la crainte de la justice, il peut, de l'autre, compter sur l'indulgence de la charité, lorsqu'il n'en est pas indigne.

Déduisant les conséquences de ces principes, le sacerdoce dit aux souverains : Vous n'êtes revêtus du pouvoir que pour le bien des peuples. Malheur à vous, si vous faisiez asseoir à côté de vous, sur le trône, l'injustice, la cupidité, la corruption, la violence. De grands tourments attendent les oppresseurs et les tyrans (1). Il dit aux peuples : Gardez-vous de résister à l'autorité, de la mépriser, de vous révolter contre elle. Payez les tributs qu'elle impose, et exécutez ses lois, lorsqu'elles ne sont pas contraires à celles du souverain Législateur. Secourez les pauvres. Protégez la veuve, l'orphelin, le faible. Défendez le bon droit et l'innocence contre les agressions de la malveillance, de la cupidité, de la haine. Pardonnez les injures. Laissez à Dieu le soin de vous venger. Aimez-vous les uns les autres, comme vous vous aimez vous-mêmes. Préférez le bien public à l'intérêt particu-

(1) Potentes potenter tormenta patientur.

lier. Rendez-vous utiles à la société au sein de laquelle vous vivez. Soyez fidèles à votre parole. Gardez religieusement la foi jurée.

Il y a, Messieurs, tout un code social dans ces paroles. Elles renferment en principe les constitutions politiques et les lois civiles les plus parfaites, et rien, en ce genre, ne peut être bon, s'il n'en est une déduction. Sous l'empire de ces maximes, la liberté, l'égalite, la sécurité, le bonheur des peuples sont assurés : non la liberté des anarchistes, non l'égalité des niveleurs, non la sécurité du crime, non le bonheur des méchants ; mais la liberté du bien, l'égalité des droits, la sécurité de la vertu, le bonheur des honnêtes gens. Que ces principes soient suivis dans les sociétés, et il n'y aura plus de séditions ni de bouleversements politiques, plus d'oppression ni de servitude, plus de ces pestes morales qui tuent lentement les nations, en corrompant peu à peu les âmes.

Lorsque, franchissant les limites d'un pays, on embrasse le genre humain par la pensée, on se demande pourquoi il ne forme pas une seule famille, dont les diverses nations seraient les membres principaux. On sent que cette société ne répugne point, et tout nous dit que, dans les desseins de Dieu, les peuples unis par les liens moraux, malgré les distances et les climats qui les séparent, devaient présenter l'image d'une grande confédération d'amis et de frères. Pourquoi n'en est-il pas ainsi? C'est parce que les principes de justice et de charité proclamés par le sacerdoce ne sont point assez largement appliqués aux rapports des nations entre elles. S'ils l'étaient dans leur plénitude, on ne les verrait

pas, soulevées les unes contre les autres par des motifs d'ambition, de haine, de vengeance, se déclarer des guerres d'extermination, s'inonder de larmes et de sang, se ravager par le fer et le feu. On ne les verrait pas se ruer avec fureur dans le champ des combats pour des rivalités puériles, ni maintenir par la violence des exclusions odieuses qui privent certains peuples de la jouissance de biens créés pour tous. Leur seule émulation serait de se rendre mutuellement heureuses.

Ce perfectionnement social, que plus d'un philosophe a cru possible, se réalisera-t-il un jour ? Hélas ! les passions, depuis la chute d'origine, dominent l'homme, et, principe de désordre, il est vraisemblable qu'elles exerceront toujours un turbulent empire parmi les mortels, et qu'elles videront par la trahison et l'effusion du sang jusqu'à la fin des choses leurs absurdes querelles. Quoi qu'il en soit, nul plus que le sacerdoce ne désire ce progrès dans les voies sociales, personne ne travaille à le procurer avec autant de constance et d'énergie, puisqu'avec un zèle infatigable, il sème, parmi toutes les nations, les idées qui peuvent le faire naître. Si ce bonheur est réservé au genre humain, les peuples ne l'obtiendront qu'en adoptant, dans leurs relations internationales, les maximes et les lois proclamées par le sacerdoce.

Enfin, l'action sacerdotale opère sur le sentiment religieux. Ce sentiment, comme les autres puissances de notre âme, a besoin de développement et de direction. Laissé à lui-même, il s'attiédit ou s'égare, il peut méconnaître son objet ou lui rendre un culte superstitieux.

Le polythéisme avec ses idoles et les honneurs qu'il leur déférait, montre assez de quoi l'homme est capable en matière de religion, lorsqu'il manque d'une direction supérieure. C'est, vous le savez, Messieurs, la rougeur au front et la douleur dans l'âme, qu'on lit les mythologies des anciens et celles des idolâtres de nos jours. Mais il est un désordre encore plus lamentable que l'idolâtrie, l'homme peut devenir irréligieux. La nature, sans doute, ne mène point à l'impiété, mais l'orgueil, le faux savoir y conduisent des esprits téméraires, qui, à leur tour, y entraînent les ignorants, les faibles, les hommes dépendants et serviles. Quand l'homme est arrivé à cet extrême le plus éloigné de Dieu, il n'y a pas d'excès dans lesquels il ne puisse se précipiter. Les fausses religions l'arrêtent quelquefois dans la voie du mal; mais l'impiété dégageant sa liberté de toute entrave divine, la livre, sans frein, aux mouvements les plus désordonnés des passions.

L'action sacerdotale empêche ou détruit ces deux énormités. Qui a renversé les autels des faux Dieux dans l'ancien empire romain, et dans tous les lieux où l'idolâtrie ne règne plus aujourd'hui? Qui a fermé la bouche aux oracles et dévoilé leurs impostures? Qui a ramené sur la terre la connaissance du vrai Dieu, purifié le culte, donné une pompe décente aux solennités religieuses? Qui a frappé au cœur l'athéisme philosophique, quel que fût son nom, quelle que fût sa forme? C'est le sacerdoce, et lui seul, par la prédication de l'Évangile et l'établissement du culte chrétien. Sans le sacerdoce, comme nos pères, nous nous prosternerions en-

core devant quelque créature pour l'adorer, ou nous vivrions sans Dieu comme les athées.

Le sentiment religieux peut s'égarer dans le christianisme même. Immuable dans ses dogmes, dans son culte, dans ses lois morales, le christianisme doit être toujours ce qu'il fut dès le commencement. Religion aussi parfaite que la nature de l'homme le comporte, il repousse toute modification, tout retranchement, toute addition quelconque dans les choses qui appartiennent à son essence. Cependant l'histoire mentionne, avec d'affligeants détails, les innovations nombreuses que l'hérésie, dans tous les temps, voulut y introduire. Telles ont été les tentatives des sectaires que, si elles eussent réussi, le christianisme, profondément altéré dès l'origine, ne présenterait plus que des ruines, ou plutôt il ne resterait pas pierre sur pierre à l'édifice; les fondements même ne subsisteraient plus. Mais la divine Providence avait donné à son ouvrage une garde fidèle. Le sacerdoce était là, il veillait, et il s'opposa toujours au progrès du mal avec courage. A qui, je vous prie, les peuples catholiques doivent-ils d'avoir encore et leur antique profession de foi, et leurs églises, et leur divin sacrifice, et leurs sacrements, et les augustes ou touchantes pratiques de leur culte, et le ravissant spectacle de tant d'âmes vivant, non selon la chair, mais suivant l'esprit, et aspirant aux seules félicités à venir? A l'action sacerdotale incontestablement, et c'est ainsi qu'elle développe et règle dans l'homme le sentiment religieux.

Maintenant, Messieurs, si, nous repliant sur nous-mêmes, nous saisissons d'un coup d'œil l'effet de l'ac-

tion sacerdotale sur tous les éléments de notre nature morale, nous verrons que, par un mouvement à la fois harmonique et simultané, elle les développe tous en même temps et dans la même mesure. En éclairant, dirigeant et perfectionnant la raison, elle éclaire, dirige et perfectionne la conscience ; elle éclaire, dirige et perfectionne le désir du bonheur ; elle éclaire, dirige et perfectionne l'instinct social ; elle éclaire, dirige et perfectionne le sentiment religieux.

L'homme formé par elle n'ignore rien de ce qu'il lui est utile de savoir sur sa nature, ses destinées et ses devoirs. Il voit l'ordre physique fait pour l'ordre moral, et celui-ci pour un ordre supérieur. Rangés dans ces trois ordres, tous les êtres lui apparaissent unis, par des liens invisibles, à l'auteur de ce magnifique ouvrage, qui le domine, le contemple, le conduit avec une sagesse infinie. Tranquille sur son avenir, il regarde la mort sans effroi, elle se présente même à sa pensée comme un bonheur. Il sait que la vie est une épreuve ; il la subit, et n'y attache point ses affections ; il la rend utile, et la quitte sans regrets, quand Dieu l'appelle à d'autres destinées. Point d'incertitude sur les lois qu'il doit suivre ; instruit du bien et du mal par la vérité elle-même, il les discerne d'une vue claire et sans confusion. Bon père, bon époux, sujet soumis, souverain bienfaisant, il fait règner autour de lui la paix et le bonheur. Citoyen du monde, il passe de l'aurore au couchant sans changer de patrie ; il trouve en tous lieux des concitoyens et des amis. Prosterné devant Dieu, il l'adore, il l'aime. Jésus-Christ est son maître, son modèle. Si l'action sa-

cerdotale ne rend pas toujours l'homme parfait, c'est que, contrariée dans ses effets, souvent elle n'opère pas suivant la force totale de son énergie; mais, elle ne tend pas moins à ce but, et rien ne manque à sa nature pour le remplir.

De cette considération, j'ai déjà droit de conclure que l'action sacerdotale est de la plus haute importance. Voyons si l'examen de ses caractères autorise à la même déduction.

II.

Caractères de l'action sacerdotale.

L'action sacerdotale est officielle, universelle, incessante, sympathique, exemplaire, dévouée. Ces caractères indiquent la nature des moyens qu'elle met en œuvre, et le prix auquel elle achète ses succès.

L'action sacerdotale est officielle. Le sacerdoce remplit une mission; c'est un envoyé, un ambassadeur. Il ne parle point en son nom; ce qu'il fait, il le fait d'office. Dans ses discours, dans ses actes, son unique soin est de se conformer aux ordres, aux intentions de la puissance qu'il représente; et cette puissance, c'est Dieu.

Cette qualité supposée, car je n'ai point à la démontrer ici, la théologie la prouve par des arguments dont un antagonisme de dix-huit siècles n'a pas ébranlé la solidité; cette qualité supposée, disons-nous, il suit que l'enseignement sacerdotal ou de l'Eglise est infaillible.

En effet, le sacerdoce ne parlerait pas au nom de Dieu, ne représenterait pas Dieu, si, au nom de Dieu, il enseignait ou pouvait enseigner l'erreur; si, au nom de Dieu, il promulguait ou pouvait promulguer, comme de Dieu, des lois qui ne seraient pas divines; si, au nom de Dieu, il donnait ou pouvait donner comme divines des institutions qui n'auraient pas Dieu pour auteur. Il suit que l'enseignement sacerdotal est immuable, puisqu'il repose sur la révélation, et que la révélation ne changera jamais. Il suit que cet enseignement est positif et précis; Dieu ne tend pas des pièges à ses créatures, il n'a mis aucune ambiguité dans sa doctrine ni dans ses lois. Notre ignorance, il est vrai, peut y trouver des obscurités, l'imperfection du langage peut mal exprimer les pensées divines, mais alors Dieu lui-même apporte un remède au mal; il a promis son assistance au sacerdoce, et il le préserve de l'erreur dans ses interprétations et ses jugements. Ainsi, sûr de la vérité des dogmes qu'il proclame, sûr de la sagesse des lois qu'il intime, le sacerdoce parle avec une autorité qui commande l'obéissance et la foi. L'incompréhensibilité des mystères, l'austérité des préceptes, la difficulté de l'accomplissement des devoirs, ces objections se taisent ou se réduisent à des mots devant cette qualité de l'action sacerdotale. Que répondre, je vous prie, lorsque le prêtre, en entrant dans la carrière, ou s'adressant à ses contradicteurs s'exprime en ces termes ?

« Je ne viens pas demander votre foi pour des sys-
» tèmes humains, ni votre obéissance pour des lois
» d'une autorité douteuse. Je vous apporte les révéla-

» tions de la vérité elle-même et les ordres du Maître de » toutes choses. C'est comme envoyé de Dieu que je me » présente devant vous, et que je requiers votre sou- » mission. Reconnaissez, vérifiez mes lettres de créance; » faites-leur subir l'examen d'une critique exacte, sé- » vère même, si vous voulez; ne les admettez que sur » des preuves péremptoires de leur authenticité, c'est » votre droit; et, pourvu qu'en l'exerçant, vous n'excé- » diez pas les bornes de la raison, personne ne blâ- » mera votre exigeance. Le sacerdoce ne cherche nulle- » ment à vous surprendre; votre respect, votre confiance » ne seraient pas dignes de lui, s'ils étaient indignes de » vous. Mais aussi, sa mission divine constatée, veuillez » vous soumettre. Discuter encore après cela, ou faire » de l'opposition, ce serait, non de la raison, mais un » travers ou de la mauvaise foi; non de la prudence ou » de la force de caractère, mais de l'entêtement, de la » rébellion. » Croire et obéir, n'est-ce pas la seule réponse raisonnable à ce dilemme? Ce raisonnement, le prêtre, ne le fait pas toujours expressément à ceux qui l'écoutent; mais la nature de son ministère le suppose dans toutes les circonstances. C'est ainsi que le magistrat, dans l'exercice de ses fonctions, agit et parle au nom de son souverain.

Il y a, dans le caractère officiel de l'action sacerdotale, un trait de profonde sagesse que l'on n'a point assez remarqué. L'homme ne peut contempler la vérité dans son essence, ni lire sans intermédiaire les lois que Dieu a décrétées dans ses conseils; il fallait donc, pour l'en instruire, un enseignement révélé, continué de gé-

nération en génération, et invariable comme la vérité et les règles du bien. L'homme est fait pour vivre en société avec l'homme; il fallait donc que l'enseignement révélé fut public et autorisé, afin de rendre communs entre tous les croyances, le culte, la morale, bases essentielles de la société. L'homme se lasse vite dans la recherche, toujours pénible pour lui, des vérités abstraites, et il se trompe aisément dans celle des vérités morales; il fallait donc qu'il les apprit, les unes et les autres, sans une étude laborieuse, dans un enseignement infaillible, positif et précis. Des besoins nombreux pressent l'homme de tous côtés, il se voit forcé de consacrer la plus grande partie de son existence aux soins de son existence même; il fallait donc qu'il pût connaître ses destinées et ses devoirs dans un enseignement simple, dont il n'eût qu'à retenir et bien comprendre les formules. L'homme a de l'attrait pour les sciences, les arts, l'industrie; il aime à embellir son séjour, à former des établissements, à créer des institutions : il fallait donc que, soumis à une direction sûre pour les choses morales et religieuses, il fut libre d'employer toutes ses forces intellectuelles à l'exploitation de son domaine terrestre. Le caractère officiel de l'action sacerdotale a pourvu à toutes ces nécessités.

L'action sacerdotale est universelle. Universelle quant aux hommes, elle s'étend à tous sans exception. Elle bénit l'enfant à son entrée dans le monde, elle dirige le jeune âge, elle console la vieillesse. S'adressant aux grands et aux petits, elle combat dans les premiers les passions orgueilleuses et cupides; elle apaise chez les

autres les murmures injustes, les révoltes. Elle apprend aux pauvres le respect des droits d'autrui, la résignation, l'amour du travail; mais, en même temps, elle ouvre, en faveur de l'indigence, la main du riche par de touchantes exhortations. Les hommes les plus dégradés par le vice, sont pour elle des brebis égarées qu'elle s'efforce de ramener au bercail. Ceux que les lois punissent d'une excommunication temporaire par la détention, ceux même que la justice frappe d'une réprobation absolue en les condamnant au supplice, l'action sacerdotale en fait l'objet de son zèle; elle les rend à la vie morale et religieuse, elle les dispose aux félicités immortelles. Citoyens et étrangers, amis et ennemis, catholiques, hérétiques, infidèles, idolâtres, elle ne fait acception de personne. Il suffit d'être homme pour mériter son bienveillant intérêt.

Universelle dans les moyens qu'elle emploie, elle n'en repousse aucun, pourvu que la morale et la prudence les avouent. Sciences, littérature, éclat, obscurité, pauvreté, richesse, grandes dignités, humbles fonctions, le sacerdoce se sert de tout pour faire de l'homme un être moral et religieux. C'est dans le même dessein, qu'il élève partout, quand il le peut, des asiles, des refuges, des infirmeries, des hospices de toutes sortes pour le soulagement des innombrables misères de l'espèce humaine.

Universelle quant aux lieux. Il est peu de contrées où le sacerdoce n'ait imprimé les vestiges de ses pas, et qui n'aient entendu sa voix. Il va chercher le sauvage dans sa hutte, le barbare dans son repaire; il pénètre dans les

empires idolâtres, malgré les édits de proscription, afin d'y déposer au moins l'étincelle du feu sacré, le germe de la foi. Il est chez les nations que l'hérésie, le schisme, l'infidélité ont faites ses ennemies. Là, des entraves pesantes gênent, il est vrai, tous ses mouvements; mais il y est, et il se peut qu'un jour il les réconcilie avec la vérité. Dans les pays catholiques, ai-je besoin de le dire, il exerce son action sur la plus grande échelle. Il s'y montre dans toute la plénitude de sa puissance; il est dans les cités et les hameaux, dans les palais et les chaumières, dans les temples, dans les rues, sur les places publiques, signalant partout la fécondité de son ministère.

Universel quant aux temps. Le sacerdoce chrétien proprement dit commence à Jésus-Christ; mais les sacerdoces des patriarches et des Juifs, qui en étaient la figure et la préparation, le font remonter jusqu'à la naissance du monde. Pour l'avenir, la perpétuité lui a été promise, et il ne finira qu'avec les siècles. Lié essentiellement avec le christianisme qui ne peut subsister sans lui, il a les mêmes destinées, et les derniers humains recueilleront encore les fruits heureux de son indéfectible mission. La théologie donne la preuve de ces assurances et de ces faits, et la philosophie qui doit admettre, à divers titres, il est vrai, mais qui doit admettre toute vérité, ne pourrait refuser de les accueillir sans se rendre indigne de son nom.

L'action sacerdotale est incessante. La vie du prêtre est une suite non interrompue d'œuvres utiles à l'humanité. Secourir les pauvres, visiter les malades, admi-

nistrer les sacrements, présider aux exercices du culte, vaquer presque continuellement à la prière, diriger les consciences, instruire tous les âges des plus hautes vérités : la durée du jour n'est souvent pas assez longue pour suffire à tant d'obligations, et le prêtre se voit dans la nécessité, cela n'est pas rare, de demander à la nuit le temps de les accomplir. Les études indispensables absorberaient à elles seules une grande partie de la vie du prêtre. La science est un trésor caché, et vous savez, Messieurs, ce qu'il en coûte d'application pour l'acquérir, la conserver, l'accroître, et surtout pour la communiquer. Eh bien, non seulement chaque prêtre doit avoir les connaissances propres de son état, il faut de plus que le sacerdoce en général les possède toutes, parce que toutes sont utiles au but de sa mission. Aussi s'est-il toujours distingué dans les travaux de l'esprit, et votre érudition, Messieurs, raconterait mieux que moi, ses succès. Que d'auteurs célèbres vous pourriez citer parmi les membres du sanctuaire! Que de savants ouvrages sortis de leurs plumes vous pourriez analyser! Vous n'ignorez pas davantage les actes de la vie apostolique ou pastorale d'un grand nombre, ni les œuvres saintes pratiquées par beaucoup d'autres. Pour faire tant de choses, ne faut-il pas que l'action sacerdotale soit d'une énergie aussi constante que puissante ? Il ne peut y avoir de vide dans la vie du prêtre.

Cette activité sans repos, tient non seulement à la nature de l'institution sacerdotale, mais encore à la haute idée que le prêtre conçoit de sa mission. Il regarde le monde comme un vaste hôpital, dont, quoique

malade lui-même à l'égal des autres hommes, il doit cependant être, par l'ordre de Dieu, le médecin et l'infirmier; et il s'accuserait de prévarication, s'il négligeait un seul des devoirs de cette vocation sublime. Sous l'empire de telles convictions, le sacerdoce ne peut se livrer à l'oisiveté, et on le verra dans les temps à venir, comme on l'a vu dans les âges précédents, comme on le voit aujourd'hui, disséminant ses membres sur la surface du globe, parmi les centaines de millions d'hommes dont se compose chaque génération, s'occuper sans relâche des grands intérêts de l'humanité.

L'action du sacerdoce est pleine de sympathie pour toutes les faiblesses, toutes les misères de la nature. Est-il rien de plus en rapport avec les besoins de l'humanité que les qualités exprimées par les noms de père, de maître, de pasteur, de médecin, de guide? Eh bien, le mot SACERDOCE, dans la langue du sacerdoce même, est le collectif de tous ces titres. Le prêtre les revendique, et son action doit y être conforme de tous points. Il considère les hommes du même œil qu'un père ses enfants, qu'un maître ses disciples, qu'un pasteur son troupeau, qu'un médecin ses malades. C'est sous l'impression de cette idée qu'il leur parle, qu'il règle sa conduite avec eux, qu'il choisit les moyens de leur rendre son ministère utile. Voilà pourquoi dans ses discours les plus véhements, dans les démarches les plus vives de son zèle, son langage et ses actions portent toujours l'empreinte d'une bienveillance, que l'hypocrisie, même la plus adroite, ne parviendrait point à imiter longtemps.

Mais, pour comprendre parfaitement tout ce qu'il y

a d'admirables sympathies dans l'action sacerdotale, il faut porter son attention sur quelques détails. Quand on a fait de l'homme une étude un peu approfondie, on sait qu'il a besoin, à tout âge et dans toutes les positions, d'être consolé, encouragé, aidé, dirigé, instruit, jugé, repris et même puni : d'être consolé; nul qui n'ait des peines, des chagrins : d'être encouragé; nul qui ne sente, plus ou moins souvent, sa volonté faiblir devant la pratique du bien : d'être aidé; nul qui ne rencontre des cas où, laissé à lui seul, il trouverait l'accomplissement du devoir au-dessus de ses forces : d'être dirigé; il n'est personne que des perplexités ne rendent incertain sur le parti qu'il doit prendre dans plusieurs circonstances : d'être instruit; il n'est personne qui n'ait parfois des doutes à éclaircir, et à qui des conseils ne soient nécessaires : d'être jugé; ce qui pèse le plus à une conscience droite, c'est l'ignorance de ce qu'elle est; elle veut savoir, autant qu'il se peut, si Dieu l'absout ou la condamne, s'il l'approuve ou si elle mérite le blâme. Enfin, l'homme a besoin d'être repris et même puni. Il est des secrets qui accablent les âmes les plus fortes, des secrets qui agitent, tourmentent, dessèchent. Point de repos, tant que leur funeste poids demeure sur la conscience; point de paix, tant qu'ils n'ont pas été soumis à des expiations capables de rassurer les alarmes qu'ils ont fait naître. Jusque là, la conscience est livrée à d'intolérables angoisses, l'âme est en proie à un désespoir d'autant plus dangereux qu'il paraît plus calme. S'il en est ainsi des caractères les plus fermes, que sera-ce de la multitude ?

Il y a d'autres secrets qui ne sont pas des crimes ni même des fautes, mais qui peuvent le devenir; seulement ce sont des dispositions au mal, ou des tentations capables d'y entraîner; d'autres encore qui sont de soudaines découvertes dues au hasard, ou des connaissances acquises à la longue, par l'observation, par l'expérience. Tous ces secrets jettent l'âme dans un mal-aise inexprimable, tant qu'ils n'ont pas été déposés dans le sein d'un confident sûr et accrédité pour les recevoir.

L'action sacerdotale se prête admirablement à ces divers besoins. Elle essuie toutes les larmes, elle compâtit à toutes les douleurs. Dépositaire des dons de Dieu, obligé par état de sonder les consciences, d'en explorer tous les replis et d'ensevelir tout ce qu'il apprend dans un silence éternel, investi, au nom de Dieu, de l'autorité nécessaire pour juger, diriger, punir, dans l'ordre spirituel, le prêtre peut entrer dans tous les secrets, recevoir tous les aveux, imposer des peines satisfactoires et pardonner. Il a des paroles qui ne sont pas de l'homme, des paroles qui éclairent, rassurent, consolent, qui portent la sérénité dans l'âme.

De plus, l'homme veut avoir un moyen extérieur de témoigner à Dieu ses sentiments d'adoration, de confiance et d'amour. Ce besoin est inné dans nous; il se retrouve chez tous les peuples, la nature même en est le principe. De là la nécessité du sacrifice, mais d'un sacrifice moral, saint, auguste, et réellement agréé de Dieu. Je n'insisterai pas pour montrer jusqu'à quel degré de perfection l'action sacerdotale sympathise avec l'homme sur ce point. Quoi de plus moral, de plus saint,

de plus agréable à Dieu que le sacrifice offert par le sacerdoce ? Ce sacrifice est tout divin.

J'ai dit en dernier lieu que l'action sacerdotale est exemplaire et dévouée. Si, en prononçant ces mots, j'avais, Messieurs, réveillé dans votre mémoire historique le souvenir de faits peu édifiants, ou d'actes d'un dévouement au bien plus que suspect de la part de plus d'un membre du sanctuaire, je vous prierais de ne pas perdre de vue que nous parlons de l'action du sacerdoce en général et non de la conduite particulière de quelques-uns de ses membres. A toutes les époques, il faut en convenir, il s'est produit des désordres dans le corps sacerdotal ; mais la justice défend d'attribuer à tous les égarements du petit nombre, quand d'ailleurs le corps les condamne et s'efforce de les réparer.

Malgré ces déplorables exceptions, j'ose affirmer, sans craindre d'être contredit, que le sacerdoce a marché toujours au but de sa mission par la voie des bons exemples. Lorsqu'une partie de l'astre du jour, voilée momentanément, se dérobe à l'aspect de quelques habitants de la terre, il ne cesse pas pour cela d'être le foyer de la chaleur et de la lumière. Les témoignages de l'histoire et la notoriété publique prouvent jusqu'à l'évidence, que l'on ne vit jamais, dans aucune classe d'hommes, autant de justice, de modération, de zèle pour le bien de l'humanité, des mœurs aussi pures, un désintéressement aussi parfait que parmi les membres du sacerdoce. Ce n'est pas aussi parmi eux que les séditions, les révoltes prennent leur origine, choisissent leurs chefs, recrutent des partisans. Mais ce serait peu que

cette sainteté négative. Le sacerdoce a répandu dans le monde, en tout temps, l'éclat des plus hautes vertus. On ne lit pas sans admiration les prescriptions nombreuses par lesquelles les conciles règlent, pour ainsi dire, tous les pas du sacerdoce, afin de le conduire à la sainteté. Ces règles si prévoyantes et si sages, c'est le sacerdoce lui-même qui se les est imposées. Croira-t-on qu'il les eût solennellement publiées pour les violer effrontément à la face de l'univers? Croira-t-on qu'il les eût renouvelées de siècle en siècle, s'il avait pu craindre qu'une opposition toujours flagrante de sa conduite avec ses lois, lui attirât les moqueries et l'indignation du monde entier?

Comment, d'ailleurs, la vie du prêtre ne serait-elle pas exemplaire, elle que remplissent tous les genres de dévouement? Être toujours dans la lice, combattant ou prêt à combattre, faire une guerre continuelle aux passions, s'opposer aux succès de leurs desseins, s'élever contre les désordres qu'elles enfantent, c'est pour le prêtre un devoir dont il ne saurait se dispenser sans crime. Le prêtre est donc forcément et par vocation dans un état habituel d'hostilité avec tous les penchants vicieux. Est-il vraisemblable qu'une telle situation n'ait rien de pénible pour lui? Se persuadera-t-on qu'il se résigne sans efforts à passer pour ennemi de ceux qu'il aime de toute la charité de son cœur? Peut-on supposer qu'il ne souffre pas de voir souvent la pureté de son zèle mise en question, et les actes les plus saints de son ministère attribués à des motifs qui ne furent jamais les siens? Pensera-t-on qu'il n'a pas des répugnances à surmonter pour

reprendre, quelquefois avec sévérité, une conduite peu régulière, des actions scandaleuses, ou pour blâmer hautement des abus autorisés? Il suffit de s'interroger soi-même pour se convaincre que le prêtre ne remplit ces devoirs qu'en remportant sur ses inclinations des victoires continuelles. Première sorte de dévouement.

Le sacerdoce est une royauté, mais une royauté céleste; son royaume n'est pas de ce monde. Son pouvoir, sa couronne, ses honneurs, ses trésors, ses plaisirs ne ressemblent point à ce qui porte ces noms parmi les hommes. Les insignes de cette royauté se virent au Calvaire, il y a dix-huit siècles, et le sacerdoce ne peut en revêtir d'autres que pour faire briller ceux-là d'un éclat plus grand. Le roseau, le manteau déchiré, les épines, la croix doivent se montrer toujours sous des ornements étrangers, pour redire au prêtre à tout moment : Cela n'est que vanité. De là, pour lui, l'obligation de se priver de la plupart des choses que le monde recherche, alors même qu'il pourrait se les procurer sans offenser les bienséances, sans transgresser les lois de la morale sainte. De là encore, pour lui, le devoir de s'élever sans cesse par la pensée au-dessus des objets créés, afin d'en détacher entièrement son âme. La nature a de l'horreur pour un dépouillement si parfait, et le prêtre n'y parvient que par la pratique d'une abnégation courageuse et de tous les instants. Deuxième sorte de dévouement.

Parmi les lois auxquelles est assujetti le sacerdoce, il en est une qui lui prescrit le célibat; je dis le célibat de l'âme autant que l'autre célibat : loi d'une éminente sagesse, loi nécessaire, loi à laquelle tous les bons esprits

applaudissent, que le prêtre selon Dieu chérit et observe religieusement, et à laquelle il attribue la plupart des succès de son ministère; loi qui attache à l'auréole sacerdotale son rayon le plus brillant, qui maintient la piété dans l'Eglise, et dont le sacerdoce défendrait l'existence par tous les sacrifices, si elle était menacée. Vous jugerez peut-être, Messieurs, que j'ai pu compter l'obéissance à cette loi parmi les dévouements du sacerdoce. Troisième sorte de dévouement.

Les annales du christianisme ont des pages sanglantes, dans lesquelles le sacerdoce occupe une grande place. Personne ne but plus largement dans la coupe des tribulations. La proscription, les supplices choisirent toujours, de préférence, leurs victimes dans ses rangs. Souvent il aurait pu échapper aux persécutions par la trahison de ses devoirs; souvent même, des biens, des distinctions, des dignités eussent été la récompense de ses défections. Pour obtenir de l'or, des honneurs, il n'avait qu'à livrer, sans défense, la vérité à l'erreur, la vertu au libertinage, le bon droit à l'injustice, les âmes au génie du mal. L'histoire signale en pleurant plusieurs membres du sanctuaire faibles et parjures; mais il n'en est pas moins vrai que le sacerdoce en général fut toujours admirable d'héroïsme dans ses épreuves. Les causes qui, dans les temps anciens, amenèrent les manifestations héroïques de sa foi, sont de tous les siècles; nous les avons vues renaître de nos jours, et elles se reproduiront à toutes les époques, dans tel ou tel lieu de l'univers. Que fera le sacerdoce alors? ce qu'il fit dans toutes les conjonctures. Il affrontera

tous les périls pour soutenir l'œuvre de Dieu. Le passé répond de l'avenir. Quatrième sorte de dévouement.

Voilà, Messieurs, le caractère de l'action sacerdotale, tel que les faits et la raison le révèlent aux esprits attentifs et non prévenus. Voilà par quels moyens le sacerdoce conquiert les intelligences à la vérité, les âmes à la vertu. Depuis qu'un sang divin a coulé pour le salut du monde, l'humanité, aux yeux du prêtre, est si sublime, si digne d'amour, qu'il est heureux de pouvoir, au prix de son repos et de sa vie, la conduire au terme de ses nobles destinées. Il veut, par le développement de toutes ses facultés morales, la rendre capable d'une philosophie sage, qui n'aille pas se perdre dans l'athéisme, d'une civilisation vertueuse, qui ne dégénère point en corruption, d'une piété sainte, qui lui promette des siècles sans fin de félicité.

Disons le donc hautement, l'institution sacerdotale est une chose unique, une institution telle que nulle autre ne lui saurait être comparée. Quelle autre en effet pourrait se glorifier d'avoir Dieu pour auteur, de participer à l'infaillibilité de Dieu, de parler et d'agir en son nom? En est-il une autre qui embrasse tous les lieux et tous les temps dans la sphère de son action, qui déploie une activité aussi féconde, une aussi invincible constance dans les difficultés et les revers? Tout ce que l'homme fait est petit, éphémère. Les empires tombent, les constitutions politiques changent, les dynasties passent, les familles s'éteignent; les siècles ne marquent dans le cours du temps que comme les tertres funèbres dans le champ des morts; les uns et les autres ne recouvrent que des

débris. Seule, l'institution sacerdotale ne meurt point; seule, elle reste debout avec la croix au milieu du vaste cimetière de toutes les créations humaines.

Oh! si une telle institution était l'ouvrage de la sagesse de l'homme, avec quelle magnificence d'expressions on exalterait son auteur, ses membres, ses bienfaits! Quels tableaux! quel enthousiasme! Mais parce que l'homme est impuissant à dévouer ainsi l'homme à l'homme, parce que l'institution sacerdotale est fille du ciel et non de la terre, cette noble origine lui vaudra-t-elle notre indifférence, nos mépris? Que des esprits mal faits, trompés ou irréfléchis refusent de l'honorer je n'en suis pas surpris; mais il faudrait s'étonner et gémir, si les autres ne l'environnaient pas de sincères hommages et d'une confiance non moins sincère. Je conclus pour la seconde fois que rien n'égale l'importance de l'action sacerdotale.

Il me reste à dire un mot sur sa nécessité. Veuillez, Messieurs, m'écouter encore un moment.

III.

Nécessité de l'action sacerdotale.

L'action sacerdotale est-elle nécessaire? Cette question regarde à la fois le passé et l'avenir. C'est comme si l'on disait : L'objet assigné à l'action sacerdotale pouvait-il être atteint sans elle? et maintenant qu'il est obtenu, est-elle indispensable pour le conserver?

Quant à la première partie de la question, un fait y

répond. Qu'était le genre humain, dans l'ordre moral et religieux, avant que l'action sacerdotale eût changé le monde? Que savait-il sur ses destinées et ses devoirs, sur Dieu, sur l'origine de l'univers? En quoi faisait-il consister son bonheur? Qu'espérait-il dans l'avenir? Quelle idée avait-il du juste et de l'injuste, du vice et de la vertu? Qu'était la société conjugale, la société domestique? Qu'était la société civile et politique, sinon l'esclavage de presque tous, et la domination despotique de quelques-uns? Quel culte, quelle religion parmi les peuples? et, parmi ceux qui se disaient philosophes, quel cynisme d'impiété! Cet état de choses n'a cessé que par l'effet de l'action sacerdotale, et il subsiste encore dans les lieux où son influence n'a point prévalu. Quoi, pendant tant de siècles, et des siècles dont quelques-uns furent d'ailleurs si éclairés et si polis, la nature morale de l'homme, loin de se perfectionner, n'aura fait que se dégrader toujours davantage; elle ne sera sortie de son abjection qu'à l'apparition du sacerdoce et par son influence : et, néanmoins, une autre puissance pouvait l'élever au degré de perfection où nous la voyons parvenue? Pourquoi donc l'antiquité n'a-t-elle pas fait ce prodige? Pourquoi cette puissance merveilleuse n'est-elle pas venue régénérer le monde, il y a trois ou quatre mille ans? Laissons de côté le paradoxe; les esprits sérieux ne s'arrêtent qu'aux idées raisonnables. Le fait de la dégradation toujours croissante de l'homme avant l'action sacerdotale, prouve assez que rien d'humain ne pouvait le réformer.

Mais, la régénération morale étant opérée, l'action

sacerdotale est-elle encore nécessaire? c'est la seconde question. Oui, elle est encore nécessaire; car elle seule peut perpétuer son ouvrage. Ici, je me trouve en face de quatre objections que je dois examiner.

On dit : Dans l'état actuel des lumières de l'esprit humain et de la civilisation, la philosophie peut suffire à l'humanité. L'action sacerdotale est désormais inutile à son perfectionnement; elle ne peut même que lui faire obstacle.

Il y a deux sortes de philosophie; l'une chrétienne, et l'autre qui ne l'est pas.

La première suppose les dogmes et la morale révélés. Elle ne met point en question ce que la foi nous apprend. Elle reconnaît la divinité de Jésus-Christ, du christianisme, de l'institution sacerdotale et de l'Eglise. Sur ces objets et tout ce qui en découle, son point de départ, c'est l'enseignement du sacerdoce. Là s'attache le fil conducteur de ses études, de ses recherches, et à l'aide de ce moyen, si elle s'égare, elle retrouve aisément le chemin de la vérité. Elle peut dès lors, sans danger, discuter toutes les questions, et s'avancer dans les plus obscures profondeurs de la métaphysique. Nulle investigation ne lui est interdite, parce qu'elle rejette toute idée contraire aux doctrines de la foi. C'était la philosophie des grands hommes qui ont illustré l'ère chrétienne, jusqu'à cette autre philosophie qui a pris son nom du siècle où elle est née; c'est aussi la vôtre, Messieurs, et vous vous faites gloire d'en admettre les conséquences et les principes. Si quelque philosophie pouvait suppléer l'action sacerdotale, ce serait celle-là sans doute : et cependant elle n'a point

une telle prétention; elle la condamne, au contraire, et veut marcher constamment sous la direction de l'enseignement du sacerdoce.

Quelle est donc la philosophie qui voudrait se substituer à l'action sacerdotale? C'est la philosophie incrédule; la philosophie qui, non seulement fait abstraction des vérités révélées, mais n'en tient aucun compte; qui rejette le fait de la révélation, et ne reconnaît, sur tout ce qui est l'objet de notre foi, d'autre source de lumière pour l'homme que la raison de l'homme.

Mais cette philosophie, sur les points qui nous occupent, sait-elle quelque chose de plus que la philosophie païenne? En repoussant la révélation, en rejetant toutes les lumières que les livres saints ont répandues parmi les hommes, elle est ramenée forcément aux controverses agitées dans les écoles de la Grèce. Forcément elle retombe dans le même chaos de contradiction, ou bien elle va s'ensevelir dans le scepticisme avec la vérité, la raison, l'intelligence elle-même. Voilà l'inévitable abîme où elle entraînerait le monde après elle, si elle pouvait usurper la place de l'action sacerdotale. C'est que, sur les doctrines qui forment, dans l'homme, l'être moral et religieux, la philosophie ne pourra jamais, en dépit de tous ses efforts, prononcer le mot décisif, le mot après lequel toute objection est un non-sens : Dieu l'a dit.

Si l'on se récriait : voyez plutôt, dirais-je à mon tour : Que se passe-t-il non loin de nous? Qu'entendez-vous de tous côtés, que des voix sinistres, que des accents effrayants? Le renversement de toute autorité, la néga-

tion de tout droit, une liberté sans frein, la promiscuité du règne animal parmi les hommes, la royauté des passions, la légitimité de leur empire, la fatalité dans tous les événements, l'anéantissement de l'âme par la mort, l'athéisme, l'affreux athéisme : ne sont-ce pas les dogmes monstrueux, l'horrible morale qu'osait naguère enseigner hautement la philosophie émancipée? Que le sacerdoce soit réduit au silence, que des événements malheureux lui ôtent la possibilité de combattre ces funestes doctrines, c'en est fait de la conscience, de la vertu, de la religion; c'en est fait de la liberté, la société périt; l'homme se dégrade, se pervertit, redevient esclave; cette fumée qui déjà s'élève autour de nous, en tourbillons si noirs, couvrira bientôt le monde d'une nuit pleine d'épouvante.

On dit : Si la philosophie est incapable de suppléer l'action du sacerdoce catholique, les autres sacerdoces chrétiens sont-ils dans la même impuissance? Ne peuvent-ils pas conserver à l'humanité les vérités acquises, et la faire marcher de progrès en progrès dans l'ordre moral et religieux?

Nullement. D'abord aucun de ces sacerdoces ne possède la vérité complète. Les symboles de tous sont défectueux; tous ont fait des retranchements à la révélation, et sont des échos infidèles de la voix de Dieu. Cependant, toutes les vérités révélées se lient entre elles, se supposent mutuellement et ne forment qu'un tout. En supprimer une seule, c'est briser la chaîne, c'est lui ôter toute sa force logique et divine. Si l'on peut arracher un fil du tissu, pourquoi pas plusieurs? pour-

quoi pas tous ? D'ailleurs, l'enseignement de ces sacerdoces est dépourvu de tout caractère officiel. Ils parlent au nom de Dieu, mais Dieu ne garantit point la vérité de leurs paroles. Depuis qu'ils ont rompu avec l'unité apostolique, ils ont cessé d'être les envoyés du Ciel ; ils exercent un ministère usurpé. Je me borne, Messieurs, à énoncer ces principes, que la théologie établit et démontre. Le philosophe les reçoit, et en tire les conséquences qu'autorise la raison.

Ainsi l'autorité de ces sacerdoces, purement humaine n'a rien de supérieur à celle de la philosophie. C'est l'autorité de la seule raison, et rien de plus. Malheur donc au genre humain, s'il pouvait être un jour exclusivement sous la direction des sacerdoces dissidents ; leur ignorance le laisserait tôt ou tard retomber dans la confusion païenne. Je dis trop peu : Leurs guerres intestines, semblables à celles des sectes philosophiques, seraient une cause incessante d'erreurs, qui l'entraîneraient plus rapidement encore dans l'anarchie. N'est-ce pas ce qui se voit depuis longtemps, et à présent plus que jamais, dans les pays qui leur sont soumis ? Aussi les esprits les plus recommandables par la rectitude du jugement et l'éminence du savoir y cherchent-ils de toutes parts un autre enseignement, une autre direction ; ils ne trouvent là qu'incertitudes et périls. Mais sous quel abri vont-ils se réfugier ? Ils rentrent en foule dans le sein de l'Église, où le sacerdoce catholique les reçoit avec allégresse. C'est le seul port où ils voient de la sécurité, dans le naufrage universel qui menace tout le reste.

On dit : Un sacerdoce laïque, institué de concert

par la philosophie et les souverains, ne remplacerait-il pas, avantageusement même, le sacerdoce dans la direction morale et religieuse des peuples? Cette magistrature morale ne serait-elle pas d'autant plus utile qu'elle pourrait se modifier au gré des circonstances?

Ou cette institution serait indépendante des souverains pour les doctrines, ou elle leur serait soumise.

Dans la première supposition, ces sacerdoces laïques, ces magistratures morales ressembleraient aux colléges des prêtres du paganisme ou aux écoles philosophiques des anciens. Ce seraient des institutions analogues et n'auraient que la même autorité. Ici comme là, ce serait toujours l'homme, l'homme seul, l'homme avec son aveugle raison, l'homme avec ses passions, ses préjugés, son ignorance, qui déciderait en dernier ressort des croyances, de la morale, de la religion; et, par conséquent, ici comme là, mêmes disputes, mêmes ténèbres, mêmes extravagances.

Dans la supposition que ces institutions dépendraient des souverains pour les doctrines, les souverains seraient, en définitive, les maîtres de la conscience et des mœurs, les arbitres du bien et du mal, du juste et de l'injuste, les régulateurs des croyances, du culte, de la religion tout entière. Mais qui leur a donné une si haute mission? De quel droit s'attribueraient-ils l'infaillibilité que la nature ne confère à personne, et que le trône ne peut donner? Ce serait donc par décret de bon plaisir que se formuleraient les actes de foi, les principes de justice, les axiomes de morale! Ce serait en vertu de telle ou telle ordonnance qu'il faudrait croire, ici la créa-

tion, là l'éternité de la matière, ailleurs tout autre chose ! Et si le pouvoir devenait impie, idolâtre, athée ; s'il se déclarait lui-même dieu, et maître absolu des personnes et des choses, il faudrait donc que ces sacerdoces, ces magistratures enseignassent l'impiété, l'idolâtrie, l'athéisme ! qu'ils prêchassent le devoir de déférer aux rois les honneurs divins, et de se résigner à l'esclavage, à la mort pour satisfaire leurs caprices, leurs penchants pervers ! Mais alors le genre humain serait-il autre chose qu'un vil troupeau dont, par respect pour notre nature, je m'abstiens de caractériser les membres et les chefs ?

Ce n'est pas devant vous, Messieurs, qu'on oserait nier la possibilité d'une telle dégradation. Mieux que personne, vous savez que l'humanité s'est vue dans des situations peu différentes, et plus d'une fois vous avez déploré le triste sort qu'elle subissait. Pourquoi ce qui fût ne pourrait-il plus être ? Les passions ont-elles quitté la nature humaine, et les maux qu'elles ont fait à l'homme dans un temps sont-ils devenus impossibles ?

On dit, et c'est la dernière objection : une autorité souveraine éclairée, une bonne éducation, des lois sages, des tribunaux probes et vigilants, peuvent désormais développer tous les éléments de la nature morale de l'homme et le conduire au terme de toutes ses destinées. Le concours du sacerdoce est utile, sans doute ; mais il n'est nullement nécessaire.

Deux sortes de personnes font cette objection, des catholiques, et des incrédules.

Je réponds aux catholiques : vous oubliez donc que

le sacerdoce est indéfectible comme l'Eglise, et l'Eglise comme le christianisme, puisque dans les desseins de Dieu, l'un ne saurait subsister sans l'autre. Vous oubliez que l'homme ne peut arriver aux félicités immortelles que par l'application des mérites du divin Rédempteur, et que cette application, c'est le sacerdoce seul qui en est l'instrument dans le sacrifice eucharistique et les sacrements. Vous oubliez que les souverains et les magistrats, quels qu'ils soient, n'ont aucune prérogative au-dessus des autres hommes, dans l'ordre moral et religieux, et que, pour ne pas s'égarer, ils ont besoin de recevoir du sacerdoce les enseignements de la foi, les règles des mœurs, comme les autres hommes. Admettre ces principes et soutenir l'objection, c'est une contradiction manifeste; on ne pourrait la proposer ou la défendre sérieusement, sans cesser à l'instant même d'être catholique.

Je réponds aux incrédules : il y avait des souverains éclairés, des législateurs sages, de bonnes lois, des tribunaux équitables chez les anciens. La nature morale de l'homme y acquit-elle un développement heureux ? Cela l'empêcha-t-il de se détériorer, de tomber dans cet abîme de corruption, d'où le christianisme seul, par l'action sacerdotale, a pu la retirer ?

Je réponds aux uns et aux autres : 1°. Qu'est-ce que les lois sans la conscience ? Qu'est-ce que les pénalités légales sans la crainte des châtiments dont Dieu menace les coupables infracteurs des lois ? Que sont-elles, ces pénalités, pour ceux dont le rang, la puissance, la richesse, le crédit peuvent facilement les éviter ? Que

sont-elles pour ceux qui ont le moyen de faire le mal loin des regards de la loi, ou d'éluder les poursuites de ses organes? Que sont-elles pour ceux qui trouveraient des complices dans les hommes même de la loi, ou dans ceux dont le rang, l'autorité, la haute position, les conseils devraient les détourner du mal? Que sont-elles enfin pour ceux qui n'ayant aucune espérance de bonheur dans l'avenir, veulent au moins, à tout prix, se procurer celui que donnent les passions, ou en finir avec la vie? On parle d'éducation; mais que sera l'éducation si l'action sacerdotale n'est là pour l'empêcher de se corrompre, pour la rendre morale et religieuse? Sans l'action sacerdotale, l'éducation, loin d'éclairer la raison de l'homme, de former sa conscience, de donner à tous les éléments de la nature morale un développement heureux, les pervertirait, au contraire, d'autant plus profondément, qu'elle porterait le poison dans la racine même des générations;

2°. Quoi! il a fallu et il faut encore au sacerdoce, pour réussir dans sa mission, tout l'ascendant que lui donnent les caractères de son action, l'autorité divine, un zèle infatigable, un travail incessant, des vertus héroïques, un dévouement sans bornes, un mépris universel de toutes choses, de la vie même; c'est à ces conditions seules qu'il a obtenu et qu'il obtient encore des succès; et l'on prétendrait que des souverains, des magistrats peuvent désormais en acheter de semblables à un autre prix! Pour raisonner ainsi, il faut ne tenir aucun compte des faits, ignorer entièrement la nature humaine, et prendre des chimères pour la réalité. Telles

sont les passions que, pour les dompter, il faut toute la force de la vérité, toute la puissance de l'exemple et du dévouement le plus éprouvé. L'homme ne se mène pas au bien autrement.

3°. Ou les pouvoirs publics agissent comme puissance morale, et alors leur action est identique avec celle du philosophe ou de ces sacerdoces laïques dont j'ai parlé. Dans ce cas, elle a la même impuissance, et, comme elle, elle ne saurait jamais suppléer le sacerdoce. Ici reviennent les réflexions exposées plus haut;

Ou les pouvoirs publics agissent comme puissance coactive et répressive, et alors ils menacent, enchaînent, ouvrent les prisons, dressent des échafauds, en un mot, ils font de la force, ils intimident, ils contraignent. Mais à quoi la force, sans une action morale toute puissante, peut-elle conduire l'espèce humaine? L'intimidation appelle l'intimidation, la contrainte demande la contrainte. Ainsi, aggraver de plus en plus le joug du pouvoir, gouverner avec un sceptre de fer, creuser sans cesse de nouveaux cachots, peupler des Botany-Bay, des Sibéries; et, quand le nombre des rebelles inspire des craintes, quand on ne sait plus où renfermer les coupables et les suspects, ni dans quelle terre les exiler, recourir alors aux voies sommaires, aux condamnations en masse, aux massacres pour avoir plus promptement raison d'hommes redoutés : telles sont les affreuses extrémités auxquelles la force, soit nécessité, soit penchant naturel, se porte inévitablement, lorsqu'elle règne seule sur les peuples. La terreur est l'état normal de la société.

La terreur ! Ce mot fait trembler, il glace le sang dans les veines ; cependant il y a pour les peuples un mal encore plus grand, c'est lorsque la force, afin de les contenir, les réduit peu à peu à l'esclavage, les plonge dans l'ignorance, les corrompt en leur faisant trouver des douceurs dans la servilité, le bonheur dans les dégradants plaisirs de la débauche. L'homme descendu jusque-là est au dernier degré de l'avilissement, et mieux vaudraient pour lui les plus grands excès de la terreur. Si ces excès épouvantent, s'ils brisent un moment les corps et les âmes, ils ne tuent pas du moins le sentiment de la dignité native. Et pourtant, dans tous les lieux où la puissance morale du sacerdoce n'élève pas l'homme au-dessus de la brute par le développement des bons instincts de la nature, les annales du monde montrent la force le ravalant au-dessous de l'animal par la servitude et la corruption, dans le dessein de le subjuguer.

Que l'action des lois, des magistrats, des tribunaux soit nécessaire pour faire de l'homme tout ce qu'il doit être, ce n'est pas, à Dieu ne plaise ! ce que j'ai la pensée de contester. Cette action temporelle est, au contraire, tellement indispensable que, sans elle, notre nature étant ce qu'elle est, la société, le bon ordre seraient impossibles parmi les hommes. Aussi le sacerdoce cherche-t-il à lui concilier toute la force dont elle a besoin pour faire le bien. Il apprend à la respecter ; il condamne ceux qui lui résistent. L'homme ne peut accomplir toutes ses destinées que par le concours de cette action avec celle du sacerdoce. Tout antagonisme entre elles est une cause de malheurs pour l'humanité. Mais, il faut le redire :

L'une est le mobile, l'autre une force auxiliaire; l'une exerce son influence sur l'âme et toutes ses puissances, l'autre sur l'homme extérieur et règle les devoirs et les droits civils. On peut concevoir l'homme sous l'empire unique de l'action sacerdotale; il ne se concevrait pas de même sous la seule action des pouvoirs temporels. Celle-là, par sa propre puissance, le conduirait, quoique difficilement, au terme de ses destinées; celle-ci l'en éloignerait, en dégradant de plus en plus sa nature par la terreur, la servitude, l'ignorance, la corruption. Nulle action purement humaine ne peut donc remplacer celle du sacerdoce, et cette nouvelle raison me fait conclure, pour la troisième fois, que rien n'égale l'importance de l'action sacerdotale.

Ainsi, Messieurs, que l'action saderdotale disparaisse, le christianisme disparaît en même temps avec elle. Ici, renaît le paganisme accompagné de ses fables, de ses orgies, de ses ridicules ou terrifiantes cérémonies. Là la raison, laissée à elle-même, se perd dans un océan sans rivages de questions abstraites, où, pilote sans boussole, elle se brise contre les écueils de l'absurde, ou bien s'engloutit dans les abîmes du doute. Partout les passions prennent la place du sens moral, bouleversent les notions du juste et de l'injuste, dénaturent les sentiments vertueux, et poussent aux plus monstrueux excès. Plus d'espérances certaines dans l'avenir. Au lieu des biens que l'homme attendait après la mort, il n'a plus en perspective qu'un état inconnu, des plaisirs imaginaires, un fantôme de bonheur, ou le néant. Il sent qu'il ne tient à rien, que tous les êtres lui

sont étrangers; il se voit seul. Eh! à quoi tiendrait-il, puisqu'il ne tient plus à Dieu? C'était naguère un astre brillant suspendu aux voûtes du firmament; la chaîne qui l'y attachait s'est rompue, l'astre est tombé, et il flotte maintenant au hasard dans l'immensité de l'espace.

Voilà comment le sacerdoce est *la lumière du monde et le sel de la terre* (1). Son action produit la vie partout où elle se fait sentir, et les lieux privés de son influence végètent dans des langueurs mortelles. Nécessaire à l'humanité qui, sans lui, ne pouvait accomplir ses destinées, il naquit avec elle, grandit avec la famille, et reçut sa forme parfaite à l'âge viril du genre humain. Domestique sous les patriarches, national sous les Juifs, Jésus-Christ le fit humanitaire, s'il m'est permis de parler ainsi, dans les temps nouveaux. Dévolu d'abord aux seuls chefs de famille, plus tard à une tribu, il est, sous le christianisme, accessible à tous les hommes, en signe de la fraternité qui doit les unir par l'unité même du culte et de la religion. Qu'elle est imposante la marche du sacerdoce! Avec quelle majesté cet ancien des temps traverse les siècles, les appelant tous aux félicités de la civilisation et de la vertu, aux félicités immortelles. Puisse-t-il, s'animant d'un zèle toujours plus ardent, continuer à fournir sa carrière avec courage, et communiquer aux hommes, dans toutes les parties du monde, les biens que la divine providence lui a confiés pour eux. Puissent tous ses membres, à quelque degré de la hiérarchie qu'ils appar-

(1) Vos estis sal terræ ,... vos estis lux mundi, Mathieu, v. 13-15.

tiennent, se rendre toujours plus dignes des ministères augustes dont ils sont investis, et acquérir, par là, de nouveaux titres au respect et à la confiance des peuples ! Mais puissent aussi des préventions injustes se dissiper et faire place, dans les cœurs, à de plus équitables sentiments ! Toi surtout, ô France, patrie chère et vénérée ; toi, au sein de qui, dans tous les temps, le sacerdoce fut en honneur, qui dois tant au sacerdoce, et à qui le sacerdoce a de si grandes obligations ; toi qui fus, à toutes les époques, le royaume très-chrétien, parce que ton sacerdoce se distingua toujours par son exacte orthodoxie : puisses-tu, ô France, conservant pour lui le même respect que lui portaient tes pères, le laisser travailler librement à ton bonheur et à ta gloire. Ce qu'il veut, c'est te faire grande et heureuse, en purifiant tes mœurs, en fortifiant ta foi, en élevant tes enfants dans les croyances chrétiennes, en leur donnant des habitudes plus religieuses, et en faisant revivre, par tous les moyens dont il dispose, dans toutes les classes de tes populations, le désintéressement, la loyauté, l'amour de la justice, les sentiments d'honneur, l'aimable et délicate courtoisie de tes anciens.

RÉPONSE DE M. LE PRESIDENT.

Monsieur,

En vous inscrivant au nombre de ses membres, l'Académie n'a fait que rendre justice à vos talents et à votre caractère. Comme écrivain, comme orateur, votre place était marquée dans cette enceinte, où la religion fut toujours en honneur, ainsi que les arts et les lettres humaines.

Détaché comme vous l'êtes, et parce que vous avez voulu l'être, de tous les biens du monde, humblement occupé mais occupé sans relâche d'œuvres utiles et saintes, lorsque tout à l'heure vous traciez le portrait du prêtre catholique, qui se dévoue de tant de manières à ses nombreux et pénibles devoirs, chacun a pu reconnaître le modèle sous les traits du peintre lui-même.

Sans la religion les lettres et les arts ne jetteraient qu'un vain éclat, ne produiraient que des fleurs stériles. C'est le sentiment religieux, source féconde de moralisation et de progrès, qui vivifie les productions de l'esprit. Votre présence et votre coopération, Monsieur, ne peuvent donc manquer d'avoir ici la plus heureuse influence; et cette considération nous fait espérer que vous prendrez une part assidue à nos travaux.

CORIOLAN,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES,

PAR M. LE PRÉSIDENT TRÉMOLIÈRES.

ACTE TROISIÈME.

La tente de Coriolan ornée des aigles prises sur les Romains; plusieurs siéges dans le fond, celui du milieu plus élevé que les autres; il est nuit; des lampes sont allumées.

SCÈNE PREMIÈRE.

CORIOLAN, LAVINUS.

(Coriolan porte le costume d'un général volsque.)

CORIOLAN.

Voici l'heure et le lieu que Lavinus désire :
Mais pourquoi ce mystère, et qu'a-t-il à me dire?

LAVINUS.

Un secret que je veux confier à ta foi.

CORIOLAN.

Il importe à l'armée?

LAVINUS.

Il n'importe qu'à toi.

CORIOLAN.

J'écoute, Lavinus, parle!

LAVINUS.

Ecoute et profite!

Je n'ai point oublié le siége de Vélite,
Où, blessé, prisonnier, j'allais être vendu,
Quand le Consul t'offrant le prix qui t'était dû,
Ce prix que tant de fois a conquis ta vaillance,
Tu daignas l'échanger contre ma délivrance,
En mémoire, dis-tu, de l'hospitalité
Dont nos pères....

CORIOLAN.

Passons !

LAVINUS.

Enfin, ma liberté,
Ce bien si précieux, et le premier peut-être,
Je la dus à toi seul : j'aime à le reconnaître.

CORIOLAN.

Mon hôte l'avouera : ce que je fais pour lui,
Il le ferait pour moi.

LAVINUS.

Lavinus, aujourd'hui,
Pour l'illustre guerrier, dont l'amitié l'honore,
S'il était nécessaire, irait plus loin encore.

CORIOLAN.

Je le crois : mais enfin parle-moi sans détours !
Est-il quelque danger qui menace mes jours ?
Sans terreur, tu le sais, Marcius peut l'apprendre.

LAVINUS.

L'orage, Marcius, déjà se fait entendre,
Sourdement, il est vrai, mais il peut éclater.

CORIOLAN.

Où donc est cet orage, et comment l'éviter ?

LAVINUS.

De ce camp glorieux, s'étend la nue obscure
Jusques sur Antium.... mais parlons sans figure !
Sur la foi d'un oracle et l'avis de Tullus,
Quand les Volsques, pour chef, ont choisi Marcius,
Un seul motif, chez tous, et chez Tullus lui-même,
Dut porter un Romain à cet honneur suprême :
Ce fut l'espoir de vaincre (eux si longtemps vaincus) !

CORIOLAN.

Eh bien ! depuis leur choix ont-ils été battus ?

LAVINUS.

Non ! Leur chef a rempli sa haute destinée ;
Le Latium est libre ; et Rome, consternée,
Rome qui tremble enfin en pleurant tes succès,
N'a jamais vu ses murs menacés de plus près ;
A tomber sous tes coups tu la vois condamnée,
Et tu voudrais hâter cette heure fortunée ;
Chacun devrait, ici, le vouloir comme toi :
Plus d'un chef cependant y pense avec effroi....
C'est qu'il est parmi nous, au sein de la victoire,
Des cœurs humiliés et blessés de ta gloire,
Tes flatteurs dans le camp, tes ennemis ailleurs,
Et semant, contre toi, de perfides frayeurs.

CORIOLAN.

Des frayeurs !... je comprends....
(A part.)
Oui ! Rome, Rome ingrate
Me flétrit, me bannit.... et voici l'Antiate
Que j'ai servi.... trop bien peut-être en mon courroux,
Qu'un rêve me montrait tombant à mes genoux,
Le voici, plus ingrat, plus fou dans ses caprices,

Me préparant des fers pour prix de mes services,
Et m'arrachant ma proie!... Oh! m'en aller demain,
Loin d'eux tous, mendier, un bâton à la main!...
Mais, près de triompher!... Ces Romains que j'abhorre....
Ils recouvreraient tout.... Oh non! non! Pas encore!
Attendons!

(Haut.)

Je savais que, pour un étranger,
Les rangs et le pouvoir ne sont pas sans danger :
Mais j'avais, pour braver, sinon la défiance,
Au moins de vils combats avec la malveillance,
L'amitié de Tullus, ce prince du Sénat,
Mes égards pour les chefs, mes soins pour le soldat,
Quelques talents, je crois, des succès, des mains pures....
Quoi! tout cela n'est rien!... De lâches impostures....
Et que dit-on enfin, que dit-on contre moi,
Pour disposer ton peuple à douter de ma foi?

LAVINUS.

Ce qu'on ne peut nier, on l'avoue; on te vante
Pour tes rares talents et ta valeur bouillante;
Mais qu'un Romain, dit-on, se distingue à tes yeux,
Tu caches mal ta joie : on te voit radieux;
De ta bouche aussitôt l'éloge va descendre.

CORIOLAN.

Oh! c'est la vérité, je ne puis m'en défendre;
Un orgueilleux plaisir soulève alors mon sein :
Oui! sur ce point encor je suis resté Romain.
Mais ce faible, pourquoi serait-il condamnable?
Jamais envers les tiens m'a-t-il rendu coupable?
En ai-je moins tenu ce que j'avais promis?
En ai-je moins surtout battu vos ennemis?

LAVINUS.

Non, Marcius ! Mais tel n'ose t'en faire un crime,
Qui toutefois y trouve un soupçon légitime
Et le signe évident d'un penchant généreux
A ne point accabler des frères malheureux.

CORIOLAN.

Qu'on attende ! On verra.... Continue !

LAVINUS.

On ajoute
Que, poursuivant un jour les Romains en déroute,
Marcius a sauvé je ne sais quel guerrier.

CORIOLAN.

Rien de plus vrai ; cet homme était mon prisonnier,
Et frère de ma mère : oh ! c'est ce qu'on oublie.

LAVINUS.

On l'oublie en effet, et même l'on publie
Qu'il fut chargé par toi d'un message secret....

CORIOLAN (douloureusement affecté).

Assez, assez !

LAVINUS.

Mon zèle est peut-être indiscret ?

CORIOLAN.

Non ! ton récit m'afflige et je ne puis le taire ;
Mais j'y trouve du moins un avis salutaire,
Et j'en vais profiter.... A la porte du camp
Des députés de Rome arrivent à l'instant :
Qu'une garde, d'abord, partout les environne ;
Prends soin qu'aucun d'entre eux ne puisse voir personne !

Avec moi le Conseil, ici, les recevra,
Et surtout, Lavinus, le Conseil m'entendra.
Tu viens de me prouver qu'il ne serait pas sage
De recevoir, moi seul, un semblable message,
Moi, dont les sentiments sont ainsi soupçonnés,
Que menacent déjà des traits empoisonnés....
Et pourtant, je l'avoue (oh ! je ne puis te craindre,
Lavinus, toi qui sais me juger et me plaindre),
Ici je voudrais voir un ami regretté ;
Rome qui vient à moi, demandant un traité,
Afin de l'obtenir, aura choisi, je pense,
L'homme qui sur ce cœur a le plus d'influence :
Je verrai l'envoyé, mais non pas Appius....
Eh bien ! auprès de lui, remplace Marcius !
(Il serre la main de Lavinus.)
Dis-lui que, malgré moi, l'ami fidèle et tendre
Ne doit plus le connaître ! (il saura le comprendre) ;
Dis-lui que je voudrais le voir, l'entretenir,
Mais que mon rang, hélas ! m'en ôte le plaisir ;
Qu'il faudra de ce rang lui parler le langage,
Le seul que me permette un brillant esclavage ;
Que mon cœur, pour lui-même, est fermé dans ce lieu....
Et qu'enfin je lui dis un éternel adieu !

SCÈNE SECONDE.

CORIOLAN (seul).

Allons ! Pour ce Conseil, reprenons du courage !
Préparons au combat mon cœur et mon visage !
Sous un masque de fer montrons-nous affermi !
Plus de mère, d'enfants, d'épouse, ni d'ami !
Viennent Herdonius et d'autres misérables,

Épier maintenant ces traits impénétrables !
Vienne, avec Appius, tout le peuple romain,
Et mes traits et mon cœur, pour tous, seront d'airain....
Oui, pour eux....
(La main sur le cœur.)
Mais là.... là.... suis-je donc impassible?
Oh non!... il est, hélas! plus d'un moment pénible :
La victoire a pour moi quelque chose d'amer,
Et souvent ma vengeance est un bonheur trop cher.

SCÈNE TROISIÈME.

CORIOLAN, HERDONIUS, et plusieurs capitaines.

CORIOLAN.

Vous appeler la nuit, Seigneurs, sous cette tente,
C'était vous annoncer une affaire importante.
La voici : les Romains, à vaincre accoutumés,
Sont vaincus ; dans leurs murs, aujourd'hui, renfermés,
Ils députent vers moi comme chef de l'armée.
Nous enveloppons Rome, et Rome est alarmée ;
Ses députés, dit-on, arrivent dans le camp :
Pour les conduire ici, Lavinus les attend.
Rome aspire à la paix (du moins je le suppose) :
Mais, avant d'écouter ce qu'elle nous propose,
Il me paraît prudent, Seigneurs, de décider
Ce qu'on veut obtenir, ce qu'on veut accorder.
Prononcez donc! Pour moi, je garde le silence ;
Vous le savez, d'ailleurs (je l'ai dit à l'avance),
Moi maître de son sort, Rome disparaîtrait :
Mais vous, vous les gardiens d'un plus grand intérêt,
Parlez! et s'il le faut, en cette conjoncture,
Pour servir votre peuple, oubliez mon injure.

HERDONIUS (bas à ses voisins).

Donnons la paix à Rome, et plus de Marcius.

CORIOLAN.

Eh bien! sur ce sujet, que pense Herdonius?

HERDONIUS.

Seigneur, quand sur vos pas, gagnant maintes batailles,
Nous espérions bientôt toucher à ces murailles,
Nous avons quelquefois, et par avance aussi,
Agité le sujet qui nous rassemble ici.
Voici donc notre avis qu'appuie un grand suffrage :
Car je puis assurer que Tullus le partage.

CORIOLAN (à part).

Tullus! il est trompé par ces vils envieux.

HERDONIUS.

De nos prospérités ne lassons point les Dieux!
Où donc est maintenant ce peuple qu'on renomme?
Rome subsiste encor, mais n'est plus que dans Rome :
Qu'elle garde son peuple à nos pieds prosterné!
Que ce qu'elle a perdu nous soit abandonné ;
Selon nous, c'est assez : lorsqu'on a pris les armes,
Qui donc eût espéré lui causer tant d'alarmes,
Et pouvoir, trop heureux, dans le cours d'un été,
Réduire les Romains aux murs de leur cité?
Vouloir les y forcer nous semblerait peu sage :
Le désespoir par fois exalte le courage.

CORIOLAN.

Et plus souvent l'abat.... mais n'importe, Seigneurs!
J'accepte vos calculs ainsi que vos frayeurs :
Votre avis est ma loi ; je la ferai connaître

Aux députés romains qui, dans peu, vont paraître.
(A part.)
Laissons-les s'applaudir de semblables moyens!
J'aurai pour moi l'orgueil de nos patriciens.

SCÈNE QUATRIÈME.

LES MÊMES, LAVINUS.

LAVINUS.

Les envoyés romains!... je les ai fait conduire
Dans la tente voisine.

CORIOLAN.

On peut les introduire.
(Lavinus sort.)
Prenons place, Seigneurs!
(On s'assied, Coriolan au milieu; un siége reste vide à côté de lui, pour Lavinus; des gardes arrivent, avec les députés romains, et se rangent dans le fond, derrière le Conseil; Lavinus présente les députés, puis va prendre sa place.)

SCÈNE CINQUIÈME.

LES MÊMES, les députés romains (debouts), APPIUS à leur tête.

CORIOLAN (bas, à Lavinus.)

C'est lui! c'est Appius!
L'as-tu pu voir, seul?

LAVINUS (bas).

Oui.

CORIOLAN (de même).

Merci, cher Lavinus!

HERDONIUS (bas à ses voisins).

Quel que soit son dépit, sachons bien nous entendre!
Aux foyers de Tullus il est temps de le rendre.

APPIUS.

Seigneurs, vous le savez, parmi trente cités,
Rome brillait naguère ; et ses prospérités
Autour d'elle excitaient ou la crainte ou l'envie :
On eût dit qu'à ses plans la fortune asservie
N'agréant désormais que l'encens des Romains,
Demeurait sourde aux vœux du reste des humains.
Ces beaux jours ont fait place à des jours pleins d'alarmes ;
Plus de paix dans nos murs, de bonheur pour nos armes :
Il semble que le ciel, irrité contre nous,
Veuille nous accabler du poids de son courroux.
C'est ce qu'on dû penser les peuples d'Italie,
Quand Rome, qu'égarait un accès de folie,
Repoussant de son sein le plus grand de ses fils,
En a fait le plus grand de tous ses ennemis :
C'est là ce que surtout les Volsques ont pu croire,
Fatigués à courir de victoire en victoire.
Et toutefois, Seigneurs, même dans ce moment,
Tel n'est pas des Romains le découragement
Qu'ils plaignent, sans espoir, leur ville infortunée,
La croyant à jamais des dieux abandonnée,
Et que, ne songeant plus à tenter nul effort,
Ils vous laissent en paix disposer de son sort :
Le sénat, qu'on suppose abattu sous l'orage,
Compte encor sur les dieux et sur notre courage.
Lui vendez-vous la paix ? Si tel est votre vœu,
Il consent à traiter, mais non pas en ce lieu :
Quittez ce territoire, et la paix peut se faire ;
Restez-y ; point de paix ! nous préférons la guerre ;
Rome que l'on menace en courra les hasards,
Mais ne traitera point si près de ses remparts.
Si je pouvais penser, dans cette circonstance,

A peser l'intérêt du chef dont la présence
De ce cœur tout romain réveille la douleur,
Je lui dirais : abjure une fatale erreur !
Quitte ces étrangers que chercha ta colère,
Qui n'eussent point, sans elle, accueilli ta misère !...
Il se peut qu'on pardonne au banni triomphant
Sa gloire acquise, hélas ! au prix de notre sang.
J'ai dit.

CORIOLAN.

Et maintenant écoute ma réponse !
A ce vœu du sénat que ta bouche m'annonce
Romain, j'applaudirais : Volsque, il me fait pitié.
Eh quoi ! sur vos remparts prêt à mettre le pied,
Prêt à vous enlever votre dernier refuge,
Moi, moi votre vainqueur et bientôt votre juge,
Il me faut reculer, au gré de vos décrets,
Céder à des vaincus qui demandent la paix !...
Eh bien ! près du banni, le chef de cette armée,
Le Volsque a d'autres chefs de haute renommée :
Qu'ils disent si l'honneur leur permet d'écouter
Ces orgueilleuses lois qu'on ose leur dicter !
Qu'ils disent, glorieux du gain de dix batailles,
S'il leur convient de fuir du pied de vos murailles !
Moi, qui ne veux ni paix, ni trève.... ni pardon,
(Aux députés.)
Je répondrais, d'un mot, Seigneurs ; je dirais : non !
(Au Conseil.)
A vous de prononcer !

HERDONIUS.

(Après une consultation muette avec les autres capitaines.)

Notre avis est le vôtre :
Des soldats ne pourraient en adopter un autre.

CORIOLAN.

(Aux députés.)

Vous avez entendu? Rompons cet entretien!
Nous restons; sur ce point Rome n'obtiendra rien :
Tout discours désormais devient donc inutile.
Ecoutez!... On veut bien vous laisser votre ville :
Désirez-vous la paix? Voilà notre traité!
Demain, avant la nuit, vous l'aurez accepté....
Ou l'assaut!... et les dieux décideront du reste.

APPIUS.

(A Coriolan, pendant que les membres du conseil quittent leurs siéges.)

Tu prétends consommer ta vengeance funeste?

CORIOLAN.

(Haut, et à tous les députés.)

Il me semble, Seigneurs, que Rome obtient assez....
Et trop même.... Ou céder ou périr!... Choisissez!

ACTE QUATRIÈME.

La scène se passe encore au camp, mais près de la porte qui regarde Rome. Cette porte, qui n'est qu'une barrière composée de pieux, comme le reste de l'enceinte du camp, est entourée de gardes, mais ouverte et laissant voir la campagne. Au lever du rideau, Coriolan quitte Lavinus, pour rentrer dans l'intérieur du camp : sa pantomime indique qu'il aperçoit les prêtres que Lavinus ne découvre pas encore.

SCÈNE PREMIÈRE.

LAVINUS (seul).

(Il est placé du côté par lequel les prêtres arrivent.)

Voici l'instant fatal ; bientôt le terme expire :
Et Marcius paraît craindre ce qu'il désire....
Que vois-je ?... ah ! je comprends.... ces nouveaux députés
Ont été vus sans doute, et sans doute évités....
Il cherche les Romains, mais au milieu des armes ;
Fort contre les dangers, faible contre les larmes,
De ses ordres hautains il pèse la rigueur ;
Et pour les exprimer, il craint son propre cœur :
A moi de recevoir ce grouppe vénérable !
A moi de lui montrer un front inexorable !

SCÈNE SECONDE.

LAVINUS, APPIUS et les prêtres romains.

(Les prêtres se rangent dans le fond, près de la barrière : leur escorte reste en dehors du camp.)

APPIUS.

Seigneur, devant le chef qui commande en ces lieux,
J'amène, en suppliants, ces ministres des dieux.

LAVINUS.

Un important devoir le retient sous sa tente;
Vous ne le verrez point; mais je le représente :
Vous l'avez vu, Seigneur, et vous n'ignorez pas
A quel prix les Romains désarmeront nos bras.
Votre choix est-il fait? ou la paix, ou la guerre....

APPIUS.

Dans son décret, Seigneur, le Sénat persévère.

LAVINUS.

Mais ce décret si fier (et si noble à vos yeux),
N'est que l'acte insensé d'un corps trop orgueilleux.
Quoi! Rome est menacée; et pour s'en rendre maître,
Marcius n'a besoin que d'un assaut peut-être :
Et lorsque Rome touche à son dernier malheur,
Vous allez le braver, pour un vain point d'honneur!

APPIUS.

Cet acte, un étranger peut ne pas le comprendre,
Et nous disputerions longtemps sans nous entendre
Mais tel qu'il est enfin nous y sommes soumis :
A ces prêtres pourtant le Sénat a permis
La prière, les vœux, et même ce message....
Oh! j'aime à croire encor que leur pieux langage
Du cœur de Marcius trouverait le chemin :
Il n'a que trop, hélas! versé de sang romain.

LAVINUS.

Vous oubliez qu'hier, n'écoutant que sa haine,
Il voulait sur vos murs une attaque soudaine,
Et que vous nous devez, à nous vos ennemis,
Ce délai dont, plus tard, vous sentirez le prix :

Malgré lui, du Conseil organe pacifique,
La loi qu'il a dictée à votre république
Lui-même il ne pourrait l'adoucir aujourd'hui ;
Et Rome ne doit plus rien attendre de lui.
Allez donc, et qu'enfin le Sénat, plus modeste,
Sache mieux profiter de l'heure qui lui reste !

APPIUS.

Nous combattrons, Seigneur.... Vous verrez Marcius :
Qu'il reçoive, à son tour, les adieux d'Appius !
Dites-lui que j'abjure un sentiment impie,
Cette lâche amitié.... que mon remords expie ;
Et que, sur nos remparts, on me verra demain,
Ou lui percer le cœur, ou périr de sa main !

SCÈNE TROISIÈME.

LAVINUS (seul.)

Noble Appius ! En vain tu l'auras défendue ;
Son sort va s'accomplir : ta patrie est perdue.
Oui, ce peuple si fier et si longtemps vainqueur,
Il tremble ; et son Sénat nous cache mal sa peur :
Par tous ces envoyés, c'est lui qui nous supplie ;
Par ces prêtres surtout c'est lui qui s'humilie ;
Et cette fermeté qui brave le trépas,
Tout haut il la proclame, et la dément tout bas.

SCÈNE QUATRIÈME.

LAVINUS, CORIOLAN.

CORIOLAN.

Eh bien ! qu'attendaient-ils de ma condescendance ?

LAVINUS.

Ils t'avaient destiné leur pieuse éloquence :
Appius, à leur tête, a seul parlé pour eux,
Et m'a transmis, pour toi, leurs inutiles vœux.

CORIOLAN.

J'entends : à son décret le Sénat tient encore ?

LAVINUS.

Il exigeait hier, et ce soir il implore :
Mais, enfin, il persiste.

CORIOLAN.

Et sans doute Appius
Se prépare....

LAVINUS.

A percer le sein de Marcius.

CORIOLAN.

Je ne tomberais pas du moins sous des mains viles....
(A part.)
L'un contre l'autre armés ! O discordes civiles !
Sous la tente du Volsque après m'avoir jeté,
Me frapper d'un tel coup ! Dure nécessité !...
Appius !
(Haut.)
Mais chassons de si noires pensées !
Des messages, je crois, les heures sont passées,
Et celles des combats vont venir à leur tour :
A l'assaut, Lavinus, demain au point du jour !...
Demain, Rome est à nous.... Ami je te rappelle
Les soins, les premiers soins confiés à ton zèle :
Sur ceux qui me sont chers nous veilleront tous deux !...
Sois là, si le hasard doit me porter loin d'eux !
(Lavinus lui serre la main.)
Mais qui nous vient encor ? Vois donc sur cette route !

LAVINUS.

Ces prêtres qu'Appius nous ramène, sans doute :
Ils auront réfléchi....

CORIOLAN (apercevant les dames romaines).

Non ! des femmes !... Ici !...
Ma mère, Lavinus !... Et Volumnie aussi !...
Et ce serait en vain que je fuirais ma mère :
Elle me poursuivrait dans le sein de la terre....
Pour me maudire, hélas ! elle que j'aime tant !
Oh ! quel moment pénible à mon cœur !... Et pourtant
Je dois la recevoir, faire tête à l'orage :
C'est à présent surtout qu'il me faut du courage.
Ami, reste avec moi !

SCÈNE CINQUIÈME.

LES MÊMES, VÉTURIE, VOLUMNIE, les dames romaines.
(Lavinus un peu en arrière.)

CORIOLAN.

Ma mère ! Est-ce bien vous ?
Et Volumnie ?

VÉTURIE.

Arrête !.... Est-ce un fils, un époux,
Qu'en toi peuvent, hélas ! avouer deux Romaines ?
Je sais trop que mon sang coule encor dans tes veines ;
Je sais qu'elle n'a pas abjuré son amour :
Mais revois-je celui qui tient de moi le jour ?
Celui qu'elle a choisi, dis-moi, le revoit-elle ?
Toi notre Marcius !... Non ! tu n'es qu'un rebelle,
Un ennemi de Rome.... Et c'était un Romain
L'homme qui fut mon fils et qui reçut sa main.

VOLUMNIE.

Épargnez-le, ma mère !

VÉTURIE.

Eh ! m'a-t'il épargnée ?
Jamais le souvenir d'une mère indignée,
A qui sa triste gloire arrachait tant de pleurs,
A-t-il, un seul moment, suspendu ses fureurs ?
Dans cet homme de sang, fléau de sa patrie,
Laisse-moi donc chercher le fils de Véturie !
Peut-être que les Dieux sont las de m'éprouver,
Et que je suis enfin près de le retrouver.

CORIOLAN.

C'est lui qui vous supplie : écoutez-le, ma mère !
Ecoutez Marcius, et soyez moins sévère !...
Issu des Rois, jamais au sein du plébéïen,
Ne battit, plus ardent, le cœur d'un citoyen ;
J'adorais à la fois ma patrie et la gloire....
On m'a voulu coupable.... oh ! nul n'a pu le croire ;
On m'a pourtant banni.... Je n'étais plus romain ;
J'étais un malheureux qui mendiais du pain :
En me chassant de Rome, on m'avait fait le maître
De devenir, ailleurs, ce que je pourrais être....
Je suis Volsque.... la faute en est à mon pays :
C'est lui qui m'a jeté chez ses vieux ennemis.
Vainqueur, je suis, pour eux, comme un Dieu tutélaire :
Vaincu, j'étais un traître, objet de leur colère....
(Ah ! le banni, mourant, par leurs mains déchiré,
De sa mère et des siens serait du moins pleuré....)
Mais enfin si le Volsque, heureux en son audace,
Du pied des murs de Rome, aujourd'hui, la menace,
Si les Romains tremblants lui demandent merci,

Qu'ils s'en plaignent aux Dieux qui le veulent ainsi !
Pourquoi de leurs revers serais-je responsable ?
Les Dieux, en prononçant, m'ont-ils rendu coupable ?

VÉTURIE.

As-tu cessé de l'être ? En t'éloignant de nous,
Ce ne fut pas la faim, mais un sombre courroux
Qui, seul, détermina le choix de ton asile ;
Le vieux Tullus, en toi trouvant un chef habile,
A peine t'appelait-il à guider ses soldats,
Que tu donnais, joyeux, le signal des combats ;
Et l'ennemi, sans doute animé de ta rage,
N'a jamais, contre nous, montré tant de courage ;
Enfin, hier, un homme eût voulu, sans délais,
Assaillir la cité qui demandait la paix :
C'étais toi, Marcius !

CORIOLAN.

Oui ! c'était moi, ma mère :
Je n'entends pas nier qu'en ma douleur amère,
J'ai porté chez Tullus, emflammé de fureur,
L'espoir de la vengeance autant que le malheur.
Et vous me condamnez, vous donc l'âme est si fière !
Ne savez-vous donc pas, et l'Italie entière,
Comment on m'a traité ?

VÉTURIE.

Je le sais ; et mon cœur
Est encore oppressé du poids de ta douleur :
Mais toi, tu ne sais plus les droits de la patrie....
Lui, lui Coriolan ! C'est lui qui les oublie !

CORIOLAN.

Ces droits dont vous parlez me sont tous inconnus :

Rome fut ma patrie.... et Rome ne l'est plus....
Cessez de protéger cette cité coupable,
Toute prête à subir un sort inévitable!
Quittez-la, dès ce jour! Que ma mère et les miens
D'Antium, avec moi, deviennent citoyens!

VÉTURIE.

Que dit-il? Loin de Rome aller finir ma vie!
Je n'ai pas oublié, moi, qu'elle est ma patrie;
Quel que soit son destin, je veux le partager,
Préférant ses rigueurs au toit de l'étranger:
Par Rome, dans mon fils, injustement punie,
Je crois encore aux droits que mon fils lui dénie.

CORIOLAN.

Elle les a perdus.

VÉTURIE.

Appius te l'a dit:
Pour toi, Rome est partout; partout elle te suit;
Elle n'a rien perdu; pour toi, c'est toujours elle;
Ton triomphe est affreux; ta gloire, criminelle....
Mais ne puis-je toucher un cœur tel que le tien?
Veux-tu donc que de Rome il ne reste plus rien?
Assez de sang, je crois, aura lavé l'offense:
Ne peux-tu, sans faiblesse, écouter la clémence?
Faut-il s'humilier, pour arrêter tes coups?
Ta mère te supplie.... et tombe à tes genoux....
(Coriolan l'empêche de s'agenouiller.)

VOLUMNIE (à part).

Que va-t-il faire? O dieux!

CORIOLAN.

Relevez-vous, ma mère!

C'était à vos tribuns à fléchir ma colère :

(Montrant la terre.)

Ils devraient être là.... dévoués à mourir,
Pour prix de ce pardon.... qu'ils pensent me ravir.
Mais non.... c'est Appius, envoyé trop fidèle,
Qui, m'apportant de Rome une injure nouvelle,
Au nom de son Sénat, déclare, avec hauteur,
Qu'on ne traitera point dans le camp du vainqueur.

VÉTURIE.

Et ce camp d'étrangers n'a vu là que démence?
Et toi, tu veux n'y voir qu'un excès d'insolence?
Mais mon fils, au Sénat, n'écoutant que l'honneur,
Loin de blâmer ce vœu, l'eût trouvé dans son cœur.

CORIOLAN.

Il se peut : mais enfin, qu'exigez-vous, ma mère?
Lorsque dans Antium j'ai porté ma misère,
Les Volsques généreux, accueillant l'exilé,
De bienfaits et d'honneurs l'ont aussitôt comblé ;
Je suis ici leur chef; dans leur camp je commande :
Puis-je donc les trahir;

VÉTURIE.

Non! mais je ne demande
Que du temps pour traiter, et tu peux l'accorder.

CORIOLAN.

Au Sénat toutefois il faut d'abord céder,
M'éloigner de ce camp.... je n'en suis plus le maître :
Le Conseil a prescrit, et moi j'ai fait connaître
Les bases du traité.... je n'y puis rien changer.

VÉTURIE.

Tu le peux, Marcius, mais tu veux te venger :

Eh bien, écoute encor ! Je souffre de ta peine ;
J'en souffre autant que toi.... mais je reste Romaine....
Ta résolution va décider mon sort :
Ton départ, ton refus, c'est ma vie.... ou ma mort.
Il faut que, cette nuit, Rome soit délivrée :
Ou bien, si l'on m'y voit rentrer, déshonorée,
Demain j'aurai vécu.... tu m'entends, Marcius?
Venge toi !... mon trépas n'est qu'un crime de plus.
Oui ! demain, en vainqueur, parais à cette porte !
(Montrant Rome.)
J'y serai, Marcius.... tu m'y verras.... mais morte :
Que pour mes pleurs, ce soir, mon fils soit sans pitié,
C'est mon corps qu'en entrant y foulera son pied.

CORIOLAN.

O ma mère ! ma mère ! écartez cette image !
Contre elle, je le sens, je n'ai plus de courage....
Retournez dans vos murs ! allez et laissez-moi !
J'ai vaincu les Romains, et je subis leur loi !
Et je fuis, devant eux, vers la terre étrangère !...
Que ce peuple d'ingrats rende grâce à ma mère !...
Vous voulez mon départ? Il peut me coûter cher
Et vous laisser, hélas ! un souvenir amer....
C'est votre gloire, à vous : mais ce sera mon crime....
Vivez, ma mère !... Adieu, Romaine magnanime !
J'allais punir enfin mon odieux pays....
Mais frapper Rome.... et vous !... c'est trop pour votre fils.

(Pendant que Véturie se retire, Coriolan va se jeter dans les bras de Lavinus qui s'est approché.)

RAPPORT DE M. PERRON,

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL,

SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, je me plaignais d'une certaine stérilité qui nous frappait. Il m'avait bien semblé que cette stérilité n'était qu'apparente, qu'il fallait seulement y voir un repos réparateur, un de ces temps d'arrêt pendant lesquels une rosée bienfaisante féconde dans leurs germes les fruits de l'esprit comme ceux de la terre : j'aime encore à croire que cette stérilité n'est qu'à la surface, et qu'au fond nous cachons une riche fécondité ; mais apparent ou réel le mal se continue toujours : si la rosée céleste est tombée sur nous, si les germes de productions nouvelles ont été fécondés, la moisson n'est pas venue, nous l'attendons encore.

Sans doute, ici comme partout, d'honorables exceptions se présentent, et c'est avec bonheur que je vous les signalerai ; mais les exceptions ne font pas la règle et quelques membres ne sont pas le corps. Chez nous c'est le corps surtout qui semble atteint de langueur, c'est du corps qu'elle s'est étendue sur plusieurs membres. Je sais que la lenteur de la publication des *papiers Gran-*

velle ne peut être, du moins tout entière, imputée à notre société ; la première cause en est plus haut : le gouvernement, qui fait les frais de cette grande entreprise, s'est vu forcé d'en ralentir la marche, en restreignant nos ressources ; mais les documents inédits de notre histoire ne dépendent que de nous : cependant ils ne marchent pas plus plus vîte, ou plutôt ils ne marchent pas. Depuis un an le public attend le 4e. volume : ce volume est sous presse ; mais il paraît que la presse le retient si bien qu'il n'en peut sortir. Poussés par l'exemple d'un prélat, l'un de nos plus illustres confrères, nous avions arrêté et publiquement annoncé le projet de publier les *actes de notre église métropolitaine :* ce projet si utile n'a pas encore reçu le plus faible commencement d'exécution.

Un homme célèbre à divers titres terminait ses recommandations diplomatiques à ses agents par ces mots : « Surtout, Messieurs, pas de zèle. » En diplomatie le zèle peut nuire, je le conçois ; en science, en littérature, dans les académies enfin, le zèle est l'âme et la vie : les corps savants les mieux composés périssent s'ils ne marchent pas et ne produisent rien.

Je ne me dissimule point, Messieurs, ce qu'il peut y avoir d'étrange de commencer ainsi le compte rendu de vos travaux par déclarer presque que les travaux nous manquent : c'est dire à l'avance que mon rapport n'a pas d'objet. Je n'ai point été jusque là, Messieurs. Si l'année n'a pas été abondante, elle n'est pas complètement stérile ; mais j'ai cru devoir signaler tout d'abord cette sorte de disette, que vous déplorez comme moi, afin de me débarrasser dès le début de ce que ma tâche peut

avoir de pénible. J'aime peu et je remplis fort mal le rôle de critique; il n'a guère été jusqu'ici celui de votre secrétaire perpétuel, et je voudrais qu'il ne le devînt jamais. La critique est comme ces substances corrosives, qui s'attaquent d'abord au vase qui les a renfermées. Il est au contraire si doux de donner et de recevoir des louanges ! Mais la vérité doit passer avant nos goûts et nos plaisirs; et si la vérité compte des amis quelque part, c'est nécessairement dans ces corps d'élite qui ont trop de valeur pour la redouter, même quand il est peu agréable de la leur dire.

Cependant mieux vaut encore dans les œuvres de l'esprit une certaine pénurie, que cette inépuisable fécondité qui inonde les parties inférieures du champ de la littérature moderne. Je parle du roman, Messieurs, qui enfante chaque jour ces interminables productions où le bon sens, le goût, la morale, tout enfin est impitoyablement sacrifié au besoin d'entasser volumes sur volumes.

Dans ce genre, où il se commet de si déplorables intempérances, nous voyons avec bonheur notre confrère, M. Ch. de Bernard, donner l'exemple d'une sage réserve, comme il y a si souvent donné celui de la vérité des mœurs et du respect de l'art. Depuis l'ouvrage dont je vous ai parlé l'année dernière, *un beau père*, M. de Bernard n'a rien publié; et certes on ne l'accusera ni d'impuissance, ni d'apathie; ses œuvres sont là qui protestent par leur mérite en faveur de son beau talent, et par leur nombre de sa laborieuse activité. Mais pour en faire preuve il ne se croit pas obligé, comme quelques-uns, de compter ses volumes par semaine ou par mois. Voltaire,

le plus fécond des écrivains du dernier siècle, n'allait pas au-delà d'un volume chaque année. Nos romanciers l'ont singulièrement dépassé; il n'a plus conservé sur eux que le triple avantage du bon sens, de l'esprit et du goût. Travailler beaucoup ce n'est pas produire beaucoup, mais travailler bien le peu qu'on produit.

Cette règle suprême est, sans doute, celle d'un grand nombre de nos confrères qui, dans des genres plus sérieux, l'histoire, la science et la philosophie, ont laissé reposer leur talent ou ont préparé des matériaux pour de nouveaux ouvrages qui ajouteront encore à leur réputation.

Notre célèbre orientaliste, M. G. Pauthier, depuis les travaux remarquables que je vous ai signalés dans mes précédents rapports, a publié un article capital sur la *philosophie des Chinois* dans le dictionnaire des sciences philosophiques. Ce morceau est digne de l'habile écrivain, dont les sciences et l'histoire de l'Orient composent le magnifique domaine.

M. Lélut s'est fait aussi sa spécialité dans un champ non moins étendu, non moins obscur, non moins difficile à explorer : il a entrepris de sonder les mystérieuses profondeurs de l'âme dans ses rapports avec l'organisme. Médecin et philosophe, joignant à beaucoup d'érudition un coup d'œil sûr et pénétrant, M. Lélut a déjà prouvé que cette tâche n'est point au-dessus de ses forces. Ses travaux antérieurs lui ont ouvert, bien jeune encore, les portes de l'Institut, et cette année il y a mérité de nouveaux applaudissements pour son mémoire sur les *hallucinations de Pascal*.

M. Tissot, mon collègue à la faculté de Dijon, n'a pas cessé de cultiver le vaste et quelquefois ténébreux domaine de la métaphysique. Cependant je ne connais aucune production nouvelle de ce talent si fécond; mais le passé répond de l'avenir : bientôt un nouveau livre philosophique viendra prouver que son activité ne s'est point ralentie.

MM. Pouillet et Péclet ont aussi laissé passer l'année sans publier de nouveaux ouvrages, mais non sans que le monde savant entendit parler d'eux. Vous avez su par les journaux la querelle qui a divisé quelques instants nos deux célèbres compatriotes; l'un reprochait des emprunts à l'autre. Il ne nous appartient point de nous prononcer dans un débat qui a eu pour auditoire et pour juge l'académie des sciences; seulement personne n'a pensé que l'un de ces savants antagonistes eut besoin d'emprunter la gloire de l'autre, et nous savons que tous deux en donnent beaucoup à la province qui les a vus naître.

M. Dalloz continue la nouvelle édition de son grand ouvrage sur la *jurisprudence générale du royaume*, si utile à ceux qui ont besoin d'un fil conducteur pour se diriger dans le labyrinthe de nos lois.

Le vénérable M. Droz nous prépare, dans un repos qu'il sait rendre fécond, une nouvelle production digne de la finesse de son esprit, de l'élévation de son âme.

M. Francis Wey est trop jeune, trop actif pour laisser inoccupée la plume savante, spirituelle, et par fois un peu mordante qui a produit les *remarques sur la langue française*.

Si M. Guichard ne nous a pas donné un nouvel ouvrage littéraire, il s'est donné cette position calme et tranquille si favorable pour cultiver avec fruit les sciences et les lettres.

M. D. Monnier a fait un nouveau voyage en Italie. Cette fois ce n'est plus à Rome, mais à Venise et dans la Lombardie qu'il a dirigé ses pas. Les découvertes, les aventures ne lui ont pas manqué ; bientôt, sans doute, il en publiera une intéressante relation.

Les aventures ! M. D. Monnier n'a pas besoin de courir le monde pour les rencontrer : elles lui arrivent étranges, presque incroyables, dans son pays, à nos portes. Vous avez lu, Messieurs, le récit piquant qu'il a fait au public de ses tribulations dans un village de la Côte-d'Or, où malgré ses cheveux blancs, son air grave et sa mise décente, lui qui allait chercher l'emplacement de l'ancienne Amagétobrie, rencontra des autorités municipales et toute une population qui le prirent pour un vagabond d'abord, puis bientôt pour un voleur de vases sacrés. Il fut pendant toute une nuit indignement maltraité, gardé à vue et enfin livré à la gendarmerie qui s'empressa de le mettre en liberté. L'Arioste pris par des bandits italiens s'en fit respecter et craindre ; tandis que, chose étonnante ! un de nos savants confrères tombe en France au milieu de braves gens qui le prennent pour un bandit et le traitent en conséquence.

M. le baron Martin continue de corriger et de perfectionner son histoire de Napoléon. Il se hâte lentement, comme le fait tout écrivain d'un talent mûri, comme doit le faire tout historien consciencieux. Son histoire était

prête avant la publication des premiers volumes de celles de M. Thiers et de M. de Lacretelle. Il lui était facile de les précéder, et d'autres à la place de notre digne confrère se fussent empressés de se donner le mérite de la priorité. M. Martin est insensible à ces puérils motifs. Il lui importe peu qu'on dise qu'il a profité de ses devanciers au lieu de leur avoir servi : ce qu'il veut avant tout, ce que doit vouloir tout homme qui se charge d'une tâche aussi grave, c'est de rendre aussi complète et aussi vraie que possible l'histoire qu'il veut écrire.

Il n'a point cru devoir reculer devant la réputation justement acquise de ses deux rivaux. Une époque aussi féconde en grands événements de toute nature, est un champ d'histoire presque illimité. Les faits, il est vrai, sont les mêmes pour tous; mais il n'y a pas dans les faits que la partie matérielle qui frappe le vulgaire; il y a les causes qui les ont produits, les circonstances qui les ont accompagnés, les rapports qui les unissent entre eux : c'est dans l'appréciation de ces rapports et de ces causes, c'est dans le choix de ces circonstances, que l'historien trouve des variétés infinies; c'est là qu'il peut se placer dans un point de vue qui est le sien propre et qui lui permet de faire, sur la même époque, les mêmes hommes et les mêmes choses, un livre qui diffère complètement des livres de ses concurrents. C'est pour cela que le mérite de l'histoire du Consulat et de l'Empire, par M. Thiers, n'ôte rien à celui de l'histoire de M. de Lacretelle, et que les deux précédentes n'enlèveront rien au mérite du travail de mon honorable compatriote.

M. Bousson de Mairet, de concert avec notre savant M. Duvernoy, continue sa nouvelle édition de l'historien Gollut. Il la fait précéder d'une préface et d'une notice historique qui sont comme l'introduction nécessaire à cette précieuse publication. Grâce à la pensée toute patriotique qui anime nos deux confrères, notre province va bientôt voir remis en lumière un des plus anciens et des plus beaux monuments de sa gloire. M. Bousson fait marcher en même temps les recherches qu'il a entreprises pour nous donner une histoire de la ville d'Arbois, écrite sur des documents curieux et originaux. C'est en entrant ainsi dans les détails de l'histoire du pays, que les membres de notre académie accomplissent le mieux la tâche qui nous est imposée. Nous sommes chargés d'explorer la Franche-Comté : ne l'oublions pas, Messieurs, et laissons au grand institut de France ces hautes questions d'intérêt général, qui sans doute ne sont pas au-dessus de la portée de plusieurs d'entre vous, mais où leur talent serait peut-être moins utile.

M. Guyornaud comprend parfaitement cette mission. Tous les articles qu'il publie dans la revue de Franche-Comté, dont il est à la fois le fondateur et le principal rédacteur, se rattachent à l'histoire de notre province. En ce moment même notre jeune confrère est à Paris, occupé à rechercher des matériaux pour cet important objet.

Les années n'enlèvent rien à l'activité du brave général Delort. Elles ne font qu'ajouter des palmes littéraires aux lauriers qu'il a moissonnés sur les champs de bataille. Après la nouvelle édition de sa traduction en vers

des Odes d'Horace, dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir l'académie, notre confrère a entrepris immédiatement la traduction des *Satyres* du même auteur. Ce nouveau travail ne le cédera point au premier pour la fidélité du sens et les qualités du style. Vous avez pu en juger, Messieurs, par l'échantillon que le général vous en a envoyé dans la seconde satyre du livre deux :

Quæ virtus et quanta boni sit vivere parvo.

La muse du général sera même plus à l'aise dans ce genre d'écrit que dans les Odes. Il aime la critique; non cette critique envieuse et basse qui cherche partout le mal pour le seul plaisir de le divulguer, mais la critique propre aux grandes âmes qui s'indignent de la corruption et des bassesses de leur époque.

M. de Rotalier a trop bien débuté dans la carrière historique pour s'arrêter au commencement du chemin; et M. le comte de Vaulchier, qui nous a donné, dans un fragment de son voyage en Italie, la preuve qu'il sait parfaitement observer et décrire, ne peut manquer de nous faire part des curieux documents qu'il a dû rassembler dans son dernier voyage en Allemagne.

M. Ponçot continue de travailler à la carte générale des voies romaines dans la Séquanie, ouvrage difficile et qui exige de patientes recherches. Personne, mieux que notre savant archéologue, ne pouvait rendre cet important service à l'histoire de la province.

La muse de notre Desaugiers ne s'endort ni ne se fatigue. Tous les ridicules, toutes les sottises de notre époque, malheureusement si féconde en ce genre, sont

autant de sujets pour sa verve spirituelle et piquante : *Castigat ridendo mores.*

Notre confrère, M. Demesmay, a signalé sa présence à la chambre par une proposition grandement populaire et à laquelle s'attachera son nom : la proposition de réduire l'impôt du sel. Cette mesure, toute dans l'intérêt des classes pauvres, M. Demesmay l'a exposée avec une telle clarté, il l'a défendue avec tant de talent et de persévérance, soit par ses discours à la tribune, soit dans un récent mémoire, qu'il n'est plus permis de douter du succès.

Tandis que M. Demesmay travaille ainsi à mériter la reconnaissance des populations, son jeune et déjà célèbre compatriote, M. Xavier Marmier, est allé en Orient chercher des matériaux pour augmenter la belle réputation que lui ont value ses voyages dans le nord. Il en reviendra riche de documents importants qu'il publiera encore dans ce style limpide, élégant et pittoresque qui caractérise ses écrits et les font lire avec tant d'attrait.

Si, pendant que je vous entretiens, Messieurs, des travaux qui se préparent, j'osais glisser mon nom modeste au milieu de ces noms si justement connus, je vous dirais que moi aussi, pour n'avoir rien publié, je ne suis point resté tout-à-fait oisif. Sans vous parler d'un ouvrage commencé sur la *philosophie des lois,* on m'avait fait l'honneur de me demander une grammaire générale élémentaire, qui manquait, m'a-t-on dit, à l'enseignement public. J'en ai tenté l'essai ; mais sans me douter des difficultés du sujet. Il me semblait que la lecture

attentive des principaux auteurs qui se sont occupés de cette matière, et qu'un travail de quelques mois me suffirait amplement. Je m'étais gravement trompé; j'ai mis près de deux ans à un petit livre élémentaire de cinquante pages à peine, et je touche seulement à la fin. Ces simples questions : Qu'est-ce que la grammaire? Qu'est-ce que le langage? de quoi se compose-t-il? Qu'est-ce que le substantif, le pronom, l'adjectif, le verbe? Ces questions, dis-je, en apparence si simples, renferment des abîmes de métaphysique que bien d'autres que moi ont déjà tenté de sonder. Ai-je été plus heureux? Bientôt, messieurs, vous pourrez en juger.

J'arrive à trois ouvrages importants que notre compagnie peut se féliciter d'avoir vu produire dans l'année par des confrères francs-comtois ; l'un est de M. Magnin, le savant conservateur de la bibliothèque du roi; un autre de M. Roux de Rochelle, ancien ministre plénipotentiaire de France; le troisième enfin, de M. Edouard Clerc, l'habile et heureux successeur des Gollut, des Chifflet, des Dunod.

L'ouvrage publié par M. Magnin n'est pas précisément une production de sa plume; mais c'est un monument si précieux du moyen-âge, et il l'a si bien fait revivre, qu'il ne doit pas en tirer moins de gloire que de l'œuvre la plus originale. Il s'agit, Messieurs, du *théâtre de Hrotsvitha*, religieuse allemande du Xe siècle, traduit pour la première fois du latin sur le manuscrit de Munich, et précédé d'une introduction par M. Magnin.

Hrotsvitha était une simple nonne de la célèbre abbaye de Gandersheim, en Saxe. Elle était contemporaine des premiers Othons, et appartenait probablement à une grande famille du pays. Avant de s'enfermer dans le cloître, elle avait dû connaître le monde de son temps et les passions qu'elle peint si bien. On est étonné de rencontrer dans ses pièces tant d'intérêt et de vérité. Les auteurs anciens lui étaient familiers, particulièrement Térence, dont elle avait fait une étude toute particulière. Elle n'a composé ses drames que pour remplacer, par des sujets pieux, les dangereuses productions profanes. « Il y a des personnes, dit-elle dans sa préface, qui, séduites par l'élégante politesse du langage, lisent assez souvent les fictions de Térence, et, gagnées par les charmes de la diction, salissent leur esprit de la connaissance d'actions criminelles. C'est pour ce motif que moi, *la voix forte de Gandersheim* (c'est ainsi qu'elle se nomme), je ne crains pas d'imiter dans mes écrits un poëte que tant d'autres se permettent de lire, afin de célébrer, dans la mesure de mon faible génie, la louable chasteté des vierges chrétiennes, en employant la même forme de composition qui a servi aux anciens pour peindre les honteux déportements des femmes impudiques. Une chose, cependant, me rend confuse et me fait souvent monter la rougeur au front, c'est qu'il m'a fallu, par la nature de cet ouvrage, appliquer mon esprit et ma plume à peindre le déplorable délire des âmes livrées aux amours défendues et la décevante douceur des entretiens passionnés, toutes choses auxquelles il ne nous est pas permis de prêter l'oreille. Cependant, si je

m'étais interdit par pudeur de traiter ces sujets, je n'aurais pu accomplir mon dessein, qui est de retracer, selon mon pouvoir, la gloire des âmes innocentes. En effet, plus les douces paroles des amants sont propres à séduire, plus grande est la gloire du secours divin et plus éclatant est le mérite de ceux qui triomphent, surtout lorsqu'on verra la fragilité de la femme victorieuse, et la force de l'homme domptée et couverte de confusion. »

Les drames de Hrotsvitha sont au nombre de six.

Ces pièces ont pour titre: *Gallicanus, Dulcitius, Callimaque, Abraham, Paphnuce, Sapience* ou *foi, espérance* et *charité.*

« Il est aisé, dit M. Magnin dans son introduction, de deviner quelle doit être la couleur générale du théâtre de Hrotsvitha. Honorer et recommander la chasteté, tel est le but presque unique que s'est proposé la pieuse nonne. Mais pour montrer les victoires qu'elle célèbre dans tout leur éclat, il était nécessaire que les vertus de la femme qui triomphe fussent exposées aux plus grands périls. De là un choix de légendes, toutes au fond très-édifiantes et très-morales, mais qui roulent la plupart sur des aventures propres à alarmer un peu la modestie. Il est juste d'ajouter que, si les sujets traités par Hrotsvitha sont pris ordinairement dans un ordre de faits et d'idées qui semblent inquiétantes pour la pudeur, la plume de la discrète religieuse demeure toujours aussi chaste et aussi réservée que ses intentions sont candides et irréprochables. »

Ecoutons encore M. Magnin dans le jugement qu'il porte sur le talent de la religieuse.

« Le sujet de la troisième pièce, intitulée *Callimaque*, est, de tous les ouvrages de Hrotsvitha, celui qui, par la délicatesse passionnée des sentiments, l'exaltation du langage et le romanesque de la légende, se rapproche le plus du drame de nos jours. Poésie, mouvement, passion, couleur générale plus empreinte des idées germaniques, tels sont les caractères qni recommandent à notre examen cette originale et intéressante production.

« On a dit souvent que l'amour est un sentiment moderne, né en Occident du mélange de la mysticité chrétienne et de l'enthousiasme naturel aux races du nord. Toujours est-il bien remarquable que ce soit Hrotsvitha, une religieuse allemande, contemporaine des deux premiers Othons, qui nous ait légué la première et une des plus vives peintures de cette passion, peinture sur laquelle près de neuf cents ans ont passé, et qu'on dirait d'hier, tant nous y trouvons déjà les subtilités, la mélancolie, le délire fébrile de l'âme et des sens, et jusqu'à cette fatale inclination au suicide et à l'adultère, attribut presque inséparable de l'amour au XIXe. siècle. Aussi ne voit-on dans l'Allemagne aucun de ces jeunes ou vieux débauchés des comédies de Plaute et de Térence, qui se disputent une belle esclave ou marchandent une courtisanne; ce que peint Hrotsvitha dans *Callimaque*, c'est la passion effrénée, aveugle, furieuse d'un jeune homme encore païen, pour une jeune femme chrétienne et mariée, femme chaste, mais sensible, et qui craint sa propre faiblesse au point de demander une grâce à Dieu, de la faire mourir pour la soustraire aux dangers d'une tentation trop vive. Et en même temps que la vertu

élève de si délicats scrupules dans la conscience de Drusiona, l'amour bouillonne si violemment dans les veines de Callimaque, qu'après la mort de celle qu'il aime, il ose, comme Roméo, violer sa tombe à peine fermée et chercher les embrassements qu'elle lui a refusés vivante, dans la couche de pierre où gisent ses restes inanimés.

« En vérité, quand cet ouvrage n'aurait d'autre mérite que de nous montrer un échantillon des sentiments et des paroles qu'échangeaient, au xe. siècle, les amants dans leur tête-à-tête, et de soulever ainsi un pan du voile qui nous a caché jusqu'ici la vie intime et passionnée de ces temps encore mal connus, ce drame, par cela seul, serait pour nous d'une valeur inappréciable. »

Il appartenait à notre célèbre compatriote, à l'auteur des *origines du théâtre chez les anciens et les modernes*, de rendre aux lettres et à l'histoire ce nouveau service, de publier les chefs-d'œuvres du drame au moyen-âge. La préface dont M. Magnin a fait précéder sa traduction est, comme tout ce qui sort de sa plume, un modèle d'érudition, de critique et de goût.

Malgré son âge avancé, notre confrère, M. Roux de Rochelle, n'a rien perdu de son activité ni de sa vigueur intellectuelle. Il se délasse de ses longs et utiles travaux diplomatiques par la culture des lettres. Il connaît l'histoire et l'écrit comme tous les hommes que leur talent a élevé au maniement des affaires; il fait des vers avec cette pureté, cette élégance et cette noblesse soutenue qui caractérisent la *vieille,* c'est-à-dire la *bonne* école. Vous avez pu en juger, Messieurs, par les deux ouvrages qu'il

nous a récemment adressés. L'*Histoire des villes anséatiques*, qui fait partie de la grande publication de l'*Univers pittoresque*, joint au mérite du style celui d'être un ouvrage aussi complet que le permettaient les limites tracées d'avance à l'auteur.

Le volume de poésies que vient de publier M. de Rochelle renferme, outre un grand nombre de contes et de pièces intitulés *Mélanges littéraires*, deux véritables poëmes, l'un sur les *quatre éléments*, l'autre qui a pour sujet la révolte des Gaules contre Rome et pour héros l'infortuné *Sabinus*. Afin de donner quelque idée du talent poétique de notre compatriote, je prends au hasard un passage de ce dernier poëme. Il y est question de la Franche-Comté. (Chant IIIe, page 179.)

« Des rochers du Jura jusqu'aux plaines fécondes,
Où les nymphes des bois précipitent leurs ondes,
Une héroïque armée accourt comme un torrent
Qui déroule ses eaux et s'accroît en courant.
Vers la Saône et le Doubs, la Vallière et la Seille,
Au bruit des chants guerriers le peuple se réveille :
L'écho va lui répondre ; et, dans ce *Val-d'Amour*,
Où l'époux de Vénus a fixé son séjour,
La valeur séquanaise, au combat excitée,
A trouvé dans ses rangs un enfant de Tyrtée,
Dont les chants belliqueux et les mâles accords
D'une ardente jeunesse animent les transports.
» Accourez aux périls, fiers amants de la gloire !
» Il faut par la valeur mériter la victoire :
» Soyez, dans ce grand jour, dignes de vos aïeux.
» Sur leurs nuages d'or ils parcoururent les cieux ;
. . . . . .

» Pour vous encourager ils élèvent la voix,
» Et leur cœur paternel s'attend à vos exploits.
» La mort que l'on rencontre en combattant les braves,
» Honore les guerriers, affranchit les esclaves,
» Attache à l'héroïsme un renom immortel,
» Et rejoint l'homme juste aux habitants du ciel. »

Nous connaissons tous, nous avons tous lu le premier volume de M. Ed. Clerc, sur l'histoire de la Franche-Comté. Ce volume a été comme la première pierre dans l'édifice de sa réputation historique; il lui a valu dans le monde savant d'honorables témoignages d'estime et de précieux encouragements. Le second doit encore les accroître; car au mérite du premier, c'est-à-dire à l'exactitude des faits, à la patience des recherches et à l'importance des découvertes, il joint celui de traiter d'une époque plus intéressante, de la présenter avec plus de détails et peut-être dans un enchaînement plus sensible. Je ne saurais mieux faire, Messieurs, pour vous donner une idée de ce volume, que de transcrire ici des fragments de la préface de l'auteur.

« La révolution opérée en Bourgogne dans l'ancienne Société féodale, cette organisation si puissante, lentement minée par nos princes ligués avec la bourgeoisie, l'avènement du tiers-état, les longues résistances de la féodalité, ses combats, son déclin et sa ruine, la puissance croissante de nos ducs, Besançon et sa commune, les fortunes diverses de la Maison de Chalons; tels sont les principaux objets retracés dans ce volume, qui renferme un intervalle de cent soixante ans. »

Quelques critiques, car qui n'a pas les siens, diront

peut-être : pourquoi avoir renfermé les douze premiers siècles de notre histoire dans un seul volume, tandis qu'on en consacre un autre tout entier à l'histoire d'une période qui n'embrasse pas plus de cent soixante ans ? L'importance du sujet répond à cette observation ; il s'agit d'une grande révolution sociale qui nous touche d'une manière intime, l'auteur ne pouvait lui donner trop de développements.

Les difficultés de la tâche de l'historien ne sont pas moins grandes dans cette époque plus rapprochée de nous que dans les premiers siècles de notre histoire.

« Pour tout écrivain, dit M. Clerc, qui dans ce passé si peu connu, veut marcher à la lumière des monuments originaux, mis en regard des historiens du moyen âge, les annales de la province ressemblent à ces forêts du Jura, obscures et profondes, où le colon laborieux n'a pénétré que la hâche à la main ; où chaque conquête de la culture a été l'œuvre de la hardiesse et de la patience. De nombreux travaux ont déjà mis à nu certaines parties de notre sol historique. J'essaie de continuer cette œuvre de défrichement, et c'est dans les archives de la Franche-Comté, dans les vastes dépôts historiques de Dijon ou dans les manuscrits de la bibliothèque royale de Paris que j'ai dirigé mes recherches.

« Elles ont été complétées par des études spéciales dans les archives de la cité impériale de Besançon, surtout dans celles de la Maison de Chalons, trésor presque inexploré par les écrivains précédents, non moins riche et souvent plus important que celui des comtes de Bourgogne. »

Telles sont les difficultés qu'a rencontrées M. Clerc, telles sont les sources où il a puisé les précieux éléments de son livre. On y voit la date précise de l'établissement du parlement de Franche-Comté, l'un de ces corps, d'abord si humbles, puis bientôt assez puissants pour contrebalancer l'autorité souveraine et pour ruiner celle de la noblesse. Mais laissons encore parler M. Clerc.

« Comme la révolution politique, qui forme l'objet principal de ce récit, a été combattue, pied à pied, par la féodalité la plus puissante qui existât des sommets du Jura aux rives de l'Océan, il est peut-être utile de donner un aperçu général des événements par lesquels elle s'est accomplie. La noblesse de race est, à cinq ou six exceptions près, entièrement éteinte dans le comté de Bourgogne : une société d'origine bourgeoise lui a partout succédé. »

Quelle leçon, Messieurs, sur l'instabilité des grandeurs d'ici-bas ! L'histoire impose quelquefois une tâche difficile et délicate ; mais celui-là serait indigne du noble rôle d'historien qui ferait céder l'inflexible vérité des faits à la crainte de blesser de vaines susceptibilités. La fermeté consciencieuse de notre confrère ne lui permettait pas de transiger avec son devoir.

A ce mérite peu commun, M. Clerc joint celui non moins rare de la modestie.

« Je n'ai point, dit-il, la prétention d'inscrire mon nom à côté de celui d'illustres historiens ; cette œuvre n'est qu'un essai. La pensée de l'auteur se résume dans la devise modeste de sa ville natale : *Utinam !* Son horizon a des limites, c'est son pays, c'est la Franche-

Comté qu'il étudie, heureux de lui consacrer, non seulement les travaux, mais les loisirs mêmes du magistrat, et de prouver, en interrogeant avec impartialité, en conservant avec amour les monuments vénérables du passé, que son nom est toujours cher à ses enfants, comme il l'était à nos ayeux. »

Certes voilà de nobles sentiments ! écrire sous leur inspiration c'était pour M. Clerc assurer d'avance le succès de son livre.

Nos évêques continuent de se distinguer parmi tant de prélats qui distinguent l'église de France entre toutes les autres. Si Mgr. l'archevêque de Reims ne se trouvait pas aujourd'hui au milieu de confrères que sa présence rend si heureux et si fiers, je vous aurais parlé de ce congrès qu'il a présidé avec tant de talents et auquel il a donné une si magnifique hospitalité : j'aurais dit, Messieurs, ce que vous savez tous, qu'il ne se délasse des travaux de son ministère auguste que par ceux de la science, et qu'il n'interrompt les travaux de la science que pour entreprendre de pieux pèlerinages dans l'intérêt de la religion et de son église ; qu'en visitant la ville éternelle et le pontife suprême qui gouverne toute la chrétienté, quelle qu'ait été la mission de Sa Grandeur, elle ne pouvait être confiée à plus de lumières, de prudence, de dévouement ; mais en vous parlant de ces qualités et de ces vertus, je crains de blesser la modestie qui les couvre. Une autre fois nous serons moins heureux ; mais je serai plus libre.

Mgr. l'évêque de Montauban marche dignement sur les traces de son ami. Il aime et connaît trop la science,

il apprécie trop bien l'importance de son association avec la religion, pour n'avoir pas tenté de la répandre dans le diocèse confié à son zèle éclairé. Ses lettres pastorales pour exciter les prêtres de son évêché aux travaux intellectuels, prouvent, il est vrai, qu'ils avaient besoin de ce stimulant; mais elles ne démontrent pas moins avec quelle sagesse, quelle élévation de vues, le prélat, notre confrère, comprend la noble mission d'un évêque.

Nous n'avons compté, Messieurs, qu'un bien petit nombre d'ouvrages de longue haleine, publiés cette année par des académiciens franc-comtois. Vos concours ont été plus riches; vous n'avez eu qu'à vous en féliciter. Celui de poésie surtout a été des plus brillants. Je ne vous répéterai pas ici, Messieurs, les beaux vers que nous a cités l'élégant écrivain qui nous préside aujourd'hui; mais j'aime à vous rappeler les magnifiques espérances que donnent à notre province tant de jeunes talents dont plusieurs se sont déjà révélés, dont d'autres restent encore cachés comme le fruit dans sa fleur.

Le concours pour la pension Suard n'a pas été moins heureux. C'est une chose assez rare et difficile à rencontrer que la réunion des qualités exigées par les généreux testateurs dans le candidat que vous devez juger digne de cette faveur; le jeune artiste que vous avez nommé satisfaisait éminemment à toutes les conditions. En vous faisant hommage des bustes si remarquables de M. Suard et de M. Droz, il a prouvé qu'il sait allier à un beau talent quelque chose qui n'a pas moins de prix à vos yeux, la reconnaissance du cœur.

Si notre société a peu produit, en revanche elle a beau-

coup reçu ; les distinctions et les dignités ont noblement récompensé le mérite de plusieurs de nos confrères : à ceux-ci le gouvernement a donné des témoignages d'une haute estime, ceux-là ont obtenu de leurs concitoyens des marques de confiance non moins précieuses.

MM. Cournot et Péclet, tous deux inspecteurs généraux de l'Université, ont été promus au grade d'officiers de la légion d'honneur. Personne n'a été surpris de voir nos deux savants confrères honorés de cette distinction. Il en est de même de celle qui est venue chercher mon honorable prédécesseur ; depuis longtemps la voix publique la lui décernait comme ses talents et ses services la lui avaient méritée. Quand les faveurs du pouvoir tombent sur des hommes de cette valeur, on ne les appelle plus des faveurs, mais du seul nom qui leur convienne, des actes de justice.

La sagesse royale a élevé M. V. Hugo à la dignité de pair de France. Cette haute position politique ajoutera peu de chose à la gloire de notre illustre compatriote ; Dieu veuille même qu'elle n'apporte quelque obstacle à celle que son génie poétique lui amassait chaque jour. Mais puisque, pour recruter la pairie, il faut prendre dans la double catégorie des grands services et des talents éminents, personne n'avait plus de titres à être choisi que notre grand poëte. Les corps d'ailleurs ne composent leur illustration commune qu'avec l'illustration de chacun de leurs membres : celle de M. V. Hugo doit former un des plus brillants rayons de l'auréole de la noble chambre.

M. l'ingénieur Parandier est devenu député par une suite de circonstances qui font honneur à son talent. La

ville de Montbéliard, se voyant privée de l'homme honorable qui jusqu'ici l'avait si dignement représentée, a cru ne pouvoir confier ses intérêts à un défenseur plus habile qu'à notre savant confrère. Le grand intérêt du jour, ce sont les chemins de fer ; mais quand le courant de nos mœurs et de nos habitudes aura pris une plus noble direction, quand la France voudra pour représentants des hommes politiques, le talent si vrai de M. Parandier lui conservera encore une belle place à la chambre.

M. le docteur Villars a succédé, dans la direction de notre école de médecine, aux deux confrères si regrettables que la mort nous a ravis coup sur coup. Malgré sa modestie, la juste réputation qui s'est attachée à ses talents et à ses services le désignait pour occuper la place laissée vide par ses amis. On ne pouvait confier à des mains plus habiles le soin de maintenir et d'améliorer encore la prospérité de notre école secondaire.

M. Tournier a eu l'honneur de contribuer plus que personne à la fondation de notre *société médicale*. Elle lui en a témoigné sa reconnaissance en le nommant d'abord son secrétaire général, puis son délégué près du congrès des médecins de France, qui s'est assemblé dernièrement à Paris. M. le docteur Tournier s'est acquitté consciencieusement de cette mission difficile, et il en a rendu compte à ses commettants dans un rapport écrit avec une rare facilité d'élocution.

Lorsqu'on a parlé des distinctions et des honneurs que dispense la main du pouvoir ou le libre choix des citoyens, il semble qu'on a dit tout ce qu'un homme peut recevoir de plus précieux. Il y a cependant quelque chose

de plus doux, de plus flatteur encore. Rappelez-vous, Messieurs, cette scène si noble et si touchante, véritable fête pour la Franche-Comté, où les amis d'un homme qui compte des amis partout où il est connu, réunis spontanément autour de lui, venaient lui donner un de ces rares témoignages d'affection et de reconnaissance publique. Peu d'hommes vivants sont capables de soutenir une pareille épreuve du mérite. La supériorité du talent le plus incontestable ne suffit pas, si on n'y joint, comme M. Weiss, ces rares qualités du cœur qui ne laissent sur vous aucune prise à l'envie.

Notre Société a subi cette année des pertes bien douloureuses. Après avoir frappé M. Marc, dont la vie tout entière était consacrée à des actes de dévouement, la mort a fait tomber ses coups précisément sur ceux qui sont chargés de la combattre, sur deux de ses plus habiles antagonistes. J'ai payé un légitime, quoique bien faible tribut de regrets, à la mémoire de celui que je comptais au nombre de mes plus chers amis : quelqu'un des confrères de M. Vertel s'empressera, je n'en doute pas, de louer dignement ses talents, ses services, ses vertus. Le champ est vaste et le sujet fécond : peu d'hommes ont eu une carrière aussi longue, aussi bien remplie; très-peu ont su allier, comme M. Vertel, les brillantes qualités de l'esprit à la solidité de la science et à la bienveillance du caractère.

Pour réparer ces pertes, vous avez fait, comme toujours, appel au mérite. Ici, votre choix était facile, et vous n'aviez point à craindre de le voir s'égarer. Notre ville venait enfin, après de longs efforts, d'obtenir la

réintégration de cette Faculté des Sciences, dont elle attend de si utiles services. Ses professeurs, quoique jeunes encore, ont déjà inscrit leurs noms parmi ceux que le monde savant commence à connaître, et dont la France doit s'honorer un jour. Vous aviez là, Messieurs, des confrères désignés à l'avance, et vous en étiez si bien convaincus, que vous leur aviez réservé des places dans vos rangs. Elles sont aujourd'hui dignement occupées. Après vous être associés aux témoignages d'estime que la Faculté des Sciences devait recevoir parmi nous, vous vous félicitez d'avoir fait dans MM. Deville et Person deux acquisitions précieuses.

Les titres de M. Monin nous étaient connus depuis longtemps; nous savions combien ses talents, son érudition historique, et son habitude des travaux intellectuels seraient utiles à notre Société. Si elle ne lui a pas ouvert ses rangs plutôt, si elle a voulu attendre qu'un titre définitif l'eût fixé parmi nous; c'est qu'elle craignait de se voir trop tôt privée de ses services.

Il est des hommes, Messieurs, dont il suffit de prononcer le nom pour en faire l'éloge, et dont la modestie ne peut souffrir qu'on publie leur mérite : je ne dirai donc rien de M. l'abbé Busson, si ce n'est que l'Académie a été heureuse de pouvoir, en se l'associant, lui témoigner combien elle estime ses talents, combien elle admire ses vertus.

Vous connaissez tous, Messieurs, les titres académiques de M. Francis Wey. Déjà je vous ai parlé de ses travaux philologiques. Notre Société ne pouvait laisser hors de son sein un écrivain aussi habile, un critique aussi spirituel.

L'éloge de M. Mallard est dans la préface du livre de M. Ed. Clerc qui, parlant de notre nouveau confrère, dit que *son crayon suave et pur est le premier de la Franche-Comté pour le paysage*. Son talent de dessinateur et sa science archéologique ont ouvert à M. Mallard les portes de notre Société. Il peut lui rendre d'importants services, et ce n'est pas sans raison qu'elle compte sur son active coopération.

C'est par de tels choix, Messieurs, que notre Académie remplit dignement une partie de sa mission, qu'elle encourage et récompense les illustrations de notre beau pays.

Les sociétés savantes sont comme ces antiques et glorieuses phalanges qui avaient le pouvoir de réparer elles-mêmes leurs brèches. Heureuses quand elles peuvent toujours remplacer les talents qu'elles ont perdus par des talents nouveaux; car, elles aussi sont chargées de combattre, non pour verser le sang, mais pour propager l'art et les lumières; leurs ennemis sans cesse renaissants sont l'ignorance et le mauvais goût : pour être fortes contre eux, elles ne doivent se retremper qu'aux sources du goût et de la science.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. MALLARD, notaire à Pagney.

Messieurs,

L'honneur que vous m'avez fait de m'associer à vos travaux, m'impose l'obligation d'apporter ma part de recherches à la communauté de lettres, de sciences et d'arts que vous représentez si dignement.

Mais, Messieurs, je vous avouerai tout d'abord et franchement mon impuissance ; plus habitué à traduire par le crayon que par la plume les sensations que me fait éprouver l'étude de la nature, je réclame toute votre indulgence, pour les courtes réflexions sur l'art, que je vais vous soumettre.

Je passe sous silence l'état de l'art chez les nations qui se forment, parce que, dans son enfance, il est à peu près le même chez tous les peuples ; la hutte et la pirogue de tous les sauvages se ressemblent et elles paraissent être, plutôt le produit de l'instinct, qu'une œuvre de réflexion.

L'art qui est co-existant à l'humanité ne se développe cependant en l'homme qu'avec l'idée de la divinité, des vertus morales, en un mot, qu'avec tout ce qui concourt à l'établissement de la civilisation ; mais ne perdons ja-

mais de vue que plus l'idée de la puissance divine sera sublime, plus les monuments qui lui seront consacrés en seront dignes, car les grandes pensées découlent de Dieu qui les répartit entre les hommes à proportion de leur foi et de leur amour.

Je n'entrerai pas dans une discussion, approfondie de l'origine de l'art ; la question d'antériorité appartient à la chronologie et sa solution peut être renversée tout à coup par de nouvelles découvertes; jusqu'à présent, l'Inde paraît en être le berceau, et en admettant que, pareilles à l'individu, les nations naissent, se développent et meurent, en transmettant, soit aux peuples voisins, soit à ceux qui les ont conquis, la continuation de leur œuvre, l'Egypte viendrait marquer sa place dans l'art à la suite de l'Inde, comme la Grèce, à son tour, en serait un illustre rejeton.

Quand on jette ses regards sur les immenses travaux exécutés par les peuples de l'Orient on est saisi d'étonnement, et en pensant à ces villes monumentales de Thèbes, de Memphys, de Ninive et de Babylone, on se demande : quel était donc le degré de richesses et de puissance de ces peuples, puisque les nations modernes aidées des précieuses découvertes faites par les sciences, ne peuvent pas les égaler.

Cette profusion de monuments provenait, sans doute, de la centralisation ; la nation se concentrait, le plus possible, dans sa capitale, et elle travaillait sans relâche à son embellissement : sans l'esprit d'association il est impossible d'arriver à de grands résultats ; et puis, il faut le dire à l'honneur du christianisme qui l'a aboli, tous

ces édifices gigantesques étaient le produit de l'esclavage, et ce n'est pas nous qui déplorerons la faiblesse de notre siècle, quand il s'agit de la cause de l'humanité.

L'Asie était donc avancée dans la civilisation lorsque l'Europe était encore plongée dans l'ignorance la plus profonde ; peut-être, Messieurs, ai-je tort de me servir de cette expression, du moins à l'égard des Celtes nos ancêtres, car, ce n'est pas sans un certain charme que je vois leurs prêtres assemblés sous d'épais ombrages de chênes séculaires, seuls temples qu'ils jugeaient dignes de la divinité ; idée fraîche et naïve, qui, aujourd'hui même, ne répugnerait pas à nos sentiments, idée grande en même temps et que je ne m'étonne pas de rencontrer dans ces hommes qui conçurent un hercule plus irrésistible par la persuasion qui découlait de ses lèvres que par sa force physique, au reste les monuments de l'Orient nous frappent plutôt par leurs vastes proportions que par l'harmonie de leurs formes ; il y a, dans l'art de cette époque, une absence de la vie qui effraie, tout y est froid, immobile, méthodique et se ressent de la compression religieuse que les prêtres de ces peuples exercèrent despotiquement ; car on ne peut nier que les nombreuses statues égyptiennes, remarquables souvent par la pureté des lignes, mais d'un type uniforme et presque toujours sans dégagement ne fussent un parfait symbole de cette compression.

Doués d'une sensibilité plus exquise, les Grecs qui, suivant Hérodote et Diodore, avaient emprunté aux Egyptiens une partie de leurs mythes et des éléments de leur civilisation, dégagèrent leurs dieux des langes dont ils

étaient enveloppés, et arrivèrent sans efforts à un degré de beauté et de perfection qui n'a jamais été dépassé, quant à la forme du moins; chez ce peuple, ce n'est plus la grandeur de l'édifice qui fait impression, ce sont les proportions exquises, l'harmonie, le sentiment des lignes qui se révèlent sans cesse, même dans la forme des vases du plus commun usage; en un mot, les Grecs furent un peuple privilégié qui a laissé sur la terre des traces si brillantes et si fécondes de son imagination, que nous en sommes encore à les admirer et à les étudier, sans pouvoir atteindre à leur perfection.

Les colonies Grecques reçurent de la Providence la mission de propager l'art sur d'autres points de la terre; c'est ainsi que les Etrusques l'enseignèrent aux Romains; mais comme l'art se modifie avec les besoins des peuples et qu'on doit tenir compte de l'espace et du temps, on conçoit que l'art grec ne resta plus le même sur la terre italienne et qu'il dût prendre des proportions plus grandes, à mesure que l'empire Romain devint plus puissant, puis, la mythologie grecque, bien qu'adoptée par les Romains, éprouva des altérations dont l'art se ressentit forcément.

J'ai traversé rapidement cette longue série de siècles pendant laquelle le culte de la forme régna presque exclusivement, je vais développer plus longuement l'histoire de l'art depuis l'introduction du christianisme jusqu'à nos jours; entre l'art de ces deux époques, il y a une scission aussi complète qu'entre le polythéïsme et le culte de l'unité, la même différence qui existe entre la pensée et la forme.

Une lutte terrible est engagée, c'est un combat à outrance entre Rome et ces hordes sauvages qui se jettent en hurlant sur la maîtresse du monde, c'est la cause de la civilisation qui se plaide avec l'épée, Rome est impuissante, ses patriciens énervés, ses rhéteurs sans conscience, et ses prêtres sans foi, qui depuis longtemps se rient des dieux qu'ils encensent, envoient au combat des esclaves insouciants dont les bras sans vigueur ne peuvent empêcher des flots de barbares que le nord vomit sur le midi, de presser, de leurs fortes étreintes, les murailles de la grande cité, jusqu'au moment où un de leurs chefs plus habile renverse un pan de ces murailles et promenant avec lui le fer de l'incendie, détruit en un moment tous ces trésors de l'art que les siècles avaient, à grands frais, entassés.

La Providence l'avait résolu ainsi. Entre le monde ancien et le monde régénéré, rien de commun ne pouvait demeurer, à une religion nouvelle il fallait une terre vierge, Dieu envoya un barbare pour la niveler.

Quel sublime spectacle, que ce départ de quelques hommes obscurs d'un coin ignoré de la terre, venant saper, avec leur langage nouveau mais irrésistible, toutes les bases de l'ancienne société !... leur conviction est intime, leur mission, ils la tiennent d'en haut, ils scelleront dans les cirques, leur croyance de leur sang, mais la terre des cirques en sera fécondée et il en sortira des apôtres nouveaux.

Au milieu de ce déchirement, l'art se replie et s'efface, il attend avec anxiété que la société se reconstitue, car il ne lui est pas donné de voir encore quelle sera sa

tendance, et à quel degré de puissance et de gloire il doit être appelé.

Les premiers siècles du christianisme nous représentent ses néophytes, recherchant, pour célébrer les saints mystères, les crytes et les lieux écartés; l'art chrétien ne se révèle pas encore, mais une vague inquiétude, un de ces pressentiments de grandes révolutions sociales qu'on ne peut expliquer, s'empare des artistes de cette époque, ils ignorent l'avenir, mais on dirait que la foi chrétienne les pénètre à leur insu, tous ces dieux de l'olympe avec leurs dégradantes passions, ne leur semblent plus dignes de leurs ciseaux, quelque chose leur dit, que ces figures de Dieu qu'ils façonnent, ne doivent plus guère durer et que leur œuvre manquera d'avenir.

Voilà, ce me semble, l'explication la plus rationnelle de la décadence si sensible dans la statuaire des derniers siècles de l'empire Romain, et il devait en être ainsi; quand la conviction se retire de l'âme de l'artiste, son œuvre est sans vie, ce n'est plus que l'ébauche d'argile de Promethée, qui attend l'étincelle du feu sacré.

Alors, quand ils eurent reconnu que le règne des dieux de leurs pères était passé, sans comprendre encore les sublimes beautés de la religion nouvelle, ils se mirent à penser que la puissance du peuple pouvait bien être la loi suprême, et ils sacrifièrent à ses goûts et à ses volontés; de là, ces monuments nombreux élevés à la gloire et ces théâtres consacrés aux plaisirs de la nation.

Nous trouverons dans notre propre histoire une époque analogue à celle que je vous décris.

Cependant la vérité se propage et perce les ténèbres

de toutes parts ; en vain l'orgueil des patriciens se révolte contre le dogme de l'égalité, en vain l'ambition des prêtres s'émeut ; convaincu à son tour, le chef de l'empire la proclame et tout son peuple est entraîné, il monte au capitole, et du pied il renverse ces mille idoles que l'erreur avait consacrées, puis, abandonnant cette Rome mutilée, il va fonder sur les rives du Bosphore de Thrace, une brillante cité.

La basilique de la divine sagesse (aujourd'hui Aïa Sophia), fondée par Constantin, fut la première expression de l'art chrétien, cette église devint le type de toutes celles qui furent édifiées pendant les premiers siècles ; effectivement, au milieu de ces luttes multipliées qui contrarièrent l'établissement du christianisme et à l'époque des nombreux schismes qui déchirèrent l'église, la forme des édifices religieux ne dut pas être une chose indifférente, elle dut, au contraire, être, pour le peuple un drapeau, un signe sensible de ralliement qu'il n'eût pas été peut-être sans danger de convertir ; c'est ce qui explique l'uniformité des monuments religieux pendant plusieurs siècles ; mais ce type choisi par Constantin, dans un moment où un nouvel art s'essayait, était emprunté, en partie, à l'art ancien, il n'était guère que la copie, appropriée au nouveau culte, de ces vastes salles où les Romains discutaient les intérêts de la chose publique et la forme de la croix qui était le symbole de la religion chrétienne, ne fut adoptée que plus tard.

Jusqu'au milieu du XIIe. siècle, ne cherchez pas les noms des artistes qui se sont illustrés, de même que l'architecture a absorbé la statuaire et la peinture qu'elle

ne considère que comme des détails utiles, de même le catholicisme est le grand nom qui répondra à vos investigations à ce sujet ; l'auteur de tant de basiliques remarquables, c'est l'inspiration catholique, car, l'individualité ne s'est pas encore détachée de l'œuvre collective.

Cependant l'envahissement de l'empire d'Orient par les Musulmans avait chassé de leur patrie, un grand nombre d'artistes que l'Italie accueillit avidement ; chez ces artistes Grecs, les traditions du christianisme n'étaient pas complètement dégagées de celles du polythéisme, et, quelque forte que fut en eux la pensée religieuse qui ne s'adresse qu'à l'âme, elle n'avait pu cependant effacer le souvenir des formes si pures de l'antiquité grecque qu'ils avaient journellement sous les yeux.

Cimabué, né à Florence, et un de leurs meilleurs élèves, fut le premier nom qui ressortit vivement de l'œuvre collective, c'est une de ces figures typiques qu'on rencontre de distance en distance, et qui savent donner à l'art une nouvelle vigueur d'impulsion ; il est vrai de dire aussi que ce vague qui, jusqu'alors avait couvert la constitution de la société, venait de disparaître et que l'art dût commencer à en refléter l'harmonie.

De Cimabué à Raphaël et à Michel-Ange, l'art fit des progrès immenses concordant avec la consolidation de la société chrétienne, proclamons-le hautement, c'est quand le catholicisme fut dégagé de toutes ses entraves, c'est quand son unité jeta les plus vives lumières que l'art atteignit son apogée... *Raphaël*, *Michel-Ange*... Voilà les

deux grands noms qui résument toutes les beautés de l'art, dans tous les siècles et chez tous les peuples, puis, autour de l'auréole de ces deux noms, viennent se grouper d'autres noms à jamais célèbres. Arrêtons-nous un moment à ce siècle qui n'eut jamais, et n'aura peut-être jamais son égal.

C'est une noble figure que celle de Michel-Ange Buonarotti, peintre, sculpteur et architecte, maniant avec une énergie admirable le ciseau et le pinceau, tout en jetant sur le papier le plan de l'édifice le plus grandiose que la terre ait soutenu ; monument digne de la puissance divine, telle que la concevait ce grand artiste, et digne encore de la splendeur passée de l'ancienne Rome, dont Michel-Ange semble, par la vigueur de son caractère, avoir été un des citoyens.

Oui, dans le cœur de cet homme, il restait un levain du vieux Romain, il n'était pas demeuré froid en face des monuments imposants de ses ancêtres, et sa grande âme associant aux idées les plus nobles du spiritualisme les souvenirs les plus brillants de l'histoire de la maîtresse du monde, il se sentit la force d'élever un édifice plus grand que le Colysée, afin de montrer, dans son amour pour sa patrie, que la Rome catholique n'avait pas dégénéré.

Et cependant la basilique de Saint-Pierre n'est pas malgré toute sa beauté, l'expression complète du catholicisme, elle ne reflète, ce me semble, qu'un seul des attributs de Dieu, la toute puissance, mais non la douceur ineffable du Christ, non son humilité ; c'est un temple élevé au Roi des Rois, et qui impose tellement

à l'âme, qu'elle reste courbée devant la grandeur éternelle de la divinité.

Le spiritualisme de nos ancêtres dût s'accommoder mieux de nos cathédrales aux formes plus élancées et aux vaisseaux plus dégagés, sans doute, il leur semblait voir la prière monter, avec l'encens, le long des sveltes colonnes, puis, percer la mince enveloppe de ces voûtes si légères que les savants architectes de cette époque surent composer.

Toute cette vigueur et cette puissance qui vous frappent dans Saint-Pierre de Rome, vous les rencontrerez encore dans la statue de Moïse et dans la fresque du jugement dernier, chef-d'œuvre du même artiste, dans les têtes de ses grandes créations on trouve fréquemment des traits du Jupiter tonnant, toujours quelque chose du paganisme mêlé à l'idée catholique, son but visible, comme en général celui des artistes de cette époque, était de réunir à l'idée la forme que les douze premiers siècles avaient si profondément altérée.

Michel-Ange mourut sans pouvoir atteindre à l'immensité de son désir, une ardeur insatiable était le propre de cet admirable artiste qui protesta toujours qu'il n'avait pu réaliser ce qu'il avait intentivement rêvé.

Certes, voilà une des plus rigoureuses figures d'artistes qu'il soit donné de dépeindre, et cependant celle bien suave d'un artiste mort, hélas ! trop tôt, nous émeut encore davantage ; qui de nous, en entendant prononcer le doux nom de Raphaël, n'y associe aussitôt les idées les plus pures de l'amour et de la foi ; ce n'est plus ici le grandiose qui nous étonne, car l'art se révèle surtout

dans ses œuvres par la simplicité, c'est une vierge qui contemple un enfant, mais c'est une vierge marquée du sceau de l'élection ; cet enfant, c'est un enfant divin, et c'est une âme sans égale qui exprime sur la toile toute la foi qu'elle renferme et qui l'exprime si bien que l'indifférent se sent ému comme celui que la foi éclaire ; et voilà je crois, la plus grande victoire que l'art puisse remporter.

Car, remarquez bien que Raphaël est plus populaire par les seules têtes de vierges qu'il a crées que par ses grandes compositions (le chef-d'œuvre de la transfiguration excepté); c'est qu'il a su poétiser, jusqu'à la rendre divine, la forme humaine ; c'est qu'il a animé la figure de la femme, d'une vie qui n'est pas sur la terre, c'est qu'à l'expression de l'amour maternel, il a uni celle de l'adoration d'un Dieu.

Et enfin ce qui fait que Raphaël est l'artiste par excellence, c'est que, sans s'appuyer sur les souvenirs des anciennes religions, et que sans le secours des marbres antiques, en ramenant les proportions fautives, mais consacrées par la métaphysique des premiers siècles, aux proportions réelles et les plus nobles de la nature humaine, il a su les animer de l'idéalisme le plus religieux, et qu'il a résolu ainsi le plus grand problême de l'art, la fusion de l'invention et de la composition, c'est-à-dire l'*unité*.

Ce que Raphaël réalisait en Italie, Jean Cousin l'essayait avec succès en France, et Albert Durer en Allemagne; tous les artistes sentirent le tort qu'on avait eu de négliger la forme, et une réaction s'opéra; mais, malheureusement cette réaction fut, comme elles sont pres-

que toutes, je veux dire excessive; la simplicité, la symétrie qui donnent un si profond caractère de mysticité aux œuvres chrétiennes des premiers siècles, disparurent et firent place à la vie terrestre avec ces fêtes et ses décors brillants; jugez-en, Messieurs, par le grand tableau des noces de Cana du Véronèse, que je vous présente comme un exemple frappant de cette révolution dans l'art; quelle profusion d'ornements! Quelle richesse de détails! Quelle exubérence de vie!... A peine y aperçoit-on la présence du Christ, et n'y cherchez pas cette touchante simplicité du mariage de la Vierge que nous a laissé le pinceau de Raphaël, car, pour le Véronèse, il ne s'agit que de rendre admirablement les détails d'une fête de son temps.

Nous voilà arrivés à cette époque saluée sous le nom de la Renaissance des Arts, parce que la forme allait peut-être l'emporter sur l'idée, et parce qu'on voulait protester contre l'art mystique des quinze siècles précédents, sans remarquer que par ce mot *Renaissance*, on n'acceptait plus comme complet que l'art grec qu'on entendait continuer sans mélange.

Ah! je proteste à mon tour contre cette condamnation et contre cet oubli de l'art chrétien, que les artistes s'écrient, qu'il est trop sévère et qu'il est inflexible comme tout ce qui est radical, je répondrai : qu'il a produit Michel-Ange et Raphaël, et nous verrons, tout à l'heure où nous a conduit la renaissance en fait d'art.

Une chose digne de remarque, c'est que cette révolution dans l'art coïncide avec une grande scission dans le catholicisme, en même temps qu'une foule d'artistes se

détachaient des idées reçues, un moine d'Allemagne détachait de l'unité de l'église un grand nombre de ses enfants ; je n'examinerai pas les causes de cette perturbation, je veux seulement émettre une preuve de plus à l'appui de ce que j'ai avancé : que l'art suit exactement les phases de l'histoire religieuse.

C'est alors que l'art qui semblait être échu à l'Italie seule peut la consoler de la perte de sa puissance, commença à pénétrer en France ; l'esprit chevaleresque de François Ier. demanda aux artistes Italiens des décors pour ses fêtes, et ceux-ci répondant aux gracieuses avances d'un Roi, réputé le plus magnifique de l'Europe, arrivèrent en foule à sa cour ; Léonard de Vinci dirigea la peinture et Cellici la culture et l'orfévrerie ; mais, comme les idées austères de la religion contrariaient la licence de ces fêtes, c'est à la mythologie païenne que les artistes empruntèrent leurs idées.

Il faut le reconnaître, cette époque si brillante pour l'art fut aussi une des plus licencieuses, et tous ces artistes Italiens que le dévergondage d'imagination de Jules Romain, et la prose légère de Boccace et d'autres auteurs dont je tairai les noms, avaient séduits, développèrent largement à la cour de France, le germe du déréglement des mœurs qui commençait à s'y montrer.

Peu soucieux de la vie d'apparat, nos pères n'avaient élevé de monuments précieux qu'à la divinité ; on construisit bientôt des palais somptueux tant pour y célébrer des fêtes que pour y resserrer les nombreux trésors que les artistes avaient produits.

Cette situation de l'art subsista sans notable change-

ment, jusqu'au siècle de Louis XIV, ce monarque, infatué de sa puissance, et qui ne vit que lui de grand dans l'état, fit plier l'art à ses exigences ; on ne peut nier que Louis XIV ait eu de grandes idées qui furent réalisées par des artistes d'un grand mérite, mais comme ces idées eurent toujours pour but l'orgueil et l'égoïsme, l'art se ressentit de cette position exceptionnelle ; des peintres suivirent le roi à l'armée, pour rappeler aux siècles futurs ses brillantes conquêtes, les sculpteurs lui érigèrent des statues dont les bases représentèrent des peuples conquis et enchaînés ; et les architectes lui édifièrent des châteaux si vastes, que les finances de l'Etat ne purent jamais s'en relever ; en même temps, les poëtes renchérissaient sur les adulations, Racine fit parler admirablement aux Grecs et aux Romains le langage de la cour de France, et il n'y eut point d'œuvre remarquable ou l'auteur ne crut devoir insérer directement ou indirectement l'éloge du grand roi.

Pendant ce siècle, l'art servit au moins la puissance et il eut encore des prestiges, mais dans le siècle qui suivit, quelle faiblesse ! quelle chute !... il céda aux caprices des boudoirs, et comme l'Etat était sans force, on inventa, pour être à sa hauteur, ce style sans exemple et sans noblesse connu sous le nom d'époque de la régence ; jamais l'art, pas même dans les siècles du bas empire, au milieu d'une conflagration générale, n'était descendu à un pareil état d'humiliation, et pour l'achever, Vatteau et Boucher, avec leurs fades idylles et leur nature revêtue d'un brillant mais faux coloris, finirent par le vouer au ridicule.

Quand la révolution française vint à éclater, quelques hommes à qui on ne pourrait, sans injustice, refuser des sentiments nobles et élevés, crurent de leur devoir de protester contre la tendance de cette époque de la régence dont je viens de parler, ils cherchèrent à ramener à des formes plus graves l'esprit de la société, mais, bientôt débordés par la fougue des passions populaires, ils se retirèrent tous froissés de la lice, et la République fut proclamée. Ce nom de République rappela les souvenirs de l'ancienne Rome, sans s'occuper de la différence des races, et sans tenir compte du temps écoulé, le peuple fasciné par les grandes actions de cette République Romaine, pensa qu'on ne pouvait mieux faire que de la continuer, et par une de ces bizarreries inexpliquables, ceux qui proclamaient si hautement l'égalité, se modelèrent sur un peuple qui fit mourir le Christ, parce qu'il annonçait que les esclaves seraient admis dans le royaume de son père.

Dans cet état de chose, l'art devint tout Romain, on chaussa le cothurne antique, et on parodia les modes romaines à ce point, qu'en parlant de cette singulière transformation, il me serait difficile de ne pas sourire, si de tristes souvenirs n'étaient attachés à ces terribles jours.

Mais on ne continuait de l'art Romain que l'époque de sa décadence, la religion de l'état venait d'être abrogée, on venait de proclamer des Déesses de la Raison et de la Nature que les artistes ne comprenaient point, force leur fut donc de sacrifier à la puissance du peuple et à ses volontés, et faute de conviction, ils s'adressèrent

exclusivement à la forme qui frappe les sens ; David devint l'ordonateur de ces grandes fêtes qui, peut-être, émerveillèrent bien du monde, mais qui nous paraîtraient bien froides aujourd'hui, sinon ridicules par les bribes du costume Français, qui demeureraient mêlées aux usages renouvelés des Romains.

Le génie de l'Empereur lui-même, ne protesta pas contre cette tendance de l'art, soit que la providence ne lui en eut pas donné la mission, soit que porté vers de plus grandes choses, elles absorbèrent entièrement ses pensées.

Ce ne fut que peu d'années après la chute de l'Empire Français, que quelques esprits plus judicieux se mirent à étudier l'art sous toutes ses faces, et portèrent, dans le chaos qui y régnait, la lumière de la vérité ; grâces leur soient rendues, car c'est par leurs soins que notre époque sera distinguée parmi toutes, et si l'exécution ne répond pas encore à nos vœux, c'est qu'il faut se rappeler que l'ébranlement qui accompagne toutes révolutions physiques ou morales, ne se calme jamais instantanément. Eloignons donc ces discussions pénibles qui règnent encore entre deux écoles opposées ; je dirai aux admirateurs exclusifs des types de l'antiquité : « lais-
» sez les artistes tenter des voies nouvelles, si non, vous
» refuseriez à l'humanité sa plus noble faculté, *le Pro-*
» *grès*, » et à nos innovateurs impatients, je dirai aussi :
« Ne déclarez pas indigne ce que l'admiration de plusieurs
» peuples a consacré, parce qu'il y a dans la nature, de
» ces harmonies que tous les peuples sentent et à toutes
» les époques, et une fois proclamées, c'est folie de

» vouloir les renverser. » Je dirai enfin à tous les artistes sans acception de genre : « unissez vos forces pour » produire de grandes choses. »

Je viens, Messieurs, d'esquisser rapidement l'histoire de l'art depuis la plus haute antiquité, et c'est l'histoire qui me servira à résoudre le problème qu'on a si souvent posé : Quest-ce que l'art ?

Au point de vue métaphysique, l'art, c'est le sentiment par excellence, c'est l'inspiration créatrice qui continue la grande harmonie de l'univers, c'est l'anneau qui relie l'homme à son auteur par la perception de ses attributs, c'est aussi l'accord parfait entre tous les êtres.

Ce n'est pas seulement l'imitation des formes et des couleurs, car, pour cela, l'habileté graphique suffirait.

J'explique ma pensée :

Quand je dis que l'art est l'inspiration créatrice qui continue l'harmonie de l'univers, c'est que je considère avec admiration que Dieu a chargé l'homme, sa créature d'élite, de polir et d'achever en quelque sorte son œuvre et que l'homme obéissant à sa voix, s'est mis aussitôt et avec persévérance, à encaisser les torrents, à tracer des voies de communication, à débarrasser la terre des ronces et des plantes funestes, pour la revêtir de ses vertes prairies et de ses riches moissons qui charment tant nos regards, puis enfin à la parer de ces beaux monuments qui s'harmonisent si bien avec les forêts et les montagnes. Et quand le peintre fait vivre sur la toile une de ces vertus sublimes qui n'appartiennent qu'à l'humanité, la charité, par exemple, quand le poëte fait partager à ceux qui l'écoutent, toute son espérance, ne sont-ils

pas, ces représentants de l'art, des anneaux brillants dans la grande chaîne de l'intelligence, qui relient l'homme à son auteur.

Dans la pratique, l'art devient l'expression de la pensée et des sensations qui, de cette manière révêtent une forme sensible ; traduites par la parole, ce sera, si vous voulez, la poésie, par la musique, par la peinture et par la plastique, ce sera ce qu'on appelle les Beaux-Arts.

Pour atteindre son but, chacune de ces branches a sa méthode d'exécution selon certaines règles, et c'est cette méthode qui passe vulgairement pour de l'art, du moins c'est sa définition la plus ordinaire, mais elle est à la première que j'ai énoncé ce que la matière est à l'esprit, et pour rendre cette différence sensible, je dirai qu'il est des artistes dont les moyens d'exécution sont puissants, bien que leur imagination soit presque nulle.

De ce qui précède, concluons

Que l'art est essentiellement religieux et qu'il n'a son grand caractère de vérité que dans les époques religieuses,

Qu'il reflète tellement les phases de la vie des nations, qu'il est un des éléments essentiels à l'étude de l'histoire,

Enfin, qu'il est un des agents les plus puissants de la civilisation.

A ces titres, Messieurs, il est bien digne de notre amour.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION.

LES CHEMINS DE FER.

ODE.

On s'empresse, on s'élance, on court dans la carrière.
Hâtons-nous, et gardons de rester en arrière.
DELILLE.

Aux puissances de l'industrie
Rends les armes, dieu des beaux-arts ;
Et loin de ta route fleurie,
Daigne entendre rouler ses chars.
Poëtes, suspendons nos veilles :
A vouloir créer des merveilles
Sans nul fruit nous nous fatiguons.
De la vapeur qui fume et gronde
Le bruit seul enchante le monde ;
Place aux rails-ways ! place aux wagons !

Champs fécondés par la culture,
Berceaux des vergers et des bois,
Riants décors de la nature,
Livrez passage à leurs convois.
Bientôt voudra la race humaine
Ne circuler sur son domaine
Que par des procédés savants ;
Des ardents coursiers qu'elle presse
Ne lui suffit plus la vitesse ;
Il lui faut les ailes des vents.

Il faut à sa fougue insensée,
Il faut des rails-ways à tout prix !
C'est l'irrésistible pensée
Qui domine tous les esprits.
On n'entend que cités rivales
Disputer leurs parts inégales
Aux grands tracés qui vont s'ouvrir ;
La plus obscure se croit digne
De toucher à l'heureuse ligne
Que le wagon doit parcourir.

A les entendre, cette voie
Doit, en couronnant leurs efforts,
Dans leur sein répandre la joie,
Le bonheur, avec les trésors.
Mais avant que dans la carrière
Vous jette une fausse lumière
Sur plus d'un écueil dangereux,
Examinez, peuples crédules,
Quels sont déjà, de vos émules,
Ceux qu'un rail-way rend plus heureux.

Est-ce à vous, humbles existences
De travailleurs, d'infortunés,
Que par ces vainqueurs des distances
Des jours meilleurs seront donnés ?
Au soin d'étendre leur empire
Quel intérêt surtout conspire ?
Celui des grands spéculateurs,
Qui, dans leur soif de gains rapides,
Caressent des projets cupides,
Sous des masques de bienfaiteurs.

Aux rêves de votre démence
Paris surtout doit applaudir :
C'est là, c'est dans ce gouffre immense
Que tout enfin va s'engloutir.
Loin de nos artisans vulgaires,
Tous ses opulents tributaires
Sans cesse afflueront dans ses murs ;
Et ses larrons, subtils Protées,
Dans nos provinces exploitées
Viendront s'exercer à coups sûrs.

Oh, si la foule qui s'entasse
Et fuit sur ces brûlants essieux,
Ne dévorait ainsi l'espace,
Que pour se rapprocher des cieux !
Mais non... va, va, peuple d'esclaves,
Qui te crois libre en tes entraves,
D'intérêts vils, cours t'occuper ;
Chargé de ta chaîne grossière,
Vole, vole dans la poussière....
A mes yeux c'est toujours ramper.

Qu'importe à notre destinée
Qu'à force d'or et de travaux
Notre sphère soit sillonnée
De ces véhicules nouveaux ?
Pauvres humains ! de quelque sorte
Que sur le monde on vous transporte,
Près ou loin des champs paternels,
Certains d'un sort que nul n'évite,
Vous marchez toujours assez vite
Au terme où vont tous les mortels.

Le temps est toujours votre maître
Sur ces chars prompts à fendre l'air,
Et la mort s'y cache peut-être
Pour y frapper comme l'éclair.
Avez-vous nombré les victimes
Qui déjà, comme en des abîmes,
Y trouvèrent d'affreux trépas?
On garde, aux rives de la Seine,
Mémoire d'une horrible scène...
Que dis-je?... On ne s'en souvient pas!

Faut-il vous rendre ce spectacle?
Regardez ce peuple expirant
Sous le poids d'un fatal obstacle,
Qui devient bûcher dévorant;
Parents, époux, jeunesse, enfance,
Fleurs de beauté, fleurs d'innocence
Que nul bras ne peut secourir;
Et l'illustre Dumont-d'Urville,
Des mers explorateur habile,
Par le feu honteux de mourir!

Quels bienfaits couvriront la trace
D'un désastre si meurtrier?
Ah! loin que rien jamais l'efface,
La pitié ne peut l'oublier.
En vain les instruments complices
De ces lamentables supplices
En ont trop tôt quitté le deuil;
De ce jour tristement célèbre
Ils gardent l'empreinte funèbre;
Un cercueil est toujours cercueil.

J'entends dire : « Qu'importe au monde
» Un malheur qui naît isolé,
» D'une source en biens si féconde
» Pour le genre humain consolé ?
» Que de maux vont finir par elle !
» La paix, la paix universelle
» Sera conquise sans effort ;
» Tous les peuples vivront en frères ;
» C'en est fait des troubles, des guerres
» Et de la raison du plus fort. »

Heureux qui se livre à des rêves
Si pleins de charmes séducteurs !
Mais a-t-on brisé tous les glaives
Et tous les foudres destructeurs ?
L'astre que des clameurs sauvages
Ont insulté sur des rivages
De ses rayons favorisés,
Témoin de nos fureurs bizarres,
N'éclaire-t-il plus de barbares
Chez les peuples civilisés ?

Où sont les âmes possédées
Du noble soin de les unir
Par le nœud des grandes idées
A propager, à conquérir ?
Tu n'es pas l'œuvre des machines,
Tu descends des sources divines,
Douce paix, accord fraternel ;
Et pour que ton règne se fonde,
Il faut longtemps redire au monde
La loi du fils de l'Éternel.

Il faut que la lyre savante
Reste fidèle à son devoir ;
Sur tous les leviers qu'on invente
L'emporte encore son pouvoir.
Du Dieu qui remplit tout espace
Un souffle à jamais les surpasse
Dans son chef-d'œuvre intelligent :
C'est toi, bienfait de la pensée,
Puissance la plus exercée
Et moteur le plus diligent.

Aux yeux de qui peut, sur tes ailes,
Monter à des sommets divins,
Combien de nos forces nouvelles
Les plus grands essais restent vains !
Lorsque tu nais vaste et féconde,
Par-delà les bornes du monde
S'étend ta course de géant.
Ton immense et libre carrière
Embrasse la nature entière
Entre Dieu même et le néant.

—

Que d'autres chantent les prestiges
De ces périlleux conducteurs
Qui semblent frapper de vertiges
Des légions d'admirateurs.
Echappant au commun délire,
Je n'irai point heurter ma lyre
Aux tombeaux roulant sur le fer,
Et je fuis la machine ardente
Qui manquait aux rêves du Dante,
Pour en compléter son enfer.

Ch. Viancin.

ÉPITRE

A UN JOURNALISTE DE DÉPARTEMENT,

Couronnée par l'Académie des jeux floraux

AU CONCOURS DE 1846.

Il faut pour être bien, être soi si l'on peut.
CH. NODIER.

Un nouveau publiciste, ardent, qui prend à cœur,
Comme vous, d'être utile et de plaire au lecteur,
A droit à des conseils; et moi j'ose prétendre
Vous en donner, monsieur, si vous daignez m'entendre.

Déjà vous comprenez votre premier devoir :
— On n'attend pas de vous de l'encens au pouvoir;
Votre feuille n'est pas de celles qu'on parfume,
Où le soin principal est d'assouplir sa plume,
Pour la rendre agréable à toute autorité,
Sans oser en passant dire une vérité.
Son allure doit être absolument contraire :
Critiquer, censurer, mordre, c'est votre affaire;
On veut que vous fassiez, en toute occasion,
D'un ton bien résolu, de l'opposition;
Dût par fois la police en être effarouchée,
Il faut que vous ayiez une couleur tranchée.
C'est fort bien. — Cependant, croit-on qu'en résultat
Votre influence arrive aux affaires d'état?
Tandis que sur leur marche est encore impuissante
Des journaux de Paris l'ampleur toujours croissante,

Comment la règlerait, dans un département,
De deux feuillets étroits le chétif instrument?
Laissez aux grands formats ces morceaux narcotiques
Justement appelés tartines politiques.
Ici, nous rencontrons, si nous en jugeons bien,
Un article de fond qui n'est fondé sur rien ;
Là, rôdant en Argus tout autour de la France,
Tel croit ne pouvoir mieux prouver sa vigilance
Qu'à force de jeter le bruit de ses vains mots
Vers tous les horizons, comme à tous les échos.
Je le compare au dogue à la voix importune,
S'écartant de son poste, aboyant à la lune,
Faisant rage au dehors, lorsque, malgré ses dents,
Les voleurs sont entrés et pillent au dedans.

N'allez pas chercher loin matière à votre ouvrage,
Quand vous avez tout près de quoi remplir la page ;
De l'intérêt local sachez vous occuper ;
Sur l'abus qui nous touche, il est bon de frapper.
Au lieu de harceler vainement un ministre,
Voyez, autour de vous, comment on administre.
Vous est-il démontré qu'ici, mal à propos,
Vont être prodigués les fonds municipaux,
Et que là, tel besoin qui saute aux yeux, qui crie,
N'obtient qu'indifférence ou que lésinerie ?
Construit-on dans la ville, au lieu d'un monument
Qui devrait l'embellir, quelque lourd bâtiment ?
Trouvez-vous qu'au mépris du traité qui l'engage
Se néglige la main qui régit l'éclairage ?
Dans tous les carrefours de fort beaux arrêtés
Sont-ils collés aux murs sans être exécutés ?
Êtes-vous mécontent de la police urbaine ?
Exprimez ces griefs ; mais donnez-vous la peine

De tourner le reproche avec ménagement :
On est d'autant plus fort qu'on parle poliment.
Le vinaigre, le fiel, les mouvements farouches
Ne prendront jamais mieux les hommes que les mouches.

Si le dédain vous traite en importun censeur,
Bien loin de vous en plaindre avec un ton d'aigreur ;
Prenez plutôt gaiement l'arme du ridicule ;
Il se peut que le mal devant elle recule :
Une fine épigramme, un couplet acéré
Peut produire un effet plus prompt, plus assuré,
Qu'une longue tirade en prose sérieuse,
Dont le premier défaut serait d'être ennuyeuse.
Il est vrai que les gens convaincus d'un faux pas
Sont souvent obstinés à n'en convenir pas,
Et chez les entêtés d'humeur atrabilaire,
Il en est qu'un bon mot met en grande colère.
Mais, qu'en résulte-t-il? — On rit d'eux un peu plus,
Voilà tout : — c'est en vain que les plus résolus
Voudraient contre l'auteur transformer par derrière
Le plaisant à-propos en pointe meurtrière ;
Le vers qui les irrite a des retours fréquents ;
Il peut être suivi de refrains plus piquants ;
Et c'est ainsi qu'un jour, de mémoire en mémoire,
La chanson d'un pays en deviendra l'histoire.

« Mais, allez-vous me dire, on sait quels sont vos goûts ;
» Vous prônez le butin qui s'amasse chez vous ;
» Monsieur Josse est orfèvre, on voit ce qu'il espère ;
» Il a pour ses joyaux des entrailles de père. »
— Je n'en fais pas la mode : en d'autres longs discours
Ce faible paternel se trahit tous les jours ;

Et, du petit au grand, dans les scènes publiques,
Chacun, plus ou moins bien, prêche pour ses reliques.
Oui, j'ai l'amour des vers, mais j'en proscris l'abus;
Gardez-vous d'y tomber, surtout dans vos débuts;
Un journal n'est pas fait pour que tout métromane
Vienne s'y prodiguer et parfois s'y pavane;
Vous-même, trop souvent, dans votre feuilleton,
Vouloir poétiser serait de mauvais ton.
Marchez selon nos temps, nourri de prosaïsme,
De chiffres, d'industrie et de positivisme;
Voilà vos seuls garants d'un avenir certain;
Où l'on meurt d'ambroisie, on vit de mauvais pain;
Et bien mieux qu'un sonnet d'une beauté suprême,
Une annonce, aujourd'hui, vaut seule un long poëme.
Recherchez dans l'annonce un solide aliment;
Au commun des lecteurs sachez abondamment
Livrer ce qui l'entraîne au train courant des choses;
Servez-lui du rail-way surtout, à triples doses;
Et parfois donnez place à quelques vers heureux,
Comme on sème des fleurs sur un chemin bourbeux.

Car, vous aurez souvent à marcher dans la fange.
— C'est peu de signaler l'impertinence étrange
De maints ambitieux sans cœur et sans talents,
Sans amour du pays, sans généreux élans,
Qui, sur tous les parquets, vont imprimant leurs traces,
Pour briguer des honneurs ou mendier des places;
C'est peu de faire voir comment les dignités
Viennent presque toujours écheoir aux nullités;
Il faut montrer au doigt les perfides cabales
Où vont s'entrechoquant des passions rivales;
Il faut oser flétrir les ignobles trafics
Que font pour s'élever certains hommes publics;

Il faut stigmatiser comme un hideux vampire
De la corruption le détestable empire,
Et cette ardente soif de l'or et du pouvoir
Qui fait taire pudeur, conscience et devoir ;
C'est là qu'on doit sévir et prendre sans scrupule,
Pour frapper juste et fort la sanglante férule.

Heureux de compenser d'utiles châtiments,
Soyez prompt à citer quelques beaux dévouements ;
Car il en est encore à côté du scandale,
Et si l'humanité trop souvent se ravale,
On peut goûter par fois le consolant bonheur
D'enregistrer des faits qui sauvent son honneur.

Ne soyez point l'écho du bruit que font les crimes ;
C'est prendre, selon moi, des soins peu légitimes
Que d'en trop divulguer les tragiques horreurs :
Des parents d'un coupable on torture les cœurs ;
On fait plus : ces tableaux, sous des regards avides,
Vont peut-être échauffer des germes parricides.
Oui, la fièvre du crime a des contagions,
Et la presse en étend les tristes régions ;
Après tels scélérats qu'elle a fait trop célèbres,
Peut-être qu'aspirant à sortir des ténèbres,
D'autres se sont montrés encore plus hideux
Afin d'être plus sûrs qu'elle s'occupât d'eux.
Je voudrais que jamais ses trop vives lumières
Ne vinssent éclairer ces horribles matières.
Du suicide même écartant son flambeau,
J'en laisserais la trace à la nuit du tombeau,
Certain que ce délire aurait moins de fréquence
S'il n'était entouré que d'ombre et de silence.

En vain l'on me dira qu'à la société
On doit sur tous ses maux l'entière vérité,
Que montrer au grand jour ses misères profondes,
C'est forcer d'en chercher les causes trop fécondes,
Pour y porter remède et faire un sort meilleur
Aux hommes, dégradés surtout par le malheur.
Voilà bien l'argument de quelques nobles âmes,
Dont il faut respecter les généreuses flammes;
Mais de leur but louable on est loin d'approcher;
Malgré tous leurs efforts je n'y vois point marcher,
Et toujours on s'agite, on se heurte, on se foule,
Dans le cercle fatal où l'humanité roule;
Et le progrès vanté d'un siècle lumineux
Fait même à reculons des pas assez nombreux.

Ne vous empressez point d'assombrir votre feuille
Des affligeants récits que trop tôt l'on recueille,
Lors qu'aux champs africains ils montrent nos guerriers
Plus couverts de cyprès que chargés de lauriers;
Laissez bien loin de vous passer la Renommée,
Criant qu'un jour néfaste a lui sur notre armée;
Mais, lorsque les cent voix proclament nos succès;
Joignez-y des premiers l'accent d'un cœur français.

Au culte des aïeux ne portez nulle atteinte;
Que votre main jamais ne touche à l'arche sainte;
L'église a sa doctrine, et sa règle et ses droits,
Et ce n'est point à vous de réformer ses lois:
Censurer des refus partis de son domaine,
C'est prendre une licence injuste et toujours vaine;
Respectez les rigueurs de son autorité;
C'est le vœu du bon sens et de la liberté.

Recueillez avec soin, hâtez-vous de répandre
Tous les enseignements qui peuvent nous apprendre
A féconder la terre, à mériter des cieux
Des fruits plus abondants et plus délicieux.
Citez, faites connaître un bon meuble aratoire,
Et de son inventeur consacrez la mémoire.
Sur l'empire effacé d'un roc ou d'un marais,
Voyez-vous des sillons, de naissantes forêts?
Louez ceux dont la main dompte ainsi la nature.

Quand vous nous ramenez à la littérature,
N'adoptez pas toujours, sur les nouveaux écrits,
Les jugements suspects qui viennent de Paris;
Prenez la liberté d'apprécier vous-même
Une œuvre dramatique, une histoire, un poëme.
Des éloges vendus plus d'un lecteur frappé,
Se prend à cette amorce et se trouve dupé.
Lorsqu'à des intrigants la camaraderie
Va dispensant la gloire avec effronterie,
Plus digne de louange, un auteur sans appui
Reste ignoré longtemps; occupez-vous de lui,
Et d'un injuste oubli s'il a subi l'outrage,
Vous pouvez à propos relever son courage.

Aux jeunes débutants dans l'arène des arts,
Accordez fréquemment de propices regards;
Soutenez leurs efforts; — il faut, pour qu'il s'élève,
De l'arbuste naissant favoriser la sève;
A côté d'un tuteur, ses rameaux bien conduits,
Finissent tôt ou tard par donner de bons fruits.

Si vous tournez les yeux vers une académie,
Qui d'un sommeil profond ne soit pas endormie,

Qui sache au mauvais goût livrer plus d'un combat
Et qui sur ses travaux jette un modeste éclat,
Donnez-lui quelquefois une marque d'estime ;
C'est assez : — on croirait qu'un lien trop intime
Vous attache à ses rangs, si d'éloges flatteurs
Vous osiez la combler aux yeux de vos lecteurs.
Un temple académique est d'ailleurs une enceinte
Où l'encens mutuel se brûle sans contrainte ;
Et si l'art de louer n'était pas inventé,
C'est bien là qu'il serait le plus tôt enfanté.

Il me reste à traiter, pour finir mon épître
Déjà longue sans doute, un important chapitre.
— Je n'ai rien dit encor du rôle accidentel
Qu'il vous faudra jouer, lorsque de tel ou tel
Vous aurez à parler, pour éclairer la lutte
Où des élections le terrain se dispute.
Notre législature a des attraits puissants :
C'est merveille de voir par quels soins caressants,
Quels efforts, quels travaux, quelle constance active
On aspire à siéger dans la chambre élective.
Partout c'est concurrence, ardeur, rivalités,
Candidats-champignons poussants de tous côtés.
Bientôt des aspirants pleuvent les circulaires :
Ici, des radicaux les phrases populaires,
Là, des conservateurs les discours patelins ;
D'un côté fanfarons, et de l'autre câlins.
Mais aucun sur un point ne parle en hypocrite :
C'est à qui le plus haut vantera son mérite,
A qui dira le mieux son excellent vouloir,
Ce qu'il fut, ce qu'il est, tout ce qu'il croit valoir.
Non moins que la Gascogne, en conteurs de prouesses,
En séduisants faiseurs de brillantes promesses,

Toute la France abonde ; — oui, de nos candidats,
Chacun a le secret d'affermir les états,
De pousser, de conduire à sa fin toute affaire,
D'assurer au pays le bien qu'on lui peut faire.
Ce qu'on ose appeler profession de foi
Dit surtout, bien ou mal, combien l'on croit en soi,
Et devrait se nommer acte d'outrecuidance ;
On s'y donne crédit, sagesse, indépendance,
Honneur, intégrité, désintéressement.
Mais, tout en faisant bruit d'un entier dévouement,
D'un zèle plein d'ardeur pour la chose publique,
A sa propre fortune en secret l'on s'applique ;
On se promet surtout d'y donner tous ses soins,
Et c'est à ce serment que l'on manque le moins.

Quel sera votre emploi dans cette comédie ?
Oh ! vous n'appuierez pas l'homme que répudie
L'honneur ou le bon sens, eût-il dans le concours
Publié, prodigué les plus saillants discours.
Mais on n'aperçoit pas à d'infaillibles signes
Quels sont des concurrents les bons et les indignes ;
On peut être conduit par des piéges adroits
A ne pas soutenir les plus justes des droits ;
Défiez-vous des gens trop enclins à la brigue ;
Songez longtemps d'avance à déjouer l'intrigue.
En jugeant des acteurs qu'elle va signaler,
Pour ceux qu'à leurs rivaux vous devez immoler,
Regardez s'ils n'ont pas quelque titre aux suffrages
Dont on veut les priver par de flagrants outrages.
De ceux qu'elle dira les plus indépendants,
Examinez de près tous les antécédents ;
Peut-être y verrez-vous que ces rares modèles,
A leurs premiers propos sont restés peu fidèles,

Et qu'ils ont su déjà, désarmant leur fierté,
Préparer leur divorce avec la liberté.
Si les rangs sont ornés d'un cœur vraiment d'élite,
C'est par vous qu'on saura jusqu'où va son mérite,
Et vous travaillerez de tout votre pouvoir
A faire couronner son légitime espoir.

Ne poussez pas trop loin cette rude exigence
Qui voudrait enchaîner l'homme d'intelligence
Loin du prix des talents qu'il aura su montrer,
Lorsqu'un roi les distingue et veut les illustrer.
Qui s'est fait dignement récompenser du prince,
Des rayons de sa gloire embellit sa province,
Et loin de l'en payer d'un malveillant accueil,
Elle doit lui sourire avec un noble orgueil.

Pour écrire un journal voilà ma théorie :
Je voudrais échapper à toute coterie,
Livrer guerre aux abus, encourager le bien,
Montrer dans quelle route on est bon citoyen,
Et par tous mes travaux prouver qu'un journaliste
Peut enfin s'élever au rang de moraliste.

CH. VIANCIN.

RAPPORT

PAR M. DE ROTALIER,

AU NOM DE LA COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER L'HISTOIRE DES MORES MUDEJARES, OU ARABES D'ESPAGNE,

SOUS LA DOMINATION DES CHRÉTIENS,

Par M. le comte Albert de CIRCOURT.

Messieurs,

M. le comte Albert de Circourt vous ayant fait hommage d'un exemplaire de l'histoire des Morisques ou Arabes d'Espagne qu'il vient de publier, et ayant exprimé le désir de connaître l'opinion de l'académie sur ce travail, vous avez, dans votre séance du 22 janvier dernier, nommé une commission composée de M. le comte de Vaulchier, de M. le conseiller Clerc et de moi, pour en prendre connaissance. Nous avons examiné avec beaucoup de soin cette importante publication, et je suis chargé aujourd'hui de vous en rendre compte.

Un des plus grands événements qui se soient accomplis dans le monde et qui aient agité les sociétés humaines, est assurément la prédication de l'Islamisme ; un des faits historiques les plus remarquables dont l'Europe occidentale ait à son tour été le témoin, est la terrible invasion qu'elle subit cent ans après Mahomet. Le flot irrésis-

tible et victorieux des sectateurs du prophète franchit alors le détroit de Gibraltar, inonda l'Espagne ainsi que le midi de la France, et, remontant le cours de nos fleuves, vint porter jusque dans nos provinces la terreur et la désolation. Ecrasés dans les plaines de Poitiers, forcés à la retraite, les Musulmans gardèrent cependant leurs conquêtes dans l'Espagne où ils fondèrent un royaume florissant. C'est ici que commence l'histoire des Morisques de M. de Circourt. Dans un premier chapitre destiné à servir d'introduction, il étudie avec attention la manière dont s'établit leur empire, il fait connaître leur système politique, il apprend quelle fut leur conduite à l'égard des chrétiens soumis, connus depuis cette époque sous le nom de Mozarabes, quelle législation leur fut appliquée, quel degré de liberté, d'abaissement ou de misère souffrirent les vaincus; quels embarras cette population chrétienne enfermée au cœur d'un état Musulman donna au gouvernement des Emirs, et comment enfin s'accomplit son expulsion de tout le pays soumis à la loi du prophète.

Après ces préliminaires, on entre dans une seconde partie de l'ouvrage qui devrait être intitulée: Histoire de la domination des Mores d'Espagne, car c'est en effet l'histoire sommaire des différents états Musulmans qui se fondèrent dans la Péninsule, et celle de leurs guerres contre les anciens habitants. C'est aussi celle des pertes qu'ils éprouvèrent, et l'on assiste successivement à la prise de Tolède par les chrétiens, à celle de Saragosse, de Cordoue, de Valence, de Murcie, de Séville et enfin de Grenade dont la chute termine le premier volume.

Les deux volumes suivants sont destinés à retracer la triste histoire du peuple vaincu; ils forment à proprement parler l'histoire des Arabes d'Espagne sous la domination des chrétiens.

Cette distribution de l'ouvrage nous a paru vicieuse: le premier volume est en quelque sorte une double introduction, et quelque mérite de recherches, d'opinions, et très-souvent de style que l'auteur ait su y répandre, il ne peut pas tromper l'impatience du lecteur, qui, sur la foi du titre, cherche l'histoire du peuple vaincu, et, dans l'attente de cette époque dont il entrevoit d'avance le douloureux intérêt, s'arrange difficilement des longueurs d'une introduction qui occupe tout un volume. Il fallait certainement faire connaître les Arabes, leurs conquêtes, leur principes religieux et politiques, le degré de civilisation qu'ils apportaient, celui qu'ils atteignirent bientôt, puis leurs échecs successifs et enfin leur chute; mais nous aurions désiré que ces faits importants fussent indiqués à grands traits, et n'ayant pas le temps de tout apprendre, nous nous serions contenté de voir notre attention fixée sur les points capitaux. Personne n'aurait pu remplir mieux que M. de Circourt cette tâche difficile, et le talent véritable d'exposition et d'appréciation dont il donne en vingt endroits des preuves éclatantes le démontre d'une manière certaine. Ainsi, veut-il décrire le système politique des Arabes? Veut-il faire connaître la cause de leurs succès et de leurs revers? Voici comment il en découvre et démontre l'origine :

« On pourrait, en lisant l'Alcoran, deviner l'histoire » de tous les peuples qui ont professé l'islamisme. Le grand

» mérite et en même temps le grand tort de ce code, est
» d'avoir tout étreint et tout réglé. Destiné d'abord aux
» Arabes seuls, il fut complété à mesure que la perspec-
» tive s'élargit devant Mahomet; il devint ainsi propre à
» être appliqué sous tous les climats, chez tous les peuples,
» comme l'expérience l'a prouvé. Mais il n'a été donné,
» je crois, à aucun homme d'embrasser à la fois le monde
» et les temps : le faux prophète de la Mecque put bien
» formuler sa doctrine de manière à se promettre l'em-
» pire universel; il ne sut pas prévoir tous les change-
» ments que la marche des siècles rendrait nécessaires;
» il ne comprit peut-être qu'une seule des mille formes
» de la civilisation, et sa mort, en scellant l'Alcoran,
» condamna le mouslim à s'arrêter pour toujours là où
» s'était arrêtée la plume du législateur. Ce n'est pas qu'il
» n'y ait entre quelques versets du livre des différences
» qui proviennent des différentes époques auxquelles ces
» versets furent écrits; et, certes, un homme habile pour-
» rait s'en servir pour réaliser jusqu'à un certain point
» le progrès; mais les préceptes qui n'admettent pas la
» controverse font le plus grand nombre et sont les plus
» importants; ils s'étendent à tout, à la politique, à l'ad-
» ministration, à la famille, à l'individu, qu'ils prennent
» dès son réveil et suivent dans les moindres détails de
» son existence, ne laissant nulle part le vague au sein
» duquel peuvent s'opérer les transformations utiles.
» Ce qui devait amener la décadence des peuples musul-
» mans au bout d'un laps de temps assez court dans l'ordre
» des siècles, devait aussi déterminer les rapides succès
» de l'islam et les formidables mouvements d'invasion

» qui détruisirent en partie et menacèrent à plusieurs
» reprises l'œuvre des conquérants du Nord. Y a-t-il
» quelque chose de plus favorable à l'activité extérieure,
» qu'une religion réduite en préceptes positifs, en pra-
» tiques simples, minutieuses et gênantes, sans doute,
» mais toujours faciles à observer? Quand un musulman
» a fait les prières, les ablutions canoniques, l'aumône
» dans la proportion prescrite, quand il a observé le jeûne
» des mois et des jours, s'il s'abstient des impuretés et
» des péchés qui sont rangés par catégories claires, il est
» en règle avec le ciel, il ne sent pas le poids de sa con-
» science, et la loi le dispense de cette surveillance con-
» tinuelle, de cette crainte salutaire que le christianisme
» impose à ses élus comme une vertu obligatoire. S'il
» veut tendre à la perfection, il ne doit pas cultiver assi-
» dûment le champ de son âme, pour lui faire produire
» d'humbles fleurs parfumées et des fruits nourrissants;
» il doit se distinguer par son énergie et son dévouement
» à la propagation de l'islam. Renfermée dans ce cercle
» que les facultés les plus bornées peuvent parcourir ai-
» sément, la société arrive d'un bond à un état de civi-
» lisation qui partout ailleurs est le résultat d'un long
» travail; et toutes les forces, portées au dehors, agissent
» avec une puissance merveilleuse que l'on a le plus sou-
» vent attribuée au fanatisme, pour se dispenser d'en
» examiner le principe. Aussi, les invasions des musul-
» mans ont-elles été irrésistibles, tant qu'elles ne furent
» pas trop étendues. »

Un peu plus loin, M. de Circourt signale les pre-
mières lueurs répandues par la civilisation dans l'empire

des Arabes, et il expose avec autant d'élégance que de précision comment les vainqueurs acceptèrent de la main des vaincus et des étrangers, c'est-à-dire des Mozarabes et des savants venus de Constantinople, les principes inconnus de l'architecture, de la littérature, de l'histoire naturelle, de l'administration intérieure. « Il montre comment pour accomplir en quelques jours » l'œuvre ordinaire des siècles, » ils surent accorder honneur et protection aux populations soumises, faire taire leurs préjugés religieux, et surtout contenir leur orgueil Musulman. Abderhaman fut l'homme qui imprima à ses peuples cette large et puissante impulsion. « Il contrai- » gnit les Arabes à entrer dans une voie nouvelle; et » les arts et les sciences se développèrent avec une mer- » veilleuse rapidité sous la féconde influence de son » génie. Dans le palais de Courdoue l'on enseigna la » guerre et la politique; la chevalerie y eut son berceau. » A côté s'élevaient les écoles qui jetèrent un si grand » éclat; de toute part les élèves y accouraient, philo- » sophes, poëtes, architectes, médecins, astronomes; » tout ce qui, dans la chrétienté, cultivait le champ de » l'intelligence allait demander leurs secrets aux Arabes, » et toute une face de notre civilisation a été ainsi frappée » à ce coin. »

Mais tandis que la civilisation grandissait parmi les Mores, les dissensions intestines les minaient sourdement; l'empire de Cordoue se brisait et se partageait en une multitude de principautés presque toujours rivales, et en même temps, par une coïncidence providentielle, l'unité se rétablissait chez les chrétiens.

« Le travail lent et pénible de leurs états était enfin » terminé. Pour arriver à son but, la Providence s'était » servie de moyens détournés, mais admirables.... Le » salut arriva du côté où l'on ne devait attendre que » désastres. Les chrétiens divisent leurs efforts ; les » prétendants surgissent à chaque nouveau règne ; les » royaumes se partagent. De la cîme des Pyrénées des- » cendent autant de petits princes que de torrents ; chacun » a sa vallée où il se maintient en guerre avec tous ses » voisins ; mais chacun s'y sent à l'étroit ; prétendants, » rois légitimes, vassaux révoltés, seigneurs d'une vallée, » tous, à l'envi l'un de l'autre, arrachent un morceau » de terre à l'ennemi commun ; les frontières s'éloignent » des capitales ; bientôt les plus forts s'imposent aux plus » faibles, les torrents forment des rivières, et ces rivières » se versent dans un fleuve, lorsqu'elles ont fécondé les » campagnes qui leur étaient assignées. La Galice, le » royaume de Léon, la Castille agrandie ne reconnaissent » plus qu'un maître ; les générations, façonnées aux armes » et aux privations par la guerre civile comme par la » guerre étrangère, ne savent plus ce que c'est que le » danger ; les hommes sont de fer, ils demandent à se » signaler dans les combats. L'époque des grandes con- » quêtes est arrivée. »

Ce tableau concis et animé de la reconstitution des états chrétiens nous a paru un morceau achevé et digne d'être mis sous vos yeux.

Je pourrais, Messieurs, avancer lentement dans l'examen du premier volume, et je trouverais presqu'à chaque pas quelque heureuse citation à vous faire ; mais je ne

veux point me laisser entraîner à la faute que j'ai critiquée dans l'auteur, et passant rapidement par-dessus des époques dont l'intérêt même devient un défaut, par-dessus des pages dont le mérite aura toujours le tort de nous retenir trop longtemps, j'arrive à la chute de Grenade.

Ce nom seul, messieurs, rappelle tout un drame douloureux ; il réveille les souvenirs les plus poétiques et les plus tristes, et aujourd'hui, encore, on n'a pas vu l'Espagne si l'on n'a pas visité Grenade, si l'on ne s'est pas abrité à l'ombre de ses tours ruinées, si l'on n'a pas contemplé les merveilles de l'Alhambra. On doit un pèlerinage, on doit un hommage à ce dernier asile de la puissance des rois Mores. Aussi le plus illustre de nos auteurs modernes a-t-il voulu parcourir les campagnes du Padul, les rues de l'Albaycin, les cours désertes de l'Alhambra, et alors il n'a pas pu contenir un de ces soupirs harmonieux qui, en s'exhalant de la poitrine du poëte, apportent au monde quelque nouveau chef-d'œuvre.

C'est ainsi que sont devenus populaires parmi nous les noms illustres des Abencerages ; c'est ainsi que nous avons appris à connaître les rives du Xénil ; c'est ainsi que notre oreille a retenu le nom de Boabdil, et que notre cœur saigne encore au souvenir des larmes versées par le roi More, au moment où, se retournant pour voir une dernière fois Grenade, il s'écrie d'une voix étouffée : Dieu est grand ! Mais, Messieurs, laissons ici parler l'historien ; il n'est pas besoin du poëte, ou plutôt tout écrivain, s'il a une âme, deviendra poëte, car il

devra raconter des détails remplis d'une triste et sublime poésie.

« Le soleil du 2 janvier allait éclairer le plus grand » triomphe des armes chrétiennes, et voir se clore la lutte » qui avait commencé au pied du rocher de Calpé, sept » siècles, quatre-vingts années, huit mois et deux jours » auparavant, le jeudi 30 avril 711. Ce 2 janvier 1492, » qui mit le sceau à la régénération de l'Espagne, tomba » un vendredi. A la troisième heure du jour, rapproche- » ment merveilleux qui n'a point échappé aux plumes » pieuses des chroniqueurs espagnols, la croix d'argent » de la croisade, la bannière de saint Jacques et l'é- » tendard royal de Castille parurent l'un après l'autre » sur le sommet de la plus haute tour de l'Alhambra. » En ce moment, Muley-Abdallah-Abou-Abdilehi, à peine » escorté, gagnait, par les terrains déserts qui s'étendent » derrière la célèbre forteresse, le pont jeté sur le Genil, » en dehors de la ville de Grenade. Il rencontra sur ce » pont même le roi don Fernando à genoux. Don Fer- » nando avait une royale délicatesse : aussitôt qu'il eut » aperçu Abou-Abdilehi, il se hâta de remonter à cheval, » s'avança vers lui, et le retint vivement en selle, pré- » venant le mouvement de ce prince infortuné, qui allait » se jeter aux pieds de son maître ; tout ce que le suze- » rain accepta de son vassal fut un baiser sur le bras » droit. « Roi puissant et exalté, » dit le Zogoybi en bais- » sant les yeux, « nous t'appartenons, et nous te livrons » avec notre cité notre royaume ; Allah le veut ! Nous » croyons avec confiance que tu useras de ta victoire en » prince clément et généreux. » Le vizir Yousef-Aben

» Comixa remit alors au roi d'Aragon les clefs de l'Al-
» hambra et des autres forteresses ; puis Abou-Abdilehi,
» sans détourner la tête, poussa son cheval vers le Val-
» de-Lecrin. Sa marche fut bientôt interrompue par celle
» d'Isabelle. La reine s'avançait à la tête de son armée,
» entourée de ses dames et de ses capitaines. Les musi-
» ciens de sa chapelle faisaient entendre l'hymne d'allé-
» gresse consacré par l'Église à célébrer les triomphes
» des rois. Au milieu de ce brillant cortége, Abou-Ab-
» dilehi retrouva son fils, qu'il reprit des mains de la reine
» avec une déchirante effusion de tendresse. Quelques
» instants après, il s'arrêtait une dernière fois pour re-
» garder Grenade, et jetait ce cri d'amère résignation :
» Allah akbar ! (Dieu est grand), que l'écho répète en-
» core aujourd'hui. Les Mores nomment le lieu où il fut
» poussé : *Fex Allah akbar*, et les Espanols : *El ultimo*
» *suspiro del Moro*. La sultane Aïscha, qui le précédait
» sur la route de l'exil, demanda ce que faisait son fils.
» Il pleure, » lui répondit-on. « Qu'il pleure comme une
» femme, » dit-elle alors, « le royaume qu'il n'a pas su
» défendre en homme. » Propos abominable dans la
» bouche d'une mère, et d'une princesse aussi coupable
» envers son pays que l'était la sultane Aïscha. Lorsqu'il
» fut rapporté à l'infortuné Zogoybi, ce propos mit le
» comble à ses douleurs. « Si je l'avais entendu, s'écria-t-il,
» je serais rentré à Grenade pour y mourir ou y régner. »
» Mais il n'en était déjà plus temps : les quatorze portes
» de Grenade avaient été saisies par les troupes chré-
» tiennes. Un morne silence planait sur la ville, que l'on
» eût pu croire inhabitée ; les rues étaient désertes, les

» maisons closes comme à l'invasion de la peste. Surpris
» par l'heure de la servitude, les fiers descendants des
» conquérants africains doutaient encore ; ils ne voulaient
» pas voir les hallebardes espagnoles briller entre les cré-
» neaux de leurs remparts intacts. Le passage de quelques
» détachements, qui s'emparaient des places et des car-
» refours, ne fit pas entr'ouvrir une seule jalousie, n'at-
» tira pas même l'œil curieux d'un enfant ; et l'occupation
» de Grenade se compléta au milieu de la stupeur des uns,
» de la défiance des autres, dans un calme aussi alarmant
» que solennel. »

Voilà donc Grenade entre les mains des Chrétiens ! Que vont-ils en faire ? Dieu a donné aux rois caholiques une grande victoire, comment en useront-ils ? Les Mores ont été vaincus, sont-ils soumis ? Ils ont accepté une capitulation, l'observeront-ils ? Le vainqueur surtout y sera-t-il fidèle ? Un triste événement, connu de tout le monde, une sombre et fatale page de l'histoire d'Espagne, l'expulsion des Mores en 1614, répond d'avance à toutes ces questions, laisse entrevoir bien des misères et bien des douleurs, et nous apprend que nous n'avons assisté encore qu'à la première scène d'un drame terrible.

Les peuples semblent avoir attaché le plus haut degré d'estime et d'admiration à la gloire militaire, et dans les temps même de notre moderne civilisation, où la littérature, les sciences, l'éloquence brillent d'un si grand éclat, sont en si grand honneur, les lauriers cueillis à la guerre forment encore la plus magnifique couronne qui puisse être posée sur la tête d'un mortel. Aucun succès ne rend plus fier que ceux des champs de

bataille, et malgré les grands revers qui ont suivi et peut-être puni nos triomphes en Europe, le mot de conquête nous fait encore tressaillir. Ainsi l'Algérie emprunte une partie de son prix à la victoire qui nous la donna, et pour la préserver de l'abandon, il a suffi, dans un moment critique, de la couvrir du nom de conquête. La victoire d'un peuple sur un autre, la conquête d'un peuple par un autre, nous ne concevons pas de gloire plus grande. Messieurs, je dois dire que la victoire est ce qu'il y a de moins difficile dans la destinée que se donne un peuple conquérant. Maintenir la domination sur le peuple conquis, se mêler à lui, confondre les nationalités, faire oublier l'humiliation de la défaite, effacer du langage et des cœurs le mot de vaincus, de deux peuples n'en faire qu'un, telle est la tâche souverainement difficile qui suit la victoire. Lorsque les nationalités sont vivement prononcées, lorsque les langues, les mœurs, les religions diffèrent radicalement, lorsque les intérêts se combattent, lorsque les divisions naturelles du sol empêchent les peuples de se rapprocher et élèvent entre eux des barrières qu'ils aperçoivent, qu'ils sentent toujours, l'établissement définitif de la conquête, c'est-à-dire la fusion des peuples est presque impossible, et des siècles auront glissé à la surface des sociétés sans les confondre; la domination peut-être n'aura point été disputée, mais le droit aura toujours été nié. C'est ainsi que nous voyons l'Autriche maîtresse de l'Italie depuis deux cents ans sans avoir pu l'absorber en elle, et ses canons en batterie sur la place de Milan demeurer l'emblême saisissant de la nature de son autorité en ce pays.

C'est ainsi qu'aujourd'hui encore la Hongrie et la Bohême se ressouviennent d'une nationalité qu'on croyait éteinte, et aspirent à défaire ce que les victoires, les traités ont fait, mais qu'une sage politique, venant en aide au temps, n'a pas su consolider. Et nous-mêmes, n'éprouvons-nous pas les plus grandes difficultés en Algérie, depuis qu'en un jour brillant la victoire a fait camper nos troupes sur les ruines du château l'Empereur? Les véritables embarras commencèrent le lendemain du triomphe. Quinze jours de combats et trente mille hommes avaient suffi pour ranger Alger sous notre domination, quatre-vingt mille hommes et quinze ans de victoires n'ont pas suffi pour y assurer notre autorité. Tous les efforts d'une civilisation avancée, riche, puissante, modérée et énergique, juste, généreuse et sévère tour à tour, viennent se briser devant des antipathies de race, de religion, de mœurs. Ceci doit vous faire deviner les sérieuses difficultés qui attendaient Ferdinand et Isabelle dans l'organisation de leur conquête, et nous verrons en effet ces difficultés naître, grandir, menacer, et produire une de ces guerres de race à race qui ne peuvent jamais se terminer, si le vainqueur ne possède beaucoup de modération et de sagesse, que par la destruction de l'un ou de l'autre peuple.

J'ai voulu commencer par ces réflexions, parce qu'ayant beaucoup à blâmer, beaucoup à condamner dans la conduite des Espagnols, je devais, dès l'origine, faire voir ce qu'il y avait de compliqué et de difficile dans leur situation. Ils commirent de grandes fautes, de grandes injustices, de grandes cruautés, mais ils étaient

naturellement placés sur une pente qui les y entraînait : ils auraient pu, ils auraient dû faire autrement, mais c'eût été de leur part une haute et difficile preuve de modération et de conduite. Au lieu d'être patients et doux, ils furent emportés et violents. Ils obéirent aux instincts d'un sang haineux, ils traitèrent les Mores turbulents avec la même dûreté qu'ils montraient en Amérique à l'égard des innocents Indiens, ils abusèrent jusqu'au sacrilége des préceptes d'une religion de paix et d'amour, il firent partout au nom du Dieu clément une guerre d'extermination, et Dieu les en a cruellement punis à la face des nations en les réduisant à l'état où nous les voyons. Jamais destinée plus grande n'avait été départie à un peuple; mais étant demeuré au-dessous de sa destinée, ayant abusé des dons qu'il avait reçus, ce peuple tomba lui-même au-dessous de tous les autres.

Le commencement du tome second révèle les premiers indices de la mauvaise foi qui devait, de la part de Ferdinand et d'Isabelle, présider à l'exécution de la capitulation; en même temps on voit naître des marques de mécontentement et de révolte.

« Dès que le roi fut parti, le comte de Tendilla or-
» donna aux chevaliers Grenadins de l'accompagner
» dans l'inspection qu'il allait faire de la cité, et en
» même temps il leur déclara qu'ils auraient à recon-
» naître pour alguazil mayor don Pedro de Granada,
» jadis appelé le prince Cidi-Yahié, alors converti au
» christianisme, et qui se trouvait exclu de toutes fonc-
» tions conférant autorité sur les Mores, par l'article de
» la capitulation qui concernait les serviteurs du roi El-

» Zagal. Les notables courbèrent la tête et obéirent. A
» la suite de cette revue, les plus belles maisons de l'Al-
» cazaba, quartier le plus riche de Grenade, furent
» désignées pour le logement des seigneurs de l'armée
» espagnole. Ceux-ci s'en mirent en possession sans
» résistance ouverte de la part des propriétaires, la ré-
» sistance eût été inutile; mais les Mores venaient de
» prendre la mesure de la bonne foi des conquérants;
» de ce moment, ils pensèrent à éluder la capitulation.
» Fernando de Zafra, qui était chargé de recevoir leurs
» armes, n'en recueillit qu'un petit nombre, entre le 2
» et le 5 janvier, terme du délai accordé pour les re-
» mettre; le reste, soigneusement caché pour servir en
» temps opportun, échappa d'abord à ses recherches. »

Ces symptômes de mécontentement inspirèrent sans doute plus de modération à Ferdinand et Isabelle, car on les vit aussitôt prendre une voie tout opposée, proclamer pour l'administration des Musulmans des principes pleins d'équité, et confier l'exercice de l'autorité, dans la province de Grenade, à deux hommes remarquables par leur esprit évangélique et leur bienveillance à l'égard des Mores: l'un était l'archevêque Fray de Talavera, l'autre était le capitaine-général comte de Tendilla.

« Celui-ci, négociateur habile, formé à la pratique des
» grandes affaires, s'était acquis l'estime des Grenadins
» sur les champs de bataille; la discipline de ses troupes
» avait paru dans des occasions critiques, ce qui devait
» le rendre particulièrement agréable à un peuple jaloux,
» qui redoutait la licence des vainqueurs. Son caractère

» chevaleresque le portait à respecter des ennemis cou-
» rageux, en même temps que la hauteur de ses vues
» lui faisait apercevoir tout le parti qu'il y avait à
» tirer de sujets si utiles, quand on les aurait rendus
» affectionnés : aussi se déclara-t-il le protecteur des
» Mores. »

« Pour l'archevêque, c'était le résumé de toutes les
» vertus chrétiennes..... ; il fit faire de rapides progrès
» à la fusion des deux races, propageant l'Évangile par
» les seuls moyens que l'Évangile recommande : l'édi-
» fication, la charité et la persuasion. Cet homme fut
» vraiment un saint; et sans parler des autres miracles
» qu'on lui attribue, il y eut quelque chose de miraculeux
» dans la tendre affection qu'il inspira aux Mores. Rien
» n'était plus agréablement sonore à leurs oreilles que
» le nom du bon prélat, du saint alfaqui des chrétiens,
» comme ils l'appelaient. Et lui les récompensait de
» la même tendresse. « Nous devrions prendre leurs
» œuvres et leur donner notre foi, » disait-il. Les doc-
» teurs musulmans qui entraient avec lui en conférence
» le trouvaient toujours de si bonne foi dans la discus-
» sion, si zélé pour la vérité, si patient, si doux, qu'ils
» se retiraient non seulement satisfaits, mais disposés
» à revenir. C'était même par eux qu'il faisait encou-
» rager ses néophytes à s'instruire; et malgré le nombre
» immense des conversions qu'il opéra, pas une plainte
» ne fut élevée, personne ne l'accusa de séduction, pas
» plus que de violence. En un seul jour, il baptisa trois
» mille Mores, dont pas un ne devint apostat. »

« Sous l'administration de ces deux hommes, Grenade

» changea rapidement de face : les améliorations maté-
» rielles précédèrent les autres ; des rues furent percées,
» des places ouvertes dans des quartiers malsains, qui de-
» vinrent par là les plus beaux et les plus riches. L'ar-
» chevêque introduisit des arts et des métiers nouveaux ;
» l'on vit sortir de ses presses des livres magnifiques,
» dont plusieurs, imprimés dans les deux langues, à
» la fois en arabe et en castillan, devaient servir à rap-
» procher les deux nations. C'était lui-même qui, tous
» les matins, ouvrait les travaux où les nombreux indi-
» gents, victimes des derniers événements, trouvaient
» un moyen de subsistance. Il empêchait avec grand
» soin que ces travaux ne fussent l'occasion de vexer
» les Mores par des corvées ; et il se préoccupa, comme
» le capitaine-général, bien plus de réprimer l'insolence
» des nouveaux habitants chrétiens, que de surveiller
» ce qui se passait à l'Albaycin. Il recommandait aux
» magistrats l'indulgence pour les Mores, disant : « *Ce*
» *sont des enfants, il faut les nourrir avec du lait.* »

Je m'arrêterais volontiers sur l'administration de ces deux hommes illustres et pieux, et je voudrais vous la montrer dans tous ses détails. On rencontre ici dans le livre de M. de Circourt des choses souverainement attachantes, et par leur nature et par la manière dont elles sont dites ; mais c'est dans l'ouvrage même qu'il faut les chercher, car je ne veux pas m'exposer à les gâter en les analysant, et je ne puis pas tout citer. Je regrette d'autant plus d'être obligé à cette réserve, que ce serait l'occasion de montrer tout ce que l'esprit évangélique offre de ressources, d'inventions fertiles et de puissants

attraits ; ce serait l'occasion de montrer que ce qu'il y a de plus utile dans l'administration des peuples, c'est l'équité sans laquelle la force n'est plus que de la violence.

Mais les événements vont se charger eux-mêmes de prouver jusqu'à l'évidence cette grande vérité. A une sage lenteur succédera la précipitation, à la mansuétude la rigueur, à la persuasion la contrainte, aux exhortations évangéliques les tortures, et le même jour la révolte se dressera dans Grenade, le même jour commencera une guerre d'extermination.

D'étranges et de funestes doctrines politiques s'étaient produites dans le monde au XVIe. siècle, et un livre resté célèbre s'est chargé de les transmettre à la postérité. Les œuvres politiques de Machiavel sont moins l'expression de ses propres idées, d'un système qui lui fut particulier, que la manifestation d'une opinion fort répandue de son temps : il s'est chargé de l'exposer, il en a été l'éditeur, mais non pas l'inventeur. Je n'en veux pas d'autre preuve que la publication même de ce livre où la hardiesse de l'expression le dispute au cynisme politique des idées. On n'expose si librement un système où la doctrine de l'intérêt personnel est si nettement établie, que lorsqu'on a la certitude d'être lu et goûté. On n'a même une semblable doctrine, que si les idées qui en forment la base se sont déjà fait jour partiellement.

S'il est une vérité confirmée par l'observation, c'est que tous les grands génies qui sont venus révéler au monde de nouveaux systèmes politiques, philosophiques ou scientifiques, n'ont guère fait que donner de l'éclat,

de la netteté et un heureux enchaînement à des idées déjà aperçues : ils sont venus dire ce que chacun pensait et ce que personne n'avait encore su ou osé exprimer.

Ainsi les funestes doctrines de Machiavel étaient répandues dans le monde au XVIe. siècle et dominaient beaucoup d'esprits ; je dois le signaler, car ayant à porter un jugement sévère sur la conduite des Espagnols à l'égard des Mores, je veux donner l'explication, l'excuse de cette conduite, s'il peut y en avoir une. Ils avaient trop bien retenu ce principe du politique italien : « Quiconque s'empare d'une ville ou d'un état n'a qu'un moyen pour s'y maintenir ; ce moyen consiste à établir toutes choses nouvelles, un nouveau gouvernement, de nouveaux hommes, une nouvelle autorité. Il faut qu'il imite le roi David qui, dès le commencement de sa royauté, *combla de biens ceux qui en manquaient, et renvoya les riches les mains vides*. Il faut bâtir des villes nouvelles, ruiner les anciennes, transplanter les habitants d'un lieu dans un autre, comme les bergers transportent leurs troupeaux, afin qu'il n'y ait ni rangs, ni grades, ni honneurs, ni richesses qui ne soient tenus du conquérant..... Ces moyens sont cruels sans doute, tout homme doit les abhorrer....., *néanmoins, quiconque veut conserver la domination, doit se charger de tous ces crimes.* »

A ces idées générales, à cette opinion funeste qu'en toute occasion la fin excusait les moyens, venaient se joindre beaucoup d'autres causes qui poussaient les Espagnols à la violence. Il existait entre ceux-ci et les Musulmans une double antipathie : antipathie de race,

antipathie de religion. Ces haines, fomentées et excitées par six cents ans de guerre, pouvaient-elle disparaître du cœur des Espagnols le jour de la victoire, de celui des Musulmans le jour de la défaite? Bien plus, aux yeux des Chrétiens, les Musulmans n'avaient jamais été que des spoliateurs, et la victoire n'était pour eux qu'un moyen de rentrer dans leurs biens; en sorte que les traités, les chartes, les priviléges que l'on octroyait aux Mores, étaient tenus dans la conscience du peuple pour aussi nuls que la promesse que l'on fait à un voleur. Une maxime dominait toutes les opinions, était au fond de tous les cœurs, c'est qu'il était loisible aux rois de violer des capitulations contraires aux droits de la race espagnole, ou nuisibles à la propagation de la foi. On reconnaît dans ces derniers mots l'effet de l'empiètement des idées politiques sur les idées religieuses, de l'exploitation de l'une par l'autre. Dans les états organisés, il arrive nécessairement de deux choses l'une : ou que la religion pénètre le gouvernement, ou que le gouvernement s'empare de la religion. Ces deux circonstances ont leurs périls, car l'état trouvant une force dans les idées religieuses, sera toujours disposé à en abuser; il réduira volontiers la religion au rôle d'instrument, et celle-ci, au lieu de demeurer dans les régions supérieures et de n'être jamais qu'une force morale, sera ravalée au rôle de force légale, dont la sanction sera le glaive. L'idée religieuse est une idée souverainement délicate et élevée, dont il faut autant que possible refuser le maniement aux hommes. Il y a donc ici une grande difficulté, un pas fort périlleux, car il faut un accord entre le gouvernement

et la religion, et en même temps il ne faut aucune complaisance de l'une, aucune domination de l'autre. Comment espérer un si juste équilibre, quand on réfléchit qu'en dernière analyse ces grandes et saintes choses sont entre les mains des hommes? Aussi vit-on, en Espagne, Isabelle, princesse catholique et pieuse, mais d'un esprit ferme, d'une volonté intrépide, selon l'expression pittoresque de M. de Circourt, vouloir tout à coup agir d'autorité, et, se laissant aveugler par les antipathies de race et de religion, partager les impatiences populaires, oublier les préceptes de l'Évangile, qu'elle prétendait servir, et exiger, la menace à la bouche, sous peine d'exil, la conversion des infidèles.

Toute cette partie du livre de M. de Circourt est empreinte de l'intérêt le plus saisissant. Il est écrit avec talent, et il brille surtout par la sagesse, par la fermeté des opinions : on sent en le lisant que c'est le travail d'un esprit éclairé et d'une âme religieuse et chrétienne. Il n'a point confondu la vérité des opinions catholiques avec leur exagération, avec leur exploitation au profit de certaines idées politiques et mondaines; attaché et soumis aux dogmes, il n'en est que plus libre pour blâmer les mauvaises actions commises au nom d'une religion sainte. Il se meut donc sans embarras, au milieu de faits dont l'appréciation est souvent d'autant plus difficile, qu'ils sont l'œuvre d'hommes plus éminents, de rois, de ministres plus illustres. Il ne confond point les choses exigées par la politique avec les choses exigées par la religion, et comme les voies de l'une sont bien différentes de celles de l'autre, il condamne sans

hésiter toute action mauvaise, quel que soit le manteau dont elle se couvre. Après la lecture de ce livre, un double sentiment reste au fond de l'âme ; d'une part on déplore cette facilité avec laquelle les hommes se trompent sur les limites du juste et de l'injuste, sur les limites du droit religieux, sur ce qu'il est possible de faire en faveur de l'État au nom de la religion et en faveur de la religion au nom de l'État. D'un autre côté, on est frappé de ce fait dont on trouverait aisément tant d'autres vérifications, c'est que, le plus souvent, sous prétexte de servir la religion, d'augmenter son autorité sur les esprits, les gouvernements l'exploitent et la compromettent, ne songeant qu'à étendre leur propre autorité. Ce mal a même souvent été produit par les rois les plus pieux, les mieux intentionnés ; c'est que l'intervention des hommes dans les choses religieuses est inutile, que la vérité n'a guère besoin de moyens humains pour triompher, qu'une seule chose lui suffit, la liberté de la parole.

Après avoir montré les origines de la guerre civile, l'auteur en poursuit l'histoire pendant deux volumes, et si je voulais vous donner une idée exacte de tout ce travail, je serais obligé d'étendre moi-même beaucoup un rapport qui, je le vois, commence à devenir long. Il me suffira donc de vous dire que ces deux volumes renferment une foule de détails du plus haut intérêt sur cette lutte à mort entre deux peuples. On voit la révolte éclater d'abord dans les montagnes, se concentrer sur les sommets inaccessibles de la *Sierra Nevada*, s'étendre ensuite, descendre dans les vallées, engager des actions

partielles, triompher souvent, succomber quelquefois, mais grandir sans cesse et finir par embrasser un vaste pays. On voit les Espagnols s'animer eux-mêmes à la guerre, augmenter leurs forces, user des plus sanglantes représailles, poursuivre plus impitoyablement leur terrible système de conversion, imposer le baptême aux populations vaincues, les soumettre aussitôt à l'autorité de l'inquisition pour éviter des retours au mahométisme, revenir par intervalle à des mesures moins sommaires, comprendre que la foi demande une conviction, établir en conséquence des catéchismes, mais renonçant bien vite à des moyens si lents, invoquer de nouveau la loi de la force, loi funeste empruntée à l'Islamisme. « Voulant procurer le salut de vos âmes, dit le Roi dans un édit solennel, nous vous exhortons, *nous vous ordonnons* de vous faire tous Chrétiens. » Cet ordre sacrilége ne devait pas être une vaine formule, et les Mores n'y ayant pas obéi, un nouvel édit abolit bientôt le culte de Mahomet, et établit pour tous les Musulmans l'obligation de pratiquer, sous peine d'exil et de confiscation, les cérémonies du catholicisme.

On comprend aux efforts de toute nature tentés par les rois d'Espagne, pour se débarrasser de cette population étrangère, hostile même, qui se trouvait enfermée au cœur du royaume, qu'ils y voyaient quelque grand danger, qu'ils en éprouvaient un insupportable malaise. Il faut reconnaître, en effet, qu'il en était ainsi; les Espagnols n'aimaient pas les Mores, mais ceux-ci à leur tour détestaient les Espagnols, et quoique soumis en apparence, il est certain qu'ils conservaient dans leur

cœur un désir perpétuel de secouer le joug des chrétiens. Ils entretenaient des intelligences avec les différents états Musulmans, se tenaient en communication avec les ports du littoral et prêtaient la main aux ravages des corsaires d'Alger ou de Tunis. On ne devait pas douter que, dans l'espérance de reconquérir la liberté, ils ne fussent prêts à s'allier à des princes Chrétiens ennemis de l'Espagne, et l'on en vit une preuve en l'année 1602 où les Mores de Valence et de Catalogne offrirent à Henri IV de se révolter, s'il voulait déclarer la guerre au roi Philippe III. L'existence de cette population ennemie devenait donc une menace perpétuelle, et l'on conçoit qu'à une époque où la puissance musulmane était encore si redoutable, les Chrétiens d'Espagne en aient conçu de grandes inquiétudes. Cette impatience d'en finir, ce désir d'effacer jusqu'aux traces de l'Islamisme dans la Péninsule se comprend alors sans peine. Tout s'explique, l'intolérance religieuse, les persécutions politiques, les ordres absolus de tout quitter, de tout changer, le culte, le langage, les costumes, les habitudes, c'est-à-dire ce qui est cher pardessus tout à l'homme, ce qu'il oublie le plus difficilement. On voit l'origine, la source de cette dureté de cœur, de cette haine qui s'acharne sur le corps d'un ennemi expirant, qui le poursuit impitoyablement partout, dans ses intérêts, dans ses goûts, dans ses convictions, qui le blesse dans son âme, dans son cœur, dans son esprit, et qui après s'être fatigué à le torturer finit par le chasser du pied loin de lui. C'est un lamentable spectacle que celui auquel nous fait assister dans ses deux derniers volumes l'auteur de l'histoire des Arabes d'Espagne, et

je ne connais rien de plus émouvant que cette longue agonie d'un peuple expirant sous les persécutions et les coups d'un ennemi vainqueur.

« Nous vivons en vasselage sous les Chrétiens, » s'écrie un More dans une complainte déchirante, « comme des brebis égarées, comme un cheval sous un cavalier sans miséricorde. Ils nous ont tourmentés avec la cruauté ; ils nous frappent avec la ruse et le mensonge ; chaque jour ils inventent contre nous des supercheries, des humiliations, des injures, jusqu'à ce que l'homme désire mourir de la douleur qu'il éprouve ! »

Messieurs, ce qui attriste davantage encore, c'est la pensée que tant de dureté se soit trouvée dans des poitrines chrétiennes, que tant d'injustices aient été commises par des hommes qui connaissaient la vraie foi, et le catholique est affligé de voir que les passions humaines aient pu abuser à ce point des saintes maximes de l'Église. Du moins une chose le console, c'est de rencontrer parfois une pieuse résistance dans des hommes plus attentifs aux intérêts et aux prescriptions de la foi qu'à ceux de l'État, et de voir la cour de Rome, qui n'avait pas il est vrai à intervenir directement dans des questions plus politiques que religieuses, conseiller toutes les fois qu'elle en eut l'occasion un système de modération et de douceur. Dans ces événements de la Péninsule, on souffre de voir les catholiques oppresseurs ; dans d'autres parties du monde, on les voit cruellement opprimés. Mais ce ne sera rien dire de trop que d'affirmer que cette dernière condition est plus dans leur esprit que la première. Quelque douleur que l'on ressente par

exemple, au récit des maux soufferts depuis plusieurs siècles par l'Irlande, il s'y mêle assez de satisfaction et de juste orgueil pour donner de grandes consolations. Les coups portés aux catholiques par l'implacable Elisabeth et par ses successeurs blessèrent plus cruellement ceux qui les dirigèrent que ceux qui les souffrirent, et l'homme religieux trouvera toujours assez simple de subir l'injustice. Ce qui affectera le plus profondément le vrai catholique, c'est le mal, la violence accomplis au nom de ses principes. Mais la chose qui ressort avec évidence de ces luttes terribles, c'est la disposition des hommes à se faire des armes de tout, et à employer dans le combat des maximes, des croyances, des lois que Dieu a marquées du sceau de la paix, et qu'un si funeste usage perdrait à jamais, si elles pouvaient périr.

Au reste, en poursuivant leur implacable système, les Espagnols compromettaient non seulement les véritables intérêts de la religion, qui ne peut pas être honorée ainsi, mais encore leurs intérêts de richesse et de population ; et je suis de l'avis de M. de Circourt quand il dit « que l'abaissement si rapide de la puissance espagnole provient en grande partie de l'expulsion des Morisques.....; car l'agriculture, l'industrie, le commerce, les sciences, tout se désorganisa, tout périt à la suite de ces funestes mesures, et le déclin se trouva subitement arrivé pour la monarchie espagnole, quand elle possédait plus d'éléments matériels de prospérité qu'elle n'en avait jamais eu. » Juste punition de tant de violences, de tant de crimes.

Je crains, Messieurs, de n'avoir pas réussi à vous

donner une idée suffisamment exacte du travail historique de M. de Circourt ; mais cet ouvrage fort remarquable renferme tant de faits, tant d'assertions, tant d'aperçus différents, il est si varié dans son expression philosophique, religieuse ou simplement historique, qu'il faudrait multiplier à l'infini les citations, ou s'exposer à refaire soi-même un travail qu'il serait difficile de faire aussi bien. La commission, ayant voulu exercer l'examen qui lui était confié d'une manière impartiale, plutôt même sévère que facile, n'a pas été sans remarquer quelques fautes, quelques taches légères au milieu de beaucoup de choses excellentes, au milieu d'un grand nombre de beautés. Je vous ai déjà signalé en son nom l'observation qu'elle a cru devoir faire relativement au plan adopté pour cet ouvrage. Il lui a encore paru que dans son ensemble ce travail méritait parfois le reproche d'être chargé de détails qu'il eut été utile d'omettre ; mais je me hâte de le dire, ce reproche est léger, et, en général, la narration marche d'un pas rapide et ferme, et les réflexions ou digressions de l'auteur sont mêlées avec art au récit. Quant au style, il est celui d'un homme versé dès longtemps dans les secrets de la littérature ; vous aurez pu en juger par les morceaux que j'ai introduits dans ce rapport, et que je n'ai point songé à choisir parmi les mieux écrits. La Commission pourrait assurément, en exagérant les droits d'examen et de critique, signaler çà et là quelques imperfections, quelques phrases qui sentent le travail, quelques duretés de consonnances impossibles à expliquer de la part d'un écrivain si habile, quelques idées dont la liaison n'est ni très-natu-

relle, ni très-facile. Mais ce sont de faibles taches au milieu de beautés bien autrement saillantes. D'ailleurs, la commission n'a point voulu oublier qu'ayant à examiner le travail d'un homme aussi érudit, aussi consciencieux, aussi habile, elle devait surtout s'appliquer à saisir les nuances du talent de l'auteur, qui lui paraît plus capable d'enseigner désormais que d'être enseigné lui-même.

Il n'est personne d'entre vous, Messieurs, qui n'ait lu quelques parties des divers ouvrages publiés précédemment par M. de Circourt. Ce que vous y avez certainement remarqué, c'est une faculté très-grande d'analyse. Les faits, les actions y sont appréciés, fouillés avec art, les causes sont devinées avec sagacité, les sentiments exprimés avec bonheur. Ainsi, dans une charmante nouvelle intitulée *Baptistine*, on retrouve toutes ces qualités, et l'on y remarque aussi une élégance, un brillant, un chatoiement de style qui convient à la nature du sujet. Dans une description de la ville d'Alexandrie, que M. de Circourt avait eu occasion de visiter pendant qu'il servait dans la marine royale, on voit déjà apparaître des qualités plus sérieuses, et le style, qui a peut-être encore un peu de raideur, a pris cependant une gravité, une fermeté d'allure qui fait deviner que l'auteur est né pour écrire l'histoire. Dans le travail dont vous nous avez chargé de rendre compte à l'Académie, on reconnaît toujours l'auteur de Baptistine et d'Alexandrie, mais son talent a mûri, son style a acquis de l'ampleur, son jugement de l'autorité; sa phrase se développe avec art, s'arrête, se suspend à propos, et tombe

avec fermeté; ses descriptions de pays et de localité sont des tableaux d'après nature: il raconte les combats, les siéges, les victoires comme s'il y eut assisté lui-même, et les personnages qu'il fait mouvoir dans son histoire sont presque constamment en scène. Les portraits qu'il trace des hommes sont frappants de concision et de naturel; ainsi veut-il faire connaître Aben-Abor, roi des Alpujarras: « C'était, dit-il, un homme ferme, simple, loyal, fait pour un rôle plus humble que celui qu'il joua, mais digne du rang qu'il occupa, car il en avait compris héroïquement les devoirs. Il était médiocre par l'esprit et grand par le cœur; ces hommes là se dévouent mais n'inspirent pas de dévouement. » Introduit-il sur la scène le fameux Zélim, plus connu sous le nom d'Almanzor, ou victorieux: « Celui qu'ils élurent pour porter la couronne des Abder-Rhaman et des Jacoufs était un laboureur du village d'Algor. Son courage, ses talents militaires le rendaient digne de cet honneur périlleux, qu'il accepta sans hésitation ni modestie. Le jour de son élection, il prit le nom de Zélim, et y ajouta d'avance celui d'Almanzor (victorieux), et il l'eut justifié si l'éducation avait développé sa capacité naturelle..... A le voir improviser immédiatement une organisation dont il n'avait jamais connu le modèle, que les circonstances de temps et de lieu rendaient si difficile, on suppose que Zélim-Almanzor était plus qu'un capitaine, que c'était un général et un homme à vues politiques; on croit qu'il va jeter ses regards par-dessus la Sierra d'Espadan, demander des secours à l'étranger, appeler tous les Mores d'Espagne à l'indépen-

dance, il n'en est rien. Cet homme est de la vieille race moresque, il s'en remet à Mahomet pour le soin de ses destinées, au temps pour amener des événements favorables, à son épée pour le défendre, à l'Islam pour lui inspirer la constance dans la défaite et les tortures. Le monde finit pour lui aux pieds de la montagne. »

Ecoutez encore l'auteur quand il peint le caractère Espagnol, et qu'il le compare à celui des Mores :

« On fait tort au caractère espagnol quand on le dépeint » comme le résultat d'une fusion ; il est parfaitement » original ; il s'est développé sous l'influence de deux » causes très-prononcées, le climat et l'état politique. » Pour ce qui vient du climat, il a des analogies avec le » caractère de toutes les nations méridionales ; pour ce » qui tient à l'influence des circonstances politiques, il a » des analogies avec le caractère des Mores, parce que » les deux peuples étaient dans des positions semblables » à certains égards. Leur habitation dans la même pé- » ninsule, leur hostilité constante, avec le rapprochement » et la différence de religions, en firent deux peuples bel- » liqueux, intolérants et imprévoyants, thésauriseurs, » portés à l'avarice et à l'ostentation, chevaleresques dans » la bonne et la mauvaise acception du mot..... » Mais ces caractères diffèrent par deux traits essentiels : » les Mores étaient actifs, industrieux, inventeurs, amis » du progrès, quelle que fut son origine ; le royaume de » Grenade bourdonnait comme une ruche. Les Espagnols » sont paresseux et routiniers. Plein d'énergie, mais » d'une énergie latente, l'Espagnol ne passe de son

» apathie habituelle à une activité terrible, que pour se » replonger bientôt dans cette apathie; c'est le Turc » d'Europe. »

Ces citations, rapprochées de tout ce que nous avons déjà emprunté à l'auteur dans le cours de cet examen, justifieront complètement, je le suppose, l'opinion de la commission sur le mérite de l'*Histoire des Mores Mudejares, ou Arabes d'Espagne, sous la domination des Chrétiens*, et, achèveront de convaincre l'Académie que cet ouvrage doit faire également honneur à M. de Circourt et à la province qui l'a vu naître. Pour résumer en quelques lignes l'opinion de la commission, je dirai qu'elle a pensé que ce travail élevait M. de Circourt à une position littéraire telle qu'il avait désormais acquis des titres incontestables à l'attention de l'Académie pour une de ses places toujours si recherchées de *membre associé né dans la province.*

NOTICE

SUR

L'ACADÉMIE DE BESANÇON (1),

Par M. PERRON,
Secrétaire perpétuel.

1°. ORIGINE ET FONDATION DE LA SOCIÉTÉ.

L'Académie de Besançon a été fondée par lettres-patentes du mois de juin 1752, sur la demande et par les soins de M. de DURAS, Duc de TALLARD, gouverneur de la province de Franche-Comté. Elle reçut alors le titre qu'elle a conservé d'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

L'ordonnance de fondation portait à 40 le nombre des membres titulaires de la Société.

(1) M. le Ministre de l'Instruction publique, voulant donner aux sociétés savantes de France un lien, un ensemble et des moyens d'action qui leur manquent, a provoqué, dans ce but, une ordonnance royale en date du 27 juillet 1845, et a demandé par une circulaire adressée à ces sociétés des renseignements sur leurs règlements, leur composition, leur origine, leur but, leurs travaux et leurs ressources.

En conséquence, l'Académie de Besançon a chargé son secrétaire perpétuel de rédiger la présente notice et de l'envoyer à M. le Ministre.

Les premiers membres furent nommés par le roi, mais ils devaient être successivement remplacés par voie d'élection.

M. le Duc de Tallard fut nommé protecteur, et M. de Courbouzon, Conseiller au Parlement de Franche-Comté, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Ses membres se divisaient d'abord en deux classes : celle des Académiciens nés, qui, par leurs fonctions, faisaient de droit partie de la société, et celle des Académiciens élus.

Les Académiciens nés étaient :

Monseigneur l'archevêque ;

M. le Gouverneur de la province ;

M. le premier Président du Parlement ;

M. l'Intendant de la province.

Tous quatre avec le titre de directeurs de l'Académie.

M. le Maire de la ville faisait aussi partie des Académiciens nés.

Les Académiciens élus étaient les 40 membres titulaires.

Cinq ans plus tard, le roi, par une lettre de cachet datée de Versailles, le 5 février 1757, autorisa l'Académie de Besançon à se choisir des associés libres. Le nombre en était de 24. Ils pouvaient être pris soit dans la province, soit dans les autres parties de la France, soit dans les pays étrangers.

M. le Duc de Tallard avait fondé de ses deniers une rente annuelle de 1,000 fr. consacrée à deux prix. Plus tard la ville fonda un troisième prix de 500 fr., et mit à la disposition de l'Académie une maison destinée aux archives et aux séances de la société.

L'Académie de Besançon fut supprimée en 1793 comme toutes les autres sociétés savantes. Un décret impérial la rétablit en 1805.

Dans les commencements de la restauration, une décision ministérielle, rendue à l'occasion de la loi sur la confection générale de la liste des jurés, ayant assimilé cette Académie à toutes les corporations du même genre qui, faute d'avoir fait renouveler leurs titres depuis 1815, n'étaient pas censées avoir conservé le caractère qu'elles tenaient précédemment d'un acte de l'autorité souveraine, la compagnie sollicita une ordonnance qui la rétablît dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses priviléges.

Cette ordonnance, rendue le 14 juin 1829, réduisit le nombre des membres titulaires à *trente*.

Pour obvier à cet inconvénient et ne pas écarter de son sein des hommes dont les travaux pouvaient lui être très-utiles, l'Académie décida le 28 février 1830 la création d'une classe d'*Associés résidants*.

Cette classe ne peut être composée de plus de dix membres; ils doivent résider à Besançon, ils assistent aux séances et participent à tous les travaux de la Société.

C'est dans la classe des associés résidants que sont pris successivement et dans l'ordre de nomination les nouveaux membres titulaires à chaque vacance de places.

2°. HOMMES ÉMINENTS QUI ONT FAIT PARTIE DE LA SOCIÉTÉ.

Parmi les membres de cette compagnie on distingue :

De Courbouzon, ancien conseiller au parlement,

savant laborieux, qui fut le premier secrétaire perpétuel de la société.

L'abbé Bullet, auteur du dictionnaire celtique et d'un grand nombre de dissertations curieuses sur différents points de l'histoire de France, composées pour l'Académie, lues dans ses séances publiques et imprimées en deux vol. in-12.

L'abbé Bergier, un des plus célèbres apologistes de la religion, dont l'Académie encouragea les premiers essais, et qu'elle admit dans son sein après lui avoir décerné jusqu'à cinq couronnes pour ses discours oratoires et pour ses dissertations historiques.

Dom Berthod, chargé par le gouvernement de recueillir dans les archives des Pays-Bas les documents de notre histoire ; mort à Bruxelles, où il avait été retenu pour travailler à la continuation des *Acta Sanctorum*, dont il a rédigé presque entièrement le 52e. vol.

Dom Grappin, son élève et son émule, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés sur l'histoire de la province.

Droz, Conseiller au Parlement de Franche-Comté, le dernier secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie, l'un des savants les plus utiles et les plus laborieux du XVIIIe. siècle, l'ami et le correspondant des Foncemagne, des Ste-.Palaye, des Zurlauben, etc.

Perreciot, auteur de l'*État des personnes dans les Gaules*, ouvrage dont il vient de paraître une seconde édition et qui a été fort utile à tous les écrivains modernes qui se sont occupés du moyen âge.

L'abbé Talbert, orateur et poëte, couronné par toutes les Académies de France, prédicateur du roi.

Le célèbre abbé d'Olivet, de l'Académie française.

Suard, mort secrétaire perpétuel de l'Académie française.

L'abbé Jacques, savant universel, auteur d'un traité de théologie, mort doyen de la faculté de théologie de Lyon (1).

L'Ingénieur Lachiche, mort maréchal de camp, auteur du projet du canal de jonction du Rhône au Rhin.

Le Marquis de Marnézia, député à l'assemblée constituante, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique et d'un poëme sur les paysages.

Le Vicomte de Toulongeon, membre de l'Institut, auteur d'une histoire estimée de la Révolution.

Le Père Laire, minime, bibliographe distingué.

Rougnon, savant médecin, auteur de plusieurs ouvrages estimés, professeur à l'université de Besançon.

Le Prince de Montbarey, ancien ministre de la guerre.

Les lieutenants-généraux Prince de Beaufremont, Marquis de Grammont, de Rostaing et de Montrichard.

Guillemain de Vaivre, Intendant-général des colonies.

D'Agay, Intendant de Picardie.

Le général d'Arçon, l'inventeur des batteries flottantes au siége de Gibraltar, président du comité des fortifications.

Le maréchal Moncey.

(1) L'abbé Millot, Fenouillot, de Falbaire, l'abbé Coyer, etc., malgré leur talent et leur origine franc-comtoise, n'ont pas été de l'Académie, parce qu'on les regardait comme partisans des idées de sa philosophie du temps.

L'ancien sénateur VERNIER, président de la convention.

DÉMEUNIER, président de la constituante, ancien sénateur.

Les lieutenants-généraux DONZELOT, ancien gouverneur de Corfou et de la Martinique, MORAND et DELORT, pairs de France, auteurs, le premier d'un ouvrage sur l'organisation de l'armée, le second d'une nouvelle traduction en vers des odes et des satires d'Horace.

Les chirurgiens en chef des armées Baron PERCY et THOMASSIN, tous deux de l'Académie des sciences.

Les archevêques de Besançon, de GRAMMONT, de CHOISEUL, de DURFORT.

Le colonel PERTUSIER, auteur d'un remarquable traité de fortification.

Jean-Jacques ORDINAIRE, ancien recteur.

Le savant naturaliste GIROD DE CHANTRANS.

Le célèbre mécanicien JANVIER.

Les deux CUVIER, Georges et Frédéric.

L'ancien garde des Sceaux COURVOISIER.

Les savants jurisconsultes SEGUIN, PROUDHON et CURASSON.

Le philosophe JOUFFROY.

Charles NODIER.

Tels sont les principaux membres qui ont fait partie de l'Académie, en ne comprenant dans cette liste que des illustrations nées dans la province et que la mort nous a enlevées.

Hors de la Franche-Comté on pourrait citer BUFFON, l'illustre MALESHERBES, l'abbé DELILLE, SCHOEPFLING, le Père PACCIAUDI, le prince de WURTEMBERG, qui

devint le 1er. roi de ce pays, et un grand nombre d'autres célébrités dans les sciences, les lettres et les arts.

3°. BUT, TRAVAUX, PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

Le but principal de la Société a toujours été de travailler à l'histoire religieuse, politique et civile de la province, à la topographie et à l'histoire naturelle du pays, d'en recueillir et d'en publier les matériaux.

Fidèle à son institution, l'ancienne Académie a réuni et fait copier les chartes des abbayes, des prieurés et des établissements publics de la province. Cette collection forme 60 vol. in-folio. La bibliothèque royale en possède une copie.

La nouvelle Académie continue les mêmes travaux. Depuis quelques années elle publie :

1°. Les *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*. 3 vol. in-8. ont paru, le 4e. est sous presse.

2°. Les *Papiers d'état du cardinal de Grandvelle*, qui formeront une collection d'environ 12 vol. in-4°, extraite des pièces authentiques et la plupart originales de la collection en 120 vol. manuscrits qui se trouve à la bibliothèque de la ville. Cette précieuse publication sort des presses de l'imprimerie royale ; l'état en fait les frais. Toutes les pièces qu'elle renferme ont été lues, annotées, choisies et transcrites par les soins d'une commission prise dans l'Académie de Besançon, sous la présidence et la direction du savant biographe, M. Weiss, bibliothécaire de la ville.

Les autres membres qui en ont fait et ceux qui en font encore partie sont :

MM. Bourgon, professeur d'histoire à la faculté, décédé.

Gousset, aujourdhui archevêque de Reims.

Pérennès, doyen de la Faculté des Lettres.

Bourgon, président à la Cour royale, trésorier de l'Académie.

Ed. Clerc, conseiller à la Cour royale.

Ponçot, ancien intendant militaire.

Perron, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie.

Le président annuel de la Société.

M. Duvernoy, savant modeste et éminemment érudit, qui, avec M. Weiss, est chargé de la plus grande partie de cette tâche.

3°. L'Académie publie deux fois l'an le *compte-rendu* de ses travaux, qui se composent des discours et mémoires lus dans les deux séances publiques annuelles, ou dans les différentes séances particulières, lorsqu'elle en a voté l'impression.

4°. CONCOURS ET PRIX.

L'Académie est obligée de consulter ses ressources chaque année pour déterminer le nombre des prix qu'elle pourra décerner ; cependant elle met habituellement au concours.

Un prix *d'Histoire*.
Un prix de *Poésie*.
Un prix de *Littérature*.

Un prix de *Philosophie morale, d'économie politique ou de jurisprudence.*

Quelquefois elle y ajoute un cinquième prix soit de *Biographie*, soit de *sciences naturelles* ou *médicales.*

Ces prix consistent en une médaille d'or de la valeur de deux à quatre cents francs, qui sont décernés en séance publique le 24 août de chaque année.

5°. MEMBRES, LEURS QUALITÉS, LEUR NOMBRE.

Les membres de l'Académie sont ainsi répartis :

1°. *Académiciens nés, directeurs de la Société.*

Cette classe comprend :

Monseigneur l'archevêque de Besançon ;

MM. Le lieutenant-général commandant la division militaire ;

Le premier président de la cour royale ;

Le préfet du département du Doubs.

M. le maire de Besançon fait aussi partie des académiciens-nés, mais sans avoir le titre de directeur.

2°. *Académiciens honoraires.*

Cette classe n'est point limitée, elle comprend aujourd'hui trente membres.

3°. *Académiciens titulaires.*

D'après la nouvelle organisation de la Société, cette classe ne peut avoir plus de trente membres.

4°. *Associés résidants.*

Les membres de cette classe ont les mêmes prérogatives que les titulaires ; ils ne peuvent être plus de dix.

Associés correspondants
(Nés dans la province de Franche-Comté).

Cette classe ne peut compter plus de quarante membres.

Associés correspondants
(Nés hors de la province de Franche-Comté).

Le nombre des membres de cette classe est réduit à vingt.

Associés étrangers.

Cette classe compte aujourd'hui quatorze membres.

Les noms des membres qui composent les différentes classes de l'Académie de Besançon sont tous imprimés sous le titre de *Liste académique*, à la fin du compte-rendu des travaux de la Société.

6°. ORGANISATION INTÉRIEURE DE L'ACADÉMIE.

La Société se divise en trois bureaux ou sections, qui ne comptent que des membres titulaires ou résidants; ces sections sont désignées sous les titres de : *Section des sciences, section des lettres, section des arts.*

Chacune de ces sections est chargée de travaux particuliers, ainsi que de l'examen des ouvrages et mémoires adressés à l'Académie.

La Société nomme des commissions spéciales chaque fois qu'elle en a besoin.

Elle a deux *comités* principaux : l'un appelé *comité des prix*, est chargé d'examiner les différents ouvrages envoyés au concours, et d'en faire un rapport à l'Aca-

démie. Ce comité se divise en autant de commissions particulières qu'il y a de sujets de prix différents.

L'autre, appelé *comité de présentation*, a pour mission de présenter à l'Académie les candidats aux places vacantes et d'en dresser la liste par ordre de mérite. Cette liste est affichée pendant deux séances particulières, et les nominations ne sont faites qu'à l'issue des séances publiques, à la majorité des membres présents et au scrutin secret.

Pour qu'une élection soit valide, il faut que les deux tiers au moins des titulaires et résidants y prennent part.

Le président annuel et le secrétaire perpétuel font de droit partie de toutes les commissions.

7°. BUREAU D'ADMINISTRATION.

Le bureau de l'administration de la Société se compose :

1°. Du président et du vice-président annuels ;

2°. Du secrétaire perpétuel et du secrétaire adjoint, quand il y en a un de nommé;

3°. Du trésorier.

8°. SÉANCES ORDINAIRES ET PUBLIQUES.

La Société se réunit en séance ordinaire toutes les trois semaines.

Les membres en sont convoqués par le secrétaire perpétuel qui peut, chaque fois qu'il en est besoin, réunir l'Académie en séances particulières.

L'Académie tient annuellement deux séances publiques, dont les époques sont fixées : l'une au 28 jan-

vier, l'autre au 24 août. Dans celle-ci, l'Académie distribue ses prix; dans la première, le secrétaire perpétuel rend compte des travaux de la Société.

Les autres lectures qui composent les séances publiques sont soit des éloges d'Académiciens décédés, soit des discours de réception, soit des mémoires historiques ou scientifiques, soit des pièces de poésie.

Dans la matinée du 28 janvier ou du 24 août, l'Académie assiste en corps à un service funèbre qu'elle fait célébrer chaque année pour le repos de l'âme de ses membres décédés.

9°. INSTITUTIONS DUES A LA SOCIÉTÉ.

Avant la Révolution, l'Académie possédait une collection précieuse d'objets d'antiquités, de chartes et autres manuscrits utiles à l'histoire de la province; elle avait aussi sa bibliothèque particulière. 93 a tout dispersé. Aujourd'hui l'Académie ne possède plus qu'une partie de ses archives.

Pension Suard.

La veuve de l'illustre Suard, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie française, fidèle aux intentions généreuses de son mari, qui étaient aussi les siennes, légua par son testament une rente de 1,500 fr. à l'Académie de Besançon, à la charge par la Société d'appliquer cette rente pendant trois années consécutives a un jeune homme pauvre du département du Doubs qui, ayant fini ses études classiques et annonçant des dispositions extraordinaires, aurait besoin, pour se perfectionner

dans les sciences, les lettres ou les arts, de passer quelque temps à Paris ou à Rome.

Depuis treize ans, l'Académie s'est conformée scrupuleusement à ces généreuses prescriptions. Elle a déjà choisi cinq titulaires de la pension Suard, dont quatre en ont joui chacun pendant trois ans; ce sont:

M. *Fallot*, mort bibliothécaire-adjoint de l'Institut, auteur d'un ouvrage remarquable de linguistique;

M. *Mauvais*, aujourd'hui membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes;

M. *Proudhon*, qui s'est fait un nom par ses ouvrages d'économie politique;

M. *Forien*, docteur en droit, qui se prépare à l'enseignement de la jurisprudence;

Le titulaire actuel de la pension Suard est M. *Petit*, statuaire distingué, qui donne les plus brillantes espérances.

10°. RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ.

Avant 93, l'Académie jouissait de 1,500 fr. de rente provenant tant de la ville que de M. le duc de Tallard, son fondateur. Elle avait encore d'autres ressources dans les dons volontaires de quelques-uns de ses membres ou des grandes familles de la province.

Elle possédait une maison spacieuse et commode pour ses réunions particulières et publiques, pour placer ses archives, sa bibliothèque et ses autres collections.

Pendant la Révolution, cette maison fut vendue avec les autres propriétés de la ville.

Lors de la restauration de l'Académie, la ville s'était

engagée à fournir à la Société un local convenable ; cet engagement n'a pu encore être rempli. La Société est obligée d'emprunter pour ses séances particulières une petite pièce de l'Académie universitaire, et pour ses séances publiques une des salles de la mairie, beaucoup trop restreinte pour contenir le public. Ses archives sont disséminées chez différents membres qui veulent bien s'en charger.

Elle n'a donc aucun local qui lui soit propre ; elle ne possède point de mobilier ; ses ressources ne lui ont pas permis jusqu'ici de s'en procurer.

Pour faire face à ses dépenses particulières et pouvoir décerner les prix qu'elle propose, elle reçoit annuellement :

500 fr. du conseil municipal de Besançon,

Et 500 fr. du conseil général du Doubs, qui lui alloue de plus 500 fr. spécialement affectés aux frais de la publication des documents inédits de l'histoire de la province.

Elle n'a donc que 1,000 fr. dont elle puisse disposer. Cette somme étant insuffisante, l'Académie l'augmente par une prestation de 15 francs que versent annuellement ses membres titulaires ou résidants. C'est une ressource d'environ 500 francs qui, ajoutée au 1,000 fr. précédemment indiqués, porte les ressources annuelles de l'Académie à 1,500 francs.

Elles sont, comme on le voit, bien exiguës. Avec d'aussi faibles moyens, l'Académie ne saurait exercer l'influence ni faire le bien qu'elle serait en droit d'ambitionner.

11°. SCEAU DE L'ACADÉMIE.

Le sceau de l'Académie représente *le temple des muses sur un mont escarpé*; la porte du temple est à demi ouverte, ayant à l'un de ses côtés *Thémis*, à l'autre *Minerve*, avec ces mots : *laboribus omnia*.

Elle se sert encore d'un sceau plus petit portant l'image de l'oiseau de Minerve entouré de branches de laurier, avec cette inscription : ACADÉMIE DES SCIENCES BELLES-LETTRES ET ARTS de Besançon.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1846.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr. L'Archevêque de Besançon.

M. le Lieutenant-Général Commandant la 6e. division militaire.

M. le Premier Président de la Cour royale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs,

Arago, ✻, membre de l'Académie des sciences, Directeur de l'Observatoire; à Paris (janvier 1835).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près Grenoble (juillet 1814).

Le Baron Billard, C ✻, Lieutenant-Général; à Paris (mars 1838).

Bonafous, Docteur médecin, membre correspondant de l'Institut de France; à Turin (avril 1845).

L'Abbé Busson, ancien Secrétaire Général du ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

L'Abbé Calmels, ✠, ancien Recteur, Vicaire Général ; à Alby (Tarn) (août 1825).

Le Comte du Coetlosquet, ✠, membre de l'Académie de Metz (décembre 1840).

Courtois, Curé de Pontarlier (25 janvier 1844).

Le Comte de Coutard, ✠ C ✠, Lieutenant-Général ; à Paris (février 1833).

Mgr. Doney, Evêque de Montauban (24 décembre 1835).

Droz, Joseph, ✠, de l'Académie française et de celle des sciences morales et politiques ; à Paris (novembre 1806).

Fargeaud, Professeur de physique à la faculté des sciences de Strasbourg (août 1827).

Flourens, ✠, Secrétaire-perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française (janvier 1841).

L'Abbé Gattrez, ✠, Proviseur du collége royal de Rodez (janvier 1828).

L'abbé Gerbet ; à Paris (novembre 1844).

Golbéry (de), ✠, Député, Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (24 août 1842).

Goureau, ✠, Colonel du génie ; au Hâvre (août 1833).

Mgr. Gousset, O ✠, Archevêque de Reims (janvier 1831).

Guizot, G C ✠, Ministre des affaires étrangères, de l'Académie française ; à Paris (décembre 1835).

Huart, ✠, Recteur de l'Académie de Limoges (août 1834).

Lamartine (Alphonse de), ✠, Député, membre de l'Académie française, etc. (mai 1834).

Lefaivre, C ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (24 novembre 1836).

Magnoncour (*Flavien* de), Député du Doubs; à Frasne (Haute-Saône) (décembre 1835).

Le Baron Martin, ✵, ancien Député; à Gray (août 1836).

Le Baron Meyronnet de St.-Marc, ✵, Conseiller à la Cour de Cassation (août 1835).

Micaud, ✵, ancien Maire de Besançon.

Michelot, ✵, ancien élève de l'école polytechnique; à Paris (août 1838).

Le Comte de Montalembert, Pair de France; à Paris (janvier 1840).

Parandier, ✵, député du Doubs, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Dijon (14 février 1833).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près Paris (décembre 1835).

Salvandy (le comte de) G C ✵, de l'Académie française, Ministre de l'instruction publique (mars 1846).

Servois, ✵, ancien Officier d'artillerie, correspondant de l'Académie de Turin; à Mont-de-Laval (août 1836).

Villiers du Terrage (de), O ✵, Pair de France, ancien Préfet du Doubs; à Paris (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs,

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour royale, *Doyen de la Compagnie* (30 décembre 1805).

Guillaume, Juge au tribunal d'instance, membre de l'Académie de Dijon (4 décembre 1806).

~~De Boulot,~~ ✡, membre de l'Académie de Dijon (11 juin 1807).

Weiss, ✡, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions); (4 août 1808).

Clerc père, ✡, ancien Procureur-Général à la Cour royale de Besançon (12 mars 1812).

Ordinaire, *Désiré*, ✡, Directeur honoraire de l'Institut royal des sourds-muets, de la Société des sciences du Bas-Rhin, etc. (février 1814).

Trémolières, ✡, Président du tribunal de première instance (26 août 1814).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, membre de la Société d'émulation du Jura (14 août 1820).

Desfosses, Professeur de chimie à l'école préparatoire de médecine, membre de la Société d'agriculture du Doubs (24 août 1822).

Monnot-Arbilleur, ✡, Président à la Cour royale, membre de la Société d'agriculture du Doubs (24 août 1826).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (24 août 1826).

Le Baron Desbiez de Saint-Juan, membre du Conseil général (29 janvier 1827).

Pérennès, ✡, Doyen et Professeur de littérature française à la faculté des lettres, *Secrétaire-perpétuel honoraire* (28 janvier 1829).

Demesmay (Auguste), Député du Doubs, membre de l'Académie de Dijon, des Sociétés académiques

du Var et du Puy-de-Dôme (26 décembre 1833).

Bretillot (Léon), ✵, Maire de Besançon, membre du Conseil général (12 novembre 1835).

Bourgon, ✵, Président à la Cour royale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (2 avril 1835).

Béchet, ✵, Conseiller à la Cour royale, membre de la Société d'émulation du Jura (26 août 1835).

L'Abbé Ruellet, membre honoraire du Chapitre métropolitain, Curé de Saint-François-Xavier (28 janvier 1836).

Ponçot, ✵ O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (26 janvier 1837).

Jobard, ✵, ancien Député, Avocat général à la Cour royale (28 janvier 1836).

Éd. Clerc, ✵, Conseiller à la Cour royale (28 janvier 1837).

Le Comte Louis de Vaulchier (24 août 1837).

Convers, Ingénieur civil, membre du Conseil général (24 août 1837).

Perron, Professeur de philosophie à la faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (24 août 1838).

Kornprobst, ✵, Ingénieur des ponts et chaussées (24 août 1840).

Gardaire, Inspecteur de l'Académie (24 août 1840).

Villars, Directeur et Professeur à l'école préparatoire de médecine (28 janvier 1841).

Dusillet (Aug.), ✡, Conseiller à la Cour royale (24 août 1841).

Carbon, O ✡, Recteur de l'Académie (24 août 1841).

ASSOCIÉS-RÉSIDANTS.

Messieurs,

Navand, Conseiller à la Cour royale (28 janvier 1842).

Meusy, Professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres (28 janvier 1842).

Rotalier (Ch. de) (24 août 1842).

Guyornaud (Clovis) (28 janvier 1843).

Tournier, Professeur à l'école de médecine de Besançon (24 août 1844).

Tripard, Avocat à la Cour royale (24 août 1844).

Deville, Doyen de la Faculté des sciences (24 août 1845).

Person, Professeur de physique à la Faculté des sciences (24 août 1846).

Monin, Professeur d'histoire à la faculté des lettres (24 août 1845).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant Comté de Bourgogne (1).

Messieurs,

Dusillet (Léon), ✡, membre de la Société d'émulation du Jura; à Dole (septembre 1806).

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a réduit à *quarante*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

yoter.
Micaud, ancien maire
Durcmoi —
Bichon

Guyétant, ✵, Docteur en médecine, membre de la société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

Colin, ✵, Conseiller à la Cour de cassation (février 1811).

Roux de Rochelle, ✵, ancien membre du Corps diplomatique; à Paris (août 1821).

Duvernoy, correspondant de la Société royale des antiquaires de France; à Besançon (janvier 1822).

D. Monnier, correspondant de la Société royale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Lons-le-Saunier (janvier 1827).

Victor Hugo, O ✵, de l'Académie française, Pair de France, etc.; à Paris (août 1827).

Le Baron Delort, ✵ C ✵, Lieutenant-Général, Pair de France; à Paris (août 1827).

Coillot, Docteur en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✵, Député du Jura, membre de l'Académie des sciences, Directeur du Conservatoire des arts et métiers; à Paris (août 1827).

Marjolin, O ✵, Professeur à la faculté de médecine de Paris (janvier 1828).

Péclet, O ✵, Professeur de physique et de chimie à la faculté des sciences de Paris, Inspecteur général de l'université (août 1828).

Dalloz, ✵, Député du Jura, ancien Avocat aux Conseils du Roi et à la Cour de Cassation (août 1828).

Cordier, ✵, Député du Jura, ancien Inspecteur général des ponts et chaussées; à Paris (janvier 1829).

Damoiseau, ✵, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des Longitudes; à Paris (janvier 1830).

L'Abbé Receveur, ✵ Professeur à la faculté de théologie de Paris (janvier 1831).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Auteur dramatique; à Paris (février 1832).

Ch. Cuvier, Professeur d'histoire à la faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Duvernoy, O ✵, Docteur en médecine, Professeur au collége de France; à Paris (août 1832).

Le Comte Emmanuel de l'Aubespin, ✵; à Paris (août 1833).

Besson, Statuaire, Directeur de l'école de dessin à Dole; membre de la Société des antiquaires de la Côte-d'Or (août 1833).

Beuque (Adrien), Vérificateur des douanes; à Lyon (janvier 1834).

Gindre de Mancy, employé de l'administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Lons-le-Saunier (août 1834).

Charles Magnin, ✵, membre de l'Académie des Inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque royale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✵, Bibliothécaire du ministère de l'instruction publique; à Paris (août 1839).

Lélut, ✵, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales), médecin en chef de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

De Bernard, Littérateur; à Paris (janvier 1840).

L'Abbé Dartois, Curé à Villers-sous-Montrond (août 1840).

Bolu-Grillet, Docteur-médecin; à Dole (août 1841).

Tissot, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique au collége royal de Rodez; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

L'abbé Richard, Correspondant historique du ministre de l'instruction publique, curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✠, Inspecteur général de l'Université; à Paris (août 1843).

Gravier, ancien Receveur des Domaines; à Remiremont (Vosges) (août 1843).

Marquiset (Armand), ✠, ancien Sous-Préfet à Dole, chef de bureau au ministère de l'intérieur (janvier 1844).

Guichard (Jean-Marie), Conservateur adjoint à la Bibliothèque royale (août 1844).

Wey (Francis), ✠ homme de lettres; à Paris (août 1845).

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs,

Peignot, Inspecteur honoraire des études, membre

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a réduit à *vingt*, par voie d'extinction, le nombre des associés de cet ordre.

résidant de l'Académie de Dijon, etc. (septembre 1806).

Le Marquis de Villeneuve-Trans, ✵, membre correspondant de l'Institut; à Nancy (janvier 1824).

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1833).

Le Baron Taylor, ✵ O ✵; à Paris (août 1825).

Pariset, ✵, membre de l'Académie des sciences, Secrétaire-perpétuel de l'Ecole royale de médecine; à Paris (août 1826).

De Cailleux, ✵ O ✵, Directeur général des Musées royaux; à Paris (août 1827).

Flatters, ✵, Statuaire; à Paris (août 1827).

David, ✵, Statuaire, membre de l'Institut; à Paris (août 1831).

Péricaud, Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université, Inspecteur général des bibliothèques de France; à Paris (janvier 1834).

Nadault-Buffon, Chef de division au ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des ponts et chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, ✵, Ingénieur en chef des mines; à Paris (août 1834).

Ballanche, ✵, de l'Académie française; à Paris (août 1834).

Thurmann, ancien élève de l'Ecole royale des mines; à Porrentruy (août 1834).

Le Comte de Caumont, ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie (janvier 1841).

Raynaud, ✻, membre de l'Institut, l'un des conservateurs de la Bibliothèque royale (août 1842).

Dubeux, ✻, Conservateur adjoint de la Bibliothèque royale (août 1842).

Pautet (Jules), Bibliothécaire de la ville de Beaune (août 1842).

Leglay, Bibliothécaire de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-dessinateur, membre de plusieurs sociétés savantes; à Pagney (Jura) (août 1845).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS [1].

Messieurs,

Le Baron de Stassart, ✻, membre du Sénat belge; au château de Corioule (janvier 1826).

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Humbert, ✻, membre correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Professeur de langue arabe; à Genève (janvier 1820).

Le Baron de Gingins la Saraz; à Lausanne (mai 1839).

L'abbé Gazzera, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Rosini, littérateur; à Pise (mars 1841).

Le Baron de Reiffemberg, membre de l'Académie royale de Bruxelles, correspondant de l'Institut de France (Acad. des inscript.) (mars 1841).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841; on y a inscrit d'abord les noms des savants étrangers que l'Académie comptait déjà parmi ses correspondants.

Gachard, Directeur général des archives des Pays-Bas (mars 1841).

Mayor (Mathias), Médecin en chef de l'hôpital de Lausanne (mars 1841).

Vulliemin, historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne (mars 1841).

Matile, membre du Tribunal souverain de Neuchâtel (mars 1841).

G. Groen van Prinsterer, membre du Conseil d'État de Hollande, ancien chef du cabinet du roi (août 1843).

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le Président. . . . . *Pag.* 1
Discours de réception de M. l'abbé Busson, sur l'importance de l'action sacerdotale. 19
Réponse de M. le Président. 73
Coriolan, tragédie, par M. le Président Trémolières, (3e. et 4e. actes) 74
Rapport de M. Perron, secrétaire perpétuel, sur les travaux de l'année. 96
Discours prononcé par M. Mallard, notaire à Pagney. . 122

Pièces dont l'Académie a voté l'impression.

Les chemins de fer, ode, par M. Ch. Viancin. 140
Épître à un journaliste de département, couronné par l'Académie des jeux floraux, par le même 146
Rapport par M. de Rotalier, sur l'histoire des Mores Mudejares, de M. le comte Albert de Circourt 156
Notice sur l'Académie de Besançon, par M. Perron, secrétaire perpétuel. 187
Liste Académique. 203

FIN DE LA TABLE.

TABLE

DES MATIÈRES DU RECUEIL PRÉCÉDENT.

(24 août 1845).

Discours de M. le président . . . . . *Pag.* 1
Rapport de M. Ed. Clerc sur les mémoires historiques envoyés au concours 13
Notice historique sur le docteur Bulloz, directeur de l'école de médecine, par M. Perron secrétaire perpétuel. 25
Rapport sur le concours de poésie par M. Aug. Dusillet. . 35
Coriolan, tragédie, par M. le Président Trémolières, (2e. acte) 52
Rapport sur le prix de statistique des biens communaux en Franche-Comté, par M. l'avocat Tripard. 63
Quelques sites de Franche-Comté, par M. A. Bignan, pièce couronnée. 76

Pièces dont l'Académie a ordonné l'impression.

Dissertation sur la nouvelle position assignée par M. le baron Walckenaer, à la ville d'Amagétobrie et au camp d'Arioviste, par M. Gravier, associé correspondant. . 89
L'anniversaire, par M. Bousson de Mairet, associé correspondant 110
Programme des prix à décerner en 1846 et 1847. . . . 113
Elections 114

FIN DE LA TABLE.

DE SAINTE-AGATHE, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1846.

PRÉSIDENT ANNUEL,

M. Auguste DUSILLET.

CONSEILLER A LA COUR ROYALE.

A l'ouverture de la séance M. le Président a dit :

Messieurs,

Près de quitter ce fauteuil où m'appelèrent il y a un an vos suffrages, j'éprouve à la fois le besoin de vous remercier de cette distinction flatteuse et la crainte d'avoir trop peu fait pour justifier votre choix. Est-ce le zèle qui m'a manqué? je ne le crois pas. Est-ce le talent? oh! sans doute; mais c'est aussi le loisir. Voué à

de continuelles études que la froide raison doit seule diriger; prêtant l'oreille chaque matin aux discussions sévères du Barreau, l'œil fixé tour à tour sur des textes obscurs et sur d'arides commentaires, l'esprit tendu vers le point d'où la lumière semble devoir jaillir, et la cherchant avec cette inquiète ardeur qui survit même aux débats de l'audience : comment trouver place dans une telle vie pour les travaux littéraires? Je sais qu'il est des hommes privilégiés qui, maîtrisant leur imagination docile, savent changer au gré d'un caprice le cours des réflexions les plus attachantes, et renouer ensuite avec une égale promptitude le fil rompu de leurs idées : heureuse organisation qui permet de passer ainsi d'un sujet d'étude à l'autre, sans effort ni préoccupation importune. La nature ne m'a point doué de cette faculté merveilleuse, et je me souviens de l'admiration qu'autrefois j'éprouvai, lorsque m'étant avisé de demander à certain diplomate, fort habile d'ailleurs, comment il avait pu composer de longs poëmes, lui dont je connaissais l'exactitude ponctuelle à remplir ses devoirs de chancellerie, lui dont la journée se passait invariablement à sonder les détours de la politique européenne et les ambiguités du droit international, à chiffrer et à déchiffrer des dépêches mystérieuses et des notes à double sens, lui dont les soirées appartenaient toutes au monde : « C'est bien simple, me répondit-il en sou-
» riant; l'aurore amène l'inspiration, j'en profite et n'y
» songe plus. La muse reviendra demain. »

La muse reviendra demain !... présomptueux espoir, vœu trop souvent déçu ! on lui donne un rendez-vous;

elle y manque ou s'y fait attendre. Les heures s'écoulent; enfin elle apparaît, mais déjà retentit le signal de la reprise des affaires, et, cette muse rebelle, il la faut congédier derechef, dût-elle se faire attendre encore ou ne pas revenir le lendemain.

Non, Messieurs, à moins d'une faveur du ciel, je le répète, on ne saurait accomplir une œuvre littéraire de quelque étendue au milieu de ces interruptions journalières qui vous arrachent brusquement aux douces rêveries de l'imagination pour vous demander où donc est la borne d'un champ, l'auteur d'un meurtre ou le complice d'une banqueroute; questions à l'examen desquelles le magistrat, sommé de répondre, doit s'appliquer incontinent et sans partage. La considération publique et l'estime de soi-même ne s'acquièrent, ne se conservent qu'à ce prix, dans une carrière où la négligence pourrait au besoin se couvrir du manteau de l'inamovibilité. Et c'est ainsi, pour le dire en passant, que l'inamovibilité, comme certains priviléges, oblige plutôt qu'elle ne dispense.

Voilà mon excuse, Messieurs. Je suis tout à vous, dès que ma tâche officielle est remplie. Cette tâche m'a laissé moins de loisir que jamais depuis notre dernière réunion; et, sans regretter l'emploi du temps absorbé par mes fonctions de juge, qu'il me soit permis de me plaindre un peu d'avoir été contraint de négliger celles d'académicien que votre bienveillance me rend plus précieuses de jour en jour.

Je m'arrête. C'est malgré moi, n'en doutez pas, que j'use avec tant de réserve de l'une des plus honorables

prérogatives de la présidence, je veux dire du droit de discourir en public, assis au premier rang parmi vous. Mais, du haut de ce siége, qui oserait parler de choses vaines ou préparées à la hâte? De longues méditations m'eussent été nécessaires, et, forcé de choisir, j'ai dû sacrifier les jeux de l'esprit à des travaux indispensables. D'autres mieux que moi s'auront donner de l'intérêt à cette séance. L'académie a reçu de nombreux mémoires sur l'importante question *de l'autorité paternelle*. Une voix éloquente et qui n'a rien perdu de sa vigueur sous le poids de seize lustres, vous en rendra compte avec cette haute raison et cette judicieuse impartialité dont elle fut toujours l'organe. Le concours historique et celui qui a pour objet l'éloge de Charles Nodier ont aussi trouvé d'habiles interprètes chargés d'en exposer le résultat. Quant au prix de poésie, l'académie l'a retiré; elle a décidé même qu'il ne serait pas fait de rapport spécial et détaillé sur ce sujet. Parmi les compositions qui nous sont parvenues, il en est plusieurs qui n'offrent qu'une série de couplets, avec ou sans refrains, véritables chansons indignes d'un pareil concours. Plusieurs, également inadmissibles, présentent, soit un assemblage d'idées mal conçues, soit de graves incorrections de style. Un seul concurrent avait été, de prime abord, maintenu dans la lice; un examen approfondi l'en a fait écarter plus tard. Son épître, qui a pour devise : *fecit amor patriæ, ingenio nolente, poetam*, annonce, il est vrai, de la facilité, de la verve, l'intelligence du rhythme, d'heureuses dispositions enfin; mais ce n'est point assez. L'auteur, se méprenant sur la

portée des termes du programme où il n'est question que du caractère *franc-comtois,* s'est occupé des Séquanais, des Romains, des Burgondes. Il n'a pu remplir un cadre démesuré. Son poëme n'est pas sans mérite assurément; on y trouve des passages écrits avec une élégance spirituelle, mais l'ouvrage manque d'ordre et n'est point renfermé dans de justes limites. Si l'on y rencontre des vers agréables de distance en distance, on y remarque aussi des images forcées, des détails puérils, de fréquentes redites et jusqu'à des fautes de versification qui semblent tenir à la rapidité d'un premier jet. Tels sont les motifs de votre décision, Messieurs; que l'auteur fasse de nouveaux efforts, et nous serons heureux de lui donner des éloges. C'est à regret que nous nous bornons aujourd'hui à des paroles d'encouragement.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS RELATIF A LA QUESTION DE L'AUTORITÉ PATERNELLE,

PAR M. CLERC, PÈRE.

Cette question est double : 1° *Quelles sont les causes de l'affaiblissement de l'autorité paternelle;* 2° *Quels seraient les moyens propres à la relever?*

Les mémoires adressés à l'Académie, Messieurs, sont au nombre de *onze*.

Notre vœu, en commençant le compte que nous avons à vous en rendre, est qu'ils aient procuré ou même avancé la solution du problème.

MÉMOIRE n° 1. — C'est une pièce de vers en trois pages, envoyée de Cayenne, colonie française, à l'Académie de Besançon, le 30 janvier 1846.

Un père et un fils dialoguent ensemble sur leur affection mutuelle. Cependant le premier donne au second des conseils dont celui-ci ne profite pas. Le père les réitère, et la pièce finit là. Elle se termine en faisant dire par le père au fils :

« Que votre cœur s'élève aussi grand qu'un Achille;
» Qu'il s'inspire en lisant Fénélon et Virgile. »

Les vers sont faibles, quelquefois inexacts.
En tout, cette production est peu de chose.

MÉMOIRE n° 2. Sans épigraphe. — Il est en prose et

d'une étendue raisonnable. Les règles de la langue y sont bien observées; il fait une large part à la morale religieuse. La religion y remplit même un rôle exclusif, et l'auteur paraît ne compter pour rien la morale naturelle.

Des philosophes très-orthodoxes, Messieurs, ont placé les fondements de l'ordre social dans cette morale, qui est aussi un présent du ciel. Cependant ils n'ont point négligé la religion positive; ils en ont fait la coupole de l'édifice, laquelle en fait partie intégrante comme les fondations.

Le concurrent ne veut point de ce partage; il attribue à la révélation la matière et la forme de la constitution sociale. Nous avons trouvé que ce n'était pas là *sapere ad sobrietatem*, et nous n'avons eu à louer dans ce discours que d'excellentes intentions.

Mémoire n° 3. — Cet écrit se distingue par un excès opposé à celui que nous venons de relever. L'auteur sans doute n'a pas voulu se montrer cynique, et pourtant il y est parvenu. Son épigraphe est déjà une monstruosité ; en voici les termes :

« Les sciences sont un jardin dont la logique est la » clôture; la physiologie, la terre et les arbres; la mo- » rale, le fruit. »

Tout est supposé et ridicule dans cette phrase tirée on ne sait de quelle brochure. A l'entendre, la logique forme la *clôture* du jardin de la science. Cependant la logique, Messieurs, est la reine des sciences; elle s'y *infuse* comme la chaleur pénètre les corps, souvent d'une manière imperceptible; son effet n'est donc pas celui du

mur ou de la haie qui environne un jardin. De ce jardin la physiologie ne forme pas *la terre et les arbres*, car la physiologie ou le matérialisme n'a rien à faire ici, et la morale n'en est pas *le fruit*, puisque le matérialisme, incompatible avec la liberté, est improductif de toute morale.

Que penser à présent, Messieurs, d'un pareil assemblage d'idées, en tête d'un ouvrage qui traite de l'autorité paternelle ? Vous vous dites que l'auteur n'a pas compris son sujet, ce qui a dû produire des idées fort extraordinaires. Vous ne vous trompez pas. Si vous voyiez sa manière d'arranger les relations entre l'homme et la femme, ce serait à beaucoup vous surprendre. Cependant il développe assez clairement les causes qui ont concouru à énerver l'autorité paternelle.

Il les fait consister principalement : 1° dans l'esprit de discussion qui s'est introduit entre le père et le fils : celui-ci dès lors s'est cru l'égal de celui-là ; 2° dans le manque de foi religieuse. Mais bientôt l'auteur s'en montre dépourvu lui-même, car, lorsqu'il en est à la foi chrétienne, il raconte que le Christ ayant promis au monde la perpétuité de cette foi, les prêtres par leurs vices s'y sont opposés et l'ont détruite, ce qui a faussé la prophétie de Jésus.

Et ce clergé, Messieurs, serait fort corrompu. Ce serait la même chose à ses yeux de manquer à la messe le dimanche ou de manger gras le samedi, que d'assassiner père et mère. Tous les péchés sont égaux, suivant lui ; c'est le dogme des stoïciens : *omnia peccata sunt paria ;* mais les stoïciens faisaient de cela un système, une

invention humaine, au lieu que le prêtre embrasserait la chose au sérieux, et la débiterait soit en chaire, soit au confessionnal comme morale divine.

Voici quelque chose de mieux encore, Messieurs ; c'est au commencement de la seconde partie du mémoire, où le candidat expose les moyens de relever l'autorité paternelle. « Rien de plus facile, » dit-il, « que de » concevoir des remèdes à un mal ; rien de plus difficile » que de savoir distinguer le meilleur. »

Cette proposition, Messieurs, ne se *conçoit* guère elle-même ; car l'homme qui possède des remèdes doit savoir celui qu'il faut préférer ; autrement il n'est d'aucune utilité à ses semblables, et en indiquant simplement des remèdes, sans dire celui qui convient le mieux, il ne fait pas une chose facile : il ne fait rien.

L'auteur nous donne la preuve de ceci aux pages suivantes, où il s'exprime ainsi :

« Je dirai aux pères de famille jaloux de se faire obéir » par leurs enfants : rétablissez l'autorité absolue ; ne » souffrez jamais aucun examen de vos ordres ; qu'à » votre voix tous vos enfants fléchissent le genou, et se » prosternent le front dans la poussière ; ayez pour es- » corte le bâton et le poignard.... je vous assure que » vous serez obéis ; mais ce dont je ne vous assure pas, » c'est de l'amitié de vos enfants, et de leur respect » pendant votre vieillesse. »

Ainsi, Messieurs, parmi les remèdes contre l'affaiblissement de l'autorité paternelle, le plus facile est l'emploi de la terreur violente. Mais l'écrivain n'ose pas assurer que c'est celui qui fera aimer les pères dans la vigueur de

l'âge, et qui les fera respecter quand ils seront chargés d'années. Or, dites-nous si la négation de cet amour et de ce respect est moins évidente que la facilité de forcer des enfants à fléchir le genou et à se mettre le front dans la poussière, enfin à céder à la menace du bâton et du poignard? Peut-on douter, après cela, si les meilleurs expédients pour rétablir la puissance paternelle seraient les procédés atroces que nous venons de répéter, et qu'il faut lire plus d'une fois pour croire que quelqu'un a pris sur soi de les écrire?

L'auteur est indifférent en matière de croyance religieuse, bien qu'il exige qu'on soit animé d'une foi sincère. La religion de Mahomet et la foi chrétienne paraissent lui être égales. Le choix entre l'une et l'autre dépend de la manière dont on se monte la faculté imaginative. Aussi veut-il que la morale soit séparée avec soin de la religion dans l'éducation de la jeunesse.

Terminons ici l'analyse d'un écrit qui a 81 pages grand in-4°. La décision de l'Académie sur cet ouvrage ne saurait être équivoque.

Nous franchissons le Mémoire n° 4, afin d'y revenir.

Mémoire n° 5, avec cette devise : *Honora patrem, etc.* — Cet ouvrage est écrit en sens opposé du précédent. Aussi croyant que celui-là l'est peu, l'auteur a suivi très-méthodiquement les deux branches de votre programme. Les causes qu'il assigne à l'affaiblissement de l'autorité paternelle ne sont pas forcées : cependant leur nombre est insuffisant, ainsi que celui des remèdes. Un peu de réflexion lui en aurait suggéré davantage.

Son style aussi n'est pas formé, bien qu'il soit sur la voie. Cet écrivain semble jeune encore et doit attendre sans impatience d'être proclamé lauréat à un autre concours.

Mémoire n° 6. — Cette œuvre, quoique fort peu évangélique, a pour épigraphe la sentence de l'Evangile : *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

L'auteur gourmande d'abord l'Académie de ce qu'elle a regardé comme inattaquable la légitimité de l'autorité paternelle. « Je vois bien, » dit-il, « que mon dis- » cours passera pour un paradoxe, mais il n'en sera pas » moins une vérité. »

Je le justifie par la physiologie ; car cette science s'oppose à ce que l'autorité dérive du droit divin, comme on le prétend. On ne peut citer ce droit qu'à propos du droit naturel ; or le droit naturel engendre simplement *la philogéniture,* ou l'amour des êtres vivants pour leurs petits. Mais les pères et mères aiment leur progéniture avant qu'elle voie le jour : *de quel droit,* poursuit l'écrivain, *un père prétend-il donc se faire escompter le bienfait de l'existence dont il lui arriva, et parfois sans le vouloir, d'avantager son fils ?*

Passons rapidement sur cette phrase que la pudeur la plus commune réprouve. Ce qu'on peut dire de plus indulgent sur l'auteur du paradoxe, c'est qu'il a regardé *l'autorité* paternelle comme incompatible avec *la tendresse* de père, ce qui est une erreur évidente, et qui ne vaut pas d'être réfutée.

Nous devrions finir ici notre critique. Voici pourtant

une facétie que l'écrivain nous adresse à tous, et qui a bien son mérite.

« L'Italien, dit-il, chante les vers du Tasse; le Breton » chante son vieux refrain armorique; le Parisien chante » les chansons toutes parisiennes de Béranger; l'Alle- » mand les ballades et l'Idrès nationaux; le *Comtois* ne » chante rien du tout; il n'aime que son argent. »

Lorsque le prétendant au prix adresse ce compliment à une Académie franc-comtoise, il est bien sûr qu'elle ne perdra rien de son impartialité à juger le fond de son discours; cependant il ne suffit pas de pareilles épigrammes pour faire pardonner et couronner les graves offenses que nous avons relevées précédemment envers le sens commun et la décence publique.

Mémoire n° 7, avec cette épigraphe tirée de Montaigne : *Les subjests ont divers lustres, etc.* — C'est l'ouvrage d'un religionnaire protestant, quoiqu'il évite de le paraître. Notre observation au surplus n'a rien de critique. Non seulement le culte de la réforme est toléré et autorisé en France, mais l'Académie de Besançon compte parmi ses membres deux savants distingués qui appartiennent aux confessions de Genève et d'Augsbourg.

Ce qui excite aujourd'hui le mécontentement de l'Académie, c'est que l'auteur du mémoire, au lieu d'imiter la discrétion des catholiques qui s'abstiennent de toutes citations contre le protestantisme, leur adresse ici des provocations désagréables dans la personne du souverain pontife, leur chef. On en fournira bientôt la preuve.

En attendant, voici le caractère de l'écrivain que nous signalons. Son style est en général brillant et exalté ; ses idées sont celles d'un métaphysicien plus subtil que profond. Selon lui, l'autorité paternelle est tout à la fois en progrès et en déclin. Citons un de ces passages entre beaucoup d'autres.

« Une étude attentive de la révolution qui s'opère » dans nos mœurs révèle l'existence d'une loi de pro- » gression et d'expansion à laquelle rien n'échappe » dans le monde moral. Chaque idée qui s'élève devient » pour ainsi dire le centre lumineux qui entraîne le » monde entier des idées dans une ascension, et dont » les rayons éclairent *jusqu'aux bas-fonds du domaine* » *de la pensée.* Les mœurs revêtent une physionomie » toute originale sous le jour nouveau qu'elles reçoi- » vent, et pour quiconque restera au-dessous du mou- » vement, il y aura une grande perturbation, ou il exis- » tera un équilibre parfait, etc. »

Le reste du morceau est dans ce goût, Messieurs, et pour tout dire en un mot, l'écrit est un modèle d'idéologie et de méthaphysique souvent insaisissables.

Au milieu d'elles, que devient l'autorité paternelle ? L'écrivain répond que cette autorité s'idéalise plus qu'elle ne s'affaiblit ; que si elle est plus rationnelle, le père ne fait qu'y gagner ; en d'autres termes, que l'affaiblissement actuel est une des phases nécessaires que cette autorité doit subir, avant d'arriver au degré de perfection qu'elle doit atteindre.

Ainsi, Messieurs, l'autorité paternelle s'idéalise, ce qui la fera monter, mais en même temps elle descendra.

Vous connaissez maintenant la couleur des idées qui dominent dans notre candidat. Nous n'en sommes pourtant qu'au vestibule de son édifice. En voici l'intérieur.

Fidèle à votre grande division de causes et de remèdes pour l'affaiblissement de l'autorité paternelle, il parle d'abord des causes, et remonte fort haut dans les temps.

Il porte un coup-d'œil très-étendu sur le monde ancien et sur le monde nouveau. L'ancien monde lui fait rappeler ce qu'était cette autorité sous le patriarchat, sous la théocratie et sous le despotisme. L'établissement des Grecs et des Romains lui fournit ensuite matière à nous dire comment on y exerçait l'autorité paternelle et s'y faisait l'éducation des fils. Le désordre s'introduisit dans ces institutions, et leur corruption provoqua la naissance du Christ. Voici comment l'auteur dépeint cette grande époque.

« C'est lorsque l'autorité paternelle étant tombée, par » l'indifférence même des pères, sous l'indifférence et » le dédain des fils, que surgit dans un coin retiré de » l'Orient, et sous la forme religieuse, une théorie mo- » rale mille fois plus pure et plus complète que ce qu'on » avait entendu jusque-là, même dans les écoles de la » philosophie. »

Sortant ainsi du monde ancien, l'auteur nous transporte dans le nouveau. Il disserte sur les causes d'affaiblissement de la puissance paternelle : elles sont au nombre de sept, selon lui, et les trois premières dériveraient du christianisme même. Ainsi, cette religion, qui, comme vous venez de l'entendre, renferme sur l'auto-

rité paternelle une théorie morale mille fois supérieure à celle de tous les philosophes, devient tout à coup une source d'affaiblissement pour cette autorité.

Cette source se divise en trois causes : la première est intitulée par l'auteur : *Influence du Christianisme.* Voici ses expressions à la page 38 :

« Le christianisme a-t-il jamais été accepté par aucun » pouvoir, quel qu'il soit, je n'en excepte *pas même la* » *théocratie pontificale?* »

Non, suivant le réformateur. Ainsi, la cour de Rome n'aurait jamais accepté sincèrement le christianisme. Il ajoute :

« L'Evangile n'a jamais été qu'un livre de promesses, » un murmure avant-coureur de la *cité des morts.* Mais » aujourd'hui les peuples veulent sciemment le réaliser » dans la vie sociale, parce qu'ils le croient fait pour la » terre surtout ; ils travaillent silencieusement à rappro- » cher la société de son idéal. Ils veulent en faire (de » l'Evangile) *une cité de vie.* »

Tout cela n'est-il pas à vos yeux un tissu d'étrangetés? Qu'est-ce que ce livre de simples promesses, ces murmures de la cité des morts, et dont les peuples dans leur réveil vont faire une cité de vie? Qu'est-ce que cette religion idéale, et qui servira aux peuples à rapprocher la société de son idéal? De ces paroles dénuées de substance, que recueillez-vous, sinon des nuées et des brouillards?

Quant à l'autorité paternelle, voici sa position au milieu de ce grand vide. Le réformateur nous l'apprend comme il suit :

« Les fils ont vu dans l'Evangile un esprit d'amour,

» qui est de son côté l'idéal et le vrai ; la jeunesse a pris
» de cet amour à l'excès, et n'a voulu voir dans le père
» que son meilleur ami ; cette disposition étant en pro-
» grès, l'autorité paternelle s'est tellement spiritualisée,
» qu'elle est arrivée à ne plus être qu'idéale ; *or, à force*
» *de s'idéaliser, le pouvoir s'anéantit.* »

On s'en doute bien, Messieurs ; mais est-ce avec ce roman métaphysique qu'on vous persuadera que le christianisme a eu sur l'autorité paternelle une mauvaise influence ?

La seconde cause qui l'aurait affaiblie serait le *socialisme.*

Le socialisme, selon notre philosophe, vient de l'esprit chrétien, qui a développé le principe d'égalité et de fraternité parmi les hommes.

Voilà donc, Messieurs, la France socialiste suivant le candidat. C'est ce qu'on n'aurait guère soupçonné d'après l'égoïsme qui déborde partout, l'amour effréné de l'argent, les excès de la presse, l'irréligion, etc. Il n'est pas aisé de trouver là des germes socialistes.

Quand il en serait autrement, qu'y aurait-il dans le socialisme général de contraire à l'autorité paternelle? La grande famille est dans une harmonie parfaite, donc les familles particulières dans lesquelles elle se divise sont chacune dans le trouble et le désordre ! Une telle logique est-elle permise ?

Pour troisième cause d'affaiblissement de l'autorité paternelle, le candidat allègue *le défaut de croyances religieuses.* Nous le disons avec lui, Messieurs, ces croyances religieuses sont énervées, et avec elles l'autorité paternelle.

Cependant le concurrent et nous, sommes bien loin de compte à cette occasion.

Sa discussion est ici une copie du déisme de certains philosophes modernes qui professent, dans leurs écrits, même dans leurs leçons, que le peuple ou les masses sont aujourd'hui dans un douloureux scepticisme, un scepticisme de fait, tout autre que le scepticisme de droit, qui, au dix-huitième siècle, préoccupait les personnes les plus distinguées de la science.

D'où procède ce scepticisme des masses? C'est, disent-ils, de ce qu'il n'y a plus dans l'évangile ce qui leur convient, quoiqu'il ait convenu aux masses précédentes. Celles d'aujourd'hui éprouvent cependant le besoin de croire. Il faut donc refaire cet Evangile dans certaines questions qui le rendent indigne des lumières actuelles de l'humanité. Les philosophes dont nous parlons ne spécifient pas ces questions, et comme ils ne veulent rien brusquer, ils assignent pour les résoudre 300 ans, pendant lesquels on aura le temps de faire toutes les réformes nécessaires pour perfectionner ce même évangile.

Que résulterait-il de là pour ou contre l'autorité paternelle? Les faits seraient désastreux; on se trouverait pendant trois siècles sans religion ni croyances.

Mais, comme les suppositions de ces illustres philosophes et de leur écho sont sans valeur, comme ces masses haletantes après des convictions qui les fuient sont des fictions manifestes, puisque nous avons un évangile vivace, indivisible, doué d'une immortelle durée,

divin, en un mot, le vide causé dans l'autorité paternelle par défaut de croyance est une chimère.

Voyez donc, Messieurs, sur ces trois prétendues causes d'affaiblissement, quelle confiance mérite notre concurrent lorsqu'il les fait résulter de la religion chrétienne.

Nous avons dit qu'il en annonçait encore quatre, puisées dans d'autres conceptions. En deux mots, celles-ci sont peu sérieures. Nous ne les nommerons même pas, afin de passer immédiatement à la seconde partie de notre programme, celle qui traite des remèdes à employer contre l'affaiblissement de l'autorité paternelle.

Nous croyons devoir ici être extrêmement courts. Le moyen de l'auteur pour relever le pouvoir paternel, est une condescendance presque sans bornes du père envers le fils : l'obéissance que tous les bons esprits ont regardée comme de première nécessité, n'est point à considérer; de la *déférence*, c'est tout ce que doit le fils à son père; du *respect* si vous le voulez, mais à la condition que le père le mérite. Faire du fils son meilleur ami, tel est l'unique devoir du père. C'est ce qu'on appelle être père et fils à la Jean-Jacques.

Nous ne pouvons mieux apprécier le système de l'auteur qu'en vous en donnant la conclusion en trois lignes, à la page 77.

« Sauf de déplorables exceptions, le père est *tou-*
» *jours* coupable, qui n'a pas su conserver pur et in-
» tacte l'affection que la nature a inculquée si profondé-
» ment dans le cœur des enfants. »

Ainsi, 1° un tel père est *toujours* coupable. Il le serait

donc sans aucune exception; l'auteur cependant veut bien en réserver et de déplorables : c'est une de ces contradictions qui lui sont familières. 2° Ce père toujours coupable est la plupart du temps fort innocent, car ce que la nature inculque profondément dans le cœur des enfants, c'est l'égoïsme et tout ce qui s'en suit. Selon l'auteur, un état contraire est vraiment *exceptionnel.*

En voilà assez, Messieurs, et l'ouvrage que nous venons de vous soumettre (il n'a pas moins de 80 pages grand in-folio) ne peut prétendre au prix.

Mémoire n° 4. — Il surpasse le précédent en étendue, et, nous pouvons le dire dès à présent, en mérite.

Sa division est en quatre paragraphes; nous en donnerons les titres à mesure qu'ils se présenteront. *Le premier* est ainsi conçu : *de l'autorité paternelle avant le christianisme et des modifications qu'elle a reçues.* Résumons ce que dit l'auteur sous ce titre.

Chez les peuples anciens, quelle que fût leur civilisation et leur gouvernement, l'autorité du père de famille était souveraine. Le droit de vie et de mort sur ses enfants lui appartenait en Grèce et à Rome. Celui d'un Romain ne pouvait vivre qu'après que son père le lui avait permis, en lui administrant les éléments, sous la forme du lait et du miel. A Sparte, c'était les parents qui décidaient ce qu'on ferait du nouveau né. La loi de Moïse et celle d'Égypte consacraient le même droit différemment modifié.

Chez les Gaulois et les Germains, le droit de vie et

de mort sur les enfants était aussi en vigueur. Le christianisme, dès son premier établissement, fit plier cette barbarie aux inspirations de l'amour et de la charité : l'autorité paternelle se contenta d'infliger aux jeunes gens une correction modérée.

Ainsi constituée, la puissance paternelle marchait à travers les siècles. Les parts héréditaires d'enfants y étaient souvent fort inégales, ce qui était regrettable, mais digne d'excuse ; car il fallait dans la société des droits d'aînesse et des substitutions. Le trône avait besoin de nobles et de riches pour l'environner de leur splendeur et augmenter la sienne. Mais le fonds de l'autorité paternelle restait le même au milieu de ces priviléges. Dans les pays coutumiers de France elle subsistait jusqu'à ce que l'enfant eût atteint ses 25 ans, et dans les pays de droit écrit, jusqu'à la mort du père, à moins qu'il n'eût émancipé son fils.

Ainsi, malgré les abus qui s'étaient glissés dans notre patrie au commencement du dix-huitième siècle, l'autorité paternelle était encore dans un état satisfaisant. Reconnaissons toutefois, et le théâtre lui-même nous en avertissait, qu'elle faiblissait progressivement.

L'auteur, Messieurs, signale ensuite les altérations qu'elle a subies par le fait des doctrines du même siècle ; c'est son *deuxième paragraphe*. Il remonte jusqu'aux écrits de Montaigne, qu'il signale comme injustes envers les pères et les enfants. Il traite avec mépris l'idée romanesque de Rousseau qui fait du fils le meilleur ami du père, en mettant de côté l'obéissance filiale, première des conditions.

Quittant les philosophes, le concurrent aborde les législateurs de la révolution. Les biens, trop inégalement répartis auparavant, reçoivent dans les familles un niveau tout opposé et encore plus vicieux. Les assemblées constituante et législative limitent la puissance paternelle à l'âge de 25 ans, et bientôt cet âge est abaissé à 21 par la convention nationale. La loi du divorce est établie. C'est ainsi, dit l'auteur, que les conventionnels préludaient à l'accomplissement de l'effroyable mission qu'ils avaient reçue d'eux-mêmes.

Bonaparte surgit après la convention : c'est à lui que le concurrent destine son *troisième paragraphe*. L'époque est remarquable pour l'autorité paternelle, puisqu'elle est réglée par le code civil décrété sous le consulat. Mais ce règlement fut très-imparfait.

En effet, par divers articles du code, l'enfant doit, à tout âge, honneur et respect à ses père et mère. Quant à leur *autorité*, elle domine l'enfant jusqu'à l'âge de 21 ans accomplis, date où sa majorité s'ouvre.

Si, ayant moins de 16 ans, il commence à mécontenter son père, celui-ci peut le faire enfermer pendant un mois seulement. Sa volonté est sans appel, et le magistrat n'y peut rien. Si l'enfant a 16 ans accomplis, il n'est pas encore majeur; mais le père ne peut que requérir le président du tribunal de faire détenir son fils pendant un délai dont le maximum est de 6 mois, délai que le président abrégera et supprimera s'il le juge convenable. Le fils peut appeler de toute condamnation.

D'autres dispositions établissent une réciprocité entre

les pères et les enfants pour les exigences de la nature, telles que l'alimentation.

La même loi règle ailleurs le sort des mariages contractés par les enfants sans le consentement des auteurs de leurs jours. Ailleurs encore, elle détermine les quotités de biens que les pères et mères pourront assigner à leurs descendants.

C'est ainsi, Messieurs, que dans un tableau consciencieux de l'autorité paternelle suivant le code civil, notre concurrent se prépare à indiquer les réformes législatives qu'il croira propres à la régénérer.

Ici commence le *quatrième paragraphe* de son discours, où il se propose d'indiquer le moyen de relever l'autorité paternelle : il essaiera de le faire non seulement par des textes supplémentaires de lois, mais encore par l'entremise des mœurs.

Sa réforme législative portera toute sur le code civil, puisqu'en lui sont fondues toutes les lois révolutionnaires sur la matière.

Notre réformateur commence par rétablir l'ancienne minorité pour l'indépendance filiale ; c'est l'âge de 25 ans. Cependant les filles continueraient d'être majeures à 21 ans accomplis.

Il critique comme insuffisante l'obligation du fils de porter à tout âge honneur et respect à ses père et mère ; il veut que l'article 371 y ajoute le mot *soumission*.

L'article 364 exige que l'enfant soit libre à l'âge de 18 ans de quitter la maison paternelle pour s'enrôler militairement. Le réformateur voudrait que cet âge fût élevé à 20 ans.

Quant à l'autorité pénale que le père peut exercer sur son fils, l'auteur l'agrandit d'une manière excessive. La détention depuis les seize ans commencés serait de six mois, et non pas d'un mois, *ad libitum* du père; plus tard elle devrait, il est vrai, être requise des magistrats, mais pour un temps beaucoup plus long. Soit que le fils fût ou non marié, et quel que fût son âge, le père aurait sur lui un droit de police et de surveillance.

Ces rigueurs, il faut le dire, sont inadmissibles, même dans des mœurs plus sévères que les nôtres. Des législateurs n'écouteraient pas la demande qui leur serait faite de les décréter.

Selon le même réformateur, les privations de biens, les exhérédations d'enfants auraient lieu à ce point que le père, au cas de mécontentements justes et graves, pourrait réduire son fils à la moitié de sa part héréditaire; encore cette moitié ne demeurerait au fils qu'en usufruit, de sorte qu'il serait sans propriété dans la succession paternelle.

Quelque éloquence qui colore un pareil système, elle est impuissante à le faire supporter. L'éloquence doit porter sur un fonds raisonnable, et celui-ci ne l'est pas en matière d'autorité paternelle.

Telles sont ses vues sous le rapport des lois. L'auteur avait annoncé vouloir parler de l'autorité paternelle comme étant à restaurer aussi par les mœurs; il s'en est acquitté à la satisfaction du lecteur. Les pères et mères ont à leur tour une part convenable dans ses critiques, comme devant à leurs enfants d'autres exemples que ceux qu'ils leur donnent.

Tel est en abrégé le n° 4 des Mémoires adressés à l'Académie. Nous dirons ce qu'en pense la commission relativement au prix, après avoir parlé du suivant.

Mémoire n° 10. — Ce qu'il a de fort remarquable, c'est le style. La diction de l'auteur est vive, rapide, pittoresque, semée de fleurs naturelles et de bon goût. Reste à vous dire si le fond répond à la forme dans cet ouvrage.

La politique y est prodiguée; l'éducation des enfants y est trop assimilée au gouvernement des peuples; témoin le passage suivant, page 7.

« Quand, à l'obéissance aveugle pour le monarque » absolu, les sujets auront substitué les formes représentatives, vous verrez indubitablement les enfants » chercher des bornes à la puissance de leurs auteurs et » vouloir en apprécier les titres. C'est ici l'application » du même examen, et à tout prendre, il n'y a rien là » que de logique et de parfaitement juste. »

Non, répond le lecteur, cela n'est ni juste ni logique. Chacun voit au premier coup-d'œil combien cette théorie est dangereuse.

Dans le gouvernement représentatif, il existe une charte et des lois organiques; elles interdisent aux citoyens tous raisonnements qui leur seraient contraires. Mais l'autorité paternelle est sans loi fondamentale écrite, et l'auteur est l'homme le plus déterminé à ne lui en point reconnaître. Quant à une loi organique, il y en a une, et c'est le Code civil, loi que le concurrent paraît igno-

rer, et qui suffit pour que la jeunesse soit inhabile à demander aux pères quels sont leurs titres.

Ceci va se développer davantage aux pages 9 et 10 du discours. L'auteur y fait un résumé, comme si déjà il était à la fin, et il le divise en trois corollaires.

Par le premier, il conclut « qu'en France le retour » des anciennes mœurs est impossible, à moins de faire » rebrousser nos institutions et l'esprit humain. »

Réponse. On ne veut rien faire rebrousser, Monsieur; mais instruisez-nous mieux, donnez-nous au moins un peu d'histoire, afin que nous prenions contre les vieilles institutions toute l'aversion qui leur est due.

Le second corollaire est que « désormais la loi pater- » nelle sera respectée selon qu'elle sera respectable. »

Réponse. Cette fois, Monsieur, vous nous direz quelle est la loi paternelle; car, dès que vous écartez ce qui était en vigueur autrefois, nous ne connaissons d'autres lois que le code civil. Ce code ne sera donc respecté qu'autant qu'il sera respectable. Est-ce là ce que vous auriez entendu?

Vous ajoutez ensuite : « C'est le propre des lumières » de rappeler un fait à sa valeur réelle; nous devons les » en bénir. Elles assurent le triomphe du vrai, et par là » sont une infaillible garantie d'un progrès indéfini. »

Mais ce n'est là que du vague sur ce sujet, dès qu'on ignore son organisation légale. Or, c'est ce à quoi vous semblez n'avoir pas pensé, le mot et l'idée du code civil ne se trouvant chez vous nulle part.

Pour troisième corollaire, le candidat veut « que l'au- » torité paternelle, quand elle a ses titres qui la rendent

» chère et imposante, soit également inflexible, et qu'elle
» pèse comme loi de la nécessité même sur ceux qui re-
» fuseraient de lui rendre hommage. »

Réponse. Tant qu'il vous plaira, Monsieur ; mais ce sera quand vous nous aurez fait connaître *ces titres.* Nous les résumons même ici d'office : c'est le code civil, duquel nous ne repoussons pas tout amendement, mais qu'il faut prendre tel qu'il est aujourd'hui ; c'est la morale, à laquelle ce code sert de sanction ; c'est enfin la religion, qui sanctionnera l'un et l'autre par ses récompenses et ses peines.

Quand vous aurez bien inculqué tout cela dans la tête de votre fils, votre autorité sur lui sera assortie de tous ses titres ; il vous appartiendra d'être inflexible dans leur application.

Voilà, Messieurs, des imperfections réelles dans l'ouvrage que nous examinons ; et cependant il plaît, et par son style que nous avons déjà apprécié, et par l'intérêt qui s'attache à plusieurs de ses détails. L'Académie l'a jugé digne de partager le prix *ex æquo* avec le mémoire n° 4, qui a aussi, comme vous le savez, ses imperfections.

De pareilles fautes dans l'un et dans l'autre ne vous ont pas déterminé à renvoyer le concours à l'année prochaine. Dans une question aussi difficile que celle-ci, de généreux efforts et un talent reconnu pour la plus grande partie de chaque ouvrage, vous ont paru effacer les taches qui déparent le reste.

Mémoires n°s 8 et 9. — Le premier a été mis hors de cause comme n'ayant pas de signature cachetée. L'autre, nous n'en avons pas fait d'analyse à l'auditoire fatigué. Son auteur nous le pardonnera en apprenant que vous lui accordez une mention honorable, et qu'avec un style plus académique, il eût obtenu une plus ample récompense.

Après avoir décacheté les noms des concurrents, M. le Président a proclamé :

M. le vicomte de Laboulaye, ancien député, auteur du Mémoire n° 4 ;

Et M. Guyenot, principal du collége de Châlon sur-Saône, auteur du Mémoire n° 10,

Comme ayant obtenu le prix *ex æquo*.

Le Mémoire n° 9, qui a obtenu une mention honorable, ne porte pas de nom d'auteur ; il a pour épigraphe : *L'autorité paternelle vient de Dieu, source de toute puissance.*

RAPPORT DE M. MEUSY

SUR LE CONCOURS POUR L'ÉLOGE DE CH. NODIER.

MESSIEURS,

L'éloge d'une des plus grandes illustrations littéraires de la France, d'une des gloires les plus chères à la Franche-Comté, de Charles Nodier, devait exciter l'émulation des jeunes littérateurs qui se disputent chaque année vos couronnes. Mais les difficultés de plus d'un genre que présente un pareil sujet, envisagé sous toutes ses faces, auront sans doute ébranlé la résolution de plusieurs d'entre eux : pour bien louer Ch. Nodier, il faudrait comme lui, réunir une variété presque infinie de connaissances; être comme lui, tout à la fois poète, romancier, historien, archéologue, linguiste, savant même, car Nodier a été tout cela et à un degré éminent.

Ce sujet déjà si difficile par lui-même, l'est devenu encore davantage, depuis que deux illustres académiciens, écrivains distingués, l'ont empreint du cachet particulier de leur talent.

Parmi les quatre concurrents qui se présentent aujourd'hui devant vous, il en est un que je désignerai seulement par son n° d'ordre, le n° 1, qui n'a pas eu assez de foi en lui-même pour lutter contre ces redoutables athèletes : il les a jugés tout d'abord invincibles, et il a mieux aimé s'emparer de leurs armes pour dis-

puter la palme à des adversaires moins éprouvés ; mais sous l'armure d'Achille ne bondissait pas le cœur d'un Hector ; il a succombé et succombé sans gloire.

Le n° 4 nous donne, dans une division méthodique, une rapide esquisse de la vie de Nodier, une analyse sommaire de ses écrits, enfin l'appréciation du mérite de l'homme et de l'auteur. Son esquisse biographique et son analyse ressemblent trop à une simple notice, et son jugement sur Nodier laisse quelque chose à désirer ; cependant son travail annonce un véritable talent et se recommande par des qualités remarquables, par des recherches consciencieuses, par la netteté des idées, par la pureté, la clarté et souvent même l'élégance du style.

Quant aux deux autres, inscrits sous les n°s 2 et 3, ils ont non seulement développé ce qui n'avait été qu'esquissé, approfondi ce qui n'avait été qu'effleuré ; mais, dans un sujet qui paraissait épuisé, ils ont su encore découvrir des aperçus nouveaux.

L'un a apprécié avec beaucoup de justesse et de franchise le côté moral de l'écrivain qui avait été entièrement négligé. L'autre nous a montré Nodier avec les qualités admirables de son cœur, avec son imagination vive et brillante, mais aussi avec ses défauts, ses caprices, son goût pour le paradoxe, son scepticisme railleur, son insouciance des choses de la vie. Tous deux ont reconnu et mis dans tout son jour l'influence que les enseignements divers de l'époque orageuse où il a vécu, ainsi que les événements dont sa vie a été traversée, ont exercée sur ses idées, ses sentiments, son caractère, et par suite sur ses écrits.

Nous ne pouvons, Messieurs, entrer dans l'examen des détails biographiques, que les concurrents ont d'ailleurs présentés avec autant d'intérêt que de lucidité, mais sur lesquels ils se sont étendus quelquefois avec trop de complaisance, surtout quand ces détails ne devaient pas servir à expliquer le caractère des ouvrages de Nodier, et la nature de son talent. Nous nous bornerons à vous rendre compte des appréciations qu'ils ont données de ses principaux écrits, et du jugement qu'ils ont porté sur l'auteur lui-même.

Le véritable début littéraire de Nodier fut *la Napoléone*, expression énergique, a-t-on dit, du républicanisme de l'auteur. Il eut été peut-être plus juste de dire, de l'*effervescence de tête* d'un jeune homme, car Nodier dans cette pièce n'est républicain qu'à demi; déjà même le royaliste de la restauration s'y révèle par plus d'un trait, et perce jusque dans son éloquente protestation contre la tyrannie.

Les deux concurrents se sont peu arrêtés sur cette ode si admirée, et si admirable en effet par la verve poétique dont elle étincelle, remarquable surtout pour cette époque par le contraste des idées républicaines et des sentiments monarchiques dont je viens de parler.

Après la *Napoléone* viennent plusieurs ouvrages de circonstance que Nodier lui-même a condamnés à l'oubli; il n'a fait grâce qu'au *Peintre de Salzebourg*, composé, comme les autres écrits de sa jeunesse, sous la double influence des littératures étrangères, dont le goût commençait à se répandre, et de ses petites infortunes du moment, que son imagination inquiète et

son besoin de persécutions élevaient à des proportions colossales.

Cet ouvrage est, au jugement du n° 3, la peinture d'une âme souffrante, ramenée aux croyances religieuses par le doute et le malheur. Le n° 2 n'y voit, au contraire, que la révolte du cœur contre la raison, qu'un blasphême contre la Providence. « Quoi! dit-il, parce » que nos vœux auront manqué leur objet, parce qu'une » femme que nous aimons sera devenue l'épouse d'un » autre, aurons-nous le droit de maudire la nature et » l'existence? » A force d'exalter sans mesure la sensibilité par des fictions outrées, on énerve le sentiment du bon, du beau, du vrai, toujours ennemi des extrêmes. En préconisant sans fin ce qui n'est pas, en poussant à la révolte contre ce qui est, on altère le principe du droit et du juste, et l'on accoutume toute une génération à croire à la fatalité, à nier la liberté et Dieu même.

La bonne philosophie est celle qui apprend à porter la douleur et la souffrance, non sans fléchir quelquefois, mais du moins sans blasphémer.

Smarra et *Jean Sbogard*, écrits dans les mêmes lieux et sous l'inspiration des mœurs et des croyances superstitieuses des provinces illyriennes, révèlent, selon les deux concurrents, un talent parvenu à sa maturité. *Smarra*, la plus originale de ses œuvres fantastiques, n'est, suivant l'auteur lui-même, qu'une étude savante et habile du génie des langues. Nodier y lutta en vain de toute la puissance de la jeunesse et du talent contre les difficultés de la construction grecque et latine; il ne parvint pas à vaincre l'indifférence du public, qui

ne voulut jamais admettre que de rêves sans suite, harmonieusement et savamment décrits, il pût sortir autre chose que le néant et le vide.

Pour comprendre *Smarra*, l'auteur lui-même l'avoue, il faut avoir éprouvé toutes les illusions du cauchemar, avoir vu voltiger autour de soi ces spectres menaçants évoqués de leurs tombeaux, qui vous brûlent de leur haleine enflammée, vous serrent, vous étouffent, s'enfuient, reviennent de nouveau vous effrayer, et finissent par s'évanouir en vous laissant sous le poids d'une terreur inexplicable, pour faire place à d'autres fantômes plus hideux, plus effrayants encore.

Nodier doit-il s'étonner, d'après cet aveu, que les critiques, à qui son but principal avait échappé, aient fait de *Smarra* un livre romantique, et que Henri Etienne, Scapula et Schrevelius ne se soient pas levés de leurs tombeaux pour les démentir?

Quant à *Jean Sbogard*, son succès fut complet, et ce succès paraît, au n° 3, pleinement justifié, moins encore par la perfection étonnante du style que par l'expression du caractère d'Antonia, qui regarde la terre d'exil comme une patrie, parce qu'elle a reçu les restes de sa mère, par la passion pleine de vagues terreurs et d'effrois mystérieux, par le touchant désespoir de cette jeune fille outragée, au départ de son amant, et de son terrible réveil lorsqu'elle reconnaît, dans Lothario, *Sbogar* le brigand, marchant au supplice.

Le n° 2, dans sa vertueuse indignation, maudit ce Jean Sbogar, ce brigand slave, qui voit cette fleur si pure, mais si frêle, cette pauvre Antonia qui l'aime,

Antonia qu'un mot d'éclaircissement, qu'un rayon de lumière ne peut manquer de flétrir, de briser, et qui, au lieu de fuir, demeure, entretenant et cultivant avec une vanité qu'il dissimule trop bien, cette inclination fourvoyée. Malgré l'auréole de force et de grandeur dont le romancier le couronne, Lothario n'est pour lui qu'un égoïste froid et cruel, qu'un sinistre misanthrope, en un mot, qu'un monstre odieux.

Les deux concurrents n'ont que des éloges à donner à ces charmantes compositions, *Cécile*, *Séraphine*, *Thérèse*, *Amélie*, *Clémentine*, à toutes ces héroïnes marquées du sceau de la fatalité, dont l'auteur a résumé la fragile destinée dans ces stances dont l'inspiration mélancolique est en même temps profondément morale.

Elle était bien jolie, au matin sans atours,
De son jardin naissant visitant les merveilles,
Dans leur nid d'ambroisie épiant les abeilles,
Et du parterre en fleurs suivant les longs détours.
Elle était bien jolie au bal de la soirée,
Quand l'éclat des flambeaux illuminait son front,
Et que de bleus saphirs et de roses parée,
De la danse folâtre, elle menait le rond.
Elle était bien jolie à l'abri de son voile,
Qu'elle livrait, flottant, au souffle de la nuit,
Quand, pour la voir de loin, nous étions là, sans bruit,
Heureux de la connaître au reflet d'une étoile.
Elle était bien jolie, et de pensers touchants,
D'un espoir vague et doux chaque jour embellie,
L'amour lui manquait seul pour être plus jolie.
Paix! ..... voilà son convoi qui passe dans les champs.

Ces pièces sont charmantes sans doute; mais, comme

critiques, les concurrents en se plaçant sous le patronage d'une autorité que Nodier n'eut pu récuser, auraient dû ajouter que la peinture naïve d'une affection innocente même n'est jamais sans danger, quand elle arrive à un cœur encore ignorant des secrets de la vie, et qui ne s'est jamais rendu compte de ses impressions.

Trilby est, des œuvres nombreuses de Ch. Nodier, celle qui leur paraît résumer le plus complétement son auteur. Les autres périraient toutes que celle-ci laisserait deviner le savant philologue, le littérateur aimable, le poète ingénieux, le conteur sans égal. Aussi le n° 2 a-t-il cru devoir donner une idée un peu plus développée de ce conte gracieux dans une analyse qui ne manque elle-même ni de grâce, ni de fraîcheur. « La fable n'en est » pas longue, « dit-il : » il s'agit d'un sylphe qui aime à » la folie Jeannie, la bonne Jeannie, qui aime son mari » et qui pourtant ne hait pas le joli petit sylphe, oh! non. » Tous les caractères de ce petit poëme se détachent ad- » mirablement sous le pinceau du magicien : c'est Dou- » gal le pêcheur, homme simple et bon, aimant sa » femme, mais sans pitié pour les follets; c'est le moine » centenaire de Balva, Ronald, qui lit couramment dans » les livres d'église et qui n'a pas pardonné aux lutins » d'Argaïl les dégats qu'ils ont faits l'an dernier dans » son presbytère. Il vient exorciser le sylphe qui impor- » tunait Jeannie de sa présence, et dont l'absence la rend » bien triste aussi. S'il ose enfreindre la défense et re- » venir dans la chaumière, il sera lié pour mille ans » dans le tronc du bouleau le plus noueux et le plus ro- » buste du cimetière. Pauvre sylphe! comment ne pas

» s'intéresser à lui? sa parole était si douce! ses espiè-
» gleries étaient charmantes comme les caprices d'un
» rêve de bonheur. Ecoutez-le plutôt lorsqu'il voltige
» autour de la jeune batelière, et dites si jamais sylphes
» de l'air, de la terre et des eaux se sont exprimés dans
» un langage plus suave, plus mélodieux, plus ressem-
» blant à ces banderolles sans fin d'or et d'azur qui se
» déroulent et serpentent autour des légers frontons de
» leurs palais aériens.

» Quand Jeannie, de retour du lac, avait vu s'égarer
» au loin, s'enfoncer dans une anse profonde, se cacher
» derrière un cap avancé, pâlir dans les brumes de l'eau
» et du ciel la lumière errante du bateau voyageur qui
» portait son mari et les espérances d'une pêche heu-
» reuse, elle regardait encore du seuil de la maison,
» puis rentrait en soupirant, attisait les charbons à
» demi-blanchis par la cendre, et faisait pirouetter son
» fuseau de cytise en fredonnant le cantique de saint
» Dunstan ou la ballade du revenant d'Aberfoïl, et dès
» que ses paupières appesanties par le sommeil com-
» mençaient à voiler ses yeux fatigués, Trilby, qu'en-
» hardissait l'assoupissement de sa bien-aimée, sautait
» légèrement de son trou, bondissait avec une joie d'en-
» fant dans les flammes, en faisant sauter autour de lui
» un nuage de paillettes de feu, se rapprochait plus ti-
» mide de la fileuse endormie, et quelquefois, rassuré
» par le souffle égal qui s'exhalait de ses lèvres à inter-
» valles mesurés, il s'avançait, reculait, revenait encore,
» s'élançait jusqu'à ses genoux en les effleurant comme
» un papillon de nuit du battement muet de ses ailes

» invisibles, allait caresser sa joue, se rouler dans les
» boucles de ses cheveux, se suspendre, sans y peser,
» aux anneaux d'or de ses oreilles, ou se reposer sur
» son sein en murmurant d'une voix plus douce que le
» soupir de l'air à peine ému, quand il meurt sur une
» feuille de tremble : — « Jeannie, ma belle Jeannie,
» écoute un moment l'amant qui t'aime et qui pleure de
» t'aimer, parce que tu ne réponds pas à sa tendresse.
» Prends pitié de Trilby, du pauvre Trilby. Je suis le
» follet de la chaumière.... »

» Mais c'est Jeannie surtout qui nous plaît et nous
» attendrit. Elle souffre de son amour, qu'elle combat
» de toutes ses forces; elle meurt de son amour, que le
» tombeau légitimera. Le caractère de Jeannie est admi-
» rable de finesse et de vérité. Inquiète des soins em-
» pressés du follet, elle confie ses frayeurs à son mari,
» et l'exil du pauvre follet est prononcé. Trilby une fois
» déguerpi, que la solitude de la chaumière va peser à
» Jeannie! Elle laisse tomber son fuseau, elle abandonne
» son fil, mais Trilby ne chasse plus devant lui le fuseau
» roulant comme pour le dérober à sa maîtresse, heu-
» reux alors de le ramener jusqu'à elle et de se servir
» du fil à peine ressaisi pour s'élever à la main de Jean-
» nie et y déposer un baiser rapide, après lequel il était
» si prompt à retomber, à s'enfuir et à disparaître,
» qu'elle n'avait jamais eu le temps de s'alarmer et de
» se plaindre. C'en est fait du bonheur de Jeannie!

» Et, lorsqu'elle se rend avec son mari au monastère
» de Balva, afin de recourir à l'intercession de saint Co-
» lombain; lorsque le vieux Ronald élève sa voix pour

» frapper d'une malédiction irrévocable les mauvais
» esprits de l'Ecosse... irrévocable, si toutes les voix de
» l'assemblée la répètent, une voix demeurera silen-
» cieuse, la voix de la triste Jeannie : hélas ! il est peut-
» être si malheureux, le pauvre Trilby ! Charité ! amour
» et charité ! c'est le seul cri qui sort de son âme compa-
» tissante.

» Le lutin a revu Jeannie : ses tourments, ses joies, ses
» transports, je vous les laisse à deviner. Ils se séparent,
» lui content comme un lutin qu'il est, elle toute pen-
» sive. Elle n'a pas dit oui, ni non non plus. Dougal
» est quelquefois d'une humeur difficile et rigoureuse,
» c'est vrai ; mais elle est assurée qu'il l'aime. Elle a
» juré au pied des saints autels de lui rester fidèle, et
» rien au monde ne lui fera violer ses serments. Qui sait
» d'ailleurs si ce n'est pas le démon qui la veut séduire
» par les discours artificieux du lutin ?

» Ronald et Dougal se sont rendus le soir au cime-
» tière. Jeannie, qui s'en retournait dans sa chaumière,
» est frappée de l'éclat inusité d'une torche qui brillait
» dans un lieu ordinairement désert à cette heure. Pous-
» sée par la curiosité, elle entre. Que voit-elle ? Devant
» un bouleau noueux et robuste, auprès d'une fosse ou-
» verte et vide, le vieux moine, debout dans l'attitude
» de l'imprécation, un autre homme prosterné dans
» l'attitude de la prière. En même temps, une voix qui
» sanglottait faiblement le nom de Jeannie se fait enten-
» dre et s'évanouit dans le bouleau. A cette dernière
» épreuve, le cœur de Jeannie n'y tient plus ; elle s'é-
» lance, elle se précipite après la voix mystérieuse

» qu'elle vient d'entendre dans la fosse qui l'attendait
» sans doute. Son cœur s'est tout à coup brisé...

» Il n'est rien de plus gracieux et de plus touchant
» que le récit de cet amour naïf et secret de Jeannie, qui
» veut rester fidèle à son devoir. Avec quelle finesse
» d'observation l'auteur suit les progrès de l'invisible
» ennemi, et nous le montre s'emparant peu à peu du
» cœur et de l'imagination de la jolie batelière, jusqu'à
» ce qu'il ait tout rempli de son image et de son
» amour. »

Le talent de conteur inimitable que Nodier avait déployé dans ses œuvres de fantaisie, il le transporta dans *l'histoire,* dans ses *Portraits de contemporains,* dans ses *Souvenirs de jeunesse,* dans le *Dernier banquet des Girondins.* La seule compensation, disait-il, qu'il trouvât aux ennuis de la vie réelle, c'étaient les contes. Si le progrès des progrès rend un jour inévitable la conflagration des bibliothèques, il ne veut demander grâce que pour le *Chat botté,* le *Petit Chaperon rouge, Peau d'âne,* et les *Mille et une Nuits.* En effet, ajoute-t-il avec un sourire railleur, il ne faut rien de plus en littérature *pour le bien-être moral* d'un peuple intelligent et sensible.

Que l'on ne reproche donc plus à ce conteur par excellence, qui détestait si naïvement *le positif*, de n'avoir pas conservé aux faits la couleur historique; qu'on lui pardonne de nous avoir donné au lieu d'une histoire bien exacte, un de ces contes qu'il conte si bien.

Nous n'irons pas cependant jusqu'à dire avec le n° 2, que Nodier n'a inventé le plus souvent que *ses souvenirs.*

En mêlant la fiction avec la vérité, en se mettant lui-même en scène, il a voulu animer ses récits dramatiques de plus d'émotions, de mouvements et d'enthousiasme. Le conteur ne prétend pas d'ailleurs se poser en historien, il ne veut point tromper votre bonne foi. Il vous avertit que dans ses souvenirs il a été souvent dupe de son imagination et de son cœur, et rit avec vous de ce qu'il appelle plaisamment *la préoccupation de son importance politique et sa monomanie du malheur.*

En sortant du domaine de l'imagination, nous passons à des compositions d'un ordre bien différent, mais d'un mérite non moins réel et d'une utilité moins contestable. Ce sont ses œuvres de *linguistique*, d'*archéologie,* son *dictionnaire des onomatopées,* son *dictionnaire historique des mots de la langue*, ses *questions de littérature légale,* etc.

Les deux concurrents ont jugé ces divers travaux, l'un en se restreignant à quelques observations générales, remarquables par la justesse et la concision de la pensée ; l'autre en donnant à ses idées un développement que lui semblait exiger l'importance de l'origine, de la formation, et des modifications successives et variées du langage. Mais tous deux s'accordent à rendre justice au savoir profond du philologue, à la méthode toujours claire du savant, aux qualités brillantes de l'écrivain.

Dans les types en littérature, Nodier s'est élevé aux considérations les plus neuves et les plus originales sur la faculté d'imaginer et d'écrire. C'est là qu'il découvre le secret de quelques-unes de ses compositions. Sa muse

inspiratrice, à lui, ce fut le sommeil, voire même le cauchemar. C'est au cauchemar que nous devons, lui-même vient de nous le dire, Smarra et ses hideux fantômes. Le sommeil est pour lui non seulement l'état le plus puissant, mais le plus lucide de la pensée. Il a foi au sommeil, au sommeil agité, troublé par les songes. Le jour où les rêves les plus fantastiques de l'imagination seront pesés dans une juste balance avec les solutions les plus avérées de la raison, il n'y aura, nous dit-il, qu'un pouvoir incompréhensible et inconnu qui puisse la faire pencher.

Voilà donc ce fantastique qui doit remplacer le merveilleux classique, régénérer la littérature française et nous ouvrir de nouvelles sources d'émotions. Mais les peuples, remarque le n° 2, n'ont plus, il s'en faut bien, cette foi naïve qui leur faisait trouver tant de charme dans les légendes du moyen-âge et dans les merveilles que les conteurs rapportaient du monde des esprits, d'où ils étaient revenus, on ne savait comment. Que fit Nodier? Il imagina d'emprunter à la fois aux époques de crédulité les prestiges des mondes aériens, et aux époques de scepticisme leur docte raisonnement et leur bagage de savoir : on admira le conteur et ce fut tout. Les savants, et nous désignons par ce nom tous ceux qui croient l'être, se moquèrent de cette mère des riants mensonges qui se balance d'un pied léger sur les créneaux des vieilles tours, et qui s'égare au clair de la lune avec son cortége d'illusions dans les domaines immenses de l'inconnu; les esprits forts ne toléraient pas qu'on vint au XIXe siècle leur

parler de fées à la baguette de coudrier ou à l'attelage de chauve-souris, et les gens naïfs s'ébahissaient de ce que ces bonnes fées et ces génies fussent devenus si savants et presque impies. Ils ne reconnaissaient plus leurs vieux amis.

Voyez-vous cette naine qui mendie sous le porche de l'église ; c'est une fée, et cette fée cause littérature, philosophie, éducation, je crois même qu'elle fait un peu de politique. Le lecteur, observe très-bien le même critique, dépaysé par ces rapports continuels de la vie imaginaire et de la vie positive, ne sait plus à quel monde il appartient ; son esprit s'impatiente et l'illusion s'évanouit.

D'où vient cependant le charme que l'on éprouve à la lecture des ouvrages de Nodier? — De son style. Le style, voilà la puissance et le génie de Nodier. « Cette » magie de style provient, « a fort bien dit le n° 3, » » de la justesse de l'image toujours aussi vraie qu'elle » est neuve, de l'originalité d'une expression qui se » présente d'ordinaire sans effort, de l'harmonie géné- » rale due au nombre souple et varié de la période, » de ce je ne sais quoi de facile et d'abandonné qui » n'exclut ni la gravité ni l'éloquence, et de cet art enfin » avec lequel le tissu de la phrase se mêle, se déroule, » s'allonge, ou tout à coup se rompt. Il tient encore à » une certaine grâce juvénile et délicate, mélange heu- » reux de décence, de facilité et de retenue. »

Nous n'avons rien à objecter à cette appréciation si juste, si vraie, si bien sentie ; mais pour préciser son idée et caractériser en peu de mots la langue de Nodier,

le concurrent dit qu'il posséda la spontanéité et la science du style.

Que faut-il entendre par la *spontanéité* du style? Lorsqu'une idée vous saisit fortement, lorsqu'une passion vous agite, la pensée jaillit tout armée d'un cœur vivement ému ; l'expression court d'elle-même se placer sous votre plume; mais ce n'est pas là, ce ne peut pas être là l'état habituel de l'écrivain. Peut-être l'auteur entend-il par cette expression la *facilité;* mais la véritable facilité ne ressemble en rien à la *spontanéité*, car elle est le fruit de l'étude et de la réflexion. Ce qui ferait croire cependant que tel est le sens qu'il y attache, c'est qu'il ajoute immédiatement que Nodier *a cherché* son style *dans son cœur ;* d'où il faut conclure que l'expression est en opposition manifeste avec la pensée.

Quant à la *science*, on ne peut disconvenir que le style de Nodier ne soit savant, trop savant peut-être. Il n'est pas original, mais étudié, modelé, en quelque sorte, sur celui des grands écrivains classiques. L'auteur trouve qu'il se rapproche de celui de J.-J. Rousseau par sa chaleur factice et sa verve exaltée, et de celui de Voltaire par cette pureté de formes qui évite l'enflure et ne descend pas à la trivialité, par une certaine facilité enjouée qui n'est pas sans charmes, même dans les sujets élevés.

Mais il eût pu avec autant de raison lui trouver de la ressemblance avec celui de Bernardin de St.-Pierre ou celui de La Bruyère, ou même celui de Montaigne et de Rabelais, dont il se plaisait parfois à reproduire la couleur avec tant de perfection, que les maîtres de l'art eux-mêmes s'y sont mépris.

Ce que nous ne pouvons admettre, c'est que les principales qualités de ce style, la grâce, la fraîcheur, un certain air de félicité calme, puissent être le résultat direct de l'étude de la botanique. Que cette étude ait calmé l'exaltation de tête, épuré, annobli même les sentiments de Nodier, on le conçoit; que l'état de son âme se soit fait sentir dans son style, cela se conçoit encore; mais l'étude de la botanique ne contribuera jamais à former un écrivain.

Ce qui est dit de l'impression que le spectacle de la nature produisait sur son organisation est parfaitement d'accord avec la vérité. — En effet, que Nodier représente la sévère poésie d'un jour de frimats, d'une nuit d'orage, ou la poésie gracieuse et riante d'une prairie que le printemps a émaillée de fleurs, rien n'égale la magie de ses couleurs. Telle est la vérité de ses traits, que le lecteur est ému jusqu'au fond du cœur comme à la peinture d'une passion.

Cependant, ce style est-il sans défauts? Le même auteur regrette que la pâleur un peu indécise de certains caractères se soit étendue parfois sur l'expression; que le besoin du développement ne s'arrête pas toujours devant un détail luxuriant et superflu; que, dans quelques morceaux, l'écrivain semble rompre avec sa retenue habituelle, avec cette sobriété animée et simple qui est le véritable indice de la force; qu'il trahisse de temps en temps, Nodier lui-même l'avoue, une imagination exaltée, une certaine naïveté maniérée et l'enthousiasme de tête. C'est ainsi qu'en faisant la part de l'homme sans nuire à la gloire de l'écrivain, il rend à la vérité un

hommage que la critique judicieuse de Nodier lui avait déjà rendu avant lui.

Malgré ce style éminemment classique, ce style si vrai, si pur, si animé; malgré ce culte du bon goût, auquel il a toujours été fidèle, Nodier est regardé comme un des chefs du romantisme.

Le n° 2, que nous avons perdu de vue un instant, parce qu'il n'a pas abordé ces hautes questions littéraires que son concurrent a traitées avec un talent incontestable, le n° 2, ne voit dans l'avénement du romantisme qu'une de ces crises qui surviennent dans la vie littéraire, comme dans la vie politique des peuples, et durant lesquelles un monde achève de vivre et un autre s'efforce de sortir des ténèbres du chaos. Mais ces crises n'arrivent point sans que des signes avant-coureurs les aient annoncées aux esprits clairvoyants. On n'essaie pas de rompre avec le passé, de briser la chaîne qui lie l'art moderne à l'art ancien, sans qu'un travail intérieur se soit fait sentir dans la littérature, sans que des bruits sourds aient fait pressentir l'enfantement de ce monde nouveau qui doit remplacer l'ancien. Ces signes avant-coureurs du romantisme, le n° 3 les fait remonter jusqu'au 18e siècle, jusqu'à Voltaire. Alors, dit-il, le poète se fait savant; le vrai historique se substitue au vrai poétique, le réel à l'idéal, l'indépendance individuelle au principe d'autorité, l'incrédulité aux croyances antiques. Parmi les écrivains que l'auteur loue d'avoir résisté à la direction nouvelle imprimée à la pensée, on est étonné de voir figurer J.-J. Rousseau, qui revendiqua, il est vrai, les droits méconnus du spiritualisme,

(spiritualisme bâtard, moitié âme, moitié corps), mais que personne ne s'avisera, comme lui, de compter parmi les écrivains religieux et politiques qui ont ravivé les notions affaiblies ou éteintes de la foi, de l'ordre et de la subordination, lui qui ébranla plus que tout autre l'arche sainte, qui fit dans ses écrits un appel continuel à la révolte contre l'ordre de la société, qui alla jusqu'à trouver tout simple et tout naturel que le fils d'un roi épousât la fille du bourreau.

C'est par cette tendance des esprits qui s'est continuée jusqu'à nos jours, fortifiée par le besoin d'émotions nouvelles et fortes qu'éprouvait une génération à qui les événements politiques, pour me servir de l'expression énergique de Nodier, avaient tenu lieu de l'éducation d'Achille, et qui avait eu pour aliments la moëlle et le sang du lion, que l'auteur explique l'avénement inévitable et prévu de cette littérature nouvelle, qui n'est pas autre chose, selon lui, que le règne de l'individualisme et de la fantaisie déréglée, de la substitution de la matière à l'esprit, du corps à l'âme, et de plus l'introduction d'idées étrangères à la littérature.

Un fait singulier à remarquer, c'est que depuis l'apparition du romantisme dans le monde, personne ne soit parvenu à le définir, comme si c'était quelque chose de si vague, de si indécis, de si inintelligible, qu'il soit impossible d'en donner une idée précise. Le concurrent a-t-il été plus heureux dans sa définition? Nous ne le pensons pas. Elle ne peut en effet s'appliquer aux œuvres de Châteaubriant, de Lamartine, de Mme de Staël, de Nodier lui-même, et des principaux chefs du mouvement

littéraire en France. Chez quelques-uns d'entre eux, il est vrai, chez Mme de Staël surtout, l'expression de la sensation remplace trop souvent l'expression du sentiment; mais il n'en est pas moins vrai que c'est l'âme humaine, et non le corps et la matière, qu'ils se sont efforcés de mettre en relief. Il est impossible, en outre, de comprendre ce que l'on doit entendre par des idées étrangères à la littérature.

Une accusation plus grave, plus sérieuse que celle d'avoir été romantique, a été portée contre Nodier. Il a été accusé de *scepticisme*. Nous ne dirons pas avec le n° 3, qu'il est peu de ses plus graves écrits sur lesquels il n'ait jeté le rire de *Méphistophélès*, car le rire de Méphistophélès est l'expression de la joie féroce, de la joie infernale du génie du mal; c'est le sarcasme dans toute son amertume. Mais nous partageons son avis quand, par une contradiction qui lui échappe, il ajoute « que si » Voltaire rit et mord, Nodier semble sourire et plaindre; » que si la gaîté de l'un est acérée, poignante, celle de » l'autre, candide jusque dans son scepticisme, se tem- » père d'une douceur et d'une délicatesse qui la font » aimer. »

Mais Nodier fut-il réellement sceptique? Nous ne pouvons le croire, du moins dans le sens absolu que l'on attache à ce mot. Il est vrai que les expressions du doute même le moins équivoque reviennent sans cesse sous sa plume. Le fond de sa pensée se révèle-t-il sous cette forme parodoxale, et devons-nous croire qu'il ait pensé sérieusement tout ce qu'il a écrit? Non, Messieurs. Pour humilier la vanité des savants qui procla-

ment si haut la perfectibilité de notre nature, lui, il se fait un malin plaisir de nier le progrès des sciences et des arts, les bienfaits de l'instruction qui n'a pas donné une idée nouvelle au monde, l'utilité même de l'imprimerie qui n'éclaire que le crépuscule d'une éternelle nuit. Il demande à genoux qu'on laisse nos prolétaires ignorants, notre peuple illettré, nos provinces noires, comme une dernière garantie contre l'envahissement des doctrines qui n'entraînent après elles que le dégoût de toutes les croyances et l'abnégation de tous les sentiments. Il va jusqu'à maudire ce monstreux perfectionnement du régime représentatif, qui a tarifé la valeur de chaque homme et qui n'est en réalité que l'expression des intérêts de quelques milliers d'hommes, plus ou moins librement élus par quelques centaines de gens aisés. (Nodier n'était pas électeur, mais son portier l'était.)

Nous l'avons vu tout à l'heure affirmer que l'état de sommeil était plus lucide pour l'homme que l'état de veille; il ne s'en tiendra pas là : qui empêche, nous dira-t-il, que cet état indéfinissable de l'esprit que le vulgaire appelle folie, ne conduise à la suprême sagesse; et pour justifier ce singulier paradoxe, il fera paraître devant nous les simples et étonnantes figures de Baptiste de Montauban et de Jean-François les bas bleus, de la rue d'Anvers, à Besançon, qui voyait des yeux du corps les esprits des morts s'en aller de la terre au ciel avec les anges.

Quoiqu'il en soit de son scepticisme, apparent ou réel, il ne douta jamais des vérités fondamentales de la

religion. Il est mort avec la fermeté d'un sage, la résignation et la foi d'un chrétien.

Nodier a été et restera longtemps encore populaire parmi nous ; non qu'il ait été, comme le dit le n° 3, l'expression brillante et complète du caractère et de l'esprit français, car si la littérature prise dans son ensemble, dans son acception la plus générale, peut à certaines époques et à certaines conditions être considérée comme l'image de la société, il n'est donné à aucun écrivain en particulier, fut-il même Voltaire, d'être l'expression complète de l'esprit et du caractère de son siècle.

Mais il a été populaire parce qu'il a été aimé, parce que nul ne s'est montré plus que lui digne de l'affection dont il a été l'objet.

Il n'était, nous dit avec un rare bonheur d'expressions le même concurrent, n° 3, il n'était aggressif ni dans sa critique, ni par sa réputation, qui ne pesait à personne, dont au contraire tout le monde semblait jouir; le bruit d'une renommée étrangère ne l'importunait point ; il laissait à la médiocrité jalouse le soin envieux de contester le succès d'autrui. Sa bienveillance facile élevait volontiers jusqu'à lui la jeune génération qui l'entourait. Cette distance, que la modération de son amour-propre amoindrissait ainsi, en le montrant sans orgueil et libre de toute vaine admiration personnelle, loin d'affaiblir celle qu'on lui portait, y ajoutait encore de la sympathie, de l'amour, une sorte de tendresse filiale. On fut charmé de son peu d'exigence en fait de renommée, et on se sentait porté à lui accorder d'abord toute celle qui lui était due; l'envie elle-même,

les rivalités haineuses se turent devant cette sobriété de désirs. Il semblait en effet ne jouir de sa gloire qu'à son insu et ne la recueillir que pour la partager ; il en faisait une espèce d'égide dont il aimait à protéger les jeunes auteurs, encourageant l'un, écrivant pour l'autre une préface, un compte-rendu où l'indulgence le disputait à l'esprit, ne refusant à personne les conseils de son goût, les leçons de son expérience, l'honorable patronage de son nom. Ce qui manque à sa gloire, il faut l'imputer sans doute à sa volonté ; il y eut en lui plus de puissance que de vouloir, plus d'aptitude que de fermeté. Satisfait sans doute des suffrages contemporains, dédaigneux de la postérité, il manqua de foi en lui-même, et ne voulut produire qu'en raison du talent qu'il se supposait.

Je terminerai ici ce rapport déjà bien long ; car aussi bien, nous n'en finirions pas, si nous voulions parler de tous ces opuscules que Nodier disséminait, à toutes les époques, dans une foule de publications. Leur *simple notice* ne renferme pas moins de 21 *pages in-octavo*.

Il ne nous reste plus qu'à résumer notre jugement sur les deux concurrents. Le n° 2 est entré, dans la première partie de son discours, dans des détails biographiques trop longs, et qui ne concourent point au but qu'il devait se proposer. Sa seconde partie est une appréciation fort juste, au point de vue moral et artistique, des principaux ouvrages de Charles Nodier. Mais là se termine à peu près son œuvre, car il ne dit presque rien du caractère de l'auteur. Du reste, le style ferme, élégant et toujours pur de cet éloge annonce un écrivain exercé, et formé à l'école des bons modèles.

Le n° 3 a été bien plus sobre de détails biographiques. Les œuvres de Nodier sont jugées par lui dans leur ensemble avec non moins de justesse, quoique peut-être avec une admiration qui ne semble pas toujours suffisamment justifiée. Ses considérations générales sur la littérature, sur les modifications qu'elle a éprouvées, ne sont pas exemptes d'erreurs, comme nous croyons l'avoir démontré ; mais ces erreurs disparaîtront facilement, pour peu que l'auteur soumette de nouveau son ouvrage à l'examen de sa raison. Le style n'est pas toujours non plus aussi pur, aussi clair, aussi naturel, que l'on pourrait le désirer ; mais l'auteur a du moins le mérite d'avoir traité son sujet dans son entier, de n'avoir pas reculé devant les plus hautes questions littéraires, et surtout de nous avoir fait pénétrer dans la vie intime de Charles Nodier.

En conséquence, et compensation faite des qualités et des défauts des deux auteurs, votre Commission vous propose, Messieurs, de partager le prix de l'Eloge de Nodier entre les deux concurrents inscrits sous les n°s 2 et 3.

Le n° 2, portant l'épigraphe :

Le style est l'homme même,

a pour auteur M. F. Pérennès, homme de lettres, à Paris.

Le n° 3, portant l'épigraphe :

Et semblable à l'abeille en nos jardins éclose,

est l'ouvrage de M. Puffeney, professeur au collége de Dole.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE,

PAR M. CH. DE ROTALIER.

MESSIEURS,

Votre concours historique n'a point été stérile cette année. Cinq Mémoires vous sont parvenus, et quoique votre commission ne puisse pas vous flatter d'avance de l'heureuse pensée que tous sont également dignes de votre attention, cependant elle croit que vous verrez, et dans le nombre des concurrents, et dans leurs efforts, et dans les résultats que quelques-uns ont su atteindre, une preuve certaine que votre appel a été entendu et que vos encouragements portent des fruits.

L'auteur du Mémoire n° 1 entre en matière avec simplicité et modestie. Il intitule son travail : *Quelques notes sur Hugues* Ier, *archevêque de Besançon au* XIe *siècle*, et commence ainsi : « C'était un triste spectacle que » celui que présentait une partie de l'Eglise à l'époque » où vivait le célèbre prélat dont nous allons essayer » d'esquisser les vertus dans un tableau que l'inhabi- » leté du peintre, non moins que le manque de matériaux » rendra nécessairement incomplet. »

Votre commission a lu avec intérêt cet essai biographique, et elle a accordé à l'auteur l'indulgence qu'il

réclame et qu'il a su mériter. Le manque de matériaux se fait effectivement sentir dans ce travail, l'inexpérience de l'écrivain s'y trahit aussi quelquefois ; cependant on remarque de l'ordre dans le récit, et malgré ses incorrections, un style généralement simple et facile. Le ton de cet écrit n'a pas la vigueur, la résolution qu'exige l'histoire, il tient un peu trop de la légende; et si les meilleurs sentiments, si la foi la plus vive y éclatent à chaque instant, on y regrette l'absence de ces grandes vues, de ces aperçus lumineux, de ces phrases vives et concises qui soutiennent l'attention, résument en quelques mots le caractère des époques et des événements, et sont comme la physionomie du style.

Les hommes qui écrivent ne sauraient trop s'appliquer à l'étude des grands maîtres, pour y découvrir quelques-uns des secrets d'un art souverainement difficile. La première chose est assurément de posséder les idées; et toutes les études qui devront fortifier et étendre l'esprit contribueront à perfectionner l'écrivain : mais ce n'est pas assez, il faut encore acquérir cette délicatesse de l'oreille qui ne souffre aucune consonnance fâcheuse, et qui sait imprimer à la phrase un tour harmonieux. Il faut, par d'infatigables efforts, se perfectionner dans la connaissance de la langue, se pénétrer de la valeur des termes, de l'élégance de l'expression, apprendre à couper, à suspendre la phrase avec art, et à tomber sur le mot qui plaît et qui achève l'idée. Il faut apprendre encore à user avec mesure des ornements du style et des épithètes qui colorent les mots et animent la pensée. Il faut apprendre à ne point dédaigner les

images qui saisissent l'esprit, l'excitent, le reposent et enlèvent au récit sa tristesse et sa monotonie. L'écrivain ne peut pas oublier non plus qu'il doit tour à tour méditer, discourir, raconter et peindre; c'est dans l'emploi habilement calculé de toutes ces ressources qu'il trouvera le moyen de ménager ses transitions, et de garder toujours un juste rapport entre la nature des idées et le ton du récit.

Votre commission, en exposant ces principes qu'elle sait être ceux de l'Académie, a voulu indiquer tout à la fois par quels côtés avait péché l'auteur de la notice sur Hugues Ier, et comment la faiblesse de son travail trouve une excuse dans la difficulté de la chose. Elle a voulu lui montrer, ainsi qu'aux autres concurrents, qu'il n'y a point d'illusion à se faire, et que l'art d'écrire est toujours l'art difficile dont Boileau a enseigné le secret, et dont Buffon a montré la noblesse et la grandeur par cette phrase : « Le style, c'est l'homme même. » C'est l'homme avec son caractère, ses passions, sa science, son génie..... C'est l'homme avec toute sa nature, avec toutes ses études.

L'Académie voudra sans doute reconnaître ce qu'il y a de bien dans le travail du concurrent, d'honorable dans ses efforts, et d'excellent dans ses principes, en lui décernant une MENTION HONORABLE.

Le second Mémoire présente l'*Histoire de la seigneurie de Larivière.*

Un pareil sujet offrait peu de ressources. *Larivière* n'était qu'une des plus petites seigneuries, relevant de la puissante maison de Châlons-Arlay, et il n'a véritable-

ment point d'histoire, car non seulement il ne fut le théâtre d'aucun grand événement, mais son existence même ne peut se rattacher directement à celle d'aucune famille illustre. Aussi, l'auteur embarrassé par la médiocrité de son sujet, sait à peine comment l'aborder; après avoir donné quelques preuves de la domination romaine dans le pays, il tombe dans de longs détails sur l'établissement des Bourguignons dans la Séquanie, sur l'état général de la province, et sur la manière dont se fit alors le partage des terres; il parle ensuite de l'abbaye d'Agaune, de l'église de Dompierre, de Romain-Mouthier, de tout, en un mot, excepté de Larivière; puis il arrive tardivement à la maison de Châlons et aux acquisitions qu'elle fit à partir de 1237 dans le Mont Jura; acquisitions au nombre desquelles se trouve enfin nommé le village ou bourg de Larivière. Mais aucun fait important ne vient encore au secours de l'historien; les annales de Larivière restent muettes, et l'auteur se voit obligé de donner en entier la charte de franchise accordée à cette bourgade par Jean de Châlons en 1347. Ce document aurait de l'importance s'il était inconnu, mais il a déjà été publié dans l'*Histoire des bourgeoisies du roi*, par Droz : l'auteur lui-même le signale.

Poursuivant sa stérile narration, il cherche avec assez d'art à y introduire les noms de quelques personnages fameux; il parle du séjour de Charles le Téméraire à Larivière, après la funeste bataille de Morat; mais ici, il tombe dans une erreur grave. « Jean de Châlons, dit-il, » après avoir été l'ennemi du duc de Bourgogne, se ré- » concilia avec lui, et le servit de sa personne et de ses

» troupes dans les batailles de Grançon et de Morat. Il » fallait que la réconciliation fut bien sincère, puisque » le prince Charles, après avoir été vaincu, vint dans » son malheur se confier à la loyauté de ce seigneur. »

Or, le duc de Bourgogne ne reçut point alors l'hospitalité de la part de Jean de Châlons, avec lequel il était loin d'être en bons termes : le château de Larivière était au contraire en sa possession; il en avait ordonné la saisie et y avait mis garnison, par suite des soupçons qu'il avait conçus de la fidélité de Guillaume, prince d'Orange, et de son fils Jean de Châlons.

On conçoit d'après cela que ce dernier n'ait point soutenu de ses troupes ou de sa personne Charles le Téméraire à Morat ni à Grançon. Il est d'ailleurs connu qu'à cette époque le prince se trouvait à Orange. L'auteur, commettant ici une méprise, a voulu parler de Louis, seigneur de Châtel-Guyon, oncle paternel de Jean de Châlons et l'ami de cœur de Charles le Téméraire.

Gilbert Cousin, en visitant la Franche-Comté, s'arrêta quelque temps à Larivière, et le concurrent n'a point négligé de signaler ce fait qui peut être considéré comme offrant quelque importance dans l'histoire de cette petite localité. Il remarque que le célèbre chanoine de Nozeroy consigna dans sa description de la province une notice étendue sur Larivière dont il esquissa même une vue où l'on distingue des remparts, des tourelles et des clochers [1], preuves de l'importance passée du lieu dont il retrace l'histoire.

[1] Cette vue a été reproduite par notre feu confrère M. le professeur Bourgon, dans ses *Recherches sur la ville et l'arrondissement de Pontarlier*, 296.

Enfin, Messieurs, l'auteur du mémoire paraît n'avoir rien omis de ce qui pouvait être dit sur Larivière [1]; votre commission a même pensé qu'il en avait trop dit, car en laissant aux concurrents le choix d'un sujet historique à traiter, l'Académie n'a pas compris qu'ils dussent tomber dans des détails minutieux et sans intérêt pour l'histoire. Or, on rencontre dans ce mémoire la biographie de personnages parfaitement inconnus, et que ce travail ne tirera pas de l'oubli. Leur vie, sans doute honorable, n'a été marquée par aucune de ces grandes actions qui seules donnent le droit de vivre dans la postérité.

Votre commission ne mettra pas sous vos yeux, Messieurs, une analyse plus complète de ce travail où elle pourrait encore signaler diverses erreurs, mais où elle aime mieux découvrir la preuve de recherches assidues et d'une bonne volonté évidente. Le style a de la simplicité et une certaine correction. Les jugements de l'auteur indiquent un esprit calme et de bonnes tendances.

Au point de vue que l'Académie s'est fixé, ce mémoire ne satisfait que d'une manière imparfaite au programme; cependant il ne manque point d'intérêt, et, pour le village de Larivière, c'est assurément un travail curieux. Débarrassé des erreurs historiques dont il serait aisé à l'auteur d'effacer jusqu'à la dernière trace, il

[1] On pourrait cependant lui reprocher d'avoir omis de rappeler que le célèbre jurisconsulte, Pierre Loriol, était d'une famille originaire de Larivière, où son père, du même prénom, et qui exerçait la profession de notaire, avait péri victime d'une vengeance particulière, dans l'année 1536.

pourrait entrer dans la collection des mémoires que se plaisent à former ceux que préoccupe le goût de l'histoire intime de notre province. Il serait assurément à désirer que chaque commune possédât une notice de ce genre; et dussent ces petites localités se borner, à l'exemple de Larivière, à enregistrer au nombre de leurs grands hommes leurs notaires et leurs curés, ce détail aurait sa naïveté et son charme dans une chronique privée, dans une espèce de biographie de village.

Votre commission a donc pensé que l'auteur du mémoire de Larivière méritait que l'Académie l'honorât d'une distinction, et elle vous propose de lui accorder aussi une MENTION HONORABLE.

Le mémoire n° 3 portant cette devise : « *Ingrat celui* » *à qui elle ne serait pas chère, la terre que ses ancè-* » *tres ont fécondée par les durs travaux et les sueurs* » *de l'esclavage!* » est relatif au *prieuré de Mouthe*. Il annonce du travail et montre un auteur placé dans des circonstances favorables à des recherches de détail; mais le ton du récit, l'arrangement des matières, la forme et la nature du mémoire n'annoncent point un homme accoutumé aux travaux de l'esprit et exercé dans l'art d'écrire. Il a cependant compris ce qu'il pouvait y avoir d'intéressant et d'utile au point de vue historique dans ses recherches, et il s'exprime ainsi sur son plan dans un avant-propos.

« Je fais connaître quels ont été les premiers défri- » cheurs sur les Monts Jura, et, une fois arrivé à Simon » de Crépy, je retrace tout ce qu'il a été avant son ar- » rivée à Condat et à Mouthe, et tout ce qu'il a fait de-

» puis son arrivée à Mouthe jusqu'à sa mort [1]. Ensuite,
» je suis la formation et l'agrandissement de son prieuré
» de Mouthe sous les Bénédictins et sous les Jésuites, et je
» reproduis les conventions qui eurent lieu entre les ha-
» bitants. Enfin, j'expose comment, depuis les Jésuites,
» les habitants de Mouthe furent administrés jusqu'à la
» révolution qui les délivra des dîmes, des corvées et du
» cens et leur apporta la liberté. »

Si l'auteur eût accompli ce plan en marchant rapidement dans la ligne qu'il s'était tracée, en ne prenant dans les documents que les parties essentielles, qui éclairent l'histoire et jettent dans le discours la lumière et la couleur; s'il eût évité de longs et fastidieux détails; s'il eût enfin coupé à propos son récit par des réflexions, résumant en quelques lignes la nature des événements et le caractère des époques; s'il eût encore connu quelques-uns des secrets du style, votre commission n'aurait eu que

[1] La tradition attribue à ce saint personnage, depuis qu'il eut embrassé les règlements de la vie monastique, sur la fin de l'an 1077, la fondation de douze prieurés sous la règle de saint Eugende, dont dix dans le seul diocèse de Langres. Mais il est difficile d'attacher une foi entière à ce récit, lorsqu'on se rappelle que Simon de Crépy mourut au mois de septembre 1082, pendant le séjour qu'il fit à Rome auprès du souverain pontife Grégoire VII. Cette mort si prématurée semble avoir été fatale à la création de Mouthe, et sert à expliquer le silence absolu des documents sur le sort de ce prieuré, depuis cette époque de 1082 jusqu'au temps de Jean de Châlons, dit l'antique, qui en devint le restaurateur. Ajoutons que l'héritier des biens allodiaux du comte de Crépy, fut son cousin germain paternel, Waleran ou Galeran, dit Redon, seigneur de Nanteuil-le-Houdoin, et de Fontenay (aux roses), marié à Mathilde de Montbéliard, fille du comte Louis et de Sophie de Bar sa femme, dont il devint veuf en 1118.

des éloges à lui donner ; mais son travail est moins parfait, les erreurs n'y sont point rares, et c'est plutôt un recueil de chartes qu'une histoire. L'auteur cite beaucoup, disserte rarement, ne juge presque jamais. Sa phrase d'ailleurs, souvent incorrecte, n'a rien de hardi ou d'incisif. Jamais une épithète, jamais une image, jamais une chute qui produisent quelqu'effet. L'auteur, comme les concurrents dont j'ai déjà parlé, s'est mépris sur le but de l'Académie, et il n'a point vu que ce n'étaient pas seulement de simples notes qu'elle demandait, ou bien encore quelques documents nouveaux, quelques chartes inconnues. Le concurrent qui enrichirait par une découverte semblable le travail qu'il soumettrait à l'Académie, aurait certainement rendu à l'histoire de la province un service dont elle lui saurait gré ; mais s'il n'avait pas su ajouter au mérite de l'érudition les qualités de l'écrivain, l'Académie jugerait qu'il est demeuré au-dessous de la tâche qu'elle lui a fixée. C'est un combat littéraire qu'elle ouvre, et non pas seulement une simple lutte où l'on puisse triompher à l'aide de terriers, de chartes et de titres présentés sans art et sans ordre de date.

Ce que l'Académie exige ici des concurrents n'est pas sans difficulté ; car plus l'histoire est restreinte, plus les événements sont simples, moins les faits historiques ont d'éclat et d'importance, plus il est difficile de rendre le récit intéressant, d'orner le style et d'appeler à son secours les images qui lui donnent du prestige. La médiocrité du sujet jette souvent dans la médiocrité de la pensée, et celle-ci entraîne la médiocrité de l'expression.

Aussi, ceux qui aspirent au triomphe doivent-ils éviter avec soin de porter leurs recherches sur des lieux dont l'histoire offre peu d'intérêt? Ils doivent les concentrer sur les châteaux, les monastères ou les familles qui ont jeté quelqu'éclat; de cette façon, ils trouveront des matériaux plus nombreux, et les faits qu'ils auront à rapporter offriront par eux-mêmes infiniment plus d'importance. Mêlés d'ailleurs à tous les événements politiques des diverses époques, les ordres religieux ou les familles féodales donneront souvent à l'historien l'occasion d'entrer dans quelques-unes de ces considérations générales qui sont une ressource pour l'esprit en même temps qu'une mesure pour le talent.

L'auteur du *Mémoire sur le prieuré de Mouthe* n'a point considéré les choses d'un point de vue aussi élevé; cependant, comme je l'ai dit en commençant, il s'est livré à des recherches, et l'on ne peut pas dire que son travail soit perdu. Revu avec soin, amené à plus de correction littéraire, débarrassé de quelques expressions qui ne sont point françaises, il pourra être lu avec intérêt.

L'auteur devra surtout s'attacher à rapporter avec exactitude les diverses pièces qu'il cite, et dont plusieurs renferment des phrases absolument inintelligibles, ce qui tient certainement à ce que les chartes originales ont été mal déchiffrées.

Votre commission ne pense pas qu'on puisse refuser à ce travail une MÉDAILLE D'ENCOURAGEMENT. Tout en indiquant aux auteurs qui aspirent aux prix qu'elle propose, par quelle raison ils ont manqué le but, elle doit proclamer ce que leurs efforts ont d'honorable.

L'auteur du mémoire portant le n° 4 a entrepris de nous faire connaître l'*Histoire d'Arlay et de son château.*

Remontant jusqu'à l'époque romaine, il démontre assez bien, au moyen des restes d'antiquité et des médailles trouvées sur les lieux, qu'Arlay fut occupé par les Romains, et que ce lieu dut jouir alors de quelque splendeur.

Poursuivant ensuite sa marche, l'auteur trace l'histoire d'Arlay, depuis l'année 597 jusqu'à nos jours. Il passe en revue les temps féodaux, essaie de les expliquer, de les juger, et entre dans de grands détails sur le bourg et le château d'Arlay. Il est évident qu'il s'est occupé avec soin de tout ce qui concerne cette localité ; il mérite donc de ce côté des éloges ; mais l'Académie ne peut pas oublier que son rôle exige plus de sévérité, et qu'elle ne doit pas se borner à constater que les concurrents ont montré de la bonne volonté. Elle doit encore examiner si, tout en déployant quelque zèle pour les recherches historiques, ils ont encore fait preuve de cette critique sévère qui n'admet aucune interprétation hasardée, de cette passion pour la vérité qui ne permet pas de s'arrêter à des investigations incomplètes, de cette impartialité et de cette maturité de jugement qui sait apprécier la véritable portée des choses, des actes, des événements, et que n'égare ni l'esprit de parti, ni les préjugés d'une époque. Elle doit aussi exiger que le style ait quelques-unes de ces qualités grandes et difficiles que demande l'histoire, que surtout il n'emprunte aucun de ces faux ornements dont l'abus gâte même les œuvres

de l'imagination, et qui, loin de donner de la vigueur et de l'éclat à la narration, l'affaiblit et la perd.

Sous ces différents points de vue, le *Mémoire sur Arlay* devient l'objet de sérieuses observations.

Les erreurs n'y sont point rares; parmi d'autres, nous signalerons les suivantes.

L'auteur affirme que le château d'Arlay fut construit en 871 par Gérard de Roussillon. C'est un fait qu'il eût été d'autant plus utile d'établir, qu'il est le point de départ de tout le mémoire, et qu'on n'en connaît pas de preuve autre que cette affirmation de l'auteur.

Ailleurs, on trouve que les comtes de Châlons firent battre monnaie à Arlay; or, il est connu que la maison de Châlons a frappé monnaie à Salins, à Orgelet et à Nozeroy; mais aucun document, d'aucune nature, n'avait appris, jusqu'ici, qu'ils eussent battu monnaie à Arlay.

Plus loin, le concurrent nous dit qu'Arlay fut ravagé à diverses reprises de 1220 à 1226; mais où a-t-il appris ce fait, parfaitement ignoré de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire des comtes de Bourgogne?

Ailleurs encore, l'auteur place en 1347 le combat de la Malcombe, qui eut lieu en 1336. Il dit aussi que René d'Anjou assista, en 1435, à un tournoi donné en son honneur à Arlay par Louis de Châlons, tandis qu'il est notoire que René d'Anjou était alors prisonnier à Bracon, près de Salins, et qu'il ne recouvra la liberté qu'en 1436.

« Au reste, » ajoute l'auteur du mémoire, « on ne con-
» naît ce tournoi que par les *lettres de chevalier* que le

» prince d'Orange y accorda à Gauthier de Falletans » (lisez Fallerans). Ces lettres de chevalier ont paru elles-mêmes fort extraordinaires à votre commission, qui n'y a point reconnu le style et les habitudes de l'époque. Elle a remarqué, d'ailleurs, que Louis de Châlons s'y intitulait *baron* d'Arlay, ce qui n'a jamais eu lieu dans aucune autre pièce connue et émanée soit du même personnage, soit d'aucun de ses prédécesseurs qui se qualifient toujours *sires* d'Arlay. Ce document a donc paru suspect à votre commission.

Mais passons, Messieurs, sur ces inexactitudes; il nous reste encore à faire d'autres observations peut-être plus importantes. La connaissance des faits est assurément une chose de première nécessité pour un historien, et de trop grandes erreurs ne sont point pardonnables. Toutefois, dans des matières qui exigent une érudition profonde, on conçoit qu'un auteur placé loin des sources puisse s'égarer quelquefois, et il ne faut pas s'armer contre lui de trop de sévérité. On peut être plus exigeant pour les choses qui concernent l'ordre dans le récit, l'élégance dans la narration et la justesse dans les opinions.

Or, il nous a paru que le mémoire sur Arlay n'était point disposé avec un ordre suffisant; on y change sans cesse de matière; on y passe d'une date à une autre très-éloignée, pour être bientôt obligé de revenir sur ses pas, et, après s'être porté trop en avant, de se rejeter trop en arrière. Peut-être l'auteur a-t il cru semer ainsi quelqu'intérêt sur un récit dont il n'a pas su dissimuler autrement l'aridité naturelle; mais ce n'était pas le

moyen. Pour plaire, il faut commencer par ne point fatiguer.

Quant à l'impartialité et à la justesse des jugements, le mémoire donne lieu à de nombreuses observations. On y remarque une exaltation de principes, un emportement d'idées tout à fait indignes de l'histoire, et qui deviennent la source des plus singulières erreurs. Ainsi, l'auteur veut-il qualifier les temps féodaux ? « La prison, » dit-il, « est le symbole de l'ordre féodal. » Ou bien encore : « L'ordre féodal, c'était le silence et la mort dans les tombeaux. » Plus loin, l'auteur s'écrie, en parlant des fourches patibulaires dressées dans le voisinage d'Arlay : « Je me figure cette charpente chargée de débris humains, squelettes de bois portant des squelettes d'hommes : quand les morts s'entrechoquaient au bruit des vents, les vieux serfs montraient ce spectacle à leurs fils pour les façonner aux choses de la vie féodale. Et ceux-ci liaient à leur pensée cette pensée si terrible et si réelle de la misère et de la mort éternellement unies dans cette rude vie du moyen-âge. » Il suffit de citer de pareilles opinions pour en faire comprendre l'exagération et la fausseté. La société féodale ne peut laisser aucun regret aux hommes qui connaissent les temps modernes. Les progrès des lois, les progrès de l'esprit humain et ceux de la liberté, ont assuré aux générations actuelles des avantages dont n'ont pas joui les générations anciennes; mais ce serait une immense erreur de croire que les temps féodaux furent sans justice, sans bonheur ou sans gloire. Les caractériser par un gibet ou une pri-

son, c'est fausser l'histoire, c'est calomnier le genre humain.

Cette violence dans les jugements entraîne l'auteur à des assertions encore plus excentriques, et votre commission n'a pas cru devoir lui en épargner la remarque. Gardienne des grandes maximes et des grands principes qui doivent faire la règle de l'historien, l'Académie est plus attentive à signaler des erreurs de jugement que des erreurs de style, et son premier soin sera toujours de chercher à inspirer la modération dans les idées, la mesure dans l'expression et l'impartialité dans les jugements. Elle n'a donc pas pu entendre l'auteur parler d'un des plus grands rois de France d'une manière qui blesse les convenances, l'orgueil national et la vérité. L'écrivain, il est vrai, nous apprend qu'un de ses ancêtres périt lors de l'invasion de Henri IV en Franche-Comté. Ce fait est grave ; cependant était-ce bien une raison d'écrire les lignes suivantes, où la langue n'est guère plus respectée que le héros qui triompha de la ligue. « Nous ne raconterons pas cette guerre de meurtres et de sang, dans laquelle un *parvenu sans loyauté* manqua à sa parole fort peu royale, et se vengea sans grandeur sur la pauvre province, des soucis et des alarmes que l'Espagne lui avait apportés au temps de sa misère et de son royal dénuement. Aujourd'hui, cette idole politique est déchue ; les histoires modernes, plus graves et plus austères, ont ramené aux véritables proportions l'histoire *élégique* (*sic*) du bon Henry, telle que les écrivains de la vieille école nous l'avaient léguée. »

Enfin, Messieurs, votre commission a cru devoir si-

gnaler encore à votre attention la fausseté du système littéraire dans lequel est écrit ce mémoire. L'auteur s'est évidemment inspiré des principes de l'école moderne et il a surtout pris ses modèles parmi les romanciers qui, voulant enrichir leurs ouvrages de détails historiques, ont en même temps chargé l'histoire de figures, d'images, de couleurs littéraires que repousse sa sévérité. Il encombre donc son récit de descriptions ampoulées, d'épithètes et de grands mots, et en même temps il se montre quelque peu inexpérimenté dans le maniement de toutes ces machines littéraires, de toutes ces décorations à grand effet. Ce jugement de votre commission pourrait paraître sévère, une citation le justifiera.

« D'un côté, c'est Château-Châlons et la royale ab-
» baye dont les ruines penchent sur les côteaux vineux
» qui jadis firent les délices des nobles bénédictines.
» Elles étaient bien perchées sur ce rocher, les douces
» colombes du ciel ! Là, arrivaient pour elles les pré-
» bandes, les cens, les droits seigneuriaux, les dîmes,
» les corvées et toutes les rentes si douces à recevoir,
» si dures à donner. Puis Domblans, où le bon Henry
» vint se reposer des meurtres et des massacres par lui
» commis tout au travers de la Franche-Comté. On a
» pompeusement inscrit en lettres d'or, au-dessus de la
» porte de la chambre où il reposa, la date de son ar-
» rivée dans le pays : Carte de visite souillée du sang
» franc-comtois et que l'on aurait dû faire disparaître.
» Je ne sais quel imbécile, dans son enthousiasme émé-
» rite pour la mémoire du bon roi, ne passait jamais
» devant cette chambre sans lever gracieusement son

» chapeau. Il n'en eut pas fait autant sûrement en pas-
» sant sur la fosse de quelque pauvre diable, obscur,
» mais honnête homme. »

N'avais-je pas raison de dire que l'auteur en voulait à la fois à Henry IV et à la langue française ?

A travers tout ce désordre, il serait impossible de ne pas reconnaître quelques qualités : elles apparaissent dans les lignes suivantes par où débute l'auteur.

« Les imposantes ruines d'Arlay s'élèvent au-dessus d'une montagne triangulaire, couverte sur tous ses penchants d'une végétation riche et somptueuse. De cette hauteur, la vue atteint et parcourt un immense horizon. On ne trouve pas, il est vrai, sur ce premier plateau du Jura, les accidents de lumière et d'ombre, la coupe grandiose et les formes austères de nos montagnes. Ici, tout est joyeux, tout est riche, tout est varié : à chaque instant la nature se pare d'une nouvelle robe de fête, c'est l'infini dans le menu, c'est tout un trésor de grâces et de fraîcheur caché dans le vallon que fertilise la Seille. »

. . . . . .

« N'admirez-vous pas tous ces beaux villages qui se multiplient sous le coup-d'œil, et la rivière qui développe son écharpe bleuâtre à travers les peupliers et les saules penchés sur son lit, comme pour chercher dans ses eaux les reflets mouvants toujours emportés, mais toujours renaissants de leur gracieux feuillage. »

L'auteur que nous sommes disposés à croire jeune encore a certainement de la verve, de l'imagination, et même un peu trop ; s'il travaillait son style, s'il s'appliquait à l'élégance, à la précision de la phrase, s'il res-

pectait le dictionnaire et la grammaire, s'il prenait de bons conseils, il arriverait sans doute à écrire d'une manière irréprochable.

Le mémoire n° 5, portant pour devise : « *Quæ regio* » *in terris nostris non plœna laboris,* » retrace la prospérité et les vicissitudes de l'*abbaye de Cherlieu.*

L'auteur fait précéder son travail de quelques considérations générales sur l'histoire des Ordres monastiques, et montre qu'elle se partage en deux périodes bien distinctes : l'une s'étendant du VIe au XIIIe siècle, la seconde du XIIIe au XVIIIe. La première comprenant les grandes créations de Cluny et de Citeaux, la seconde embrassant un plus grand nombre d'ordres. « L'une, » dit-il, « voit s'élever les cloîtres dans les lieux jusqu'alors inhabités, tandis que l'autre nous les montre au milieu des villes qu'ils peuplent de clochers, de chapelles et de murailles à l'aspect sévère. Du VIe au XIIIe siècle, c'est le monde qui recherche la vie religieuse ; du XIIIe au XVIIIe, c'est le monastère qui se mêle au mouvement et au bruit de la société civile. » . . . . . .

« La première période qui a pour signe distinctif l'isolement des cloîtres, se partage elle-même en deux phases éclairées par les deux plus grands hommes de leur siècle, saint Benoît et saint Bernard. »

Après ce premier aperçu, l'auteur explique quelle fut l'influence de l'ordre de saint Benoît sur le sort des sociétés du moyen-âge, et comment la religion et la civilisation lui durent les plus grands triomphes. Il fait connaître ensuite la réforme apportée par saint Bernard, dont il explique ainsi l'utilité et le progrès : « L'ordre des

bénédictins avait perdu sa première et sainte rigueur, lorsqu'un homme d'un esprit vraiment prodigieux et brûlant de zèle, entreprit une nouvelle création monastique. Peut-on croire que les besoins du temps n'exigeaient pas cette institution, lorsqu'à la voix d'un religieux apparaissent partout, en France, en Bourgogne, en Suisse, en Allemagne, des troupes de cénobites qui se rangent d'un commun accord sous les lois les plus dures. Cinq siècles entiers n'ont élevé en Franche-Comté que huit monastères de l'ordre de saint Benoît. Douze ans suffirent à saint Bernard pour fonder dans le pays onze abbayes de son observance; tant on avait besoin de pénitence, de prières et de paix ! L'illustre abbé de Clairvaux craint pour ses enfants la dissipation et le bruit. Il les cache loin des villes, dans les lieux les moins agréables à la vue, mais les plus favorables au recueillement. Parcourez les différentes retraites qu'il avait choisies. Une source limpide en est tout l'ornement, de vastes forêts les entourent, le soleil même y pénètre à peine. Ce n'est pas tout. Il faut que les rapports des frères entre eux ou avec les personnes du dehors soient aussi rares que bien réglés. L'entrée du cloître sera interdite aux séculiers; la pauvreté règnera dans les habits et dans les ameublements; la chasteté sera assurée par le jeûne, la charité par l'exercice de l'aumône journalière. » Cependant ce récit auquel se plaît l'historien est bientôt suivi de paroles plus tristes. « L'œuvre de saint Bernard, ajoute-t-il, se propagea vite, mais elle s'écroula plus vite encore sous le poids des richesses. Après les premiers' disciples de ce grand saint, un esprit de

rebellion et d'avarice se communique aux religieux. Plus ils régorgent de biens, plus leur esprit et leur cœur, privés des saintes inspirations de la science et de la piété, se rétrécissent et s'attachent à la terre. L'historien a en vain, en commençant leurs annales, exercé sa plume à traduire les pages brûlantes de saint Bernard. Bientôt il n'aura plus à enregistrer dans un froid catalogue que des donations, des procès, des transactions, des actes de sépulture et des épitaphes ! »

Après ces réflexions générales, le concurrent entre en matière et entame ainsi son sujet : « Il est peu de retraites aussi propres que Cherlieu à la prière et au silence. De quelque côté qu'on l'aborde, on le trouve défendu contre les bruits du monde par de sombres forêts ou de profondes ravines. Un quart d'heure suffit pour parcourir cette vallée égarée au milieu des bois, et la source qui l'arrose se tait dans la lenteur de son cours, comme si elle craignait de troubler, par le plus léger murmure, l'impression mélancolique dont le cœur est saisi à l'aspect de cette solitude. »

Cette manière, ce style, annoncent un esprit formé aux études historiques, une imagination impressionnable et vive, une plume exercée. Vous remarquerez, Messieurs, la simplicité du ton, la concision de la phrase, l'autorité du jugement. L'auteur ne s'annonce-t-il pas, dès le début, avec quelques-unes de ces qualités rares et précieuses qui font l'écrivain, et que vous étiez réduits à regretter tout-à-l'heure dans les autres concurrents.

Passant légèrement sur les temps de haute antiquité

où Cherlieu est sans histoire, le mémoire signale les premiers commencements de cette abbaye, qu'on voit naître, comme la plupart des autres monastères, comme Mouthe, dont un des concurrents a essayé d'écrire l'histoire, dans la plus extrême pauvreté. Puis, en 1131, on voit apparaître Guy, ou Widon, qui, envoyé par saint Bernard, part de Clairvaux et vient, à la tête de douze religieux, prendre possession de l'abbaye. A dater de ce jour, Cherlieu s'élève et s'étend avec une rapidité qui tient du prodige. En quatre années, des colonies de ce monastère s'établirent en France, en Bourgogne et en Helvétie, où elles donnèrent à leur tour de nouvelles filles à Citeaux.

Mais le couvent connut bientôt les tribulations, et un abbé de Faverney lui suscita des ennuis dont il ne triompha pas sans peine, malgré le secours de saint Bernard lui-même. L'auteur trouve ici l'occasion d'amener en scène ce grand et saint personnage, et il le fait en citant plusieurs de ses lettres où l'intérêt le dispute à l'éloquence. Quelques pages plus loin, il signale une excursion que l'illustre réformateur de Citeaux fit à Cherlieu, et il rapporte à cette occasion une charmante légende que votre commission n'a pas pu résister au désir de mettre sous vos yeux. « L'homme de Dieu était à Cher-
» lieu, lorsqu'on lui présenta un jeune adulte qui depuis
» longtemps pleurait sans interruption. Les médecins
» ignoraient à quelle maladie on devait attribuer un effet
» si bizarre, et la jeune victime dépérissait de jour en
» jour au milieu des larmes. Saint Bernard le prit en
» particulier et l'engagea à lui faire l'humble aveu de

» ses fautes. A peine eut-il achevé sa confession que son
» visage devint pur et serein. Il demanda au saint un bai-
» ser de paix : la source de ses pleurs s'était tarie sans
» retour. »

Je ne suivrai pas l'auteur dans le détail de ses recherches, il me suffira de vous dire qu'il trace avec soin l'histoire de l'abbaye, marquant chacun de ses progrès, rapportant les donations et les priviléges dont elle s'enrichissait perpétuellement, nommant les grands personnages qui la protégent, fixant la date de la construction de son église, donnant une monographie intelligente de cet édifice regrettable, et rappelant les morts illustres qui y reçurent un dernier asile. A cette occasion, l'auteur trace les lignes suivantes : « Un des plus
» nobles ornements des églises monastiques était assu-
» rément le pavé lui-même, à la fois historique, moral
» et religieux. On eût trouvé difficilement une mosaïque
» plus riche et plus intéressante. Tous les siècles étaient
» venus déposer successivement au pied des autels des
» témoignages aussi variés que magnifiques du néant
» des grandeurs humaines. Des images d'évêques, de
» chevaliers, d'abbés, de prêtres, de princes même ou
» de nobles dames, encadrées par divers ornements,
» rehaussées de parties colorées, mêlées quelquefois à
» la pierre plus modeste d'un simple paysan, formaient
» dans ces champs de la mort un tapis de mille pièces,
» tantôt fastueux et tantôt simple, toujours digne des
» yeux du voyageur et du respect des familles qui ve-
» naient s'y agenouiller. Ici, un simple nom arrêtait la
» vue; là, elle se reposait sur des écus blasonnés et des

» épithaphes pompeuses, vaine accumulation de titres
» et de dignités qui faisait ressortir avec plus d'éclat en-
» core l'inexorable égalité de la tombe. »

Poursuivant son récit, l'auteur signale l'affaiblissement de la règle dans le couvent, et les calamités qu'il souffrit de 1474 à 1476, de la part des Français, des Allemands et des Suisses; puis il entre dans quelques détails au sujet du terrible incendie qui détruisit l'abbaye à l'époque des guerres de religion, en 1569, lorsque le duc de Deux-Ponts et le prince d'Orange, appelés par l'amiral de Coligny et par le prince de Condé, envahirent la Franche-Comté; enfin il arrive à la révolution française, qui porta le dernier coup à un établissement qui s'en allait périssant, et qu'avaient déjà détruit l'oisiveté, l'opulence et le mépris de la règle.

« Au commencement de 1789, » dit le concurrent,
« les constructions somptueuses entreprises par les reli-
» gieux n'étaient pas encore terminées. On assure qu'un
» voyageur qui passait à Cherlieu s'arrêta quelque temps
» pour les considérer, et dit en se retirant aux fermiers
» du monastère : Vous voyez ces bâtiments élevés à si
» grands frais? l'année prochaine, il n'en restera pas
» pierre sur pierre. Une prédiction si étrange se ré-
» pandit dans le pays, et on était dans l'attente de
» quelque sinistre, lorsque la révolution française
» éclata..... Les trente villages qui dépendaient de Cher-
» lieu, ébranlés par le mouvement insurrectionnel du
» mois de juillet, vinrent successivement sommer le
» prieur de leur livrer les titres des redevances seigneu-
» riales... et la garnison de Vesoul, appelée pour rétablir

» l'ordre, acheva de porter le trouble parmi les religieux.
» A l'aspect des armes mêlées aux faulx des paysans, un
» moine se jeta aux pieds du commandant en le conju-
» rant de protéger la paix de ses derniers jours. Ce fut
» Dieu qui accueillit sa prière; le vieillard ne se releva
» plus... Une fuite précipitée suivit cette cruelle épreuve,
» et la vente de l'abbaye commença au nom de la na-
» tion. Elle dura onze jours, tant à Cherlieu qu'à Jus-
» sey. Les ornements de la sacristie, objets de convoi-
» tise pour les femmes du voisinage, furent arrachés
» plutôt que vendus... Quant aux bâtiments, vingt-huit
» associés se les partagèrent et démolirent d'abord le
» nouveau cloître pour recouvrer le prix de leur acqui-
» sition. En moins d'un an, cet édifice à peine achevé
» disparut sans retour des lieux désolés qui l'avaient vu
» naître.

« Le sort de l'église eut quelque chose d'affreux.
» Dépouillée de ses toits, elle n'offrit bientôt plus à l'a-
» varice des démolisseurs qu'une vaste enceinte de mu-
» railles. Ce fut dès lors une carrière ouverte aux habi-
» tants du voisinage. Un homme d'une vie méprisée et
» d'une figure rebutante vint y fixer sa demeure. Pareil
» à un génie funèbre, on le voyait parcourir successi-
» vement toutes les parties de l'édifice, ébranlant d'une
» main hardie les colonnes et les arceaux, et jetant
» pour quelques pièces de monnaie les pierres sacrées
» aux acheteurs qui tremblaient sous ces ruines pen-
» dantes. » . . . . . .

. . . . . .

« En 1841, le Conseil général de la Haute-Saône,

» appelé à statuer sur la conservation des derniers dé-
» bris de ce monument, écrivit dans le compte rendu
» de ses délibérations les lignes suivantes :

» Le Conseil d'arrondissement de Vesoul avait solli-
» cité une subvention pour la conservation des ruines
» de Cherlieu. Le Conseil général, considérant le peu
» d'intérêt qu'offrent ces ruines d'une *construction ré-*
» *cente*, rejette la demande d'une subvention.

« M. de Montalembert, dans une lettre reproduite
» par l'*Univers*, stigmatise avec une ironie savante une si
» funeste décision, précédée d'un considérant si ridicule.
» Les Franc-Comtois, dit-il, qui ont conservé quelque
» attachement pour la gloire de leur province, jugeront
» à leur tour l'arrêt de cette assemblée qui ne reconnaît
» aucun intérêt aux ruines d'une telle église. Mais le
» Conseil général va plus loin..... et il nous déclare que
» les ruines sont d'une construction toute récente.....
» Assurément un Conseil général n'est pas tenu de se
» connaître en architecture et en archéologie, mais il
» est tenu, dans un pays qui se dit civilisé, de ne pas
» mépriser aveuglément les gloires du passé qui forment
» une partie si essentielle de la vie morale du pays ;.....
» et lorsqu'il lui plaît de refuser cinq cents francs pour
» sauver ce qui reste de la plus grande église d'une
» grande province, il est tenu de ne pas donner pour
» considérant à son refus des motifs qui feront sourire
» tous les antiquaires et tous les architectes dignes de
» ce nom. »

« Mais c'en est fait, » continue le concurrent, « au-
» cune main protectrice ne s'étendra pour sauver ces

» derniers restes, et le pieux amateur des antiquités
» religieuses demandera bientôt en passant à Cherlieu,
» où fut l'Eglise de cette illustre abbaye. On lui mon-
» trera peut-être une croix en pierre, la seule pièce
» qui, de toutes les magnificences de l'abbaye, reste
» entière. Grâce à la piété et aux soins des habitants
» du hameau, elle s'élève encore sur sa colonne co-
» rinthienne, en face du portail de l'Eglise..... Puisse
» ce signe auguste, protéger longtemps les cendres bé-
» nies qui dorment confusément autour de lui, mêlées
» sans honneur et sans choix aux monceaux de ruines
» et aux verts gazons! Les princes, les chevaliers, les
» nobles dames n'ont pu jouir de leurs tombeaux; que
» la croix du moins consacre leur souvenir! »

Tel est ce mémoire. J'ai à peine pris le temps de vous exposer en passant, quelles étaient, dès les premières pages, les espérances qu'il faisait concevoir, et maintenant, il me semble qu'il ne me reste rien à vous dire; car les nombreux extraits que j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux suffisent pour donner une juste opinion de l'ensemble du travail. On pourrait trouver à la rigueur quelque chose à y reprendre. Les erreurs historiques y sont rares et peu importantes, il est vrai; cependant il en existe quelques-unes, et votre commission doit le signaler avec d'autant plus de soin que l'auteur a évidemment disposé de ressources très-grandes et de renseignements précieux.

Votre commission, Messieurs, doit se montrer sévère en proportion du mérite de l'ouvrage; et si elle a découvert dans ce mémoire des preuves d'un talent véritable,

elle y a aussi remarqué quelques inégalités, quelques faiblesses qui accusent une négligence contre laquelle l'Académie s'efforcera toujours de mettre les écrivains en garde.

Malgré ces observations, rendant justice à la valeur historique et littéraire de ce travail, votre commission pense qu'il n'est point au-dessous de la haute récompense qu'a recherchée l'auteur, et elle vous propose de lui accorder LE PRIX.

L'auteur du mémoire sur l'*Abbaye de Cherlieu* est M. l'abbé BESSON, de Baume, professeur au collége de Gray.

Le mémoire sur le *Prieuré de Mouthe* est l'ouvrage de M. CART (Ambroise-François), de Mouthe, élève en droit.

M. BARTHELET, notaire aux Grangettes (Doubs), est l'auteur des *Recherches sur Larivière.*

Quelques notes sur Hugues Ier sont de M. l'abbé GREZEL, professeur à Consolation.

LES CROIX DE MÉRITE.

Un écolier docile, intelligent,
Se distinguait constamment dans sa classe,
Et, bien noté du maître et du régent,
Etait toujours à la première place.
Chaque semaine, un glorieux appel,
Encourageant ce cher enfant d'élite,
Le ramenait au giron maternel
Heureux porteur d'une croix de mérite.
Combien sa mère aimait à le revoir
Garder ainsi la palme de l'étude !
Ce qui d'abord ne fut qu'un tendre espoir
Devint pour elle une douce habitude.
Un jour, l'enfant qui se sentait enclin
A se montrer parfois un peu malin,
Voulut jouer un bon tour à sa mère.
Il reparut l'air morne, consterné,
Baissant les yeux, feignant douleur amère ;
Sur son habit, avec soin boutonné,
Rien ne brillait, rien, pas le moindre insigne ;
Evidemment, un plus sage, un plus digne,
Avait été décoré cette fois.
De la maman le dépit fut visible,
Et son humeur vint altérer sa voix.
« Comment ! Charlot, dit-elle, est-il possible ?
» Tu n'as donc pas bien appris ta leçon ?
» Tu t'es conduit peut-être en polisson ;
» Oh ! j'irai voir demain matin ton maître ;

» Sans plus tarder je veux savoir de lui,
» Pour quel motif tu n'as rien aujourd'hui.
» Malheur à toi, s'il me faut reconnaître
» Que tu deviens un mauvais écolier !
» Tu mangeras ton pain sec au grenier. »
A ce discours qui semblait le confondre,
Le fils grondé se garda de répondre.
L'instant d'après, désarmant sa rigueur,
Le cœur saisi de touchantes alarmes,
Croyant Charlot près de verser des larmes,
Revint la mère au ton de la douceur.
« Allons, dit-elle, enfant, reprends courage ;
» On ne peut pas réussir tous les jours ;
» Tu feras mieux dans le prochain concours ;
» Va travailler, et sois toujours bien sage ;
» Tu l'as été, j'en suis sûre...; il suffit ;
» Défais-toi donc de cet air déconfit
» Et sans rougir montre-moi ton visage. »
Et de plus près regardant son enfant,
Qui reprenait un minois triomphant,
Elle aperçut, sous une boutonnière,
Un petit bout de croix et de ruban :
« Ah ! méchant drôle, ah ! lutin, chenapan,
» Tu m'attrapais !... reprit l'heureuse mère.
» — Ce n'est pas tout : regardez mieux, maman,
» Vous ne voyez encor que la première. »
Disant ces mots, le cher petit garçon
Montrait plus haut, près d'un autre bouton,
Une autre croix. — « Deux ! dans une semaine !
» Je n'eus jamais une aussi bonne aubaine.
» — Voyez, maman, ce n'est pas encor tout ;
» J'ai la troisième. — Encore !... c'est merveille ;
» Qui s'attendait à victoire pareille ?

» Bravo ! Charlot ! — Vous n'êtes pas au bout.
» — Quatre !... cinq !!... six !!!... oh ! j'en deviendrai folle;
» En as-tu sept? — Nenni, sur ma parole,
» C'est bien assez; vous y prenez donc goût?
» Celle d'en haut demeure la plus belle;
» C'est le grand prix de version nouvelle ;
» Les cinq d'en bas m'ont beaucoup moins coûté ;
» Mais c'est pour vous que j'ai tout mérité. »

On doit penser de combien de tendresses
La bonne mère, au comble du bonheur,
Accompagna la moisson du vainqueur;
Ce fut longtemps caresses sur caresses ;
Elle donna plus de baisers vingt fois
Que son Charlot n'avait gagné de croix.

Le digne élève, en avançant en âge,
Continua d'éclipser ses rivaux,
Parvint au rang de savant personnage,
Et s'illustra par d'utiles travaux.
Bien qu'il vécût au nombre des mérites
Qui, satisfaits de leur modeste coin,
Ne s'en vont pas chercher la gloire au loin;
De son pays, franchissant les limites,
Son nom, célèbre autant que plébéien,
A son insu devint européen.
Se pouvait-il qu'avec indifférence
On en parlât près du trône de France?
Advint un jour qu'il y fut signalé.
C'était encore en ces temps de justice
Où le pouvoir savait être propice
Au vrai talent, dès lors trop immolé

Au savoir-faire , aux courtiers de l'intrigue,
Aux nullités que fait valoir la brigue.
Bien rarement l'étoile de l'honneur
Se transformait en étrange faveur.
C'était le prix des actes magnanimes,
Des grands bienfaits, des dévouements sublimes,
Ou des chefs-d'œuvre, ou d'un profond savoir.
Notre écrivain devait la recevoir ;
Il l'a reçut,... sans l'avoir demandée,
Sans éveiller nulle fâcheuse idée,
Aucun propos dénigrant ni jaloux;
Rivaux, amis, la lui décernaient tous,
Tant elle était justement accordée.
De cette croix le plaisir le plus doux
Qu'il ressentit, ce qui la lui fit chère,
Fut de venir la montrer à sa mère,
Comme les prix beaucoup moins éclatants
Qu'il remportait aux jours de son printemps.

Pour elle-même à bon droit estimée,
Et pour le fils qui lui faisait honneur,
Simple , naïve et d'esprit et de cœur,
La bonne femme était pourtant charmée
Qu'en sa personne, avec respect, souvent,
On saluât la mère d'un savant.
Mais elle avait quelque peine à comprendre
Qu'un érudit voulût toujours apprendre :
A voir son fils constamment feuilleter
Tous les bouquins qu'il pouvait acheter,
Il lui semblait qu'il fût resté près d'elle
L'étudiant, le disciple modèle.
Lorsqu'un beau soir il revint chevalier,
« Maman, » dit-il, de sa voix filiale,

En découvrant son étoile royale,
Comme autrefois celles de l'écolier,
« Maman, voyez !... — Que veux-tu que je voie,
» Charlot ?... encore !... autre croix, prix nouveau ?
» — Oui..., jusqu'ici je n'eus rien d'aussi beau !
» — Mais, tu veux donc que je meure de joie ?
» Qui t'a donné ce bijou, mon garçon ?
» Pour mériter si belle récompense,
» Près d'un grand maître, il t'a fallu, je pense,
» Dire sans faute une belle leçon.
» — Ce don me vient du roi, ma bonne mère.
» — Du roi, mon fils !... oh ! j'en serai bien fière ;
» C'est un honneur des plus grands ; mais dis-moi,
» Quel beau discours as-tu donc fait au roi ? »

A demi-mots, dans ce doux tête-à-tête,
L'humble écrivain expliqua sa conquête :
Car de sa gloire il présumait si peu,
Que, sans témoins, à sa mère elle-même,
Il ne pouvait, sans une peine extrême,
De ses travaux articuler l'aveu.

Tant de pudeur n'est pas chose ordinaire,
La modestie est fort peu de saison,
Et ce n'est pas pour semblable raison,
Que d'autres gens d'un poids imaginaire,
Faits chevaliers on ne sait trop pourquoi,
Et dont l'orgueil prête souvent à rire,
Eprouveraient grand embarras à dire
Ce qu'ils ont fait pour la France et le roi.

CH. VIANCIN.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION.

—

RAPPORT

Sur le Répertoire de Législation, de Doctrine et de Jurisprudence

DE M. DALLOZ,

PAR M. TRIPARD, AVOCAT.

MESSIEURS,

La Franche-Comté aime ses enfants. Elle les suit avec intérêt dans les diverses carrières qu'ils embrassent. Elle les honore quand les lumières de la science, l'étincelle du génie a marqué leur front du rayon de la gloire. Elle les revendique avec orgueil, car ils forment la plus pure substance de sa richesse, de son illustration, de sa grandeur. L'Académie se fait un devoir d'entretenir ces nobles sentiments. Elle tend la main à tous ses compatriotes, et les efforts qu'elle fait pour relever l'homme de talent méconnu, lui donnent le droit de signaler ceux qui obtiennent de brillants succès. Les productions d'un franc-comtois, si légères qu'elles soient, attirent votre attention, excitent votre intérêt; vous ne pouviez donc passer sous silence une des plus importantes publications qui honorent, non seulement l'auteur et la Franche-Comté, mais la France : je veux parler du nouveau répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence de M. Dalloz.

M. Dalloz est, vous le savez, des montagnes du Jura, du pays de Dunod. Jeune, il partit pour Paris où son aptitude pour la science du droit le fit bientôt devenir le collaborateur de son compatriote, M. Grappe, qui passait alors pour le premier jurisconsulte de France. Il obtint ensuite la faveur de travailler dans le cabinet de M. Loiseau de Pontarlier, avocat à la Cour de cassation. Sous la direction d'un jurisconsulte si actif, il apprit comment, au milieu des affaires, on pouvait faire marcher de front les deux bases essentielles de la science du droit, la théorie et la pratique. La mort ravit Loiseau à sa famille, à la science et à son pays au moment où il préparait d'importantes publications. Il laissa un cabinet chargé d'une immense clientèle; M. Dalloz lui succéda. Le nombre et l'importance des affaires augmentèrent encore entre ses mains, et grâce à ses ouvrages, à ses prodigieux travaux, M. Dalloz conquit, je dirais la position la plus élevée parmi les avocats à la Cour de cassation, si à côté de lui ne s'était trouvé un autre jurisconsulte qui a exercé pendant longtemps une grande influence sur les décisions de la Cour suprême; je cite son nom avec complaisance, car c'est encore un franc-comtois, M. Nicod.

C'est en 1824 que M. Dalloz publia la première édition du Répertoire. On remarque dans les premiers volumes que la doctrine n'y occupe qu'une place bien secondaire; que la préoccupation de l'auteur est particulièrement dirigée vers la jurisprudence. Mais on remarque aussi qu'à mesure que cette publication avance, la doctrine prend plus d'importance et d'étendue, l'é-

crivain plus de hardiesse, le jurisconsulte plus d'autorité. Cette tâche était d'autant plus difficile alors que peu d'ouvrages avaient paru sur la législation nouvelle, et que les codes n'étaient point élucidés par ces nombreux et savants commentaires qui composent aujourd'hui la littérature du droit. Tout alors était pour ainsi dire de création. Le Répertoire eut un immense succès; seul il pouvait faire la gloire d'un homme, et combien s'en fussent contentés ! Vingt-deux volumes in-4° sur deux colonnes, embrassant toutes les parties du droit, voilà, Messieurs, ce qu'était la première édition ! Eh bien ce n'était encore là que l'ébauche d'un grand ouvrage, l'essai d'un grand esprit.

A cette époque la France ne connaissait guère que trois jurisconsultes, mais trois grands maîtres, dont l'importance étouffait tous ceux qui essayaient d'écrire sur le droit. Il faut les citer, car le plus grand des trois par le côté théorique est encore un franc-comtois, Toulier, Merlin, Proudhon. A côté d'eux cependant, brille d'une gloire à part un autre jurisconsulte qu'on ne peut oublier, admirable par le style, par la netteté de ses idées, par le charme de son érudition. Il éclaire par l'histoire, il résume plus qu'il ne commente, il touche à toutes les idées élevées qui dominent les parties qu'il traite. Ses divers ouvrages sont autant de portiques embellis par l'art le plus exquis, qui donnent entrée dans le droit spécial des justices de paix, du régime municipal, et de l'autorité judiciaire; je veux parler du président Henrion de Pansey. Voilà, Messieurs, les contemporains de la première édition du répertoire de M. Dalloz.

Mais depuis, combien de noms se sont produits, combien d'ouvrages publiés ! Les cinq codes ont été commentés en tous sens. Cette matière n'a pas suffi à l'activité intellectuelle des dernières années. Le droit administratif si varié dans son objet, s'est assujetti à la rigueur des principes ; cette branche importante de la science a été créée. La législation comparée, la philosophie, les études historiques ont fourni à la critique des sujets et des aperçus nouveaux. L'économie politique elle-même a exercé sur l'interprétation du droit sa légitime influence. Puis est venue l'action de la politique. Qui pourrait nier les profondes conséquences de la révolution de 1830, sur le droit public, sur les diverses branches de la législation civile et commerciale, administrative et pénale. Le sort de la jurisprudence était impérieusement tracé : elle dut suivre les exigences des faits publics et des mœurs, subir l'action de la législation nouvelle, marcher en harmonie avec les progrès de la science. C'est ainsi qu'elle s'est accrue d'un nombre immense de décisions.

Ces faits nouveaux rendaient la première édition du *Répertoire* insuffisante. Elle signalait après le répertoire de M. Merlin, marqué du sceau de l'empire, la seconde époque du mouvement scientifique qui est celui de la restauration. Nous avons déjà dit quelle fut l'influence de la révolution de 1830 sur la marche de la science : celui qui voudra en sonder toute la profondeur, n'aura qu'à comparer la première édition avec la seconde, car elles sont la plus vive reproduction de l'état scientifique des deux époques.

Montaigne a dit dans son apologie de Raimond Sebond : « Combien je désire que, pendant que je vis, » ou quelque autre, ou Justus Lipsius, le plus savant » homme qui nous reste, d'un esprit très-poli et judi- » cieux, vrayement germain à mon Turnebus, eust et la » volonté et la santé et assez de repos, pour ramasser » en un registre, selon leurs divisions et leurs classes, » sincèrement et curieusement, autant que nous y pou- » vons veoir, les opinions de l'ancienne philosophie sur » le sujet de nostre estre et de nos mœurs, leurs con- » troverses, le crédit et suiste des parts, l'application » de la vie des auteurs et sectateurs à leurs préceptes » èz accidents mémorables et exemplaires : le bel ou- » vrage et utile que ce serait ! » Ce livre véritablement encyclopédique que Montaigne rêvait et désirait pour la philosophie, grâce à M. Dalloz, cet ouvrage existera pour la science du droit.

Par l'histoire il nous fera connaître les origines du droit. Il suivra ses différentes phases chez tous les peuples qui nous en ont laissé des traces, et sous ce point de vue ce sera l'histoire de la raison humaine appliquée au gouvernement des affaires publiques et privées. Il nous montrera les efforts de l'homme tendant à dégager de la mobilité de ses passions et de ses erreurs, ce qui est toujours le *même*, le *juste*, l'*éternelle vérité*. Ainsi nous assisterons à ce travail des hommes et des siècles pour élaborer la science et préparer cette admirable législation, qui est la plus noble de nos conquêtes, la plus pure des gloires de la France. Un volume sur l'histoire générale du droit, le premier de l'ouvrage, mais qui

paraîtra le dernier, sera l'Introduction naturelle quoique tardive de cette vaste publication. L'histoire spéciale rentrera nécessairement dans le fond de l'ouvrage, et prendra sa place en tête de chacune des matières qui y sont traitées. Par cet élément nous connaîtrons la sagesse des anciens, l'histoire de la formation de la science du droit et de son développement, qui est celui de la civilisation. Par la doctrine, M. Dalloz mettra en présence l'autorité des anciens jurisconsultes et celle de ses contemporains, puis du choc de ces éléments divers il tirera cette lumière pure qui doit éclairer la marche des affaires. Par la jurisprudence, il nous représentera la lutte entre le fait et l'idée, entre la théorie et la pratique, et là encore il nous montrera comment les théories absolues, les idées systématiques, s'infléchissent dans le milieu de la pratique, par la nécessité des choses. La législation elle-même qui fait axiôme, le point de départ de l'homme pratique, prendra sa place entre l'histoire dont elle découle et la doctrine dont elle forme la base et le solide fondement. Telle est la donnée générale du livre.

L'idée est grande et le plan est vaste; mais l'écueil c'est l'exécution. Voyons donc si le détail de l'œuvre correspond à la grandeur du dessein. Le second volume de l'ouvrage, bien que le premier publié, est presque entièrement rempli des mots : Absent, Abus de confiance, Acquiescement, Actes de commerce et Actes d'état civil. Arrêtons-nous au mot Absent : La législation romaine renfermait peu de dispositions relatives à l'absent. L'ancienne jurisprudence se faisait remarquer par l'incohérence de ses décisions, par son manque d'unité. Cepen-

dant les révolutions, l'extension du commerce, la facilité des voyages, les progrès de la civilisation multipliant les causes d'absence, il devenait nécessaire de fixer un ensemble de principes applicables à cette matière. Ce titre, presque tout de création, est un de ceux qui font le plus d'honneur aux rédacteurs du code civil. C'est aussi un des plus difficiles, et le premier que M. Dalloz rencontre sur son chemin. Nous trouvons sous ce mot l'historique de la question, les règles qui intéressent les *non présents*, c'est-à-dire ceux qui, quoique absents de leur domicile, ne sont pas dans la catégorie de ceux dont on ignore l'existence. Il traite ensuite la matière des absents proprement dits, et enfin des militaires absents. Ce morceau à lui seul renferme tout un traité. Tout ce que les jurisconsultes ont écrit sur cette matière y est admirablement fondu. L'auteur ici résume plus qu'il ne crée, mais toutes les doctrines y trouvent si bien leur place, et les principes s'en déduisent si logiquement, qu'on reste étonné de voir avec quel art il a su recueillir et classer tant d'éléments divers. En général un auteur qui écrit sur un sujet a ses idées, ses théories qu'il veut faire accepter et qu'il développe avec une certaine complaisance. Il vous fait suivre de longs chemins qui trop souvent n'aboutissent qu'à de faibles résultats, le temps se perd et vous regrettez de vous être engagé sur les pas d'un homme qui vous égare. Tel n'est point le danger du livre de M. Dalloz. Sa méthode est d'exposer clairement, brièvement. Ce qu'il recueille c'est l'idée, c'est le motif philosophique, déterminant. Il s'adresse non à l'esprit qui subtilise, mais à l'intelligence qui médite, à

cette raison grave qui pèse les raisons plus qu'elle ne les compte. Son style est sobre, sévère. Il est en harmonie avec la méthode qu'il s'est proposée et que son livre justifie. « Nous avons appliqué tous nos soins, » dit-il, « à » ne motiver nos opinions que sur les raisons qui nous » ont semblé décisives, essayant en cela d'imiter, de » très-loin sans doute, mais autant qu'il a pu être donné » à notre faiblesse, la parole en général si brève et si » substantielle des jurisconsultes romains, et la manière » de ceux de nos anciens jurisconsultes français, qui ne se » décidant d'ordinaire que par des raisons fortes, né- » gligent les considérations secondaires plus propres aux » discussions du barreau qu'aux ouvrages de doctrine. » Puisse le succès de cette méthode devenir la censure de tant d'écrits où la prolixité du langage, l'abus des métaphores étouffent l'idée et désespèrent le lecteur. Je dirais volontiers que je n'ai pas lu de livres de droit plus attachants, donnant plus ample satisfaction à l'esprit, si la nécessité de tout dire, d'épuiser la matière, d'être complet, n'entraînait l'auteur dans des détails quelquefois fastidieux. Ainsi, dans la partie doctrinale, l'auteur après avoir pesé les principes, en tire les conséquences pratiques qu'il formule en axiômes. Or il arrive quelquefois qu'à la suite d'un principe, une dixaine d'axiômes ou propositions secondaires sont successivement formulés avec leur justification d'arrêts en note cités en entier : c'est la large place réservée à la jurisprudence. Mais ce détail, qui est une loi de l'ouvrage, devient un véritable trésor pour l'homme qui consulte. On aurait peut-être désiré que l'auteur distinguât ces consé-

quences toutes pratiques, consacrées dans quelques arrêts souvent contestés, par des caractères plus petits, qui eussent fait reconnaître à l'œil seul ce qui est de doctrine pure et ce qui est de jurisprudence. Mais les arrêts en note sont déjà d'un plus petit caractère que la partie doctrinale, et en intercallant dans celle-ci d'autres caractères encore, il y eut eu peut-être danger de composer une sorte de mosaïque moins propre à éclairer qu'à introduire la confusion. Nous avons cru devoir nous arrêter au mot *absent*, afin de montrer comment M. Dalloz savait extraire la substance des nombreux auteurs qui ont écrit sur cette matière et cependant rester *lui-même*. Nous allons le suivre maintenant sur un sujet où il n'aura de guide que sa propre inspiration, où là loi et la doctrine se taisent, où tout devient nécessairement de création : je veux parler du mot *acquiescement*. M. Merlin, généralement si complet, n'a consacré à ce mot que quatre pages dans son vaste répertoire. M. Dalloz a mieux fait, il a écrit sur cette matière un traité *ex professo* de près de deux volumes *in-octavo*. Après un rapide aperçu historique, l'auteur distingue l'acquiescement en matière civile de l'acquiescement en matière commerciale, en matière administrative. Il s'occupe ensuite de la nature et des caractères de l'acquiescement; ce qui l'amène à examiner le consentement requis et ce qui peut le vicier, les conditions ou réserves qui peuvent l'accompagner, puis son extension. Il se demande qui peut acquiescer, quelle matière en est susceptible, quels en sont les actes constitutifs? C'est ici surtout qu'il déroule la longue série des actes

emportant acquiescement tacite : les actes antérieurs ou postérieurs au jugement, les actes d'exécution de jugements, portant sur plusieurs chefs distincts, de premier ou dernier ressort, préparatoire, interlocutoire, exécutoire par provision etc., le silence même ou défaut d'opposition à un acte d'exécution. Puis sa forme, ses effets, sa compétence. Voilà certes un large plan qui donnait pleine carrière au talent de M. Dalloz. Dans cette grande composition, on voit la jurisprudence venir s'y grouper comme par enchantement et consacrer par ses décisions les théories doctrinales de l'auteur. Nous retrouvons ici son style élevé, sévère, mais plein de clarté et de méthode. Là même où les questions ne semblent pas susceptibles de controverse, il nous le fait sentir avec une limpidité de langage et une force de raison qui ne laisse plus à l'esprit le droit d'hésiter.

Un exemple. — N° 45 : « L'acquiescement n'exigeant » pas un consentement réciproque, lorsqu'il est pur et » simple de la part de celui qui le donne, n'a pas besoin » d'être *accepté* par la partie qui a obtenu le jugement. » Et par suite, il a été jugé avec raison que celle-là » n'est pas recevable à le rétracter, quoiqu'il n'ait pas » été accepté par la dernière et que celle-ci n'en ait pas » demandé acte. — Ce n'est pas qu'en analysant avec » soin ce qui se passe dans la formation d'un tel contrat, » en décomposant la valeur des actes qui ont précédé » l'acquiescement, on ne puisse, à la rigueur, démon- » trer que le concours de volonté existe nonobstant le » silence de la partie qui a obtenu le jugement auquel » il a été acquiescé. — Supposons, d'abord, qu'il s'a-

» gisse d'un jugement rendu conformément aux conclu-
» sions du demandeur et d'un acquiescement incondi-
» tionnel et sans réserves, émané de la partie qui a perdu
» son procès ; voyons ensuite comment les choses se
» passent. Une demande de dix mille francs est formée
» par *primus* contre *secundus:* si celui-ci y adhérait, tout
» se trouverait terminé ; mais au lieu de donner son ad-
» hésion à la demande, il la conteste et un jugement le
» condamne à payer les dix mille francs. Or, quel est
» l'effet de ce jugement? détruit-il la demande de *primus?*
» Nullement, car bien loin de la faire disparaître, il
» proclame au contraire la légalité du droit sur lequel
» elle repose, et semble par là lui communiquer plus de
» valeur encore. Lors donc que *secundus* vient acquiescer
» au jugement ou l'exécuter, il ne fait, en réalité,
» qu'adhérer à la demande qui est formulée contre lui,
» et dont la justice, au moins apparente, s'accroît de
» toute l'autorité du tribunal ; il est, en réalité, ac-
» ceptant plus encore que simple promettant : son adhé-
» sion une fois donnée n'est donc pas plus révocable
» sous prétexte qu'elle n'a pas été acceptée, que ne le
» serait celle qu'il aurait, dans le principe, donnée à la
» demande de *primus.* — Voilà où conduit l'apprécia-
» tion toute naturelle de ce qui se passe dans le contrat
» d'acquiescement, et c'est avec fondement qu'on est
» amené à conclure, qu'il n'a pas besoin, en thèse gé-
» nérale, d'être accepté. » Il nous semble difficile de rendre une vérité plus saisissante, en langage plus direct, en termes plus convenables. Ces qualités nous les retrouvons dans toutes les parties du 2e volume.

Au moment où nous terminions ce rapide examen, le 3e volume nous est arrivé. Nous nous sommes empressés de le parcourir, afin de nous assurer s'il répondait dignement au précédent. Nous y avons trouvé d'abord le mot *action,* dans lequel se trouve résumé à grands traits ce qui tient à la nature et à la distinction des actions, à leur exercice, à l'effet et à l'extinction de ces actions. La partie historique retrace les phases diverses des actions en droit romain, au moyen-âge et de nos jours. Ce qui a trait aux actions du droit romain est peut-être d'une trop grande sobriété, mais d'une remarquable précision. Les actions au moyen-âge n'y sont guère qu'indiquées. L'auteur s'est-il réservé de revenir sur cette partie dans l'histoire générale du droit, ou bien a-t-il craint de s'arrêter trop longtemps sur ce qui n'a qu'un intérêt éloigné et purement théorique? On ne sait, mais ce qui est certain c'est que s'il est sobre sur cette partie, il nous offre une ample compensation sur la partie immédiatement utile et pratique. Lisez plutôt l'article *actions possessoires.* Quelle richesse! quelle abondance! comment l'auteur a-t-il pu si habilement rattacher à la doctrine tant de décisions diverses? quel traité sur cette matière pourra soutenir la comparaison! Un de vos membres, vous le savez, Messieurs, a élucidé la même question avec cette sagacité rare qui était le côté dominant de son talent. Les actions possessoires de M. Curasson composent peut-être le plus beau titre de sa gloire. Mais si M. Dalloz a su analyser et reproduire les théories de notre illustre confrère, s'il y a joint tout ce que les autres auteurs ont écrit sur la matière,

si à cette analyse supérieure il y a encore ajouté les monuments plus récents de la jurisprudence, puis son esprit critique, cette appréciation sévère qui s'est formée par l'exercice d'une longue pratique, vous comprendrez facilement que son œuvre surpasse toutes celles qui l'ont précédée.

L'article *adoption et tutelle officieuse* est aussi remarquable et non moins complet. Il forme, avec le premier, les deux tiers de ce volume. Puis viennent les mots *adultère*, *agent diplomatique*, *aliénés* et *amnistie* qui le complètent. Déjà les mots : *abus de confiance*, qui se trouvent dans le deuxième volume, nous avaient indiqué l'importance que M. Dalloz entend attribuer à la partie du droit criminel. Le mot *adultère* vient soutenir les heureuses espérances que l'article précédent avait fait concevoir. Il ne s'agit ici que d'une question, et nous trouvons un petit traité sur la matière : la partie historique, ce qui constitue l'adultère, ce qui a trait à l'exercice de cette action, les fins de non recevoir qui la peuvent paralyser, les preuves et les peines de l'adultère. Ajoutons-y la jurisprudence mise en contact avec les doctrines de nos grands criminalistes, et nous aurons en substance la matière de cet important article. Voilà pour le droit criminel ; voici pour le droit public. Sous le mot *amnistie* M. Dalloz nous fait connaître tous les monuments consacrant le principe d'amnistie dès 1790 jusqu'à nos jours. Les décisions judiciaires viennent éclairer le sens et la portée de chacun d'eux. Arrivent ensuite les distinctions entre l'amnistie et la grâce, leurs caractères, leur origine. L'amnistie constitue-t-elle un acte

purement politique ou de droit public? Doit-elle se produire sous la forme d'une loi ou d'une ordonnance? questions qui deviennent graves par l'importance que nous attachons maintenant aux principes du droit constitutionnel. Après les principes généraux viennent les règles d'interprétation de l'amnistie, quant aux personnes; de l'amnistie, quant aux faits amnistiés; et enfin les effets de cet acte, quant à la liberté, quant aux intérêts des personnes.

Le mot *aliénés* nous révèle la part qui est faite au droit administratif. L'abondance des documents, la manière intéressante dont cette partie si neuve a été traitée nous prouvent l'intérêt particulier que cette publication doit attacher à la branche du droit administratif. Mais ce qui nous a particulièrement frappé, c'est le mot *agent diplomatique*. Nous voici engagés sur le terrain du droit international. Y a-t-il diverses espèces d'agents diplomatiques? Quelles sont les qualités exigées pour remplir ces grandes fonctions? Faut-il être noble et majeur? Les femmes peuvent-elles aspirer à cet honneur? Un sujet peut-il représenter une puissance étrangère près de son gouvernement? Tous les souverains ont-ils le droit d'envoyer des représentants? Peut-on les refuser, en envoyer plusieurs? Quel est le cérémonial? Quels sont les droits attachés à la personne des ministres publics, ses priviléges, ses immunités? En quoi consiste son inviolabilité? Quel est celle des gens de sa suite, de sa femme, de ses enfants, de ses secrétaires? En quoi consistent ses fonctions, l'étendue de son autorité? Quelle est enfin l'organisation des missions françaises? Ici l'his-

toire a son rôle, ses exemples, ses graves leçons; rien n'est oublié. L'auteur à la vérité s'inspire des Wiquefort, des Fr. et Ch. Martins, des Burlamaqui, Pinheiro-Ferreira, des Klüber, des Vattel, de Réal, de Raineval, Kheaton, des de la Maillandière, Malepeire et tant d'autres; mais qu'importe, s'il est bien inspiré, qu'importe si son livre peut suppléer à tant d'œuvres spéciales en les résumant. Le précédent volume nous faisait connaître les qualités diverses de cette publication dans la partie du droit civil et commercial; mais ici l'horizon s'agrandit, le droit criminel, le droit public, le droit administratif, le droit international viennent prendre place dans cette immense publication. Toutes les branches de la science s'y classent, s'y développent, s'y complètent, jamais œuvre fut-elle plus réellement encyclopédique?

On pourra peut-être reprocher à M. Dalloz d'aborder avec trop de réserve les grandes théories, de négliger un peu le côté philosophique des questions; mais avant tout il a voulu se rendre utile, et ce n'est pas par l'imagination et les systèmes que se traitent les affaires. Cette vaste publication, on le comprend facilement, ne peut être l'œuvre d'un seul homme. La vie humaine ne pourrait y suffire. Mais M. Dalloz a près de lui son frère, l'auteur du Dictionnaire général de Doctrine et de Jurisprudence, ouvrage qui est en quelque sorte l'analyse, la charpente du nouveau Répertoire. Il est secondé par d'autres jurisconsultes également distingués. Parmi eux je trouve le nom de Loiseau, le fils de celui qui a ouvert la carrière à M. Dalloz et qui prend à son tour son essor. Il s'est fait un nom au Palais, et son talent lui a

mérité l'honneur d'être chargé de la publication des mémoires de la section des sciences morales et politiques de l'Institut, sous la direction de M. Mignet. Bientôt paraîtra une nouvelle édition du Traité sur les Enfants naturels, de M. Loiseau père, complètement refondue par le fils, et qui formera un ouvrage véritablement nouveau. Ce livre, Messieurs, vous prouvera, je n'en doute pas, que le fils est le digne héritier de son père, et je serai heureux de pouvoir vous soumettre une appréciation de cette prochaine publication d'un des plus habiles collaborateurs de M. Dalloz, d'un franc-comtois.

Si M. Dalloz ne peut tout écrire, tout rédiger, ses forces du moins lui permettent de contrôler, de ramener l'ensemble de l'ouvrage à la même pensée, à la même méthode, à l'unité. Les deux volumes publiés nous sont un sûr garant de l'importance que M. Dalloz attache à cette publication. Nous n'avons point à craindre de le voir compromettre sa gloire en abandonnant la direction d'un travail qui n'aurait plus que la couleur d'une spéculation. Il ne voudra pas que l'on inscrive en tête de son livre ces mots du poète :

Ut turpiter atrum
Desinit in piscem mulier formosa supernè.

Telle ne peut être la pensée de M. Dalloz. Son but est élevé, il tient à attacher son nom à la plus importante publication qui ait jamais été faite sur le droit ; œuvre véritablement encyclopédique et nécessaire. En effet, Messieurs, quand les esprits isolés travaillent chacun sous l'inspiration d'une idée propre, il y a incohérence,

lutte et conflit. Les théories et les volumes s'accumulent, et la confusion renaît de l'excès de lumière. C'est ainsi qu'il en advint au VIe siècle. Pour sortir de ce dédale, il faut recueillir tous les faits épars de la science, les grouper, les coordonner, il faut en un mot les couler ensemble pour en élever un seul et imposant monument. Ainsi fit Justinien, et c'est à cette pensée, malheureusement d'une exécution confuse, que nous devons le *corpus juris* dont la découverte au XIIe siècle fit renaître la science du droit, et qui, après l'Evangile, contribua le plus à la civilisation. La publication de M. Dalloz ne peut pas espérer un tel succès; mais si je suppose l'Europe encore une fois envahie par des Barbares, nos monuments littéraires détruits, les dernières traces de la civilisation perdues, et qu'un jour dans les ruines de quelque Amalfi on retrouve le Répertoire de M. Dalloz, de ce jour la civilisation serait sauvée, car elle aurait retrouvé ses lois.

Nous n'avons parlé que de la partie doctrinale du Répertoire, et cependant la jurisprudence, cet objet de la prédilection de M. Dalloz remplit une grande place. Pour justifier cette volumineuse collection d'arrêts, nous ne pouvons mieux faire que d'écouter M. Dalloz dans son introduction, p. 9 : « La jurisprudence est, à vrai » dire, la vie extérieure de la loi; elle offre l'application » pratique des principes et des textes aux affaires hu- » maines, ce qui est en dernière analyse le but final du » droit. C'est par elle que la lettre froide de la loi s'a- » nime et se vivifie, que les idées générales acquièrent » la précision nécessaire, que les doctrines trop absolues

» se modifient et se tempèrent pour devenir applicables » à la nature des choses, et au besoin des sociétés. Par » cette heureuse alliance de la pratique à la théorie du » droit on s'élève à la pensée du législateur, et de simple » légiste, on devient jurisconsulte. » C'est la voie qu'a suivie M. Dalloz, et ce titre de jurisconsulte, que le président Henrion de Pansey n'accorde qu'aux plus grands maîtres, ne lui sera pas contesté.

NOTICE

SUR LE MARÉCHAL MONCEY,

PAR M. CLERC PÈRE.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous offrir une notice sur la personne du Maréchal Moncey, duc de Conégliano, et sur les événements qui ont marqué sa carrière. Ce n'est qu'une notice et par conséquent une œuvre académique improprement dite. Elle sera naturellement privée de la pompe et des ornements qui accompagnent l'oraison funèbre. L'avantage contraire est réservé aux éloges du maréchal qui prendront part au concours, et dont le meilleur sera couronné en séance publique.

La plus puissante garantie, Messieurs, qu'une histoire est vraie, c'est que les faits racontés se soient passés depuis longtemps. Les hommes célèbres ont causé de vives émotions pendant leur vie ; elles ne se calment pas incontinent après leur mort. Cette espèce de refroidissement est l'ouvrage des années. Jusque-là, les sympathies et les antipathies, les passions en un mot exploitent le champ de leur histoire.

C'est ce qui faisait dire à Tacite, chap. 1er de ses annales : « Mon livre méritera confiance, car j'y par-
» lerai sans haine et sans amour, les causes en étant
» loin de moi. » *Loquar sine irâ et studio quorum*

causas procul habeo. En effet, il vivait sous Nerva et Trajan, et les règnes qu'il avait à décrire étaient ceux des premiers empereurs jusqu'à Néron.

Mais, lorsqu'au commencement de ses histoires, il annonce les règnes beaucoup plus modernes de Galba et des autres monarques jusqu'à Trajan, dépourvu alors de la raison d'ancienneté, il se réfugie dans la probité de l'historien : *Sed, incorruptum filium professis quisque sine amore et odio discendus est.*

Cependant, Messieurs, et d'après l'exemple de ce grand peintre de l'antiquité, on peut écrire la vie des souverains moins de 50 ans après leur décès. Il en doit être ainsi de celle des grands hommes en tout genre. Si donc notre illustre compatriote est mort récemment, ce n'est pas un obstacle à ce que je me constitue le modeste narrateur de ses actions, sans autre responsabilité que celle de ma bonne foi.

Bon-Adrien Jeannot de Moncey (ainsi se nommait le Maréchal), naquit à Moncey, en Franche-Comté, aujourd'hui département du Doubs, le 31 juillet 1754.

Mais nous sommes ici arrêtés dès le premier pas, Messieurs : *Moncey* est-il un des noms du Maréchal ?

M. le baron Dupin, son collègue à la pairie, paraît en douter, dans l'éloge qu'il en a fait à la Haute-Chambre le 14 janvier 1843. Selon lui, le Maréchal dont la famille s'appelait Jeannot, serait né *à côté de Moncey et en aurait pris le nom dans la suite.*

Noble pair, il y a là plus d'une erreur. Ce n'est pas à côté de Moncey, mais au sein même de ce village que

le Maréchal a vu le jour. Le foyer et le toit paternels y subsistent encore.

Une méprise plus grave, permettez-nous de vous le dire, est d'avoir cru que le Maréchal, du nom originaire de *Jeannot*, était devenu *Moncey*, comme il aurait pris un nom de guerre. Les choses ne se sont point passées ainsi. Le maréchal n'a jamais abdiqué le nom de *Jeannot* qui est celui de ses parents; il l'a même fait écrire sur son bâton de maréchal en lettres brodées à fils d'or. S'il a mis au bout le nom de *Moncey*, il ne l'a pas *pris* pour autant, il l'a acquis à titre onéreux et très-légitime.

En effet, jeune encore, M. Jeannot, déjà officier de cavalerie, connaissait personnellement le marquis du Cheylard, seigneur de plusieurs terres, et spécialement de celle de Moncey. M. du Cheylard la lui vendit au commencement de 1789, par acte sous seing privé.

Dès lors, M. Jeannot dut prendre le nom de cette terre, ou en s'appelant *Jeannot de Moncey*, comme il le fit dans son acte de mariage passé en 1790, ou en se nommant *Moncey* tout court. C'est ce qu'il fit dans la suite pour abréger.

L'acte de vente sous seing privé devint authentique par la rédaction qui en eut lieu devant le notaire Tonnet à Besançon le 28 juin 1791. Madame Jeannot de Moncey, épouse de l'acquéreur, stipulait avec lui.

Ces explications satisferont sans doute l'excellent esprit de M. Dupin, et rendront ses véritables titres au nom de Moncey.

Nous pourrions actuellement, Messieurs, signaler des extensions immodérées données à ce nom dans son application.

En effet, nous venons de dire que l'acquisition du fief de Moncey avait été faite par M. Jeannot, devenu ainsi *M. de Moncey*. Vous savez qu'il y avait stipulé seul avec Madame son épouse. Aucune autre personne, soit parent, soit étranger n'y a participé.

Ce qui est également certain, c'est que, dans la ligne directe des héritiers du Maréchal, le nom de Moncey est en plein usage, bien qu'il n'ait laissé que des filles. M. le colonel Bourlon, mari de Mlle de Moncey l'aînée, a été autorisé, tant par son contrat de mariage que par une ordonnance royale consignée en 1825 aux bulletins des lois, à porter le nom de Moncey. Semblable autorisation a été donnée dans la suite à M. de Gillevoisin, mari de Mlle de Moncey la cadette, de se nommer duc de Conégliano. En sorte que MM. les deux gendres réunissent ensemble les noms de *Moncey* et de *Conégliano*, pour les transmettre à leur postérité respective.

Tel est le véritable état des choses ; nous croyons devoir nous y arrêter sans aller plus loin.

Qu'un des collatéraux de M. le maréchal ait pris le nom de *Moncey,* et se soit même érigé en prétendant unique à cet égard, cela est étranger au pays que l'illustre guerrier a honoré pendant sa vie. Le public, dont nous sommes ici l'interprète, ne prend intérêt qu'à ce que le nom du maréchal Moncey soit conservé pur à sa source. Ce but une fois rempli, la distribution de ce

nom entre les différentes branches d'héritiers n'est qu'une discussion de famille, dont nous nous abstenons discrètement de nous mêler.

Disons maintenant ce que fit M. Jeannot de Moncey dans le cours de son existence. Nous la prendrons à son premier âge.

M. Jeannot, son père, demeurant à Moncey, était en même temps avocat au parlement à Besançon. L'intelligence qui se développa chez son fils le détermina à le pousser au barreau et à le rendre en même temps homme du monde. Son éducation fut donc très-soignée.

Mais le jeune homme n'en prit que ce qui pouvait se rapporter à la profession des armes. Comme son père refusait de l'y seconder, il s'enrôla en 1773 dans le régiment de Conty, infanterie ; M. Jeannot père l'en retira pour lui faire reprendre ses études.

Il n'y réussit point, et M. Jeannot fils s'engagea dans le régiment de Champagne. Touché de l'ennui que cette conduite causait à l'auteur de ses jours, il acheta lui-même son congé. Mais ce bon propos n'eut encore que peu de suite. Maîtrisé par sa vocation militaire, il pria ses parents de le faire entrer dans la gendarmerie royale de Lunéville.

Cette prière fut écoutée. Notre gendarme d'élite passa bientôt après à la légion de chasseurs à cheval dite des Cantabres. Sa garnison était à St.-Jean-de-Pied-de-Port ; il y fut nommé capitaine le 12 avril 1791.

En 1793, il fut élevé au grade de commandant, puis il devint général de brigade en 1794. Cette légion faisait

partie de l'armée des Pyrénées orientales, et Moncey venait de débusquer les Espagnols d'une position nécessaire au passage de la Bidassoa.

Le grade de général lui avait été conféré par les représentants du peuple en mission dans le midi. On voulait aussi le récompenser de sa belle défense du camp d'Andaye, récemment attaqué par le général Caro. Non seulement le comité du salut public confirma cette promotion, mais peu de temps après il nomma Moncey général de division.

Les commissaires de la Convention lui inspiraient une véritable terreur. Leurs faveurs et son intrépidité ne le rassuraient point contre leur surveillance presque tyrannique. Ces proconsuls voulaient que le général se portât sur tel point contre l'ennemi, tandis que lui-même, ayant la localité et les circonstances sous les yeux, croyait devoir se porter sur un autre. Telle était la position de Moncey, qui jouait ainsi sa vie, car les commissaires auraient pu le traduire au conseil de guerre.

Aussi lui ai-je entendu dire que, pendant son commandement de l'armée des Pyrénées, il avait dans ses poches une paire de pistolets pour s'en servir contre lui-même, dans le cas où les choses viendraient à toute extrémité par l'obstination des commissaires. Cela n'arriva pas; ses manières aimables et l'opinion qu'il leur inspirait de sa haute valeur furent ses préservatifs.

On était au mois de juillet 1794. Il fut appelé au conseil de guerre, où le plan de la campagne qui se pré-

parait allait être décidé. Il y montra une résolution qui lui aurait valu la dignité de général en chef, s'il l'eût ambitionné. Elle fut conservée au général Muller, militaire fort brave sur le champ de bataille, mais timide au conseil. La campagne s'ouvrit d'après les idées de Moncey; il commandait l'aile gauche de l'armée.

Après s'être emparé du col de Maïa, dans la vallée de Bastan, il se porta par l'Escara vers la montagne des Quatre-Couronnes, afin de tourner l'ennemi sur Martial, dont l'armée formidable défendait le passage de la Bidassoa. Il s'empara presque sans coup férir du port du Passage, et s'établit dès le lendemain sur les hauteurs de St.-Sébastien. Environ 3,000 hommes s'étaient enfermés dans cette place, qui fut bloquée. La Tour-d'Auvergne, à la tête des grenadiers qui formaient l'avant-garde du général Moncey, fut chargé par lui de la faire capituler, ce qui eut lieu au bout de vingt-quatre heures.

Le général établit son quartier à Elizondo, dans la vallée de Bastan. Informé que les commissaires le présentaient à la Convention pour devenir commandant supérieur de l'armée, il leur écrivit qu'il n'avait pas les qualités nécessaires à un général en chef, et qu'il refuserait s'il était nommé. Les commissaires n'en persistèrent pas moins, et ils l'emportèrent. Le décret de cette nomination est du mois d'août 1794.

La victoire qu'il remporta dès le 17 octobre suivant justifia sa promotion à ce poste élevé. Il fit sur les Espagnols, près la Villa-Nova, 2,500 prisonniers; il leur prit cinquante canons, deux drapeaux, plusieurs

magasins, enfin la belle manufacture d'Icaty et d'Orbaycetta, évaluée 30,000,000 de francs. Du même coup il conquit la Navarre d'Espagne, Pampelune excepté. Ses nouveaux succès à Velleya, à Mondragon, Eybar et Bilbao amenèrent une nouvelle trêve qui fut suivie du traité de Bâle.

La paix le fit revenir en France. Il y reçut, en septembre 1796, le commandement de la 1re division militaire, dont le chef-lieu était à Bayonne. Son administration dura autant que le Directoire, qui s'installa cette même année.

Témoin des abus de ce gouvernement, le général se prononça pour la révolution du 18 brumaire. Le premier consul Bonaparte lui donna le commandement de la 15e division, dont le chef-lieu était à Lyon; poste difficile, où la police de Moncey se trouva contre-carrée par celle de Fouché, ministre de la police générale. Moncey répondit aux provocations de Fouché avec une fierté qui les fit cesser et qui obtint l'approbation du premier consul.

Dans la guerre subséquente, en Italie, le général Moncey eut sous ses ordres 20,000 hommes, avec lesquels il passa le St.-Gothard. Il prit aux Autrichiens Bérérona et Plaisance. Par suite de l'armistice conclu à Marengo, il occupa la Valteline. A Roveredo, il fit beaucoup de prisonniers et établit une communication avec les Grisons.

La paix signée à Lunéville le fit passer au commandement du département de l'Oglio et de l'Adda, eux rivières qui se jettent dans le fleuve du Pô.

C'est le 4 décembre 1801 qu'il fut nommé inspecteur général de la gendarmerie. Il remplit ces fonctions pénibles et délicates de manière à devenir maréchal de France dès le commencement du régime impérial. Puis il obtint le duché de Conégliano, devint grand-officier de la Légion-d'Honneur, chef de la 11e cohorte, enfin président du collége électoral du département du Doubs. Cette dernière fonction était déléguée par l'empereur lui-même; le collége nommait le candidat au sénat conservateur. Cette candidature fut donnée par les électeurs au maréchal Moncey.

Nous plaçons ici le don que lui fit l'empereur de la terre de Baillon, près Luzarche, endroit délicieux par son pavillon et par ses eaux, mais d'un produit presque nul sous le rapport pécunaire.

Le maréchal Moncey fut envoyé en 1808 combattre en Espagne. Au mois de juin, vainqueur en plusieurs rencontres des mutins du royaume de Valence, il les força de rentrer dans les murs de leur ville. Elle fut bombardée; mais, n'ayant pu la réduire, il l'abandonna pour se porter du côté d'Almanza et visiter la rive gauche de l'Ebre.

Dans les deux premiers mois de 1809, il se présenta devant Sarragosse, que Palafox défendait. Napoléon le rappela en France et lui fit commander l'armée de réserve dans le nord. Il se distingua, en 1812 et 1813, aux journées de Lutzen et Bautzen.

Au mois de janvier 1814 il reçut, par nomination impériale, le commandement de la garde nationale de Paris. Lorsqu'au mois de mars suivant Napoléon partit

de Paris pour combattre les alliés, qui occupaient le sol français, il confia au maréchal la sûreté de cette capitale et de l'Etat.

On se rappellera longtemps la manière dont Moncey remplit ce mandat. On le voit encore à la barrière de Clichy, le 30 mars, à la tête de sa garde nationale, à laquelle s'étaient joints des jeunes gens, même des artistes distingués. Cette troupe s'opposait à l'entrée des Russes dans la capitale. La barrière était fermée, et ceux-ci faisaient effort contre elle pour l'enfoncer. Du côté de la ville, le brave Moncey est à cheval; il encourage et dirige ses gens, qui, bien qu'inférieurs en nombre, font une courageuse résistance; l'ennemi n'entre pas.

La nuit suivante Paris capitula, il fut occupé régulièrement le lendemain. Mais que de sang et de pillage épargnés par la résistance héroïque de la veille!

Le 31 mars, Moncey réunit aux Champs-Elysées les débris de la troupe de ligne restée sans chef, et partit avec elle pour Fontainebleau.

De retour à Paris, il fit connaître au prince de Bénévent, chef du gouvernement provisoire, l'adhésion de la gendarmerie et la sienne à ce gouvernement. La royauté des Bourbons fut ensuite reconnue, et la lieutenance générale du royaume dévolue au comte d'Artois, jusqu'à l'arrivée de Louis XVIII. Le maréchal Moncey alla, au nom de la France, recevoir et chercher ce monarque à Calais.

Le 13 mai suivant, le roi nomma le Maréchal Ministre d'État et Pair de France; il le continua dans toutes

ses fonctions, et le fit membre de son conseil *d'en haut*.

Mais les cent jours de 1815 arrivèrent. Le Maréchal, informé de la marche de Napoléon, rappela à ses gendarmes le serment prêté au gouvernement royal ; le jeune colonel, son fils, en fit autant à ses propres cavaliers. L'un et l'autre invitèrent leurs subordonnés à partager leur fidélité au roi. Napoléon ne s'en offensa pas, et le Maréchal fut renommé par lui à la pairie vers la fin des cent jours. Il en résulta pour lui la perte de sa pairie royale après le retour des Bourbons ; il perdit son inspection générale de la gendarmerie qui ne lui a jamais été rendue : quant à la qualité de pair, il la recouvra, par ordonnance de 1819.

Une autre épreuve lui restait à subir, ce fut la présidence du conseil de guerre établi pour juger le maréchal Ney, prince de la Moscowa, et prévenu du crime de haute trahison. Le refus que fit le duc de Conégliano d'accepter cette fonction tient à des causes qui n'ont jamais été bien connues. Je me crois permis, Messieurs, de vous les révéler aujourd'hui.

Les relations entre les deux maréchaux n'étaient rien moins qu'affectueuses. Moncey, en préservant la capitale des désastres infaillibles que j'ai signalés plus haut, n'avait cru servir que Napoléon qui la lui avait confiée ; cependant les Bourbons, qui en profitaient par l'événement, en furent d'abord reconnaissants. De là ces faveurs énumérées plus haut, qui se réunirent dans sa personne.

Pendant ce temps, les mérites du maréchal Ney restaient oubliés et sans récompense. Il en conçut du mé-

contentement, et contre la restauration, et contre le maréchal Moncey qui n'y pouvait rien.

Survint le fatal procès. Le duc de Conégliano y reçut du roi la mission qu'on vient de dire. Moncey refusa, et ne vint pas même au conseil proposer sa récusation. Cet éloignement avait pour objet de n'inspirer aucun soupçon au prince de la Moscowa.

Si le roi eut été instruit de cet état de choses, il y eut applaudi; mais il avait choisi pour organe de ses volontés auprès du maréchal Moncey, un courtisan contre lequel celui-ci se fâcha; leur discussion fut travestie par cet émissaire aux oreilles du monarque, et présentée comme irrespectueuse envers sa majesté.

De là l'exil au château de Ham pour trois mois, prononcé contre le maréchal et auquel il obéit sur le champ. De là sa destitution des émoluments et du titre de maréchal; ils lui furent rendus avec sa liberté.

Permettez-moi de vous offrir, Messieurs, un sujet de comparaison tiré de la même affaire. Votre foi dans l'équité de la providence n'en sera point ébranlée.

Masséna, maréchal d'empire et duc d'Essling, fut aussi un des juges du maréchal Ney. Quoiqu'alors ils fussent brouillés sérieusement, Masséna siégea sans scrupule au conseil de guerre; trouvant qu'il y aurait illégalité à connaître de l'accusation, il le déclara, et le conseil entier prononça son incompétence. Qui, de Moncey ou de Masséna, se conduisit le mieux dans cette occurrence? Je réponds que la conduite de l'un et de l'autre fut excellente.

Mais combien fut différent le sort de chacun d'eux!

Masséna ne vit entamer ni sa dignité de maréchal, ni sa liberté personnelle, ni ses immenses richesses. Moncey au contraire perdit tout cela, au moins pour un temps notable. Toutefois j'ai tort de parler de richesses énormes à son occasion, car son état normal était la médiocrité tant vantée par Horace.

Voici un autre événement qui vint influer sur sa position de fortune. Il ne s'agit plus du procès du maréchal Ney mais du duché de Conégliano.

En recevant ce duché des mains de Napoléon, le maréchal y trouva une somme de 1,200,000 fr. productive de 60,000 fr. d'intérêts. Retenez, Messieurs, que cette somme était déjà levée sur le pays et même placée à la banque du Mont-de-Milan qui en payait les arrérages et qui, sous le régime de l'empereur, continua de les servir au duc de Conégliano.

Celui-ci, qui voyait vers la fin de l'empire le trône de Napoléon péricliter, repoussa cependant, dans la crainte de lui déplaire, l'idée de retirer les 1,200,000 fr. de capital pour les placer en France.

Lorsque les armées victorieuses en 1814 et 1815 réglèrent la grande contribution de guerre, il en revint 60 millions, plus ou moins, à l'Autriche.

Pour la satisfaire, le gouvernement français lui délégua à toucher pour à compte, sur le Mont-de-Milan, les sommes que les militaires y avaient placées. Rien de plus illégal sans doute que cette délégation. On ne peut pas payer sa dette avec l'argent d'autrui. Il n'y avait qu'un moyen de purger cette illégalité, c'était que l'on remboursât en France aux créanciers du Mont-de-

Milan les sommes qu'on avait enlevées à leur préjudice; mais cet expédient fut tourné en ridicule par les conseillers de la couronne; ils se dirent qu'il valait mieux que les sommes en question restassent aux Autrichiens sans indemnité envers personne, que de les laisser à des révolutionnaires qui s'en serviraient pour inquiéter leur gouvernement. Le maréchal Moncey écrivit au prince de Metternich à Vienne pour obtenir le redressement de cette monstrueuse injustice; il n'en reçut aucune réponse.

Econduits de tous côtés, les créanciers du mont de Milan et de la France solidairement, présentèrent une pétition à la chambre des députés. Leur demande fut expliquée à la tribune par le rapporteur, à la séance du 8 avril 1820. Les pétitionnaires invoquaient leurs titres et la foi des traités; ils exposaient que les puissances avaient garanti les créances sur le mont de Milan en 1817 (voyez le Moniteur de ce jour, 20 avril, page 440). La chambre renvoya l'affaire au ministre qu'elle concernait.

Vous croyez, Messieurs, que ce ministre proposa une loi ou une ordonnance conforme aux conclusions des donataires! il n'en fut rien : le ministère les fit seulement avertir qu'ils auraient 1,000 fr. en rente viagère par représentation de leurs créances défuntes sur le mont de Milan. De cette sorte M. le maréchal vit remplacer sa rente perpétuelle de 60,000 fr. au capital de 1,200,000 fr., par une rente viagère de 1,000 fr. qui en formait la 120me partie.

Déplorable abus de la force, et qu'un gouvernement finit toujours par expier!

Depuis cet événement, le maréchal Moncey se retira dans sa terre de la Vaivre, à laquelle est attachée une exploitation rurale. Il s'en mit à la tête, ne se doutant pas que bientôt, nouveau Cincinnatus, il serait retiré d'auprès de sa charrue, pour commander une nouvelle armée. C'est pourtant ce qui arriva.

Un soir de l'hiver 1822 à 1823, il reçut du ministre de la guerre une lettre par estafette, qui portait en substance :

Monsieur le Maréchal,

Le Roi me charge de savoir s'il vous conviendrait de commander ses troupes en Catalogne où elles doivent se rendre au printemps prochain. Veuillez me faire une prompte réponse.

Signé : Le Duc de Bellune.

Le duc de Conégliano répondit de suite qu'il serait à Paris sous deux jours et qu'il aurait l'honneur de voir Sa Majesté. Il se rendit en effet aux Tuileries. Louis XVIII lui renouvela la proposition de son ministre.

« Sire, » lui répondit M. le maréchal, « j'ai 69 ans et » ma santé ne me permet guère de parcourir en tout » sens un pays de chicane tel que la Catalogne. Je n'y » ai jamais été, et n'ai fait la guerre que dans le cœur » de l'Espagne. Je ne pourrai donc pas non plus aider » à une conciliation entre les partis qui divisent ce » royaume. »

Le Roi détruisit ces excuses du maréchal.

Il lui dit entre autres choses : « Vous êtes connu dans » toute l'Espagne, prenez-y seulement le nom de duc de

» *Moncey*, et ne vous appelez pas *duc de Conégliano*.
» Enfin, je vous confie mes armées, et vous ne pouvez
» ni ne devez refuser de les commander. »

Un des priviléges de la royauté, Messieurs, est que la moindre avance, un simple propos aimable du monarque à son sujet qui a à s'en plaindre, calme l'irritation de celui-ci et y fait succéder une bienveillante docilité. Le maréchal remercia donc le Roi, et fit ses préparatifs de départ.

Le but de la guerre en Espagne était de replacer sur son trône le roi Ferdinand, que des séditieux, à la tête desquels était Quiroga, avaient enlevé de Madrid pour le transporter à Cadix où ils le tenaient en prison.

L'Andalousie, où est Cadix, se trouve à l'extrémité méridionale de la Péninsule. La Catalogne est à l'extrémité septentrionale.

Tandis que Quiroga et sa faction occupaient Cadix, Mina, guerrier tout autrement habile, protégeait avec ses troupes la Catalogne. Quelque féroce qu'on le suppose, il n'aimait pas qu'on tint le Roi captif; mais il voyait avec fureur que des Français vinssent régenter l'Espagne et se rendre arbitres de ses affaires. C'est ce qui empêcha constamment toute transaction.

Mina avait une armée plus nombreuse que celle des Français dans la Catalogne. De plus, il en connaissait parfaitement les sites et les anfractuosités.

L'armée du général Moncey triompha pourtant de ces avantages. Permettez-nous de vous lire, Messieurs, ce que disait un militaire qui en faisait partie, dans une brochure de 450 pages, employée à décrire la guerre

de Catalogne. C'est M. le colonel, marquis de Marsillac. Voici ses expressions à la page 70 de ce vaste document : Pour son intelligence, vous saurez que le corps d'armée du maréchal était le 4me de toute l'armée d'Espagne.

« Honneur aussi au 4me corps ; il a eu à supporter de » très-grandes fatigues, à surmonter des difficultés qui » paraissaient insurmontables. Il a dû braver des obsta- » cles multipliés pour atteindre un ennemi supérieur en » nombre, qui a souvent évité des engagements, et qui » a été culbuté toutes les fois qu'il a été rencontré. Onze » combats ; toutes les sorties de Figuerras, Barcelonne, » la Sue, Tarragonne, repoussées. Ici retraites de corps » considérables de constitutionnels devant des forces » inférieures. Telle est l'armée de Catalogne qui eut » suffi pour faire la réputation de l'armée française. La » subordination des corps fut au-dessus de tout éloge » et surtout admirée par les Espagnols. Ces résultats » font honneur au *général en chef* et à tous les officiers » qui étaient sous ses ordres. »

Cette description est aussi exacte que belle. — Rien n'a manqué ni à la direction, ni à l'exécution de la guerre dans la Catalogne. Les résultats en sont de nature à immortaliser l'armée française. L'honneur en est dû au général en chef, puis aux officiers qui étaient sous ses ordres. Ceci a pour objet de vous montrer et les détails de la guerre de la Catalogne, et l'homme qui peut à bon droit en revendiquer le succès.

Qu'ensuite M. de Marsillac se place au nombre des officiers sous les ordres du maréchal Moncey, afin de partici-

per à l'honneur du même succès, nous y acquiesçons complètement.

Mais ce que nous n'acceptons point, c'est que le colonel, dans la suite de sa brochure, se livre à des critiques et à des censures formelles et nombreuses sur la conduite du maréchal dans cette guerre.

Nous avions résolu de vous citer le texte de ses reproches envers le général en chef, en attribuant à chacun la réponse qu'il méritait. Ce travail aurait excédé les bornes d'une notice. Nous nous renfermons donc dans l'observation suivante qui est générale.

Un colonel, faisant partie d'une armée en campagne de 20,000 soldats, n'a pas dans la tête l'ensemble des opérations qui s'y réaliseront. Ce point d'unité appartient uniquement au chef supérieur. Si l'officier en grade subordonné a qualité pour examiner et juger, c'est après que les résultats de la campagne seront connus.

Or, ces résultats, M. de Marsillac, les connaît et les décrit avec admiration, il en fait honneur au général en chef et ensuite aux officiers qui commandaient sous ses ordres. M. le colonel a donc condamné à l'avance toutes les imputations de fautes qu'il lui adressera dans la suite. Cela suffit, et au delà, pour la justification du Maréchal.

Poursuivons l'historique de cette guerre. Mina, après bien des circuits, après avoir employé souvent cet art qu'il possédait de cacher tous ses mouvements, se jeta dans Barcelonne et y fut bloqué par les troupes françaises. C'est ce que voulait le maréchal, dans le cas où cet ennemi n'aurait pas été pris en pleine campagne.

Les choses en cet état, le prince généralissime, duc

d'Angoulême, qui était dans le midi contre les rebelles de Cadix, fit annoncer au nord qu'ils avaient mis Ferdinand en liberté, et que Barcelonne, capitale de la Catalogne, devait aussi ouvrir ses portes. Mina et les Espagnols récalcitrants refusèrent de croire à cette nouvelle ; la vérité leur en fut bientôt manifeste.

Le maréchal reçut Mina à capitulation ; mais les gens exaspérés se récrièrent : ce fut bien pis quand l'on sut qu'un vaisseau français lui avait été fourni pour passer en Angleterre. On appela de cette prétendue complaisance à la sagesse du Roi, qui déclara que Moncey avait rempli ses intentions, et qu'il n'appartenait à personne de l'inculper.

Il eut fallu aller plus loin, Messieurs, et récompenser physiquement le maréchal, quoi qu'il ne le demandât pas. Mais les conseillers royaux n'eurent aucun égard à ses titres. On vit se réaliser ce que disent à ce sujet les estimables rédacteurs de la biographie de 1824 à l'article *Moncey*.

« Cet illustre guerrier, dont le caractère ne s'est dé-
» menti dans aucune circonstance de cette campagne, a
» obtenu pour récompense la grand-croix de l'ordre de
» Saint-Louis. »

Ainsi, Messieurs, de chevalier qu'il était, car le Roi l'avait décoré de ce titre le 2 juin 1824, il devint grand-croix du même ordre, pour prix et indemnité de ses services et de ses pertes!!!

Rentré dans ses foyers, il vit bientôt finir la royauté et l'existence de Louis XVIII. Moncey traversa ensuite

incognito le règne de Charles X, à cela près que, au sacre de ce prince, il porta l'épée de connétable.

Arrivé à la révolution de juillet 1830, il blâma les malencontreuses ordonnances ; mais il vit sans enthousiasme, quoiqu'avec un profond respect, les glorieuses journées et leurs suites.

En 1834, il fut nommé, en conseil des ministres, gouverneur de l'Hôtel des Invalides. L'évidence de ses titres ne rendit pourtant pas superflu l'énergique appui que leur prêta M. le maréchal Soult.

Parvenu au poste éminent de gouverneur, Moncey fut obligé de retrouver toute la vigueur de son âme, contre les intolérables abus qui dominaient dans l'hôtel. La nourriture et les vêtements des invalides subissaient de criminelles diminutions sous la main des fournisseurs, qui dépouillaient par là même le trésor. Les agents de l'hôtel dont le devoir était de les surveiller connivaient avec eux.

Le duc de Conégliano s'en plaignit au maréchal Maison, ministre de la guerre ; il n'y trouva que froideur à la répression. Des mémoires furent donnés par lui avec offre de prouver les faits qui y étaient articulés ; même inertie de la part du ministre. Les esprits s'échauffèrent, le gouverneur Moncey poussé à bout envoya un cartel au ministre Maison. Ce dernier s'excusa de l'accepter sur la différence d'âge et de force physique entre lui et son provocateur.

Les circonstances vinrent servir le gouverneur mieux que ses agitations. Le cabinet fut changé et avec lui le ministre de la guerre. Dès lors il devint clair au maréchal

Moncey que ses contrariétés allaient finir; les faits avancés par lui devinrent la matière d'une enquête qui en établit la vérité. Cette vérité fut proclamée par les hauts personnages que le Roi avait rendus arbitres du différend. L'intendant militaire de l'hôtel fut mis en disponibilité, et le sous-intendant réformé par retrait d'emploi, terme synonime de démission forcée.

C'est à ce prix que la paix et la justice régnèrent à l'Hôtel-des-Invalides. Après ce triomphe qui valait celui d'un fait d'armes, que pouvait ambitionner M. le maréchal, sinon le repos au soir d'une journée si bien remplie, quoique semée de tant d'orages?

C'est de sa vie entière que nous entendons parler, Messieurs, de cette vie pendant laquelle il porta un nom révéré et sur lequel on n'équivoqua que depuis sa mort; de cette vie où il sut être courageux sur le champ de bataille, et humain après la victoire; de cette vie enfin où il mena de front la valeur, la générosité et le désintéressement!

Nous vous avons déjà indiqué son fils comme un modèle de fidélité pratique et de vertu morale. Un funeste accident est venu le ravir à son père et à l'amour maternel de Madame la maréchale!

M. le maréchal a dû trouver un adoucissement à tous ses chagrins, dans l'établissement philanthropique qu'il fit à Moncey, d'une maison d'éducation. En même temps la ville de Besançon lui dédiait la plus belle de ses rues.

Il est mort le 20 avril 1842, au milieu de ses amis et après avoir reçu les secours de la religion de ses pères. Il n'en avait point abandonné le culte, malgré la dissipa-

tion des emplois et des dignités qui tinrent une si grande place dans sa vie.

Enfin, l'on n'hésitera point de lui appliquer, ce que disait Tacite d'Agricola, son beau-père. « La fin de sa vie » fut un deuil pour sa famille, un sujet de tristesse pour » ses amis, un événement auquel les personnes même » étrangères et à lui inconnues s'intéressèrent. *Finis ejus » vitæ nobis luctuosus, amicis tristis, exteris etiam ig- » notisque non sine cura fuit* » (cap. 43).

Agricola, Messieurs, fut aussi un habile guerrier. La plus notable différence entre lui et Moncey est que le général romain périt à la force de l'âge, et par le poison de l'empereur Domitien, tandis que le général français s'éteignit paisiblement à l'âge de 88 ans.

CORIOLAN,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES,

PAR M. LE PRÉSIDENT TRÉMOLIÈRES,

ACTE CINQUIÈME.

Même décoration qu'au second acte. La porte du fond, ouverte, laisse voir les jardins.

SCÈNE PREMIÈRE.

CORIOLAN, TULLUS. (Entrant ensemble.)

CORIOLAN.

Oui ! s'il ne m'eût fallu, proscrit et misérable,
Qu'obtenir pour ma tête un abri secourable,
J'aurais pu le trouver loin du toit de Tullus ;
Mais ce n'était que vivre, et moi je voulais plus :
Il fallait me venger, pour effacer ma honte ;
Il me fallait surtout une vengeance prompte ;
Le seul Tullus alors pouvait me l'assurer ;
Aux foyers de Tullus je vins donc l'implorer.
Tu plaignis mon malheur ; tu m'offris un asile ;
Tu daignas voir en moi l'homme en qui la sybille
Avait prédit aux Volsques un chef victorieux ;
Et je n'eus plus dès lors qu'à rendre grâce aux Dieux :
Tout semblait concourir à servir ma vengeance ;
Mes rapides succès passaient mon espérance ;
Près de Rome, le fer et la flamme à la main,
J'allais anéantir jusques au nom romain....
Et Rome existe encore !... et moi, moi comme un traître,

Aux yeux de ton sénat, déshonoré peut-être,
Peut-être aux tiens.... c'est là ce que je ne veux pas :
Que vos grands, s'il le faut, ordonnent mon trépas !
Je saurai bien mourir : mais de la calomnie
Que la voix de Tullus sauve mon agonie !

TULLUS.

Ecoute ! je ne puis le nier, Marcius,
Tu n'as pas contre toi le seul Herdonius;
Chacun ici le sait envieux de ta gloire ;
Et s'il eût seul parlé, nul ne l'eût voulu croire :
Mais tous, ainsi que lui, Lavinus excepté....

CORIOLAN.

Eh ! c'est ce qu'il a dit que tous ont répété :
Mais qu'ont-ils dit enfin ?

TULLUS.

Qu'après avoir toi-même
D'un décret insensé flétri l'audace extrême,
A ce même décret, vainqueur, tu t'es soumis,
Fuyant, comme un vaincu, devant nos ennemis.

CORIOLAN.

Et sans doute à ce fait ils n'ont vu d'autre cause
Que lâche trahison ? c'est ce que je suppose :
Comment croire, ont-ils dit, qu'un guerrier renommé
De gloire et de vengeance à la fois affamé,
A son but parvenu, de Rome presque maître,
Ait pu s'en éloigner, et ne soit pas un traître ?

TULLUS.

Ils l'ont dit, Marcius.

CORIOLAN.

Et beaucoup l'ont pensé :
Mais toi, Tullus ?

TULLUS.

J'attends : je n'ai point prononcé....
Tu n'as pu nous trahir, si je sais m'y connaître...
Seraient-ce donc les pleurs d'une femme, ou d'un prêtre...

CORIOLAN.

Non ! Bien que la pitié combattît mon courroux,
J'avais vu, sans faiblir, ma mère à mes genoux :
Mais quand je l'entendis, d'une voix solennelle,
Promettre à mon triomphe une fin criminelle....
M'annoncer qu'en entrant.... je foulerais son corps,
Je frémis.... devant moi surgissait le remords....

TULLUS.

Et ce n'étaient point là de ces menaces vaines ?...

CORIOLAN.

Tullus ne connaît pas l'âme de nos romaines ;
Il peut douter : mais moi, je sais leur fermeté ;
Je connais Véturie.... et je n'ai point douté.
Rome était sous mes pieds : mais, pour écraser Rome,
J'assassinais ma mère !... et j'ai fui.... je suis homme....

TULLUS (lui tendant la main.)

Ils ne t'ont pas compris : moi, je te comprends bien.
Ton crime, Marcius, aurait été le mien.
Oui ! contre un tel malheur, comme toi, sans défense,
J'aurais tout oublié, ma gloire, ma vengeance,
Mes serments.... Eh ! qui donc eût pu résister mieux
A cette affreuse image, à ces cruels adieux ?
Herdonius lui-même, envers toi si rigide,

Fût-il, pour son pays, devenu parricide?...
Aurait-il ignoré ce motif si puissant?

CORIOLAN.

Tous l'ont su; Lavinus avait été présent :
Et Lavinus l'a dit.

TULLUS.

Pourquoi donc nous le taire?

CORIOLAN.

Tullus peut aisément pénétrer le mystère....
T'a-t'on dit que moi seul, quelques heures plus tôt,
Dans le sein du conseil, je demandais l'assaut?...
(Que ne l'ai-je donné! j'entrais au Capitole).
Mais vos chefs, se berçant d'une espérance folle,
Ou mûs par des motifs qu'ils n'avoueront jamais,
Quand il fallait marcher, proposèrent la paix.
Le lendemain, Tullus (je souffre, quand j'y pense),
Vous perdiez Rome.... et moi, je manquais ma vengeance.

TULLUS.

N'ajoute rien! je vois ce complot odieux;
Je vois Herdonius lâchement envieux,
Oublier qu'il voulut sauver Rome assiégée,
Pour t'accuser, toi seul, de l'avoir ménagée :
Et les événements, par un concours fatal,
Ne servent que trop bien ce projet infernal....
J'espère toutefois déjouer sa malice,
S'il est, dans Antium encor quelque justice.
(Apercevant Lavinus.)
Lavinus!

SCÈNE SECONDE.

LES MÊMES, LAVINUS.

LAVINUS, à Tullus.

Au sénat, Seigneur, on vous attend :
Le député de Rome en sort, dans cet instant.
(A Coriolan.)
C'est encore Appius.

TULLUS.

Eh bien, je vais m'y rendre,
Et proclamer tout haut ce que je viens d'apprendre.
Suis-moi !
(A Coriolan.)
Tes envieux pourront y bourdonner :
Nous verrons si quelqu'un ose t'y condamner.

SCENE TROISIÈME.

CORIOLAN seul (assis.)

Noble vieillard ! ton cœur poursuit une chimère :
Ils diront qu'il fallait méconnaître ma mère,
A leur tête, passer sur ses restes sanglants,
Et broyer sous mon char ma femme et mes enfants....
Eh ! que suis-je en effet, pour eux, malgré ma gloire?
Un soldat qui leur doit, à tout prix, la victoire,
Misérable transfuge aux entrailles de fer,
Fait pour leur immoler ce qu'il a de plus cher....
Oh ! que n'ai-je, oubliant mon injuste patrie,
Que n'ai-je loin de moi repoussé la furie
Qui, m'entraînant ici brûlant de me venger,
M'a soumis, malheureux ! au joug de l'étranger !

SCÈNE QUATRIÈME.

CORIOLAN, APPIUS.

APPIUS.

(Entrant, sans être aperçu de Coriolan qui a la tête appuyée sur ses mains.)

(A part.)

Seul, triste, menacé, lui que j'ai vu naguère
Si glorieux, si grand !... O grandeur éphémère !

(Il frappe sur l'épaule de Coriolan.)

Marcius !... un ami.... Veux-tu le recevoir ?

CORIOLAN (se levant.)

C'est toi ! c'était ailleurs que nous devions nous voir.

APPIUS.

Tu t'en souviens encor ?

CORIOLAN.

Ton sinistre message
Fut le premier assaut que soutint mon courage ;
Ma mère vint après, ma mère !... j'ai cédé ;
Soyez heureux ! pour moi, mon sort est décidé :
Le prévoir, Appius, n'était pas difficile :
Député du sénat, viens-tu dans cette ville,
Y souscrire humblement à ce honteux traité
Qui ne vous laisse rien, rien que votre cité ?
Cela se pouvait-il ? on l'espéra peut-être ;
Mais Rome ainsi déchoir ! c'était la méconnaître ;
Rome eût plutôt péri.... j'en étais bien certain :
J'avais pour elle encor la fierté d'un Romain.
Vous rejetez bien loin ces odieuses clauses :
Et je te dirais, moi, celles que tu proposes.

APPIUS.

Il est vrai, Marcius, nous demandons la paix :
Je viens pour en traiter, mais à ce prix, jamais !

CORIOLAN.

Oui, ce qu'on exigeait, quand on put vous abattre,
Pour l'avoir à présent, il faut encor combattre ;
Mais la fortune enfin pourrait changer, un jour ;
Et les Romains, vaincus, peuvent vaincre à leur tour.
Tu comprends, Appius, qu'après son brillant rêve,
Le Volsque, ainsi déçu, s'irrite d'une trève
Qui n'a pu vous servir qu'en nuisant au vainqueur,
Et que, dans sa colère, il en frappe l'auteur.

APPIUS.

Mais s'il est juste, ami, se peut-il qu'il oublie
Des succès dont l'éclat étonna l'Italie ?
S'il est las aujourd'hui de ravager nos champs,
S'il a pu sous nos murs asseoir enfin ses camps,
Et, s'il voit chez lui Rome à demi-suppliante,
Lui demander la fin d'une guerre sanglante,
S'il nous donne la paix, et s'il nous fait la loi,
A qui le doit-il donc, si ce n'est pas à toi ?
Ah ! sans ingratitude....

CORIOLAN.

Est-elle donc si rare?
Pour moi, dis, Appius, Rome en fut-elle avare ?
Tu l'as vu, tu le sais ; tribuns, peuple, sénat,
Disputèrent à qui serait le plus ingrat :
Et tu veux qu'un banni, soldat sans importance,
Trouve chez l'étranger plus de reconnaissance !
Non, non ! tant de succès ont enflé tous les cœurs ;
Le moins audacieux, parmi ces sénateurs,

Tandis que je fuyais la ville menacée,
Des mains de ses soldats la rêvait renversée :
Illusion détruite, et sans retour, je crois!
C'est mon crime : et ce crime efface mes exploits.
Rome sauvée enfin du plus terrible orage,
Disputant de la paix et reprenant courage,
C'est ma perte, Appius....; mais qu'importe aux Romains ?
Songent-ils que leur sort, un jour, fut dans mes mains,
Et que ma mère seule a sauvé leur patrie?

APPIUS.

Eh ! comment l'oublier? la noble Véturie
A reçu du sénat un hommage éclatant :
Un temple, dans nos murs, s'élève en cet instant,
Signalant le bienfait et la reconnaissance.

CORIOLAN.

Ah ! puissent ces honneurs adoucir la souffrance
Que, dans ce triste jour, lui prépare mon sort!

APPIUS.

Quoi ! ces grands d'Antium....

CORIOLAN.

Vont ordonner ma mort.
D'ici, je les entends, ivres de leur fortune,
Jeter arrogamment, du haut de la tribune,
Au député de Rome un refus dédaigneux....
Et pour Rome, Appius, c'est un échec heureux ;
Ces fous ont redoublé d'audace et de jactance ;
Elle a de son côté discipline et prudence ;
Rome, avant peu de temps, aura tout recouvré ;
Mais d'abord sous leurs coups, ami, je tomberai....
(Lui montrant Lavinus qui entre.)
Regarde Lavinus! il t'apporte la guerre,
A moi la mort....

SCÈNE CINQUIÈME ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, LAVINUS.

CORIOLAN (à Lavinus.)

Je sais ce que tu voudrais taire :
Dans toute sa rigueur on maintient le traité,
Des offres d'Appius on n'a rien accepté.

LAVINUS.

Rien. La trève est rompue : et dès demain, sans doute,
De Rome Herdonius aura repris la route.

CORIOLAN.

J'en étais sûr....; achève !

LAVINUS.

Hélas !

CORIOLAN.

Herdonius
A dû, plein d'un saint zèle, accuser Marcius.

LAVINUS.

Il l'a fait....

CORIOLAN.

Et sa voix entraînant les suffrages
Sans peine, je le pense, a décidé vos sages?

LAVINUS.

Des sages, Marcius! dis donc des furieux
A ta perte animés par cet homme odieux !
C'est en vain que Tullus a voulu te défendre ;
Non plus que moi, Tullus n'a pu se faire entendre :
L'ordre est donné ; tu vas paraître devant eux....

Hélas! leur jugement n'a plus rien de douteux....,
Marcius! ces jardins nous offrent une voie :
Tu peux fuir....; il le faut....; c'est Tullus qui m'envoie....
Viens! je te conduis....

CORIOLAN.

Non!

APPIUS.

Peux-tu le refuser?

CORIOLAN.

De ce dernier bienfait je ne veux point user :
Moi fuir mes ennemis, pour livrer à leur rage
Des amis dont ma fuite aurait été l'ouvrage?

(Des soldats arrivent, et s'arrêtent dans la salle du fond.)

LAVINUS.

C'en est fait.

CORIOLAN.

Je suis prêt à combler leur espoir :
Ils veulent Marcius.....; dis-leur qu'ils vont l'avoir!

APPIUS (à Lavinus.)

Pensez-vous, Lavinus, qu'au sénat sa présence
Les faisant tous rougir d'une telle sentence....

LAVINUS.

Ah! de leurs mains plutôt ils vont le déchirer.

CORIOLAN (pendant que Lavinus s'avance vers les gardes, et qu'Appius le suit, de l'œil.)

Eh bien! de leurs fureurs il faut nous délivrer.

(Il se frappe.)

APPIUS.

Dieux!

LAVINUS (revenant au cri d'Appius.)

Marcius !

(Appius reçoit Corolian ; puis, aidé de Lavinus, le place sur un siége.)

CORIOLAN.

Amis ! la mort allait m'atteindre :
Elle est ici plus douce...., et je suis moins à plaindre....
Je meurs entre vos bras.... Adieu, bon Lavinus !
Dis ma reconnaissance au généreux Tullus !....
(A Appius.)
Toi, dont j'ai reconnu, mais trop tard, la sagesse,
Aime ceux que j'aimais ! Protége leur faiblesse !
Que ma mère surtout, demain, retrouve en toi
Son fils, son Marcius !.... En lui parlant de moi,
Trompe, si tu le peux, sa douleur maternelle !
Qu'elle ne sache pas, quand je péris, loin d'elle,
Qu'une si triste fin attendait Marcius !
Des regrets trop amers, je le sens, Appius,
Se mêleraient aux pleurs donnés à ma mémoire :
S'il se peut, qu'elle ignore, en sa paisible gloire,
Qu'à cette gloire, hélas ! le sort mettait un prix...;
Et que..., pour sauver Rome..., elle a perdu son fils !

FIN.

La Liste des membres de l'Académie est imprimée dans le Recueil du mois de janvier.

TABLE DES MATIÈRES.

Ouverture de la séance, par M. Dusillet, président. . . . 1
Rapport sur le concours relatif à la question de l'autorité paternelle, par M. Clerc, père. 6
Rapport de M. Meusy, sur le concours pour l'éloge de Ch. Nodier. 28
Rapport sur le concours d'histoire, par M. Ch. de Rotalier. 51
Les croix de mérite, pièce de vers, par M. Viancin. . . 78

Pièces dont l'Académie a ordonné l'impression.

Rapport sur le Répertoire de législation, de doctrine et de jurisprudence de M. Dalloz, par M. Tripard, avocat. 83
Notice sur le maréchal Moncey, par M. Clerc, père. . . 101
Coriolan, tragédie, par M. le président Trémolières, (5me et dernier acte). 123

FIN DE LA TABLE.

DE SAINTE-AGATHE AÎNÉ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4658